THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY

325.344
H19h
v.5

Return this book on or before the
Latest Date stamped below.

Theft, mutilation, and underlining of books are reasons for disciplinary action and may result in dismissal from the University.

University of Illinois Library

NOV 12 1966

DEC 22 1972

FEB 10 1973

APR 26 1978

MAR 30 1978

L161—O-1096

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME V

L'INDE

DU XVI[e] SIÈCLE A 1720

PAR HENRI FROIDEVAUX
DOCTEUR ÈS LETTRES
DOYEN DE LA FACULTÉ CATHOLIQUE DE PARIS

DE 1720 A NOS JOURS

PAR ALFRED MARTINEAU
ANCIEN GOUVERNEUR DE L'INDE FRANÇAISE
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

L'INDOCHINE

PAR EDMOND CHASSIGNEUX
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE ALBERT BESNARD, DE L'INSTITUT, MME G. HANOTAUX FILS, G. RIPART, etc.
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE A. REISS, MME ET M. G. HANOTAUX FILS

PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6e

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ET DE

L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ALFRED MARTINEAU
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

HISTOIRE
DES COLONIES FRANÇAISES
ET DE
L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

TOME V

L'INDE

DU XVIe SIÈCLE A 1720
PAR HENRI FROIDEVAUX
DOCTEUR ÈS LETTRES
DOYEN DE LA FACULTÉ CATHOLIQUE DE PARIS

DE 1720 A NOS JOURS
PAR ALFRED MARTINEAU
ANCIEN GOUVERNEUR DE L'INDE FRANÇAISE
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

L'INDOCHINE
PAR EDMOND CHASSIGNEUX
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

ILLUSTRATIONS EN COULEURS DE ALBERT BESNARD, DE L'INSTITUT, MME G. HANOTAUX FILS, G. RIPART, etc.
ILLUSTRATIONS EN NOIR DE A. REISS, MME ET M. G. HANOTAUX FILS

PARIS
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE NATIONALE
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
8, rue Garancière — 6e

Copyright 1932 by Librairie Plon.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

9-225.311
H13h
v.3

L'INDE DU XVI^e SIÈCLE A 1720

PAR

HENRI FROIDEVAUX

DOCTEUR ÈS LETTRES
DOYEN DE LA FACULTÉ CATHOLIQUE DE PARIS

824701

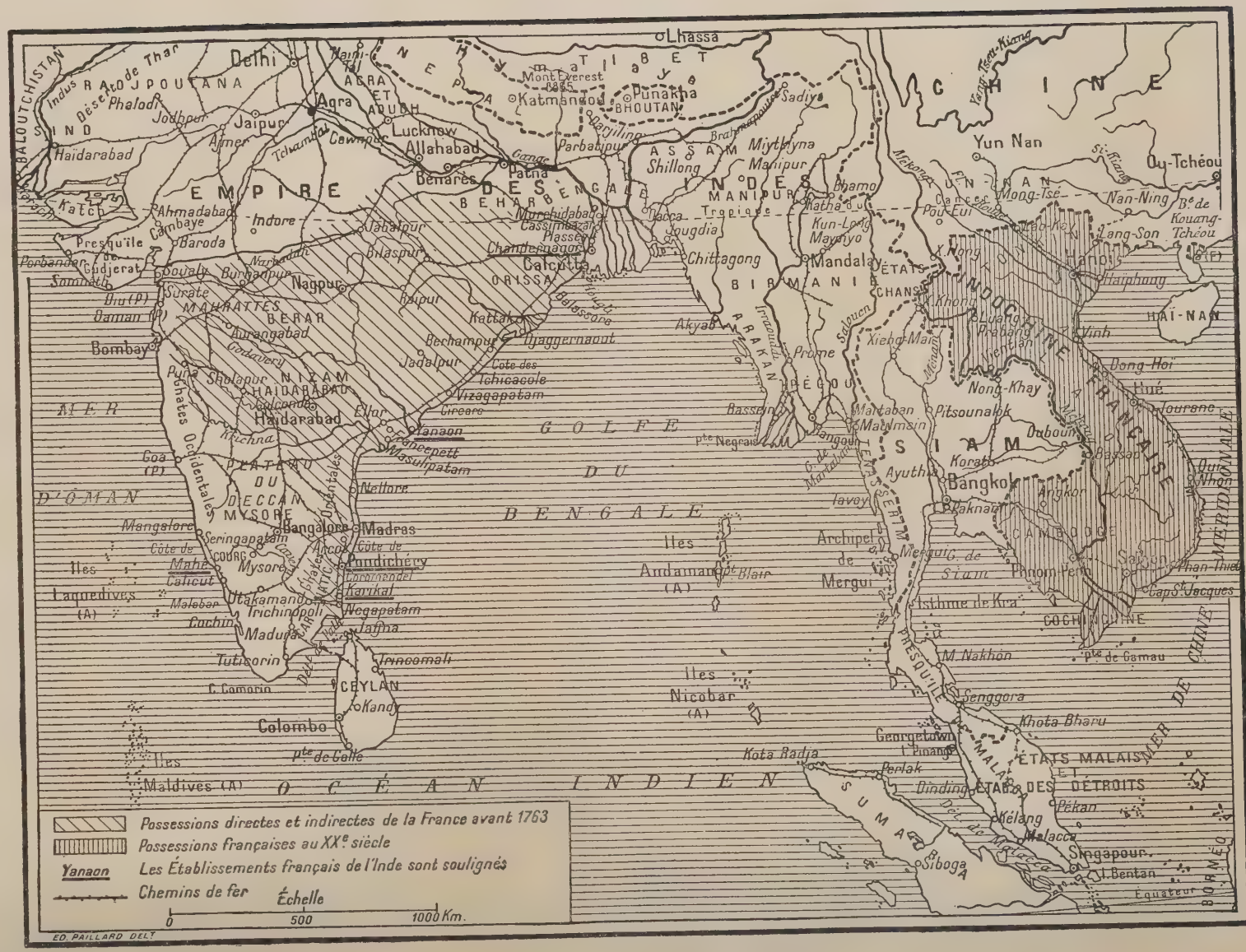

POSSESSIONS FRANÇAISES EN ASIE (1932)

CHAPITRE PREMIER

LA ROUTE DES INDES D'ASIE
PREMIERS ESSAIS DE COLONISATION

I. — Sur les routes des Indes d'Asie. — *Les Français dans l'Inde à l'époque de François Ier. — Marins et voyageurs au temps de Henri IV et de Louis XIII. — Les récits de La Boullaye Le Gouz et de Tavernier.*

II. — Les débuts de nos établissements dans l'Inde. — *Projets de Henri IV et de Richelieu. — Colbert et la constitution de la Compagnie des Indes orientales* (1664). *— Envoi d'une flotte à Madagascar et dans l'Inde. Le directeur Caron. — Surate. — Le firman d'Aureng-Zeb. — La désunion au sein du Conseil de Surate. — Caron à Bantam. — Médiocre succès de notre comptoir de Surate.*

I. — Sur les routes des Indes d'Asie

La péninsule triangulaire qui, au centre de l'Asie méridionale, isole l'une de l'autre les deux mers d'Oman et de Bengale et qui porte le le nom de *Deccan* a été visitée par des Français dès le début des temps modernes, c'est-à-dire dès le premier tiers du seizième siècle. Ceux-ci, il est vrai, n'y sont pas venus alors avec l'idée d'y fonder des établissements durables. Hommes de leur temps, ils ne voulaient que commercer avec les indigènes, rapporter dans leur propre pays, en échange des cargaisons entassées dans les flancs de leurs navires, les produits, si recherchés en Europe, de ces lointaines contrées, — étoffes, parfums, épices, diamants, métaux précieux, — ou

encore se procurer par la piraterie, en courant sus aux nefs montées par des mécréants, ces mêmes marchandises, assurés qu'ils étaient de les vendre à cher prix à leur retour dans les ports de l'Europe occidentale.

L'entreprise n'allait pas sans périls. Les mers étaient dangereuses, parcourues de tous les côtés par des pirates qui ne respectaient aucun pavillon. Les navigateurs occidentaux, désireux de s'assurer le bénéfice exclusif de leurs découvertes, ne voyaient rien de mieux, pour supprimer toute concurrence possible, que de couler les navires battant pavillon étranger rencontrés par eux au delà de la « ligne des amitiés » et de garder captifs leurs marins en terres lointaines ou de les enrôler de force au service de leur patrie,... à moins qu'ils ne les missent, en les tuant d'une façon plus ou moins ignominieuse, dans l'incapacité de révéler à d'autres le secret de la route que leur audace leur avait permis de suivre jusqu'à son terme.

LES FRANÇAIS DANS L'INDE A L'ÉPOQUE DE FRANÇOIS Ier

Plus d'une fois, des Français en ont fait la dure expérience à l'époque des découvertes. Les uns ont payé cher le succès de voyages clandestins sur les flots de l'Atlantique jusqu'aux rivages des Antilles ou de la « terre ferme » et leurs efforts pour fonder des comptoirs ou des établissements sur les côtes de la Floride ou du Brésil ; d'autres se sont vus arrêter dans les parages de l'Afrique occidentale, jusqu'où ils s'étaient plus ou moins loin avancés ; quelques autres encore, qui avaient poussé par delà le cap de Bonne Espérance jusque dans les parties de l'Asie méridionale baignées par la mer des Indes, ont cru n'en revenir jamais et ont, pour la plupart, laissé leurs os dans ces lointaines contrées. C'est ainsi que, s'ils ont pu, dès 1526, parvenir jusqu'à Diu, les marins de la *Marie de Bon-Secours* n'y ont pas réalisé leurs desseins ni leurs espérances ; emprisonnés par un prince indigène qui s'était saisi de leur bâtiment, ils ont dû, les uns apostasier et renoncer à tout jamais à revenir dans leur patrie, les autres mener une vie misérable en attendant de pouvoir regagner leur pays. L'un d'eux au moins, le gentilhomme languedocien Georges de Virgile, a eu ce bonheur ; s'il n'a pu nouer « avec quelque roy des Indes orientales » les relations que François Ier, désireux d'assurer à ses sujets le bénéfice du commerce des « terres neuves », lui avait donné mission de préparer et de former, du moins a-t-il pu revoir la France et narrer ses aventures dans des mémoires aujourd'hui perdus qui ont servi de base au début du dix-huitième siècle à la romanesque « histoire indienne » de cette *Crementine, reine de Sanga*, que Mme de Gomez publia en deux volumes à Paris en 1727.

Un autre que François Ier songeait aussi à l'Inde : le vicomte de Dieppe, le

célèbre armateur Jean Ango. La *Marie de Bon-Secours*, dite aussi le *Grand Anglais*, était-elle un de ses navires ? Peut-être ; en tout cas le *Sacre*, envoyé par lui à Sumatra sous les ordres du bon capitaine Jean Parmentier, rapporta en France, en 1530, de précieux renseignements sur la situation de la Perse, d'Ormuz, de Calicut et de Ceylan, comme sur celle de Malacca et de l'île même de Sumatra, par rapport à celle des îles Maldives où il avait touché.

LA VILLE DE DIU

(D'après la *Description véridique et détaillée des côtes fameuses de Malabar et Coromandel*, par Philippe Baldœus. Amsterdam (1672).

Malheureusement, l'heure n'était plus favorable pour des expéditions aussi lointaines. « Pratiqué » par le subtil ambassadeur du roi Jean III de Portugal, l'amiral Brion-Chabot interdisait de sa propre autorité, dès août 1531, toute navigation des marins français vers les colonies des Portugais : Brésil, Guinée, Indes orientales. Si, un peu plus tard (novembre 1533), François Ier affirmait encore, par la parole et par les actes, la liberté pour tous « de naviguer sur la mer commune », il changeait tôt après de sentiment (août 1536), se désintéressait des entreprises lointaines et allait même jusqu'à les défendre. Dès lors, abstraction faite de quelques corsaires comme le Rochelais Boudart, nos marins délaissent complètement la mer des Indes pour les côtes de la Guinée, du Brésil, des Antilles et de la Nouvelle-France, si bien qu'en 1559 l'amiral de Coligny demande à Jean Nicot, l'ambassadeur de France au Portugal, d'engager à Lisbonne « un pilote pratique des routes et navigations orientales ». L'activité des nôtres s'est détournée de ces pays lointains.

MARINS ET VOYAGEURS AU TEMPS DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII

L'activité réelle, mais non pas la pensée. Toutefois les malheurs qui éprouvèrent si durement la France pendant les quarante dernières années du seizième siècle, les guerres de religion, l'intervention des étrangers dans nos propres affaires, écartèrent

pour un temps les esprits des entreprises d'outre-mer. Il faut attendre jusqu'au règne réparateur de Henri IV pour enregistrer de nouvelles apparitions de nos marins dans les eaux de l'Asie méridionale. Alors, au lendemain du traité de Vervins avec l'Espagne et de la promulgation de la paix religieuse en France (l'édit de Nantes est du 13 avril 1598, la paix avec Philippe II du 2 mai suivant), l'heure semble favorable. Le Portugal est uni depuis quelques années à sa puissante voisine ; mais celle-ci, épuisée par des luttes soutenues pendant des décades sur tant de théâtres différents et contre les ennemis les plus divers, ne peut plus, depuis le désastre de l'Invincible Armada et les hardies expéditions des grands corsaires anglais du temps d'Élisabeth, défendre toutes les parties de son immense et double empire colonial ; elle se montre plus soucieuse de ses propres possessions d'Amérique que des comptoirs portugais de la mer des Indes. Lisbonne,

RÉCEPTION DE GEORGES DE VIRGILE PAR LE ROY DES INDES ORIENTALES

(D'après la *Relation d'un voyage aux Indes Orientales par un gentilhomme français.* Paris (1695).

d'autre part, a cessé d'être le grand centre de distribution des épices par tout l'Occident, et déjà les flottes frétées par la Compagnie hollandaise des Indes orientales n'y rapportent, que pour aller les vendre ensuite dans les pays voisins, les précieuses marchandises de l'Inde, de l'Indochine et de l'Insulinde. Enfin les Néerlandais des Provinces-Unies sont des amis de la France, qui les a soutenus et les soutient encore dans leur lutte contre l'Espagne. Que de raisons pour que les nôtres se lancent au delà du cap de Bonne-Espérance ! De fait, dès 1602, un navire de Saint-Malo, le *Corbin*, fait naufrage près d'un atoll des Maldives et Pyrard de Laval séjourne plus de cinq ans dans ce petit archipel de l'Océan Indien ; un Breton de Vitré, Pierre-Olivier Malherbe, se targue un peu plus tard, de son côté, d'avoir visité Calicut et les États du Grand Mogol et d'avoir poussé jusqu'à Malacca.

Au temps de Louis XIII encore, des marins normands ont poussé jusqu'aux abords de l'Indoustan, s'ils n'ont pas accédé dans ce pays. Tels ceux qui, en 1616, montés sur le *Saint-Michel* et sur le *Saint-Louis*, ont fait escale à l'entrée de la mer Rouge, puis à celle du golfe Persique, avant de cingler vers Sumatra ; tels encore ceux qui, en 1620, ont longé la côte du Malabar et s'y sont vus, près de Mangalore, assaillis par des pirates ; tels encore le Dieppois Gilles de Rezimont, et Alonse Goubert, et d'autres dont il est inutile de citer ici les noms. Ils ont tous contribué par leurs récits, à leur retour en France, à entretenir parmi les populations maritimes de nos ports le prestige et même la fascination de ces pays de l'Extrême-Orient des richesses desquels la simple énumération fait rêver : « Diamants de Bagalate, rubis de Ceylan, émeraudes de la Perse, perles d'Ormuz, muscade de Bantam, clous de girofle des Moluques, poivre de la Taprobane et gingembre de l'Inde. »

LES RÉCITS DE LA BOULLAYE LE GOUZ ET DE TAVERNIER

On en rêvait d'autant plus que, comme les marins, les voyageurs qui, à travers toute l'Asie antérieure, avaient pu parvenir jusqu'aux pays arrosés par l'Indus et par le Gange en avaient, eux aussi, raconté des merveilles. Tel le sieur de Feines qui, en l'an 1606, vit Alep, les déserts de l'Arabie, la Chaldée, Babylone, la Perse, Ormuz, se rendit de là dans l'Inde orientale, à Goa et ailleurs. Aussi Henri IV et après lui Louis XIII eussent-ils voulu, soit jalonner de quelques établissements français les nombreuses étapes de cette longue route terrestre, soit ouvrir à nos négociants le commerce de la Perse et même de l'Inde ; des missionnaires capucins, Français d'origine, n'étaient-ils pas déjà établis en Perse, et même, depuis 1639, à Surate ? Le Parisien Jean-Baptiste Tavernier qui a visité l'empire du Grand Mogol

et les mines de Golconde et qui, au cours de six voyages successifs, a pénétré jusqu'à la frontière de la Chine, l'Angevin La Boullaye le Gouz, qui, entre 1643 et 1649, est parvenu jusqu'au Rajpoutana, ont confirmé cette opinion quand, pendant les années tranquilles du ministère de Mazarin, ils ont publié le récit de leurs longs voyages. Bien qu'il fût simplement alors l'intendant du cardinal, Colbert fut frappé de ce qu'ils racontaient sur les ressources des pays asiatiques riverains de la mer des Indes ; une fois arrivé aux affaires publiques, il institua une enquête sur le sujet, s'informant à la fois de la richesse des contrées baignées par la mer des Indes, de la valeur respective des routes maritimes et terrestres permettant d'y accéder, enfin de la situation politique et économique des Compagnies européennes établies sur les côtes de l'Asie méridionale. Tôt après, fort de l'expérience de ses informateurs comme de ses réflexions personnelles, il entreprenait de fonder une Compagnie des Indes orientales capable d'assurer aux Français leur part dans les bénéfices du négoce de ces lointaines contrées.

J.-B. TAVERNIER
(D'après le portr. gravé par Hainzelman).

II. — Les débuts de nos établissements dans l'Inde

Les projets de Henri IV et de Richelieu

Colbert n'était pas le premier à vouloir réaliser une telle entreprise ; Henri IV d'abord, puis Richelieu y avaient songé avant lui.

Tant qu'il avait dû conquérir son royaume sur les Ligueurs et sur les Espagnols et se contenter de faire le roi de Navarre, Henri IV avait eu d'autres soucis. Mais

après la signature de ce traité de Vervins, qui éloignait enfin les Espagnols du royaume de France et semblait devoir garantir à notre pays la paix et la sécurité, après celle du traité de Lyon (17 janvier 1601) et la répression des intrigues et des conspirations qui coûtèrent la vie au maréchal de Biron, il profita de la tranquillité relative dont il jouissait pour tenter d'assurer à ses sujets une part d'exploitation commerciale de l'Inde et des pays de l'Extrême-Orient. C'est alors, en 1604, qu'il concéda à un Hollandais, Pierre Lintjens, à un Français, Girard de Roy, et à quelques autres, leurs associés, le monopole du commerce des Indes orientales.

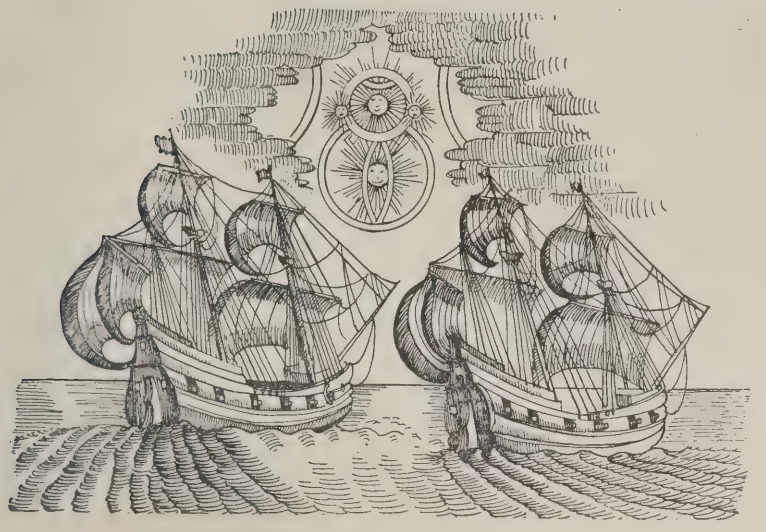

VAISSEAUX HOLLANDAIS

(D'après la *Véritable relation des trois nouveaux et extraordinaires voyages des Hollandais* (1594-95-96), par Sennius Hultius).

Il ne doutait pas que ses amis et alliés les Néerlandais ne vissent d'un bon œil une entreprise qui, au sud de l'Asie comme en Europe, nuisait aux Hispano-Portugais, leurs communs ennemis. Mais lorsque Lintjens se rendit en Hollande pour y acheter des vaisseaux et pour y recruter des équipages, les États généraux, désireux de se réserver, s'il était possible, pour eux-mêmes le monopole du commerce, répondirent par un refus catégorique de collaboration, puis, voyant que le roi ne renonçait pas à ses projets, ils interdirent formellement à leurs nationaux de s'engager au service d'un prince étranger ; bien plus, ils déclarèrent en 1609 qu'ils n'hésiteraient pas à donner l'ordre d'aborder les vaisseaux français qu'on rencontrerait sur la route des Indes orientales et à faire pendre tous les Flamands qui seraient trouvés à bord !

Peu après, l'assassinat du « bon roi Henri » livrait la France aux embarras d'une minorité et d'une régence, aux troubles suscités par les ambitieux de toute espèce — nobles et protestants — dont le roi défunt avait comprimé les intrigues et ne permettait pas au gouvernement de relever l'affront. Seuls, par conséquent, quelques rares navires, partis de Saint-Malo ou de Honfleur, firent à leurs risques et périls,

et le plus souvent sans grands bénéfices, le voyage de l'Insulinde après l'année 1610 ; il fut question de nouveaux projets de constitution de compagnies, l'un notamment ayant pour initiateur François du Noyer de Saint-Martin, contrôleur général du commerce ; mais rien ne put se réaliser. L'opinion s'était accréditée que les voyages étaient trop longs, les Espagnols et les Hollandais trop forts. Et, selon l'observation de Richelieu dans son *Testament politique*, il n'est point dans l'humeur des Français d'entreprendre des voyages de longue haleine ; ils veulent que leurs désirs soient réalisés aussitôt qu'ils sont conçus. Aussi ce grand cardinal jugeait-il, dans l'Inde, la place trop bien gardée par nos concurrents éventuels pour que la France pût songer à s'y établir au moins immédiatement ; il préféra donc s'assurer d'abord une base solide d'opération et ce fut notre établissement à Madagascar, étape plutôt que limite de notre activité.

On était alors en pleine période française de la guerre de Trente ans, à la veille de la mort de Richelieu. Les difficultés contre lesquelles se débattit, après la mort de Louis XIII, le successeur du grand cardinal, l'Italien Julio Mazarini, pendant les débuts de la régence d'Anne d'Autriche, la mère de Louis XIV alors tout jeune enfant, puis les désordres de la Fronde, paralysèrent une fois encore notre action extérieure, mais après le traité des Pyrénées (1659), qui rétablit nos bonnes relations avec l'Espagne, une nouvelle période de tranquillité favorable au commerce sembla renaître et Colbert arriva aux affaires avec la confiance d'un roi qui, d'ailleurs, entendait bien contrôler lui-même l'initiative et l'activité de ses ministres.

Colbert et la constitution de la compagnie des Indes orientales (1664) L'attention du nouveau venu était depuis longtemps fixée sur les affaires relatives au commerce extérieur ; il savait que le succès des entreprises anglaises et néerlandaises tenait avant tout au monopole et à l'institution de grandes compagnies privilégiées ; il pensait qu'il serait facile d'obtenir des résultats analogues en appliquant en France le même système. Les efforts isolés des petits groupements ne disposant que de faibles capitaux et de flottes insignifiantes n'avaient-ils pas presque tous abouti à des échecs plus ou moins douloureux ?

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer comment il parvint à constituer la fameuse Compagnie des Indes orientales, à laquelle son nom est resté attaché et dont la Déclaration royale de mai 1664 annonça officiellement la constitution. L'opinion n'était guère favorable à cette création et les commerçants eux-mêmes y étaient indifférents, sinon hostiles. Le capital nécessaire aux premiers frais d'un impor-

tant établissement ne fut souscrit qu'à grand'peine et le fut surtout par ceux qui ne pouvaient refuser leur concours à l'entreprise projetée.

Néanmoins, grâce à la volonté tenace de Colbert et du roi, la Compagnie put se constituer avec les privilèges les plus étendus. Elle recevait le monopole exclusif de la navigation et du commerce dans les Indes, les mers orientales et les mers du Sud pendant un laps de temps de cinquante années ; le roi lui octroyait la concession à perpétuité des terres et places occupées par elle, avec tous les

REMISE DES PRIVILÈGES DE LA COMPAGNIE DES INDES (1664) PAR LOUIS XIV
(D'après la gravure de Vermeulen).

droits de seigneurie sur les unes et sur les autres, comme aussi la concession à perpétuité de Madagascar et des îles voisines. Dans les pays soumis à son autorité, la Compagnie aurait le droit d'établir des juges, qui seraient chargés d'y appliquer la coutume de Paris ; elle jouirait du droit d'envoyer des ambassadeurs aux souverains des Indes, de faire des traités et de déclarer la guerre, d'arborer le pavillon royal et d'établir des garnisons en pays conquis par ses troupes.

Une fois ainsi constituée et comblée de marques de la bienveillance et de l'intérêt du roi, comment la Compagnie a-t-elle rempli les intentions de son fondateur et exercé son monopole ?

Des statuts qui lui furent donnés, il ressort que la Compagnie des Indes orientales avait à mener de front deux entreprises distinctes. A Madagascar, elle devait

poursuivre une œuvre de peuplement et de colonisation déjà commencée depuis 1642, et une œuvre d'évangélisation des indigènes amorcée depuis 1650 ; elle devait en même temps y fonder un établissement solide, capable de servir à la fois de point de relâche et de « rafraîchissement » (comme on disait à l'époque) en même temps que d'entrepôt sur la route des Grandes Indes. Là même, c'est-à-dire dans l'Inde et dans l'Insulinde, en Chine et au Japon, le programme de la Compagnie était autre ; il ne s'agissait plus — tout au moins au début, car certains articles des statuts semblaient prévoir des cessions de territoire, sinon des conquêtes — que de nouer des relations commerciales avec les indigènes et d'obtenir d'eux, pour les transporter directement en France, ces denrées précieuses et aussi ces objets manufacturés, de l'importation desquels, en Occident, Colbert rêvait d'enlever le monopole aux « rouliers des mers ».

Créer de toutes pièces une flotte commerciale, en recruter les équipages, la pourvoir des marchandises appréciées dans les pays où elle doit se rendre, constitue toujours une entreprise longue et minutieuse. Il en était surtout ainsi en un temps où la marine marchande du royaume de France se trouvait encore dans la déplorable situation où l'avait laissée Mazarin. Tout en consacrant le meilleur de leur attention et de leur expérience à cette œuvre considérable, les directeurs de la nouvelle Compagnie estimèrent utile de préparer l'avenir en envoyant sans retard, par la voie de terre — c'est-à-dire par Alep et par la Perse — une mission jusque dans l'Inde. Un gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, le sire de Lalain, et le gentilhomme angevin de La Boullaye le Gouz — le même qui avait déjà visité la Perse et les Indes, Surate et la côte du Malabar — furent placés à la tête de cette mission, que complétaient trois agents de la Compagnie. Présenter au chah de Perse et au Grand Mogol des lettres de crédit de Louis XIV, disposer favorablement ces souverains et obtenir d'eux des firmans avantageux pour la Compagnie, voilà ce que devaient faire, sur leur route, les membres de cette mission, chargée ainsi en quelque manière d'annoncer la venue prochaine d'agents plus qualifiés et de leur préparer leur tâche. (Octobre 1664.)

ENVOI D'UNE FLOTTE A MADAGASCAR ET DANS L'INDE. — LE DIRECTEUR CARON

Tandis que ceux-ci gagnaient la Perse et remplissaient de leur mieux la première partie du programme qui leur avait été imposé, les trois bâtiments qui composaient le premier armement de la nouvelle Compagnie partaient de Brest (7 mars 1665). Ils emmenaient à leur bord, outre le personnel administratif et militaire et un convoi de colons destinés à Madagascar, un petit état-major de négo-

ciants à qui incombait la tâche de faire de cette île « l'entrepôt de la navigation des vaisseaux » de la Compagnie et « le centre de son commerce dans les Indes ». C'est seulement cette œuvre une fois accomplie, ou plutôt présumée par lui accomplie, que Colbert, si impatient fût-il de voir les Français participer activement au trafic des pays du sud de l'Asie, entreprit d'y fonder quelques comptoirs. Alors (mars 1666) partit de La Rochelle une flotte considérable, composée de dix vaisseaux de la Compagnie. A leur bord avaient pris passage, outre le marquis de Mondevergue, « amiral et lieutenant général pour commander les vaisseaux des Français par delà la Ligne Equinoxiale », et de nouveaux fonctionnaires, soldats et colons destinés à Madagascar, deux directeurs de la « Chambre générale » de la Compagnie, de Faye et Caron, et plusieurs « marchands ». Une partie de ce personnel technique, composé pour moitié de Hollandais naturalisés, — le directeur François Caron entre autres, — devait, de la nouvelle île Dauphine, gagner au plus vite la côte occidentale de l'Indoustan et y fonder un comptoir. Mais, si impérieux que fussent les ordres de Colbert, leur exécution se trouva retardée : une année seulement après son départ de La Rochelle, la flotte française atteignit Fort-Dauphin, et plusieurs mois s'écoulèrent encore avant que Caron s'éloignât de Madagascar à destination de Surate, où il débarqua enfin le 13 février 1668.

FRÉGATE
(D'après la gravure de C. Berey (1684) (fragment)

SURATE Bâtie sur les bords de la Tapti, à quelques kilomètres en amont du point où ce fleuve se jette dans le golfe d'Oman, Surate demeure encore aujourd'hui une ville de réelle importance, peuplée de plus de 115 000 habitants, mais comme son étoile a pâli depuis le jour où Bombay a pris son essor ! Au dix-septième siècle, on la tenait, avec le port de Cambaye situé un peu plus au Nord, sur la côte de Guzerate, au fond du golfe de Cambaye, pour le principal

débouché de l'Inde continentale et des parties septentrionales du Deccan, c'est-à-dire des pays sur lesquels s'étendait la domination du souverain de Delhi, du Grand Mogol. Ruinée par les Portugais en 1520, Surate avait, dès la fin du seizième siècle, repris une telle importance que les Anglais et les Hollandais y avaient les uns et les autres fondé un comptoir dès le lendemain de leur arrivée sur les côtes occidentales de l'Inde et que Thomas Herbert lui assigne en 1626 la troisième place parmi les villes du royaume de Guzerate. Elle est, déclare-t-il, « fort renommée, riche et peuplée » et si elle « n'est pas bien considérable ni d'assiette ni par les fortifications », du moins l'est-elle par son commerce. Environ cinquante ans plus tard, les Français ne lui trouvent pas moins d'activité ; aussi Dellon la déclare-t-il « le plus important des ports que le Grand Mogol ait dans son empire ».

Ces témoignages, qu'il serait aisé de multiplier, expliquent le prestige dont jouissait Surate à une époque où Bombay n'était encore qu'un pauvre village à côté du fort cédé en 1661 par le Portugal à l'Angleterre ; ils expliquent aussi en partie pourquoi Colbert et les directeurs de la Compagnie des Indes orientales avaient pris le parti de fonder dans cette ville, en face des établissements anglais et hollandais déjà existants, le premier comptoir créé par les Français dans le sud de l'Asie. Mais voici qui achève de faire comprendre leur détermination. Surate n'est pas seulement située sur la côte de l'Inde qui regarde vers l'Europe, et au point qui en est le plus proche ; c'est aussi un port d'accès facile pour les navires arrivés par la route du cap de Bonne-Espérance et plus encore pour ceux qui viennent soit de la mer Rouge, soit du golfe Persique. En outre, comme se plaît à le faire ressortir un peu plus tard le docteur Dellon dans son intéressante relation, « un chacun a la liberté de venir et de rester en toute assurance à Surate... Chacun peut y vivre à sa manière sans crainte d'être inquiété, pourvu seulement qu'on ne se mêle point d'enseigner ou de prêcher une autre religion que la musulmane ». Dans cette ville enfin existait en 1668, depuis un certain nombre d'années déjà, un couvent de Capucins fondé et occupé par des religieux français dont la chapelle était en quelque sorte la paroisse des catholiques du lieu. Aussi ces religieux jouissaient-ils d'une grande influence, l'un d'eux surtout, le Père Ambroise de Preuilly, dont Dellon a écrit dans ses *Voyages :* « Sa vertu n'y était guère moins respectée (à Surate) des Mahométans et Gentils que des Chrétiens. Les uns et les autres ne faisaient aucune difficulté de le prendre pour leur arbitre, et tous se soumettaient avec plaisir à ses décisions. »

LE FIRMAN D'AURENG ZEB Quand, après avoir débarqué à Soually, le port de cette ville, François Caron se rendit à Surate même, il y trouva le terrain bien préparé. Depuis deux ans déjà, en effet, La Boullaye le Gouz et un de ses compagnons, un commis de la Compagnie nommé Beber, avaient, du golfe Persique, gagné l'Inde par mer. Avec l'aide dévouée des capucins français, tous deux avaient favorablement disposé le nabab en faveur de leurs compatriotes ; puis ils avaient obtenu du grand Aureng Zeb, à Agra, un firman autorisant les Français à s'établir à Soually, à se rendre à leur guise à Surate et à trafiquer librement par tous ses États, les faisant enfin jouir « de toutes les grâces, faveurs et libertés dont jouissent les Anglais et (les) Hollandais ». Fort de ce firman, comme aussi de son expérience, Caron ne tarde pas à fonder un comptoir, à s'assurer les services de deux de ces courtiers banians qui, en fait, détiennent le quasi monopole du commerce à Surate, et à embarquer une petite cargaison sur le navire qui l'a lui-même conduit de Madagascar à Surate. Malheureusement, ce premier effort une fois accompli, Caron ne peut le soutenir ni le renouveler, faute de ressources, et il se voit bientôt réduit à une inaction forcée. Et tandis que lui-même perdait son temps, Caron voyait ses compatriotes les Hollandais affermir et étendre leur autorité dans l'Insulinde, travailler à s'emparer de Macassar et déjouer ainsi quelques-uns des plans conçus et soumis par lui à Colbert pour assurer à la France une part du commerce de la Malaisie, de la Chine et du Japon.

AURENG ZEB
(D'après une estampe de la Bibliothèque nationale).

LA DÉSUNION AU SEIN DU CONSEIL DE SURATE Le mal n'eût pas été très grand si l'entente la plus complète avait régné entre les agents de la Compagnie de l'Inde ; malheureusement il n'en était pas ainsi. Conscient de sa valeur et de son expérience, et très jaloux de son autorité, voire même très orgueilleux, Caron entendait être le premier partout, et aussi être obéi sans discussion ; il l'avait prouvé dès le lendemain de son arrivée à Surate en brisant la résistance de quelques-uns de ses inférieurs, mécontents de recevoir les ordres d'« un vieux b... de

Flamand », et il le témoigna bien davantage par la suite. Cependant, le jour où, en mars 1669, arrivèrent en rade de Soually de nouveaux navires de la Compagnie et le collègue de Caron, le directeur de Faye, la meilleure intelligence parut d'abord régner entre eux, bien que leurs communes instructions donnassent partout la préséance au Français sur le Hollandais. Dès le lendemain de l'arrivée de ce second agent supérieur, la loge française recommence à faire des affaires ; grâce à son personnel renforcé, aux fonds et aux marchandises apportés par les navires récemment

ENTRÉE DE CARON ET DE FAYE A SURATE
(D'après la gravure de Vermeulen).

venus de Madagascar, elle peut même étendre le champ de ses opérations. Afin de tirer parti des firmans que la mission française de 1664 a pu obtenir des Sofis, et qui ont abouti à la fondation d'une loge à Bender Abbas, la ville nouvelle fondée par Abbas le Grand depuis quelque quarante ans sur la côte septentrionale du détroit pour remplacer Ormuz, afin aussi de pénétrer jusqu'au fond du golfe Persique, deux marchands français sont mis à la tête d'une mission de commerce et d'étude qui crée une loge nouvelle à Bassora, sur le Chatt-el-Arab, où seuls jusqu'alors Anglais et Hollandais possèdent des comptoirs. Tandis qu'au sud de Surate, dans ce royaume de Visapour dont la mer d'Oman baigne également les rivages, un autre agent de la Compagnie établit à Rajapour une loge pour faire le trafic du poivre, un autre encore se rend auprès du roi de Golconde avec ordre de

solliciter de lui un firman pour l'établissement d'un comptoir français à Masulipatam, centre de grand commerce de toiles situé sur la côte du golfe de Bengale. Enfin, pour préparer la réalisation d'un dessein qui lui tient au cœur, Caron fait partir pour Achem, c'est-à-dire pour l'extrême Nord de Sumatra, un navire chargé de faciliter aux Français l'accès des Moluques, de ces « petites îles qui donnent de la muscade », dont il a lui-même, dès son entrée au service de la Compagnie, recommandé la conquête comme très profitable et devant procurer au pays qu'il sert « les fines épiceries ».

Une telle activité ne devait pas se soutenir longtemps, car la discorde ne tarda pas à faire son œuvre. Si, pendant les quelques semaines que vécut de Faye, une bonne intelligence parut régner entre les deux directeurs, ce semblant d'entente ne dura pas. C'est que Caron, plus encore après la mort de son collègue (avril 1669) qu'auparavant, entendait se réserver tout le secret des affaires et n'admettait pas qu'on prétendît y pénétrer ; c'est qu'il avait ses créatures, en particulier les deux courtiers banians avec lesquels il s'était entendu dès son arrivée à Surate dont il continuait à ne pas se méfier malgré les avis qui lui étaient donnés. Quand le principal des commis de la Compagnie, un conseiller au Conseil souverain, nommé Goujon, et d'autres agents supérieurs avec lui prétendirent voir clair dans les affaires du comptoir et les contrôler, Caron s'emporta. Deux partis se formèrent alors au sein du Conseil ; l'un soutenait Caron tandis que l'autre, non content d'attaquer le courtier dont le directeur utilisait les services, s'en prenait à ce dernier lui-même et les déclarait tous deux « d'intelligence pour faire leurs affaires aux dépens de la Compagnie ».

LE SULTAN DE SUMATRA
(D'après le *Premier voyage des Hollandais aux Indes Orientales*, de Sennius Hulsius).

Qu'elles fussent justifiées ou dépourvues de toute base, ces accusations eurent des conséquences fâcheuses. Elles diminuèrent l'autorité du chef de la loge de

Surate auprès de ses agents même les plus dévoués, et son prestige auprès des indigènes ; elles rejaillirent sur la Compagnie des Indes elle-même et entravèrent encore l'extension de son influence et de ses affaires à un moment où les agissements du chef mahratte Sivaji la rendaient déjà difficile. Si deux nouveaux comptoirs furent créés vers cette époque sur la côte de Malabar, l'un à Mirzéou, l'autre plus au Sud encore (à Tilcéry, ou Tellichéry, non loin de notre Mahé d'aujourd'hui), partout ailleurs les Français n'enregistrèrent que des échecs. A Surate même, grâce sans doute aux bons offices de leurs rivaux et surtout des Hollandais, mais grâce aussi à la stagnation de la loge, le discrédit était tel « que l'on n'y trouvait pas à négocier une ordonnance des directeurs à 20 ou 25 pour 100 de perte ». Aussi comprend-on que les principaux agents de la Compagnie dans cette ville se soient émus de la situation et aient décidé, dès le début de 1670, de députer en France un des leurs pour faire connaître le véritable état des choses au Conseil des Directeurs et pour le prier d'y porter remède.

Si, par la suite, grâce à l'arrivée de plusieurs vaisseaux et de marchandises de France, les affaires reprirent quelque activité, l'autorité de la Compagnie ne grandit pas. C'est que Caron ne se montrait nullement, sur place, l'homme que Colbert avait espéré. Naguère, ce Hollandais lui avait paru doué d'initiative, d'intelligence et de sens pratique non moins que d'expérience et d'allant ; dans l'Inde, il n'était nullement à la hauteur de sa tâche. Il ne cessait de former des projets auxquels il ne donnait aucune suite ; il manquait de prudence et recourait pour sa correspondance à des traducteurs d'origine hollandaise qui ne s'estimaient pas tenus au secret à l'égard de leurs propres compatriotes ; tandis qu'il empêchait de tout son pouvoir les agents français de la Compagnie de prendre connaissance des affaires, il s'ouvrait de ses desseins et de ceux des directeurs de France à ses courtiers banians, en qui il avait une confiance aveugle. Il n'employait pas au mieux de la Compagnie les fonds et les marchandises que celle-ci lui envoyait et ne déployait guère d'énergie que pour la satisfaction de ses rancunes personnelles (on le vit bien dans la façon dont il se comporta à l'égard du comptoir de Masulipatam, fondé malgré lui par un de ses ennemis), ou de son goût d'autorité et de représentation. Il parut cependant vouloir faire davantage quand, en mars 1671, il partit avec trois navires pour l'île de Java, à destination de Bantam.

CARON A BANTAM

Quand il s'éloigna de la côte du Guzerate, il fut très critiqué, non pas tant pour l'expédition elle-même que pour l'importance de l'armement. Pour fonder une loge à Bantam, était-il besoin de trois bâtiments ?

Aussi ses adversaires prétendirent-ils que Caron cherchait surtout, en se rendant de la sorte dans le voisinage de Batavia, à montrer aux agents de la Compagnie à laquelle il avait jadis appartenu quelle haute situation il occupait dans la Compagnie française rivale. Caron, il faut bien le reconnaître, avait d'autres raisons, autrement sérieuses, pour entreprendre le voyage de Bantam et pour y déployer un certain apparat. Il devait complaire à Colbert, très désireux de voir la France participer au commerce des « fines épiceries » et servir ainsi la politique qui poursuivait à l'égard de la Hollande une si rude guerre de tarifs. Lui-même d'ailleurs, Caron, dès 1665, lors de son entrée au service de la Compagnie française des

SUMATRA

(D'après le *Premier voyage des Hollandais aux Indes Orientales*, par Sennius Hultius).

Indes orientales, avait indiqué comme « le premier travail », une fois quelques loges créées sur les rivages de l'Indoustan, « de naviguer sous la Ligne équinoxiale, afin d'établir quelques résidents à Macassar, Bantam et autres endroits du poivre, et faire ses préparatifs et jeter ses plombs afin de pouvoir venir à l'île de Banca ». Il avait alors estimé que, deux ans environ après la fondation de la loge de Surate (c'est-à-dire, dans sa pensée, entre octobre 1667 et mai 1668, au moment où souffle la mousson du Nord-Ouest), cette expédition pourrait avoir lieu et être suivie tôt après de voyages commerciaux en Chine et au Japon... Or c'est en 1668 seulement que les Français étaient arrivés à Surate, avec deux ans de retard, et, pendant ce temps, les Hollandais avaient à nouveau battu les gens de Macassar, qu'ils avaient défaits une première fois dès 1660. Mais ils y étaient, disait-on dans les ports de l'Inde, aux prises avec de très sérieuses difficultés, et, s'il avait signé en 1667 un traité consacrant sa défaite et réduisant beaucoup son autorité, le sultan de Macassar, désireux de prendre une revanche, appelait les Français « avec

grand empressement ». A tous égards donc, il importait d'agir, et aussi de donner dans les pays de l'Insulinde une haute idée de la puissance du roi des fleurs de lys. Le meilleur moyen d'encourager les indigènes dans leur résistance à la Compagnie hollandaise n'était-il pas de les favorablement disposer en faveur des Français, et donc de répondre aux intentions de Colbert ?

Malgré tout, ce ne fut pas un succès que ce voyage de Bantam. S'il parvint à fonder une loge à l'extrême Nord-Ouest de l'île de Java, dans cette vieille et célèbre capitale qu'avait déjà visitée plus d'un navire français, le directeur de la Compagnie des Indes orientales n'obtint du sultan du lieu que de vagues promesses au sujet de Banca, où il voulait précisément fonder un solide établissement, le principal de nos comptoirs en Extrême-Orient. Il revint à Surate pleinement convaincu de la solidité de l'emprise hollandaise et de la difficulté avec laquelle on évincerait ses compatriotes du commerce des îles aux épices.

Médiocre succès de notre comptoir de Surate

Quand, le 11 novembre 1671, Caron se retrouva en rade de Soually, il dut regretter de s'être éloigné. Pendant son absence, en effet, s'étaient développées les conséquences de la mésintelligence régnant entre lui et ses principaux collaborateurs, comme aussi des vues trop personnelles que lui prêtaient quelques-uns d'entre eux, et les affaires avaient partout périclité. Pas plus sur la côte de Coromandel, à Masulipatam, ce grand centre commercial où les agents de la Compagnie manquaient d'argent, de marchandises et de crédit, que sur la côte de Perse, où le prix des marchandises du pays avait été fortement majoré, le négoce ne s'était développé ; il s'affaiblissait, au contraire, bien que le fondateur du comptoir de Masulipatam eût vu très nettement les avantages du commerce d'Inde en Inde, de la visite incessante des rivages par « quatre ou cinq petits navires de 200 à 250 tonneaux qui ne feraient que naviguer à Bengale, Pégou, Achem, Malacca et Siam ». Au Sud de Surate, les petites loges nouvellement fondées sur la côte de Malabar ne pouvaient pas entreprendre un grand commerce ; si, d'ordinaire, le poivre s'y vendait à meilleur compte qu'à Surate, il n'en était pas ainsi à l'époque, à cause des intrigues des Hollandais et des achats considérables de cette précieuse denrée qu'ils s'étaient empressés de faire à Mirzéou et à Rajapour, dans le temps de la venue des Français, ce qui avait naturellement causé un enchérissement momentané de la marchandise. Enfin, dans cette grande ville de Surate même, où d'aucuns ont accusé Caron d'avoir voulu concentrer tout le commerce de la Compagnie française, les affaires n'avaient pas pris l'essor que l'abondance des fonds reçus de France à la fin de 1670 aurait permis

d'escompter, et la situation semblait nettement défavorable. Le 8 juin 1671, après une étude sommaire, un nouveau venu la résumait ainsi à Colbert : « Une confusion assez grande dans les affaires, point d'argent, de grandes dettes, guère de crédit, toute l'autorité entre les mains du courtier Samson et... un esprit de division parmi les Français qui servent la Compagnie. »

Celui qui s'exprimait de la sorte, François Baron, était un personnage important et un homme très capable, un collègue de Caron, un directeur général de la Compagnie que Colbert avait choisi, après avoir entendu le député des agents de Surate, pour rétablir l'union parmi les Français de l'Inde. Il avait débarqué au milieu de mai, quelques semaines après le départ de Caron pour Bantam, et avait pu par conséquent se rendre compte de la situation en dehors de celui-ci et en toute liberté. Et non seulement lui, mais, quatre mois plus tard, le 18 octobre, un personnage plus important encore était arrivé à Surate en l'absence de Caron, l'amiral de l' « escadre de Perse », Jacob Blanquet de La Haye, à qui Louis XIV avait d'abord donné le titre et les pouvoirs de « gouverneur et lieutenant général pour le Roi en l'île Dauphine et dans toutes les Indes », puis le titre, plus élevé encore, et les pouvoirs de vice-roi.

CHAPITRE II

L' « ESCADRE DE PERSE » DANS LES MERS DE L'INDE

I. — Les ambitions de Colbert.

II. — Les difficultés rencontrés par « l'escadre de Perse ». — *La flotte de La Haye à Trinquemali (Ceylan). — Méliapour ou Sâo-Thomé.*

III. — Les Français dans Sâo-Thomé. — *Le premier siège de Sâo-Thomé par les Mores. — La Haye à Masulipatam. — Le second siège de Sâo-Thomé. Perte de cette place.*

IV. — La donation de Pondichéry a la France. — *Bellanger de l'Espinay et Chirkhan Lodi. — Les suites d'un échec : l'Inde délaissée. — La politique de redressement du directeur Baron.*

I. — Les ambitions de Colbert

Quelques mois après son arrivée à Surate, alors que ses conversations avec le Père Ambroise de Preuilly et ses observations personnelles lui avaient permis de se rendre compte de la situation politique et économique de la contrée, La Boullaye le Gouz adressait à Colbert, le 1er avril 1666, un mémoire d'un très vif intérêt. Non content d'y énoncer, sur l'organisation future de la Compagnie française de l'Inde, des conseils que lui avaient inspirés à la fois son esprit judicieux, l'examen des usages adoptés, après expérience, par les compagnies rivales d'Angleterre et de Hollande et l'étude des mœurs et coutumes du pays, de La Boullaye le Gouz n'hésitait pas à formuler

un véritable programme politique dont les différents points ne retinrent pas également l'attention du grand ministre de Louis XIV. Acquérir Chaoul des Portugais ou encore Bombay des Anglais, sur la côte de Malabar, « pour tenir le golfe de Cambaye et le détroit d'Ormuz en bride », et aussi, des Danois, Tranquebar, sur la côte de Coromandel, « qui dominerait le golfe de Bengale », voilà une idée de La Boullaye le Gouz que Colbert n'adopta pas ; il était encore, au moment où lui parvint le mémoire de son agent, sous l'influence du Hollandais Caron et si, comme le voyageur angevin, il estimait nécessaire de « se saisir de quelques îles..., où il y ait un bon port ou bon air », c'est vers d'autres points qu'il portait son attention. Par contre, il retint d'autres idées du prudent Angevin. Par ce qui se passait dans l'Europe même à l'époque, aux temps de la guerre de Dévolution, de la formation de la Triple Alliance de La Haye et du traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668), il était d'avance convaincu de la nécessité de « fomenter la guerre entre Anglais et Hollandais » ; enfin, sur des mers où les navires français n'avaient jamais paru en grand nombre, sur les côtes de pays où les Hollandais avaient pris plaisir à minimiser, sinon même à réduire à néant la puissance de la France, il comprenait l'utilité de la croisière, en grand apparat, d'une flotte battant le pavillon fleurdelisé. Aussi retint-il particulièrement cette suggestion de La Boullaye le Gouz : « Il faudrait envoyer des vaisseaux du Roi, afin de les faire voir sur les côtes, et surtout n'épargner ni poudre, ni boulets, et c'est d'une grande conséquence afin d'abattre l'orgueil des Hollandais. » De là le projet, que le Roi approuva sans réserve, de la formation d' « une bonne escadre de ses vaisseaux de guerre » et de son envoi dans la mer des Indes.

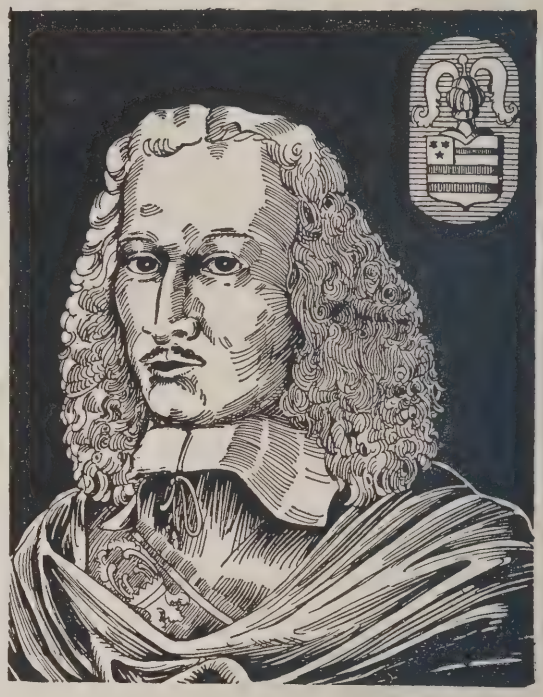

LA BOULLAYE LE GOUZ
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Il fallut plus de dix mois (11 mai 1669-30 mars 1670) pour réaliser les ordres du ministre et pour équiper, armer, mettre au point les navires dont l'ensemble devait composer la flotte que tous les documents contemporains appellent « l'escadre de Perse ».

Six bons vaisseaux de guerre, deux flûtes et un navire magasin ou hôpital, montés par 1 470 hommes d'équipage et armés en tout de 248 canons, constituaient le « petit échantillon de sa puissance » que, pour reprendre les expressions de Colbert, Louis XIV avait résolu de « faire voir aux princes de l'Asie » et qui devait « porter dans les Indes la première connaissance des armes et de la puissance de Sa Majesté ». Après avoir fait une assez brève escale à Madagascar, cette escadre devait se rendre directement à Surate — « en six ou sept mois de temps », estimait le ministre, — et jouer dès lors, pendant toute la durée de son séjour dans les mers de l'Inde, un rôle de parade et d'action successivement. Mais ce rôle n'est pas le seul que le roi réserve à son lieutenant général. Les rapports du directeur Caron lui ont montré l'importance et l'utilité, « pour le bien et l'avantage de la Compagnie », d'un établissement « considérable dans l'île de Ceylan, qui produit la cannelle ». Sans doute les Hollandais occupent-ils l'Ouest et le Sud de cette grande terre, mais ils n'en ont pas encore conquis la partie orientale, qu'il demeure donc loisible d'occuper. *C'est à former et fonder cet établissement que Sa Majesté désire que le sieur de la Haye donne toute son application et emploie toute son industrie.* Ce premier poste une fois créé, fortifié et « bien assuré », le lieutenant général en établira un autre analogue beaucoup plus à l'Est, en pleine Insulinde, dans l'île de Banca, si la reconnaissance physique et l'étude économique qu'il en aura fait faire au préalable confirment les assertions de Caron ; au dire de celui-ci, ce second établissement « pourrait devenir plus considérable et plus commode que celui de Batavia, qui est la principale place des Hollandais dans les Indes, et... donnerait à la Compagnie la facilité du commerce de toutes les épiceries de toutes les îles et royaumes de l'Inde, même de la Chine et du Japon ». Dans l'esprit de Colbert, dix-huit mois suffiraient pour fonder les deux établissements de Ceylan et de Banca ; il ne resterait plus à de la Haye, avant de prendre la route du retour, qu'à « faire voir son escadre sur les côtes de Malabar et à toutes les nations qui possèdent des terres

COLBERT
(D'après Nanteuil, Bibliothèque Nationale).

et des places dans toute l'étendue du pays, depuis le cap de Comorin jusqu'à l'Arabie », c'est-à-dire dans les parties Est et Nord de la mer d'Oman. Une telle croisière serait, estime Colbert, qui prête ses propres sentiments à son maître, fort avantageuse pour la réputation des armes du roi et tournerait « au bien et à l'avantage de la Compagnie ».

De l'envoi de l'escadre de Perse dans les mers de l'Inde, Colbert attend deux résultats. Un bénéfice moral d'abord, c'est-à-dire la complète réfutation des propos insidieux et malveillants tenus par les Hollandais sur la véritable puissance du roi de France, et un accroissement ou plutôt un renouveau de prestige pour la Compagnie française des Indes orientales. Un bénéfice matériel, en outre, du fait de la fondation de deux postes solides, l'un dans l'Est de l'île de Ceylan, sur la route du golfe de Bengale et de l'Extrême-Orient, l'autre en pleine Malaisie, à pied d'œuvre par conséquent, non loin des îles des Épices et sur la route de celles-ci comme de la Chine et du Japon. Pour se rendre compte de la façon dont ce programme a été réalisé, il faut suivre maintenant avec quelque détail l'itinéraire et les faits et gestes de l'escadre de Perse.

II. — Les difficultés rencontrées par « l'Escadre de Perse »

C'est seulement le 6 octobre 1671, un peu plus de dix-huit mois après son départ de la rade de La Rochelle (30 mars 1670), que l'escadre de Perse arriva en vue de Soually. En attendant que le directeur Caron fût revenu de Bantam, Blanquet de la Haye, qui prit dès le 11 octobre le titre de vice-roi, se comporta comme le lui avait recommandé Colbert, échangeant des politesses, des visites et de somptueux présents avec le gouverneur de Surate pour le Grand Mogol Aureng Zeb, tirant force coups de canon, exigeant de façon impérieuse le salut des navires étrangers qui se trouvaient sur rade, déployant, lorsqu'il se rendait dans la cité commerçante, la plus grande magnificence, bref, s'efforçant de toutes les manières de donner aux indigènes, habitués au faste oriental, la plus haute idée de la puissance de son maître.

Tandis que cortèges, fêtes et salves retenaient l'attention des foules et les impressionnaient favorablement, le vice-roi et les directeurs généraux Baron, Blot et Caron, réunis en conseil, étudiaient la situation et cherchaient, de concert, le meilleur moyen de réaliser les volontés du roi. Malheureusement, si animés fussent-ils du désir de bien faire, ils ne pouvaient pas se départir de leurs préoccupations personnelles ni de leurs habitudes d'esprit. Blot, le dernier venu des directeurs, était

encore mal au courant des hommes et des choses de l'Inde ; les affaires commerciales comptaient seules à ses yeux, et s'il convenait de l'utilité, voire même de la nécessité de fonder quelques comptoirs nouveaux, il tirait argument de la situation du « méchant poste » de Surate pour se refuser à admettre « que la Compagnie fût présentement en état de faire aucune entreprise ». De là entre lui et Caron, irrité de la rudesse et des emportements de Blot, un désaccord manifeste et immédiat... S'il dissimulait de son mieux, l'orgueilleux Caron ne pouvait cependant pas pardonner à Blanquet de la Haye sa situation brillante, très supérieure à la sienne propre, et son rôle représentatif ; il avait aperçu très vite, d'autre part, les défauts du vice-roi, ses emportements, son ignorance des affaires commerciales et, aussi, des affaires politiques de l'Extrême-Orient, son indécision, conséquence, peut-être, de cette ignorance... Pendant l'absence de Caron, d'autre part, de la Haye n'avait pas été sans recueillir quelque écho des griefs des agents de la Compagnie française contre ce directeur général, et peut-être même avait-il commencé de suspecter l'honnêteté de celui dont on lui avait recommandé de suivre les avis... Bref, l'entente était loin de régner entre les hommes qui tenaient alors entre leurs mains les destinées de la France dans l'Inde et leurs divergences de vue et leurs tiraillements, disons les querelles qui en résultaient, entravaient leurs délibérations et les empêchaient de prendre les décisions nécessaires avec toute la promptitude que désirait Colbert.

CARON
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Un homme cependant se rendait parfaitement compte de toutes les graves conséquences de ces querelles, cet ancien consul de France à Alep que la clairvoyance de Colbert avait fait nommer directeur général de la Compagnie des Indes Orientales et envoyer à Surate, où il avait déjà rendu des services éminents, François Baron. Ses très grandes qualités — « moins propres au négoce qu'à ménager les esprits des puissances du pays », au témoignage d'un de ses futurs collègues, —

l'amenèrent à jouer à ce moment un rôle décisif et lui permirent d'exercer une véritable médiation entre Caron et Blot. Grâce à lui encore, Blot consentit enfin, quoique de mauvaise grâce, à donner à Blanquet de la Haye les fonds que celui-ci demandait pour son escadre. Il fallut peu de temps pour la remettre en état, pour charger sur ses vaisseaux les objets nécessaires à la fondation des postes projetés et pour équiper les navires de la Compagnie que les directeurs adjoignirent à la flotte royale. Aussi, le 6 janvier 1672, l'« escadre de Perse », forte alors de dix bâtiments, s'éloigna-t-elle de Soually dans la direction du Sud.

LA FLOTTE DE LA HAYE A TRINQUEMALE (CEYLAN)

Lentement, elle longea la côte de Malabar, s'arrêtant devant toutes les localités de quelque importance. Partout on publiait une ordonnance du roi de France en vertu de laquelle celui-ci enjoignait à tous ses sujets « de quitter le service des États et provinces étrangères pour se ranger sous son obéissance », et on leur promettait de « donner à ceux qui retourneraient à son service les mêmes gages et appointements qu'ils avaient au service des étrangers ». Partout, néanmoins, sauf à Goa dont le gouverneur portugais, jaloux des nouveaux venus, provoqua la désertion de nombreux marins de l'escadre, partout les Français furent accueillis de la plus aimable façon. Non content de lier amitié avec eux, de s'engager par traité à les « assister en toutes leurs affaires » et de souhaiter que « l'alliance qu'ils venaient de faire eût autant de durée que le soleil et la lune », le Zamorin de Calicut leur donna même un territoire sur la rivière de Cranganor, à l'orée des vastes marigots qui se prolongent au Sud jusqu'au promontoire de Quillon. Cession éphémère, car ce territoire fut repris par les Hollandais, aussitôt que notre escadre eut disparu à l'horizon.

Entre Cochin et le cap Comorin, de la Haye eut pour la première fois le sentiment que tous ses mouvements étaient surveillés et apprit la présence, toute proche de lui, d'une forte escadre hollandaise. Lorsque, le 21 février, il en aperçut, non loin du rivage, les douze vaisseaux en ordre de marche, il eut dessein de leur livrer bataille aussitôt ; « mais M. Caron en dissuada M. le vice-roi. » Sans doute, s'il avait reçu les lettres qui lui avaient été expédiées de Surate et qui l'avertissaient de l'imminence de la guerre, en Europe même, entre la France et la république des Provinces-Unies, de la Haye eût-il passé outre aux objections du directeur général ; mais des pirates avaient arrêté en mer le petit bâtiment porteur de ces dépêches et le vice-roi, ignorant tout de la situation, se résigna, bien à contre-cœur, à suivre l'avis de celui dont Colbert lui avait recommandé d'écouter les conseils. Il ne devait pas tarder à le regretter, car les Hollandais, interprétant dans le sens le plus avanta-

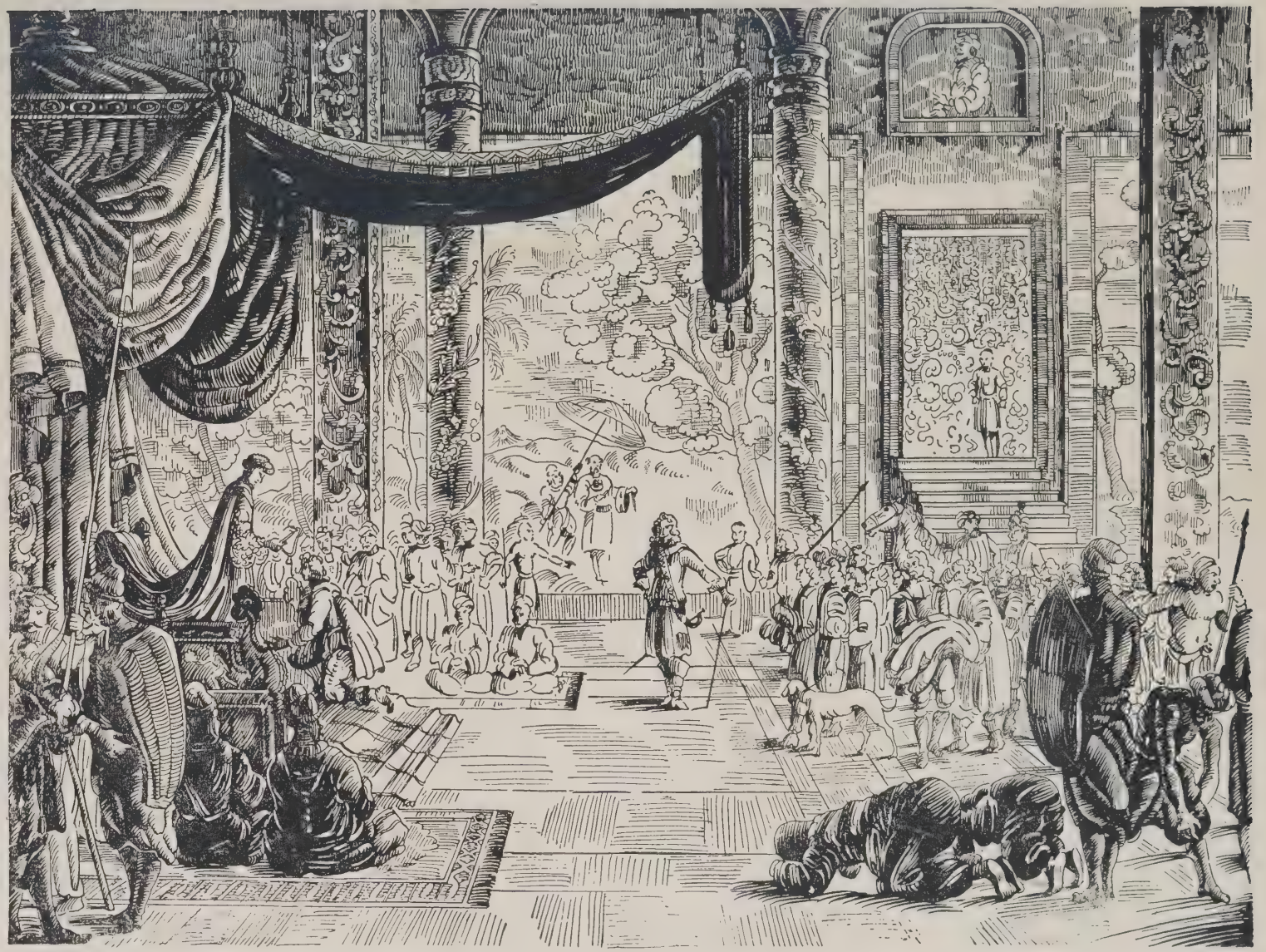

RÉCEPTION DES OFFICIERS FRANÇAIS PAR LE ROI DE KANDI

(D'après *la Relation du voyage aux Indes Orientales par un gentilhomme français*) (1695).

geux pour eux-mêmes le changement de route prescrit alors par de la Haye à l'escadre de Perse, s'empressèrent de proclamer que les Français avaient fui devant eux, pour anéantir l'impression qu'avait partout produite l'apparition de la flotte royale.

Celle-ci, cependant, poursuivant sa route, contournait l'île de Ceylan par le Sud, et pénétrait enfin le 22 mars dans la baie de Trincomali ou de Trinquemale. C'est là, d'après les indications fournies par Caron à Colbert, que de la Haye avait ordre de fonder un établissement français. Le vice-roi pensait n'y trouver personne, comme on l'en avait toujours assuré ; grandes furent sa surprise et sa déconvenue en constatant que, là comme un peu plus au Sud, à Batacolor, les Hollandais s'étaient installés. Nulle part, il est vrai, l'établissement n'était bien redoutable : un simple fortin ici, et là, dans cette partie de la rade de Trincomali qu'est la baie de Cotiary, un fort gardé par deux cents soldats et quelques retranchements improvisés, petites redoutes ou simples palissades, défendus par sept ou huit pièces de canon. Mais partout le pavillon néerlandais claquait au vent. Blanquet de la Haye avait été devancé. Devant lui, aucune résistance sérieuse ; après avoir fait feu de tous leurs canons, puis incendié leurs ouvrages défensifs, les Hollandais se sont repliés sur leur front, à travers les bois ; mais une surveillance inlassable, un perpétuel espionnage et, de temps à autre, des envois de parlementaires et des demandes d'explications prouvent aux Français la présence d'un adversaire qui épie leurs mouvements et se tient résolument sur ses gardes. Ainsi devient moins facile et plus précaire la fondation du poste prévu à la baie de Trincomali.

De la Haye ne se décourage pas, cependant. Après avoir étudié les anfractuosités de cette superbe rade, il décide d'y bâtir un fort dans l'île dite « du Soleil », en dépit d'une sommation des Hollandais d'avoir à lever l'ancre et à sortir de la baie au plus tôt. Déjà, il a envoyé deux de ses gentilshommes au roi de Kandi, avec mission d'obtenir de lui la cession de la baie de Trincomali et de ses alentours, et aussi de l'amener à se placer sous le protectorat du souverain des fleurs de lis. Tandis que ses envoyés demeurent à Kandi, des officiers singhalais viennent, à leur tour, trouver le vice-roi et signent avec lui, le 8 mai, un traité donnant à la France « la baie de Trinquemale, pays de Coutiari et dépendances », et donc la possession du fort à la construction duquel travaillent sans relâche soldats et matelots de l'escadre.

Ce travail assez mal réglé, les effets du climat, une déplorable hygiène, une nourriture insuffisante, — on n'avait emporté de Surate des vivres que pour six mois, — commençaient à faire sentir leurs effets. Hommes et officiers périssaient en grand nombre. Par surcroît de malheur, les indigènes ne leur apportaient plus de vivres,

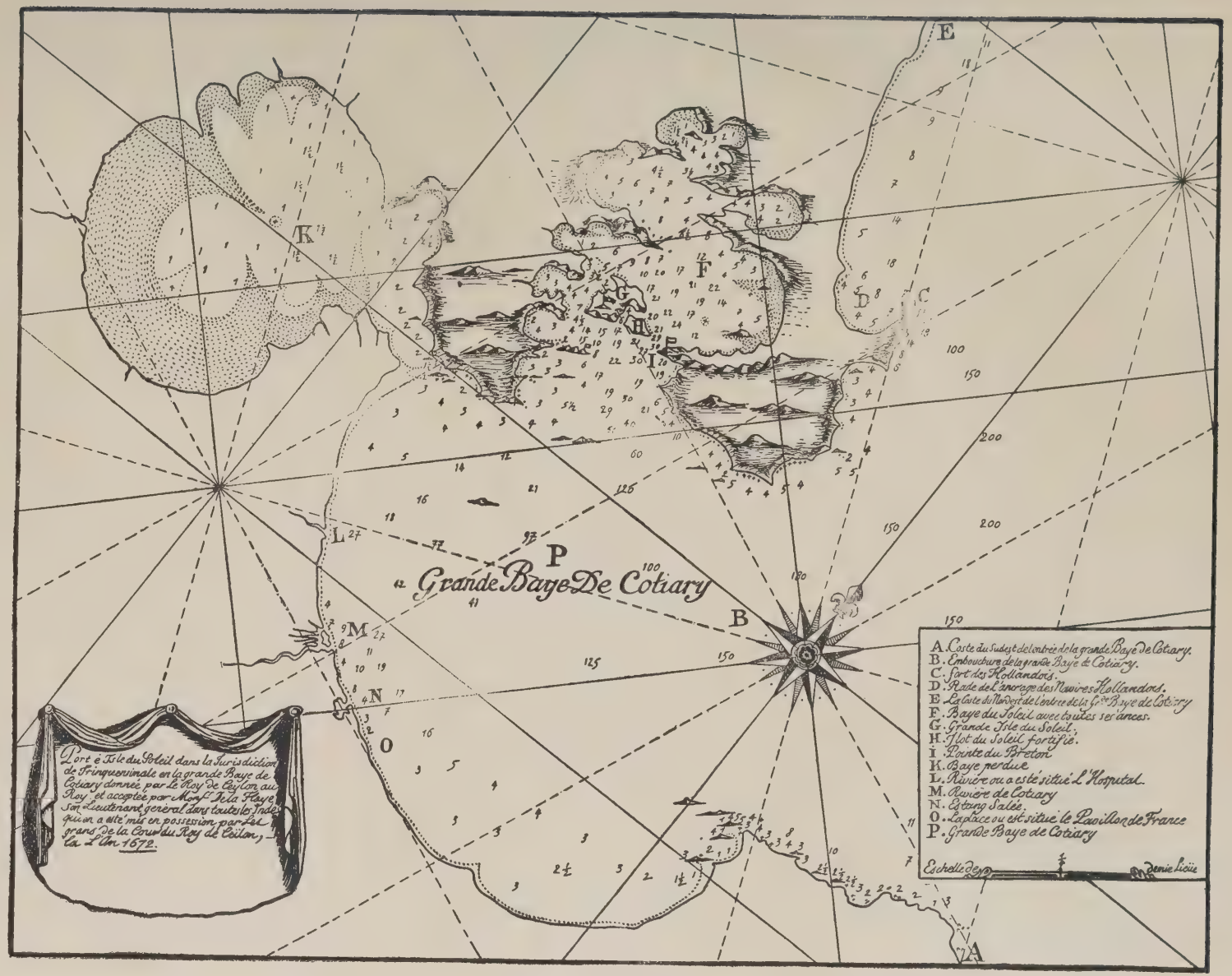

LA BAIE DE TRINQUEMALE

(D'après une carte de 1672, dépôt des cartes du Ministère des colonies).

leurs fétiches ou *olys* leur ayant appris (disaient-ils) « que les Français auraient du désavantage, et voulant par cette défense de vivres les obliger à se retirer ». Enfin, le 15 mai, l'escadre néerlandaise de l'amiral Ryclof van Goens, cette escadre avec laquelle nos vaisseaux avaient failli engager le combat aux abords du cap Comorin, pénétra dans la baie de Trincomali et vint mouiller au pied du fort. Les quatorze bâtiments dont elle se composait maintenant lui assuraient une supériorité manifeste sur l'escadre de Perse ; aussi, quand de la Haye envoya demander ses intentions à Ryclof, celui-ci répondit-il fièrement qu'il entendait agir à sa guise, puis il protesta contre l'installation des Français dans une baie néerlandaise.

TRINQUEMALE

(D'après *la Description véridique et détaillée des côtes fameuses du Malabar et du Coromandel*).

Autant que l'arrivée de nouveaux vaisseaux hollandais (on en compta bientôt dix-sept sur rade), de telles paroles faisaient envisager de sérieuses difficultés ; celles-ci, effectivement, ne tardèrent pas à surgir. Ce furent d'abord des escarmouches et l'enlèvement d'un petit poste français ; puis, le 31 mai, la capture, par quatre bâtiments ennemis, d'un navire de l'escadre de Perse, qui revenait de la côte de Coromandel, chargé de vivres ; deux jours plus tard, un autre navire, qui regagnait la baie de Trincomali dans les mêmes conditions, subissait le même sort et deux des Français du bord, pour avoir obéi aux ordres de leur roi et quitté le service de la Compagnie néerlandaise, subissaient le dernier supplice... Jusqu'alors, de la Haye avait toujours reculé devant les mesures violentes, quelque favorables que pussent être les circonstances ; il voulut, à ce moment, engager le combat contre les Hollandais, mais il était bien tard, et quelles conjonctures défavorables ! Infériorité flagrante du nombre des bâtiments français, réduction des équipages par suite des maladies, affaiblissement des hommes valides pour cause d'insuffisance de

nourriture convenable et de disette de vivres, etc... De la Haye finit par se rendre à ces arguments de Caron, que soutinrent plusieurs des capitaines de l'escadre ; mais pouvait-il et devait-il, dès lors, demeurer dans la baie de Trincomali ? A tous égards, il n'avait plus qu'à quitter très vite un endroit où il avait mission de faire et où il avait espéré pouvoir réaliser de si grands desseins. Il se donna simplement la vaine satisfaction de prendre possession du pays au nom de son maître et d'envoyer un de ses officiers pour résident auprès du roi de Kandy ; puis, laissant dans la baie de Cotiary trois de ses navires, « faute de suffisamment de monde à cause de tant de malades et de morts », et, dans le port de l'île du Soleil, une poignée d'hommes sur le sort desquels il ne gardait nulle illusion, il sortit le 9 juillet, de la baie de Trincomali, cingla vers le Nord et se dirigea vers la côte de Coromandel.

Quelques jours plus tard, les Hollandais, après avoir occupé les sources où pouvait se ravitailler d'eau la petite garnison française de l'île du Soleil, contraignirent celle-ci à capituler. Elle le fit à des conditions très honorables, que les vainqueurs n'observèrent d'ailleurs pas. Au lieu d'être ramenés en Europe par la première flotte, nos soldats expièrent, dans les prisons de Batavia, l'honneur d'avoir maintenu un peu plus longtemps le pavillon fleurdelysé sur des îles de la baie de Trincomali ; quant à leurs 400 auxiliaires indigènes, ils furent tous impitoyablement massacrés. La présence des deux Français demeurés auprès du roi de Kandy attesta seule pendant un temps encore les visées de Colbert sur Ceylan et l'effort tenté par l'escadre de Perse pour leur réalisation.

Négapatam, surmontée du pavillon hollandais, Tranquebar et sa forteresse danoise, le grand village de Porto-Novo, enfin Méliapour, le Sâo-Thomé des Portugais, voilà les différents points où mouilla successivement l'escadre de Perse tandis que s'achevait le drame de Trincomali. Alors, une lettre du roi de France permit à de la Haye, en lui apprenant ce qui se passait en Europe et l'imminence de la guerre de Hollande, de comprendre la conduite de l'amiral Ryclof van Goens et lui fit regretter la perte des occasions favorables dont il n'avait pas profité. Que pouvait-on faire maintenant ? Cingler sur Bantam et tenter d'y réaliser les vues de Colbert ? Dans l'état où se trouvait la flotte française, et si près des principaux établissements ennemis, le vice-roi y songea d'autant moins qu'il nourrissait déjà de forts soupçons de trahison à l'encontre du directeur général Caron. La conduite de celui-ci depuis son retour de Bantam, ses conseils répétés de prudence et de temporisation dans des cas où il eût fallu agir avec promptitude et décision, sa mauvaise volonté manifeste, ses relations assez mystérieuses avec quelques indigènes, tout amenait Blanquet de la Haye à se demander si Colbert avait vu juste en lui

recommandant de suivre les conseils de ce transfuge et si celui-ci n'était pas en quelque manière son propre mauvais génie, ou plutôt un véritable traître... Il put toutefois, le 22 juillet, devant la ville de Sâo-Thomé, voir Caron abonder dans son sens et opiner comme lui qu'il fallait tirer vengeance de l'insulte faite au roi de France par le gouvernement more de cette place.

Méliapour ou Sâo-Thomé

Voici ce qui s'était passé.

Depuis dix ans, la vieille ville de Méliapour n'était plus sous la domination des Portugais qui, en 1504, l'avaient relevée de ses ruines et lui avaient donné le nom de l'apôtre dont le corps passait pour avoir été inhumé sur son territoire ; en 1662, le roi de Golconde, tributaire du Grand Mogol, s'en était emparé en même temps que d'une partie du Carnate. Bien qu'il eût, à la suite de cet événement, perdu une bonne partie de son importance commerciale, au bénéfice des deux comptoirs voisins de Madras et de Paliacate, l'un anglais et l'autre hollandais, ce port de la côte de Coromandel gardait encore quelque chose de son ancien prestige. Son gouverneur craignait-il que les Français ne voulussent s'en emparer, ou bien pensa-t-il pouvoir, à la suite des derniers événements, en agir cavalièrement avec Blanquet de la Haye? Toujours est-il qu'à la demande de nos gens de descendre à terre afin d'acheter des vivres, cet avaldar répondit insolemment « que, si nous avions besoin de sable de mer, il nous permettait d'en prendre », et défendit « qu'aucun chrétien mît le pied dans cette terre ». Un marin ayant enfreint cette défense, son guide indigène reçut la bastonnade ; enfin, à un officier du vice-roi, il déclara devoir « faire couper la tête au premier qui reviendrait pour la demander (la permission) et fit maltraiter l'interprète ». C'est pour répondre à cette série d'affronts que de la Haye et les principaux officiers de son escadre résolurent de prendre Sâo-Thomé. Le 25 juillet 1672, Sâo-Thomé fut donc enlevé par escalade, au grand émoi des indigènes et des Européens de toute la côte.

III. — Les Français dans Sâo-Thomé

Le premier siège de Sâo-Thomé par les Mores

C'était un affront fait par les Français au roi de Golconde ; mais, comme celui-ci tenait pour très onéreux l'entretien de cette ville, il eût volontiers renoncé à sa possession ; un peu de diplomatie et quelques présents eussent suffi pour obtenir un firman de cession de la place et les bonnes grâces du souverain. De la Haye négligea d'agir

ainsi, peut-être sous l'impulsion de Caron, peut-être aussi parce qu'il se consacrait tout entier à l'organisation de sa conquête, dont il faisait réparer les remparts, dont il rouvrait le marché afin de procurer des vivres à ses soldats, où il créait un octroi. Une telle conduite ne pouvait malheureusement que favoriser le jeu des Hollandais ; déjà, sans doute, agissaient-ils sous main auprès du roi de Golconde. Dès qu'il fut assuré que les Français de Sâo-Thomé n'avaient aucun souci de gagner ses bonnes grâces, celui-ci se prépara donc à se remettre en possession d'une ville qui était sienne. Des partis mores battirent la campagne, entravant, sinon même empêchant le ravitaillement de la place et la serrant de fort près ; dès le 10 août il fallut, pour se donner de l'air, aller les chasser de leur camp de Corumbat, établi à une lieue de Sâo-Thomé, et Blanquet de la Haye lui-même, qui dirigeait la sortie, faillit perdre la vie dans cette escarmouche. Ce n'était, dans tout le pays d'alentour, que préparatifs de guerre. Le vice-roi, se rendant bien compte de tout ce mouvement et du dessein qu'il décelait, agit en conséquence ; il désarma complètement les deux plus belles unités de l' « escadre de Perse » et en plaça les canons sur les remparts. En même temps, il envoyait les autres navires à la recherche de vivres à Porto-Novo et à Tranquebar.

VIEILLE ÉGLISE DE SÂO-THOMÉ
(D'après une estampe anglaise de 1674).

De telles mesures s'imposaient d'autant plus qu'il fallait tenir pour imminente l'arrivée de lettres annonçant l'existence d'une guerre déclarée entre la France et la république des Provinces-Unies, et faisant prévoir, par suite, la prochaine entrée des Hollandais dans la lutte pour la possession de Sâo-Thomé. Au début de septembre 1672, effectivement, des capucins français établis à Madras faisaient passer au vice-roi la nouvelle de la déclaration de guerre de Louis XIV et de Charles II d'Angleterre aux Provinces-Unies... A l'hostilité latente, à la tension extrême des derniers mois succédait donc la lutte ouverte !... Pour de la Haye, cette situation offrait l'avantage d'être nette ; elle le délivrait des intrigues et des machinations dans lesquelles il se sentait enserré ; elle lui rendait une liberté de mouvement dont il avait toujours manqué jusqu'alors. Elle plaçait par contre le directeur général

Caron dans l'impossibilité de soutenir son rôle antérieur, d'autant plus que sa nationalité, les relations qu'il avait conservées avec d'anciens compatriotes, sa conduite singulière et ambiguë, tout le rendait suspect. Ce dernier demanda donc à retourner en France ; de la Haye le lui accorda aussitôt et vit avec une véritable joie s'éloigner de la côte de Coromandel, au début d'octobre, celui dont les avis avaient entraîné la faillite de ses propres entreprises et le mettaient lui-même dans une situation très précaire, celui qu'il tenait même maintenant pour un véritable traître.

Cependant, l'investissement de Sâo-Thomé n'avait nullement cessé ; il était même devenu plus sévère. Malgré l'alliance de leur souverain avec le « Grand Roi, » c'est de très mauvaise grâce que les Anglais de Madras avaient donné des vivres aux nouveaux maîtres de la ville ; ils avaient d'ailleurs fourni en même temps aux Mores des munitions et même des canonniers. Plus ouvertement encore, les Hollandais étaient venus en aide aux soldats du roi de Golconde, qui avaient poussé leurs tranchées jusqu'à cinquante pas de la place. Heureusement pour les Français, les Mores ne surent pas tirer parti de leurs multiples avantages ; malgré la supériorité de leur nombre, ils se firent battre à plusieurs reprises et se trouvèrent contraints de se retirer à la distance de plusieurs lieues... C'est donc à l'avantage des armes françaises que se termina le premier siège de Sâo-Thomé.

LA HAYE A MASULIPATAM

Mais le recul de l'ennemi n'était nullement définitif ; de la Haye le comprenait fort bien et ne doutait pas que, sous l'impulsion des Hollandais, les soldats du roi de Golconde ne se rapprochassent bientôt de la ville. Aussi résolut-il de suivre un conseil qu'il avait négligé naguère et de traiter avec l'ennemi. Avec deux de ses vaisseaux, il se rend donc à Masulipatam, débute par brûler trois des six navires mores qui se trouvent en rade et par contraindre les trois autres à se jeter à la côte, puis il entre en pourparlers avec le gouverneur ou « avaldar » de la ville épouvanté. Malheureusement, de la Haye manquait des qualités et aussi de l'expérience nécessaires pour négocier avec les Indous ; ce gentilhomme emporté, entêté, sans la moindre souplesse, que sa dignité de vice-roi rendait plus roide et plus cassant encore, ne sut pas profiter des bonnes dispositions dans lesquelles se trouvaient le roi de Golconde et l'avaldar de Masulipatam. Très honnête et plein de mépris pour les agents commerciaux de la Compagnie des Indes Orientales, il se refusait par surcroît à écouter les conseils de gens rompus à la pratique des affaires avec les habitants d'un pays dont lui-même ignorait les usages et la mentalité. Ne comprenant pas quel rôle jouaient l'argent et les présents dans la réussite de toutes les affaires importantes et soupçonnant de con-

cussion ses conseillers même les plus expérimentés, il refusa de consentir les sacrifices pécuniaires qui lui étaient demandés et perdit tout. Quand, près de trois mois après avoir quitté Sâo-Thomé, de la Haye revint en rade (5 juillet) avec un seul de ses navires (l'autre, séparé de lui par la tempête, fut capturé par la suite au Bengale par les Hollandais), il n'avait rien obtenu du roi de Golconde et le blocus de la place avait déjà recommencé. Chose plus grave encore, l'escadre de Ryclof van Goens avait croisé pendant plus de quinze jours devant la ville où était arrivé un peu plus tôt l'habile directeur général Baron avec un vaisseau du Roi et deux petits navires de la Compagnie, et les Mores avaient profité de sa présence pour se rapprocher eux-mêmes des remparts de Sâo-Thomé.

PORTE-ÉTENDARD DU ROYAL-MARINE (XVII[e] SIÈCLE)
(D'après les documents du ministère de la Marine).

Si du moins l'escadre anglaise qui parut dans le golfe du Bengale vers le même temps avait combiné son action avec celle des Français ! Mais tandis que le Roi Soleil et Charles II Stuart étaient étroitement unis en Europe, les agents de la Compagnie britannique dans l'Inde voyaient en nous des concurrents dont ils devaient, au plus tôt, se débarrasser de toutes les manières, prévoyant bien que, si nous restions à la côte de Coromandel, tout leur négoce serait perdu. Dès lors, quelle coopération de la Haye pouvait-il attendre des navires de notre alliée ? En réalité, le jour où la cour de Golconde écouta les promesses des agents hollandais de Ryclof et refusa de négocier la cession de Sâo-Thomé avec l'envoyé de Blanquet de la Haye, le sort de cette ville fut décidé.

Ni le vice-roi, ni Baron, ne se firent d'illusion sur ce point ; aussi ne songèrent-ils plus qu'à sauver l'honneur des armes du Roi en résistant le plus longtemps possible. Qui sait d'ailleurs si, en cas de paix, la possession de Sâo-Thomé ne pourrait pas être assurée à la France ? Malheureusement, une fois encore, la Haye, desservi par ses défauts, ne sut pas déployer toute l'adresse nécessaire, ni, à un moment où se faisait sentir la pénurie de vivres et de munitions, user vis-à-vis des soldats des ménagements propres à en arrêter la désertion. Du moins déploya-t-il, dans la défense de la ville investie, une énergie et une activité auxquelles il convient

de rendre pleine justice. Le coup de surprise qui, dans la nuit du 20 au 21 août, lui permit d'incendier le camp des Mores, de se redonner de l'air et de ravitailler pour un temps les défenseurs de Sâo-Thomé atteste déjà cette énergie et cette activité ; mais ce qui les prouve mieux encore, c'est la façon dont Blanquet de la Haye sut prolonger la résistance de la place, le jour où (18 septembre 1673) Hollandais et Mores l'investirent simultanément.

LE SECOND SIÈGE DE SÂO-THOMÉ. PERTE DE CETTE PLACE

Il ne saurait être question de raconter ici les péripéties du second siège de Sâo-Thomé ; du moins importe-t-il de dire que, pendant près d'un an, le vice-roi tint tête aux ennemis, plus de vingt fois supérieurs en nombre et bien ravitaillés en vivres et en munitions, qui le bloquaient dans la ville et par terre et par mer. Malgré de persévérants envois de vivres et de munitions, répétés aussi fréquemment que possible, d'un point situé un peu plus au Sud sur la côte de Coromandel, un jour vint pourtant où Sâo-Thomé ne posséda plus de vivres que pour une semaine et où de la Haye se vit empêché, par des désertions toujours croissantes, de tenter une dernière sortie ; alors, non sans douleur, il se résigna à entrer en pourparlers avec les Hollandais. Ceux-ci lui accordèrent les conditions les plus honorables : si, dans les quinze jours consécutifs à la signature de la capitulation, les Français ne recevaient aucun secours, ils sortiraient de Sâo-Thomé avec les honneurs de la guerre, emmenant avec eux deux canons ; puis deux vaisseaux, fournis tout équipés et approvisionnés par les vainqueurs, ramèneraient en France de la Haye et ses soldats, à la condition que ceux-ci ne se livrassent à aucun acte d'hostilité contre les établissements néerlandais. Quant aux agents de la Compagnie, ils seraient reconduits par mer à Surate ou recevraient les passeports nécessaires pour y revenir par terre... Signée le 6 septembre 1674, cette capitulation fut exécutée le 23, et ses clauses furent (il n'en était pas toujours ainsi) scrupuleusement respectées par les Hollandais : le directeur Baron se rendit aussitôt à Madras, tandis que Blanquet de la Haye et les derniers défenseurs de Sâo-Thomé, au nombre de 530, s'embarquaient sur deux navires qui, dès le lendemain, les emmenaient loin du théâtre de leurs exploits et faisaient voile vers la France.

Ainsi finit, par un complet insuccès, une expédition dont Colbert avait attendu beaucoup et sur laquelle avaient été fondées de très légitimes espérances.

IV. — La donation de Pondichéry a la France

Bellanger de l'Espinay et Chirkhan Loudi

Si grand qu'ait été cet échec, on ne saurait dire que l'envoi de l' « escadre de Perse » dans les mers de l'Inde ait été absolument inutile. Il permit en effet à quelques Français de s'établir sur la côte de Coromandel en un point où notre pavillon flotte encore aujourd'hui, et d'y jeter les premiers fondements du principal de nos établissements dans la péninsule Indoustanique, de Pondichéry. Le fait est d'importance et mérite, non seulement d'être signalé d'un mot, mais d'être raconté avec un certain détail.

A peine maître de Sâo-Thomé, la Haye s'était vu (on s'en souvient) enfermé dans sa conquête par une armée de Mores sujets du roi de Golconde. L'ennemi ne lui permettant pas de se fournir de vivres dans les campagnes avoisinantes, c'est au delà de la zone occupée par les assaillants, dans les comptoirs européens de la côte de Coromandel et surtout chez les neutres, que le vice-roi avait dû se procurer, par la voie de mer, tout ce dont il avait besoin pour le ravitaillement de la place. Pour différentes raisons, en effet, les Hollandais, en dépit de la supériorité de leur flotte, ne voulaient pas encore intervenir officiellement dans la lutte ; ils se contentaient presque uniquement de susciter de toutes les manières des ennemis aux Français et de leur rendre très difficile, voire même presque impossible, leur maintien à Sâo-Thomé. De la Haye profita de la liberté de mouvement ainsi laissée à ses navires ; dès le 1er octobre 1672, il en envoie quelques-uns faire des vivres dans les villes situées plus au Sud, à Porto-Novo, à Tranquebar, et bientôt il charge un de ses gardes particuliers, dont il a pu apprécier les réelles qualités et en qui il a toute confiance, de la délicate mission d'assurer au dehors le ravitaillement de Sâo-Thomé « en vivres et en rafraîchissements » de toute nature.

SOLDAT DE LA GARDE DU PRINCE DE PONDICHÉRY

(D'après un dessin anonyme du Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Étang).

Sans retard, Bellanger de Lespinay (tel est le nom de ce jeune Vendômois) s'ef-

force de répondre pleinement à la confiance du vice-roi. L'accueil qu'il rencontre d'abord, l'hostilité que dissimule mal la réserve sur laquelle se tiennent les gouverneurs des villes de la côte auxquels il rend visite ne découragent nullement son zèle, et c'est avec ardeur qu'il travaille à procurer à Blanquet de la Haye ce que celui-ci ne cesse de lui demander instamment : de la poudre, des boulets de canon, du riz en paille, et des hommes surtout. Mais comment y réussir sans l'assentiment d'une autorité supérieure à celle des petits avaldars du rivage, du roi de Vizapour (Bijapour) ou du moins de son représentant dans la province de Valegondapour (Carnate), le « général » Chirkhan Loudy? On ne pouvait guère douter des dispositions favorables de ce dernier à l'égard des Français, car il avait déjà témoigné le désir de les voir s'établir dans son gouvernement ; il était, d'autre part, de bonne et prudente politique de se rendre auprès de ce haut personnage et de contrecarrer les efforts incessants faits par les Hollandais pour le gagner à leur cause... Avec l'assentiment du vice-roi, Bellanger de Lespinay se lance donc dans l'intérieur, traverse la plaine côtière et arrive le 30 décembre au pied des collines qui abritent la capitale du « seigneur Cercam », Valegondapourou. Pendant quatre jours, il demeure l'hôte de celui auprès duquel l'accrédite une lettre chaleureuse de son général, et à qui il trouve, dès la première entrevue, « l'esprit français » ; par trois fois, il est reçu à sa table et répond à ses incessantes questions sur la France, sur le roi et sa famille, sur « sa puissance, la grandeur du royaume, le nombre des gens de guerre, si, quand il allait à l'armée, il avait beaucoup de monde », de la manière la plus avantageuse pour la cause qu'il a mission de soutenir. Aussi obtient-il bientôt du gouverneur de Valegondapourou — le Valgondapouram actuel — la promesse de vivres et de munitions ; il obtient même, au moment de prendre congé de Chirkhan Loudy, davantage qu'il n'avait sollicité. Un agent des Hollandais s'étant en effet présenté au cours de cette dernière entrevue, voici, au témoignage de Bellanger de Lespinay, ce qui se passa.

« Cercam le fit mettre à trois pas de moi, disant tout haut que les marchands n'étaient point les gens de guerre et qu'il savait fort bien la différence de la nation française et de la hollandaise, que les Français étaient des peuples belliqueux et gouvernés par un puissant monarque, et qu'au contraire les Hollandais n'étaient que des marchands qui, occupant un petit espace de terre, le gouvernaient eux-mêmes et qui s'étaient soustraits de la domination espagnole... Et, avant que de sortir, il leur dit que, puisque les Hollandais étaient voisins en Europe de la France, ils le seraient aux Indes et que, pour cet effet, il nous donnait le lieu dit Pondichéry, afin d'y établir la nation. »

Ainsi prenait corps le dessein, formé depuis plusieurs mois déjà par Chirkhan Loudy, de donner aux Français la faculté de fonder un comptoir sur les terres relevant de son autorité. Lespinay, qui ne connaissait sans doute pas les avances précédemment faites à son chef, dans ce but, par le gouverneur de Valgondapouram, ne s'attendait pas à un tel acte ; il en fut surpris et ravi tout à la fois. Mais il fut plus satisfait encore quand, une fois de retour à Porto-Novo, il put se rendre compte des avantages du poste de Pondichéry, non loin de la frontière du royaume de Golconde, aussi près que possible, par conséquent, de la place de Sâo-Thomé qu'il avait mission de ravitailler ; « véritablement, écrit-il, c'était l'endroit qui m'était propre. » Aussi, dès le début de février 1673, — le 4, c'est une date qu'il convient de préciser et de retenir, — Lespinay s'installait-il à Pondichéry, et la France s'y installait avec lui.

CANONNIÈRE (XVII^e SIÈCLE)

On aimerait pouvoir raconter longuement le rôle joué en cet endroit par le jeune Vendômois durant tout le temps qu'il y demeura, montrer ses efforts, ses déceptions, ses succès. Mais, dans les intéressants souvenirs qu'il a rédigés à son retour dans son coin de France et où il relate avec simplicité ce qu'il a vu et ce qu'il a fait, lui-même n'a pas fourni beaucoup de renseignements sur ce point. Fort heureusement, les mémoires de François Martin et les autres récits de la défense de Sâo-Thomé suppléent en quelque manière au laconisme du jeune garde particulier de Blanquet de la Haye et ajoutent plus d'un trait précis à ceux qu'il rapporte lui-même. Tous ces textes attestent l'inlassable et féconde activité de notre Vendômois.

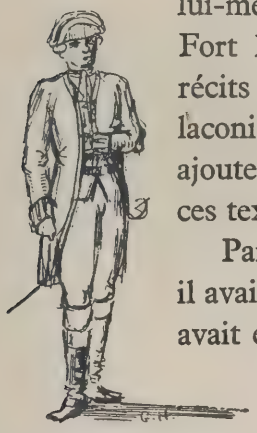

OFFICIER DU ROYAL-MARINE (XVII^e SIÈCLE)

Par l'obligeante intervention d'un secrétaire du « seigneur Cercam », il avait été mis en relation avec un « gentil » qui, pendant quinze ans, avait été au service des Anglais de Madras. Grâce à cet intermédiaire, intelligent et honnête par surcroît, Lespinay put se procurer à bon compte tout ce dont il avait besoin ; en moins de trois mois, « de la poudre, de la mèche, du salpêtre, des boulets de canon, du riz en paille et blanc », bref des provisions et des approvisionnements de toutes sortes, pour près de 900 hommes, s'accumulèrent dans les cours et dans les bâtiments de la maison où s'était établi l'agent de Blanquet de la Haye ; le directeur général Baron les prit avec

lui, lors de son passage, et les transporta sur son navire à Sâo-Thomé. Mais cet envoi ne put satisfaire longtemps aux exigences des défenseurs de la place et, de nouveau, des lettres réitérées du vice-roi demandèrent de façon pressante à Pondichéry et des munitions et des vivres. Une fois, par mer, lui-même, de la Haye vint rendre inopinément visite à Lespinay, inspecta ses magasins et put y prendre des provisions de bouche, de la poudre et des boulets, voire même ramener à Sâo-Thomé quelques soldats engagés par notre Vendômois au service de la France. Mais, tôt après, les Hollandais intervenaient ouvertement dans la lutte, et le blocus de la ville se resserrait et se complétait, ce qui rendait beaucoup plus difficile la tâche de Bellanger de Lespinay.

Celui-ci ne laissa pas, néanmoins, de travailler de son mieux à secourir la place assiégée, tout en entretenant avec Chirkhan Loudy, « notre unique ami de cette côte », les relations les plus cordiales et en allant parfois lui rendre de nouvelles visites dans sa résidence de Valgondapouram. En janvier 1674, l'arrivée de François Martin, que de la Haye lui envoyait pour seconder ses efforts, lui permit d'agir avec encore plus d'activité dans des heures particulièrement critiques, et de réaliser quelques prises heureuses, en particulier celle, en rade même de Porto-Novo, de deux barques hollandaises « chargées de plus de quatre cents milliers de riz ». Montées par quelques marins français, ces deux barques forcèrent ensuite audacieusement, de nuit, le blocus naval de Sâo-Thomé, et parvinrent sans encombre à destination en mars, ce qui « fit subsister la place cinq mois » de plus.

Cependant, malgré les efforts désespérés de Blanquet de la Haye, malgré l'aide que lui donnaient les Français de Pondichéry, l'heure approchait où, faute de vivres et de munitions, il lui deviendrait impossible de se maintenir dans Sâo-Thomé. Quand vint cette heure, de la Haye n'oublia pas Bellanger de Lespinay ; il le fit revenir auprès de lui. Le pavillon fleurdelysé continua néanmoins de flotter à Pondichéry. François Martin y demeurait avec quelques autres Français ; il n'allait pas tarder à faire, de ce petit village de la côte de Coromandel, le principal des comptoirs, sinon encore la base de la puissance de la Compagnie des Indes orientales dans les parties méridionales de l'Asie.

LES SUITES D'UN ÉCHEC : L'INDE DÉLAISSÉE

Les deux navires hollandais qui, aux termes de la capitulation du 6 septembre 1674, devaient ramener en France la Haye et les derniers débris de l'« escadre de Perse » s'éloignèrent de la côte de Coromandel le 24 du même mois. Les Européens qui possédaient des comptoirs sur les rivages du golfe de Bengale purent alors se croire à

jamais délivrés de la concurrence de dangereux rivaux. En effet, depuis les premiers jours de l'année précédente (1673), le comptoir français de Masulipatam n'existait plus ; irrité de la prise de Sâo-Thomé, le roi more de Golconde, Allah Coutoupshah, en avait chassé nos marchands et ne semblait nullement disposé à leur permettre d'y revenir jamais, non plus qu'en aucune autre localité de ses États. Quant aux autres princes, seigneurs et gouverneurs indigènes, tous demeuraient sous l'impression de la victoire des Hollandais et ne se souvenaient plus de la haute idée que l'escadre de Perse leur avait naguère donnée de la puissance du roi de

LA COUR D'ARAKAN

(D'après le *Voyage extraordinaire de Walter Schultzen aux Indes Orientales*. Amsterdam, 1676).

France. Chirkhan Loudy lui-même, mécontent de ne pas être remboursé des avances d'argent consenties par lui à François Martin pour la solde des topas indigènes de Sâo-Thomé, irrité de voir le comptoir de Surate ne pas faire honneur aux lettres de change tirées sur lui, à son propre nom, par le même François Martin, Chirkhan Loudy semblait se détacher des Français. Quand, en juin 1674, le marchand de la Compagnie était venu le trouver à Valgondapouram, il l'avait froidement accueilli ; il lui avait même déclaré que ses compatriotes devaient se tenir pour très heureux d'être tolérés à Pondichéry. Tout faisait présager notre prochaine expulsion du pays. Si celle-ci ne s'est pas produite après la chute de Sâo-Thomé, si, bien au contraire, la Compagnie des Indes Orientales n'a pas tardé à posséder son principal établissement dans cette partie même de l'Inde, elle le doit à l'intelligente et féconde activité du directeur François Baron et du marchand François Martin. Toutefois, avant d'arriver à un tel succès, que d'obstacles à vaincre et que de difficultés à surmonter !

En Europe, en France même, les circonstances étaient nettement défavorables, du seul fait de la guerre de la première coalition. L'attention du public et même celle du roi s'étaient détachées des affaires de l'Inde; les actionnaires de la Compagnie s'étaient découragés de verser le solde de leur souscription, puisqu'ils ne touchaient aucun dividende et ne voyaient pas poindre le jour où ils seraient récompensés de leurs avances. Aussi les directeurs de cette même Compagnie qui, dans la métropole, avaient la charge de gérer ses affaires, se trouvaient-ils dans la situation la plus délicate. Malgré les efforts de Colbert, toujours aussi actif et aussi énergique, pour masquer l'échec de l'« escadre de Perse », comme aussi pour stimuler leur initiative, les directeurs n'osaient prendre aucune responsabilité ni aucune décision ; ils ne se décidaient qu'à grand'peine à faire partir pour les mers de l'Asie méridionale quelques rares navires, et encore maigrement chargés. Il en fut ainsi même après la signature de la paix de Nimègue (10 août 1678), puisque la Compagnie n'expédia pas de nouveaux bâtiments, et encore avec une assez pauvre cargaison, avant la fin de mars 1681.

Rien ne permettait la moindre espérance d'amélioration, même à Surate, le seul point des côtes de l'Inde où la Compagnie possédât encore un vrai comptoir : ni la médiocrité de notre loge, contrastant de piteuse manière avec l'essor des loges rivales, ni la faiblesse — pour ne pas dire la stagnation — de son commerce, ni la rareté de la venue de navires français en rade de Soually, ni ces perpétuelles discordances des marchands Boureau et Pilavoine, dont les échos se répandaient au dehors. Aussi, tout en continuant de s'attaquer aux agents de la Compagnie française, sujets d'un roi avec qui ils étaient en guerre, et de contrecarrer le plus possible leurs desseins, les Hollandais les tenaient-ils déjà pour incapables de leur nuire à eux-mêmes et de leur faire une sérieuse concurrence commerciale sur les côtes de l'Indoustan. Pour eux, à juste titre, notre Compagnie des Indes orientales ne comptait à peu près plus ; ce n'était guère qu'une quantité négligeable.

LA POLITIQUE DE REDRESSEMENT DU DIRECTEUR BARON

Fort heureusement pour la France, ni le Marseillais Baron ni le Parisien Martin n'admettaient qu'une telle situation, qu'un tel effacement dussent être durables ; pour eux l'éclipse de la Société à laquelle ils appartenaient ne pouvait être que momentanée. A la fin de 1674, le premier avait plus d'expérience et d'autorité tout à la fois. Son âge (il était né en 1620), le rôle considérable qu'il avait joué de 1661 à 1669 à Alep comme consul de France, sa situation de directeur de la Compagnie et la confiance dont l'honorait Colbert, ses grands mérites, tout faisait de Baron, après le

départ de la Haye, le véritable chef des Français de l'Inde. C'est effectivement comme tel que celui-ci s'est dès lors comporté ; à lui revient le mérite de toutes les mesures prises jusqu'en 1683 pour le redressement de la situation du royaume des fleurs de lys dans les pays du Sud de l'Asie et de l'Extrême-Orient.

Ce que Baron voulait avant tout, c'était assurer à la France « un établissement, ou, pour parler plus juste (disait-il), une place » sur la côte de Coromandel et la doter d' « une autre en celle de Malabar ». Ainsi installée sur les deux rivages du Deccan, la Compagnie serait à même d'agir efficacement ; elle pourrait commencer avec fruit et surtout, car Baron se souciait plus encore du côté politique que de l'économique, rendre le roi de France « l'arbitre des princes mores et gentils » de la péninsule Indoustanique.

Pour réaliser la première partie de ce beau programme, Baron demeura sur la côte de Coromandel, au lieu de regagner Surate, comme l'y autorisaient de façon formelle les termes de la capitulation de Sâo-Thomé. Pleinement convaincu de l'importance de cette place, il se flattait de l'espoir de la voir restituée à la Compagnie lors de la signature de la paix, qu'il croyait prochaine, ou encore de réparer lui-même, par la diplomatie, l'échec subi quelques mois auparavant par les armes françaises ; de là une série de négociations, d'abord avec le général more à qui les Hollandais s'étaient empressés de remettre Sâo-Thomé après le départ de Blanquet de la Haye, puis avec la cour de Golconde elle-même, et enfin avec Chirkhan Loudy.

Ce dernier était entré, trop tard, au lendemain seulement de la capitulation de Sâo-Thomé, en possession des sommes qui lui avaient été promises pour lever les troupes indigènes nécessaires au dégagement de la place. Ramené par là, et aussi par le désir de conserver l'argent qu'il venait de toucher, à ses sentiments amicaux pour les Français, soucieux, d'autre part, d'accroître l'étendue de son territoire aux dépens de ses voisins, voire même du royaume de Golconde, cet ambitieux personnage rêvait de s'appuyer sur les Français pour réaliser ses vastes projets. Pour se les attacher, il se montra tout disposé à les seconder dans leurs vues sur Sâo-Thomé ; il alla même, en avril 1675, jusqu'à proposer à Baron une véritable alliance entre la France et lui. Mais, pour différentes raisons dont les principales furent les intrigues et les pratiques corruptrices des Hollandais, la vénalité du premier ministre de Golconde et la fragilité de la puissance du gouverneur de Valegondapourou, aucune de ces négociations ne fut couronnée de succès. C'est en vain que, de Madras, de Porto-Novo et de Pondichéry où il résida successivement après son départ de Sâo-Thomé, Baron déploya toutes les ressources de son habileté pour acquérir une seconde fois cette ville à la France ; la démolition de ses remparts, exécutée sur l'ordre de la cour

de Golconde par les indigènes avec le concours de Hollandais désireux d'en éloigner complètement nos compatriotes, anéantit définitivement l'espoir tenace qu'il avait gardé jusqu'alors de faire flotter à nouveau le pavillon fleurdelysé sur les murs de Sâo-Thomé (octobre 1675). Peut-être, d'ailleurs, valut-il mieux pour la France qu'il en fût ainsi ; déjà, en effet, se manifestaient dans le Deccan les signes précurseurs d'une prochaine révolution ; partout des troubles, des rivalités et des guerres, des compétitions de seigneur à seigneur ; le royaume de Golconde allait s'affaiblissant de plus en plus ; mais, par contre, l'ambitieux mahratte Sivagi réalisait sans cesse de nouveaux progrès qui devaient lui permettre un peu plus tard de ravager les terres du sultan de Bijapour et du Grand Mogol Aureng Zeb, en attendant que celui-ci prît une éclatante revanche sur les mêmes souverains de Bijapour, de Golconde et sur d'autres encore.

Si proches que fussent ces événements, Baron ne pouvait les prévoir en 1675 ; aussi fut-il très peiné en constatant l'insuccès de tous ses efforts pour remettre la France en possession de Sâo-Thomé. Mais, au moment où le fait devint assuré, c'est-à-dire au moment où les Hollandais commencèrent à faire détruire les remparts de cette ville, le directeur de la Compagnie avait quitté depuis plusieurs mois déjà la côte de Coromandel. De Pondichéry, où il venait de séjourner pendant plusieurs semaines, il avait gagné Surate, par terre, en traversant d'Est en Ouest toute la péninsule du Deccan. Il s'agissait d'accomplir, en ce port de la mer d'Oman, une œuvre éminente, encore que très différente de celle à laquelle Baron venait de se consacrer, une œuvre surtout économique : de rétablir l'ordre et la discipline dans la loge française et de préparer en cet endroit, tandis que s'achevait en Europe la guerre de la première coalition, une nouvelle base d'opérations commerciales pour l'avenir. Telle fut effectivement la tâche que Baron réussit assez vite à mener à bien, malgré les difficultés que lui créèrent la torpeur de la direction générale de la Compagnie, les dettes qui obéraient lourdement le comptoir et surtout les avanies du gouvernement du Grand Mogol. Aussi voit-on, très vite après la signature de la paix de Nimègue, quelque vie reprendre dans les différentes loges que la Compagnie a gardées sur les côtes du golfe d'Oman, en Perse et jusqu'à Bassora au moyen du commerce d'Inde en Inde. En même temps, Baron envoie des navires par delà le détroit de Malacca jusqu'au Siam et au Tonkin avec mission, non seulement d'y faire du négoce, mais d'y fonder des comptoirs. L'activité renaît donc à Surate, malgré les obstacles que créent à son chef l'affaiblissement progressif de la Compagnie des Indes en France et les événements, les véritables révolutions, qui se produisent ou qui se préparent, à l'époque, dans la péninsule elle-même. Tôt après,

l'ouverture des pays des Indes Orientales au commerce libre, autorisé pour cinq ans à partir du 1er avril 1682 sous la seule obligation, pour les particuliers, de se servir des navires de la Compagnie privilégiée pour le transport de leurs marchandises, l'appui donné par Seignelay, le jour où il eût succédé à son père, à la grande association fondée par celui-ci en 1664, puis la reconstitution de la Compagnie des Indes Orientales sur de nouvelles bases et la multiplication des envois de vaisseaux de commerce à partir de l'année 1684 créent des conjonctures favorables et facilitent davantage encore l'essor du comptoir de Surate.

Mais, à ce moment, Baron, à demi paralytique depuis 1680, n'est plus le chef de la loge française. Si, jusqu'au jour de sa mort (14 mai 1683), il en est toujours demeuré la tête, il a eu auprès de lui, depuis le 22 août 1681, un second en qui il a toute confiance et qui, d'accord avec lui, a dirigé au mieux les affaires de la Compagnie. C'est François Martin, le prudent continuateur des errements de François Baron et le véritable fondateur des premiers établissements français de l'Inde.

CHAPITRE III

L'ŒUVRE DE FRANÇOIS MARTIN

Les débuts de François Martin. — François Martin à Masulipatam. — François Martin à Sâo-Thomé puis à Pondichéry. — Une nouvelle politique commerciale dans l'Inde : limitation des importations. — Progrès de nos établissements à la côte Coromandel et création de ceux du Bengale. — Situation précaire de Pondichéry au lendemain de la déclaration de guerre avec la Hollande (1688). *— François Martin achète du raja de Gingi les douanes et autres revenus de Pondichéry* (7 *juin* 1690). *L'escadre Duquesne-Guitton. La diplomatie de François Martin. — Le raja de Gingi vend Pondichéry aux Hollandais* (1693). *Captivité de François Martin. — François Martin au Bengale* (1694-1699). *L'escadre de Serquigny à la côte Coromandel. — Restitution de Pondichéry à la France. — Retour de François Martin à Pondichéry. L'escadre de Des Augiers. — Création du Conseil souverain de Pondichéry* (1701). *— La reprise de la guerre en Europe paralyse à nouveau le commerce. — Mort de François Martin.*

RIEN, dans ses premiers débuts, ne permettait de prévoir le rôle que François Martin devait jouer par la suite. Si le riche marchand de Paris qu'était son père avait pris soin, de très bonne heure, de donner à ce fils naturel une sérieuse instruction commerciale, sa mort subite ne lui avait pas permis de faire davantage, et le jeune adolescent avait été dès l'âge de seize ans (il était né en 1634) chassé de la maison paternelle par le fils

légitime du défunt et jeté sans la moindre ressource sur le pavé de Paris. Il obtint un peu plus tard des lettres de légitimation qui lui permirent de porter le nom de son père ; mais il ne toucha pas un sol de l'importante succession paternelle et fut réduit pour vivre à remplir des fonctions très subalternes. Son mariage avec Marie Cuperly vint encore, vers 1662, rendre plus difficile et même presque désespérée la situation de François Martin.

C'était le moment où la nouvelle Compagnie des Indes Orientales, récemment constituée, recrutait son personnel. Le désir de sortir d'embarras, l'attrait, si puissant alors, des pays lointains et des aventures, et sans doute aussi le sentiment de sa valeur et l'espoir de faire fortune dans des contrées dont on vantait les richesses décidèrent le malheureux déclassé à s'y engager. Ses connaissances en calcul, en comptabilité et même en change le firent aussitôt accepter pour tenir en partie double les livres de la Compagnie, puis embarquer tôt après, dès 1665, comme sous-marchand, sur la première flotte envoyée à Madagascar. Là, comme directeur du petit comptoir de Galemboule ou Fénerive, Martin fait montre de qualités d'intelligence, d'initiative et d'activité et rend tout de suite des services qui lui valent dès 1667 d'être promu au titre de « marchand » ; l'attention des directeurs généraux Caron et de Faye se fixe sur lui, et ils décident de l'emmener dans l'Inde avec eux. Effectivement, après trois ans de séjour dans l'île Dauphine (août 1665-octobre 1668), Martin accompagne de Faye à Surate ; le 10 mars 1669, le voici en rade de Soually, en vue des côtes du pays où il va désormais montrer tous ses mérites.

LES DÉBUTS DE FRANÇOIS MARTIN

C'est un homme dans la force de l'âge et dans la plénitude de ses moyens (il a trente-cinq ans à peine), désireux de réussir tout en ne sacrifiant rien de sa scrupuleuse honnêteté, et d'autant plus décidé à ne pas ménager sa peine que la fortune commence à lui sourire après lui avoir été longtemps contraire. Quelques semaines après son arrivée à Surate, ses chefs l'expédient (18 avril) à Bender Abbas, le port de transit où aboutissent les marchandises persanes destinées à l'exportation, où des bâtiments venus des Indes apportent les produits des pays de l'Extrême-Orient. Sous un ciel brûlant, dans un site sans eau ni végétation, Martin passe les quatre mois de l'été de 1669, soit à la loge française de Bender Abbas, soit, sous la tente, dans les montagnes des environs ; mais, quand il débarque pour la seconde fois à Surate, à la fin de novembre, il est pleinement averti des « possibilités » du commerce de la Perse.

A ce moment, la discorde règne parmi les Français de ce grand centre commer-

cial. A peine arrivé dans l'Inde, le protecteur de Martin, le directeur général de Faye, a succombé aux fatigues et aux soucis de son rôle, et Caron se trouve le seul chef du comptoir. Mais c'est un chef dont l'autorité est discutée ; déjà ses manières de faire et ses agissements l'ont rendu suspect à plus d'un. On l'accuse de se soucier beaucoup plus des intérêts des Anglais et surtout des Hollandais que de ceux des Français, et on va même jusqu'à le tenir pour un espion à leur solde ; sa partialité

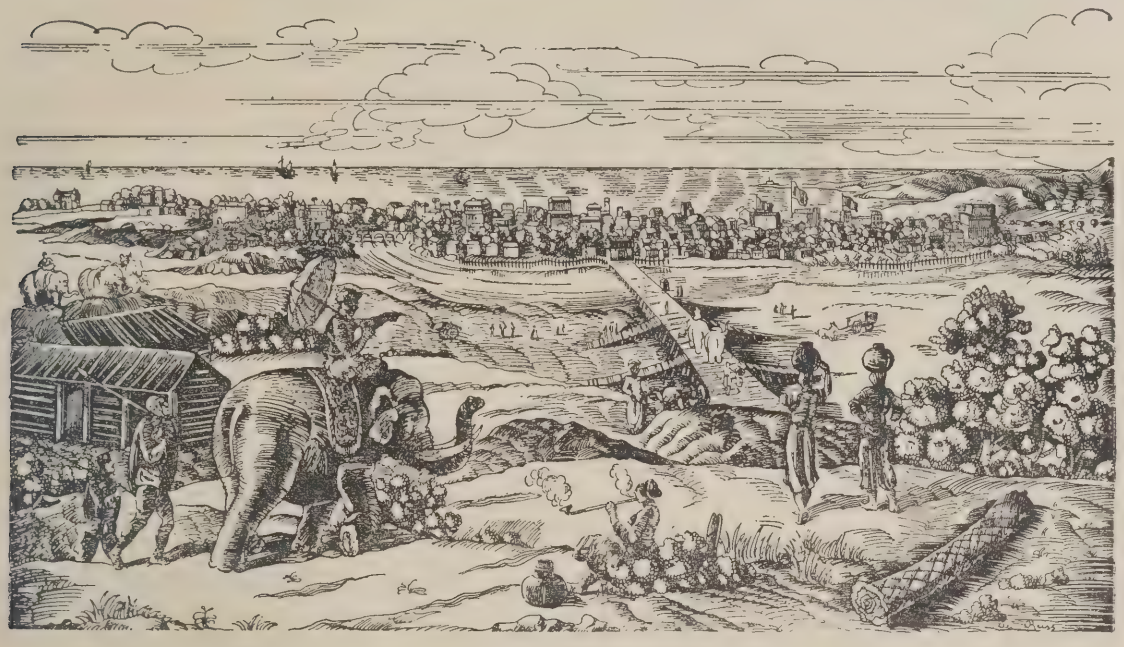

MASULIPATAM

(D'après la *Description véridique et détaillée des côtes fameuses du Malabar et du Coramandel,* par Philippe Baldœus. Amsterdam, 1672).

en faveur de ceux-ci et son hostilité à l'égard de ceux-là, les entraves qu'il met au contrôle que le principal des commis du comptoir, l'intelligent et probe Goujon, veut exercer sur les actes et les procédés de quelques-uns de ses propres amis ont fait naître de profondes divergences et suscité jusqu'à des révoltes parmi le personnel français de la loge. Dès son retour, en dépit de tous ses efforts pour se tenir en dehors de ces disputes et de ces intrigues, Martin se voit pris comme témoin par les uns et par les autres. Par quels prodiges de diplomatie parvint-il à demeurer neutre, ses mémoires eux-mêmes ne permettent que de l'entrevoir ; mais ils en disent assez pour faire comprendre comment François Martin profita de la première occasion pour s'éloigner de ce foyer de discordes et tâcher de faire une œuvre utile pour la Compagnie.

FRANÇOIS MARTIN A MASULIPATAM

Or, à ce moment même, l'attention du directeur et des marchands français était retenue sur les procédés d'un de leurs agents, un Arménien nommé Marcara, qu'on avait envoyé un an plus tôt (mai 1669) à Golconde pour y solliciter du sultan la permission d'établir dans ses États une loge à Masulipatam, sur la côte de Coromandel. Marcara, aussi orgueilleux que Caron, avait eu avec lui de vifs démêlés dès l'arrivée de ce dernier à Surate ; de Golconde, où il obtint le firman désiré et où il revint après avoir fondé un comptoir à Masulipatam, il affectait de ne pas donner de ses nouvelles au Conseil. En même temps, il se livrait à des opérations commerciales plus que suspectes, dont le bruit ne tarda pas à parvenir jusqu'à Surate ; il fallait agir, faire sur place une enquête. Aussitôt Martin de se faire adjoindre à Goujon et de se rendre avec lui d'abord à Golconde, puis à Masulipatam. Là, malgré les difficultés que leur oppose l'avaldar ou gouverneur de cette ville, les marchands français arrêtent l'Arménien qui les a suivis, et ils parviennent un mois plus tard à le faire expédier par mer à Surate (20 octobre 1670). Mais, par la suite, quelle situation délicate que celle des agents de la Compagnie à Masulipatam, en présence de l'hostilité des autorités indigènes, favorables à Marcara ! La mort de Goujon, survenue le lendemain de l'arrestation de l'Arménien, laisse une lourde succession à celui qui hérite de ses pouvoirs ; l'absence de toute instruction de Caron, qui correspond directement avec le courtier arménien de la loge sans mettre le supérieur de celui-ci au courant, le peu d'intérêt porté par ce directeur général à une fondation de son ennemi personnel, et, par suite, l'abandon dans lequel il la laisse, la rareté des lettres de change envoyées de Surate à Masulipatam, la carence des navires de commerce de la Compagnie, parfois même les avanies des gouverneurs, tout, sans parler de la légitime concurrence des marchands étrangers, tout concourait à la stagnation des affaires et à la torpeur de la loge française. Néanmoins Martin parvint à se maintenir pendant deux ans à Masulipatam ; mais le jour où il se vit abandonné de Blanquet de la Haye autant que de Caron, le jour aussi où il reçut des lettres des directeurs de Surate lui déclarant « fort crûment » que, pour eux, la peur de se jeter dans une place assiégée le retenait seule à Masulipatam, il laissa deux de ses compatriotes à la garde de sa loge et lui-même s'empressa, avec l'assentiment de ses supérieurs hiérarchiques, de rejoindre le vice-roi à Sâo-Thomé (16 janvier 1673).

FRANÇOIS MARTIN A SÂO-THOMÉ PUIS A PONDICHÉRY

Celui-ci ne l'avait point encore vu ; mais il en avait déjà reçu quelques lettres, relatives à une heureuse solution de l'affaire de Sâo-Thomé, qui lui en avaient donné

bonne opinion. Ses premières relations avec Martin confirmèrent de la Haye dans son sentiment ; il voit en lui un « homme d'esprit »... « S'il fût arrivé plus tôt, il aurait bien servi, écrit le vice-roi tôt après à Colbert ;... je n'ai point ici des gens d'affaires, de braves gens. » Effectivement, il ne tarde pas à envoyer le nouveau venu, soit à Madras auprès des Anglais, soit à Paliacate pour négocier (sans succès d'ailleurs) un armistice avec les Hollandais ; un peu plus tard, il se fait accompagner par lui à Masulipatam et s'en sert

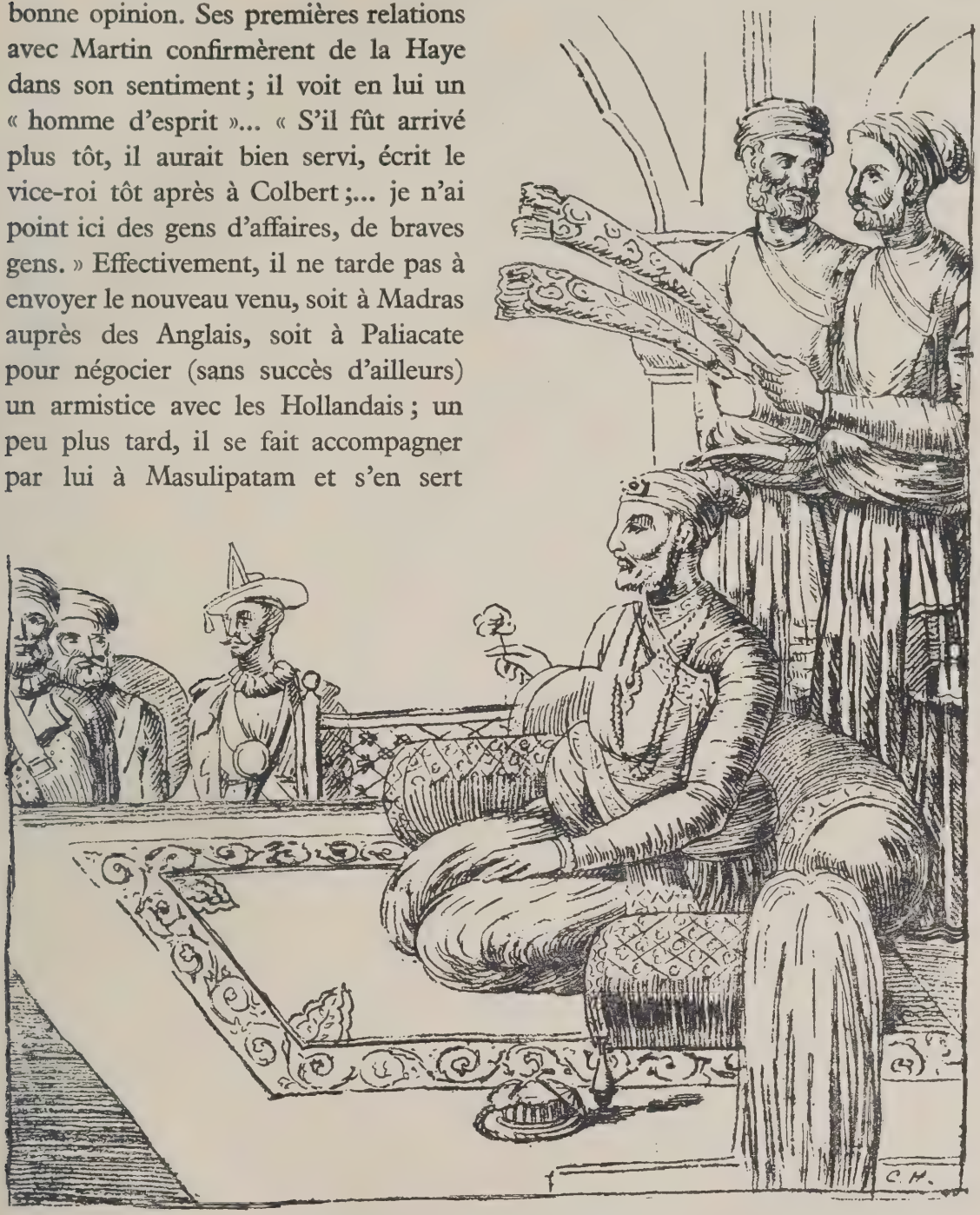

RADJAH PARÉ, SULTAN DE BIJAPOUR
(D'après une eau-forte du Musée de l'Armée.)

pour tâcher d'arranger à nouveau avec la cour de Golconde, de manière satisfaisante, le différend relatif à Sâo-Thomé, mais il compromet lui-même tout par son intransigeance et son manque de souplesse, comme aussi par sa méconnaissance des mobiles intéressés des personnages importants du pays. Enfin, en janvier 1674, voici Martin envoyé à Pondichéry auprès de Bellanger de Lespinay pour collaborer activement avec lui au ravitaillement de la place assiégée. Ici encore, il montre ce dont il est capable ; il seconde de son mieux celui auquel il est adjoint et, après son départ, consécutif à la capitulation de Sâo-Thomé, il demeure presque seul, — « avec six hommes » — en cet endroit où le directeur général Baron ne tarde pas à venir le rejoindre. Dès lors tous deux travaillent d'un seul et même cœur, sans d'ailleurs le moindre succès, à recouvrer par la diplomatie la ville que les armes n'ont pas pu conserver à la France.

Le jour où, ayant vu échouer leurs communs efforts, Baron s'éloigna de la côte de Coromandel pour regagner Surate où sa présence était nécessaire, il laissa Martin à Pondichéry ; lui aussi, il appréciait pleinement ses grandes qualités d'intelligence, de cœur et d'esprit et avait en lui entière confiance. Martin se montra digne du crédit qu'on lui faisait. Depuis longtemps, il entretenait de bonnes relations avec Chirkhan Loudy ; n'est-ce pas Goujon et lui que, dès leur arrivée à Masulipatam en 1670, le gouverneur de la province de Valgondapouram avait sollicités de venir, aux conditions les plus avantageuses, s'établir sur ses terres, riches en manufactures de toiles ? Si Caron n'avait répondu que par le plus complet silence aux rapports de Martin, et si, par conséquent, faute d'instructions, le marchand de Masulipatam n'avait pu adresser que des politesses à Chirkhan Loudy, du moins avait-il entretenu avec lui une correspondance qu'il confirma, après son arrivée à Pondichéry, par des visites répétées à Valgondapouram.

Baron une fois parti, il continue d'entretenir avec Chirkhan les relations les plus cordiales ; se rendant bien compte de la situation du pays et voyant nettement la politique à suivre pour y réussir, il n'hésite pas à sortir de son rôle de négociant et de ses opérations commerciales pour intervenir dans les querelles des princes indigènes, persuadé que la Compagnie et la France y trouveront leur avantage. Par un assaut de nuit (25 septembre 1676), il s'empare pour Chirkhan Loudy de la forteresse de Valdaour, toute proche de Pondichéry, et facilite ainsi à son allié la victoire que celui-ci remporte tôt après sur le prince de Gingi, son ennemi, vassal comme lui du souverain de Bijapour. Un peu plus tard, Martin encadre avec quelques soldats les troupes de son allié et fait de son mieux, sans succès d'ailleurs, pour leur inspirer le courage et l'allant dont elles manquent totalement. Quand

enfin le pouvoir peu solide du seigneur de Valgondapouram s'effondre tout d'un coup devant la fortune du Mahratte Sivagi, qui profite des troubles d'une minorité pour s'emparer du royaume de Bijapour, Martin sait se ménager le vainqueur et obtient de lui un firman en forme pour la sûreté des Français de Pondichéry. Les avanies imposées alors, en dépit de ce firman, à la loge qu'il dirige, les exactions des brahmanes auxquels Sivagi a confié l'administration de la contrée, entravent bien son activité pendant tout un temps (1677-1679) et l'empêchent de réaliser ses desseins, auxquels d'ailleurs fait également obstacle la situation précaire de la Compagnie française des Indes Orientales. Mais, dès que la signature de la paix de Nimègue produit ses effets jusque dans le Sud de l'Asie, dès que des marchandises et des capitaux de France parviennent à Pondichéry et que de courtoises relations sont renouées avec les Hollandais des alentours, voici que la loge sort de son atonie antérieure. Ses agents pratiquent le commerce d'Inde en Inde jusqu'à Ténasserim, sur la côte opposée du golfe de Bengale, jusqu'au Siam, voire même jusqu'à l'île de Bantam ; ils expédient dans la métropole une cargaison de ces toiles peintes dont, dès le mois de mai 1675, Martin a tenté de créer une manufacture près du comptoir, comme aussi des guinées et d'autres étoffes fabriquées sur la côte de Coromandel. En même temps, leur chef travaille de tout son pouvoir à rendre à la Compagnie son prestige, à débrouiller ses affaires ; il entend développer les relations commerciales avec le pays où il se trouve, et même avec le Bengale, dont il comprend depuis longtemps l'importance économique ; il rêve d'y acquérir des possessions territoriales et d'y fonder des établissements afin, écrit-il à Colbert à la fin de novembre 1679, « de la voir (la nation) affermie bientôt dans des lieux d'où il ne soit pas facile de la tirer. »

Quelques mois plus tard, le directeur général Baron, malade, invitait Martin que, dès 1675, il avait nommé conseiller au Conseil souverain de Surate réorganisé par ses soins, à venir le rejoindre sur les rives de la mer d'Oman ; bientôt même, il lui en transmettait l'ordre venu de Paris. Bien qu'il s'estimât plus utile à Pondichéry et qu'il répugnât à revenir dans une concession dont les intrigues et les querelles lui avaient laissé très mauvais souvenir, Martin ne tarda pas à obéir. A la fin d'août 1681, il était à Surate où il continuait l'œuvre de longue haleine, complexe et délicate, commencée en 1675 par son chef et ami. Il veille aux affaires de la loge, et il les règle ; il inspecte les villes manufacturières du Guzerate où se fabriquent les tissus de coton que la métropole attend du comptoir, il entretient de bonnes relations avec les maîtres du royaume de Golconde, etc. Ainsi apprend-il à bien connaître, dans le Nord-Ouest de l'Inde, le terrain politique et économique

dont, à la côte de Coromandel, il a déjà étudié et expérimenté toutes les difficultés ; ainsi complète-t-il une instruction commencée depuis plus de douze années et rendue fructueuse par sa bonne volonté, par la réflexion et par l'expérience, et aussi par les conseils de Baron. Le jour où celui-ci mourut (14 mai 1683), Martin était tout désigné pour le remplacer ; il le fit aussitôt avec l'assentiment unanime de tous les employés de la Compagnie dans l'Inde, en attendant que Paris désignât le successeur définitif du bon et loyal serviteur qui venait de disparaître.

UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE DANS L'INDE : LIMITATION DES IMPORTATIONS Au moment où François Baron s'éteignait à Surate, celui qui l'avait naguère envoyé dans l'Inde et qui, malgré ses multiples responsabilités et les déceptions que la Compagnie n'avait cessé de lui infliger, s'intéressait toujours à sa fondation de 1664, le grand Colbert, était à la veille de disparaître. Si, après sa mort (30 septembre 1683), Louvois reçut de Louis XIV la Surintendance de la Maison du Roi, du moins le fils aîné du ministre défunt, le marquis de Seignelay, conserva-t-il quelques-unes des fonctions paternelles. Du vivant même de son père, il avait obtenu en survivance la charge de Secrétaire d'État et, entre autres, la direction des affaires de la Marine et du Commerce. Après la mort du père, un brevet du roi le constitua « chef perpétuel, président et directeur pour Sa Majesté... aux lieu et place dudit feu Sr. Colbert, de la Compagnie des Indes Orientales ». Le nouveau ministre avait entendu son père reconnaître les inconvénients des manufactures publiques et déclarer bien haut que les monopoles des sociétés privilégiées étaient de simples « béquilles du commerce » ; il n'avait donc pas été surpris de le voir recourir, en 1682, au commerce libre pour soutenir et même pour stimuler l'activité de la Compagnie. Cependant, en dépit du succès de l'expérience de 1682, il ne la poursuivit pas et quand il reconstitua la Compagnie en 1685, il lui rendit le monopole complet d'un commerce que d'aucuns estimaient « très bon en soi », et dont ils se promettaient de tirer de sérieux bénéfices. Mais ils avaient compté sans Louvois.

Celui-ci s'était fait investir par son maître de la direction du commerce intérieur et des manufactures du royaume, tandis que Seignelay avait seulement conservé la direction du commerce *extérieur* ; il pratiqua aussitôt un protectionnisme outrancier très différent de celui qu'avait temporairement adopté son prédécesseur et ne vit, dans les importations des cotonnades des Indes, des « indiennes », qu'une concurrence ruineuse pour les manufactures de la France même. Dès le 31 janvier 1686, Louvois demande donc à Seignelay d' « empêcher les trop grands envois de toiles qui ont été faits jusqu'à présent, et (de) disposer ce commerce en sorte que les retours

soient composés d'étoffes de soie et autres marchandises plus fines ». Bientôt après, « le plus brutal des commis » fait pire : deux décrets d'octobre 1686 en entravent singulièrement ou même en prohibent l'importation. L'un, daté du 15 octobre, frappe de droits élevés les étoffes de soie à fleurs d'or et d'argent, les taffetas, les satins, etc... ; l'autre, celui du 26 du même mois, est plus dur encore : il interdit le commerce des toiles de coton peintes, de celles qui sont limitées dans le royaume comme de celles qui sont originaires des Indes elles-mêmes. Sans doute, les atténuations et les sursis obtenus, non sans peine, par Seignelay, permettaient-ils aux agents français de la Compagnie de continuer, pendant quelque temps encore, un commerce dont les bénéfices étaient considérables. Le jour ne devait pas tarder à venir, cependant, où les deux arrêts d'octobre 1686 seraient impitoyablement appliqués, où les directeurs seraient obligés de modifier profondément les errements commerciaux que la Compagnie des Indes suivait depuis sa fondation, depuis 1664.

MICHEL LETELLIER, MARQUIS DE LOUVOIS
(D'après le tableau de F. Voët).

Dès le lendemain de son avènement, pour ainsi dire, la situation se trouva donc très délicate pour le nouveau chef des loges françaises dans l'Inde. Celui-ci n'avait pas seulement à surveiller avec attention tous les événements politiques qui se produisaient dans la contrée, à réunir dans les magasins de la Compagnie les éléments des cargaisons que les navires venus de la métropole y remporteraient sans tarder, et aussi à vendre au mieux les marchandises importées dans le pays ; il devait en outre préparer l'avenir et orienter le conseil parisien des Directeurs dans des voies nouvelles, sans cesser de travailler au maintien et à l'extension de l'influence de la France dans l'Extrême-Orient. Les débuts de François Martin l'avaient très heureusement préparé à cette tâche ; son long séjour sur les côtes de Malabar et de Coromandel, ses fonctions, ses voyages, ses relations avec les princes et avec les marchands indigènes, comme avec les principaux Européens établis dans l'Inde, lui avaient permis de se rendre compte des difficultés et des exigences de la situation et des multiples aspects de son rôle ; aussitôt avisé de sa nomination de directeur à

la côte de Coromandel, au Bengale et au Siam (7 janvier 1686), il s'efforça de satisfaire pleinement aux unes et aux autres, comme, d'ailleurs, il l'avait déjà fait pendant les vingt mois précédents.

Ce laps de temps lui avait permis de mener à bien, à Surate, l'œuvre commencée par Baron. Extinction partielle des dettes de la loge, affermissement de son crédit graduellement restauré, organisation d'un commerce régulier avec la métropole, extension du commerce d'Inde en Inde, voilà, en quelques mots, le résumé du travail accompli par Martin sur la côte de Malabar, d'abord de concert avec Baron, puis seul. Ainsi avait été procurée à l'établissement français de Surate une prospérité relative dont celui-ci n'avait jamais joui auparavant. Ainsi Martin put-il, en quittant cette ville pour gagner son nouveau poste, laisser à son successeur Pilavoine une loge active et florissante dont celui-ci n'avait plus qu'à maintenir l'essor en suivant ses errements.

Progrès de nos établissements a la côte de Coromandel, et création de ceux du bengale Sur la côte de Coromandel, où il retournait après une absence de près de cinq ans, tout, au contraire, était à créer. Aucune loge française n'y existait, en effet, en dehors de Pondichéry, et combien pauvre était ce comptoir ! Un spacieux enclos, renfermant, — outre des magasins assez peu consirables et un atelier où travaillaient, sur des pièces de toile blanche, les peintres des *chites*, — deux bastions armés de huit pièces de canon destinés à la défense de la concession, voilà ce qu'était, en 1686 comme en 1680, notre établissement de Pondichéry ; à un quart de lieue environ s'élevaient le petit village homonyme et ses ateliers de tissage, dont les ouvriers vendaient les étoffes à nos agents. Bien piètre loge, en vérité ! Mais Martin était convaincu de son avenir ; il y voyait le point de la côte le plus capable de fournir des marchandises « propres pour la France et pour les voyages d'Inde en Inde » ; là surtout, pensait-il, pouvait être solidement établie, grâce aux divisions des princes indigènes, la base territoriale sur laquelle serait étayé le commerce de la Compagnie dans toute l'Inde et, peut-être par la suite, dans différentes parties de l'Extrême-Orient. Déjà des bâtiments en partaient pour diverses régions situées sur la côte opposée du golfe du Bengale et par delà, et aussi droit pour la métropole ; mais, pour assurer l'essor du comptoir et pour justifier sa transformation en une véritable ville fortifiée, il fallait faire de Pondichéry un centre de rayonnement économique. Dès le 20 mai 1686, date où le navire qui l'amenait de Surate mouilla devant notre précaire établissement, Martin se consacra tout entier à cette tâche.

Depuis longtemps, il rêvait, comme l'avait fait aussi Baron, de reprendre pied à Masulipatam et d'y rouvrir un comptoir français, afin de s'y procurer aisément les toiles fines qu'on y fabriquait en quantité. Grâce à un présent remis opportunément aux officiers de la cour de Golconde, ce fut bientôt chose faite (juin 1686). Encouragé par ce succès, Martin entreprend tôt après d'établir des comptoirs plus au Nord, au Bengale. Il n'avait pas oublié qu'en 1674-1675 un officier de l'escadre de Perse, nommé du Plessis, avait obtenu du nabab du pays les firmans indispensables et avait même, à Dacca, à Casimbasar, à Ougli (la capitale de la contrée), et à Balassor, pris possession d'emplacements destinés à l'établissement de loges. Ce que le siège de Sâo-Thomé et les événements postérieurs n'avaient pas encore permis de réaliser, il décide alors de le faire, et il y réussit deux ans plus tard, avec la collaboration d'un de ses amis, Boureau-Deslandes, recueillant ainsi les fruits de la persévérance avec laquelle, depuis un temps, il entretient partout des relations commerciales. Enfin, il parvient à prendre pied au Sud de Pondichéry, non pas à Karikal, où il aurait voulu dès 1680 fonder un comptoir, mais à trois lieues au Nord de Tranquebar, à Caveripatam, à proximité des lieux de fabrication des toiles blanches de l'Inde méridionale. En même temps, il obtient l'autorisation de faire du négoce à Karikal même, dont le territoire produit beaucoup de riz et dont la manufacture fournissait de chites — de toiles peintes — tout le Sud de l'Inde.

J.-B. SEIGNELAY
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Au même moment, sous le coup des troubles et des divisions intestines qui secouaient l'empire du Grand Mogol, des perpétuelles vexations de gouverneurs d'une insatiable avidité et d'autres circonstances encore, Surate perdait de son ancienne importance commerciale, et le comptoir français de cette ville, obéré de dettes qui ne cessaient de croître, tombait dans une irrémédiable décadence. Déjà le Conseil de Paris n'y envoyait plus que de très rares navires ; avant que la stricte et entière exécution des arrêts d'octobre 1686 vînt, en 1689, lui porter le coup mortel, presque tout le trafic se faisait avec la côte de Coromandel. Aussi est-ce, en réalité,

l'œuvre de Martin qu'exaltait le marquis de Seignelay quand, le 30 novembre 1688, dans un important mémoire au roi, il vantait l'œuvre de la Compagnie et montrait dans celle-ci une institution indispensable à l'essor économique de la France. Sans doute exagérait-il en représentant son commerce comme « infiniment plus avantageux que celui des Anglais et égal au moins à celui des Hollandais » ; sans doute allait-il trop loin en disant, pour justifier l'utilité de la Compagnie et pour bien définir son rôle, qu'elle apportait des Indes jusqu'en France « toutes les marchandises absolument nécessaires au Royaume et qu'il faudrait tirer des mains des étrangers ». Il y avait toutefois une très réelle part de vérité dans de telles allégations, et qui eût été plus considérable encore si tous les projets du conseil de Paris avaient été couronnés d'un plein succès.

Malheureusement, il n'en était pas ainsi. Quand, en effet, Seignelay rédigea pour son maître le rapport dont il vient d'être question, le comptoir fondé par Caron à Bantam en 1671 n'existait plus depuis six ans ; aussitôt après s'être rendus les maîtres de cette place (avril 1682), les Hollandais en avaient expulsé les Français comme les Anglais et s'étaient réservé le monopole exclusif du commerce. Ainsi avait fini brusquement, après onze ans d'une existence précaire, le comptoir français de Bantam. Pour le remplacer, on avait songé à créer une loge au Siam, dont le souverain, à l'instigation des missionnaires français arrivés quelques années plus tôt dans ses États (1662), avait envoyé une ambassade au Grand Roi et permettait aux agents de la Compagnie des Indes de s'établir dans sa capitale, Ajuthia (ou Siam), en face des Anglais et des Hollandais. Mais les efforts de Boureau-Deslandes et du directeur Céberet du Boullay, l'envoyé extraordinaire de la Compagnie auprès du roi de Siam, ne furent couronnés d'aucun succès durable. Après la disgrâce de l'aventurier grec Constantin Phaulkon et la révolution siamoise de 1688, force fut bien de reconnaître l'impossibilité où l'on était de se maintenir à Ajuthia et d'y créer un entrepôt des produits de ces pays de l'Extrême-Orient, la Chine et le Japon, où ne pouvaient pas accéder les Européens. Plus vite encore qu'ils n'avaient quitté Bantam, les Français abandonnèrent donc les bords de la Ménam et aussi les côtes du golfe du Tonkin, plus éloignées encore, et regagnèrent Pondichéry.

A ce moment, Pondichéry n'était plus le comptoir misérable que Martin avait connu avant 1681 et retrouvé en 1686 ; la loge avait pris un très grand essor. Les querelles des princes indigènes, l'approche imminente, et prévue par tous, de guerres plus sérieuses et où allait se jouer le sort de l'empire de Sivagi, avaient décidé beaucoup d'habitants du pays à s'y réfugier. Les incursions, jusqu'aux abords immédiats

du comptoir, de partis de cavaliers mores préludant par le pillage à la destruction des États indous voisins de Pondichéry, confirmèrent alors le directeur de la Compagnie dans l'idée, ancrée d'ailleurs depuis longtemps dans son esprit, de mettre la loge en complet état de défense. Avec l'assentiment des autorités provinciales, il commence donc à ériger une solide muraille du côté de l'Ouest, le plus aisément accessible ; puis, une fois les brahmanes de la cour de Gingi achetés à prix d'or, il obtient la permission de fortifier complètement le comptoir et d'ajouter à ses remparts quatre tours d'une hauteur spécifiée. Ainsi Pondichéry se trouvera-t-il désormais à l'abri des attaques des indigènes, voire même d'un coup de main des Européens... Au début du mois d'octobre 1689, le travail était complètement achevé et Martin voyait partiellement réalisé un de ses plus chers désirs.

Mais, à cette date d'octobre 1689, la guerre avait, depuis près d'un an, recommencé en Europe entre la France et la Hollande. Dès le 5 novembre précédent, Guillaume d'Orange avait débarqué en Angleterre et en avait, sans aucune difficulté, chassé le roi légitime, le maladroit Jacques II Stuart. Dix jours plus tard, Louis XIV, se solidarisant avec son allié, avait déclaré la guerre au pays d'où était parti et qui soutenait l'usurpateur (16 novembre).

SITUATION PRÉCAIRE DE PONDICHÉRY AU LENDEMAIN DE LA DÉCLARATION DE GUERRE A LA HOLLANDE (1689) La nouvelle officielle de ces événements était parvenue à Pondichéry dès le mois de juillet 1689 ; elle eut de néfastes conséquences pour la Compagnie française et pour ses progrès. Le commerce, si actif au cours des mois précédents, est aussitôt arrêté ; ordre est donné aux agents de Masulipatam et du Bengale de suspendre leurs achats. Martin renonce, d'autre part, à profiter des offres d'une princesse de l'extrême Sud du Deccan et à fonder une nouvelle loge aux abords du cap Comorin, dans un pays producteur de poivre. Au lendemain de l'échec de la tentative d'établissement au Siam, à quoi bon se lancer dans une nouvelle entreprise qui, fatalement, se terminera par un nouveau recul ? En effet, le succès des efforts de Martin a peu à peu excité la jalousie et les inquiétudes des Hollandais des Indes ; l'essor de Pondichéry, l'activité des relations commerciales entre la plupart des comptoirs de la Compagnie française, la fondation de plusieurs loges sur les côtes du golfe de Bengale ont déterminé chez eux une attitude différente de celle qu'ils avaient au lendemain de la signature de la paix de Nimègue. Dès qu'ils apprennent la déclaration de la guerre, leur hostilité commence à se manifester ouvertement ; à la cour de Gingi, à celle de Tanjore, ils intriguent pour faire partir les Français de Pondichéry et de Cavéripatam. Dès lors,

c'est un rôle purement diplomatique que doit — au milieu de quelles difficultés ! — assumer François Martin.

Fort heureusement, le directeur de la Compagnie à Pondichéry était armé pour jouer ce rôle. Une longue pratique des affaires de l'Inde lui permettait de prévoir ce qui allait se produire et lui suggérait les moyens de parer les coups qu'on se préparait à lui porter. Dès le 10 octobre 1689, n'annonçait-il pas à Seignelay, comme très probable, une attaque des Hollandais contre Pondichéry? Mais il ne se laissait pas décourager par la perspective du danger ; il se rendait nettement compte, en effet, de la faiblesse réelle de ses adversaires. Aussi eût-il voulu que le fils de Colbert imitât la conduite de son père en 1670 ; l'envoi dans les mers de l'Inde d'une flotte puissante, d'une réplique de « l'escadre de Perse », aurait vite raison, disait-il, de l'empire hollandais d'Extrême-Orient, si formidable parût-il, et permettrait d' « abattre l'hydre ». Mais, sans être entièrement au fait des intrigues de la Cour de France, Martin ne se dissimulait pas qu'il avait fort peu de chance d'être écouté ; il agit donc comme s'il ne devait recevoir aucun secours de la métropole.

On lui a reproché parfois de n'avoir pas retenu dans l'Inde les forces que le Roi avait envoyées au Siam ; mais que pouvait faire Martin avec 300 soldats et 40 officiers qui, sous le coup de leur échec, aspiraient ardemment à regagner l'Europe et dont, par surcroît, l'entretien coûtait fort cher à la Compagnie? En outre, les officiers, fiers de leur qualité d'officiers du Roi, n'étaient nullement disposés à s'en rapporter aux avis de gens de commerce, quelles que fussent leur situation et leur expérience. Martin se contenta donc de garder auprès de lui, pour la défense de Pondichéry, une centaine de soldats commandés par des officiers avec lesquels il entretenait d'excellents rapports et laissa (février 1689) les autres regagner la France.

En agissant ainsi, le directeur de la Compagnie des Indes à Pondichéry était en avance sur les événements ; mais comme ceux-ci allaient vite lui donner raison ! Si, en effet, en mars 1689, et même encore au début d'avril, Seignelay pressait l'armement de la flotte qu'il comptait expédier un peu plus tard en Asie, dès le 15 avril, le jour précis où Louis XIV déclarait la guerre à l'Espagne, il remettait au mois de septembre le départ de cette flotte ; bien plus, il détournait aussitôt vers l'Irlande, où venait de débarquer Jacques II, le roi détrôné d'Angleterre, la plupart des unités précédemment désignées pour les Indes. L'année suivante, il est vrai, pour éviter le renouvellement des désastres qui venaient de se produire — la prise de vaisseaux de la Compagnie, richement chargés, par les Hollandais du Cap, — le fils de Colbert décidait que, désormais, les navires marchands frétés par les Indes

seraient armés en guerre et escortés par des bâtiments de la marine royale ; mais c'est de la course, bien plus que du commerce, que l'on attendait maintenant le fruit des dépenses engagées pour les postes et les comptoirs du Deccan. Pour l'existence de ces établissements, les directeurs de Paris concevaient même déjà de très vives inquiétudes ; mais, tandis qu'ils en tiraient prétexte pour ne point agir et pour ne pas se lancer dans des entreprises capables d'entraîner la faillite de la Compagnie en cas d'échec, d'autres y voyaient de nouveaux motifs pour envoyer des secours aux Indes. Ainsi pensait, en particulier, le directeur général du commerce, Delagny ; en août 1691, il suppliait instamment son nouveau chef, Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, devenu secrétaire d'État de la Marine à la place de Seignelay (celui-ci était mort le 13 novembre 1690), d'y faire partir une escadre pour empêcher la prise de nos établissements par les Hollandais et les Anglais coalisés. Malheureusement, malgré des qualités qu'il serait injuste de méconnaître, le successeur de Seignelay ne savait guère vouloir ; en dépit des pouvoirs que lui donnait son titre de « chef perpétuel, président et directeur » de la Compagnie des Indes Orientales, il ne parvint pas à stimuler l'activité, non pas même à secouer l'inertie du Conseil de Paris. Aussi est-ce seulement le 26 mars 1692 que partirent de Lorient, à destination de Diu, non pas, comme on l'avait projeté d'abord, *six*, mais *trois* bâtiments de la Compagnie, escortés par un vaisseau de guerre du roi, et, au cours des années suivantes, ne vit-on qu'un autre armement par escadre s'éloigner des côtes de la Bretagne pour gagner les rivages de l'Inde. Comme il s'y attendait, François Martin s'est donc trouvé, en fait, presque complètement abandonné à son initiative et à ses seules forces, en face des adversaires acharnés de la France.

LOUIS PHÉLYPEAUX, COMTE DE PONTCHARTRAIN
(D'après le portrait de Cavin, Bibliothèque Nationale).

FRANÇOIS MARTIN ACHÈTE DU RAJAH DE GINGI LES DOUANES ET AUTRES REVENUS DE PONDICHÉRY (7 JUIN 1790). — L'ESCADRE DUQUESNE-GUITON. — LA DIPLOMATIE DE FRANÇOIS MARTIN

Sans doute n'eut-il à compter, au début, qu'avec les Hollandais, le gouverneur anglais de Madras ayant continué d'entretenir avec lui de courtoises relations et lui ayant promis de ne rompre qu'au cas où il y serait contraint par des ordres formels ; mais combien de temps durerait une telle situation ? Par ailleurs, les nuages depuis tant d'années amoncelés dans l'Ouest du Deccan commençaient à s'étendre sur l'Est de la péninsule. Entre les Mores d'Aureng Zeb et les souverains mahrattes héritiers de l'empire de Sivagi, la lutte se poursuivait avec acharnement sur de nouveaux terrains, entraînant avec elle toutes ses conséquences ; batailles, dévastations, incendies, dépenses pécuniaires considérables... Pressés par le besoin d'argent, comblés de présents par les Hollandais, les brahmanes de la cour de Gingi n'hésitaient pas à se faire remettre par nos adversaires des subsides considérables, en leur donnant à espérer une prochaine rupture avec les Français, voire même leur expulsion de Pondichéry ; mais ils ne songeaient en réalité qu'à se faire payer leur neutralité le plus cher possible. Martin le comprit et sut en profiter : le 7 juin 1690, il se faisait céder par la cour de Gingi, moyennant une avance d'environ 16 000 livres, les douanes et autres revenus de Pondichéry. Désormais, en dépit des apparences, la France était vraiment chez elle sur ce point de la côte de Coromandel.

Pour y assurer son établissement dans la mesure du possible, Martin obtint d'y arborer le pavillon mahratte et, sans s'illusionner sur la valeur de cette promesse, il s'en fit garantir par la cour de Gingi l'intégrité contre toute attaque. La chose pouvait n'être pas inutile, au moment où les Anglais venaient de se joindre aux Hollandais contre la France. Peut-être faut-il y voir la raison pour laquelle le chef de ces derniers, le gouverneur de Négapatam, ne s'empara pas de Pondichéry à l'époque et se contenta de faire une démonstration navale devant le rivage (18 juin). Néanmoins, la menace était claire ; Martin ne s'en dissimula nullement la portée. Aussi eût-il ardemment souhaité, quelques semaines plus tard, lorsque parut devant le comptoir la première des trois escadres françaises qui arrivèrent dans les mers du Sud de l'Asie au cours de la guerre, convaincre son chef de détruire la flotte anglo-hollandaise. Mais l'officier de la marine royale qu'était Duquesne-Guiton avait surtout pour mission de faire la course, et, s'il tenait en haute estime un agent de la Compagnie tel que François Martin, les divisions qui régnaient entre les états-majors des vaisseaux commandés par lui gênaient beaucoup ses mouvements. La brillante canonnade à laquelle il se livra devant Madras (25 août 1690) n'eut donc aucun résultat

positif ; après ce fait d'armes Duquesne-Guiton s'éloigna pour regagner la France, et Martin, comme auparavant, fut hors d'état de résister à une sérieuse attaque.

Tout autre que Martin se serait sans doute découragé, d'autant plus que les périls ne cessaient de se multiplier et que la situation devenait chaque jour plus difficile. Sans doute les Anglais avaient-ils proclamé la guerre contre la France le 1er août 1690, mais ils ne s'étaient livrés à aucun acte d'hostilité et le gouverneur de Madras avait continué d'entretenir d'amicales relations avec le directeur de Pondichéry. Par contre, vers le même temps, les Mores d'Aureng-Zeb avaient chassé les Mahrattes du royaume de Carnate et s'étaient avancés jusque sous les murs de Gingi, dont ils avaient commencé le siège ; aussi les habitants effrayés s'étaient-ils enfuis devant les envahisseurs et avaient-ils été chercher asile, qui plus au Sud, qui dans les établissements européens les plus proches. Si la population indigène de Pondichéry y gagna de s'accroître encore, Martin se trouva, quant à lui, en posture très délicate, obligé qu'il était de ménager à la fois les Mahrattes toujours dangereux, bien que vaincus, et leurs adversaires victorieux, capables cependant de se retirer d'un jour à l'autre. Mais il était à la fois — il l'avait déjà prouvé et Delagny s'est plu à le déclarer au ministre un peu plus tard — « négociant habile, bon politique, ingénieur et homme de guerre » ; dans ces conjonctures difficiles, il montra une fois de plus ses qualités de « bon politique ». Ménager adroitement les deux partis, se dérober à leurs pressantes, voire même à leurs impérieuses sollicitations, sauvegarder néanmoins Pondichéry d'un coup de main de leurs troupes, voilà ce qu'il réussit à faire pendant toute l'année 1691. Il sut même renouveler ce prodige en 1692, en dépit de difficultés toujours croissantes et qui tenaient en partie à l'absence de fonds envoyés par la Compagnie.

CAVALIERS MAHRATTES
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Etang).

LE RAJAH DE GINGI VEND PONDICHÉRY AUX HOLLANDAIS (1693)

Un jour luit enfin, — ce fut en février 1693 — où les soldats mores du vieil Aureng Zeb durent renoncer à s'emparer de Gingi qu'ils assiégeaient en

vain depuis le mois de septembre 1690, c'est-à-dire depuis près de deux ans et demi ; mais la retraite des assaillants ne rendit pas meilleure la situation des Français de Pondichéry. La cour mahratte, délivrée du danger qui la menaçait, se retourna contre les étrangers pour les pressurer à sa fantaisie. Elle ne reprochait pas à Martin ses relations avec les généraux mores d'Aureng Zeb ; mais elle ne lui pardonnait pas d'avoir courageusement résisté à ses propres exigences pécuniaires et de n'avoir point consenti à ce marché de dupe qu'elle lui proposait et qui consistait à vendre à la Compagnie française la territorialité même de Pondichéry et de ses dépendances après lui en avoir vendu les revenus. Aussi, à partir de février 1693, les avanies se multiplient-elles ; elles augmentent encore un peu plus tard, en dépit des présents envoyés par Martin aux principaux personnages de la cour de Gingi ; c'est que les Hollandais y ont recommencé leurs intrigues.

Pendant un temps, alors qu'une faible escadre française, commandée par le capitaine de frégate Dandennes, était demeurée sur la côte de Malabar (octobre 1692-février 1693), nos ennemis n'avaient pas osé remuer, en dépit de la supériorité numérique de leurs forces navales ; était-ce prudence inspirée par le souvenir de la rencontre du 25 août 1690 ou sentiment de la précarité de leur propre puissance ? Quoi qu'il en soit, ils ne redevinrent actifs et ne retrouvèrent leur audace que le jour où, renonçant à montrer le pavillon français au long de la côte de Coromandel, Dandennes prit la route de France avec trois de ses vaisseaux, n'en détachant qu'un seul vers Pondichéry et le Bengale. Après avoir renoué amitié avec les rajahs voisins de notre établissement, en particulier avec le prince de Gingi, dont il dépendait, ils en passèrent par toutes les exigences des ministres de ce dernier, augmentant sans cesse la valeur des présents qu'ils leur faisaient. Aussi Martin vit-il bientôt cesser toute correspondance entre lui et les vénaux conseillers du rajah, puis apprit-il la conclusion du traité de vente de Pondichéry à nos ennemis. Moyennant 25 000 pagodes (37 500 livres sterling), la ville et ses dépendances leur étaient cédées à perpétuité, avec le droit d'y battre monnaie et l'exemption de toute visite de fonctionnaire mahratte ; en outre, pour les aider à se mettre en possession de la place, le prince de Gingi leur devait fournir des troupes, des ouvriers et des vivres.

Depuis longtemps, Martin prévoyait un tel coup et en avait envisagé les suites ; déjà, il avait réduit la population de Pondichéry à ses seuls éléments utiles, accru de son mieux sa garnison, complété ses fortifications et dégagé leurs abords, enfin accumulé des munitions. Il lui restait à trouver des alliés parmi quelques-uns des

COMBAT D'UN VAISSEAU FRANÇAIS CONTRE QUATRE VAISSEAUX ANGLAIS (1665).
(Musée de Versailles).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

princes indigènes les plus proches ; mais le départ de l'escadre de Dandennes, l'importance de la flotte et les pratiques des agents de la Compagnie hollandaise avaient fait oublier la piètre attitude des adversaires de Duquesne-Guiton. Personne ne répondit donc aux appels de Martin, à qui cet insuccès prévu ne retira rien de son calme ni de son courage. « Les Hollandais, suivant les apparences, veulent faire un coup de vigueur, écrivait-il à Deslandes le 7 août 1693 ; nous y ferons notre devoir. Tous nos gens sont bien résolus à se battre. Nous espérons que Dieu, qui nous a toujours assistés, nous continuera sa protection. » Seize jours plus tard (23 août), l'escadre hollandaise — plus de quarante voiles avec les bateaux de transport et de débarquement, — paraissait devant Pondichéry.

LES HOLLANDAIS AUX INDES

(D'après *les Voyages extraordinaires de Walter Schultzer aux Indes Orientales*).

Du 24 au 27 août, on ne cessa de faire descendre à terre des troupes et du matériel, sans que Martin, abandonné des habitants indigènes, des ouvriers qu'il avait engagés pour réparer les brèches et aussi de quelques soldats du pays, pût faire autre chose qu'assister, impuissant et navré, aux préparatifs de ses ennemis. Il ne put pas davantage les empêcher de s'approcher de la ville, ni même, malgré une sortie de la petite garnison, de mettre en batterie cinq pièces de canon à quelque 600 pas du fort. Aussi, dès le 31 août, en dépit de nouveaux efforts des assiégés, les Hollandais, ravitaillés en vivres et pourvus d'ouvriers par les ministres du rajah de Gingi, commençaient-ils à battre la place. La supériorité de leur tir s'affirmait nettement le lendemain et, le 6 septembre, il fallut se résigner à capituler. Grâce à son énergie, Martin parvint du moins à sauver l'honneur ; il était décidé à faire sauter le fort plutôt que de se rendre à discrétion et le fit savoir aux vainqueurs. Aussitôt ceux-ci, qui connaissaient son énergie, d'accorder à la garnison les honneurs de la guerre et de s'engager à ramener en Europe les soldats et les officiers,

comme aussi les employés de la Compagnie et les religieux qui se trouvaient dans la ville. Quant à celle-ci même, les Hollandais étaient, depuis 1689, instruits de sa valeur comme centre commercial et entendaient supprimer la concurrence, dangereuse pour leur négoce, des toiles que les Français en exportaient pour l'Europe ; aussi étaient-ils résolus à la conserver. Au cas où la paix serait conclue au moment de la capitulation, stipulaient-ils expressément, « Messieurs de la Compagnie de Hollande, au sujet du fort de Pondichéry, seront obligés de se comporter suivant les articles du même traité de paix ; mais, *en tout cas, ils ne seront pas obligés de rendre le village de Pondichéry avec ses dépendances*, pour leur avoir été donnés par le seigneur de la terre, suivant le caboul qui leur en a déjà été donné. »

Le 9 septembre, les Hollandais vainqueurs prirent possession de la ville dont ils voulaient depuis si longtemps s'emparer et Martin put croire son œuvre anéantie et son rôle terminé. Naguère (30 septembre 1692), sous le coup de l'abandon dans lequel il était laissé et de la pénible défensive à laquelle les hommes et les événements le réduisaient, il avait allégué ses cinquante-huit ans pour demander son rappel et l'autorisation de rentrer en France, non pas immédiatement, mais à la fin de la guerre ; loin de l'abattre, les revers ne firent que stimuler son énergie et lui donner de nouvelles forces. Quand, après avoir averti les autres agents de la Compagnie de la chute de Pondichéry et réglé de son mieux les affaires de la côte de Coromandel et du Bengale, il eut été conduit à Batavia où le Conseil des Indes devait décider de son sort, il était résolu à se rendre aussitôt auprès de Deslandes, si la chose était possible. Les directeurs de Batavia firent droit à sa requête ; mais ils l'autorisèrent seul à retourner dans l'Inde ; tous les autres agents commerciaux de la Compagnie française furent ramenés en Europe. Bien avant qu'ils y fussent parvenus, François Martin avait rejoint son ami Boureau-Deslandes à Chandernagor (15 février 1694).

FRANÇOIS MARTIN AU BENGALE (1694-1699). — L'ESCADRE DE SERQUIGNY A LA CÔTE COROMANDEL Deux raisons expliquent la conduite de François Martin : c'est des établissements de la côte de Coromandel *et du Bengale* que lui-même avait été nommé directeur par le Conseil de Paris en 1685, et c'est au Bengale qu'en 1694 subsistaient en réalité les seuls établissements quelque peu importants de la Compagnie. Sans doute le comptoir de Surate vivait-il toujours ; mais il était en pleine décadence. Martin le tenait pour inutile et pensait que le personnel immobilisé sur ce point eût rendu plus de services ailleurs, en particulier au Bengale.

L'expérience avait démontré, en effet, l'exactitude des rapports avantageux faits sur cette partie de l'Inde par Du Plessis dès la fin de 1674. Les bâtiments plus ou moins considérables qui, à partir de 1685, s'y étaient rendus de Pondichéry en avaient rapporté d'importantes cargaisons ; malgré les avanies répétées des gens des douanes, le marchand Regnault, le chef du comptoir d'Ougly, avait su en tirer de riches marchandises, — fines toiles de coton, soieries, salpêtre, — et, une fois arrivé sur les lieux (septembre 1688), Boureau-Deslandes, investi d'une

AU BENGALE : BANDEL EN 1599

(D'après une gravure hollandaise du seizième siècle).

autorité plus grande, avait fait mieux encore. Tout en créant des loges françaises à Balassor, c'est-à-dire à l'entrée du delta du Gange, et à Cassimbazar, le centre du commerce de la soie et de la fabrication des soieries (juillet 1689), puis (milieu de 1690) à Dacca, il avait entrepris de s'affranchir des entraves qu'apportait à l'essor du comptoir d'Ougly son établissement dans le quartier portugais de la ville. Ne trouvant rien à sa convenance dans cet endroit même, il n'avait pas hésité à le déplacer et à le transporter un peu en aval, à Chandernagor. Non sans difficulté ni dépense, Deslandes était parvenu en avril 1690 à mener à bonne fin son dessein ; un peu plus tard, la loge nouvelle était enclose de murs (juillet 1692) et, tôt après (janvier 1693), un firman du Grand Mongol, acheté fort cher, autorisait les Français à négocier librement dans les provinces de Bengale, de Béhar — dans la capitale de laquelle, Patna, Deslandes avait également fondé un comptoir —

et d'Orissa ; ils n'avaient à payer, comme les Hollandais, qu'un droit de douane de 3,5 pour 100. C'était à la fois la fin des avanies abusives des gens des douanes et la consolidation de la situation de la Compagnie dans les parties nord-orientales de l'Inde.

Là comme ailleurs, malheureusement, la guerre européenne eut des répercussions funestes. Faute de marchandises venues de France, faute surtout de bâtiments de la Compagnie transportant dans la métropole les marchandises

COMBAT NAVAL AU NORD DE GOA

(D'après un cartouche de la carte des Indes Orientales de Hugo Hallarat. Bibliothèque Nationale, fonds d'Anville).

accumulées dans les magasins pour leur servir de cargaison, le commerce ne tarda pas à péricliter au Bengale ; après la prise de Pondichéry et le blocus (fin septembre 1693) de l'entrée du Gange par des navires de guerre hollandais, tout commerce devint absolument impossible... Telle était encore la situation quand Martin, retour de Batavia, parvint à Chandernagor.

Quels que fussent le patriotisme, l'intelligence et l'initiative de celui-ci et de Deslandes, les circonstances étaient plus fortes qu'eux et les maîtrisaient complètement. Ils demeurèrent donc dans l'inaction pendant les deux années 1694 et 1695, espérant toujours qu'une escadre française forcerait le blocus de l'Ougli. Ainsi serait démontrée la justesse des vues exprimées à nouveau par l'un d'entre eux, par Martin, sur la réelle fragilité de la puissance des Hollandais dans les Indes. Mais le commandant de l'expédition à la fois militaire et com-

merciale que Pontchartrain décida d'envoyer aux Indes après la capitulation de Pondichéry, le capitaine de vaisseau Serquigny d'Aché, manquait d'audace ; sa flotte de six bâtiments, dont trois seulement appartenaient à la marine royale, ne lui semblait pas assez importante pour lui permettre de tenter un coup de force. Les lenteurs de son armement en France, les difficultés que les vents contraires opposèrent à la marche rapide de ses vaisseaux et la mortalité qu'éprouvèrent leurs équipages dans la mer des Indes, le rendirent plus hésitant encore. Après une canonnade assez longue, mais sans effet décisif, à quelque distance au Nord de Goa, contre les huit navires qui composaient l'escadre hollandaise (7 mars 1696), Serquigny d'Aché ne chercha plus à retrouver l'ennemi ni à l'attaquer, comme le lui prescrivaient cependant ses instructions ; satisfait d'avoir mouillé à Surate, il résolut, avec l'assentiment du Conseil de ce comptoir, de renoncer au voyage du Bengale et rentra directement en France sans avoir tenté de détruire ou de disperser les forces ennemies qui interdisaient la libre navigation de l'Ougli. Cette décision entraîna pour les comptoirs du Bengale une inaction commerciale presque complète. Si Martin et Deslandes purent, par un heureux coup d'audace habilement préparé, expédier dans la métropole un petit bâtiment de 70 tonneaux, le *Postillon*, avec quelques marchandises, si même ils réussirent à entretenir, vaille que vaille, d'intermittentes relations avec Surate, ils ne parvinrent pas à faire davantage. Aussi virent-ils avec un vrai désespoir s'accentuer, au cours des dernières années de la guerre, la ruine du commerce actif que Deslandes avait si bien inauguré un peu plus tôt à Ougli. « Nous vivons au jour la journée, et nous ne sommes nullement en état de faire des avances », écrivaient-ils à Surate dès le 25 juillet 1696. Par quels prodiges arrivèrent-ils, malgré tant d'obstacles, accrus encore par l'anarchie dans laquelle se trouvait le Bengale au temps de la vieillesse d'Aureng Zeb, à faire subsister jusqu'à la paix de Ryswick les établissements français du Gange ? Comment maintinrent-ils les droits de la Compagnie sur les autres lieux riverains du golfe du Bengale où celle-ci avait jadis commercé ? On ne peut guère que le deviner, les *Mémoires* de François Martin s'arrêtant dès le mois de février 1694. Ce qui est sûr, dans tous les cas, le voici : en dépit des ingénieux et persévérants efforts du directeur de Pondichéry et de ses collaborateurs, et par suite des affaires d'Europe, les entreprises françaises aux Indes étaient toutes proches de la faillite le jour où fut signée la paix de Ryswick (21 septembre 1697).

Les conséquences de celle-ci ne se firent d'ailleurs pas immédiatement sentir dans l'Inde. C'est, en effet, en juillet 1698, dix mois seulement après la clôture

du Congrès de Ryswick, que parurent à l'entrée du Gange les premiers vaisseaux expédiés de France par la Compagnie, et c'est bien plus tard encore, le 3 octobre 1699, que les Hollandais remirent définitivement Pondichéry à notre pays. Non content d'accroître dans la mesure de ses moyens la quantité des marchandises déjà accumulées dans les magasins des comptoirs du Bengale, Martin sut tirer parti de ce temps d'incertitude pour préparer l'avenir. De Chandernagor, où il commande toujours avec Deslandes comme second, il étend son action jusqu'en pleine côte de Coromandel (il y fait réoccuper, par exemple, le comptoir de Cavéripatam) et il surveille le Siam ; il pense toujours, en effet, à fonder un poste à Mergui, sur la côte ouest de la presqu'île de Malacca, pour surveiller l'entrée des Détroits et créer une escale française sur la route de l'Extrême-Orient. Ainsi emploie-t-il le temps au mieux des intérêts dont il a la charge, jusqu'au jour où, confiant à nouveau la direction des établissements du Bengale à Deslandes, le fondateur de Chandernagor, Martin reprend, au début de 1699, la route de Pondichéry.

Restitution de Pondichéry a la France

Quand il arrive devant la ville (8 mai), ce n'est pas pour en reprendre aussitôt possession, c'est pour négocier la restitution de la place à la Compagnie et à la France. Quelque précaire qu'eût été, en effet, leur domination en cet endroit depuis septembre 1693, par suite de la situation troublée du Carnate et des menaces des indigènes contre la place, les Hollandais ne pouvaient se résigner à l'abandonner, tant ils comprenaient les avantages de Pondichéry et redoutaient le parti qu'en sauraient tirer leurs concurrents. Tel était déjà le motif pour lequel ils avaient travaillé avec tant d'obstination à s'emparer de ce point de la côte, si proche de Négapatam, et aussi pour lequel ils avaient eu soin de stipuler, par l'article 8 de la capitulation, que leur prise de possession en serait définitive ; si, — y lit-on, — lors de la conclusion de la paix future, « Messieurs de la Compagnie d'Hollande » doivent restituer le fort à la France, « *en tout cas* ils ne seront pas obligés de rendre le village de Pondichéry avec ses dépendances, pour leur avoir été donnés par le Seigneur de la terre, suivant le caboul qui leur en a déjà été donné. » En insérant cette clause dans l'acte du 8 septembre 1693, les agents de la Compagnie victorieuse entendaient sans doute garantir complètement l'avenir ; mais ils avaient compté sans le patriotisme de François Martin et de ses collaborateurs, animés du même esprit que lui.

Tandis que lui-même, arguant des pouvoirs que lui avait conférés naguère la

Compagnie et de sa responsabilité, avait obtenu du Conseil des Indes de Batavia l'autorisation de regagner non point la côte de Coromandel, mais le Bengale, tous ses compagnons avaient été renvoyés en France. A leur tête se trouvait le second de François Martin à Pondichéry, son homonyme J.-B. Martin ; dès son arrivée à Paris (où jamais, par contre, quoi qu'on en ait dit, ne revint son chef), le lieutenant ne manqua pas de vanter les avantages de la place et de prier les directeurs d'en faire demander la restitution par le roi, lors de la discussion des conditions de la paix future. Même après son retour aux Indes (14 janvier 1696) en qualité de directeur du comptoir de Surate, à bord de l'escadre commandée par Serquigny, J.-B. Martin continua de préconiser le retour de Pondichéry à la France ; mieux que jamais, il comprenait le peu d'avenir réservé à l'établissement dont il avait maintenant la charge. De son côté, dans toutes ses lettres, François Martin ne cessait d'affirmer avec énergie l'importance économique de la ville nouvelle et de montrer quel grave danger résulterait pour le commerce de la Compagnie du maintien de cette localité sous la domination hollandaise. Jérôme Pontchartrain, à qui les directeurs de France transmettaient les passages les plus importants de cette correspondance, finit par se laisser convaincre ; il prescrivit aux ambassadeurs du roi à Ryswick de réclamer « la restitution de Pondichéry à la côte de Coromandel dans l'état où il était lorsqu'il fut pris sur nous par les Hollandais » ou, tout au moins, « si on trouve trop de difficultés dans cette demande, (de) se restreindre à le demander dans l'état où il est à présent. » Quelque six mois plus tard, à la veille de la signature, les ambassadeurs de France crurent enfin la cause gagnée, non sans peine ; mais, mal éclairés sur la volonté du ministre, sinon sur les prétentions de nos adversaires, ils se contentèrent, pour cette partie de l'article 8 de l'instrument de paix, d'une rédaction singulière et confuse. « Nommément, le Fort et Habitation de Pondichéry sera rendu aux conditions susdites (1) à la Compagnie

COSTUME DE LA CLASSE NOBLE DE PONDICHÉRY (Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Etang).

(1) Ces conditions, énoncées dans les premières phrases de l'article 8, sont les suivantes : « Tous les pays, villes, places, terres, forts, îles et seigneuries, tant au dedans qu'au dehors de l'Europe, qui pourraient avoir été pris et occupés depuis le commencement de la présente guerre seront restitués de part et d'autre au même état qu'ils étaient pour les fortifications lors de la prise, et, quant aux autres édifices, dans l'état qu'ils se trouveront, sans qu'on y puisse rien détruire ni détériorer, sans aussi qu'on puisse prétendre aucun dédommagement pour ce qui aurait pu être démoli. »

des Indes Orientales établie en France ; et quant à l'artillerie qui y a été amenée par la Compagnie des Indes Orientales des Provinces-Unies, elle lui demeurera ainsi que les munitions de guerre et de bouche, esclaves et tous leurs autres effets pour en disposer comme il lui plaira, *comme aussi des Terres, Droits et Privilèges* qu'elle a acquis tant du Prince que des habitants du Pays. » Par cette clause peu claire, qui distinguait nettement « le Fort et Habitation » de Pondichéry de « l'habitation hors le fort », située sur les terres acquises des indigènes par la Compagnie hollandaise, se trouvaient en quelque manière authentifiées par les représentants du roi de France les prétentions formulées dans l'article 8 de la capitulation de 1693 !

Une semblable clause ne donnait nullement satisfaction aux vœux de la Compagnie. Dès qu'ils en eurent connaissance, les directeurs de Paris protestèrent auprès de Pontchartrain qui, agissant alors avec décision et netteté, fit siennes les revendications de ceux-ci. Le 15 octobre, il ordonnait donc aux plénipotentiaires du roi de rouvrir les négociations au sujet de Pondichéry, malgré la signature antérieure de la paix, et voici ce qu'il leur demandait de faire expressément stipuler : les Hollandais, dit la dépêche du ministre, « ne garderont en cet endroit aucun autre établissement que ceux qu'ils avaient devant la guerre, ou ceux qu'ils conserveront seront dans une distance et dans une situation qui ne leur permette pas de nuire au commerce que la Compagnie avait accoutumé de faire à Pondichéry pendant la paix. » Devant de telles revendications, aucune échappatoire ne semblait possible ; les négociateurs des Provinces-Unies tentèrent cependant d'épiloguer, de discuter, de gagner du temps. Lorsque, le 14 décembre 1697, les plénipotentiaires français quittèrent le petit village de Ryswick, non loin de La Haye, l'affaire demeurait toujours en suspens.

C'est en vain que le résident du roi auprès des États généraux, de la Closure, mit tout son zèle à la faire aboutir ; ni ses efforts, ni, bientôt après, ceux de l'ambassadeur Bonrepaus unis aux siens ne parvinrent, pendant plusieurs semaines encore, à obtenir du Grand Pensionnaire Heinsius autre chose que des paroles dilatoires. Aussi est-ce seulement au début de février 1698 que le litige fut enfin réglé par la rétrocession à la France, moyennant finances, des terres acquises naguère par nos adversaires à Pondichéry même et aux environs. En même temps furent remis à nos agents les ordres hollandais pour la restitution de la ville, avec « les acquisitions et améliorations faites par la Compagnie d'Hollande, tant en ce lieu qu'aux environs. »

RETOUR DE FRANÇOIS MARTIN A PONDICHÉRY. — L'ESCADRE DE DES AUGIERS

Quelques mois plus tard (fin d'août), François Martin était en possession de ces ordres. Mais la mousson contraire ne permettait pas, à cette époque de l'année, de se rendre du Bengale à Pondichéry ; il fallait en outre prévoir, de la part des Hollandais, des difficultés et des retards ; enfin Martin était désireux de donner à la reprise de la place par la France un éclat capable de frapper les indigènes, « admirateurs de ces sortes d'actions, et qui font effet. » Telles sont les raisons pour lesquelles, malgré son ardent désir de retourner sans retard à Pondichéry, Martin ne reparut devant ses murs que le 8 mars 1699.

Comme il s'y attendait, les Hollandais ne mirent aucune hâte à lui rendre leur conquête. Si, par suite des circonstances, ils n'avaient pas pu en tirer parti, ils se rendaient trop compte de la valeur du site pour ne pas s'en éloigner sans regret. De là de nouvelles contestations sur le sens exact de l'article 8 du traité de Ryswick, le gouverneur acceptant de remettre le fort aux Français, mais se refusant à leur restituer la ville indigène, et se retranchant derrière la décision du Conseil de Négapatam, lequel déclarait ne pouvoir rien faire sans des ordres formels de Batavia, bref recourant sans cesse à ce que Martin appelle « des moyens de chicane ». Il fallut six mois de laborieuses négociations pour arriver à un résultat que la présence continue, devant la place, de deux vaisseaux du roi contribua efficacement à obtenir... Enfin, le 3 septembre, les Hollandais se résignèrent à remettre aux Français tous leurs territoires des environs de Pondichéry, moyennant le paiement de 16 000 pagodes, et Martin, qui avait occupé le fort, avec tout l'éclat possible, dès le 16 mars 1699, eut la joie de voir, le 3 octobre suivant, la garnison de la ville s'éloigner dans la direction de Négapatam.

Dès lors, il redevenait maître de ses mouvements, et il ne lui restait plus qu'à rétablir la situation de la Compagnie dans l'Inde.

Œuvre considérable et toujours délicate, même pour un homme que sa longue et profonde expérience des affaires de la contrée mettait parfaitement à même de réussir ; mais comme les circonstances dans lesquelles se trouvait en France la Compagnie privilégiée fondée en 1664 et reconstituée en 1685 en augmentaient les difficultés ! Celle-ci, en effet, traversait depuis le début de 1697 une crise très grave, à la suite du retour, sans la moindre marchandise, de l'escadre commandée par M. de Serquigny ; dès lors, elle s'était trouvée au-dessous de ses affaires, grevée d'un déficit considérable et hors d'état de se maintenir et de faire de nouveaux armements. Aussi est-ce surtout de vaisseaux de guerre que se compose l'escadre envoyée dans l'Inde en 1698 sous les ordres de

Des Augiers. Deux navires de la Compagnie, — bientôt suivis, il est vrai, de deux autres bâtiments destinés à Surate, — y figuraient seuls à côté de quatre unités de la Marine royale.

En un temps où se manifestait en France une très grande activité commerciale, consécutive à la cessation des hostilités, c'était peu ; aussi la Compagnie vit-elle bientôt, malgré ses protestations, des atteintes portées à son monopole par des armateurs désireux d'entrer en relations avec la Chine et avec les colonies espagnoles du Nouveau Monde. Mais même cette limitation de son activité aux seules Indes Orientales ne lui permit pas de relever le commerce de la France dans ces pays au point où l'eût souhaité le nouveau titulaire du ministère de la Marine, Jérôme Pontchartrain, qui prit la succession de son père en cette qualité le 13 septembre 1699.

JÉRÔME PONTCHARTRAIN
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Fortifier la situation de la Compagnie aux Indes par des établissements nouveaux, et à la côte de Malabar pour compenser la médiocrité du comptoir de Surate, et à la côte de Siam baignée par le golfe de Bengale, entretenir à la cour du Grand Mongol « une personne de confiance pour être informée de tout ce qui s'y passe sur le commerce des Européens et pour représenter au Mongol l'injustice du gouverneur de Surate, afin de s'en faire rendre justice », diriger les expéditions les plus considérables possible vers Pondichéry et vers le Bengale, voilà quel était le programme d'action politique et économique que préconisait le nouveau secrétaire d'État. Mais, pour que, même avec l'assistance de la couronne, la Compagnie fût capable de réaliser ce plan, il eût fallu plus d'activité commerciale que ne le permettait le redoublement de protectionnisme par lequel le gouvernement prétendait améliorer la détestable situation intérieure du royaume ; il eût fallu aussi plus de bienveillance et même (si l'on peut dire) plus de sollicitude de la part du ministre vis-à-vis de la Compagnie ; il eût fallu, enfin et surtout, une prolongation de la paix que les circonstances ne permirent pas. La mort de Charles II d'Es-

pagne, survenue le 1er novembre 1700 et suivie le 16 du même mois de l'acceptation par Louis XIV du testament du 2 octobre précédent, les événements qui lui succédèrent et qui amenèrent dès le début de l'année 1701 la formation d'une coalition redoutable contre la France, puis (7 septembre) celle de la Grande Alliance de La Haye, voilà autant de faits qui créèrent très vite en France une atmosphère de guerre et des soucis dont l'œuvre de la restauration du commerce de la Compagnie des Indes devait immanquablement pâtir.

CRÉATION DU CONSEIL SOUVERAIN DE PONDICHÉRY (1701). — DE NYON COMMENCE LES FORTIFICATIONS DE LA VILLE François Martin, rentré enfin en possession de Pondichéry le 3 octobre 1699, ne disposa même pas des quatre ans dont jouit le Conseil des directeurs métropolitains pour mener à bien l'œuvre de reconstitution dont, malgré son âge, — soixante-cinq ans — il avait courageusement assumé la charge. Mais son intelligence toujours en éveil et son admirable expérience, sans cesse accrue, des affaires des Indes, cette habileté consommée à laquelle, en France même, chacun rendait hommage et qui lui avait naguère permis « de mener les troupes et les officiers de la même manière que s'il avait été maréchal de camp, et avec la même considération », toutes ces qualités le servirent une fois encore de la façon la plus heureuse et lui permirent de jouer dans l'Inde, jusqu'à son dernier jour, le rôle le plus actif et le plus utile.

Le ministre en eut en quelque sorte le pressentiment et rendit en même temps un hommage éclatant à la probité de Martin, le jour où, celui-ci ayant sollicité son rappel à cause des difficultés qu'il avait avec certains officiers, il lui fit accorder par le roi la croix de chevalier de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel (1er juillet 1701). Quelques mois auparavant, il avait reconnu l'importance de son œuvre et la justesse de ses vues en créant à Pondichéry (21 janvier 1701) un Conseil souverain dont la compétence s'étendait sur tous les établissements français fondés ou à fonder par la suite à la côte de Coromandel et au Bengale. Martin était le président de ce conseil qui devait, aux termes du mémoire dans lequel les directeurs en avaient sollicité l'établissement, « régler tous les différends qui pourraient survenir entre tant de diverses nations, et tenir dans leur devoir tous les officiers de la garnison, commis, soldats engagés, et autres Français ou étrangers résidant en la dite ville et ses dépendances ». Ainsi Pondichéry, redevenue française et mise autant que possible à l'abri des attaques des Mores du voisinage par l'érection de fortifications continues, prenait plus d'importance administrative ; mais comme elle était loin encore d'être la ville considérable que Martin

rêvait de voir s'élever en cet endroit, le meilleur de la côte, disait-il, pour le commerce des toiles, le ravitaillement des vaisseaux et la salubrité !

Au lendemain du jour où elle venait de faire retour à la France, Pondichéry n'était même pas le centre d'opérations commerciales le plus actif que possédât la Compagnie dans la péninsule indoustanique. Par suite de « l'esclavage » dans lequel les gouverneurs de Surate pour Aureng Zeb vieilli et impuissant tenaient nos agents, par suite, plus encore, de la guerre, de l'interruption du commerce et de la médiocrité des cargaisons apportées dans notre pays, le comptoir de cette ville s'enfonçait de plus en plus irrémédiablement dans une complète décadence ; mais, par contre, les établissements du Bengale : Chandernagor, Balassor et Ougli, sous l'habile direction de leur fondateur Deslandes, se plaçaient au premier rang. Là même, toutefois, que de progrès à réaliser encore ! Aussi, dans le grand mémoire qu'il adressa au ministre de la Marine, sur sa demande même, le 15 février 1700, sur la situation actuelle de l'Inde, François Martin recommandait-il à la Compagnie « d'améliorer son commerce à Surate, à la côte de Coromandel et en Bengale, et cela par des envois plus forts que ceux qu'elle a faits jusqu'à présent », comme aussi « d'assortir les retours des Indes des mêmes marchandises que la Compagnie d'Angleterre forme les siens ». Avis très judicieux et dont le ministre et les directeurs comprirent toute la portée ; dès le lendemain de leur réception, ils s'en inspirèrent donc dans l'organisation du grand effort commercial que, malgré la perspective d'une guerre prochaine, fit la Compagnie des Indes au début de l'année 1701, en envoyant dans les mers du Sud de l'Asie cinq vaisseaux, dont la cargaison dépassait la valeur de 3 200 000 livres.

Quand les trois premiers de ces bâtiments — les deux autres étaient destinés à Surate — mouillèrent devant Pondichéry et y débarquèrent aussitôt l'ingénieur de Nyon, chargé de fortifier la place (17 juillet 1701), Martin avait déjà commencé de réaliser des desseins longuement mûris et contrôlés sans cesse par une critique sévère et par une expérience toujours plus complète des affaires de l'Inde. Le retour des Français en ce point de la côte de Coromandel et leur reprise de possession de la localité, malgré tous les obstacles qu'avaient fait naître les Hollandais, avaient inspiré confiance aux indigènes ; aussi n'hésitaient-ils plus à s'y établir et la population ne cessait-elle de s'accroître. De là l'obligation de protéger, aussi bien que le fort, la ville en formation contre des attaques éventuelles venues du dehors ; de là aussi la nécessité de se procurer des ressources pécuniaires et d'engager des dépenses dont d'ailleurs Martin ne doutait pas que la Compagnie ne recouvrât enfin, par la suite, « intérêt et principal ; » de là l'obligation de renforcer

la garnison. Ne fallait-il pas encore donner plus d'essor au trafic et pratiquer le commerce d'Inde en Inde avec Achem, les Philippines et la Chine? Tout ce qui dépendait de lui seul dans la réalisation de ce programme, Martin l'avait déjà entrepris au milieu de l'année 1701, moins de deux ans après le départ définitif des Hollandais ; le jour où force avait été de renoncer à fonder un établissement à Mergui (septembre 1700), on l'avait vu se consacrer exclusivement à entretenir de bonnes relations avec les officiers du Mongol et surtout avec le nabab du Carnate, imposer par la force aux gouverneurs de Gingi et de Valdaour le respect des habitants de Pondichéry et obtenir des marchands indigènes la fabrication, par avance, des draps que les vaisseaux de la Compagnie devaient par la suite emporter en France. Quelques mois plus tard, la venue de l'ingénieur de Nyon lui permettait de commencer la réalisation de ses desseins relatifs à l'achèvement des défenses de la ville, comme celle de renforts militaires lui permettait d'en accroître la garnison ; mais l'absence des petits bâtiments indispensables pour la navigation d'Inde en Inde l'obligeait encore à se confiner dans des opérations commerciales purement locales et à ne pas entreprendre celles, de plus grande envergure, dont il attendait de fructueux résultats pour l'essor de Pondichéry. Néanmoins, tout était prêt pour de sérieuses tentatives dans ce sens au moment où (début de 1703) parvint dans l'Inde la nouvelle de la reprise des hostilités entre la France et la Hollande.

SOLDAT D'ESCORTE DU BENGALE
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Etang).

LA REPRISE DE LA GUERRE EN EUROPE PARALYSE A NOUVEAU LE COMMERCE

Au Bengale et à Surate, comme à Pondichéry, de sérieux efforts avaient été faits depuis 1699 pour maintenir et pour développer le commerce. Deslandes, jusqu'à son départ pour la métropole en 1701, puis Du Livier après lui à Chandernagor, et P lavoine sur les bords de la mer d'Oman avaient travaillé de leur mieux dans ce sens, et, avec un indéniable succès, surmonté de très sérieux obstacles. Mais bientôt la rupture de la paix et la diminution des envois de France paralysèrent à nouveau leurs efforts, comme aussi ceux de la Compagnie en Europe.

Malgré l'arrivée dans la métropole d'un certain nombre de bâtiments chargés de riches cargaisons dont, d'ailleurs, l'imminence des hostilités et la misère croissante ne permirent guère la vente à des prix avantageux, les directeurs de Paris avaient dû, pour envoyer trois nouveaux navires dans l'Inde en mars-avril 1702, contracter un emprunt considérable — 800 000 livres — à un taux absolument ruineux. Cet emprunt épuisa leurs dernières ressources en argent et en crédit ; aussi se trouvèrent-ils hors d'état, l'année suivante, de renouveler un tel effort, dont, au reste, l'entrée en guerre de la Hollande et les mesures protectionnistes nouvelles adoptées en France à la requête des manufacturiers du royaume rendaient fort précaires et fort douteux les résultats. Tout ce que put faire la Compagnie, ce fut de participer à deux expéditions de course, dont les bâtiments armés moitié en guerre et moitié en marchandises, partirent de France trop tard, en 1704 comme en 1703, pour entreprendre dans le golfe de Bengale une croisière vraiment fructueuse.

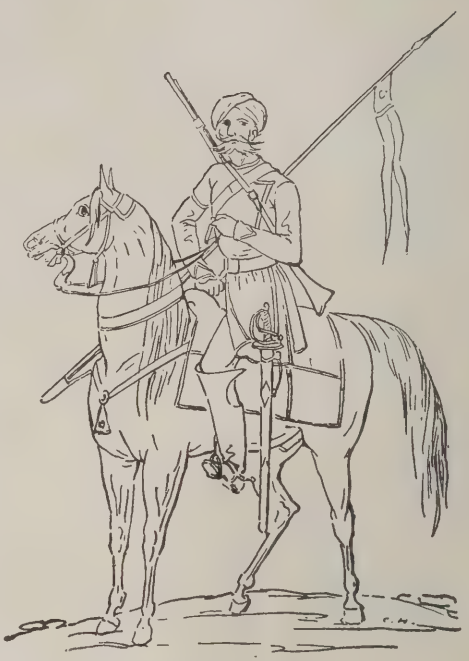

CAVALIER DU ROI
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Etang).

Quel pouvait être, dès lors, à Pondichéry, le rôle de Martin ? Continuer de son mieux, mais au ralenti, puisque les circonstances le voulaient ainsi, son œuvre de développement et de mise au premier rang de la localité dont, depuis tant d'années, il prévoyait l'essor. Les circonstances le favorisèrent, puisqu'elles permirent au baron de Pallières, le commandant de l'escadre mixte partie de France en 1704, de s'emparer le 15 janvier 1705, au large de Négapatam, d'un navire hollandais qui conduisait du Bengale à la côte de Coromandel le commissaire général pour tous les comptoirs hollandais de cette partie de l'Inde, Bernard Phoonsen, membre du Conseil souverain de Batavia. Mais Martin sut lui-même tirer bon parti des circonstances en négociant avec son prisonnier, et moyennant sa mise en liberté, une suspension d'armes pour toute la côte de Coromandel et des Circars, depuis Négapatam jusqu'à la pointe des Palmiers (27 janvier 1705). Quelque regret qu'il éprouvât de ne pouvoir étendre cette suspension d'armes à l'Inde entière, afin de correspondre en sûreté avec les comptoirs de Surate et du Bengale, alors en grande

nécessité de secours, quelques doutes qu'il eût, d'autre part, au sujet de la ratification de l'accord par les directeurs de la Compagnie néerlandaise, Martin n'hésita pas à le signer ; ainsi, en effet, sauvegardait-il du moins l'essentiel, contrecarrait-il les projets des Hollandais contre Pondichéry et assurait-il à cette ville les délais et les ressources nécessaires pour achever sa mise en état de défense. L'avenir montra la justesse de ces vues ; sans la conclusion de la suspension d'armes du 27 janvier 1705, qui permit à de Nyon de terminer la construction du fort de Pondichéry, le nabab du Carnate et les Hollandais se fussent sans doute mis d'accord pour venir à nouveau assiéger la place. Bien au contraire, le nabab céda aux Français en avril 1706, aux abords mêmes de Pondichéry, l'aldée d'Oulgaret, dont l'acquisition valut aussitôt à la Compagnie un très appréciable revenu.

Mort de François Martin

Cette modeste acquisition territoriale (qui ne compensait pas, dans l'esprit de celui qui la réalisa, l'abandon du comptoir de Masulipatam, effectué en mars 1705 suivant les ordres des directeurs de France) et l'inauguration solennelle de la forteresse de Pondichéry, le 25 août 1706, jour de la fête de son souverain, voilà les derniers actes dont l'histoire puisse faire honneur à François Martin. L'année précédente déjà, au lendemain de la conclusion de son accord avec Phoonsen, la maladie l'avait terrassé ; il en ressentit à nouveau les atteintes quelques jours après la cérémonie de la Saint-Louis 1706, et, cette fois, pour n'en plus triompher. Le 31 décembre de cette même année, le « gouverneur du Fort-Louis et de la ville de Pondichéry » fermait définitivement les yeux à la lumière du jour.

Sa carrière avait été féconde. Durant les trente-huit années de séjour ininterrompu que, depuis le début de 1669, François Martin avait passées dans l'Inde, son initiative avait été entravée par bien des obstacles ; les hommes, les événements, avaient sans cesse contrecarré ses desseins, mais jamais il ne s'était laissé décourager par les épreuves ni par les difficultés, non plus qu'entraîner par la corruption dont il était entouré. Il était toujours demeuré d'une scrupuleuse honnêteté ; toujours aussi, avec une inlassable persévérance et une indomptable énergie, il avait repris l'œuvre dont, de longue date, son intelligence lui avait montré la nécessité et en quelque sorte imposé l'exécution. A sa mort, l'essentiel de cette œuvre était réalisé : s'ils se maintenaient avec peine à Surate et à la côte de Malabar, les Français étaient solidement établis à la côte de Coromandel et même au Bengale ; ils savaient pratiquer

avec succès, quand ils disposaient des ressources nécessaires, le commerce d'Inde en Inde ; Pondichéry était devenue une véritable ville, comptant près de 60 000 habitants, et une forteresse en même temps que le chef-lieu politique, administratif et économique des établissements de la Compagnie dans l'Inde.

François Martin est l'un des beaux noms de l'Histoire coloniale française.

CHAPITRE IV

QUATORZE ANNÉES D'INCOHÉRENCE ET DE STAGNATION

(1707-1720)

Epuisement des ressources de la Compagnie. — Le gouvernement de Dulivier et d'Hébert. La Compagnie de Saint-Malo substituée à celle des Indes pour l'exploitation du commerce. — Le second gouvernement d'Hébert. L'affaire Naniapa. — Disgrâce d'Hébert. Fin de la Compagnie des Indes orientales.

La vie de nos établissements ne parut nullement se ressentir de la disparition du fondateur de Pondichéry. Celui-ci était mort, en effet, en un temps où les circonstances extérieures dominaient et paralysaient complètement les initiatives des Français d'outre-mer, et où, par la force même des choses, tout l'intérêt se concentrait sur les champs de bataille de l'Europe occidentale.

ÉPUISEMENT DES RESSOURCES DE LA COMPAGNIE

De la situation difficile, et bientôt même tragique, dans laquelle se trouva le Grand Roi vieilli, du déplorable état des finances publiques du royaume, d'une misère

générale qui allait atteindre son paroxysme en 1709, découlaient naturellement la décadence de la marine royale et, pour la couronne, l'impossibilité de soulager la détresse de la Compagnie. Or elle allait grandissant de jour en jour ; les sacrifices que le Conseil de Paris avait consentis en 1703 et en 1704 pour armer à la fois en course et en marchandise, ceux qu'il accepta, en 1706 encore, pour envoyer une nouvelle escadre aux Indes par la mer du Sud, avaient mis ses finances dans un tel état d'épuisement qu'il se trouvait désormais incapable de continuer par lui-même aucun commerce. Dès lors, isolés de la métropole de toutes les manières et ne recevant d'elle ni argent ni marchandises, les agents de la Compagnie des Indes en étaient réduits à un rôle purement passif ; entretenir vaille que vaille les comptoirs où ils étaient fixés et les empêcher de tomber en ruines, telle était la tâche dans laquelle les affaires d'Europe avaient enfermé François Martin à plus d'une reprise, telle fut aussi celle où se trouvèrent confinés ses successeurs après sa mort.

Malheureusement, ceux-ci n'avaient pas les mêmes qualités, ou, en donnant au mot son sens du dix-septième siècle, le même génie. Son intelligence toujours en éveil, son amour extrême du bien public, son admirable activité amenaient Martin à ne jamais perdre de vue son terrain d'action, à tirer parti des moindres circonstances favorables, à se servir d'incidents dont sa profonde expérience découvrait aussitôt l'utilité. Le temps, et peut-être aussi l'esprit d'initiative et de résolution, et, parfois encore, l'honnêteté manquèrent à ceux qui, après lui, durent assumer la lourde tâche de diriger les comptoirs français de la Compagnie dans l'Inde, à l'un au moins de ses successeurs.

LES GOUVERNEMENTS DE DULIVIER ET D'HÉBERT. — LA COMPAGNIE DE SAINT-MALO SUBSTITUÉE A CELLE DES INDES POUR L'EXPLOITATION DU COMMERCE

Celui qui lui succéda immédiatement fut Dulivier, à qui Deslandes avait confié, lors de son départ, la direction des établissements du Bengale, et qui, à la nouvelle de la mort de son chef, se rendit aussitôt à Pondichéry pour y prendre en mains les affaires. Dulivier était-il bien, comme l'a dit peu après un de ses supérieurs, « un des plus petits génies » que le Conseil de Paris eût alors à son service en Extrême-Orient ? Sans doute, dès que Deslandes eut quitté Chandernagor, les divisions intestines y reparurent-elles et Dulivier ne sut-il pas toujours se faire obéir comme il eût voulu, ni au Bengale, ni à Pondichéry ; mais il ne faut pas oublier dans quelle estime Deslandes tenait son second et il est de stricte justice de se rappeler que, dès le lendemain de son arrivée à la côte de Coromandel, Dulivier sut

qu'un directeur de Paris n'allait pas tarder à y débarquer. Ne devait-il pas, dès lors, se borner à expédier les affaires courantes et laisser à ce personnage plus qualifié la responsabilité de prendre les décisions importantes ? Aussi, en réalité, se contenta-t-il, durant les dix-huit mois de son administration (janvier 1707-juillet 1708) de pourvoir aux besoins de Pondichéry et de sa garnison, ce qui contribua sans doute beaucoup à le faire juger sans indulgence par celui-là même dont la prochaine venue avait paralysé son initiative, par Hébert.

FEMME D'UN RAJAH
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Étang).

Lorsque, un an avant la mort de Martin, le Conseil parisien des directeurs avait résolu d'envoyer dans l'Inde un des leurs, Hébert lui-même (30 décembre 1705), il n'avait nullement pris cette décision par méfiance à l'égard de celui qui exerçait le pouvoir à Pondichéry ; il voulait être renseigné sur un certain nombre de points par un homme qui, se trouvant bien au fait de la situation métropolitaine de la Compagnie, pût envisager en pleine connaissance de cause tous les différents aspects et fût capable de trancher plusieurs questions toujours en litige. Régler, de concert avec Martin, la question du Siam où la Cour rêvait encore de fonder un comptoir à Mergui, négocier avec le nouveau Grand Mogol, en cas de mort d'Aureng Zeb, le renouvellement des firmans et des concessions octroyées à nos agents, telle était la mission nettement délimitée que ses instructions prescrivaient à Hébert de remplir dans l'Inde. Martin existait encore au moment où elles furent rédigées (26 mai 1706) ; il était depuis longtemps dans la tombe quand, le 2 juillet 1708 seulement, le navire d'Hébert, par le cap Horn, l'île Tristan da Cunha et Bourbon des Mascareignes, vint jeter l'ancre devant Pondichéry. Le directeur de Paris, ignorant et vaniteux, brutal et autoritaire à la fois, n'eut rien de plus pressé que de ramener Dulivier

FEMME DE CALICUT
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Étang)

au second rang et de se mettre lui-même en sa place, ce qui rend singulièrement suspecte la sévérité de l'appréciation portée par lui sur ce bon serviteur de la Compagnie. Mais n'était-ce pas pour Hébert le meilleur moyen de justifier sa décision et cette modification de ses instructions premières? Ce lui fut, dans tous les cas, une raison pour écarter Dulivier qui, mécontent de la façon dont il était traité, quitta le service de la Compagnie. A son tour le lieutenant qui, depuis 1701, commandait la garnison de Pondichéry sollicita d'être renvoyé en France et ne tarda pas à s'éloigner. Aussi le nouveau venu put-il agir en maître incontesté à la côte de Coromandel.

Il ne semble pas que la Compagnie ait eu lieu de s'en féliciter, du moins si l'on s'en rapporte aux critiques formulées par elle sur les actes d'Hébert. C'est qu'en effet l'extrême présomption de celui-ci ne lui permettait pas d'agir avec la prudence nécessaire ; c'est aussi que sa vanité répugnait à s'inspirer des leçons de l'expérience et lui faisait même dénigrer tout ce qui avait été fait par ses prédécesseurs. L'œuvre de Martin, surtout, est sans cesse critiquée dans ses lettres de la façon la plus acerbe et la plus injuste ; Hébert semble être, comme l'infortuné Lally-Tollendal cinquante ans plus tard, arrivé dans l'Inde avec des idées préconçues et très arrêtées et le désir de trouver mal tout ce qu'il aurait à voir et à contrôler. De là, dès qu'il se fut mis à la première place, un effort vraiment maladif pour tout renouveler et pour tout recommencer ; de là l'élaboration de plans que l'état déplorable dans lequel se trouvait la Compagnie ne lui permettait pas de mener à bien ni même d'amorcer. Hébert, esprit quelque peu chimérique, ne sut, durant son gouvernement, ni réaliser des économies vraiment judicieuses, ni rendre vie au commerce, en dépit du calme dont, grâce à la loyale observation de la trêve du 27 janvier 1705, jouissait la côte de Coromandel et des Circars. S'il entretint des relations assez cordiales avec les princes indigènes et s'il réussit à obtenir du rajah de Gingi les villages qui séparaient Pondichéry des terres de la Compagnie à Ariancoupan, il ne parvint ni à s'affranchir des avanies des seigneurs du pays, ni à mettre fin aux divisions et aux zizanies qui naguère, grâce au tact et à l'habileté de Martin, avaient complètement disparu. Pis encore, il les stimula par ses erreurs et ses partis pris et trouva moyen de se mettre à dos les jésuites à qui (assurait-il) ses prédécesseurs avaient laissé prendre une beaucoup trop grande place à Pondichéry. En appliquant avec hâte et sans le moindre doigté, en novice, les ordres de la Cour qui interdisaient à ces religieux tout acte d'intolérance et toute intrusion dans les affaires de la Compagnie, Hébert fit très vite naître un conflit qui

remplit tout son gouvernement et qui finit par devenir la véritable cause de son rappel (février 1712).

Le fait que son successeur fut celui-là même à qui, naguère, il s'était substitué, Dulivier, provoqua chez Hébert, quand il dut quitter le gouvernement de Pondichéry, un de ces accès de mauvaise humeur dont, durant les cinq années de son séjour dans l'Inde, ses subordonnés avaient singulièrement souffert. Mais il eut beau refuser de rendre ses comptes, Dulivier ne reprit pas moins possession de son

FORT WILLIAM AU XVII[e] SIÈCLE
(D'après le tableau de George Lambert).

poste, que la conduite de son prédécesseur avait rendu singulièrement difficile. Sans doute, quand il débarqua à Pondichéry (24 septembre 1713), n'avait-il plus à se préoccuper d'une reprise éventuelle des hostilités ; le 11 avril précédent, en effet, c'est-à-dire peu de jours après son départ de France, la paix avait été signée à Utrecht entre Louis XIV et la Grande-Bretagne, le Portugal, « les Seigneurs, États généraux des provinces-Unies » et les autres membres de la « Grande-Alliance » ; mais que d'autres soucis et de préoccupations très délicates ! La situation désespérée de la Compagnie (elle avait dû, en avril 1709, laisser aux Malouins le soin d'entretenir à sa place — et en partie pour elle — des relations commerciales régulières avec l'Inde) imposait à Dulivier le devoir de faire subsister la colonie aux moindres frais possible et, par conséquent, de réaliser des économies sérieuses ; le 20 juillet 1712, le traité substituant entièrement les Malouins à la Compagnie

pour l'exploitation du commerce des Grandes Indes, durant les trois ans où elle pouvait encore jouir du privilège à elle octroyé en 1664, avait souligné davantage encore cette nécessité. Il fallait néanmoins maintenir des établissements dont la situation était vraiment « pitoyable » et qui vivaient dans une extrême médiocrité (à Pondichéry), sinon même, parfois, dans la misère (à Surate, au Bengale et à Calicut) ; il fallait payer une partie des dettes de la Compagnie dans l'Inde et subvenir aux dépenses ; il fallait enfin — et la chose était singulièrement délicate — tout à la fois donner satisfaction au zèle apostolique des Jésuites, qui demandaient la suppression de différentes cérémonies idolâtres et même la fermeture des temples des « Gentils », et ne pas éveiller les susceptibilités de ces derniers, ce qui eût pu engendrer un fâcheux exode de la population indigène de Pondichéry. Dulivier possédait maintenant une expérience qu'il n'avait pas naguère, au temps de son premier gouvernorat ; en outre, il était officiellement investi de l'autorité ; il sut vouloir et il sut agir. Sur un seul point, le dernier de ceux dont il vient d'être question, il dut renoncer à remplir ses instructions ; une émeute qui éclata dans la ville à la suite de l'interdiction de quelques cérémonies religieuses et qui amena le départ des trois quarts des Indous habitant la ville indigène, la fermeture des boutiques et la cessation de tout travail en rade obligea le gouverneur à donner satisfaction aux réclamations des chefs de castes, en rétractant ses ordres antérieurs. Les dissentiments que cette affaire, avant comme après l'émeute de février 1715, fit naître parmi les Européens de Pondichéry entre les clercs et les laïques et, parmi les religieux, entre les Jésuites et les Capucins, sont les seuls qui divisèrent alors la colonie française de la ville ; autrement, la concorde était revenue comme aux temps heureux et déjà lointains de François Martin.

LE SECOND GOUVERNEMENT D'HÉBERT. — L'AFFAIRE NANIAPA C'est à ce moment (juillet 1715) qu'Hébert reparut en rade, non plus comme gouverneur, car il avait ordre de laisser à Dulivier ses fonctions, ses honneurs et « le détail entier de la place et du comptoir de Pondichéry », mais comme « général de la Nation française ». Ce titre mal défini lui permettant de faire exécuter « tout ce qu'il trouverait convenable aux intérêts de la Compagnie », Dulivier se trouva de nouveau placé sous l'autorité d'Hébert, dont les leçons du passé n'avaient nullement modifié le caractère ni atténué les défauts, mais les avaient au contraire aggravés, voire même exaspérés. Le nouvel arrivant n'en avait dégagé qu'une conclusion : comprenant, comme le lui avaient naguère écrit les directeurs de France, qu'il y avait danger à offenser la Compagnie de Jésus, il s'était récon-

cilié avec elle, et arrivait avec la ferme résolution de s'assurer les bonnes grâces de ses membres. Aussi, suivant sa propre expression, « se livra-t-il entièrement à eux. »

De là résulta aussitôt un grave conflit entre le « général de la Nation française » et Dulivier. Une fois encore, dès son arrivée, le premier avait tenu les propos les plus désobligeants pour le second, l'accusant de faiblesse et de gaspillage, lui reprochant de laisser le désordre régner à Pondichéry ; puis, en dépit de ses propres instructions, il l'avait peu à peu dépouillé de toute autorité pour assumer seul, avec son fils, la charge de toute l'administration civile et militaire. Le jour où il fit arrêter un riche marchand malabare, Naniapa, que, depuis longtemps, les Jésuites tenaient pour hostile à la propagation de l'Évangile, et où il voulut lui intenter un procès, Dulivier s'y opposa dans le Conseil ; il savait les grands services rendus par ce Gentil à la nation dès l'époque de François Martin et tout récemment encore ; il le tenait pour fort habile au double point de vue politique et commercial ; il estimait une faute de s'aliéner cet indigène. Ne parvenant pas à se faire écouter, il protesta et quitta le Conseil et le service de la Compagnie (septembre 1716). Hébert profita aussitôt du départ de ce témoin, de ce gêneur, non seulement pour contenter les préventions ou les rancunes des Jésuites, mais aussi pour satisfaire ses propres convoitises. Il avait sa fortune à refaire ; il la rétablit sans aucune vergogne, avec un cynisme et une âpreté qu'expliquent son mépris pour ceux dans lesquels il voyait des « nègres » et l'impunité dont il pensait être assuré par son entente complète avec les Jésuites, à qui il ne refusait rien. Il le fit (la révision du procès de Naniapa en fournit plus tard la preuve) aux dépens de riches négociants de Pondichéry dans le procès desquels il fut à la fois juge et partie ; il le fit encore aux dépens de la Compagnie elle-même en s'improvisant faux monnayeur et en détruisant les livres de la comptabilité des entrées. « Ce n'est plus dans Pondichéry que cachots, que confiscation de biens, qu'exilés et que désolation, écrivait alors en France un témoin occulaire. Tout le monde souffre et gémit dans le silence sans oser se plaindre. » L'arbitraire et la terreur régnaient vraiment dans la ville.

LA DISGRÂCE D'HÉBERT. — FIN DE LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

Il en fut ainsi pendant près de deux ans, jusqu'au jour où Hébert, nommé dans l'intervalle (février 1717) gouverneur de Pondichéry tout en demeurant général de la Nation, apprit par un navire anglais qu'il était remplacé dans son poste et qu'une Commission était chargée d'enquérir sur son administration, de

reviser les procès intentés par lui aux indigènes et d'adresser ensuite un rapport au roi, qui statuerait. Les négociants malouins victimes de ce qu'ils dénommaient avec modération le « pouvoir arbitraire » du gouverneur avaient su se faire entendre de la Compagnie et lui imposer le rappel de ce dernier. Mettre quelque ordre dans ses affaires, expédier chez les Jésuites ou même chez les Anglais les papiers capables de le compromettre, voilà ce que, à cette nouvelle, Hébert s'empressa de faire ; puis, lorsque les ordres du roi et de la Compagnie parvinrent à Pondichéry (19 août 1718), lui et son fils le prirent de très haut avec celui qui était promu gouverneur, le premier conseiller de la Prévostière. Ils protestèrent contre la saisie des papiers sur lesquels on put encore mettre la main, puis contre les conclusions, accablantes pour eux, qui se dégageaient de leur examen ; ils ne cessèrent de se livrer, dans la ville, à des manœuvres destinées à entraver l'enquête prescrite sur leurs agissements ; ils déclarèrent devoir revenir dix-huit mois après leur départ pour tirer vengeance de leurs ennemis. Force fut donc d'arrêter les Hébert, ce qui ne se fit pas sans dommage pour l'officier chargé de mettre la main sur eux ; ils ne sortirent du fort, qui leur servait de prison, que pour passer sur le navire qui les ramena en France, où ils virent les conclusions de la Commission d'enquête ratifiées, leurs propres jugements cassés, et la mémoire de leur victime Naniapa réhabilitée ; ils furent en outre condamnés (novembre 1720) à payer de fortes indemnités à ceux qui avaient souffert de leurs exactions.

Non moins que les riches marchands malabares de Pondichéry, la Compagnie des Indes avait pâti des agissements d'Hébert ; juste punition de la lourde faute qu'elle avait commise en ne tenant pas compte des leçons d'une première et lamentable expérience et en le renvoyant à la côte de Coromandel, surtout avec une mission fort mal définie. Lorsque, trois ans après son retour en Extrême-Orient, ce singulier gouverneur fut expédié en France comme prisonnier, on ne pouvait plus reconnaître la ville que, un peu auparavant, Martin avait su porter, en dépit des circonstances, à un si haut degré de prospérité. Une population très diminuée, par suite des interdictions portées contre des cérémonies religieuses chères aux indigènes, par suite aussi des procédés arbitraires des Hébert et des difficultés que présentait son ravitaillement après une série de mauvaises récoltes, un commerce très réduit, des magasins mal entretenus et vides de marchandises, un fort délabré, voilà ce que, dès son arrivée, constatait le visiteur de Pondichéry ; tôt après, il se rendait compte de « l'indolence honteuse » de la garnison, de la détresse des caisses de la Compagnie, du recul de l'autorité du gouverneur et des progrès de l'influence des Jésuites. Tel était, pour la Compagnie des Indes, le déplorable

résultat de l'administration d'Hébert, et aussi de sa propre détresse financière, qui lui avait fait abandonner le commerce aux Malouins ; ceux-ci, soucieux de leurs seules affaires, ne se préoccupaient nullement d'entretenir en état les établissements de la société privilégiée et ne lui prêtaient aucun secours d'aucune sorte. Ils tenaient la même conduite à Chandernagor, où ils s'étaient même — pendant un temps (en 1714) — établis en dehors de la loge française et comportés en marchands particuliers, indépendants de la Compagnie qui leur avait fait abandon de son privilège. Quant à Surate, où les Malouins ne parurent jamais, son comptoir achevait alors, dans une complète consomption et dans une « affreuse misère »,

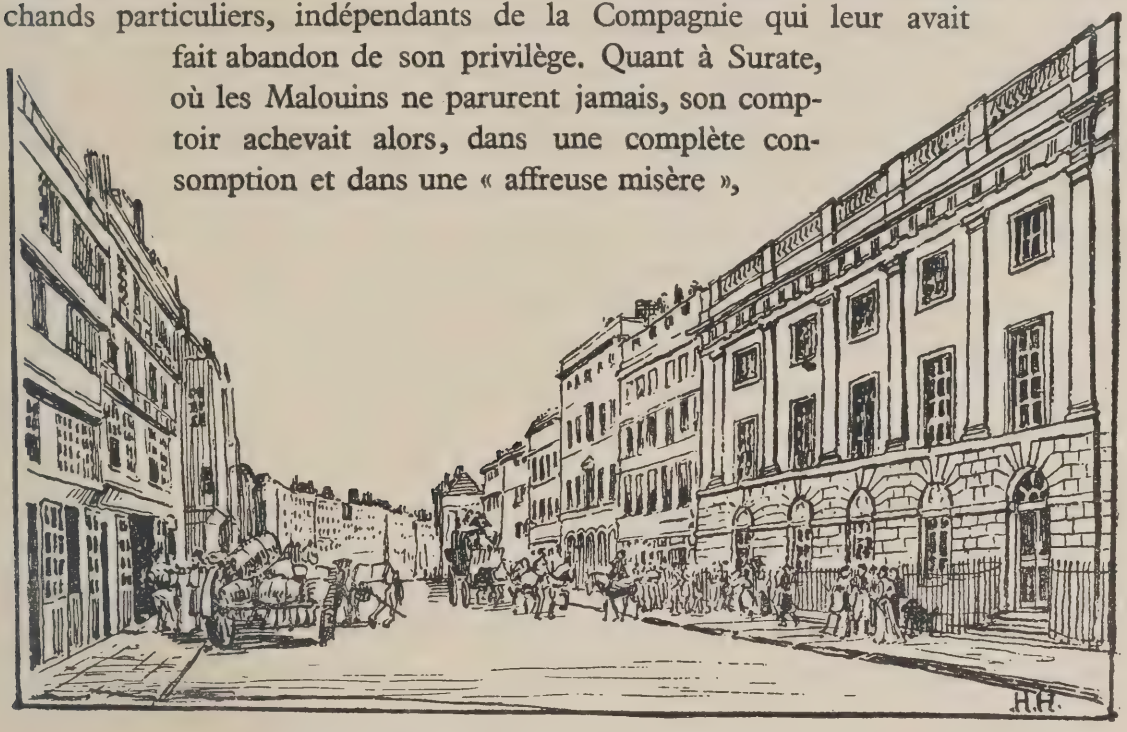

LES BATIMENTS DE LA COMPAGNIE DES INDES EN 1796
(D'après une estampe anglaise du dix-huitième siècle).

une longue agonie qui se termina enfin, en 1721, par un abandon définitif.

A ce moment, depuis près de deux ans déjà, l'Édit de Réunion de mai 1719 avait prononcé la fusion de la Compagnie des Indes orientales créée par Colbert en 1664, puis renouvelée par Seignelay en 1685, avec la Compagnie d'Occident fondée par Law en août 1717 ; celle-ci devenait la « Compagnie des Indes » et absorbait la société privilégiée qui se contentait seulement, à l'époque, de battre monnaie avec sa concession et d'en abandonner l'exploitation à des particuliers, sans stimuler par elle-même le commerce des Indes, ni même éteindre les dettes qu'elle avait contractées dans le Sud de l'Asie. Cette dernière était-elle vraiment responsable de tous les griefs que lui reprochait le préambule de l'Édit de mai 1719 ? Il

ne le semble pas ; il semble aussi que le gouvernement royal ait trop vite oublié le rôle prépondérant joué par le secrétaire d'État de la Marine dans les Conseils de direction de la Compagnie, et qu'il n'ait tenu aucun compte des conditions générales, où cette dernière n'était pour rien. Il eût été de stricte justice, dans tous les cas, de reconnaître les grandes qualités déployées dans les pays lointains par de nombreux agents de la Compagnie, qui, sans jamais se décourager, reprenaient l'œuvre compromise par des circonstances qu'ils n'avaient pas fait naître et travaillaient de toutes leurs forces à asseoir l'influence de la France sur des rivages exotiques baignés par des mers tropicales. L'omission était d'autant plus regrettable que, dès le lendemain du second départ d'Hébert, Pondichéry avait, sous la prudente direction de La Prévostière, commencé à reprendre quelque vie et à réparer les impardonnables fautes de ce singulier « général de la Nation » ; de leur côté, les Français de Chandernagor s'étaient libérés de toute dette envers les indigènes et avaient tout préparé pour reprendre activement un commerce dont leur connaissance des « possibilités » du Bengale leur faisait entrevoir le brillant avenir. L'œuvre de lente et patiente préparation de l'avenir accomplie dans l'Inde par les agents de la Compagnie des Indes orientales depuis 1667, c'est-à-dire depuis un demi-siècle, n'était donc nullement à dédaigner ; elle s'avérait solide, en dépit de l'hostilité des Européens leurs concurrents et des erreurs des Français de la métropole, du chassé-croisé de gouverneurs et de l'égoïsme mercantile des négociants à qui la Compagnie laissait le soin d'exploiter son privilège. Sans elle, les hommes de valeur et les grands hommes dont il va falloir maintenant raconter l'histoire eussent manqué de la base d'opération qui leur a permis d'agir.

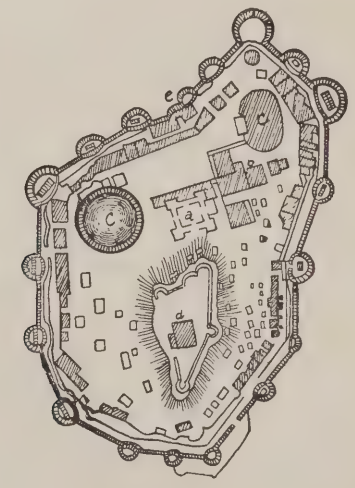

L'INDE

DE

1720 A NOS JOURS

PAR

ALFRED MARTINEAU

ANCIEN GOUVERNEUR DE L'INDE FRANÇAISE
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

91

CHAPITRE PREMIER

LA NOUVELLE COMPAGNIE
LES GOUVERNEMENTS DE BEAUVOLLIER DE COURCHANT LENOIR ET DUMAS
(1721-1741)

I. — État de l'Inde au moment de la constitution de la nouvelle compagnie et gouvernement de Beauvollier de Courchant (1723-1726). — *L'intérim de Lenoir* (1721-1723). — *Arrivée de Dupleix dans l'Inde. — Anarchie dans le Conseil supérieur. — Le gouvernement de Beauvollier de Courchant* (1723-1726). — *Le rôle de Dumas. — Fondation du comptoir de Mahé; la guerre de* 1725-1726*; les traités de* 1726 *et* 1728.

II. — Le gouvernement de Lenoir. — (1726-1735). — *Les conditions générales du commerce d'Europe. — Rapport de Lenoir avec les autres compagnies européennes : la compagnie d'Ostende, les Danois.*

III. — Le gouvernement de Dumas. — *Dumas et La Bourdonnais. — Concession du privilège de la frappe des roupies. — L'expédition de Moka : la Garde Jazier. — Acquisition de Karikal. — Projets non réalisés. — La menace mahratte contre Pondichéry : belle attitude de Dumas. — Dumas rentre en France* (*oct.* 1741). — *Dupleix à Chandernagor; la situation au*

Bengale. — Dupleix à Pondichéry (janvier 1742). — La seconde guerre de Mahé. — La guerre avec l'Angleterre (1744). — Situation de nos établissements : Surate, Mahé et Calicut, Karikal et Masulipatam, Bengale.

IV. — Le commerce d'Inde en Inde. — *Nos comptoirs hors de l'Inde : Achem, Bassora, Chine, Manille, Moka, Pégou.*

Au moment où se constitua la nouvelle compagnie des Indes, la péninsule, où allait s'exercer son action, commençait à tomber dans l'anarchie. Le Grand Mogol Aureng-Zeb, mort en 1707, avait à peu près réalisé l'unité politique du pays, par la conquête des derniers royaumes restés indépendants, ceux d'Ahmednagar, de Bijapour et de Golconde, mais ses héritiers, fils et petits-fils, s'étaient livrés les uns contre les autres à des luttes meurtrières, dont les gouverneurs de province, soubabs, nababs et rajahs, avaient profité pour relâcher le lien de vassalité qui les rattachait à l'empire.

Nous ne citerons ici que ceux avec qui la nécessité nous mit en rapport.

Parmi les plus puissants étaient les gouverneurs du Bengale et du Décan. Ils n'avaient pas encore conquis l'indépendance absolue, mais déjà ils possédaient tous les attributs essentiels du pouvoir : justice, armée et finances et, pourvu qu'ils versassent au trésor impérial un tribut annuel, qui maintenait entre les parties un lien juridique, on ne les inquiétait pas dans leur administration.

Le Bengale, où se trouvaient nos comptoirs de Chandernagor, Cassimbazar et Balassore, ne comprenait en 1720 que le Bengale proprement dit, soit le vaste estuaire du Gange et du Brahmapoutre, avec les villes principales de Dacca, Moxoudabad, Monghir, Burdouan et Mednipour. Le Bihar avec Patna et l'Orissa avec Cattec formaient des nababies distinctes. A l'Est, il englobait la région montagneuse de l'Assam et s'étendait le long de la mer jusqu'à Chittagong.

Le Bengale appartenait depuis 1704 à Jaffer Khan ou encore Mourchid Kouli Khan, un brahmanique converti à l'Islam, parvenu au pouvoir par la faveur d'un fils d'Aureng Zeb et qui avait de son propre chef transféré la capitale du pays de Dacca à Moxoudabad, dont le nom était devenu Mourchidabad.

Le gouverneur ou soubab du Décan n'était autre depuis 1719 que le fameux Nizam oul Moulk, dont la famille était originaire de Caboul, en Afghanistan ; il avait pris, plutôt qu'on ne le lui avait donné, le gouvernement de la province au début du règne de Mohamed Cha, le Grand Mogol régnant, et

joignait à son titre celui de vizir de l'Empire. C'était le personnage le plus influent de l'Inde ; il pouvait avoir une cinquantaine d'années.

L'autorité du Nizam s'exerçait non seulement sur le Décan, triste et vaste plateau situé entre les Gattes de l'Ouest et celles de l'Est, avec les villes importantes d'Haïderabad et d'Aurengabad, mais encore sur le Carnatic, où se trouvaient Arcate, Vellore, Madras et Pondichéry, et sur toute la côte au nord de Madras jusqu'aux environs de Ganjam, avec les villes de Mazulipatam, Rajamandry et Vizagapatam. Par délégation des droits de l'Empereur, il pouvait encore revendiquer la suzeraineté sur les royaumes du Sud, ceux de Tanjore et de Trichinopoly, mais c'était une suzeraineté illusoire ; ces États, situés à l'extrémité de la péninsule ne reconnaissaient en réalité aucune autorité.

Le Carnatic, dont faisaient partie le territoire de Pondichéry et celui de Madras, avait été depuis la chute du royaume de Golconde, vigoureusement disputé entre les généraux maures d'Aureng Zeb et les Mahrattes de Pouna, qui étaient parvenus à s'emparer de Gingy et à établir à Tanjore une dynastie de leur race. A la fin les Maures l'avaient emporté. Zoulfikar, un de leurs généraux, nommé vice-roi en 1692, avait délégué en 1703 ses pouvoirs à Daoud Khan, qui les avait transmis à son

tour sur le Carnatic à l'un de ses officiers nommé Sadat oulla Khan (1710). Celui-ci avait fait d'Arcate le siège de sa principauté et avait pris le titre de nabab qu'à son exemple on ne tarda pas à usurper à peu près de tous les côtés. Sadat oulla Khan fut le véritable maître du pays jusqu'à sa mort, en 1732. C'est à lui qu'avaient affaire les Anglais de Madras et les Français de Pondichéry. Ni les uns ni les autres n'avaient eu jusqu'en 1720 à se plaindre de ses procédés, non plus que de l'intervention dans leurs affaires du soubab du Décan, encore mal affermi en son gouvernement.

SOUDERBOUR, CAPITAINE DE MARINE MAHRATTE
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Étang).

Sadat oulla Khan n'ayant pas d'enfants avait adopté deux fils de son frère, l'un Dost Ali, à qui il réservait sa succession, et l'autre Boker Ali, qu'il nomma gouverneur de Vellore. L'histoire de cette famille se trouvera, vingt ans plus tard, étroitement unie à celle de nos établissements de Coromandel.

Contigu au Carnatic du côté du Sud, se trouvait le royaume de Tanjore, petit par son étendue mais très important par ses richesses en riz ; c'était le grenier du sud de l'Inde. Un chef mahratte en avait fait la conquête en 1674 et y avait établi une dynastie qui n'a disparu qu'en 1855. Le souverain régnant en 1720 se nommait Sarfogi ou Saboji. Les villes rattachées encore à son autorité étaient Devicotta et Karikal, sur la côte ; Tranquebar appartenait aux Danois et Negapatam aux Hollandais.

Le Tanjore touchait lui-même du côté du Sud et de l'Ouest au royaume des Nayaks du Maduré, démembré en 1555 du grand empire de Bijanagar. Les villes les plus importantes étaient Madura et Trichinopoly, célèbres par leurs temples, et Tinnivelly. Le roi qui régnait alors était le douzième de la dynastie. Le pouvoir des Nayaks s'étendit un instant sur le Tanjore et le Maïssour ; en 1720, il était réduit au Maduré proprement dit et c'était encore un grand royaume, puisqu'il s'étendait jusqu'aux montagnes du Travancore et jusqu'au cap Comorin.

Le Mysore ou Maïssour, au Nord et à l'Est du Maduré, était un royaume mal constitué et sans force. La dynastie qui y régnait et qui y règne encore aujourd'hui s'y était fondée en 1399. Le prince régnant était un nommé Doda

Krischna Raja, faible et sans autorité. Le pouvoir réel appartenait à son cousin, qui, sous le titre de *dalavay*, exerçait les fonctions de premier ministre du royaume. Les principales villes du pays étaient Bangalore, Seringapatam et Mysore. Au sud le Maïssour s'appuyait sur le massif élevé des Nilguiries.

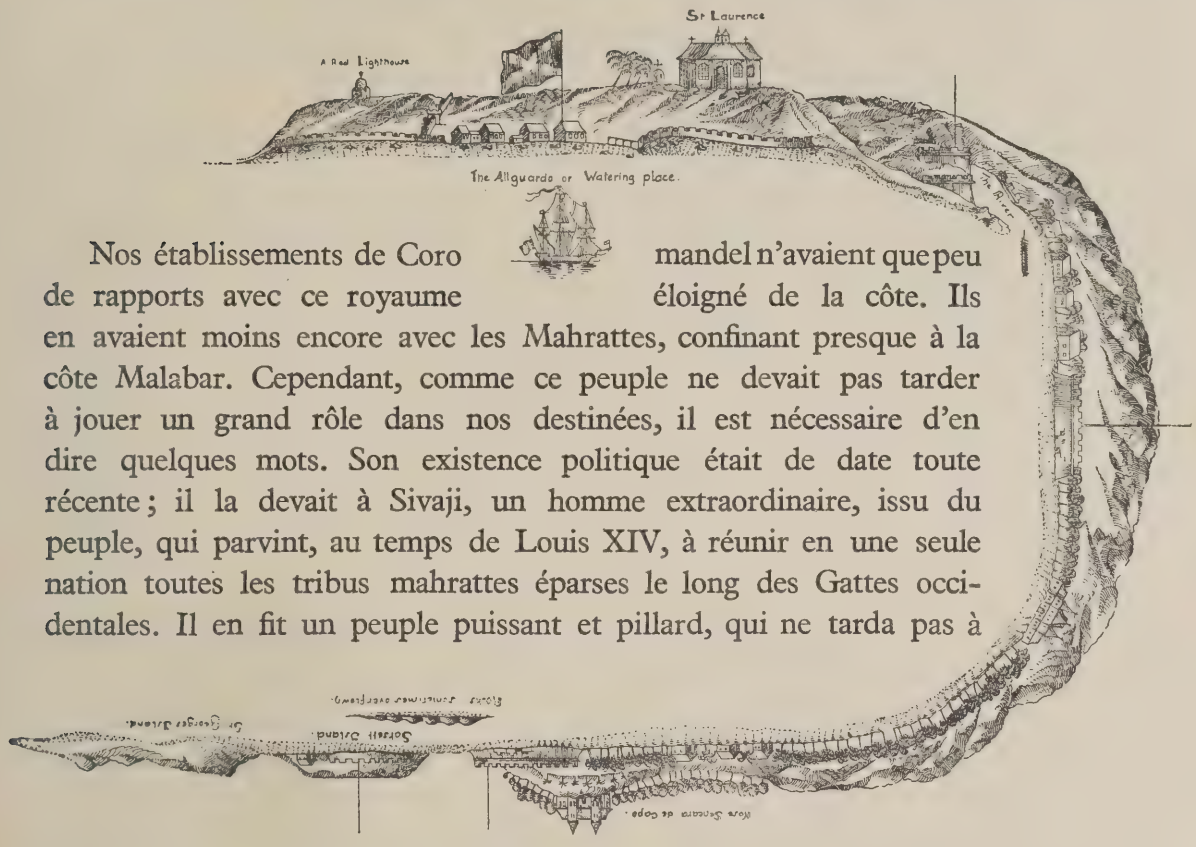

Nos établissements de Coromandel n'avaient que peu de rapports avec ce royaume éloigné de la côte. Ils en avaient moins encore avec les Mahrattes, confinant presque à la côte Malabar. Cependant, comme ce peuple ne devait pas tarder à jouer un grand rôle dans nos destinées, il est nécessaire d'en dire quelques mots. Son existence politique était de date toute récente ; il la devait à Sivaji, un homme extraordinaire, issu du peuple, qui parvint, au temps de Louis XIV, à réunir en une seule nation toutes les tribus mahrattes éparses le long des Gattes occidentales. Il en fit un peuple puissant et pillard, qui ne tarda pas à

VUE DE LA BAIE DE GOA (prise du pont du vaisseau l'*Alguardo*)
(D'après une carte de la Bibliothèque Nationale, fonds d'Anville).

imposer à tous ses voisins et au Mogol lui-même un tribut du nom de *chot* ou *chotage*, égal au cinquième des revenus de la puissance tributaire. Ce fut le second successeur de Sivaji, Ram Raja, installé à Gingy, qui nous confirma en 1688 la possession de Pondichéry. Après la perte de Gingy, les Mahrattes cessèrent d'être nos voisins et pendant plus de vingt-cinq ans nous n'eûmes à craindre aucune de leurs entreprises. Le roi des Mahrattes était alors un petit-fils de Sivaji et se nommait Shao : il paraît avoir été un esprit assez éclairé. Il gouvernait avec l'assistance d'un premier ministre nommé *péchoua*, qui était à ce moment Ballagi Wisnawath,

père d'une dynastie dont le dernier représentant fut Nana Sahib, l'un des auteurs de la révolte de 1857. Ballaji, nommé péchoua en 1714, administra jusqu'à sa mort en 1721. Il fut remplacé par son fils Baji rao, qui avait hérité de toutes ses qualités. Baji, continuant la politique de son père, délaissa le Carnatic, trop éloigné, respecta le Décan à la suite d'un compromis avec Nizam oul Moulk et tourna de préférence vers le Guzerate et le Malva l'activité de son peuple et de son roi. La capitale officielle des Mahrattes était Sattara ; la ville la plus importante était Pouna.

Appartenant à la même race, mais indépendants de leur autorité, se trouvaient le long de la côte entre Goa et Bombay des tribus de pillards maritimes, nommés ici Bonssoles, là Angrias, qui avec de légères embarcations abritées d'ordinaire dans les anfractuosités des rochers, allaient souvent en pleine mer attaquer et capturer ou rançonner les navires européens que les besoins du commerce attiraient dans ces parages. Le repère principal des Angrias était la petite ville de Ghériah.

Nous ne dirons rien des autres États du sud de l'Inde, tels que le Travancore et Cochin et même du royaume du Samorin, dont la capitale était Calicut. En dehors des missions, nous n'avions encore eu aucun rapport avec les deux premiers ; quant à Calicut, où nous avions une loge depuis 1701, le roi, comme les deux autres souverains, ne disposait pas d'un grand pouvoir politique ni militaire.

Les Rajpoutes et les Sicks, dans le nord-ouest de la péninsule, formaient au contraire des États ou des confédérations fort importants, mais comme nous n'eûmes avec eux aucune relation, nous nous bornons à signaler leur existence.

C'est dans ce vaste cadre qu'évoluaient les différents comptoirs européens. Rappelons que les Portugais, les plus anciennement établis dans le pays, n'y possédaient plus que Goa et Basseïn, à la côte Malabar, Diu et Daman dans le Guzerate et le *bandel* ou port d'Hougly, dans le Bengale. — Les Hollandais, qui avaient recueilli une partie de leur succession, étaient installés à Surate, Cannanore, Cranganore et Cochin, à la côte occidentale, Negapatam, Sadras et Paliacate, à la côte de l'est et enfin Chinsura, Cassimbazar, Dacca et Patna au Bengale. On pouvait y joindre Ceylan, indépendant de l'Inde, mais qui n'est en réalité qu'un prolongement de la péninsule. Tous ces établissements dépendaient d'une autorité commune, sise à Batavia, dans l'île de Java. — Les Anglais, sous le régime d'une nouvelle compagnie de commerce constituée en 1708, la « Limited East India Company » — celle qui survécut jusqu'en 1858 — étaient loin de jouir encore d'un territoire très étendu ; cependant c'était leurs factoreries qui étaient les plus

nombreuses. Ils avaient des établissements à Surate, avec agences à Baroche, Ahmedabad et Soually, à Bombay, Carwar, Tellichéry, Calicut et Anjingo à la côte occidentale, à Porto-Novo, Goudelour, Madras, Masulipatam, Madapolam et Vizagapatam à la côte orientale, enfin à Calcutta, Balassor, Cassimbazar, Dacca, Patna et Raj Mahal au Bengale. La Compagnie avait en outre des factoreries en Perse, à Ispahan, Chiras et Gomron, qui était le port de Bender Abbas. — Les Français enfin, les derniers venus dans le pays, n'avaient encore de comptoirs qu'à Surate, Calicut, Pondichéry, Mazulipatam, Balassore, Chandernagor et Cassimbazar.

Ces établissements, à quelque nation qu'ils appartinssent, vivaient dans une dépendance étroite des princes du pays, qui leur avaient accordé le sol avec le droit d'y faire du commerce mais pouvaient du jour au lendemain leur retirer ces privilèges. Et telle était la crainte qu'ils inspiraient que nul n'osait secouer leur joug ; avec le bénéfice que laissait en Europe la vente des marchandises de l'Inde, on avait encore avantage à supporter toutes les vexations, qui étaient surtout des abus de fiscalité.

C'est dans ce cadre général et au milieu de tous ces concurrents que prit place la nouvelle compagnie française ou plutôt qu'elle prit sans transition la suite des affaires de la société créée par Colbert cinquante-six ans auparavant.

L'INTÉRIM DE LENOIR (1721-1723). — ARRIVÉE DE DUPLEIX DANS L'INDE. — ANARCHIE DANS LE CONSEIL SUPÉRIEUR Lorsque la Compagnie nouvelle s'installa, rien ne fut changé dans les méthodes et le personnel de l'ancienne : il y eut seulement un peu plus de fonds disponibles. Le gouverneur en fonction était, depuis le mois d'août 1718, M. de La Prévôtière, un nom qui n'a pas laissé de trace dans l'histoire. Le Conseil supérieur était composé de cinq membres : Lenoir, Delorme, Delahaye, Legou et Dumas. Seuls les noms de Lenoir et de Dumas ont survécu ; tous deux devinrent gouverneurs et régirent nos établissements de l'Inde de 1726 à 1741.

La mort de La Prévôtière, survenue le 11 octobre 1721, faillit donner lieu à un singulier conflit. Selon l'usage, l'intérim fut confié au second du Conseil, qui était Lenoir ; mais dans l'intervalle, celui-ci avait été nommé directeur à Surate et l'*Atalante*, qui apporta la nouvelle dans l'Inde le 16 août 1722, apprit en même temps que Delorme était nommé second et qu'un jeune homme, âgé de vingt-cinq ans à peine, arrivé par le même navire, était nommé premier conseiller. Delorme refusa le gouvernement qui s'offrait à lui par la désignation de Lenoir

pour un autre poste. C'était donc au jeune conseiller à prendre le pouvoir ; il fut assez sage pour ne pas le demander. Ni son âge ni son expérience ne le destinaient à ce haut poste. Le Conseil assemblé fut unanime pour reconnaître que si la Compagnie avait connu la mort de La Prévôtière, elle n'eût pas désigné Lenoir pour Surate et celui-ci fut invité à conserver ses fonctions.

Tout se passa donc d'après la bonne règle, sinon d'après les règlements. Mais quel était donc ce jeune conseiller si singulièrement favorisé par le sort et qui avait eu le tact de ne pas exiger le premier rang, en s'effaçant volontairement devant un collègue plus âgé ? Son nom ne disait encore rien à personne ; il se nommait Dupleix, sans autres titres que la recommandation de son père, fermier général des tabacs pour le compte de la Compagnie.

Joseph-François Dupleix, — le grand Dupleix de 1750 — était né à Landrecies le 1er janvier 1697, d'une famille originaire de Châtellerault et dont on peut suivre la lignée à partir de 1560. Son père était à ce moment contrôleur général des domaines du Hainaut. Nommé en 1698 directeur de la manufacture des tabacs de Penanrue en Ploujean, près de Morlaix, il vint s'installer en Bretagne, où il resta jusqu'en 1720, époque à laquelle nous le trouvons à Paris fermier de la ferme des tabacs. Il eut deux fils et une fille : Joseph-François était le second des trois enfants. Celui-ci parut avoir été éloigné de bonne heure de la maison paternelle pour faire ses études au collège des Jésuites de Quimper. Ses goûts le portèrent vers les mathématiques et la musique plutôt que vers les belles-lettres ; de bonne heure, il joua parfaitement de la basse de viole, cet ancêtre du violon. Nous le trouvons ensuite à Lorient, à Nantes, à Dax, comme s'il cherchait en dehors de la famille des satisfactions de cœur et d'affection. Peut-être sa nature déjà dominatrice découragea-t-elle ses parents de le retenir longtemps auprès d'eux : comme il le reconnut lui-même en une lettre à son frère du 26 janvier 1749, il ne leur donnait aucune satisfaction. De 1713 à 1721, il ne semble pas avoir été plus de deux ans et demi à la charge de son père ; en 1715, celui-ci l'embarqua pour l'Inde comme enseigne sur un des navires de la Compagnie de Saint-Malo ; peut-être alla-t-il ensuite en Amérique. Quoi qu'il en soit, son père usa de son influence à Paris pour le faire nommer en 1720 sixième conseiller puis, le 5 juin 1721, premier conseiller au Conseil supérieur de Pondichéry. Le départ de Dupleix longtemps différé eut enfin lieu par l'*Atalante* qui appareilla de Lorient le 29 juin. Quatorze mois plus tard le navire arriva à Pondichéry, après une longue relâche à Bourbon.

Dupleix n'arrivait donc pas dans l'Inde comme dans un pays inconnu ; mais qui pouvait se souvenir de l'enseigne de 1716 ? Sa situation était alors trop modeste

pour attirer l'attention. Appelé maintenant à siéger au Conseil, il ne faut pas s'imaginer qu'il va pouvoir y déployer d'extraordinaires qualités. Chacun des conseillers avait des attributions déterminées ; l'un était commissaire des troupes, un autre procureur général et rendait la justice ; un troisième était garde-magasin ; un quatrième présidait le tribunal indigène de la chauderie. Dupleix fut d'abord commissaire des troupes. Mais, moins d'un mois après son arrivée, il apprenait par un nouveau courrier de France que la Compagnie, reconnaissant l'injustice de sa nomination, l'avait relevé de ses fonctions de conseiller et nommé sous-marchand à Mazulipatam, aux appointements de 900 livres, alors qu'il en touchait 2 500 comme premier conseiller. La chute était trop humiliante. Dupleix n'accepta pas cette rétrogradation et demanda à repasser immédiatement en France. Le Conseil, qui avait le droit en certaines circonstances de pourvoir aux emplois vacants, lui sut gré d'avoir accepté de bonne grâce la désignation de Lenoir et le nomma quatrième conseiller, aux appointements de 1 800 livres.

MAISON NATALE DE DUPLEIX A LANDRECIES
(D'après un dessin du *Monde illustré*).

Le Conseil maintint dans les mêmes conditions le conseiller Dumas, bien qu'un ordre de la Compagnie arrivé par le même courrier prescrivît de le révoquer, de l'arrêter et de le renvoyer en France pour avoir indûment chargé des marchandises sur un navire étranger. Dumas, plus âgé que Dupleix de quelques mois, remplissait au Conseil la charge de procureur. Lenoir et Delorme lui cachèrent l'ordre d'arrestation dont il était l'objet ; ils lui signifièrent simplement qu'il était révoqué et Dumas, marié depuis six mois à peine avec la fille du gouverneur hollandais de Negapatam, s'embarqua pour la France par le *Bourbon* le 21 janvier 1723. On lui donna comme successeur un sous-marchand du nom de Jacques Vincent, originaire de Montpellier, qui était venu dans l'Inde en 1717 pour le compte de la Compagnie de Saint-Malo.

Tous ces changements, aussi brutaux que précipités, avaient jeté le plus grand désarroi dans le Conseil. Lenoir, mécontent d'avoir été désigné pour Surate,

parlait lui aussi de rentrer en France. Delorme, à qui revenait l'intérim, persistait à ne pas vouloir s'en charger et, avec beaucoup d'indépendance, protestait, en même temps que Lenoir, contre la révocation de Dumas. « Nous ne savons, écrivirent-ils à la Compagnie, sur qui doit retomber le soupçon d'infidélité que vous marquez avoir par votre dernière lettre. Est-ce sur le sieur Dumas que vous révoquez? Nous le croyons le plus intelligent de vos employés et le plus capable de

LA MAISON DE DUPLEIX A PENANRUE EN PLOUJEAN

(D'après A. Martineau : *Dupleix*).

vous servir. Nous n'avons rien remarqué dans sa conduite qui fût préjudiciable aux intérêts de la Compagnie... » Quant à Dupleix, ballotté entre les différentes affectations qu'il avait reçues en moins de trois mois, il commençait à s'aigrir et écrivait à son frère de lui procurer un état plus stable et plus heureux.

LE GOUVERNEMENT DE BEAUVOLLIER DE COURCHANT (1723-1726). — LE RÔLE DE DUMAS

Le calme ne se rétablit pas par l'arrivée d'un gouverneur titulaire, Beauvollier de Courchant, gouverneur de Bourbon. Beauvollier n'était pas un inconnu dans l'Inde ; il y avait servi une douzaine d'années auparavant comme capitaine et il y avait deux fils mariés. Ayant trouvé à Bourbon Dumas qui rentrait en France, il le ramena avec lui à Pondichéry en dépit des

ordres de la Compagnie, pour y servir en qualité de second de la place si Delorme quittait le service et de premier conseiller s'il restait.

Beauvollier et Dumas furent reçus à Pondichéry de la façon la plus courtoise, mais lorsqu'on sut que Dumas revenait pour occuper le premier rang dans le Conseil, ce fut une récrimination unanime contre cet excès de favoritisme. Lenoir et Delorme aimèrent mieux rentrer en France plutôt que de se soumettre à une injustice ; quant à Dupleix, Legou et Vincent, ils se contentèrent de protester. Beauvollier tint bon et justifia sa détermination auprès de la Compagnie par une déclaration d'une rare franchise et d'une étrange modestie : « J'avais, écrivit-il le 23 octobre 1723, une aussi parfaite connaissance de mon incapacité pour les affaires de la Compagnie que de l'habileté de M. Dumas et j'étais convaincu, comme je le suis encore plus maintenant que, sans le secours de ses lumières, je ne pourrais jamais remplir les devoirs de ce poste et que j'y commettrais même bien des fautes qui seraient très préjudiciables à la Compagnie. Ce fut l'unique raison, le seul intérêt que j'eus à le ramener. Je crois qu'il répond parfaitement à tout ce que j'avais espéré de lui. » Beauvollier croit tous les membres du Conseil très capables, mais, ajoute-t-il, « je remarque en Dumas une étendue de génie et de connaissance que je ne leur connais point, ce qui est absolument nécessaire dans celui qui occupe le poste de second. »

Beauvollier ayant pris l'entière responsabilité de la nomination de Dumas, les conseillers restants, satisfaits de leur protestation, s'inclinèrent devant le fait accompli. Après le départ de Lenoir et de Delorme, on nomma pour les remplacer Dirois, qui arrivait également de Bourbon, et Dulaurens, qui occupait le secrétariat du Conseil ; Dupleix passa ainsi au rang de second conseiller après Legou ; en moins d'un an il avait passé par tous les grades.

Cette situation dura sans changement pendant un an et il ne se passa non plus rien qui mérite d'être signalé dans la vie courante de la colonie. Au bout de ce temps, Dumas tint absolument à rentrer en France et le 16 octobre 1723 il s'embarqua sur le *Lys*. L'amitié et même l'admiration de son chef lui étaient restées fidèles jusqu'à la dernière heure ; l'avant-veille de son départ, Beauvollier s'adressait en ces termes à la Compagnie : « Quelque effort que j'aie fait, je n'ai jamais pu retenir ici davantage M. Dumas et Dieu sait les peines que je vais avoir dès qu'il sera parti. Il a le don de terminer toutes les choses en peu de temps et à la satisfaction de tous. Je crois avoir eu l'honneur de vous écrire que vous ne deviez rien épargner pour gagner de tels sujets, si nécessaires dans nos comptoirs. Pour remettre les choses sur un bon pied, je ne vois point d'autre moyen que de revoir

ici M. Dumas et le bien de votre service demande que vous tentiez tout, sans rien épargner, pour le déterminer à revenir. »

Si grande que fût la modestie de Beauvollier, il lui était difficile de conserver longtemps une fonction pour laquelle il se reconnaissait lui-même si peu qualifié ; privé de son maire du palais, il demanda spontanément à être remplacé et le 21 août 1726 Lenoir, accompagné de Delorme, venait recueillir sa succession, tandis que Dumas était nommé gouverneur de Bourbon. Les victimes de 1722-1723 avaient toutes obtenu justice : la Compagnie mieux informée avait réformé ses décisions.

La nouvelle société avait alors six ans d'existence. Si l'on se reporte aux procès-verbaux du Conseil supérieur, qui seuls ou à peu près seuls nous donnent quelques détails sur la vie intérieure de la colonie durant cette période, nous y voyons qu'en dehors des incidents que nous venons de rapporter et qui tirent surtout leur importance de la personnalité et du rôle futur de Lenoir, de Dumas et de Dupleix, tout se serait passé en nos divers établissements dans le calme et la tranquillité d'un peuple sans histoire si la Compagnie n'avait eu l'idée de créer à Mahé, sur la côte Malabar, un nouvel établissement, dont la création n'alla pas sans de gros frais ni sans effusion de sang.

FONDATION DU COMPTOIR DE MAHÉ. — LA GUERRE DE 1725-1726. — LES TRAITÉS DE 1726 ET 1728 Nous étions à Calicut depuis 1701 et précédemment, vers 1692, nous nous étions installés à Tellichéry dans un terrain où se trouve encore aujourd'hui la forteresse anglaise, puis, en 1702, un prince du pays, celui de Coringote, nous avait accordé le droit de nous établir un peu plus au sud, à Ponnelle ; enfin, quelques années plus tard, nous avions obtenu de Bayanor, un autre prince du pays, la permission d'avoir une case et un magasin à l'embouchure sud de la rivière de Mahé. Mais, en 1720, de tous ces établissements nous n'avions conservé que Calicut, où nous rassemblions des poivres achetés à la côte pour la consommation française en Europe. La denrée y coûtant sensiblement plus cher qu'aux lieux mêmes de production, la nouvelle Compagnie eut l'idée de se rapprocher de ces centres et par lettre du 24 février 1720, elle recommanda de former une nouvelle loge à la côte à proximité de Calicut. Après avoir hésité entre Colèche, Panana, Chitaye et Mahé, Mollandin, chef de Calicut, se rendit en mars 1721 à Mahé où le Bayanor ou roi du pays s'était engagé depuis longtemps à nous céder un terrain convenable pour notre commerce. L'acte de cession fut signé le 2 avril. Par cette convention, Bayanor s'engageait à ne vendre

qu'aux Français le poivre de son pays ; en revanche, il bénéficierait de tous les droits de sortie ; il estimait alors pouvoir nous fournir chaque année 3 500 à 4 000 candils de poivre : le candil équivalant à 540 livres.

Les premières installations commencèrent dès le mois de novembre, mais alors de graves difficultés surgirent avec les Anglais. Adam, chef de Tellichéry, ne voyait pas sans quelque humeur s'installer à ses côtés une concurrence qui lui enlevait le monopole de fait dont il jouissait et il offrit des sommes importantes à Bayanor s'il nous retirait la concession. Malheureusement, suivant une tradition trop française, nous n'avions pas assez de fonds pour combattre les propositions anglaises ; nous ne pûmes faire à Bayanor que des cadeaux qui furent jugés insuffisants ; nous ne pûmes même, dès la première saison, lui faire tous les achats de poivre prévus par la convention du 2 avril. Les intrigues anglaises n'en furent que plus pressantes et, semble-t-il, plus convaincantes. Si l'*Argonaute* n'avait débarqué quelques hommes au mois d'octobre 1723, il est possible que dès ce moment nous eussions été chassés du pays.

Sans nous déclarer la guerre — puisque les deux nations étaient en Europe en état de paix — Adam rechercha les meilleurs moyens de nous dégoûter de notre établissement et, suivant les procédés habituels, il nous fit soulever des difficultés de toute sorte par les princes indiens du voisinage, notamment par le roi de Colastry : attaques des frontières, saisies des embarcations sur mer, obstacles au commerce, arrêt des approvisionnements, rien ne fut négligé. Des négociations assez délicates s'élevèrent à ce sujet avec les présidences de Madras et de Bombay ; elles n'aboutirent à aucun résultat et Adam resta libre de continuer ses intrigues. Il fit tant et si bien que, cédant à ses instances, Bayanor nous donna l'ordre, au début d'avril 1724, d'enlever de son pays nos canons et nos troupes et de ne laisser dans l'établissement que quatre personnes pour notre commerce. Autant dire qu'il fallait tout abandonner. Nous avions un navire en rade, le *Neptune ;* à son bord fut embarqué presque tout notre monde le 29 avril ; les autres partirent à la fin de mai.

Nul doute que le manque d'argent n'ait été la principale cause de notre mésaventure. Ceinture dorée vaut mieux qu'épée bien trempée et, comme l'écrivait le Conseil supérieur à la Compagnie le 14 octobre suivant, peut-être aurions-nous sauvé l'établissement, si nous avions fait dès le début tous les sacrifices nécessaires. « Les Anglais ne vont pas à l'épargne comme nous lorsqu'il s'agit d'une bonne affaire ; franchement on perd tout lorsqu'on veut trop épargner ; c'est par la quantité d'argent répandu que les Anglais ont obligé Bayanor à nous chasser,

ce qu'ils n'auraient pu faire si nous avions osé en répandre comme eux et nous vous aurions sauvé les grandes dépenses qu'il faudra faire maintenant pour nous rétablir dans ce bon poste. »

Retirés à Calicut, Mollandin et son parti y attendirent les décisions du Conseil de Pondichéry. Le Conseil supérieur n'avait jamais été un chaud partisan de l'affaire de Mahé ; il estimait que les frais d'installation et d'administration ne seraient jamais couverts par le bénéfice de la vente des poivres en Europe ; toutefois, autant pour l'honneur du pavillon que pour se conformer aux désirs de la Compagnie qui dans le même temps lui recommandait de ne rien négliger « pour assurer cet établissement qui est un des plus importants pour l'État et pour la Compagnie », il prit toutes ses dispositions pour en reprendre possession au plus tôt. Quatre vaisseaux arrivèrent de France du 5 août au 4 octobre ; il les retint tous et leur en adjoignit deux autres de moindre importance, qui furent les uns et les autres placés sous les ordres de M. de Pardaillan-Gondrin, commandant de la *Vierge de Grâce*.

MAHÉ AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Cette escadre, forte de 250 Européens et 100 Topas, appareilla de Pondichéry le 18 octobre, arriva à Calicut le 24 novembre, y prit une grande quantité de fascines, de sacs de terre et de gabions préparés par Mollandin et arriva devant Mahé le 29 vers quatre heures du soir.

Les préparatifs de la descente prirent deux jours. Le 1er décembre, à la nuit close, on commença à embarquer les troupes sur des radeaux et la descente se fit le lendemain dès l'aube au lieudit Anjigoudy, à un mille environ au sud de la rivière. Bayanor avait disposé 3 000 hommes le long du littoral ; on les repoussa à coups de canon, puis on les attaqua dans le fort où ils s'étaient retirés. Le combat fut vif ; nous perdîmes 13 hommes tués dont 2 officiers et nous eûmes 33 blessés ; les ennemis auraient perdu 2 à 300 hommes. Outre Pardallian se distinguèrent à

cette attaque de La Farelle, major des troupes, l'ingénieur Deidier et un jeune officier de la marine marchande, appelé plus tard à jouer un grand rôle dans les événements de la mer des Indes, Mahé de La Bourdonnais.

La chute du fort nous rendit maîtres de Mahé mais ne termina pas la guerre, qui se poursuivit encore pendant une année dans la campagne environnante. Adam entretenait Bayanor d'espérances, d'argent et de munitions. Pour s'opposer à ses desseins, Mollandin s'entendit avec d'autres princes du voisinage qui tinrent avec nous la campagne ; il obtint même l'appui de Samorin. Des renforts arrivés fort opportunément de Pondichéry amenèrent la paix qui fut signée le 8 novembre. A part une détermination plus étendue, mais néanmoins imprécise de notre territoire, qui fut payée d'une somme de 150 000 fanons, ce traité ne faisait que reproduire les dispositions des accords de 1721. Les Anglais reconnurent cet accord quinze mois plus tard, le 10 mars 1728 ; les parties contractantes prirent en outre l'engagement de ne jamais inquiéter mutuellement leurs forts ni d'attaquer leurs embarcations dès qu'elles seraient en vue de Mahé ou de Tellichéry, *quand même il y aurait guerre en Europe entre les deux couronnes.* Chose à peine croyable, cet article de la convention fut observé de part et d'autre jusqu'en 1760.

Ainsi se trouva assurée l'existence de notre établissement de Mahé après sept ans de chicanes et de rivalités où pour une fois les Anglais ne gagnèrent pas la partie. Bien plus, Adam subit une sorte de disgrâce pour avoir engagé indûment les fonds de la Compagnie et fut remplacé au début d'avril par John Braddyl, membre du conseil de Bombay. Mollandin, vieux et un peu fatigué — les mauvaises langues disent qu'il dormait en mangeant et en parlant — avait été remplacé lui-même à Mahé par Trémisot peu de temps auparavant.

Revenons à Pondichéry.

II. — Le gouvernement de Lenoir (1726-1735)

Les conditions générales du commerce d'Europe

Lenoir est le premier gouverneur qui, après François Martin, ait montré de réelles qualités. Son nom ne reste attaché à aucun grand événement parce que les circonstances ne s'y prêtèrent pas, mais la génération qui suivit aimait à se rappeler le temps de son administration comme une époque de grande prospérité. Puis le souvenir de ses services s'effaça pour tomber peu à peu dans l'oubli ; qui connaît aujourd'hui son nom ?

Né à Vendôme en 1683, Lenoir avait d'abord servi aux Iles de France et de Bourbon et était arrivé dans l'Inde en 1719. Envoyé au Bengale, il en revint au début de mars 1720 et fut nommé deuxième conseiller et juge de la chauderie. Il fut disgracié en 1722 pour avoir chargé des marchandises sur un navire de la Compagnie d'Ostende, mise en interdit par ses concurrents, mais la confiance de ses collègues le maintint au gouvernement qu'il occupait par intérim. A son retour en France, il réduisit à leur juste valeur les accusations portées contre lui et retourna peu après dans l'Inde comme successeur de Beauvollier de Courchant.

Son gouvernement dura dix ans, de 1726 à 1736. Ses relations avec le Conseil ne se ressentirent d'aucune des animosités soulevées par les incidents de 1722. Il n'eut de difficultés qu'avec Dupleix qui fut destitué de ses fonctions par la Compagnie elle-même, à la suite d'un voyage à Canton, où le jeune conseiller aurait abusé de ses fonctions pour se faire céder à trop bon compte une créance litigieuse. Lenoir ne fut que l'exécuteur de cette décision. Dupleix se pourvut en France et obtint satisfaction. Non seulement il fut réintégré dans son poste, mais la direction du Bengale étant devenue vacante par le décès de La Blanchetière, la Compagnie lui donna Dupleix comme successeur, en dépit de Lenoir qui avait déjà désigné Dirois. Aussi les rapports entre Lenoir et son subordonné furent-ils toujours assez délicats. Déjà Dupleix n'aimait pas à sentir une autorité au-dessus de la sienne.

En dehors de cet incident, on a beau fouiller les archives, on ne trouve rien de saillant dans la vie propre de la ville de Pondichéry, qui croissait lentement mais sûrement. La ferme de ses terres rapportait 535 pagodes, tandis que celle des terres d'Ariancoupon, de Mourougapac et d'Oulgaret rapportait respectivement 415, 520 et 1 050 pagodes. La ferme du tabac en donnait 4 955. On signale en 1728 une sécheresse anormale, qui détermina la famine. Beaucoup de personnes durent vendre leurs joyaux pour vivre. Pour que ses employés ne mourûssent pas de faim, le Conseil leur fit des distributions gratuites de riz. Ce fut sans doute pour empêcher le retour de pareils accidents, alors assez fréquents dans l'Inde, que le chef de Villenour fit creuser entre la rivière de Gingy et le grand étang d'Oussoudou le canal qui y amène aujourd'hui les eaux de cette rivière ; par les canaux dérivés du grand étang, on pouvait irriguer les terres d'Oulgaret, qui forment la banlieue de Pondichéry.

C'est aussi à cette époque (1728) que l'on décida que les registres de l'état civil seraient tenus en deux exemplaires dont l'un déposé au greffe. La colonie de l'Inde possède ces registres au complet depuis 1674 ; on y voit déjà figurer des

noms qui ne sont pas encore éteints à Pondichéry, tels les Cornet et les Lefaucheur. Les employés de la Compagnie et les soldats venus de France formaient le principal élément de cette population européenne, d'ailleurs peu nombreuse. Beaucoup de soldats, mécontents de leur sort ou séduits par les facilités de la vie indigène, désertaient et allaient servir les princes indiens, auprès de qui ils menaient une existence plutôt humiliante et malheureuse. Il était rare qu'ils ne retombassent pas à la charge de la nation.

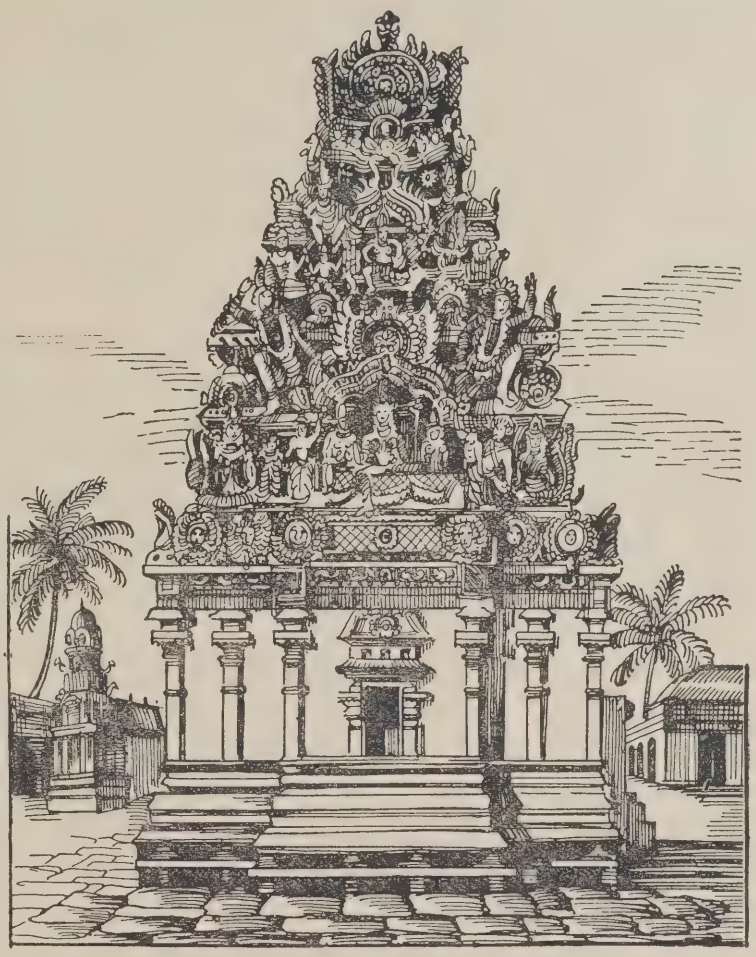

PORTIQUE D'UNE PAGODE DE PONDICHÉRY
(D'après un dessin du *Tour du Monde*).

Comme notre territoire était limité à deux ou trois kilomètres de la côte et que l'on recommandait expressément aux gouverneurs de ne s'intéresser en rien aux affaires des princes du pays, leur seule occupation et celle des conseillers était d'acheter dans les meilleures conditions possibles les marchandises de l'Inde destinées à être vendues à Lorient : le bénéfice de ces ventes devant, en principe, servir un intérêt aux actionnaires et, en plus, à payer toutes les dépenses de la Compagnie, aussi bien en France que dans l'Inde

Question d'habileté réservée, ce n'étaient pas des occupations très absorbantes. Lorsqu'au printemps, on avait commandé aux marchands les étoffes que l'on désirait, il n'y avait qu'à attendre leur livraison qui se faisait d'ordinaire à l'automne. C'était l'époque où les navires de France étaient arrivés ; on les chargeait au fur et à mesure des livraisons et quand tout était fini, au mois de février, on n'avait

plus qu'à se reposer pendant six mois. La température qui remontait alors pour atteindre nuit et jour de 35 à 40° pendant les mois de mai et de juin, s'accordait parfaitement avec la stagnation des affaires. Comme la vie sociale n'était pas très développée, le désœuvrement allait de soi.

L'ancienne compagnie était morte uniquement de ses difficultés financières : elle n'eut jamais assez de fonds pour assurer la continuité et la régularité de son commerce. La nouvelle, qui cherchait sa voie, se heurta d'abord aux mêmes difficultés et c'est pourquoi ses premières années furent également peu prospères. Tout changea avec le retour de Lenoir, non qu'il ait apporté avec lui le secret de réaliser des bénéfices sans engager d'argent, mais simplement parce qu'il avait déterminé la Compagnie à faire les envois de marchandises et de numéraire suffisants pour alimenter un commerce régulier.

Ce commerce était tout différent de celui qui se fait de nos jours. Le principal but des compagnies trafiquantes était moins d'importer des marchandises européennes dans le pays que de lui demander les siennes propres. Aussi nos bateaux partaient-ils de France assez peu chargés. Ils emportaient surtout des matières d'argent prises à Cadix, qui, transformées dans l'Inde en roupies, devaient servir aux transactions commerciales ; les marchandises d'Europe étaient l'appoint plutôt que le principal de ces transactions.

Si l'on veut établir une proportion, qui naturellement ne fut jamais fixe, on peut dire que pour neuf millions de matières d'argent il y avait à peu près trois millions de marchandises. En d'autres termes, les marchandises formaient environ le tiers du commerce. Ces marchandises, toutes d'origine française, consistaient surtout en draps et en fer, puis venaient, dans des quantités peu appréciables, les autres produits notamment la quincaillerie, la verroterie, le corail, les cauris et les vins. Le drap se vendait couramment 10 roupies l'aune et le vin de Bordeaux 200 roupies la barrique.

A titre simplement documentaire, nous indiquerons par catégories les marchandises servant au chargement d'un navire ; on les divisait d'ordinaire de la façon suivante :

Marchandises servant de lest : plomb, ancres, clous, charbon ;

Vivres de cargaison : vins, eau-de-vie, bière, vinaigre, bœuf, farine, sel ;

Marchandises sèches : draps, fusils, fers et clous, cordages, chemises, caleçons, soufre, savon, fromage, papiers, bouchons, vieux linge, verres et gobelets ;

Vivres de l'équipage : biscuits, vins, eau-de-vie, pois, fèves et fayots, riz, lard salé, sardines et morues, fromages, vinaigre. — Ces vivres formaient environ le tiers du chargement.

Le produit des ventes d'Europe étant insuffisant pour acquérir toutes les marchandises que commandait la Compagnie, intervenaient alors les matières d'argent : piastres mexicaines ou lingots achetés à Cadix et transformés en roupies dès leur arrivée dans l'Inde. Comme il n'existait pas de fonds de roulement et qu'il n'y avait pas de marchandises préparées à l'avance, ces matières étaient impatiemment attendues pour savoir quelle quantité de produits indigènes on pourrait commander en contre-partie. Les roupies frappées, on faisait les avances aux marchands et les tisserands se mettaient aussitôt au travail pour être prêts à l'automne. Comme les lingots arrivaient parfois avec du retard, les Conseils recouraient généralement

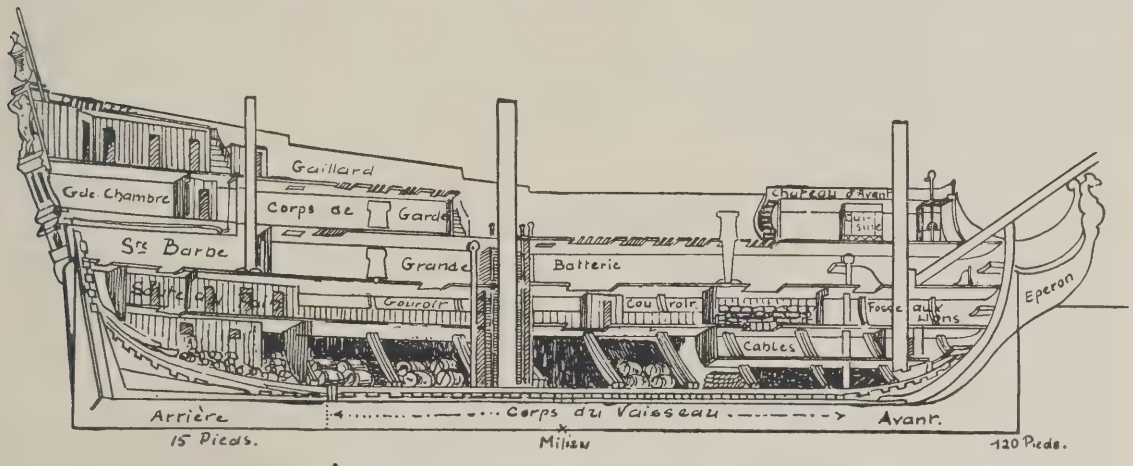

LEST D'UN VAISSEAU (D'après Sottas : *La Compagnie des Indes*).

au crédit pour faire dès le printemps une partie des avances nécessaires : le taux de l'intérêt étant ordinairement de 8 pour 100.

Il eût été désirable que, pour éviter ces emprunts, les Conseils eussent eu des fonds d'avance ; on eût pu ainsi assurer la régularité des chargements ; mais tout en reconnaissant les avantages de ce système, la Compagnie ne put jamais s'y conformer. Aussi l'avenir du commerce ne fut-il jamais assuré d'une année à l'autre et il en fut ainsi pendant toute l'existence de la Compagnie.

Dans un *Mémoire sur la situation de la Compagnie* en 1769, l'abbé Morellet donne pour les achats effectués dans l'Inde de 1725 à 1736, c'est-à-dire pendant la période de temps correspondant sensiblement au gouvernement de Lenoir, le chiffre global de 50 980 429 livres, ce qui fait une moyenne annuelle de 4 250 000 francs. Ce chiffre ne fut toutefois atteint et même dépassé qu'à partir de 1732, par une heureuse coïncidence entre l'arrivée de Dupleix au Bengale et l'envoi de fonds plus considérable par la Compagnie : auparavant, il atteignait à

peine 3 millions et demi. En 1732, il s'éleva à 5 635 000 livres. Mais Dupleix sut donner au commerce de Chandernagor une impulsion qu'il n'avait jamais connue ; là où on armait péniblement trois à quatre navires par an, il en arma une quinzaine et, loin de se contenter du commerce local, plus facile mais moins rémunérateur, il chercha des débouchés nouveaux à Patna, à Dacca, en Assam, à Bassora et songea même aux Terres australes. S'il ne fit pas de Chandernagor la rivale de Calcutta, il en fit du moins une cité riche, prospère et peuplée où affluaient tous les produits de l'Extrême-Orient. Quant à la Compagnie, elle était résolue à « pousser le commerce de l'Inde beaucoup plus loin qu'il n'avait été porté jusqu'à présent ».

Grâce à ce déploiement d'activité, les marchandises commencèrent à s'accumuler dans nos ports de Chandernagor, de Pondichéry et de Mahé, pour se diriger de là en France, où on les attendait. Le Bengale fournissait principalement des étoffes de coton et de soie et des mousselines dont nous nous bornerons à citer les noms : garas, taffetas, casses, doréas, mallemolles, nansouques, tanjebs, térindanes et térindins : il faut y joindre le salpêtre qui venait de Patna. Mahé donnait surtout du poivre et du cardamome, du bois rouge et du bois de sapan ; la côte Coromandel, où trônaient Pondichéry et Mazulipatam, surtout des mouchoirs dits madras, des percales, bétilles, organdis, chittes, salempouris, guinées, guingans et basins, d'une qualité généralement inférieure aux marchandises du Bengale, mais d'un écoulement plus facile. Surate, débouché du Rajpoutana et des provinces d'Agra et de Delhi, aurait pu nous donner de riches étoffes de soie, fort prisées dans la région ; malheureusement le comptoir était depuis 1720 dans une sorte de faillite ; on ne parvenait pas à liquider les dettes du passé qui dépassaient un million et, faute de crédit, la Compagnie n'osait plus armer elle-même de navires et le peu de commerce qui subsistait se faisait sous des noms d'emprunt.

Ces diverses marchandises étaient chargées sur des bateaux spécialement armés pour l'Inde et dont quelques-uns desservaient aussi la Chine. Leur tonnage moyen était de 7 à 800 tonneaux. Il en touchait quatre à cinq par an à Pondichéry, où se concentraient en général toutes les marchandises achetées dans l'Inde. Des bateaux côtiers d'un plus faible tonnage, construits pour la plupart au Pégou, allaient les chercher dans les ports d'origine et même dans des mers plus éloignées : golfe Persique, mer Rouge, mers de Chine. Alors le commerce de l'Inde s'accroissait de celui de régions plus lointaines, avec des produits tout différents, comme le café de Moka, le thé et la porcelaine de Chine.

Les marchandises étaient débarquées à Lorient où elles étaient, deux ou trois mois plus tard, vendues aux enchères par les soins d'un ou deux directeurs de la

Compagnie venus exprès de Paris. On estimait communément qu'une vente rapportait 100 pour 100 du capital engagé ; c'est ainsi que les 50 980 429 livres de marchandises achetées de l'Inde de 1725 à 1736 furent vendues 99 981 948 livres avec un bénéfice de plus de 96 pour 100. Mais il s'en fallait que ce bénéfice fût net ; la Compagnie avait à acquitter pour ses comptoirs et ses constructions des dépenses qui atteignaient presque la moitié de cette somme ; elle avait aussi à réparer des pertes de navires et de marchandises ; parfois aussi elle eut à faire face à des guerres prolongées comme la guerre de Mahé, accorder des port-permis à

VUE DE SURATE

(D'après le cartouche d'une carte de la Bibliothèque Nationale, fonds d'Anville).

ses officiers et exécuter des dépenses variables qui réduisaient le bénéfice réel à un peu plus d'un million. Il n'était pas distribué aux actionnaires qui touchaient leur dividence fixe de 150 francs par action, quel que fût le résultat des ventes.

La France n'absorbait pas l'intégralité des marchandises importées. Sur un chiffre théorique de 20 millions, elle en retenait à peu près le tiers ; le reste allait à l'étranger. Il y en avait même qui ne pouvaient pas du tout se vendre en France ; c'étaient les marchandises dites prohibées. Débarquées à Lorient, elles traversaient la France en transit pour se rendre en Hollande, mais surtout en Allemagne. Il s'agissait surtout de celles qui avaient leurs similaires en France comme les soieries et les toiles imprimées.

A part les périodes de guerre et le temps de la domination anglaise, ces conditions générales du commerce d'Europe se maintinrent sans changements sensibles jusqu'en 1769, époque où le privilège de la Compagnie fut aboli pour faire place au commerce libre. Les années les plus prospères furent naturellement celles où la paix régna tant en Europe que dans l'Inde. Cela se comprend assez pour l'Europe ; les navires n'ayant rien à craindre sur mer pouvaient aller et venir sans être inquiétés. Dans l'Inde, tout allait également fort bien si les princes ne se faisaient pas la guerre entre eux ; sinon c'était la fuite des habitants, la fermeture des tissages et l'arrêt des affaires. En dehors de ces malheurs qui tenaient à la nature et aux passions de l'homme, on avait aussi à compter avec les aléas de la navigation ; des navires brûlaient en mer ; d'autres disparaissaient par suite de tempêtes, de cyclones. Le profit d'une année y passait.

Aussi le commerce de l'Inde ne produisit-il jamais tous les bénéfices que l'on s'imagine : la caisse du roi était fréquemment obligée de suppléer aux déficits. Il n'y avait guère que les capitaines ou lieutenants des navires qui fissent parfois de brillantes affaires avec la faculté des port-permis qui leur permettait d'embarquer pour leur compte une certaine quantité de marchandises et de la doubler en enfreignant les règlements. Si peu lucratif fût-il, le commerce de l'Inde n'en était pas moins poursuivi avec obstination par la Compagnie et par le roi ; s'il n'eût pas existé, il eût fallu demander à l'étranger les produits que nous importions et on les eût payés plus cher. Le commerce colonial était affaire de patriotisme autant au moins que d'argent. On le soutient aujourd'hui par des primes à la navigation ou par des subventions aux compagnies. Les nécessités n'ont pas changé.

RAPPORTS DE LENOIR AVEC LES AUTRES COMPAGNIES EUROPÉENNES : LA COMPAGNIE D'OSTENDE, LES DANOIS Lenoir fut le premier qui, ayant joui pendant tout son gouvernement d'une sécurité absolue, put donner à la Compagnie l'illusion que son commerce ne connaîtrait jamais de mauvais jours ; c'était d'ailleurs lui-même un homme avisé, entreprenant et autoritaire. Il eut la chance d'éviter les conflits avec le dehors et sut donner ainsi la mesure réelle de ses qualités.

Ses relations avec le nabab d'Arcate Sadat Oulla Khan furent excellentes et, quand celui-ci mourut en 1732, elles restèrent les mêmes avec son gendre et successeur Dost Ali. Il en obtint cette même année la remise d'un quart des droits sur toutes les roupies que nous faisions fabriquer à sa monnaie d'Alemparvé.

Peu de difficultés avec les Anglais et avec les Hollandais, soit à la côte Coro-

mandel, soit au Bengale. Les intérêts réciproques, ajustés par le temps, ne se contrariaient nulle part. Les trois nations étaient d'accord pour empêcher l'établissement de toute autre compagnie européenne, qui voudrait faire du commerce. Cette exclusion visait surtout la Compagnie d'Ostende, créée en principe dès 1714 et définitivement constituée en 1723 par l'empereur Charles VI pour faire participer l'Allemagne au mouvement commercial de l'Inde. L'affaire était assez indif-

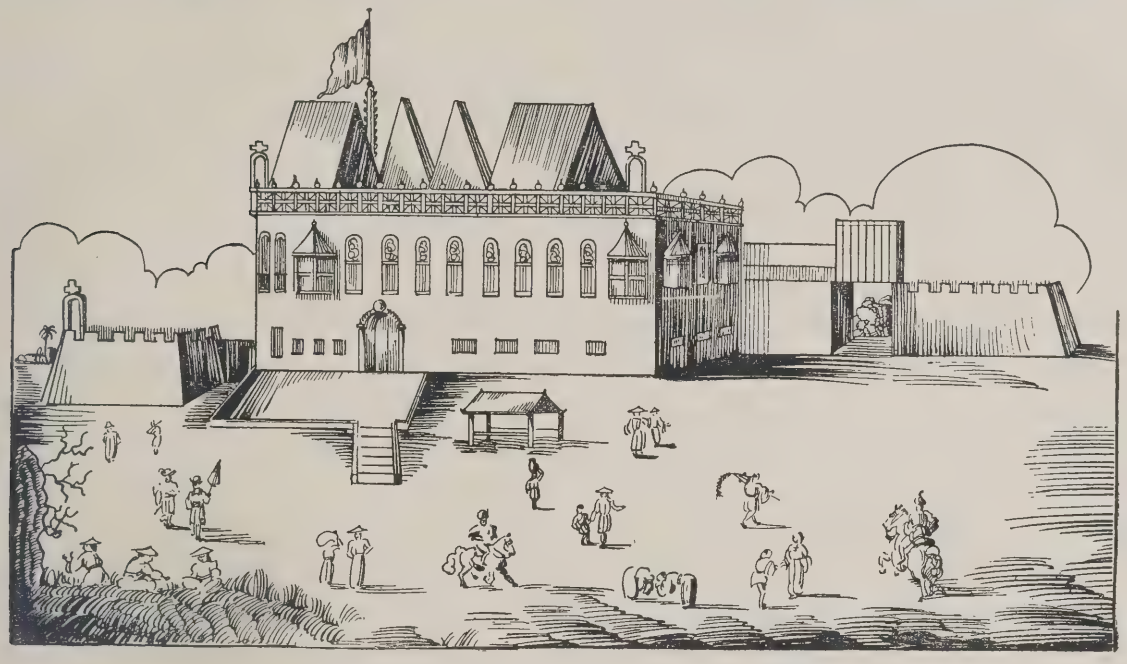

UN FORT EUROPÉEN SUR LA CÔTE DU COROMANDEL

(D'après la *Description des côtes fameuses du Malabar et du Coromandel*, par Philippe Baldeus).

férente au gouvernement de Louis XV, mais tel n'était pas le sentiment des Anglais et des Hollandais qui, après l'envoi des premiers vaisseaux impériaux, s'entendirent aussitôt pour supprimer cette concurrence. Un acte du Parlement de 1723 interdit formellement aux Anglais de s'intéresser dans cette entreprise sous peine de confiscation et d'emprisonnement. Le roi de France édicta un règlement de même nature le 16 août de la même année. Pour des motifs de convenance européenne, l'empereur consentit à ajourner à sept ans l'envoi de tout nouveau navire dans l'Inde, mais secrètement il s'entendit avec les Danois, les Suédois, les Portugais et même les Polonais pour armer et faire du commerce en son nom. Le Danemark ne tint pas ses promesses, mais à partir de 1729 les trois autres nations envoyèrent des navires à la côte Coromandel mais surtout dans le Gange.

Dirois, qui administrait Chandernagor au moment de l'arrivée des Polonais, chercha plutôt à assurer la protection de notre pavillon à ces imprudents navigateurs ; mais alors les Anglais et les Hollandais se mirent à visiter nos navires, comme favorisant le commerce inavoué des Ostendais. Dupleix ayant remplacé Dirois sur ces entrefaites, passa plus de deux ans à discuter ces exigences et peut-être ne fût-on arrivé à aucune entente si, dès 1733, la Compagnie n'avait elle-même disparu, en transférant ses droits à l'empereur. Celui-ci fit un semblant d'établissement à Banquibazar, sur l'Hougly, mais sans faire le moindre acte de commerce et en 1744 il évacua définitivement la place.

Bienveillants à l'égard des Polonais, nous nous montrâmes au contraire tout à fait intraitables à l'égard des Suédois. L'*Ulrich-Eleonor* qu'ils envoyèrent dans l'Inde en 1734 ne connut que misères et tracasseries. Arrivé à Porto-Novo, Français, Anglais et Hollandais s'entendirent pour lui faire refuser tout ravitaillement et on mit l'embargo sur les marchandises qu'il débarqua. Même accueil à Chandernagor. A son retour (mars 1735), il ne put même plus toucher à Porto-Novo où les coalisés avaient armé une flotte et des hommes pour l'empêcher de débarquer. L'affaire fut portée pour la forme devant les cours intéressées en Europe ; en attendant, les Suédois comme les Polonais étaient exclus de l'Inde et ils le restèrent.

Il semble que Lenoir ait apporté une âpreté particulière contre les Suédois. Comme il rentra en France peu de mois après, Dupleix n'hésita pas à affirmer que c'était en raison de son attitude dans cette affaire et qu'à son arrivée en France on lui mettrait la main au collet. On en fit au contraire un des directeurs de la Compagnie. Lenoir avait spontanément demandé son rappel dès 1734. Dupleix considéra que par son départ la colonie était délivrée d'une insupportable tyrannie ; maintenant les beaux jours allaient revenir et l'on pourrait penser plus librement.

III. — Le gouvernement de Dumas

Dumas et la Bourdonnais

Lenoir fut remplacé par Dumas, qui fut lui-même remplacé aux Iles par Mahé de La Bourdonnais.

Étant donné le rôle que jouèrent ces deux hommes, il est nécessaire de rappeler sommairement leurs états de service.

Pierre Benoît Dumas, dont le nom patronymique véritable, soit Benoît soit Dumas, a donné lieu à des procès qui durent encore, était né à Paris le 29 mai 1696.

Venu dans l'Inde en 1712, comme secrétaire de son parrain M. Dulivier, gouverneur de la colonie ; nommé conseiller au Conseil supérieur par le gouverneur Hébert en 1718, il se trouvait encore à Pondichéry lorsque Beauvollier de Courchant arriva comme gouverneur en 1723. On a vu plus haut ce qu'il advint de lui avec ce gouverneur dont il avait su capter la confiance. Rentré en France en juin 1725, il fut nommé le 17 janvier 1727 directeur général des Iles de France et de Bourbon, puis gouverneur le 27 novembre 1730 et enfin, le 19 novembre 1734, gouverneur de nos établissements de l'Inde. Entre temps, le 22 juillet 1722, il s'était marié à Marie Gertrude Van Zyll, fille du commandant hollandais de Porto-Novo. Il avait un frère, Gabriel, qui le suivit aux Iles puis dans l'Inde et acquit à Moka une fortune considérable.

Bertrand François de La Bourdonnais, né à Saint-Malo le 11 février 1699, avait été embarqué dès l'âge de dix ans pour les mers du Sud, puis il avait connu les mers du Nord et la Méditerranée. Entré comme lieutenant en second au service de la Compagnie des Indes en 1719, il fut nommé lieutenant en premier en 1723. Cette même année, il fit un voyage aux Indes et y retourna l'année suivante comme capitaine de la *Badine;* en cette qualité, il prit part à l'expédition de Mahé où il se distingua. A son retour à Pondichéry, il crut qu'il ferait plus rapidement fortune en abandonnant le service de la Compagnie, et le voilà naviguant pour son propre compte dans les mers de l'Inde. Un instant il se mit au service des Portugais de Goa et les aida à combattre les Angrias de la côte Malabar. Il devait même aller à Mombaz sur la côte d'Afrique pour réprimer une insurrection des Maures, mais il fut découragé par la lenteur des préparatifs, donna sa démission et rentra en France au milieu de l'année 1733. L'année suivante il épousait Anne-Marie Le Brun de La Franquerie et la protection d'Orry, contrôleur général des finances, en faisait un gouverneur des Iles.

Ni Dumas ni La Bourdonnais n'étaient inférieurs à la tâche qu'ils allaient assumer. Avec Dupleix et Lenoir, il est remarquable de voir réunis dans le même temps et pour la même tâche quatre des plus grands noms de l'histoire de l'Inde. La liste serait complète si l'on pouvait y joindre Bussy et Law de Lauriston, mais leur heure, quoique très prochaine, n'était pas encore venue.

Cette double désignation n'eut pas l'heur de plaire à Dupleix qui avait un peu compté être nommé gouverneur. Fort bien apparenté en France où son frère, Bacquencourt, était fermier général, il avait déjà fait quelques démarches en 1731 pour obtenir la succession de Lenoir, dont on annonçait la retraite, et il les avait renouvelées au moment de l'affaire du vaisseau suédois. Mais partagé entre le

désir de briller au premier rang et celui de faire fortune, il n'avait pas insisté sérieusement pour quitter Chandernagor, où l'on était mieux placé pour réussir. Aussi se consola-t-il aisément de la nomination de Dumas :

« Pondichéry m'a tendu les bras inutilement, écrivait-il à Saint-Georges, son ami, le 19 décembre 1735. De toute éternité ce gouvernement était destiné à Dumas et certainement la Compagnie lui a rendu justice ; il le mérite de toute façon et ainsi nous sommes dans le dessein l'un et l'autre de lier une correspondance intime. Voilà à quoi a abouti de ma part tout le dépit que m'a causé sa nomination. »

MAHÉ DE LA BOURDONNAIS
(par Graincourt,
d'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

Par contre, il ne put pas admettre celle de La Bourdonnais. Sans doute leurs caractères, également absolus, s'étaient déjà heurtés à Pondichéry au cours des années 1725 à 1730, dans des circonstances inconnues de l'histoire. « La nomination de M. de La Bourdonnais à votre place, écrivait-il à Dumas, m'a surpris ainsi que toute l'Inde. Dieu veuille que la Compagnie n'ait pas lieu de s'en repentir. La vivacité et la pétulance du sujet me le font craindre. »

Plus dures encore sont les expressions dont il se servait avec Duvelaër, directeur à Lorient, et avec La Farelle, ancien major des troupes de Pondichéry. Il écrivit à Duvelaër : « J'admire la modestie de La Bourdonnais de s'être restreint au gouvernement des Iles et je ne comprends pas la Compagnie de s'être laissé leurrer par les fariboles de cet évaporé. Que de belles promesses de part et d'autre? Il n'y manque qu'une chose et la suite le fera voir. Je l'ai toujours dit : La Bourdonnais ira loin ou tombera dans le néant. Il ne peut y avoir de milieu avec lui... »

Et à La Farelle : « La Bourdonnais n'a rien épargné pour obtenir ce poste ; tout a été employé et il a, dit-on, beaucoup d'obligations à son épouse. Je n'en crois rien ; elle est trop bien élevée pour avoir fait aucune bassesse, mais *cependant*... ce diable de cependant ne vaut rien. Tous les officiers de vaisseaux le diront. Je ne sais pas si la Compagnie aura lieu d'être satisfaite de ce nouveau gouverneur ; il a trop promis pour ne pas manquer en beaucoup de choses. »

Aucun document connu ne permet de contrôler ces jugements ou insinuations et nous nous garderons bien de leur donner la consécration de l'histoire. Il faut pourtant les noter ; car, vrais ou faux, ils aident peut-être à faire remonter à des causes profondes et lointaines les origines du conflit de 1746. Ce furent sans doute d'anciennes rancunes qui remontèrent à la surface, et l'on ne peut pas dire qu'elles se soient affaiblies ou modifiées durant le passage de La Bourdonnais aux Iles. Dans leur désir mutuel de gagner de l'argent, les deux hommes se trouvèrent en conflit à la côte de Mozambique et dans le golfe Persique, où leurs vaisseaux se rencontrèrent et se trouvèrent en concurrence. La Bourdonnais accusa Dupleix d'avoir abusé indûment d'un de ses mémoires pour faire en 1737 et en 1738 deux armements pour Mozambique. Toutefois ce ne sont encore là que de légères querelles et la Compagnie y mit ordre en décidant de réserver l'Afrique au commerce des Iles, tandis que l'Inde conserverait l'exclusivité dans le golfe Persique et la mer Rouge.

CONCESSION DU PRIVILÈGE DE LA FRAPPE DES ROUPIES

Arrivé à Pondichéry le 18 septembre 1735, Dumas mit aussitôt son expérience passée au service d'une politique active. Ses prédécesseurs demandaient depuis quinze ans au nabab d'Arcate l'autorisation de fabriquer à Pondichéry les roupies qu'ils étaient obligés de faire fondre aux monnaies du nabab avec les lingots importés d'Europe. C'eût été pour la Compagnie un bénéfice annuel de 150 à 200 000 roupies, soit environ 7 pour 100 sur la frappe. Dumas fut assez heureux pour réussir l'opération. Moins d'un an après son arrivée, le 17 août 1736, il obtint enfin la faveur sollicitée. En dédommagement de la perte qu'il allait désormais subir, en cessant de frapper ses monnaies, le nabab reçut un présent de 20 000 roupies, et la Compagnie s'engagea à payer annuellement à Iman Sahib, son ministre, une roupie par mille roupies fabriquées à Pondichéry. Iman Sahib avait été l'intermédiaire de la

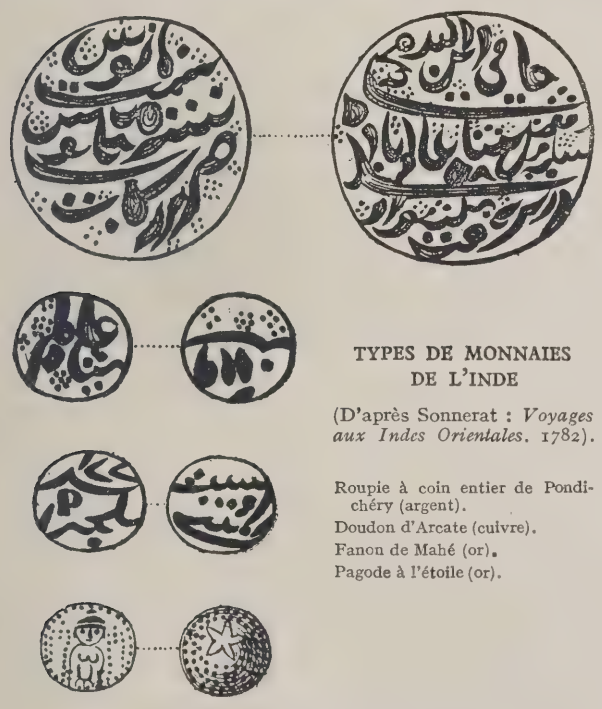

TYPES DE MONNAIES DE L'INDE

(D'après Sonnerat : *Voyages aux Indes Orientales*. 1782).

Roupie à coin entier de Pondichéry (argent).
Doudon d'Arcate (cuivre).
Fanon de Mahé (or).
Pagode à l'étoile (or).

négociation. La Compagnie promit en outre de livrer annuellement au trésorier du nabab 50 000 pagodes de matières d'argent par chaque vaisseau arrivé de France moyennant le prix fixe et invariable de sept pagodes deux fanons la serre de piastres, quel que fût le prix de l'argent à la côte.

Lorsqu'il connut cet accord, Dupleix crut qu'il pourrait obtenir la même faveur au Bengale et, par convention du 10 janvier 1738, conclue avec le nabab de Mourchidabad, il se fit autoriser à porter chaque année à la monnaie de cette ville une certaine quantité d'argent, en bénéficiant des avantages que Dumas avait acquis à Pondichéry. Mais, comme il avait négligé d'attendre l'avis du Conseil supérieur, ce fut, entre le gouverneur et son subordonné, l'origine d'une volumineuse correspondance, où l'on échangea de part et d'autre des paroles assez dures et parfois peu respectueuses de la part de Dupleix. Ce conflit tout épistolaire dura près de trois ans et se termina par une sorte de désaveu infligé à Dumas par la Compagnie.

L'EXPÉDITION DE MOKA : LA GARDE-JAZIER

L'affaire des roupies d'Arcate était à peine réglée que Dumas se trouva entraîné à faire la guerre à Moka. Il y avait là un gouverneur, du nom de Faqui Ahmed, qui depuis plusieurs années et notamment depuis 1731 nous obligeait à payer des droits de douane excessifs et forçait nos marchands à lui prêter de l'argent qu'il ne remboursait pas. Les droits abusivement perçus s'élevaient à près de 100 000 piastres. Ingrand, chef de notre comptoir, en réclamait vainement la restitution ; comme il ne disposait d'aucune force pour appuyer ses protestations, on n'en tenait aucun compte et les exactions continuaient en s'aggravant chaque année. Dumas résolut d'en finir par un coup de force et, avec l'assentiment de la Compagnie, il rappela tous nos agents de Moka et prépara durant l'été de 1736 une expédition dont le commandement fut confié à La Garde-Jazier, capitaine du *Maurepas*.

Cette expédition, forte de 4 navires et de 180 hommes de la garnison de Pondichéry, mit à la voile le 22 octobre et arriva devant Moka le 25 janvier suivant [1737]. L'état de la mer ne permit pas de débarquer avant le 14 février, dans la nuit. A la faveur de l'obscurité, on s'empara sans beaucoup de peine du fort d'Abd er Rouf. Les négociations qui traînaient en longueur depuis l'arrivée des Français reprirent aussitôt sur l'initiative du chef de la loge hollandaise tant avec Faqui Ahmed qu'avec l'émir de Sana, dans l'intérieur des terres, chef suprême du pays. Elles aboutirent le 7 mars à un traité en vertu duquel Faqui Ahmed et son fils Abdalla étaient exclus du pouvoir et l'iman acceptait de nous rem-

bourser le surplus des droits que nous avions payés, soit 82 283 piastres d'Espagne. Faqui Ahmed fut en outre rendu responsable de ses emprunts personnels ; enfin il fut convenu que les marchandises françaises ne paieraient que 2 1/2 pour 100 des droits.

La Garde-Jazier resta encore plus de trois mois à Moka pour acheter 6 à 700 milliers de café et vendre 150 à 300 000 piastres de marchandises. Il rentra à Pondichéry le 22 juillet.

ACQUISITION DE KARIKAL. — PROJETS NON RÉALISÉS

Il se trouva dans la suite que ce traité ne produisit pas tous les résultats que l'on espérait ; on ne nous remboursa qu'une très faible partie des sommes promises, puis, selon les traditions de l'Orient, les abus recommencèrent. Sur l'heure, le succès de l'expédition eut au contraire un grand retentissement ; on n'était pas habitué à voir les compagnies européennes relever les affronts et en tirer vengeance. Le prestige personnel de Dumas en reçut un grand lustre. Il en profita pour accroître notre commerce et étendre notre domaine, autant que le lui permettaient les instructions de la Compagnie. Celle-ci, on ne saurait trop le répéter, était absolument hostile à un agrandissement territorial qui ne pouvait que nous engager dans des conflits sans fin avec les puissances du pays et paralyser notre commerce. Mais entre la création d'un empire, tel que le rêva Dupleix, et l'établissement de simples comptoirs limités à la côte, où l'on chargerait simplement des marchandises, Dumas pensa qu'il y avait peut-être un moyen terme et ce fut dans cette intention qu'il fit occuper Karikal en 1739. Il ne réfléchit pas que les frais d'entretien d'administration d'une simple loge coûtent presque aussi cher que ceux d'un établissement plus étendu.

Karikal était un port du Tanjore avec Tranquebar au nord, déjà cédé aux Danois depuis plus d'un siècle et Negapatam au sud, propriété des Hollandais depuis 1658. Le pays était fertile en riz que Pondichéry ne produisait pas en assez grande abondance. François Martin y avait fondé en 1681 à l'embouchure du Cavery un petit comptoir que nous avions abandonné en 1708. Ce fut un simple hasard qui amena Dumas à reprendre l'ancien projet. En février 1738, Sidogy, roi de Tanjore, étant mort, fut remplacé par son neveu Sahaji. Pour soutenir la lutte contre un compétiteur, le nouveau roi offrit à Dumas de nous céder Karikal et cinq aldées pour 50 000 chacras ou 192 000 livres et lui demanda en outre un prêt sans intérêt de 100 000 chacras, remboursable en trois ans et garanti par un nantissement de plusieurs autres aldées. Dumas accepta la cession par conven-

tion du 10 juillet 1738. Mais Sahaji s'étant sur ces entrefaites débarrassé de son concurrent, ne se soucia plus de tenir les engagements qu'il avait souscrits et s'opposa au débarquement d'une flotte française venue pour prendre possession de Karikal. Il était ouvertement soutenu par Mossel, commandant hollandais de Negapatam, fort justement inquiet de notre futur voisinage. Nous fûmes tirés d'affaire par Chanda Sahib, beau-frère du nabab d'Arcate et souverain de Trichinopoly qui s'empara de la ville pour notre compte et nous la remit ensuite. Le conseiller Golard s'y installa le 14 février suivant [1739] et Sahaji, insouciant de sa nature, s'inclina devant le fait accompli par acte du 25 avril.

INDIENS ARROSANT UN CHAMP AVEC DES PANIERS

(D'après un dessin de Sonnerat gravé par Poisson : Sonnerat, *Voyage aux Indes Orientales*. 1782).

Ce prince fut détrôné peu de jours après et remplacé par un de ses cousins nommé Prapatsing, qui eut exceptionnellement un long règne. L'un des premiers actes du nouveau roi fut de conclure la paix avec Chanda Sahib et de ratifier les engagements pris avec nous par son prédécesseur. Il y ajouta même d'autres concessions qui firent qu'en fin de compte, l'acquisition de Karikal nous revint à 65 247 pagodes ou 555 000 livres, d'un revenu annuel de 12 383 pagodes. Inutile de dire que le roi ne remboursa pas les avances que nous lui avions faites et que nous gardâmes les aldées. L'affaire eût été excellente si la Compagnie n'avait eu à payer tous les frais du comptoir, des troupes et des

bâtiments. Aussi n'accepta-t-elle la nouvelle acquisition que comme un fait accompli, sans récrimination mais sans plaisir ; elle ne voulait absolument pas, disait-elle, de dépenses ruineuses et ordonna de ne plus faire à l'avenir que celles dont on ne pourrait se passer.

Pris entre la crainte de s'engager désormais dans des démarches et des dépenses qui n'étant pas soutenues en France deviendraient inutiles et le regret de perdre des occasions favorables pour augmenter le domaine et le commerce de la nation, Dumas ne resta cependant pas inactif ; il prépara les voies à une action plus féconde, dans le cas où la Compagnie viendrait à changer de sentiment. C'est ainsi qu'il envisagea la création d'établissements nouveaux dans la baie de Tuticorin, à Colèche, royaume de Travancore, Ponnatour, la rivière Cotte et le mont Dely à la côte Malabar, à Ganjam côte d'Orissa, enfin à Mascate dans le golfe Persique. Séduits par le prestige dont il bénéficiait depuis la campagne de Moka, les souverains de ces diverses localités lui firent spontanément la proposition de fonder des comptoirs sur leurs terres. Dumas n'osa rien entreprendre nulle part, sauf à Colèche où il débarqua le 13 mars 1740 une cinquantaine de soldats, avec le dessein de laisser à la Compagnie le soin de décider s'il conviendrait ensuite de rester dans le pays. La menace d'une escadre hollandaise nous obligea à rembarquer nos troupes, avant même qu'elles eussent arboré notre pavillon. Dumas se proposait de reprendre l'affaire l'année suivante, mais la guerre recommença à ce moment à Mahé avec Bayanor ; il y avait danger à diviser nos forces. Dumas ne se consola de cet échec qu'après son retour en France, lorsque, avec le recul des années, ces petits établissements lui parurent d'une médiocre utilité.

LA MENACE MAHRATTE CONTRE PONDICHÉRY : BELLE ATTITUDE DE DUMAS L'occupation de Karikal, suivant de près l'expédition de Moka, avait donné à Dumas une autorité personnelle que nul ne discutait, mais rien ne valut pour sa gloire et pour l'honneur de la nation, l'attitude qu'il prit au cours des événements dont les Mahrattes furent les auteurs en 1740 et 1741.

Au printemps de 1740, les Mahrattes appelés par le roi de Tanjore pour le débarrasser de Chanda Sahib, envahirent le Carnatic au nombre de 60 000 cavaliers et 150 000 pions commandés par Ragogy Bonsla et défirent et tuèrent aux passes de Canamé, le nabab Dost Ali Khan. La famille de ce prince demanda asile à Pondichéry. Le conseil assemblé décida de l'accorder, quels que pussent être les risques. Le fils de Dost Ali, Sabder Ali, entra en pourparlers avec les vainqueurs et obtint leur retraite moyennant la promesse de quatre millions de roupies dont partie fut

payée comptant. Puis, pour nous témoigner sa reconnaissance de l'hospitalité accordée aux siens, il vint à Pondichéry (1er septembre) et céda personnellement à Dumas l'aldée de Tedavamanatom et les quatre aldées d'Archivac.

L'une des conditions de la paix avec les Mahrattes consistait dans l'évacuation de Trichinopoly et du territoire de Tanjore qui devraient être rendus à leurs souverains respectifs. Chanda Sahib refusa de l'exécuter. Les Mahrattes reparurent aussitôt à la côte Coromandel avec la double intention de reprendre à Pondichéry la veuve de Dost Ali et ses trésors et d'enlever sa capitale à Chanda Sahib. Ce fut encore une fois Ragogy Bonsla qui dirigea les opérations. L'investissement de Trichinopoly commença le 15 décembre et se prolongea jusqu'au 30 avril suivant, époque où Chanda Sahib dut se constituer prisonnier. Entre temps, Ragogy avait fait diverses démonstrations militaires le long de la côte depuis Porto-Novo jusqu'à Madras et avait mis Dumas en demeure de lui payer tribut et de lui livrer la veuve et les trésors de Dost Ali. Dumas refusa : « La France, notre patrie, répondit-il, ne produit ni or ni argent ; celui que nous apportons dans le pays pour y acheter des marchandises nous vient des pays étrangers. On ne tire du nôtre que du fer et des soldats que nous employons contre ceux qui nous attaquent injustement. » — « Cela est fort bien dit, riposta Ragogy, mais sachez que nous avons avec nous des marteaux et d'autres instruments d'acier pour réduire ce fer. »

Menaces que la prolongation du siège de Trichinopoly l'empêcha de réaliser. Lorsque après la chute de cette place, il eut pu tourner ses forces contre Pondichéry, le Nizam était sur le point d'envahir le pays mahratte ; Ragogy s'empressa de conclure avec Dumas un accord honorable et retourna à la côte Malabar.

Le départ des Mahrattes ne rétablit dans le Carnatic qu'une sécurité relative. Ces deux guerres avaient révélé l'impuissance politique et militaire de nabab et dans tout le pays chacun des seigneurs tranchait du souverain au grand détriment du commerce et des affaires. Les marchands n'osaient plus passer de commandes et les fabricants n'étaient pas sûrs de pouvoir les exécuter. Aussi la majeure partie des fonds reçus de France furent-ils envoyés au Bengale, dont le commerce se trouva momentanément doublé.

La belle et heureuse attitude de Dumas dans sa résistance aux Mahrattes lui attira l'estime de toutes les nations orientales et Pondichéry devint en un instant le rendez-vous des princes et des notables du sud de l'Inde. « Il n'y a pas de semaine ici, écrivait l'ingénieur Cossigny au ministre, que ce ne soit une ambassade de princes maures et gentils ou une visite de ces seigneurs du pays que M. le

gouverneur se pique de recevoir toujours avec le plus de pompe qu'il peut pour donner une idée la plus avantageuse de la nation. »

Suivant les expressions du même corresponsant, c'était le moment de nous étendre sans violence, sans occupation, sans coup férir, « moment qu'un million d'événements, autant de circonstances font éclipser sans retour. » — « A la réserve d'une acquisition faite dans le Tanjore, ajoutait-il dans une autre lettre, la Compagnie possède-t-elle en propre un pouce de terrain de plus qu'elle ne possédait il y a quarante ans? Ce serait pourtant, selon moi, par l'extension de son domaine en quantité d'endroits, s'il était possible, de ces vastes pays, qu'elle serait au-dessus des événements de la mer, qu'elle pourrait charger tel nombre de vaisseaux qu'il lui plairait d'envoyer en Europe. »

Le programme que Dupleix essaiera plus tard de développer était tout entier contenu en ces lignes divinatrices ; dans l'esprit de Dumas il n'était encore qu'entrevu, comme la forme indécise d'un paysage à travers les brumes du matin.

DUMAS REVIENT EN FRANCE (OCT. 1741) Fier du succès qu'il venait d'obtenir, plus heureux encore d'avoir amassé une grosse fortune, il ne jugea pas sage de rester plus longtemps dans l'Inde et, sur sa propre demande, il fut remplacé par Dupleix en 1741, laissant à celui-ci le soin de débrouiller et de terminer la guerre de Mahé. Arrivé en France le 31 mai 1742, il fut presque aussitôt nommé directeur de la Compagnie et mourut le 29 octobre 1745, laissant près de deux millions de biens. « Nous ne pouvons vous exprimer avec quels regrets nous le voyons partir, écrivait le Conseil supérieur à la Compagnie, le 16 octobre 1741, quatre jours avant son embarquement ; la prudence et la sagesse de son gouvernement lui ont acquis l'amour et la confiance de toutes les nations tant d'Europe que des Indes à cette côte ; il y fallait nécessairement un chef aussi sage, aussi capable et aussi intelligent, surtout ces dernières années, pour terminer aussi heureusement qu'on a fait les affaires que nous ont suscitées les Mahrattes et tous les inconvénients qui s'en sont ensuivis. »

On peut présumer qu'avec ces qualités, auxquelles l'histoire ne contredit pas, les événements eussent pris une tournure toute différente si, dix ans plus tard, c'eût été lui qui eût réglé les affaires du Carnatic avec Nazerjing et avec Mahamet Ali.

DUPLEIX A CHANDERNAGOR. — LA SITUATION AU BENGALE Il se passa près d'un an entre la nomination de Dupleix et sa prise de possession du gouvernement ; la Compagnie qui désirait conserver Dumas l'avait laissé libre de

continuer ses services et n'avait désigné Dupleix qu'au cas où il rentrerait en France. Mais il était écrit que les deux hommes ne se rencontreraient jamais plus. Quelques troubles survenus au Bengale retinrent Dupleix à Chandernagor et c'est seulement le 13 janvier 1742 qu'il arriva à Pondichéry.

Son passage à Chandernagor avait été des plus heureux pour ce comptoir et ses dépendances. Ne pouvant développer à son gré le commerce avec l'Europe, qui était subordonné aux envois de fonds de la métropole, il s'attacha au commerce d'Inde en Inde avec d'autant plus de passion qu'il y était plus directement intéressé. On sait comment fonctionnait ce commerce ; des particuliers ou des employés de la Compagnie achetaient un navire ou s'entendaient pour l'exploiter en commun. Ils chargeaient les marchandises leur appartenant ou en recevaient à fret d'étrangers, moyennant un prix courant de 7 pour 100. Souvent encore ils prenaient à la grosse, à 18 pour 100 d'intérêt, les sommes qu'on voulait bien leur confier pour les faire valoir. Si le voyage était heureux, on pouvait en retirer 40 et même 55 pour 100 de bénéfice net ; mais que d'aléas, que de pertes, que de désastres même ! En 1737, Dupleix avait presque fait fortune et parlait de rentrer en France ; les pertes qu'il essuya en 1738 et en 1739, sans le ruiner, l'obligèrent à rester dans l'Inde pour les réparer. Il courait indistinctement toutes les chances, dans la mer Rouge, le golfe Persique, les Maldives, Achem, Malacca et Manille. Il eût voulu également faire le voyage de Chine réservé à Pondichéry, mais il n'y put parvenir, même en s'adressant au concours amical de Dumas. Le commerce de Chine était fait en réalité par des navires venant de France, qui ne touchaient pas régulièrement à Pondichéry.

NADIR CHA

(D'après un dessin de Bourdier : *Voyage de l'Indoustan*, du colonel Gentil. 1820).

Dans le Bengale même, Dupleix étendit nos comptoirs en créant celui de Patna en 1734. Avant cette date, nous nous contentions d'y faire le commerce à l'aide d'embarcations qui remontaient le Gange avec des marchandises d'Europe, généralement du drap, qu'elles y échangeaient contre du salpêtre, plus rarement de l'opium, puis, l'opération terminée, revenaient à Chandernagor. Dans l'inter-

valle, quelques banians habitués à traiter avec nous des affaires préparaient les fournitures de la prochaine campagne. Il parut à Dupleix que les transactions seraient mieux assurées si nous avions une loge permanente, et il faut entendre par loge un établissement où nous n'avions qu'une maison de commerce, sans juridiction territoriale d'aucune sorte. Dans ce but, Groiselle partit le 16 août 1734 avec 40 grands bateaux et plusieurs plus petits pour aller fonder le poste. Le voyage dura deux mois sans incidents notables. Les opérations des premières années furent en général heureuses et la Compagnie, satisfaite des bénéfices qu'elle avait retirés de ses marchandises, en conclut que le nouvel établissement était de toute utilité ; mais elle ne tarda pas à s'apercevoir que, malgré le bon marché exceptionnel du salpêtre, il finissait par les frais généraux de la loge et de la navigation du Gange, à revenir au moins aussi cher que celui acheté à la côte Coromandel.

Ce fut dans ce temps que se produisit la grande révolution de Delhi où Nadir Cha, souverain de la Perse, s'empara de la ville et faillit se substituer au Grand Mogol ; elle n'eut que de faibles répercussions dans le Bengale. Moins terrible mais plus inquiétante fut celle qui survint l'année suivante, en 1739, à Mourchidabad. Cette année-là, le soubab Sujah Khan mourut et fut remplacé par son fils Safras Khan. Mais à peine le nouveau prince était-il installé sur le trône qu'il fut renversé par le gouverneur du Bihar, Mirza Mohamed, qui en arrivant au pouvoir prit le nom devenu célèbre d'Aliverdi Khan. Sans rechercher l'amitié des Européens, Sujah Khan ne les avait pressurés que dans la limite où les vexations ne les obligeaient pas à quitter le pays ; Dupleix n'eut pas le temps d'éprouver ce que vaudrait la nouvelle administration ; peu de temps après l'élévation d'Aliverdi Khan, il partit pour Pondichéry.

DUPLEIX A PONDICHÉRY (JANVIER 1742)

Il y trouva selon l'usage le trésor à peu près vide, parce qu'on était au début de l'année et que les fonds de France n'étaient pas encore arrivés, mais les ressources locales étaient satisfaisantes. Les revenus des fermes ne cessaient d'augmenter. En juillet 1738, on avait renouvelé pour cinq ans le bail des terres de la Compagnie à raison de 4 512 pagodes par an, en augmentation de 1 506 sur la ferme quinquennale de 1733. Le 1er octobre 1741, la ferme annuelle du tabac et du bétel avait donné 11 413 pagodes contre 5 000 en 1730 et 9 257 en 1740 ; celle de l'araque de paria en avait rapporté 1 500 et celle de l'araque de Colombo, des vins et eaux-de-vie d'Europe 700. Partout la progression était ininterrompue.

Désire-t-on des renseignements à titre d'exemples sur les dépenses des comptoirs

vers cette époque ? En dehors des fonds nécessaires au commerce, il fallait à Pondichéry 435 000 livres pour assurer ses divers services, à Chandernagor 140 000, à Karikal 110 000, à Mahé 90 000, à Yanaon 15 000, à Surate 3 000 et à Mazulipatam 2 500. Le gouverneur touchait une solde de 15 000, les conseillers 2 000, et les commis 900. Une compagnie de 126 hommes y compris les officiers, sous-officiers et caporaux coûtait par mois autour de 25 000 livres. L'entretien des bateaux de la Compagnie dans l'Inde avec trois bots dans le Gange était prévu pour 15 000 livres. L'ensemble des dépenses pour tous les comptoirs était d'environ 800 000 livres.

ALIVERDI KHAN

Contrairement à de trop nombreux usages administratifs, Dupleix suivit assez fidèlement tout ce qui avait été établi, entrepris ou commencé par son prédécesseur. Ainsi qu'on le lui écrivait de Paris, « c'est le moyen de faire profiter la Compagnie des dépenses généralement faites et de prouver dans celui qui exécute ce qui a été commencé par un autre, une sagesse qui n'est pas commune et qui par conséquent lui fait le plus grand honneur. »

LA GUERRE DE MAHÉ

C'est dans cet esprit qu'il termina la guerre de Mahé ou plutôt qu'il la vit se terminer. Depuis les conventions de 1726 et de 1728, notre petit établissement vivait tranquille et assez prospère, mais avec le voisinage des Anglais à Tellichéry le lendemain n'était jamais assuré : la concurrence pour le poivre empêchait toute amitié durable. En 1739, Wake, le chef anglais qui avait remplacé Braddyl, entreprit de nous fermer du côté du nord les routes de l'intérieur pour se réserver le monopole du commerce et entraîna à nous faire la guerre les quatre Nambiars, qui occupaient en partie la rive droite de la rivière de Mahé. L'affaire se termina le 22 décembre par un traité qui nous reconnaissait la propriété des montagnes de Poitara et de Chambara ; mais, moins d'une année après, la mère de Bayanor, régente durant la minorité de son fils, nous

ayant cédé les deux montagnes qui dominent Mahé, Wake mit de nouveau tout en œuvre pour tourner contre nous les notables indigènes, le roi de Colastry et jusqu'à la régente elle-même, honteuse d'avoir sacrifié les intérêts de son pays. Dirois, commandant de notre comptoir depuis 1739, fut assez maladroit pour ne pas démêler ni combattre à temps ces intrigues et une nouvelle guerre éclata à la fin de 1740.

Les hostilités se bornèrent d'ailleurs à l'occupation de quelques hauteurs, telles que le Porc Épic et à divers faits d'armes de peu d'importance (Péringouttour), mais assez graves pourtant pour paralyser notre commerce et nous engager dans des dépenses ruineuses qui nous affaiblissaient peu à peu et risquaient de nous conduire à un désastre. Aussi nos affaires étaient-elles compromises et même désespérées, lorsque La Bourdonnais, venant des Iles, arriva à Pondichéry avec une escadre le 30 septembre 1741 dans le but de secourir cette ville contre les Mahrattes. Il ignorait qu'on eût fait avec eux une paix honorable et il serait revenu tout de suite aux Iles si Dumas ne lui avait représenté que, le comptoir de Mahé étant en danger, il pouvait utilement y employer ses forces. La Bourdonnais n'hésita pas et mit à la voile le 20 octobre, le jour même où Dumas s'embarquait pour la France.

La Bourdonnais arriva à Mahé le 24 novembre. Il était temps. Presque tous les Malabars étaient ligués contre nous. Après s'être rendu un compte exact de la situation, La Bourdonnais résolut une grande attaque pour le 3 décembre, seize ans jour pour jour après le débarquement de Pardaillan. A la suite d'un feu des plus meurtriers qui dura cinq heures, l'ennemi prit la fuite et se retira dans l'intérieur du pays, nous abandonnant ses canons et plusieurs postes. Cette victoire nous avait coûté 28 tués sur place et une trentaine d'hommes qui moururent de leurs blessures ; l'ennemi perdit environ 500 hommes.

La régente, désireuse de conclure la paix, répondit favorablement à nos ouvertures et, après des négociations assez laborieuses, on aboutit à trois traités ou conventions en date des 26 décembre 1741, 3 et 22 janvier 1742. Le premier, conclu avec les quatre Nambiars, confirmait l'accord du 22 décembre 1739. Par le second, conclu avec les Anglais sous forme « d'arrangements pour le bien des Compagnies de France et d'Angleterre et pour la tranquillité de leurs établissements », les deux parties s'engageaient à démolir et abandonner les forts qu'elles avaient établis en dehors de leurs domaines propres. Pour assurer la sincérité et la liberté du commerce, le poivre ne pourrait plus être acheté qu'à Mahé et à Tellichéry. Par le troisième enfin, conclu avec Bayanor, la propriété des deux forts nous était

confirmée, mais nous en rendions quatre ou cinq autres moins importants. Le poivre de Bargaret ne pourrait désormais être vendu qu'à la Compagnie française. On échangea des présents et La Bourdonnais s'embarqua dès le lendemain pour l'Ile de France.

MAHÉ : CASES INDIGÈNES

Cette paix avait coûté à la Compagnie 125 000 fanons, que nous abandonnâmes à Bayanor ; autrement dit nous l'avions, comme celle de 1726, achetée plutôt qu'imposée. Mais mieux vaut plaie d'argent que mort d'hommes ; ces sortes de guerre n'engageaient que très faiblement l'honneur de la nation.

Dirois, qui avait laissé naître celle-ci, fut remplacé au printemps par le conseiller Signard pour aller reprendre la direction du Bengale au lieu et place de Dupleix. Signard mourut le 24 octobre de la même année et fut à son tour remplacé par le second du comptoir, Duval de Leyrit, que nous retrouverons treize ans plus tard gouverneur de Pondichéry. Signard et Duval de Leyrit apportèrent dans leurs rapports avec la régente puis avec son fils devenu majeur le plus grand esprit de conciliation. Sur les deux montagnes de Mahé qui nous avaient été cédées, nous

édifiâmes en 1744 les forts Dauphin et Condé, dont il reste encore des ruines.

Le Conseil supérieur n'eut ni à ratifier ni à casser les traités conclus par La Bourdonnais ; on n'avait pas prévu son intervention. C'est peut-être pourquoi ils furent assez vivement critiqués par Dupleix, comme trop facilement souscrits.

LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE (1744). — SITUATION DE NOS ÉTABLISSEMENTS Les deux années qui suivirent s'écoulèrent paisiblement. On disait couramment que la guerre éclaterait probablement en Europe avec l'Angleterre, mais personne ne croyait qu'elle serait transportée dans l'Inde et l'on s'endormait dans une heureuse tranquillité favorable au commerce. La Compagnie elle-même croyait si bien au maintien de la paix qu'elle donna des instructions formelles à Dupleix pour réduire les dépenses au minimum, en le rendant personnellement responsable de tout dépassement de crédit. Pour toute réponse, Dupleix offrit sa démission, non qu'il aimât à ne pas compter — il était au contraire fort ménager des deniers publics — mais simplement parce qu'il lui déplaisait d'être soupçonné de mal administrer. La Compagnie écarta cette démission éventuelle en lui disant qu'elle rendait pleinement justice à son zèle et à ses services et qu'il devait être assuré de toute sa reconnaissance. Ne venait-elle pas de lui faire accorder des lettres de noblesse et la croix de Saint-Michel ?

Vint alors la guerre avec l'Angleterre, que l'on croyait éviter dans l'Inde. Mais avant d'en relater les faits principaux, peut-être n'est-il pas inutile d'indiquer en un tableau synoptique la situation de nos différents comptoirs ou établissements en dehors de Pondichéry.

Ce sont d'abord, dans l'Inde, nos dix à douze établissements : loges ou comptoirs ; Surate, Mahé et Calicut à la côte Malabar ; Karikal, Mazulipatam et Yanaon à la côte de l'Est ; Balassore, Chandernagor, Cassimbazar, Patna et Dacca au Bengale.

SURATE A *Surate*, la nouvelle compagnie n'avait jamais pu liquider les dettes de l'ancienne et après une vaine tentative faite pour relever le comptoir en 1724, il avait fallu pour ainsi dire l'abandonner en 1727. Il n'y resta plus qu'un directeur et deux employés dans une situation tellement humiliée qu'ils n'avaient même plus le droit d'arborer notre pavillon, qu'ils ne pouvaient plus armer de navires sous peine de les exposer à être saisis par des créanciers et que, pour le même motif, ils n'osaient plus faire de commerce autrement que sous des noms d'emprunt ou de complaisance. Ce com-

merce consistait principalement en blé et en différentes étoffes aux noms bizarres, tels que deriabédis, sauvaguses, néganepaux, etc., dont les archives seules ont conservé le souvenir. Chandernagor envoyait chaque année deux navires à Surate et Dupleix caressa pendant plusieurs années le rêve d'y amorcer un mouvement commercial avec la Chine. Nos vaisseaux desservant Moka et le golfe Persique y touchaient presque toujours à l'aller et au retour. Situé sur la Tapti, à quelque distance de la mer, le port de Surate dit Soually n'offrait pas de facilités suffisantes pour la navigation et son importance diminuait chaque année au profit

SURATE AU
(D'après une estampe de

de Bombay, qui étalait au bord de la mer ses rades successives et bien abritées.

De 1720 à 1759, les directeurs de Surate furent successivement Pillavoine, Grangemont, Flacourt, J.-B. Martin et Le Verrier. Par décision de la fin de 1727, le Conseil supérieur avait fixé à 110 roupies par mois les dépenses du comptoir, mais ce chiffre était inférieur aux besoins réels. Pendant les deux premières années de sa gestion, Flacourt en dépensa 40 992. En deux ans et demi, Le Verrier en dépensa 21 146, ce qui parut excessif. Aussi, par lettre du 2 janvier 1743, le Conseil supérieur lui fit-il savoir qu'il ne pourrait disposer chaque année que de 5 089 roupies.

MAHÉ ET CALICUT

Nous n'ajouterons rien aux détails historiques que nous avons donnés sur *Mahé*. Ce comptoir, très limité comme étendue même après les traités de 1742 — c'est à peine si à ce moment il

avait 200 hectares de superficie — n'eut jamais assez de ressources propres pour assurer son existence, il fallut que Pondichéry pourvût à presque toute les dépenses. En temps normal, la Compagnie consacrait à ses besoins plus de 200 000 roupies par an, y compris l'achat des poivres. La quantité demandée oscillait entre 1 500 et 1 600 candils. Les autres produits, cardamome, kaire, bois rouge, bois de sapan, étaient ou de peu de valeur ou de peu de débit. — Toutes ces marchandises étaient, suivant les saisons, ou apportées à Pondichéry d'où on les réexpédiait en France, soit expédiées directement dans la

XVIII[e] SIÈCLE
la Bibliothèque Nationale).

métropole. La rade de Mahé est inhospitalière la plus grande partie de l'année.

Le charme de ce comptoir résidait, comme il réside encore aujourd'hui, dans une nature extrêmement douce, l'une des plus gracieuses, des plus séduisantes et des plus poétiques qui soient au monde. Le pays est fort beau et lorsque, du haut de la petite colline qui domine l'embouchure de la rivière, la vue se porte au loin sur la côte toute sombre de verdure, sur la barre où déferlent sans cesse les flots qui viennent de la haute mer et sur la rivière elle-même qui se perd non loin de là sous un mur de feuillages, on éprouve, dans cette simple harmonie des choses, une impression de bonheur et de paix.

Les directeurs qui se suivirent à Mahé depuis sa fondation furent Mollandin, Tremisot, Bunel, Dirois, Signard et Duval de Leyrit.

De *Calicut*, il n'y a plus rien à dire à partir de la fondation de Mahé. Notre

poste perdit de ce fait toute son importance et, à partir de 1725, il ne fut plus qu'une simple dépendance du nouveau comptoir. Un employé y faisait toute la besogne avec quelques écrivains du pays. Les poivres s'y vendaient d'ailleurs plus cher qu'à Mahé.

KARIKAL ET MASULIPATAM

Que pourrait-on ajouter aux indications que nous avons données sur l'acquisition de Karibal? Elle ne nous donna point tous les résultats que Dumas avait espérés. Malgré l'avis de la Compagnie qui eût voulu réduire l'établissement à une simple loge « sans y entretenir des troupes qui lui seront extrêmement à charge », le Conseil supérieur décida de faire quelques fortifications et de maintenir un certain nombre de troupes, non seulement en raison des intrigues et de la jalousie des Hollandais, nos voisins, mais encore pour en imposer à la mauvaise foi et même à l'esprit de résistance des naturels du pays. Le roi de Tanjore n'avait pas pris son parti de la cession de ce domaine à la France. Il ne cessait de nous adresser des réclamations financières et pendant deux ans, de 1742 à 1744, on se crut à chaque instant à la veille de la guerre. Ainsi on paralysait le commerce ; nous ne tirions aucun produit du pays pour la vente en Europe ; le riz lui-même ne pouvait s'exporter, faute de sécurité ou de régularité dans les cultures ou dans les livraisons. La guerre n'éclata toutefois qu'en 1744.

Karikal, ville aujourd'hui de 15 000 habitants, n'en comptait alors que 4 800 à 5 000 et n'avait que 638 maisons en briques et 240 paillotes. On y chargeait du nelly et différentes sortes de pagne pour Ceylan et Malacca, d'où l'on rapportait de l'araque, des chevaux, du sucre, du beurre, des palmiers, du ganja, des cocos et quelques sortes de toiles. Les revenus annuels étaient d'environ 15 000 pagodes, mais fléchirent aussitôt après notre établissement ; en 1744, les aldées ne furent affermées que 3 500 pagodes.

Le conseiller Février commandait à Karikal en 1744.

Malgré l'importance relative de la ville, notre comptoir de Masulipatam était peu florissant. Les étoffes que l'on fabriquait dans la région et qui sont des toiles peintes, venaient surtout d'Yanaon et c'est pourquoi on avait fondé une loge en cette petite ville dès l'année 1723. Yanaon, comme on le sait, n'est point sur la mer mais sur le Godavery, à deux ou trois lieues de son embouchure. Les affaires ne tardèrent pas à s'y développer, au point que la loge devint en fait le comptoir principal. La Compagnie demandait en moyenne 15 000 pagodes de marchandises à Masulipatam et le triple à Yanaon. Les avances de fonds se faisaient

en monnaie de Pondichéry, autorisées à circuler pour les achats ; mais il arrivait souvent que les gouverneurs et notamment celui de Rajamandry en arrêtassent le cours dans l'espérance d'obtenir de l'argent pour le rétablir. Ces sortes d'exactions furent courantes de 1737 à 1740. D'autres prétentions non moins vexatoires, tels que les emprunts forcés, nous obligèrent en 1728 à fermer pour plusieurs années la loge d'Yanaon. A part ces difficultés qui tenaient beaucoup plus à l'avidité des gouverneurs qu'au désir de nous molester véritablement, le pays, soumis à l'autorité directe du nabab du Décan, était en général tranquille et le commerce pouvait s'y faire en sécurité. Nous le partagions, sans rivalités fâcheuses, avec les Anglais et les Hollandais qui avaient également une loge à Masulipatam, toute proche de la nôtre. Les Anglais étaient également établis à Ingeram, à une lieue de Yanaon. Les bateaux de France ne touchaient jamais à Masulipatam et encore moins à Yanaon, qui n'était accessible qu'aux bots et à quelques brigantins.

Le sous-marchand Courton, qui commandait à Masulipatam en 1725, avait proposé de faire l'acquisition de l'île de Divy, à l'embouchure de la Kistna. Cette île étant également convoitée par les Anglais, le Conseil supérieur et la Compagnie furent d'accord pour écarter cette proposition. Vingt-cinq ans plus tard, Divy fera l'objet de discussions beaucoup plus passionnées et passera quelque temps sous notre domination.

BENGALE Nos établissements du Bengale ne comprenaient encore en 1720 que Chandernagor, Cassimbazar et Balassor ; ils s'accrurent de Patna en 1734, puis de Dacca et de Jougdia. Ils avaient un directeur commun, qui avait le titre de directeur du Bengale et administrait avec un conseil de cinq membres. Les directeurs qui se succédèrent durant cette période furent de la Boixière sieur de Boisrolland, d'Aguin de la Blanchetière, Dirois par intérim, Dupleix et enfin Dirois, revenu comme titulaire en 1741.

Le territoire de Chandernagor était limité, comme il l'est encore aujourd'hui, à une étendue de 940 hectares, — approximativement la superficie du Bois de Boulogne. C'est dire qu'il ne pouvait pas se passer de grands événements politiques en un cadre si étroit. Tout l'intérêt venait du dehors, d'où dépendait, il est vrai, la vie même de nos établissements. Nous étions, comme d'ailleurs tous les Européens, sous la dépendance directe du soubab du Bengale qui pouvait à son gré retirer nos concessions et nous chasser du pays, mais se serait bien gardé d'en rien faire, car il eût perdu tous les droits de douane et autres qu'il retirait de notre

présence et ces droits étaient la partie la plus assurée de ses ressources financières et de son budget.

Le soubab du Bengale était en 1720 Mourchid Kouli Khan ou encore Jaffer Khan, qui avait transféré la capitale du pays de Dacca à Moxoudabad, dont le nom avait été alors changé en celui de Mourchidabad, qu'elle a conservé. Mourchid mourut en 1727, laissant sa succession à son petit-fils Safras Khan, au détriment de son gendre Sujah Khan, mais ce dernier, soutenu par deux puissants gouverneurs, les frères Hadji Hamet et Mirza Mohamed Ali, parvint à saisir l'autorité et la garda jusqu'à sa mort en 1739. Safras Khan lui succéda, mais pour se heurter presque aussitôt à la mauvaise volonté puis à la rébellion des deux frères. Tué dans une bataille après quelques mois de règne, il fut remplacé par l'un des conjurés, Mirza Mohamed, qui prit alors le nom d'Aliverdi Khan sous lequel il devint célèbre.

INDIENNE DE LA CÔTE DU COROMANDEL

(D'après Sonnerat : *Voyage aux Indes Orientales*. 1782).

Chandernagor fut à l'abri de toute insulte sous ces divers princes, mais non de toute vexation ; sous le moindre prétexte, on prélevait des droits ou l'on exigeait à des « contributions volontaires » fort onéreuses. Les bénéfices retirés du commerce nous permettaient seuls de résister à ces épreuves.

Ce commerce fut assez peu florissant sous La Boixière et de La Blanchetière ; il ne se montait guère qu'à un million et demi de livres par an. On pouvait cependant demander au Bengale tous les produits : dans un mémoire de 1727, Dupleix dit que c'était le pays le plus riche de l'Inde. En marchandises qui lui étaient propres figuraient les taffetas et sanas, servant à faire des robes pour les femmes ; des adatys ; des casses, nansouques et tangebs ; des mallemolles, assaras et térindins ; des doréas et steinkerques ; des basins ; des mouchoirs blancs et bleus. Cassimbazar fournissait des soies, Patna du salpêtre et Dacca des broderies renommées. — Les vaisseaux d'Europe pouvaient remonter jusqu'à Chandernagor, mais par prudence ils s'arrêtaient pour la plupart à Coulpy, dans l'estuaire de l'Hougly ; là des bots ou des *bazaras* et des

bourys, petits vaisseaux propres au pays, allaient chercher les marchandises et apportaient celles destinées à l'Europe.

Dupleix, qui vint en 1731, doubla en un instant le commerce de Chandernagor, à la fois parce qu'il eut plus de fonds à sa disposition et qu'il eut lui-même plus d'initiative. Grâce à son inlassable énergie, il put charger annuellement pour l'Europe deux à trois navires, qui tous portaient de 1 800 000 à 2 millions de marchandises et il en arma une douzaine d'autres pour le commerce d'Inde en Inde avec un chargement moyen de 3 à 400 000 livres. Ce fut la période de plus grande prospérité du comptoir ; elle ne fut jamais dépassée ni même égalée par la suite.

INDIEN DE LA SECTE DE VICHENOU

(D'après Sonnerat : *Voyage aux Indes Orientales*. 1782).

Quant au reste, administration sans relief, comme il convenait à un territoire aussi peu étendu. Nous y voyons cependant une tentative très marquée de la part de Dupleix de se soustraire à toute autorité ; il eût voulu que la direction du Bengale constituât un gouvernement indépendant de Pondichéry. Aussi, dans différentes circonstances, telles que l'affaire des roupies et le choix des curés ou vicaires de l'église de Chandernagor, affecta-t-il une liberté d'allure qui confinait à la révolte : « Nous ne pouvons que nous en plaindre, écrivait le Conseil supérieur à la Compagnie le 5 mars 1738 ; le Conseil (de Chandernagor) se moque de tout ce que nous pouvons lui écrire, il affecte au contraire de prendre le contre-pied de ce que nous lui marquons et fait toujours en sorte d'éluder les ordres que nous lui donnons ; il est impossible que notre correspondance avec Chandernagor dure plus longtemps sur le pied qu'elle est ; il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; que la Compagnie nous mette en état de faire exécuter nos ordres à Bengale ou qu'elle nous permette de n'en donner aucun. »

Les relations avec les colonies européennes furent plus conciliantes. Dupleix n'entretint que de bons rapports avec les gouverneurs anglais de Calcutta et le commandant hollandais de Chinsura. Les seules difficultés que nous eûmes avec

nos voisins provinrent de divergences de vues sur la conduite à tenir à l'égard de la Compagnie d'Ostende et elles étaient presque toutes réglées au moment de l'arrivée de Dupleix. Malgré les ordres du roi de n'avoir aucun égard pour cette compagnie et de faire arrêter et renvoyer en France comme prisonniers tous ceux de nos nationaux qui se mettraient à son service, ni La Blanchetière, ni Dirois ni Dupleix ne cherchèrent sérieusement à l'incommoder. La Compagnie d'Ostende disparut d'elle-même en 1733.

La région de Chandernagor commença à être menacée à partir de 1742 par les Mahrattes, le seul peuple de l'Inde offrant alors quelque vitalité. Mais c'étaient moins nos établissements que les États du nabab qui étaient visés par leurs incursions ; on estima toutefois prudent de faire entourer la forteresse de la ville par un fossé protecteur. Les Mahrattes renouvelèrent leurs attaques à peu près chaque année jusqu'en 1750. Aliverdi Khan fut assez heureux pour échapper à leur domination.

Des divers comptoirs dépendant de Chandernagor, Balassor était surtout destiné à fournir des pilotes aux navires qui entraient dans le Gange ; il ne s'y faisait de commerce d'aucune sorte.

La loge de Cassimbazar avait été créée spécialement pour le commerce des soies qui se préparent en grande quantité dans la région de Mourchidabad. C'était encore un poste d'observation politique aux portes de la capitale ; à ce titre, il était assez onéreux, en raison des exigences constantes du nabab et de sa cour. On l'évacua partiellement de 1732 à 1734, puis, sous prétexte que l'établissement était indispensable pour se procurer de première main les soies nécessaires pour l'assortiment de nos cargaisons, on y rétablit un personnel plus important en lui donnant comme chef le second même de Chandernagor. Burat, ancien chef de Moka, occupa ce poste pendant dix ans jusqu'en 1743.

Le comptoir de Patna ne remplit pas toutes les espérances que l'on avait formées en le créant. Il prospéra pendant trois ou quatre ans, puis, devant l'impossibilité de faire régulièrement des ventes et des achats, il ne tarda pas à péricliter. Là, comme ailleurs, les exigences des autorités locales paralysaient les affaires : le nabab prétendit un instant se réserver le monopole du salpêtre, afin de le vendre au prix le plus élevé. En vue de développer ce commerce, nous avions établi deux loges secondaires à Chapra et à Singuia, dans le voisinage de Patna, mais sans y placer d'agent européen. Dupleix qui s'était complu pendant trois ans à se reconnaître dans cette œuvre, qui était la sienne, s'en désintéressa presque complètement lorsque les difficultés s'accumulèrent et à la réclame retentissante des premiers jours succéda un silence discret et presque accusateur.

Les établissements de Dacca et de Jougdia suivirent de près celui de Patna : ils datent de 1735. Le droit de nous installer à Dacca nous avait été concédé en 1722, mais pour des raisons de convenance, la Compagnie attendit treize ans avant d'en faire usage. Dacca est à 264 milles à l'est de Calcutta ; cette longue distance ne prédisposait pas à une grande activité commerciale et de fait ni Dacca ni Jougdia n'eurent jamais une grande importance. On accédait à ces deux comptoirs par voie fluviale : l'Hougly, puis le Gange, enfin le Brahmapoutre. Jougdia était cependant située au bord de la mer, mais la côte était si basse que la loge était souvent emportée par les eaux et il fallut plusieurs fois la déplacer pour la sauver d'un désastre. C'étaient de mauvaises conditions pour une navigation régulière.

En résumé, tous ces établissements, quoique vivant dans une sécurité politique à peu près complète, coûtaient fort cher à la Compagnie, sans lui procurer des avantages suffisants pour compenser les pertes. Plus le nombre des comptoirs augmentait et plus s'accroissait la dépense. Dans un mémoire de 1753, Dupleix, jetant un regard sur le passé, estimait qu'à Mahé la Compagnie n'avait rien de plus cher que le poivre qu'elle en retirait, — qu'à Karikal, pour une dépense totale de un million 15 000 roupies, elle n'en avait récupéré que 286 769, — que les travaux faits à Yanaon avaient fait perdre presque tous les avantages du comptoir, — qu'enfin Patna, Cassimbazar, Balassor, Masulipatam, Calicut et Surate n'avaient aucun revenu, mais étaient exposés à des avanies fréquentes ou à des dépenses fort inutiles. Il ne faisait d'exception que pour Chandernagor, dont les revenus, qui n'étaient que de 8 000 roupies en 1732, avaient plus que triplé sous son administration.

IV. — Le commerce d'Inde en Inde

Nos comptoirs hors de l'Inde

Les bénéfices retirés du commerce d'Inde en Inde proprement dit, c'est-à-dire des factoreries établies en dehors de l'Inde, pouvaient être plus considérables ; là, nous n'avions pas à faire les frais d'une installation régulière ni permanente. Les opérations commerciales se liquidaient d'ordinaire entre l'arrivée d'un bateau et son départ ; il arrivait plus rarement qu'un subrécargue ou autre employé dût rester jusqu'à l'année suivante pour assurer l'écoulement des marchandises. Les seuls dangers à craindre provenaient des pouvoirs indigènes qui ne cherchaient qu'à profiter de la présence de nos navires pour en tirer le plus d'argent possible, au risque de les décourager de

revenir les années suivantes. Pour qu'une opération fût réellement fructueuse et dédommageât parfois de pertes antérieures, il fallait qu'elle rapportât 50 à 60 pour 100 de bénéfice net et ce n'étaient pas des chiffres extrêmement rares.

ACHEM Le premier voyage d'Achem paraît avoir été fait en 1726, à la suite de propositions faites par le roi du pays au conseil de Chandernagor. Ils devinrent ensuite assez réguliers et furent surtout effectués par des vaisseaux d'Europe arrivés en juillet et qui repartaient en janvier ; le voyage d'Achem se faisait dans l'intervalle. Un chargement comprenait d'ordinaire 100 à 150 000 livres de marchandises et pouvait donner 50 000 livres de bénéfices. On rapportait d'Achem des chevaux, du brai, du ganja, du benjoin et du rotin. Les échanges se faisaient souvent en pacotille d'Europe ou en opium du Bengale. — Les comptes n'étaient pas toujours d'un règlement facile et nous étions souvent obligés de nous faire justice nous-mêmes. On saisissait alors quelques effets appartenant au roi et on venait les vendre à Pondichéry.

GUERRIER DU PAYS D'ACHEM
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Étang).

BASSORA Le commerce de Bassora, bien qu'il fût réputé avantageux, ne donnait pas de fameux résultats ; il se faisait surtout avec des navires armés au Bengale et chargés en grande partie par des étrangers. Le commerce des draps et toiles était le plus important, puis venait celui du fer et du café. Les marchandises de retour venaient surtout de Perse : c'étaient du cuivre, du thé, du vin de Chiraz, de l'eau de rose, des fruits secs, des perles, un peu d'ambre mais surtout de l'argent. Les attaques incessantes des Arabes du désert, non moins que l'avidité des gouverneurs turcs, étaient un obstacle permanent à la sécurité des transactions.

La défense de nos intérêts était confiée aux Carmes fixés depuis longtemps dans le pays, mais ils apportaient tant de mollesse ou d'indifférence à leur tâche qu'on prit le parti en 1738 de créer un consulat particulier, rattaché au Conseil supérieur de Pondichéry. Le premier consul désigné fut Jogues de Martinville, qui mourut à son poste en 1741. Il fut remplacé par Otter, bibliothécaire à la biblio-

thèque du roi, envoyé en Perse pour acheter des vieux livres et des manuscrits. Rappelé en France en 1743, il céda la place au sous-marchand Gosse, qui après avoir exercé ses fonctions pendant deux ans, eut ordre de revenir à Pondichéry. L'expérience avait été jugée trop onéreuse et l'on en revint à l'ancien état de choses : les Carmes reprirent leurs fonctions consulaires.

En même temps que l'on établissait un consulat à Bassora, la compagnie jugea bon de fonder aussi un comptoir à Bender Abbas, sur le golfe Persique. Au bout de trois ans, cette expérience se trouva moins avantageuse encore et l'on supprima purement et simplement la nouvelle loge ; les deux employés y étaient morts à la tâche.

CHINE Le commerce de Chine se faisait surtout de France par des navires passant à Pondichéry et allant à Canton avec quelques marchandises et environ 2 millions de livres de matières d'argent. On échangeait cet argent contre de l'or avec un bénéfice de 30 à 40 pour 100. Aussi ce commerce était-il très réputé et très recherché. Quand les Chinois s'aperçurent du bénéfice que nous retirions de nos opérations, ils eurent soin, au moment de l'arrivée des vaisseaux d'Europe, d'augmenter le prix de l'or, sauf à lui rendre son cours normal aussitôt après leur départ.

Les produits que l'on tirait de Chine consistaient surtout en thé de différentes qualités, porcelaine, rhubarbe, soie écrue de Nankin, étoffes de soie, comme gourgourans et damas pour habits et pour meubles, péquins, satins, éventails, vernis, borax, encre de Chine, papiers peints, rotins, etc. Il n'était pas toujours aisé de se les procurer. Les Chinois montraient plus de réserve que les autres Orientaux et il y avait toujours dans leur attitude comme une hostilité latente. C'étaient d'autre part des négociants très retors, dont les procédés commerciaux variaient à l'infini. On ne pouvait guère passer avec eux un marché convenable sans les avoir longuement fréquentés ; aussi la question se posa-t-elle de savoir si l'on devait entretenir à Canton des agents qui y resteraient en permanence pour préparer à loisir les achats de l'année suivante ou bien courir le risque de faire toutes les opérations durant l'escale des navires. Dans le premier cas, la Compagnie avait observé qu'à la longue il s'établissait une sorte de collusion entre ses agents et les négociants chinois et que ses intérêts étaient souvent sacrifiés ; dans le second cas on avait la chance de passer des marchés plus avantageux mais de se tromper plus lourdement sur la qualité ou le prix des marchandises. Godeheu, envoyé en mission en Chine et dans l'Inde en 1736 et 1737, s'était très nettement

prononcé contre la permanence de nos agents. Ses conclusions avaient paru fort sages, et dès 1738 la Compagnie décida qu'elle n'aurait plus de résidents en Chine. Toutefois, — telle est la force des principes, — Duvelaër de la Barre qui fut envoyé peu de temps après en Chine, voyant les bénéfices considérables que l'on pouvait retirer du commerce de l'or, prolongea son séjour sous prétexte de maladie ; puis ce fut le prétexte des menaces de guerre, enfin ce fut la guerre elle-même. Et, de prétexte en prétexte, Duvelaër finit par rester dix ans à Canton. Il était assisté d'un conseil de direction dont un subrécargue du nom de Roth fut membre permanent à partir de 1742 et dont les autres membres furent successivement les subrécargues de chaque expédition.

En raison des frais considérables qu'il fallait engager, il se faisait peu d'armements directs de Pondichéry pour la Chine.

MANILLE Nous ne commençâmes à aller à Manille qu'à partir de 1720 ou 1721. Le premier armement donna un bénéfice assez appréciable ; d'autres ne rendirent que leur capital ; d'autres enfin furent déficitaires. Mais dans l'ensemble ce commerce était avantageux ; il pouvait donner 30 pour 100 de bénéfice. La Compagnie s'y intéressait d'ordinaire pour une somme de 10 000 pagodes, formant environ le quart de l'armement. Il n'apparaît pas que Pondichéry y ait pris une grande part ; les départs se faisaient plus communément du Bengale.

MOKA Le comptoir de Moka n'avait d'utilité que pour le commerce des cafés du même nom qui venaient en réalité de l'intérieur et notamment de Betelfaqui, à quelque cent kilomètres de la côte entre Moka et Hodeïda. A l'origine, la Compagnie faisait directement ce commerce de France ; en 1726, elle résolut de le faire faire de Pondichéry et donna pour instructions à La Feuillée, chef du comptoir, de lui procurer chaque année 4 à 500 milliers de café, c'est-à-dire la quantité jugée nécessaire à la consommation du royaume. Les fonds seraient fournis par le Conseil de Pondichéry soit en numéraire, soit en marchandises qui seraient vendues sur place.

Les voyages de Moka furent réguliers ; parmi les capitaines qui l'entreprirent, il faut citer La Bourdonnais qui partit de Pondichéry le 31 décembre 1727 et y revint le 2 août suivant. Les marchandises que l'on importait dans le pays étaient d'ordinaire du riz, du gingembre, du safran, du fer, des casses et des mallemolles. Le café y était acheté à des cours très variables, entre 40 et 115 piastres le bohar : le bohar pesant 405 livres de France et la piastre valant 2 roupies ou 6 fr. 80.

Les vexations ou les exigences du gouverneur de Moka obligèrent, comme on l'a vu, le gouverneur Dumas à entreprendre en 1737 une expédition militaire pour empêcher nos droits d'être trop méconnus. Gabriel Dumas, frère du gouverneur, fut alors choisi comme directeur du comptoir ; mais il parut à la Compagnie que ses intérêts étaient trop sacrifiés à ceux des particuliers et elle décida en 1741 de supprimer le comptoir en tant qu'établissement permanent. Le commerce serait désormais fait par des particuliers ou par des employés de la Compagnie qui reviendraient par le bateau qui les avait portés.

PÉGOU

On allait au Pégou pour y construire ou y radouber des navires et pour en retirer des bois tels que le teck, du brai, des huiles et autres objets nécessaires à la navigation : les bois y étaient pour rien. On y portait très peu de marchandises : les paiements étaient trop longs et les risques très grands. Il ne semble pas que l'on eût été en relations suivies avec ce pays avant 1725, année où l'on y envoya le *Pondichéry*. Un bijoutier de Paris, nommé Alvarez, décoré du titre d'agent de la Compagnie, alla jusqu'à Ava où il eut une audience du roi. A la suite de longues négociations et de nombreux cadeaux, le roi nous céda un terrain à Prôme, ville située sur le chemin d'Ava et un bancassal à Syriam et fixa à 9 1/2 pour 100 les droits de douane pour les objets que nous introduirions dans le pays. De la Noë et Puel y représentèrent successivement nos modestes intérêts.

Les Pégouans étaient tributaires des Birmans et du roi d'Ava. Fin décembre 1740, ils se soulevèrent, chassèrent les Birmans de Syriam, égorgèrent les notables, se rendirent maîtres du pays et se donnèrent un roi particulier. Ils passaient pour être peu favorables aux étrangers. Après avoir essayé de se maintenir au milieu de ces compétitions, Puel dut abandonner la place et rentra à Pondichéry en janvier 1742, laissant à un missionnaire, le P. Wittony, le soin de représenter la nation.

Sur cette même côte d'Asie, mais plus au sud, nos vaisseaux allaient parfois hiverner à Merguy, qui appartenait alors au Siam, mais nous n'y faisions aucun commerce.

Tel était le commerce français en dehors des établissements de l'Inde. Nous avons cru utile et nécessaire d'en retracer les conditions essentielles, puisque aussi bien Pondichéry était le siège officiel de tout ce trafic et de ce mouvement de navigation. Comme ces conditions se modifièrent peu dans la suite — les périodes de guerre exceptées — nous nous contenterons désormais d'en signaler les mani-

festations principales, au fur et à mesure des événements, sans revenir en particulier sur la vie propre de chaque comptoir ou établissement. Ce « commerce particulier, écrivait Dumas en 1737, rend les colonies vivantes et florissantes, il augmente les droits et les revenus des établissements et enfin il sert de débouché aux marchandises qui, s'étant trouvées de qualité inférieure, n'ont pu entrer dans les cargaisons d'Europe, sans quoi elles demeureront à la charge des marchands malabars de Pondichéry qui ne sont point en état d'être surchargés d'une quantité considérable de marchandises de rebut ».

Ainsi, loin de nuire à la Compagnie, ce commerce lui apportait un concours des plus utiles, en lui permettant d'écouler dans les mers de l'Orient des marchandises de rebut ou les malfaçons qu'elle était parfois obligée d'accepter de ses contractants et qui n'auraient pas trouvé acquéreurs en Europe. C'est pourquoi la Compagnie s'intéressa toujours à ce commerce, sans lui accorder peut-être toute l'importance qu'il méritait.

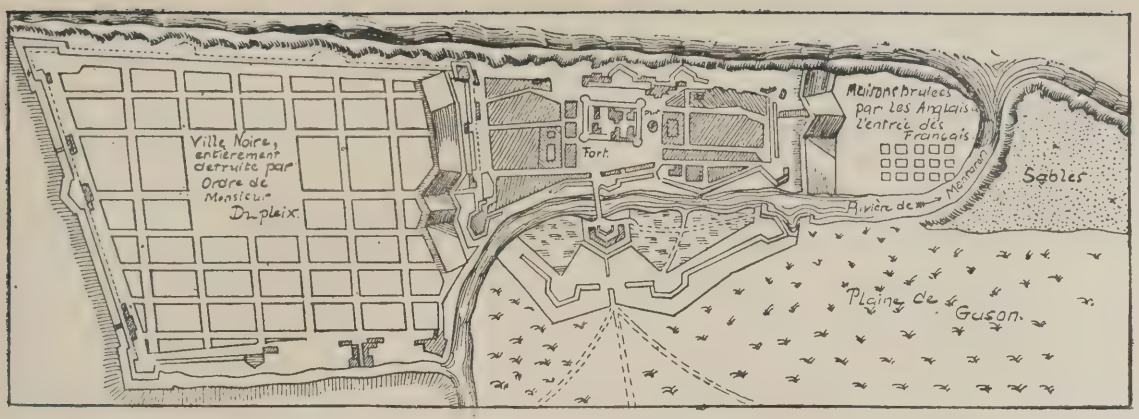

CHAPITRE II

LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE ET LES SIÈGES DE MADRAS ET DE PONDICHÉRY

(1744-1749)

La Bourdonnais et les préparatifs de l'expédition de Madras. — La Bourdonnais à Pondichéry. — Premières difficultés avec Dupleix. — Le siège et la prise de Madras (21 septembre 1746. — Le conflit Dupleix-La Bourdonnais. — Intervention du nabab d'Arcate. — Bataille de l'Adyar. — Madras pendant l'occupation française. — Les tentatives avortées contre Goudelour. — Arrivée de l'amiral Boscawen. — Le siège de Pondichéry (6 septembre-15 octobre 1748). — Le traité d'Aix-la-Chapelle et la restitution de Madras (1er septembre 1749).

La guerre ne fut déclarée entre la France et l'Angleterre que le 15 mars 1744, mais on la prévoyait depuis longtemps et, sur les suggestions de La Bourdonnais, alors en France, le contrôleur général Orry avait, en prévision des événements, envoyé aux Iles dès 1741 une flotte de cinq navires, dont il avait confié le commandement à La Bourdonnais lui-même. Comme la paix dura encore plus de deux ans, l'inconvénient de cette manœuvre fut de révéler nos desseins aux Anglais. Au bout de quelques mois la flotte fut rappelée et quand la guerre éclata, ce furent au contraire les Anglais qui, instruits par notre expérience, avaient à leur tour envoyé

des vaisseaux dans les mers de l'Orient et se trouvèrent en situation de nous porter les premiers coups.

Dupleix avait fermement compté que, suivant l'usage, la neutralité serait observée dans l'Inde et, dès qu'il eut connaissance de la déclaration de guerre, il se mit en rapport avec les gouverneurs de Madras et de Bombay et les directeurs de Calcutta et de Tellichéry pour leur donner avis que l'intention de la France n'était point de porter les hostilités au delà du Cap de Bonne-Espérance et il leur soumit en même temps un projet de neutralité. Sans entrer franchement dans ses vues, les autorités civiles anglaises n'étaient cependant pas hostiles à un accommodement ; mais il n'en allait pas de même des capitaines de la marine royale qui ne songeaient qu'à faire des prises fructueuses ; pour eux la paix était le pire des accidents. Au moment même où l'on négociait dans les villes de l'Inde, ils nous enlevèrent en rade d'Achem le *Favori*, qui revenait de Manille, puis dans les détroits de la Sonde le *Dauphin*, le *Jazon* et l'*Hercule*, qui revenaient de Canton, et enfin dans le golfe de Bengale ou la côte Malabar la *Fière*, l'*Expédition*, le *Saint-Benoît*, le *Dupleix*, le *Chandernagor*, l'*Heureux* et le *Maure*, dont quelques-uns, il est vrai, n'étaient que de simples bots. Ce furent, en dehors des navires eux-mêmes, des pertes d'argent considérables, car la plupart d'entre eux, — les capitaines ignorant qu'on fût en état de guerre, — revenaient avec de riches cargaisons soit en numéraire, soit en marchandises ; dans une évaluation des pertes faite à la fin de la guerre, celle des trois vaisseaux de Chine représentait 7 495 724 livres.

Il fallut donc que Dupleix se résolût à la guerre. Ne pouvant la soutenir sur mer, il tint au moins à contre-balancer sur terre les avantages obtenus sur l'eau par nos ennemis, et il envisagea le siège et la prise de Madras. Dès les derniers mois de 1741, l'ingénieur Paradis avait été envoyé dans cette ville aussi mystérieusement que possible pour en étudier le plan et déterminer les meilleurs points d'attaque. Ce projet fut repris d'accord avec La Bourdonnais.

LA BOURDONNAIS ET LES PRÉPARATIFS DE L'EXPÉDITION DE MADRAS

Retiré aux Iles avec cinq vaisseaux seulement, celui-ci ne pouvait, au début de 1745, songer à intervenir utilement dans les affaires de l'Inde ; il se fût heurté à la flotte plus nombreuse du commodore Barnet, sans aucune chance de victoire. Des lettres qu'il reçut de Paris au mois de juillet l'informèrent de l'arrivée prochaine de cinq autres vaisseaux, en même temps qu'elles l'autorisaient à se rendre au golfe du Bengale pour y faire la guerre de course et « même prendre tout autre parti, quel qu'il fût ». Son attitude à l'égard de Dupleix était

également tracée ; il devait lui donner avis de tous ses projets et « agir avec lui avec les égards qu'il convenait d'avoir pour un homme qui commandait dans toute l'Inde ». Dupleix reçut de son côté les ordres les plus précis pour le seconder.

Nulle allusion à Madras, soit pour recommander soit pour interdire l'expédition. La Compagnie et le ministère ne voulurent prendre à cet égard aucune responsabilité, mais il était évident qu'ils connaissaient le projet et en désiraient le succès ; dans le procès qui fut fait plus tard à La Bourdonnais, nul ne lui reprocha de l'avoir réalisé.

En tout cas, La Bourdonnais tenait beaucoup à l'idée. Dès qu'il se crut suffisamment couvert par les ordres extrêmement larges du ministre, il se mit en rapport avec Dupleix pour prendre en commun toutes les dispositions utiles au succès de l'expédition. Il se croyait presque assuré de réussir si l'on réunissait 2 000 Européens et si, à Pondichéry, toutes les mesures étaient prises pour lui procurer au moment de son arrivée des sacs à terre, des paniers, des pioches, des mortiers, des canons, de la poudre et des chelingues, enfin tout ce qui était nécessaire à un siège ; il importait seulement que ces préparatifs, que rien ne pouvait dissimuler, parussent affectés à une autre opération. « S'il n'y a point de changement considérable à Madras, disait-il, je serai sûr de réussir et ne négligerai rien pour faire payer aux Anglais nos vaisseaux de Chine et de Manille. »

MAHÉ DE LA BOURDONNAIS
(D'après un tableau conservé à Port-Louis) (Ile Maurice).

Dupleix entra complètement dans ces vues, et, tout en laissant à La Bour-

donnais la responsabilité pleine et entière de l'exécution, il fit avec toutes les précautions nécessaires les préparatifs qui lui étaient demandés. Lui aussi considérait le succès comme facile : en dépit de divers avertissements, les Anglais ne faisaient rien pour assurer la défense de leur ville et celle-ci restait aussi exposée qu'elle pouvait l'être en 1741, au moment de la visite de Paradis. Tout était prêt à Pondichéry pour un embarquement dès le mois de décembre 1745.

Malheureusement les vaisseaux de renfort promis à La Bourdonnais n'arrivèrent aux îles que le 18 janvier 1746 avec un effectif de 1 000 blancs et 3 à 400 noirs. La Bourdonnais eut alors à sa disposition 10 navires de 406 canons, 2 350 blancs et 3 à 400 noirs, dont le nombre fut bientôt porté à 700. Cette longue attente l'avait de toute nécessité immobilisé et empêché de frapper les coups décisifs au moment opportun.

Faute de vivres pour subvenir aux besoins d'un si nombreux équipage, et n'en pouvant trouver aux Iles, La Bourdonnais se résolut, avant de partir pour l'Inde, à aller en chercher à Madagascar et il s'embarqua pour cette île le 24 mars — deux ans après la déclaration de guerre. Il y fut retenu par une violente tempête, qui endommagea une partie de sa flotte et il n'arriva que le 8 juillet à Pondichéry, après avoir livré deux jours auparavant à la flotte anglaise un combat très meurtrier qui resta indécis. Dupleix le reçut en l'embrassant.

LA BOURDONNAIS A PONDICHÉRY. — PREMIÈRES DIFFICULTÉS AVEC DUPLEIX Les deux hommes ne s'étaient pas rencontrés depuis seize à dix-sept ans, lorsqu'ils se trouvèrent ainsi réunis pour assurer en commun le succès d'une entreprise qui pouvait amener la perte de tous les établissements anglais dans l'Inde. Les correspondances échangées depuis plus d'un an ne laissaient présager entre eux aucun désaccord, aucune rivalité, et Dupleix n'avait cessé de laisser entendre que, retenu à Pondichéry et ne devant pas courir lui-même les hasards de la guerre, il ne pouvait que contribuer à la gloire certaine de nos armes, laissant à La Bourdonnais tout l'honneur du succès. Mais cinq jours ne s'étaient pas passés que tout, même la claire vision de leurs missions, cédait sous l'impétuosité de leur nature et la susceptibilité de leur caractère.

De lamentables questions d'amour-propre commencèrent à diviser les deux gouverneurs : La Bourdonnais trouvait qu'on ne lui décernait pas assez d'honneurs et Dupleix estimait qu'on lui en donnait trop. Le gouverneur de l'Inde eût voulu que celui des Iles se considérât à Pondichéry comme son subordonné. Investi par la Compagnie d'une mission militaire spéciale, que Dupleix devait seulement

favoriser de tout son pouvoir, La Bourdonnais estimait au contraire qu'il avait droit à une indépendance absolue.

Jusqu'à quel point d'anciens souvenirs, d'anciens froissements peut-être, remontèrent-ils à la surface pour jeter une barrière entre les deux hommes, c'est ce que l'histoire ne peut établir ; mais on a vu par des lettres de Dupleix de 1736 qu'il n'avait aucune estime pour son collègue. Il suffit des premières notes discor-

FORT SAINT-GEORGES (1736) (D'après un tableau de G. Lambert).

dantes sur leurs pouvoirs réciproques pour leur faire oublier à l'un et à l'autre que ce n'était pas de querelles personnelles qu'alors il s'agissait. Dupleix, qui avait le tort d'exprimer tout haut sa pensée, ne se gêna pas pour dire que La Bourdonnais était d'un caractère intraitable, un bavard, un imposteur ; bien plus, il l'accusa d'avoir, lors de la dernière affaire maritime, laissé échapper la flotte anglaise par sa négligence, alors qu'il eût pu la prendre tout entière. Ces bavardages, qui n'étaient pas sans écho, contribuèrent sans aucun doute à créer et à entretenir entre les deux hommes une atmosphère de malaise. Ce n'était pas un heureux prélude à l'examen des affaires qu'ils auraient à traiter officiellement. Ils continuèrent néanmoins à se voir et se reçurent réciproquement à des dîners suivis de danses

et de chants : Dupleix avait une fort bonne équipe de musiciens venus d'Europe.

On discuta de vive voix et par écrit les conditions de l'expédition de Madras. De la correspondance (lettres des 17 et 20 juillet), il semble résulter qu'on ne prit pas de parti ferme sur la conservation ou la restitution de cette place, dans le cas où le sort nous favoriserait ; ce qui ressort des lettres, c'est que La Bourdonnais voulait rançonner la ville sans la détruire, tandis que Dupleix jugeait plus utile de la démanteler, pour débarrasser Pondichéry d'une concurrence. Quoi qu'il dût arriver, les deux gouverneurs étaient d'accord pour reconnaître qu'en vue d'assurer le succès de l'expédition, il était indispensable d'enlever auparavant à l'ennemi la maîtrise de la mer et par conséquent de détruire son escadre.

La Bourdonnais appareilla le 4 août à bord de l'*Achille* et s'en fut à la recherche de l'ennemi. Il ne le rencontra que le 17 au large de Negapatam. Après un assez long temps d'observation, les deux flottes allaient peut-être s'aborder lorsque le vent changea tout d'un coup et les sépara. L'ennemi prit le large et bientôt après disparut à l'horizon. La Bourdonnais, estimant avoir assez fait pour l'honneur et le devoir, revint à Pondichéry le 23 août.

Il y arrivait malade et découragé. La flotte anglaise qui tenait la mer lui donnait du souci ; il craignait maintenant qu'en entreprenant l'expédition de Madras, cette flotte ne vînt le troubler et rendre peut-être tous ses efforts inutiles. Aussi, dans des conciliabules secrets tenus avec Dupleix et Paradis dès le lendemain de son débarquement, alla-t-il jusqu'à mettre en cause l'utilité de l'expédition et déclara-t-il qu'il ne l'entreprendrait que s'il en recevait l'ordre écrit du Conseil supérieur. Il fut aisé à Dupleix de lui faire valoir qu'il n'y avait aucune raison de provoquer cet avis, puisqu'on s'en passait depuis plus d'un an. Mais La Bourdonnais tenait à son idée et par lettre du 26 août, il sollicita formellement l'opinion du Conseil. « Plus on approche d'un objet et mieux on le reconnaît, » disait-il, ajoutant que s'il n'obtenait pas une délibération motivée, il n'irait pas attaquer Madras et enverrait ses vaisseaux croiser où il le jugerait nécessaire. « Je préfère, concluait-il, la réputation d'un homme sage à toute autre. »

Le premier inconvénient de cette demande fut de rendre publics des préparatifs qui se faisaient depuis longtemps à ciel ouvert, mais qu'on déclarait destinés à une expédition purement maritime. Cependant, si l'on prenait une décision rapide, on pouvait encore y parer.

On conçoit l'embarras du Conseil supérieur, il n'était pas habitué à prendre de telles responsabilités, mais comme cette assemblée n'avait d'autres vues que celles

de Dupleix, ce fut la pensée ou plutôt la politique du gouverneur qu'elle traduisit en cette circonstance. Le Conseil parut d'abord offensé qu'on lui parlât pour la première fois d'opération dont le ministère et la Compagnie ne l'avaient jamais entretenu ; en conséquence il ne pouvait donner aucun avis sans s'exposer à aller peut-être contre les ordres du roi. Il sentait toutefois la nécessité d'obliger l'escadre anglaise à laisser la mer libre et, sans se prononcer sur la priorité ni l'importance de l'expédition de Madras, il fit simplement observer à La Bourdonnais qu'il serait fâcheux, honteux même pour la nation d'abandonner les seuls moyens qui pussent obliger la flotte ennemie à entrer en ligne.

C'était répondre un peu trop prudemment à côté de la question. La Bourdonnais en conclut qu'il lui était loisible de ne pas aller à Madras et il laissa entendre à qui voulait l'écouter qu'il était prêt à marcher, mais que c'était le Conseil qui l'arrêtait.

Le Conseil se trouvait ainsi en fâcheuse posture ; si l'expédition ne se faisait pas, c'était sa faute. Plutôt que d'accepter ce discrédit, il se réunit à nouveau le lendemain, 27 août, et par une délibération plus explicite, il somma La Bourdonnais de prendre un parti « à peine de répondre en son propre et privé nom de tout ce qui pourra arriver par la suite et des dépenses ruineuses que son projet sur Madras depuis si longtemps médité et conduit au point de l'exécution, a occasionnées à la Compagnie ». Une délégation de trois conseillers fut chargée de lui porter cette réponse. La Bourdonnais répondit d'un ton sec que l'escadre partirait le soir même.

Étant encore fort malade, il en confia le commandement à La Porte-Barré, l'un de ses capitaines. Ce chef improvisé fut tout à fait inférieur à sa mission. Il parut devant Madras avec huit navires, en captura deux petits et revint à Pondichéry le 5 septembre sans autres résultats que d'avoir acquis la certitude que la mer était libre et la ville sans défense. Ce résultat seul valait la sortie de nos navires.

Cependant le bruit commençait à se répandre dans le public que si La Bourdonnais reculait devant l'expédition de Madras, c'est qu'il avait reçu des Anglais 100 000 pagodes ou 840 000 livres pour le détourner de ce dessein ; on détaillait même les particularités de cette entente et des lettres anonymes circulaient à profusion. Pour couper court à ces rumeurs, La Bourdonnais demanda à Dupleix de lui préciser quelles conditions il devait imposer à Madras si la ville voulait à prix d'argent se garantir d'un bombardement et des aléas d'un siège. Dupleix répondit qu'il avait toujours considéré la prise de Madras comme le meilleur moyen d'abaisser nos ennemis et de nous indemniser de nos pertes de navires et de nos

dépenses d'armement ; toutefois il n'entendait donner ni avis ni conseils. D'après les ordres du ministre, La Bourdonnais était entièrement le maître de ses opérations. Cependant, sans formuler de conclusions précises, Dupleix recommandait à La Bourdonnais de retirer au moins 1 322 125 pagodes soit de 10 à 11 millions de livres pour tous nos débours et pertes et de n'accepter d'autre capitulation que celle où la garnison et le gouverneur seraient prisonniers de guerre.

On remarquera que rien n'était encore spécifié au sujet de l'avenir de la place. Tant qu'elle n'était pas prise, Dupleix ne croyait pas qu'il fût habile de dévoiler officiellement ses intentions ; ce n'était pas lui qui était chargé de l'expédition et La Bourdonnais était toujours libre de ne pas s'en charger si on lui posait des conditions inacceptables ; or, pour le gouverneur des Iles la prise éventuelle de Madras, c'était la rançon et rien de plus. L'affaire de Madras était une affaire commerciale et non pas politique. La ville une fois rançonnée reprendrait ses destinées sous la domination britannique.

Après le retour de La Porte-Barré, les derniers préparatifs ne prirent plus que quelques jours. Le 11, à neuf heures du matin, La Bourdonnais vint prendre congé de Dupleix et le lendemain l'escadre appareilla. Elle comprenait huit navires et était forte de 2 466 blancs ou topas et de 560 noirs. D'après les ordres donnés par La Bourdonnais, 1 014 blancs et 203 noirs devaient rester à bord des navires pour les défendre contre une attaque possible de la flotte anglaise ; tous les autres devaient descendre à terre dans la proportion de 464 blancs et 307 noirs comme hommes d'équipage et 968 blancs et 50 noirs comme hommes de troupe. Ceux-ci appartenaient presque tous aux effectifs de l'Inde et étaient placés sous les ordres particuliers de l'ingénieur Paradis, nommé capitaine réformé depuis trois ou quatre ans. Sous lui se trouvaient des hommes comme d'Auteuil, La Tour et Bussy, noms encore inconnus mais dont quelques-uns devaient acquérir une grande célébrité. Parmi les officiers des Iles, il convient de citer Rostaing, qui nous a laissé un récit du siège. La Bourdonnais était le commandant général de l'expédition.

LE SIÈGE ET LA PRISE DE MADRAS (21 SEPTEMBRE 1746) Malgré les préparatifs faits à Pondichéry et tous les bruits qui couraient, les Anglais ne s'imaginaient pas qu'on osât venir les attaquer et n'avaient pris aucune mesure de défense. Ce fut la principale cause de leur perte. L'escadre française arrivée le 14 au matin, en vue de Coblon, y débarqua une partie des troupes avec Paradis, pour atteindre Madras en suivant la côte. Combinant ses mouvements avec ceux de la terre, La Bourdonnais arriva devant Madras le 15 au soir et débar-

qua aussitôt, à 1 500 toises de l'extrémité sud de la ville, 1 000 hommes d'infanterie, 340 cipayes, 100 pions et une compagnie de dragons. Aucun Anglais ne parut.

Le siège qui suivit ne comporte aucun événement digne d'être rappelé. Ce fut une démonstration plutôt qu'une opération militaire. Les Anglais n'avaient

REDDITION DE MADRAS (D'après un dessin de Desfontaines, gravé par Moret).

que 200 blancs, quelques centaines de pions et une milice civile improvisée sous les ordres d'un officier septuagénaire. Ils n'opposèrent aucune résistance.

Les négociations pour la reddition de la place commencèrent pour ainsi dire le jour même. Dans la soirée du 15, Mme Barneval, fille de Mme Dupleix, dont le mari était Anglais et habitait Madras, vint demander pour les femmes l'autorisation de quitter la ville. Les deux jours qui suivirent furent employés à préparer l'attaque. La Bourdonnais transféra le 16 son camp à 800 toises à l'est de la ville et le 17 il prit possession du jardin de la Compagnie qui n'était qu'à 400 toises de

la ville blanche et 200 seulement de la ville noire. Le feu commença le 18 et dura le 19 presque sans interruption. La position de la place devint rapidement intenable et dans la journée du 18, un topas nommé Francisco Pereira, ancien médecin du nabab d'Arcate et mêlé dans le passé à différentes négociations, vint, au nom du gouverneur Morse, pressentir La Bourdonnais sur ses intentions. La Bourdonnais ayant paru disposé à un accommodement, le gouverneur envoya le 20 au matin deux membres de son conseil, Monson et Hallyburton, pour conférer avec lui. Sans fixer de chiffre, La Bourdonnais laissa entendre qu'il se contenterait d'une rançon, mais c'était tout de suite qu'il fallait conclure, sinon la ville serait bombardée et réduite à merci. Et en effet, aussitôt après le départ des conseillers, le feu reprit avec une extrême violence et dura jusqu'à trois heures et quart. Francisco Pereira reparut à ce moment pour nous prier de prolonger la trêve pendant la nuit, le temps de prendre une résolution. La Bourdonnais éconduisit le messager sans trop d'égards et fit dire à Morse que le feu ne cesserait que le lendemain matin de six heures à huit heures et que, si les députés n'apportaient pas une réponse décisive, il n'écouterait plus aucune proposition. Après quoi le feu reprit et dura toute la nuit.

Le lendemain matin, à six heures, les conseillers revinrent avec pleins pouvoirs pour traiter et sur-le-champ il fut convenu que la ville nous serait remise le même jour à deux heures de l'après-midi, — que la garnison et tous les Anglais se trouvant dans la ville seraient prisonniers de guerre, — enfin que les articles du rachat de la place seraient réglés à l'amiable par La Bourdonnais et le Conseil anglais qui livrerait aux Français tous les effets et marchandises reçues ou à recevoir des marchands en même temps que les livres des comptes, les magasins, les arsenaux, provisions de guerre et de bouche, meubles, matières d'or et d'argent et autres effets appartenant à la Compagnie d'Angleterre. La Bourdonnais donna sa parole d'honneur que ces conditions seraient exécutées et le même jour les Français entrèrent dans Madras ; ils y restèrent jusqu'au 1er septembre 1749. Le siège ne nous avait coûté qu'un officier et huit hommes blessés ; du côté anglais, on ne comptait guère, comme manquants, que des déserteurs.

La prise de Madras fut saluée avec autant de joie à Pondichéry que dans le camp français et Dupleix fit partir sur-le-champ deux conseillers pour féliciter La Bourdonnais. Mais c'est aussitôt qu'éclata le conflit qui couvait depuis deux mois. Qui avait le droit de régler le sort de la place et quelles étaient les conditions les plus logiques à imposer aux vaincus ?

LE CONFLIT DUPLEIX — LA BOURDONNAIS

Invoquant ses instructions de 1741, qui lui disaient : « Il est expressément défendu au sieur de La Bourdonnais de s'emparer d'aucun établissement ou comptoir des ennemis pour le conserver, » La Bourdonnais pouvait légitimement soutenir, qu'en se contentant de rançonner Madras pour le rendre ensuite à nos ennemis, il ne faisait qu'obéir à des ordres ; mais, outre que ces ordres étaient anciens et qu'en guerre il faut toujours tenir compte des circonstances, La Bourdonnais avait reçu depuis d'autres instructions qui l'autorisaient à changer ses plans et même « à prendre tout autre parti, quel qu'il fût ». Il pouvait donc conserver Madras sans craindre aucun reproche, — comme de fait on n'en fit aucun à Dupleix pour n'avoir pas respecté les conventions de La Bourdonnais. Mais celui-ci avait-il le droit de prendre seul une résolution aussi importante? Il ne le semble pas. Madras faisait partie du territoire de l'Inde et comme dépositaire de l'autorité royale, Dupleix avait tout pouvoir pour exprimer son opinion et au besoin l'imposer. Avant d'engager sa parole à Morse et à son conseil, le devoir de La Bourdonnais eût été incontestablement de s'assurer l'assentiment de son collègue de Pondichéry.

Quant aux conditions à imposer aux Anglais, il n'était pas de règle, mais il était admis au dix-huitième siècle que des expéditions telles que celle de Madras pussent être envisagées comme de simples aventures dans le seul but d'en retirer un bénéfice, et l'on comprend fort bien que La Bourdonnais, qui était avant tout un homme d'affaires, ne se soit pas cru en état de forfaiture pour avoir terminé le siège par une rançon où il trouvait son compte ; cependant, il eût bien pu comprendre que Madras n'était pas un comptoir ordinaire, et que c'était le chef-lieu des établissements anglais dans l'Inde. On ne prend pas une ville de cette importance pour la rendre aussitôt après, sans d'impérieuses nécessités, et il n'y avait aucune raison d'escompter que le traité de paix la rendrait aux Anglais. Jusque-là, et quoi qu'il dût alors devenir, elle devait rester entre nos mains. C'est ce que sentit Dupleix, et c'est pourquoi, dans le conflit qu'il eut avec son collègue, si l'on doit parfois regretter sous sa plume des expressions excessives et même injustes, on ne peut contester un seul instant qu'il fût dans le vrai et dans la logique, quand il résolut de casser, comme il la cassa en effet, la convention arrêtée par La Bourdonnais.

Les députés envoyés à Madras pour complimenter celui-ci de sa victoire devaient former avec les commissaires de l'armée et de l'escadre un conseil dont il serait le président, mais qui serait subordonné à celui de Pondichéry. La Bourdonnais ne voulut reconnaître ni l'un ni l'autre ; le roi l'ayant laissé maître de ses opérations, il estimait que lui seul avait le droit de commander dans Madras. Et

sans se préoccuper de l'avis de Dupleix, ni de l'opinion qui ne comprenait pas qu'on pût se dessaisir de cette ville moyennant finances, il continua de discuter avec le gouverneur anglais les conditions de la rançon : le 26 au matin, on était près de s'entendre pour une somme de onze lacks de roupies, soit 4 millions de francs, payables en billets. Dupleix n'eut pas de peine à faire valoir que des affaires comme celle-ci ne se réglaient pas en billets, mais en deniers comptants, et qu'il faudrait une nouvelle guerre pour les faire payer. La Bourdonnais, qui paraissait intéressé à la rançon par quelques avantages personnels, se refusa absolument à modifier son point de vue : il avait donné sa parole d'honneur, il ne pouvait s'en dédire, « dût-il le payer de sa tête ».

Devant cette attitude, les députés envoyés par Dupleix refusèrent tout concours à La Bourdonnais. Une pétition des habitants de Pondichéry invita le gouverneur à arrêter « les injustes entreprises » du commandant de l'escadre, à retirer les troupes de l'Inde qui servaient sous ses ordres et à le réduire lui-même au seul commandement de sa flotte. Pour appuyer cette pétition, Dupleix envoya le 30 septembre le major général des troupes Bury, le procureur général Bruyère et Paradis, pour prendre avec les députés toute l'administration de Madras et constituer un conseil provincial dont serait exclu La Bourdonnais. Une invitation fut faite en même temps aux capitaines de navires de ne plus obéir à leur chef.

C'était la rupture. Bury et ses collègues arrivèrent à Madras le 2 octobre et eurent ce même jour avec La Bourdonnais une entrevue publique des plus orageuses : ils lui signifièrent les ordres de Dupleix. Une bataille faillit s'ensuivre entre les civils et officiers présents : les officiers des Iles prenant généralement parti pour La Bourdonnais. Les députés avaient pour mission d'arrêter La Bourdonnais, s'il refusait de se soumettre à leurs ordres ; ils jugèrent plus sage de se retirer. Devant le danger qui menaçait encore plus son autorité que sa personne, La Bourdonnais fit embarquer sur-le-champ toutes les troupes de Pondichéry, sous prétexte qu'on venait de voir de gros vaisseaux du côté de Paliacate. Le Conseil investi par Dupleix voulut protester et dépêcha aussitôt trois officiers auprès de La Bourdonnais pour lui intimer l'ordre de prendre les arrêts : « — Mettez là vos épées, leur dit-il simplement, et restez tranquilles au gouvernement. » Les arrêts se retournaient contre eux. Paradis, envoyé pour demander raison de ce traitement, eut le même sort. Dépourvus de tout autre moyen d'action, les membres du Conseil provincial se retirèrent à San-Thomé (8 octobre).

La Bourdonnais restait maître de la situation ; mais quelle situation ! Personne pour exécuter les mesures qu'il eût fallu prendre pour inventorier les objets de la

place et lui permettre à lui-même de partir à la date qu'il s'était fixée, soit le 10 octobre. D'autre part, si l'on était d'accord avec les Anglais sur les conditions de la rançon, le traité n'était pas encore conclu.

Quelqu'un, — on ne sait pas qui, — suggéra alors l'idée que, pour tout concilier, on garderait la place jusqu'au mois de janvier ; pendant ce temps on procéderait méthodiquement à l'inventaire des objets pris à l'ennemi et La Bourdonnais, devant retourner aux Iles dans le courant d'octobre, ne serait plus responsable de ce qui se passerait après son départ. On reprit les négociations avec les Anglais pour leur faire accepter ce délai, et ces conditions étaient admises lorsque survint le mémorable cyclone du 13 octobre qui désempara notre escadre et nous fit perdre deux navires avec presque tous leurs équipages. Pressé de regagner les Iles, La Bourdonnais demanda à Dupleix de prendre l'engagement d'observer les conditions acceptées par les Anglais et, sans avoir obtenu de promesses précises, signa enfin le 21 octobre les articles de la capitulation. Le surlendemain, il mettait à la voile, laissant l'administration de Madras au conseiller d'Espréménil.

Par ce traité, qui comprend 17 articles, le gouverneur anglais et son conseil s'engageaient, entre autres conditions, à faire payer pour la rançon de la ville une somme de 1 100 000 pagodes, dont 500 000 payables en Europe et les 600 000 autres dans l'Inde, par échéances s'échelonnant entre 1747 et 1749. La Bourdonnais prit au nom de Dupleix et au sien l'engagement que la ville serait rendue à l'ennemi à la fin de janvier.

Mais, en partant, il avait à peu près la certitude que cet engagement ne serait pas tenu : Dupleix lui avait écrit le 8 octobre qu'on peut manquer à sa parole lorsqu'elle est avantageuse à l'ennemi et désavantageuse à la nation. Et au moment de signer la capitulation, il avait dit à d'Espréménil : « Je signerai la capitulation seul, en y ajoutant un article par lequel je stipulerai que le coup de vent m'empêche de garder la place moi-même. Pour la capitulation, M. Dupleix sera le maître de la faire exécuter, d'y retoucher, etc... s'il ne la trouve pas bien... Ma parole sera dégagée et M. Dupleix fera des choux et des raves de la ville, ce seront ses affaires. »

Ce ne fut donc une surprise pour personne, même pour les Anglais, lorsque le 7 novembre, Dupleix cassa purement et simplement le traité du 21 octobre. Mais, avant d'exposer les causes directes de cette annulation, peut-être n'est-il pas inutile de revenir sur la conduite de La Bourdonnais en toute cette affaire.

Ses complaisances pour les Anglais parurent suspectes même à son entourage et le soin avec lequel il discuta et arrêta seul et sans témoins les conditions de la rançon avec Morse et son conseil firent naître spontanément l'accusation de trahi-

son. On disait couramment que La Bourdonnais avait reçu 100 000 pagodes, soit près d'un million pour promettre la restitution de la ville. De fait il reconnut lui-même, dans le mémoire qu'il publia en 1752 pour sa défense, qu'il reçut divers présents, mais il nie avoir demandé et accepté quelque somme que ce fût avant la signature du traité de rançon. Pour le reste il est moins explicite et ses dires sont assez embarrassés. Or, si l'on doit s'en rapporter à des lettres de Morse et de Monson de 1747 et de 1748, mais surtout à la *Lettre d'un propriétaire de la Compagnie* anglaise publiée à Londres le 11 avril 1750, il semble à peu près établi qu'une somme de 100 000 pagodes fut en effet remise à La Bourdonnais au moment de la signature de la convention du 21 octobre. Un volumineux dossier aux Archives de l'*India office* ne laisse aucun doute à cet égard.

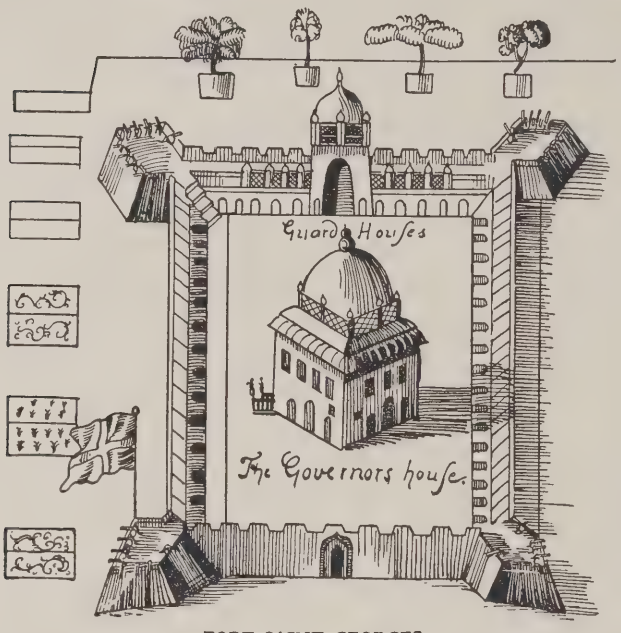

FORT-SAINT-GEORGES
(D'après le *Récit des Indes de l'Est* par I. Frizer).

Comme le roi n'avait pas expressément recommandé le siège de Madras, et qu'il était d'usage de rançonner les villes prises plutôt que de les conserver, on fut assez embarrassé pour considérer les tractations de La Bourdonnais comme affaires d'État et c'est pourquoi il fut mis hors de cause. Il est superflu de pousser plus loin l'examen de ce cas de conscience ; Clive et Warens Hastings reçurent dans des conditions analogues des sommes beaucoup plus importantes et sont encore considérés comme de grands hommes. L'erreur inexcusable de La Bourdonnais fut de n'avoir pas compris ou voulu reconnaître que la conservation de Madras était avant tout une affaire politique, comme le grand mérite de Dupleix fut de n'avoir tenu aucun compte des instructions périmées de 1741.

Quant à prétendre, comme on le dit encore, que le conflit de Dupleix et de La Bourdonnais fut la cause de la perte de l'Inde, ce sont de pures imaginations. Il suffit de rapprocher les dates : la prise de Madras est de 1746, la mission Godeheu de 1754 et la perte de Pondichéry de 1761. Entre ces dates extrêmes se place la constitution de l'empire de Dupleix.

Après son départ de Madras, La Bourdonnais vint à Pondichéry, où cependant il ne descendit pas à terre, de crainte d'être arrêté. Cédant aux instances ou plutôt aux ordres de Dupleix, il lui laissa quatre navires de son escadre pour défendre au besoin les côtes de l'Inde et retourna lui-même avec les trois autres à l'Ile de France où il arriva le 10 décembre.

L'escadre laissée aux Indes sous les ordres de Dordelin n'eut point à combattre les Anglais ; les deux flottes également affaiblies ne cherchèrent point à se rencontrer ; ce fut sur terre qu'eurent lieu les opérations militaires et elles durèrent deux ans.

INTERVENTION DU NABAB D'ARCATE. — BATAILLE DE L'ADYAR

Le nabab d'Arcate, Anaverdi Khan, n'avait pas vu sans quelque humeur notre expédition de Madras ; il considérait cette ville comme de sa dépendance et nous avait interdit de l'attaquer. Dupleix avait passé outre. Le siège de la ville fut si rapide que le nabab n'eut pas le temps d'intervenir, mais trois ou quatre jours après sa chute, on vit paraître dans la plaine environnante de petites troupes de cavaliers et de fantassins ayant des intentions hostiles. Bientôt ce fut une armée et Mafous Khan, fils du nabab, qui la commandait, nous somma d'évacuer Madras. On lui envoya des parlementaires : ils furent arrêtés. C'était la guerre. Le 31 octobre, les troupes ennemies étaient à Egmore, aux portes de Madras, et se mettaient en mesure de nous couper l'eau et les vivres. Une heureuse sortie, conduite par le capitaine La Tour, dispersa ces forces le 2 novembre et les rejeta de l'autre côté de l'Adyar. Elles s'y heurtèrent deux jours après à une petite troupe de renfort, que Paradis amenait de Pondichéry. Avec une belle audace, celui-ci ne laissa pas à Mafous Khan le temps de se rendre compte de la faiblesse de ses effectifs ; il attaqua de grand matin, presque dans la brume d'un jour naissant ; sans que l'action fût devenue très meurtrière, l'ennemi, on ne sait pourquoi, prit la fuite dans la plus grande confusion et nous abandonna le champ de bataille avec 120 tués seulement, tandis que nous n'avions eu que trois blessés.

C'était la première fois que les Européens battaient en bataille rangée des forces indiennes relativement nombreuses. L'affaire eut dans toute l'Inde un grand retentissement. Nizam oul Moulk, Ragogy Bonsla, Chanda Sahib envoyèrent aux vainqueurs leurs félicitations, et Paradis fut désormais un homme avec qui l'on devait compter.

Le résultat immédiat de nos deux victoires fut de dégager Madras de tout

encerclement. Libre désormais de toute préoccupation militaire, Barthélemy, qui venait de remplacer d'Espréménil à la tête du Conseil, découvrit que les Anglais avaient contribué par leurs manœuvres à susciter la guerre dont nous venions de sortir à notre honneur et, sans recommander aucune sanction, il se borna à faire savoir au Conseil anglais qu'il regardait « ces menées secrètes comme une infraction au traité ».

Dupleix n'en demandait pas plus. Il se fit remettre par les habitants de Pondichéry une invitation à annuler le traité de rançon et l'ordre en fut aussitôt donné à Madras. Comme on ne comptait pas beaucoup sur Barthélemy ni même sur son conseil pour l'exécuter, Paradis fut investi du commandement suprême et ce fut lui et lui seul qui notifia à Morse le 9 novembre que, vu la complicité des Anglais dans les derniers événements, le traité de rançon était annulé. Morse protesta comme il le devait contre cet acte qui n'en fut pas moins exécuté à la lettre. Ainsi plus d'évacuation, plus de restitution : Madras devenait possession française.

MADRAS PENDANT L'OCCUPATION FRANÇAISE

Nous ne dirons rien ou presque rien de l'administration de cette ville durant les trois années où nous l'exerçâmes. Nous n'eûmes rien à redouter ni sur terre ni par mer et au dedans ce fut la vie ordinaire des peuples qui n'ont pas d'histoire. Notons seulement que les chefs du Conseil provincial y établi s'y succédèrent avec une étonnante rapidité? Ce furent par ordre de date, en 1746, d'Espréménil, Barthélemy, Paradis et de nouveau d'Espréménil, en 1747, d'Espréménil, Dulaurens et de nouveau Barthélemy; celui-ci, par une heureuse chance, demeura jusqu'au 1er septembre 1749, date où les Anglais rentrèrent en possession de leur capitale. Les seuls faits importants à signaler sont la démolition de la partie de la ville noire qui confinait à la ville blanche, sur une largeur de 400 toises, et les efforts infructueux de Dupleix et de ses représentants pour rappeler les commerçants indigènes qui avaient fui et les décider ensuite à venir s'installer à Pondichéry. Par ailleurs, ce sont des affermages d'aldées ou de droits divers, avec les aléas habituels de ce

HOMME DE MADRAS
(Musée de l'Armée, fonds Dubois de l'Étang).

DUPLEIX

(Buste du Musée de Versailles).

Dessin aux trois crayons de Mme G. HANOTAUX fils.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

genre d'opérations. La régie des aldées fut adjugée en 1747 : 2 500 pagodes, alors qu'elle en donnait 3 280 sous la domination anglaise. En additionnant les produits des diverses adjudications, on arriva à un chiffre de 15 000 pagodes par an.

LES TENTATIVES AVORTÉES CONTRE GOUDELOUR

Si Paradis était resté si peu de temps à Madras après la rupture du traité de rançon, c'est que Dupleix l'avait rappelé à Pondichéry pour lui confier une expédition

COMBAT DE MAINVILLE A SADRAS

militaire contre Goudelour. Déjà l'investissement de cette place, qui n'est qu'à 26 kilomètres au sud de Pondichéry, avait été envisagé par La Bourdonnais au moment où il était allé à la recherche de la flotte anglaise ; Dupleix en avait écarté l'idée pour ne pas mécontenter le nabab, dont il importait encore de se ménager la neutralité. Mais, après son intervention dans les affaires de Madras, la réserve n'était plus de mise. Paradis partit donc de Madras le 8 décembre avec 300 soldats et cipayes pris à la garnison. Au retour, un peu avant d'arriver à Sadras, son arrière-garde, commandée par Mainville, fut attaquée par 2 à 3 000 cavaliers et piétons, débris de l'armée de Mafous Khan. L'assaut fut rude et nous perdîmes une quinzaine d'hommes et une partie de nos bagages. Néanmoins Paradis parvint à Pondichéry sans être poursuivi. A la nouvelle qu'il allait commander nos

troupes, les officiers se récrièrent, en invoquant les règlements et les convenances militaires : ils ne pouvaient ni ne voulaient servir sous un ingénieur, fût-il capitaine réformé. Force fut à Dupleix de s'incliner devant leurs exigences ; il mit donc à la tête des troupes le vieux major Bury, dont l'incapacité était notoire. Bury passa sans peine le Ponéar le 18 décembre et vint s'installer dans le jardin de la Compagnie anglaise, à Mangicoupom ; là, il n'était qu'à deux ou trois kilomètres de Fort Saint-David et de Goudelour. Il s'y croyait en sûreté et maître des événements lorsque le lendemain, au point du jour, il se vit entouré par les Anglais et les cavaliers de Mafous Khan, au nombre de plusieurs milliers d'hommes. Pour ne pas perdre tout son monde, il battit précipitamment en retraite, repassa le Ponéar et arriva le soir même à Ariancoupom. L'expédition n'avait duré que trente-six heures.

C'était un premier échec ; il fut suivi de trois autres.

Moins de quinze jours après, Dupleix entreprit d'attaquer Goudelour par mer et, le soir du 31 décembre, il fit embarquer précipitamment sur des catimarons 500 hommes à Virampatnam, 4 à 5 kilomètres au sud de Pondichéry : il pensait atteindre Goudelour pendant la nuit. Les catimarons sont des madriers ou pièces de bois liés ensemble et affleurant à peine au-dessus de l'eau. On avait compté sans la mer qui est presque toujours très agitée à cette époque de l'année. Après avoir fait quelque chemin, il fallut revenir au rivage et renoncer à l'expédition ; elle n'avait pas duré plus de quatre heures.

Dupleix comprit qu'il n'arriverait à rien s'il ne faisait d'abord la paix avec le nabab et il mit tous ses soins à le détacher des Anglais. Pour l'impressionner, il fit mettre le feu aux habitations du Grand Mont, près de Madras, où les Maures avaient des maisons de plaisance, mais en même temps il faisait des cadeaux au nabab : une horloge valant 100 pagodes et des oranges venant des détroits. Une correspondance des plus aimable, inspirée par Ananda Rangapoullé, le nouveau courtier de la Compagnie, s'ensuivit. Le retour de l'escadre de Dordelin, qui avait hiverné à Achem, précipita les événements : nos forces s'accroissaient tandis que celles des Anglais restaient stationnaires. Nos prisonniers furent remis en liberté le 17 janvier, puis, à la suite de cadeaux habilement distribués, les négociations aboutirent au bout d'un mois (20 février) à un arrangement, plutôt qu'à un traité, réel, en vertu duquel nous devions faire un lack de présent tant au nabab qu'à ses fils et accepter que le drapeau mogol fût hissé sur Madras pendant huit jours. Mafous Khan vint à Pondichéry saluer Dupleix, et quelque temps après ses troupes se retiraient de Goudelour pour s'en aller les unes à Arcate et les autres à Trichinopoly. Toutefois on comprendrait mal l'issue favorable de ces négociations si l'on

n'ajoutait que la crainte de Nizam oul Moulk, dont les sympathies nous étaient acquises, n'avait été pour Anaverdi Khan un avertissement de quelque valeur. Nizam était le suzerain du Carnatic.

La paix rétablie avec le nabab, Dupleix reporta toute son attention du côté de Goudelour. La situation des Anglais ne s'était pas améliorée ; ils n'avaient reçu aucun renfort, et il semblait aisé de les vaincre. Restait de notre côté la question du commandement : les officiers continuaient à refuser de servir sous les ordres de Paradis. Dupleix tourna la difficulté en donnant à La Tour le commandement de l'expédition et en lui adjoignant Paradis comme conseiller. Il en fut ainsi décidé le 10 mars et les troupes, 2 045 hommes, furent en un instant assemblées et équipées. Il y en avait en outre beaucoup de coulis, de porteurs et de lascars, 8 chameaux, 85 bœufs, du riz, du lait, 15 canons, 200 échelles, 5 grandes tentes, des bêches, des haches, des pioches et des munitions de guerre : plomb, poudre et bombes. Partie de Pondichéry le 11 au matin, cette petite armée arriva le soir auprès du Ponéar. Les Anglais en défendaient la rive ; profitant de l'obscurité de la nuit, Paradis fit défiler les troupes un peu en amont de la rivière et la passa par un gué mal défendu. Et au lever du jour il se trouva installé à Mangicoupom. Il s'apprêtait à marcher sur le Fort Saint-David lorsque des voiles furent signalées au large. C'était l'escadre réunie de Griffin et de Peyton qui arrivait du Bengale avec des renforts d'hommes et d'argent. Sans perdre de temps un conseil de guerre fut tenu et la retraite fut résolue. A quoi servirait maintenant de s'emparer de Fort Saint-David si, par une diversion probable, Griffin allait attaquer Pondichéry ? Nul doute qu'il ne la prît, puisque toutes nos troupes étaient parties. La retraite commença à dix heures et demie et s'effectua en bon ordre. A sept heures du soir, nous étions de retour à Pondichéry ; notre absence n'avait pas duré plus de trente-six heures.

Dix mois passèrent sur cet échec sans que Dupleix cherchât à le réparer. L'amiral anglais, maître de la mer, faisait des côtes un blocus assez rigoureux et tenait Pondichéry en de perpétuelles alarmes. Une fois, cependant, en décembre, il fit une absence qui paraissait devoir être de quelque durée ; c'était la saison où les flottes ne pouvaient sans danger rester à la côte Coromandel. Dupleix pensa qu'il aurait le temps de tenter un nouveau coup de main et dans la plus grande hâte il fit assembler 300 bœufs et autant de coulis. Pour mettre fin aux rivalités qui avaient nui aux opérations précédentes, il avait décidé de prendre lui-même le commandement. Le 13 janvier [1738] toutes nos troupes étaient réunies à Ariancoupom, prêtes à marcher, et Dupleix se mit en effet en marche le 15 dans la soirée. Mais à peine avait-il fait six milles qu'il apprit qu'on venait d'apercevoir se dirigeant vers

Goudelour six navires portant pavillon anglais. C'était la flotte de Griffin qui revenait. Le gouverneur, ne s'obstina pas et ordonna aussitôt la retraite.

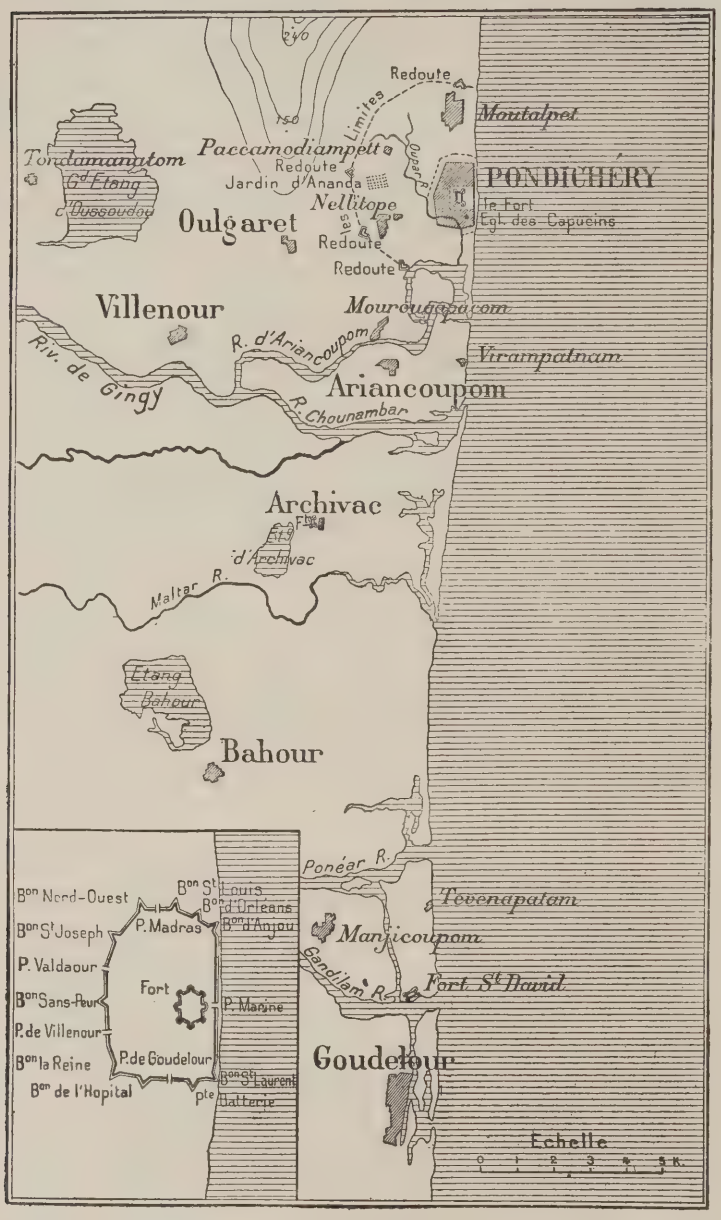

Le 17, à onze heures et demie du matin, il rentrait à Pondichéry avec Paradis et 50 cavaliers.

Le contre-coup presque immédiat de ce nouvel échec fut que, dans les premiers jours de février, trois vaisseaux anglais vinrent faire insulte dans la rade de Pondichéry et y incendièrent cinq grabs et sloops. Dupleix comprit par là qu'un jour ou l'autre la ville pouvait être investie plus étroitement et il prit aussitôt des mesures pour qu'elle pût soutenir un siège prolongé.

Sur ces entrefaites survinrent deux événements qui, sans modifier sur-le-champ la politique de l'Inde, devaient avoir par la suite des conséquences incalculables. Ce fut d'abord la mort du Grand Mogol, Mohamed Cha, dont le long règne, malgré toutes ses faiblesses, avait quand même conservé à l'empire mogol une apparence de force et de stabilité, et ce fut ensuite celle de Nizam oul Moulk, le vieux soubab du Décan. Ce prince laissait une nombreuse descendance, dont les compétitions, favorisées par Dupleix, nous entraînèrent, dès l'année 1749, dans les longues

guerres du Carnatic et du Décan, d'où devait sortir la constitution éphémère d'un empire français. Ces descendants, dont il suffit présentement de donner les noms étaient, par ordre de primogéniture, Gaziuddin, Nazer jing, Salabet jing, Nizam Ali et Bassalet jing, et son petit-fils Muzaffer jing, fils d'une de ses filles.

On escomptait encore à Pondichéry les événements qui pourraient résulter de ce double décès lorsqu'on apprit l'arrivée soudaine à Madras (22 juin) d'une escadre française sous les ordres de Bouvet, avec de l'argent et des renforts. Griffin, délaissant un instant le blocus de la côte, se lança aussitôt à sa poursuite. Dupleix, qui suivait tous ses mouvements, jugea l'occasion favorable pour renouveler une quatrième fois contre Goudelour l'entreprise qui avait jusqu'alors si mal réussi, et sans perdre de temps il arma 2 000 hommes, dont il confia le commandement au capitaine Mainville : Paradis étant en ce moment chargé de l'administration de Karikal, où il soutenait contre le roi de Tanjore une guerre plus fatigante que réellement dangereuse.

Des informations recueillies par Mme Dupleix avaient permis d'espérer qu'on pourrait pénétrer aisément dans la ville par une brèche pratiquée dans le mur d'enceinte. Ses espions l'avaient malheureusement trahie ou trompée ; lorsque, dans la nuit du 28 juin, Mainville se présenta devant les murailles, il fut accueilli par un feu nourri qui provoqua une panique générale. Nos soldats ne reconnaissant ni amis ni ennemis jetèrent les armes et se dirigèrent tant bien que mal dans l'obscurité, repassèrent le Ponéar et arrivèrent le soir même à Ariancoupom.

Ce nouvel et dernier échec enlevait à Dupleix tout moyen de s'opposer au débarquement d'une flotte anglaise attendue d'un moment à l'autre et qui n'était autre que celle de l'amiral Boscawen, partie d'Angleterre le 15 novembre précédent : débarquement d'autant plus facile que Bouvet, se sachant inférieur aux forces anglaises, était retourné précipitamment aux Iles, échappant ainsi à la poursuite de Griffin.

Nul doute qu'avec Boscawen Pondichéry ne dût courir les plus grands dangers, aussi Dupleix employa-t-il tout le mois de juillet à faire de nouveaux préparatifs de défense. Il rappela Paradis de Karikal, consolida le petit fort d'Ariancoupom et fit venir des vivres de tout le pays environnant comme s'il devait soutenir un long siège.

ARRIVÉE DE L'AMIRAL BOSCAWEN. — LE SIÈGE DE PONDICHÉRY (6 SEPTEMBRE-15 OCTOBRE 1748) Boscawen arriva le 4 août avec huit navires de guerre, une compagnie d'artillerie et 12 compagnies d'infanterie, et quoiqu'il fût moins

ancien en grade que Griffin, celui-ci lui remit le commandement. Avant d'entrer en campagne, Boscawen essaya de renouer des relations amicales avec Anaverdi Khan et ses fils et ceux-ci, sollicités également par Dupleix, devinrent en réalité les arbitres de la situation. Comme ils ne se décidaient pas à prendre parti, Boscawen brusqua les événements et le 15 août trois vaisseaux anglais vinrent jusqu'à Virampatnam, comme pour se rendre compte de la défense du pays. Les jours suivants il y eut des reconnaissances d'éclaireurs jusqu'à Archivac et au Chounambar, qui est le bras méridional de la Gingy ; enfin le 23, 14 vaisseaux anglais vinrent s'embosser en face de Virampatnam pendant que les troupes de terre,

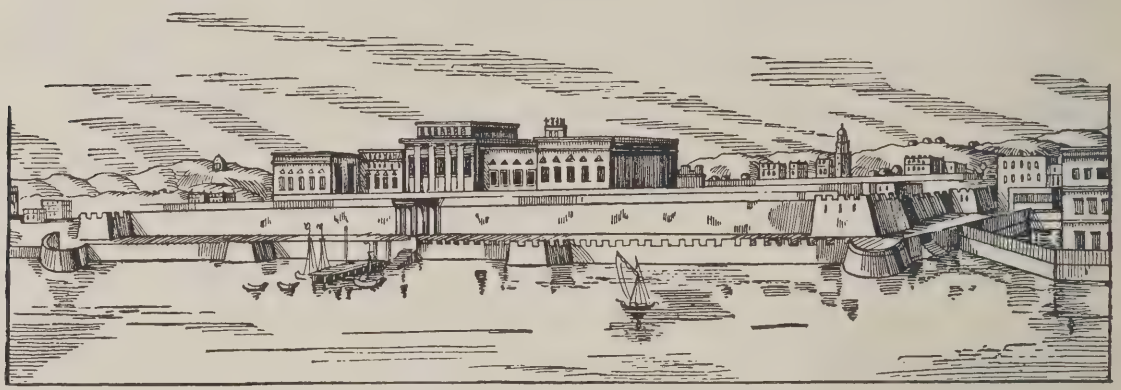

VUE DE PONDICHÉRY AU XVIII[e] SIÈCLE
(D'après une estampe de la Bibliothèque Nationale).

au nombre de 4 000 blancs, 12 à 1 500 matelots, 8 000 Cafres, cipayes ou pions, remontaient de Goudelour vers le Nord. Dupleix avait pensé un instant pouvoir défendre la ligne du Chounambar, mais à cette époque de l'année le fleuve est presque à sec et n'offre aucun moyen de résistance. Après de légères escarmouches, nos forces se replièrent sous le feu du fort d'Ariancoupom.

Boscawen l'attaqua le lendemain et la position devint si rapidement intenable que Latouche et Law qui le défendaient demandèrent à Dupleix l'autorisation d'évacuer la place. Ce n'était pas l'opinion de Paradis ; avant d'en venir à cette extrémité, il tint à se rendre compte lui-même de la situation et conclut à la résistance. Des renforts furent envoyés et les Anglais se retirèrent sur leurs vaisseaux, laissant plus de 150 morts. Les quatre jours qui suivirent, il ne se passa rien d'important. Les Anglais préparaient une nouvelle attaque : elle eut lieu le 30 et ne réussit pas mieux que la précédente. Ils perdirent encore 50 à 60 hommes et leur chef, le major Lawrence, fut fait prisonnier. Le hasard voulut malheureusement qu'un

boulet anglais tombât sur une de nos voitures de poudre et y déclarât un incendie qui se communiqua à deux autres. Toutes trois sautèrent avec un tel fracas que l'explosion fut entendue de Pondichéry. Cent cinquante Européens ou cipayes furent tués ou grièvement brûlés. Ce fut une panique indescriptible. Paradis lui-même, impressionné par l'événement, donna l'ordre de se replier au nord de la rivière d'Ariancoupom, après avoir fait sauter le fort tout entier. Les Anglais restèrent en conséquence les maîtres du terrain et y arborèrent leur pavillon.

L'occupation d'Ariancoupom par l'ennemi fut suivie d'un exode presque général de la population indienne hors de Pondichéry : basses classes et notables se sauvèrent également emportant leurs objets les plus précieux. C'étaient autant de bouches de moins à nourrir si la ville devait être assiégée. Ce ne fut pourtant le premier soin de Boscawen ; afin d'assurer ses derrières, il passa toute une semaine à faire de nouveaux préparatifs. Dupleix en profita pour abattre des arbres et des maisons qui gênaient la défense et installa à leur place plusieurs batteries.

Enfin le 6 septembre l'armée anglaise franchit la rivière ; un instant après elle était à nos limites. On appelait « limites » un chemin demi-circulaire, situé à 2 000 mètres de la ville, bordé d'épaisses haies de cactus et de plantes épineuses, et défendu par quatre redoutes avancées. La ville elle-même était entourée d'un mur d'enceinte, dans lequel s'ouvraient cinq portes et sur lequel s'échelonnaient dix bastions. Trois batteries étaient en outre installées le long de la mer. Ce mur était à son tour protégé par un fossé alimenté par les eaux de pluie ou celles de la rivière l'Oupar, qui prend sa source à moins d'un kilomètre de Pondichéry. Ajoutons que la ville n'était réellement accessible qu'au Nord et à l'Ouest ; au Nord-Ouest s'étendaient des marécages qui se prolongeaient jusqu'au pied des hauteurs d'Oulgaret ; au Sud un des bras de la rivière d'Ariancoupom baignait presque le mur d'enceinte.

Les Anglais, après avoir contourné nos limites, allèrent s'installer sur les hauteurs d'Oulgaret, d'où l'on domine légèrement la ville au-dessus d'un océan de verdure. Dans la nuit du 8 au 9, la flotte anglaise lança des projectiles qui pesaient de 210 à 240 livres, mais ne firent que peu de victimes ou de dommage. Les opérations de terre furent toutefois les plus importantes ; l'une des plus graves fut celle du 11, où les Anglais étant descendus de leur camp jusqu'à 600 toises de Pondichéry, Paradis alla les attaquer et se heurta soudain à de solides retranchements. Nous fûmes accueillis par un feu des plus meurtriers qui nous tua ou nous blessa grièvement une quarantaine d'hommes. Parmi les victimes se trouvait Paradis, qui reçut une balle au front et succomba deux jours après. Ce fut peut-être la plus grande perte qu'éprouvât Dupleix ; Paradis était son collaborateur le plus intelligent,

le plus audacieux et en même temps le plus avisé ; s'il n'avait pas la confiance des officiers, il avait celle des soldats et savait les entraîner. Dans les guerres qui suivirent, il eût sans doute été avec Bussy le meilleur auxiliaire de Dupleix.

Les autres affaires furent moins sérieuses ; ce furent une succession de petites escarmouches et de faits secondaires. Nos cipayes et nos Cafres firent de fréquentes sorties pour harceler les travailleurs anglais ; des plates-formes furent installées sur les remparts du Nord-Ouest pour y installer des canons. Une lettre de Boscawen au gouverneur de Goudelour interceptée le 20 septembre nous apprit que les Anglais souffraient beaucoup du manque de vivres. Précieuses indications. Le 25 au soir, Abd er Rhaman, l'un des chefs de nos cipayes, ayant appris qu'un convoi anglais devait débarquer à Mouttalpet, se posta durant la nuit derrière des arbres et dispersa au matin le détachement anglais qui venait le chercher.

Cette modeste affaire eut plus d'importance qu'elle n'en semblait comporter. Elle priva les Anglais d'un secours dont ils avaient besoin et elle empêcha en même temps Anaverdi Khan de faire cause commune avec les Anglais, comme il était sur le point de le faire. Boscawen commença à sentir qu'il n'était pas le maître du jeu. Ce fut en vain que le 27 il jeta sur la ville une grêle presque ininterrompue de boulets ; le moral de la population ne fut pas atteint ; les astrologues annonçaient que les Anglais seraient défaits avant que le soleil n'entrât dans le signe de la balance, c'est-à-dire au début d'octobre.

On touchait en effet à la fin du siège et il n'était pas besoin d'être astrologue pour faire des pronostics exacts. La mauvaise nourriture, la fièvre et la diarrhée, le climat, les premières pluies, le couchage sur la terre humide, trente jours de siège, des nuits sans sommeil, les boulets, les inquiétudes constantes de l'attaque, les alertes avaient fait mourir ou découragé beaucoup de monde dans le camp ennemi ; aussi Boscawen, après avoir tenu un grand conseil le 4 ou le 5 octobre, décida-t-il que pendant trois jours on lancerait sur la ville une immense quantité de bombes pour l'engager à se rendre, mais que, si elle tenait bon, on se retirerait.

C'est alors que l'on vit nettement combien Boscawen s'était trompé en attaquant Pondichéry au Nord-Ouest ; les marécages qui s'étendent au bas des hauteurs d'Oulgaret formèrent notre meilleure ligne de protection. Les batteries ennemies ne purent être formées qu'au delà de cette ligne et leur feu, auquel le nôtre répondait d'une façon régulière, fut tout à fait inopérant. Cependant, nous dit Ananda dans son journal, « les Anglais faisaient pleuvoir des deux côtés (terre et mer) des boulets et des bombes qui volaient dans toute la ville comme des atomes dans l'air ; il n'y avait pas un endroit où il n'en tombât ; il n'y avait pas une maison

qui n'en était touchée. Les bombes lancées des navires allaient à l'Ouest jusqu'à nos limites et les boulets des batteries de terre arrivaient jusqu'à la mer. »

Les maisons détruites ou endommagées furent, en effet, nombreuses et il y eut une centaine de morts et de blessés. Mais il était bien vrai que les Anglais avaient brûlé leur dernière cartouche ; leur feu se ralentit le 12 pour cesser définitivement le 15. Dans la soirée de ce jour, ils se retirèrent sur les hauteurs du coteau ; deux jours après ils reprenaient le chemin de Goudelour.

Le siège de Pondichéry avait duré quarante jours. Les pertes du côté anglais avaient été de 1 675 hommes dont 1 317 tués, 300 blessés, 39 prisonniers et 19 déserteurs, et de notre côté 393 hommes tant tués que blessés. Le soir de la retraite, il y eut à Pondichéry un *Te Deum* solennel et un grand banquet à l'issue duquel les notables de la ville remirent à Dupleix l'adresse suivante : « Comment pourrions-nous vous remercier pour nous avoir protégés, nous, nos familles et nos biens, quand l'ennemi entourait la ville avec de grandes forces ? Vous avez pris sur votre nourriture et sur votre sommeil pour les repousser et les abattre entièrement. Ainsi vous nous avez sauvés. Nous ne pouvons que prier Dieu qu'il vous accorde une longue vie et que, grâce à vous, la nation française brille comme le soleil à travers le monde et que sa gloire s'accroisse encore davantage. Puissent vos ennemis, partout où ils se trouvent, être vaincus au seul bruit de votre nom ! »

Cet éloge était mérité ; outre toutes les précautions qu'il avait prises pour assurer l'approvisionnement de la ville, Dupleix s'était souvent exposé au danger sur les remparts et il avait animé les troupes par sa présence et par son sang-froid. Mais il serait injuste de ne pas associer à son nom celui de ses officiers qui par leurs qualités militaires ou par leur courage contribuèrent au succès de nos armes tant à Ariancoupom qu'à Pondichéry, et il convient de signaler particulièrement Latouche, Bussy, La Tour, Law, Kerjean, Vincent, Dancy et le chef de nos cipayes, Abd er Rhaman.

LE TRAITÉ D'AIX-LA-CHAPELLE ET LA RESTITUTION DE MADRAS (1er SEPT. 1749)

Le siège de Madras était à peine terminé qu'on apprenait que des préliminaires de paix avaient été signés en Europe le 30 avril. Il était temps pour assurer le sort de Madras : comprenant la difficulté d'entretenir côte à côte deux établissements aussi importants qui s'affaibliraient mutuellement par leur concurrence, Dupleix était entré en négociations avec le nabab pour échanger cette place contre les aldées de Villenour et de Valdaour et la Compagnie avait donné son assentiment à ce projet. Les préliminaires de paix com-

portant la restitution de toutes les conquêtes qui avaient été faites tant en Europe qu'aux Indes, la Compagnie invita Dupleix à dénouer aussi habilement que possible les négociations engagées. Puis ce fut le traité de paix lui-même signé à Aix-la-Chapelle le 18 octobre, le lendemain du jour où Boscawen avait décidé sa retraite.

Des commissaires anglais et français se réunirent à Pondichéry le 31 juillet et convinrent des formalités de restitution. L'inventaire de tout ce qui devait être remis aux Anglais prit tout un mois et c'est seulement le 1er septembre que Barthélemy remit à Boscawen les clefs de la ville et des magasins. Notre occupation avait duré exactement trois ans moins dix-sept jours.

Mais déjà, à ce moment, un état de guerre d'une forme nouvelle et inusitée avait commencé avec les Anglais ; c'est ce que nous allons maintenant raconter.

CHAPITRE III

DUPLEIX
LA GUERRE DU CARNATIC ET LES AFFAIRES DU DÉCAN

I. — La guerre dans le Carnatic. —*La bataille d'Ambour et ses conséquences. — Cession de Bahour et de Villenour. — Le siège de Tanjore. — La lutte autour de Pondichéry et la retraite de Nazer jing, soubab du Décan. — L'entrée en scène des Anglais. — Défaite et mort de Nazer jing. — Négociations avec Mahamet Ali au sujet de Trichinopoly. — Dupleix intervient dans les affaires du Décan. — La campagne de Trichinopoly. — Rôle d'Auteuil. — La capitulation de Law* (11 *juin* 1752). — *Les opérations militaires ramenées à la côte. — Heureuses négociations de Dupleix. — Reprise des hostilités. — Siège de Trivady. — Une série de revers sous les murs de Trichinopoly; Mainville rétablit la situation. — Les négociations de Madras* (*janvier* 1754). — *Suspension des hostilités. — La guerre reprend autour de Pondichéry. — Difficultés financières. — Rupture des digues du Cavery. — Rappel de Dupleix.*

II. — Les affaires du Décan. — *Pourquoi Dupleix s'engagea dans le Décan. — Mort de Muzaffer jing; avènement de Salabet jing. — La marche de Bussy sur Aurengabad. — Bussy contre les Mahrattes. — Révolutions intérieures dans le Décan. — Bussy propose d'abandonner le pays. —*

Intervention de Gaziuddin Khan; sa mort. — Bussy arrêté dans sa marche contre le Maïssour. Sa maladie, sa retraite à Masulipatam. — L'intérim de Bussy. Notre situation compromise dans le Décan. — Retour de Bussy à Haïderabad puis à Aurengabad. — La cession des Quatre Circars. NOTRE ACTION A LA CÔTE MALABAR. *Acquisition du territoire de Nelisseram.*

III. — L'ŒUVRE DE DUPLEIX. — *Les idées impérialistes de Dupleix. — Causes de leur échec.*

APRÈS la fin de la guerre dans l'Inde, les troupes françaises et anglaises restèrent également inoccupées et comme il n'y avait alors aucun moyen de les rapatrier en Europe, elles risquaient de coûter cher aux deux compagnies. Le hasard voulut qu'à ce moment précis différents princes indiens leur demandèrent à l'une et à l'autre soit de les élever au trône soit de les y consolider. Les gouverneurs français et anglais, Dupleix et Floyer, n'y virent d'abord qu'un moyen d'entretenir leurs troupes à peu de frais pour une durée assez courte et écoutèrent volontiers ces propositions, mais la guerre dura plus longtemps qu'on ne pensait. Devant la nécessité de la soutenir, on laissa passer l'occasion de renvoyer les soldats en Europe et les nôtres tout au moins restèrent dans l'Inde pour des buts absolument étrangers au commerce. Comme Dupleix en recueillit presque aussitôt des avantages territoriaux appréciables, il se trouva engagé, sans pouvoir en calculer les conséquences, dans une série d'intrigues et de complications d'où allait sortir une guerre véritable non plus seulement avec les princes de l'Inde mais avec l'Angleterre elle-même, intéressée à ce que notre domaine n'écrasât pas le sien soit par son étendue soit par les facilités données au commerce. Les gouverneurs anglais et français ayant également pour instructions de ne s'immiscer en rien dans les querelles des princes du pays, les opérations militaires se trouvèrent engagées à l'insu des Compagnies qui n'apprirent les événements que comme des épisodes n'affectant en rien leurs finances et ne nécessitant pas leur concours. Les deux gouverneurs entrèrent ainsi dans la lutte sous leur responsabilité propre, comptant qu'une action rapide justifierait leur intervention et mettrait leurs gouvernements devant le fait accompli.

Ce ne fut pourtant pas Dupleix qui tira le premier ; ce furent les Anglais. Au mois d'avril 1749, avant même que la signature du traité d'Aix-la-Chapelle ne fût officiellement connue, Floyer, cédant aux sollicitations d'un roi détrôné de Tanjore, avait entrepris de le rétablir sur le trône et avait envoyé des troupes contre Devicotta, un petit port qui devait lui ouvrir l'accès du pays. Après une pre-

mière tentative, contrariée par un cyclone, l'affaire avait réussi et Devicotta était tombé entre ses mains (23 juin). Mais, au lieu de la rendre au prétendant qui l'avait appelé, Floyer avait traité avec le roi en fonction et en avait obtenu la cession régulière de Devicotta, avec un revenu annuel de 76 500 francs.

Sans s'autoriser de cet exemple, qu'il ne pouvait encore connaître, Dupleix était entré en relations dès le mois de février avec Chanda Sahib, enfin rendu à la liberté, pour l'établir sur le trône du Carnatic au lieu et place d'Anaverdi Khan et avait promis à son fils, habitant Pondichéry, de mettre des hommes à sa disposition, pourvu que les frais ne fussent pas à notre charge. Ces engagements étaient restés secrets jusqu'au mois de juillet. A ce moment Chanda Sahib lia partie avec Muzaffer jing, petit-fils de Nizam oul Moulk, qui rêvait de son côté de reprendre la soubabie du Décan à son oncle Nazer jing. Tous deux unirent leurs espérances et leurs moyens d'action : ceux-ci étaient plutôt faibles : tout reposait en réalité sur le concours effectif que pourrait donner Dupleix. Le gouverneur réunit son conseil le 13, le mit au courant des tractations en cours et, comme entrée de jeu, lui apporta la cession de Villenour et de ses 40 aldées par Chanda Sahib. Le Conseil fut d'avis d'accepter cette donation et, pour en témoigner sa reconnaissance au prince, il fut convenu que le gouverneur continuerait à le favoriser « jusqu'à ce qu'il fût installé et tranquille possesseur de son gouvernement ». C'est sur cette formule un peu vague que s'engagea la guerre : lorsqu'il fut en contestation avec la Compagnie pour le règlement des comptes, Dupleix soutint que la délibération du Conseil l'autorisait implicitement à prendre toutes les mesures militaires nécessaires au succès de la cause de Chanda Sahib, autrement elle n'aurait eu aucun sens. La Compagnie soutiendra au contraire que Dupleix n'était nullement autorisé à faire la guerre, de quelque façon que ce fût, et qu'il devait par conséquent en supporter tous les risques, c'est-à-dire tous les frais.

I. — La guerre dans le Carnatic

La bataille d'Ambour et ses conséquences. — Cession de Bahour et de Villenour En attendant que surgît ce grave problème, qui devait assombrir les dernières années de Dupleix, celui-ci envoya dès le 15 juillet d'Auteuil à la tête de 420 blancs, 100 topas ou cafres et 2 000 cipayes pour aller rejoindre Chanda Sahib et Muzaffer jing qui arrivaient de l'Ouest dans la direction de Vellore et d'Arcate. Dès le 28 toutes les forces alliées se trouvèrent

assemblées. Le nabab ne s'attendait pas à être attaqué par les Français et avait massé ses troupes à Ambour, où elles formaient une force de 10 à 12 000 cavaliers, 6000 hommes d'infanterie, 220 éléphants et 26 pièces de canon servies par des Européens de toute nationalité. L'attaque eut lieu le 3 août et se termina sans grande peine par la défaite complète du nabab qui fut tué ; de ses deux fils, l'un, Mafous Khan, fut fait prisonnier et l'autre, Mahamet Ali, eut le temps d'aller se réfugier à Trichinopoly. Au lieu de l'y poursuivre et de terminer la guerre en une seule campagne, — mais qui pouvait prévoir la résistance que cette place devait plus tard nous opposer ? — l'armée victorieuse s'attarda à l'occupation d'Arcate, de Chinglepet et de Gingy et s'en vint lentement à Pondichéry où les deux princes tenaient à prouver à Dupleix leur reconnaissance.

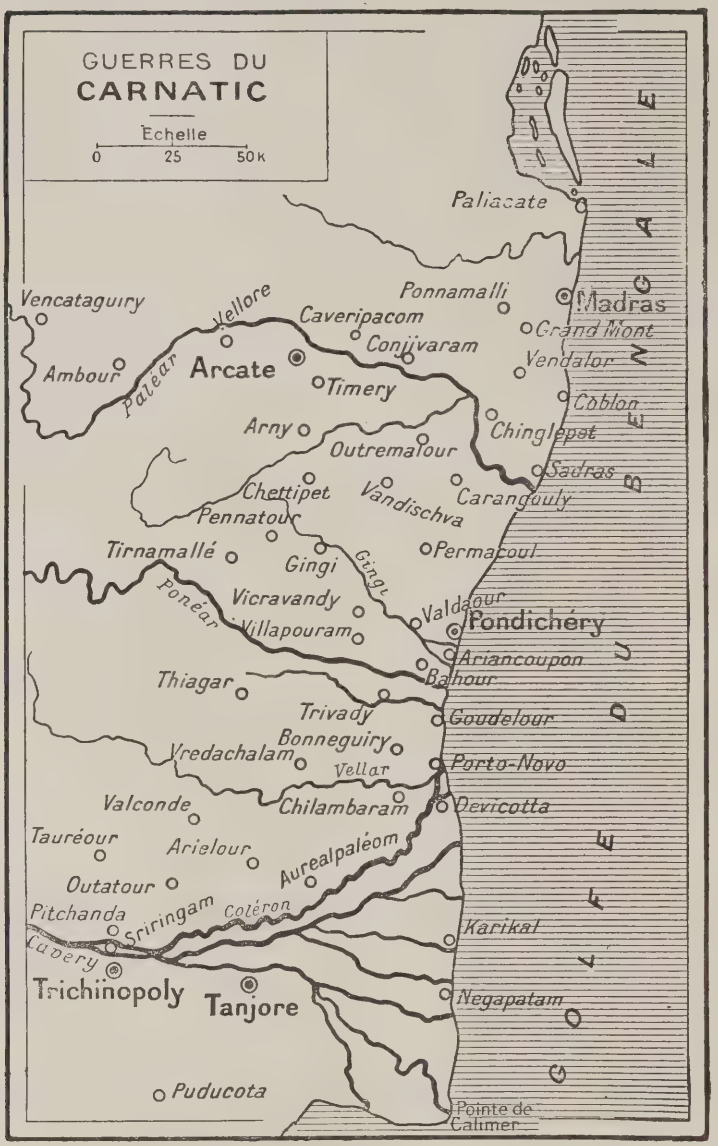

Il y eut des fêtes magnifiques et profitables. Muzaffer jing nous confirma la possession de Villenour et y ajouta les 36 aldées de Bahour, ce qui reportait nos avant-postes jusqu'au Ponéar, à 20 kilomètres au sud de Pondichéry. Mieux encore, il nous donna la jouissance pleine et entière de la ville de Masulipatam et de l'île de Divy, à l'embouchure de la Kistna. S'il s'en fût tenu à l'esprit qui dictait la politique de la Compagnie, Dupleix n'eût pas accepté toutes ces donations qui

devaient l'entraîner à de nouveaux sacrifices pour soutenir la cause de ses généreux donateurs. On avait bien gagné la bataille d'Ambour, mais en fait ni Chanda Sahib n'était le maître incontesté du Carnatic ni Muzaffer jing ne régnait sur le Décan. La présence de Boscawen, dont on redoutait l'intervention, empêcha pendant quelque temps toute action nouvelle de la part des alliés, mais l'amiral mit à la voile pour l'Angleterre le 22 octobre ; six jours après, Chanda Sahib entrait en campagne.

LE SIÈGE DE TANJORE Il semblait que cette armée dût marcher d'abord sur Trichinopoly pour réduire Mahamet Ali. Mais sur le chemin se trouvait la ville de Tanjore dont le rajah devait 50 lacks à la famille de Chanda Sahib depuis la mort de Dost Ali. L'occasion parut propice pour en réclamer le paiement. Voici donc, selon la coutume indienne, l'armée en marche sur le Tanjore, moins pour faire la guerre que pour lever des contributions. Dupleix ne semble pas avoir été mécontent de ce changement de destination. Outre le remboursement de tout ou partie de ses avances, Chanda Sahib venait encore de lui donner 81 aldées nouvelles autour de Karikal et lui avait promis d'obtenir du rajah qu'il renonçât au droit annuel de 2 000 pagodes qui nous avait été imposé en 1738. Ces précieux avantages valaient peut-être qu'on différât la marche sur Trichinopoly.

SOLDAT DE LA COMPAGNIE DES INDES
(D'après un dessin de Fouqueray).

Malheureusement la ville de Tanjore nous opposa une résistance qu'on ne soupçonnait pas. Le rajah ne voulut rien entendre aux promesses ou concessions de Chanda Sahib et refusa de nous ouvrir ses

portes. Il fallut entreprendre un siège régulier. Enfin, au bout d'un mois, le 31 décembre, le rajah consentit à ratifier la cession des 81 aldées et l'abandon du droit annuel et s'engager à payer à Chanda Sahib 70 lacks dont 15 comptant. Mais il savait en même temps que Nazer jing, soubab du Décan, s'apprêtait à descendre dans le Carnatic pour étouffer ce qu'il considérait comme la révolte de Muzaffer jing, son neveu. Dans l'attente de ce secours, il ne paya que des acomptes insignifiants et, dans le courant de février, nous dûmes entreprendre un nouveau siège, dont l'issue semblait déjà douteuse, lorsque Nazer jing déboucha en effet dans le Carnatic avec une armée considérable. Prises de panique, les troupes indiennes se débandèrent aussitôt et retournèrent à Pondichéry ; les nôtres commandées par Latouche couvrirent heureusement la retraite. De cette expédition nous n'avions retiré en réalité qu'un accroissement du territoire de Karikal et nous avions peut-être laissé passer l'occasion de nous emparer de Trichinopoly et d'en finir avec Mahamet Ali.

LA LUTTE AUTOUR DE PONDICHÉRY ET LA RETRAITE DE NAZER JING, SOUBAB DU DÉCAN Muzaffer jing et Chanda Sahib furent assez fraîchement accueillis à Pondichéry, où ils arrivèrent les 13 et 15 mars, mais Dupleix était engagé d'honneur autant que d'intérêt à les soutenir jusqu'au bout ; il leur donna de nouvelles troupes et de l'argent et envoya d'Auteuil au-devant de Nazer jing jusqu'à Valdaour. La rivière Gingy séparait les deux armées. Celle de l'ennemi paraissait si considérable — 300 000 hommes, disait-on — que nos officiers craignirent, en livrant la bataille, d'engager inutilement leur vie et celle de leurs soldats et, dans la soirée du 4 avril, treize d'entre eux désertèrent. Le désarroi se mit aussitôt dans toute l'armée et, à la suite d'un conseil de guerre tenu dans la nuit, la retraite fut résolue. La belle contenance de nos officiers restés fidèles l'empêcha de tourner au désastre ; nous n'aurions eu qu'une soixantaine d'hommes tués et l'ennemi en aurait perdu 4 000. Muzaffer jing nous avait abandonnés au début de l'action pour se rallier à son oncle, qui le traita plus en prisonnier qu'en membre de sa famille, mais n'osa cependant le faire tuer.

Dupleix, comptant trop sur la chance, avait jusqu'alors négligé d'entrer en relations avec Nazer jing ; il n'avait même pas répondu aux propositions que ce prince lui avait faites au commencement de la campagne ; pour réparer cette erreur, il lui envoya deux négociateurs, Delarche et Bausset. Il fit malheureusement de la libération de Muzaffer jing la condition essentielle d'un accord. On ne pouvait s'entendre sur ce terrain : après quatre jours de pourparlers, les négociateurs revinrent à Pondichéry (19-23 avril).

La guerre continua. Dans la nuit du 27 avril, Latouche fut assez heureux pour réussir un audacieux coup de main ; il traversa avec une petite troupe tout le camp de Nazer jing et y jeta le plus grand désordre. Ce prince, qui au fond n'avait plus rien à démêler dans le Carnatic depuis la soumission de son neveu, prit le parti de la retraite et se retira lentement sur Arcate, où il demeura. Ne pouvant s'en prendre à nos établissements de la côte Coromandel où son impuissance avait été démontrée, il tint toutefois à nous atteindre sur un autre point qu'il estimait plus vulnérable et nous fit expulser d'Yanaon et de Masulipatam (mai 1750). Dupleix fit réoccuper cette dernière place dès le mois de juillet et dans le même temps s'empara de Trivady et de Villapouram, qui fermaient l'arrière-pays de Goudelour.

L'ENTRÉE EN SCÈNE DES ANGLAIS. — DÉFAITE ET MORT DE NAZER JING Les Anglais avaient jusqu'alors hésité à prendre franchement parti dans la lutte, mais, d'après les délibérations de leur Conseil, ils se rendaient parfaitement compte que le triomphe de Dupleix serait la ruine de leur commerce. A nos acquisitions de Villenour, de Bahour et des 81 aldées de Karikal, ils avaient répondu par la mainmise sur San-Thomé, Trivendipouram et Ponnamalli et ils avaient aidé de leurs conseils et un peu de leurs armes Nazer jing lorsqu'il descendit dans le Carnatic. Mais ils n'ignoraient pas que les traités de paix existant en Europe entre les deux nations leur interdisaient de s'affronter directement dans l'Inde ; ils imaginèrent donc d'aider Mahamet Ali comme auxiliaires et, par cette fiction, la guerre se trouva engagée entre Anglais et Français, sans que ni les uns ni les autres ne fussent partie principale dans la lutte.

Cependant, pendant dix-huit mois, les Anglais n'agirent qu'avec la plus grande circonspection, car, à eux aussi, les instructions de leur Compagnie défendaient de s'immiscer en quoi que ce soit dans les affaires des princes de l'Inde. Après notre occupation de Villapouram et de Trivady, ils ne soutinrent que très faiblement Mahamet Ali qui se fit battre à Trivady les 30 juillet et 1er septembre et se vit enlever le 12 la place forte de Gingy, réputée imprenable.

Les succès français se précipitaient sans le moindre échec sur aucun terrain. Dupleix avait noué des relations avec les principaux seigneurs de la cour de Nazer jing et, après la prise de Gingy, avait combiné avec eux la chute ou même la mort de ce prince. Lorsque, la saison des pluies terminée, tout fut prêt pour entrer en campagne, les deux armées se rencontrèrent le 16 décembre au peu au nord de Chettipet et, comme il avait été convenu avec les conjurés, Nazer jing, trahi par

les siens, fut tué sur le champ de bataille et le pouvoir passa le jour même à son neveu Muzaffer jing.

Celui-ci vint de nouveau à Pondichéry où les fêtes les plus brillantes furent données en son honneur. On se partagea les trésors de Nazer jing, estimés à peu près 25 millions en numéraire et 50 millions en bijoux. Dupleix aurait reçu pour sa part 4 millions, dont il aurait fait abandon au soubab. Ce qui valut mieux pour notre influence ou notre prestige, Muzaffer jing lui donna le commandement de toute la côte depuis la Kistna jusqu'au cap Comorin, et un revenu personnel de 100 000 roupies sur l'aldée de Valdaour. La nababie du Carnatic fut reconnue et conférée solennellement à Chanda Sahib.

NÉGOCIATIONS AVEC MAHAMET ALI AU SUJET DE TRICHINOPOLY. — DUPLEIX INTERVIENT DANS LES AFFAIRES DU DÉCAN Il ne restait plus, pour consolider la paix, qu'à régler le sort de Mahamet Ali et installer Muzaffer jing dans ses États. Dupleix pensa en finir avec le premier en lui laissant entendre que s'il rendait Trichinopoly, le soubab lui ferait remise de toutes les dettes de son père Anaverdi Khan — et elles ne s'élevaient pas à moins de 20 millions de livres, — qu'on lui continuerait ses honneurs et dignités et qu'on ne toucherait pas à ses biens. Mahamet Ali parut tout d'abord souscrire à ces propositions, mais déjà il était d'accord avec les Anglais pour nous amuser par des promesses et traîner les affaires en longueur jusqu'au jour où ils pourraient en commun s'opposer à nos projets.

Les assurances qu'il nous donna sur ses désirs d'accommodement permirent à Dupleix de penser qu'il pouvait librement disposer de ses forces pour installer Muzaffer jing comme soubab du Décan et le 5 janvier 1751 il fut entendu qu'il lui donnerait un petit corps d'armée pour le conduire jusqu'à Haïderabad, sa capitale. Le commandement en fut donné à Bussy, l'heureux vainqueur de Gingy, dont la grande et forte personnalité va désormais dominer cette histoire, au moins autant que celle de Dupleix.

Bussy, d'une ancienne famille présentement sans fortune, était né à Bucy, près Soissons, en 1718. Venu dans l'Inde vers 1742, il avait pris part au siège de Madras et s'était distingué au siège de Pondichéry, puis, plus récemment, à Ambour, Trivady, à Gingy, et dans la bataille où succomba Nazer jing. Chargé maintenant de faire accepter la souveraineté de Muzaffer jing par ses sujets, il allait déployer dans cette tâche nouvelle des qualités insoupçonnées ; parti au Décan pour quelques semaines, il y resta sept ans et pendant tout ce temps il tint le pays sous son

influence plutôt que sous sa domination, moins par la force des armes que par celle d'une politique dénuée peut-être de foi profonde mais toujours attentive et clairvoyante, à la fois insinuante et rigide, conciliante et autoritaire, respectueuse des coutumes des Indiens et sachant accommoder notre esprit à leur tempérament. Bussy fut avant tout un excellent diplomate ; mieux encore, il fut homme d'État et s'il fut égalé depuis dans notre histoire coloniale, nous ne croyons pas que personne l'ait jamais dépassé comme autorité et habileté.

MAHAMET ALI (D'après un tableau de Ward).

Mais, avant de suivre Bussy dans la glorieuse épopée qu'il a ajoutée à notre histoire, il convient de revenir à Mahamet Alí et d'exposer ce qui advint de ses tergiversations et finalement de son refus d'accepter les accords qui lui étaient proposés. Récit d'événements malheureux dont nous indiquerons seulement les phases principales ; un exposé minutieux et suffisamment impartial en a été fait par les historiens anglais Orme et Malleson, l'un au dix-huitième et l'autre au dix-neuvième siècle.

LA CAMPAGNE DE TRICHINOPOLY. — RÔLE DE D'AUTEUIL. — LA CAPITULATION DE LAW (11 JUIN 1752) Certain d'avoir l'appui militaire des Anglais, qui lui fut formellement promis par délibérations du Conseil de Goudelour, Mahamet Ali traîna Dupleix de pourparlers en pourparlers jusqu'au mois d'avril ; à ce

moment les Anglais entrèrent en campagne et envoyèrent un fort détachement à Trichinopoly, sous les ordres du capitaine Gingins. Dupleix les suivit aussitôt et d'Auteuil fut pour la troisième fois mis à la tête des troupes. Chassant les Anglais devant lui (affaires de Valgonde et d'Outattour), il arriva fin juillet aux bords du Cavéry. A cette époque de l'année les eaux du fleuve sont très hautes ; d'Auteuil resta plus d'un mois dans l'inaction sans tenter de passer. Mahamet Ali essaya à nouveau de l'amuser par des négociations, mais il finit par convenir qu'il n'était plus le maître de ses actions. Les Anglais nous signifièrent que le pays leur appartenait par une donation régulière du nabab, dont ils ne purent d'ailleurs fournir aucun titre. On était fort loin de pouvoir arriver à un compromis.

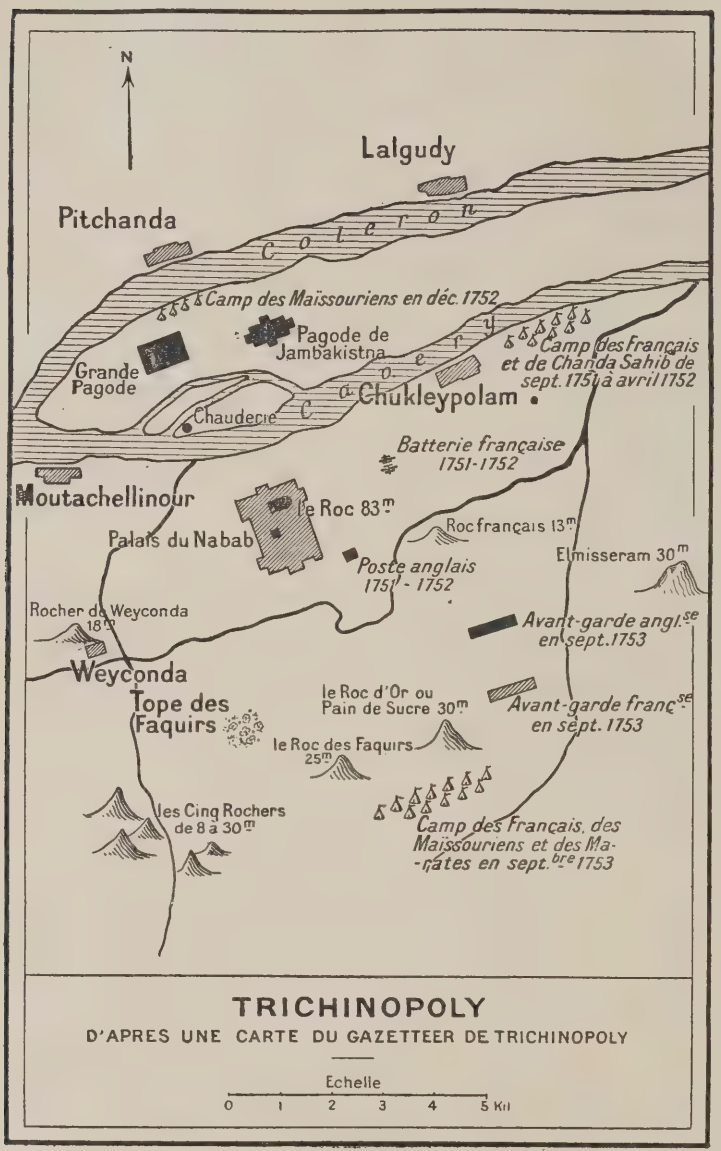

D'Auteuil malade et désespérant peut-être de l'issue de la guerre résigna ses fonctions en septembre et passa le commandement à Law, qui franchit le Cavéry le 25 du même mois et vint se poster devant Trichinopoly. Jacques Law, né en 1724, était un neveu du célèbre financier de la Régence, il s'était vaillamment comporté au siège de Tanjore où il avait perdu un œil et passait pour plein d'entrain. Ses critiques contre l'inaction de d'Auteuil n'avaient pas été étrangères à sa nomination.

Trichinopoly était une ville grande et bien fortifiée, entourée par une double muraille d'une défense facile. Il n'y avait que deux moyens de s'en emparer, un assaut ou un siège. Étant donné l'importance du mur d'enceinte, l'assaut était chanceux ; un siège, aboutissant à la famine, était plus sûr, mais il fallait couper toutes les communications avec le dehors, or Trichinopoly n'avait pas moins de quatre milles de circonférence ; pour en fermer toutes les issues, ce n'était pas de trop de 20 à 25 000 hommes, disciplinés et vigilants ; Law ne les avait pas. Pour comble d'infortune, à peine était-il arrivé devant la place qu'il apprenait que, par une diversion hardie, Clive et les Anglais s'étaient emparés d'Arcate (11 septembre) et que pour reprendre cette ville, Dupleix lui retirait plusieurs milliers de cavaliers ou de cipayes indigènes.

Réduit à des forces à peine suffisantes pour tenir campagne, mais tout à fait insuffisantes pour effectuer un blocus, Law erra autour de Trichinopoly, créant à droite et à gauche de petits postes d'observation, et occupé moins à détruire l'ennemi qui se dissimulait qu'à couper les convois de vivres, dont la plupart finissaient toujours par passer à travers les mailles trop distendues de notre encerclement. Law s'énervait et Dupleix s'impatientait. On avait dit à ce dernier qu'il nous suffisait de paraître pour que la ville se rendît à discrétion, et après trois mois nous n'avions fait aucun progrès. Quelques petits combats livrés dans la vaste plaine qui entoure Trichinopoly n'avaient en rien modifié la situation respective des belligérants.

En janvier 1752, la fortune changea brusquement. Les Anglais conclurent un accord avec un chef mahratte du nom de Morarao, qui mit à leur disposition plusieurs milliers de cavaliers, et ils gagnèrent à leur cause le roi ou plutôt le premier ministre du Maïssour, véritable chef du gouvernement. Ce fut en vain que Dupleix, tenu au courant de ces pourparlers, chercha à les traverser en faisant lui aussi des avances au Maïssour et même à Morarao ; elles furent écartées et l'entente entre les coalisés fut définitivement cimentée en mars.

A ce moment Law se trouva fort exposé. Ses forces n'augmentaient pas et celles de l'ennemi devenaient formidables. Il offrit sa démission qui ne fut pas acceptée et dut continuer la lutte avec l'esprit du joueur qui sent la partie mal engagée ; il ne croyait plus qu'il la gagnerait. Les conseils et les exhortations de Dupleix n'avaient plus de prise sur son moral affaibli.

Fin mars, grande nouvelle. On apprit que les Anglais, ayant consolidé leur succès à Arcate et dans toute la région environnante s'apprêtaient à faire passer à Trichinopoly un fort convoi d'hommes et d'approvisionnements. Law reçut l'ordre

d'aller à sa rencontre, mais il ne lui parut pas prudent de s'éloigner de sa base d'opérations, en ayant à dos une ville puissante et bien défendue ; s'il devait arrêter le convoi, il l'arrêterait aussi bien sous les murs de la place, en livrant bataille avec toutes ses forces. Il se contenta donc d'envoyer quelques renforts à Coilhady, par où devait passer le convoi. Coilhady est une petite place située à l'est de Trichinopoly. Le major Lawrence, qui commandait le convoi anglais, passa en effet en vue de Coilhady le 7 avril, s'en écarta prudemment et arriva devant Trichinopoly le lendemain. Law l'y attendait. L'engagement qui eut lieu ce même jour ne fut pas d'une grande gravité ; nos troupes restèrent sur leurs positions, mais Lawrence put entrer dans Trichinopoly et cela seul valait une victoire. Law le comprit et considérant la disproportion de ses forces et de celles de l'ennemi, il préféra repasser le Cavéry et se retira dans l'île de Sriringam (14 avril).

Sécurité précaire. Dès le 17 avril, les Anglais sous les ordres de Clive passaient à leur tour le Cavéry puis le Coléron à six milles en aval de Trichinopoly, avec l'intention de couper toute retraite à Law du côté de Pondichéry. Dupleix avait prévu ce mouvement et d'urgence il avait envoyé au secours de Law une nouvelle armée dont il avait encore une fois donné le commandement à son beau-frère d'Auteuil, faute d'autres officiers. Si Law avait eu un peu d'audace ou de bonheur, il eût pu mettre les Anglais dans la situation où ils voulaient eux-mêmes le placer ; il suffisait qu'il leur coupât au Sud le chemin du retour pendant que d'Auteuil les attaquerait vers le Nord. Suivant les ordres de Dupleix il tenta l'opération. Après avoir passé le Coléron, qui limite au Nord l'île de Sriringam, il arriva jusqu'à Samiavaram, où il surprit pendant la nuit Clive et l'armée anglaise (26 avril). Peu s'en fallut que l'affaire ne tournât à notre avantage, mais avec un merveilleux sang-froid, Clive rassembla ses hommes, enferma une partie des nôtres dans une pagode et dispersa le reste dans la plaine.

Ce malheureux événement décida du sort de la campagne ; il empêcha la jonction de nos forces et à partir de ce jour-là nous ne connûmes plus que des revers et des désastres. L'ennemi s'empara sans peine de Coilhady et de Pitchanda, puis se portant au-devant de d'Auteuil, il l'obligea à se replier d'Outattour sur Valgonde et à Valgonde ce fut la capitulation. D'Auteuil fut obligé de se rendre avec sa petite armée : 53 Européens et 300 cipayes (9 juin).

Ce nouvel échec aggrava encore une situation de Law déjà désespérée. Prisonnier en réalité dans Sriringam, il voyait tous les jours ses vivres diminuer et ses soldats déserter. L'autorité de Chanda Sahib sur ses hommes avait toujours été des plus faibles ; présentement elle était inexistante. Fin mai, nous n'avions plus

ni vivres ni argent et il était impossible de s'en procurer. L'ennemi tenait les routes dans toutes les directions, même du côté de Karikal par où, à défaut de Pondichéry, on pouvait encore espérer battre en retraite.

Dupleix que rien ne décourageait espéra échapper à l'étreinte en essayant de négocier avec Mahamet Ali, qu'il était enfin disposé à reconnaître comme nabab de Trichinopoly. Dans ce but, il avait invité d'Auteuil à se mettre en rapports avec Morarao, qui aurait été notre intermédiaire auprès du nabab. Le chef mahratte parut ne pas comprendre ce qu'on attendait de lui ; en son particulier, il pensait qu'on défend mal les causes perdues d'avance.

Et telle était bien la situation de Law. Après avoir différé autant qu'il put d'entrer en composition avec nos ennemis, il lui fallut enfin se soumettre à la nécessité. Le 11 juin, Chanda Sahib, n'ayant même plus de salut dans la fuite, s'en remit à la générosité des vainqueurs et le lendemain le général tanjourien Manogy, s'étant assuré de la complicité tacite de Lawrence, le fit assassiner. Le même jour, Law se rendait lui-même avec toute son armée et toute son artillerie : 600 Européens, 300 cipayes — les autres s'étaient débandés — et 41 pièces de canon.

Comme nous le verrons dans un instant, la capitulation de Law n'eut point dans l'Inde les conséquences désastreuses qu'on pourrait imaginer, mais en Europe elle en eut d'incalculables. Lorsque l'événement fut connu à Paris, il déchaîna contre Dupleix une réaction que rien ne put arrêter ; on lui reprocha d'avoir suscité cette guerre dans un intérêt personnel, d'avoir résisté à tous les ordres de la Compagnie lui prescrivant de faire la paix et voilà qu'on aboutissait à un désastre. On crut tout perdu et si dans le moment on ne rappela pas Dupleix, ce fut autant par souvenir des services rendus à Madras et à Pondichéry en 1746 et en 1748 que pour ne pas donner à nos ennemis des satisfactions immédiates. Mais, dès le mois de mars 1753, deux mois après qu'on avait appris la capitulation, le rappel du gouverneur fut décidé en principe ; on cherchait seulement l'homme qui pourrait le remplacer ; Godeheu pressenti reculait encore devant la mission qu'on voulait lui confier.

Quant à Law, auteur malheureux de la catastrophe qui allait atteindre son chef et ruiner sa politique, il semble, autant qu'on peut être affirmatif en des matières aussi délicates, qu'il ait été surtout la victime des événements. Les moyens d'action qu'il appartenait seul à Dupleix de lui donner lui avaient manqué et celui-ci se les était enlevés à lui-même en envoyant la moitié de ses forces dans le Décan. Aussi, après un semblant d'instruction pour charger Law de toutes les fautes ou erreurs commises, Dupleix lui rendit-il sa confiance dès 1753 et si plus tard, dans

un mémoire de 1759, il parut l'accuser de trahison, sa veuve s'empressa de désavouer cette interprétation due plutôt à la plume de l'avocat qui avait rédigé le mémoire qu'à la pensée même de Dupleix.

LES OPÉRATIONS MILITAIRES RAMENÉES A LA CÔTE. — HEUREUSES NÉGOCIATIONS DE DUPLEIX

Il semblait qu'après la capitulation de Law, les Anglais dussent revenir précipitamment à la côte pour nous chasser de tous nos établissements ; si, en raison de l'état de paix officiel entre nos deux nations, ils ne pouvaient le faire eux-mêmes, rien n'empêchait Mahamet Ali d'attaquer Pondichéry. La division se mit fort heureusement parmi les alliés ; les Maïssouriens revendiquèrent Trichinopoly que Mahamet Ali leur avait promis pour prix de leur concours et, en présence de ces compétitions, Morarao prit une attitude expectante, sans doute avec l'arrière-pensée d'être le bénéficiaire du conflit. Sans rebuter le Maïssour, Mahamet Ali demanda un délai de deux mois pour tenir sa promesse et les Anglais purent revenir à la côte, mais ils y revinrent seuls avec Mahamet Ali. Les Maïssouriens restèrent à Sriringam pour être plus à portée de se saisir de leur gage au moment opportun.

Les Anglais perdirent ainsi près d'un mois sans faire aucun mouvement. Dupleix en profita pour réorganiser ses troupes ; des renforts qu'il reçut de France fort opportunément lui permirent de mettre sur pied une nouvelle armée.

L'heure était grave. Depuis la prise d'Arcate nous n'éprouvions que des revers. Les efforts de Dupleix pour reprendre cette ville avaient échoué ; une diversion dans la banlieue de Madras tentée en février n'avait donné aucun résultat ; nous nous étions fait battre à Caveripacom près Arcate le 12 mars et trois attaques consécutives contre Tirnamallé s'étaient brisées au pied de ses murailles. Lorsque les Anglais revinrent de Trichinopoly, il nous restait pourtant encore en dehors de nos limites Villapouram, Trivady, Gingy, Chettoupet, Chinglepet et Coblon, tous postes séparés les uns des autres mais qui s'enfonçaient comme autant de coins dans le territoire ennemi. Après notre défaite à Sriringam, nous les perdîmes tous sauf Gingy ; Villapouram et Trivady succombèrent sans résistance dès le mois de juillet ; Coblon et Chinglepet tombèrent en septembre et Chettoupet reçut une certaine indépendance sous un chef indigène qui se souleva. Mahamet Ali était reconnu partout comme nabab du Carnatic. Ne sachant de quel côté le menaceraient de nouveaux dangers, Dupleix avait concentré ses troupes à Valdaour et là il attendait les événements.

Ils se déroulèrent mieux qu'on ne pouvait l'espérer, mais ce fut surtout un

travail de diplomatie. Voyant le désaccord régner entre les alliés, Dupleix avait entrevu dès le mois de juillet qu'il pourrait gagner à sa cause Morarao et les Maïssouriens et retourner à notre profit la coalition qui venait de nous accabler. Des négociations s'étaient aussitôt engagées, aussi rapides qu'elles peuvent l'être dans l'Inde. L'incertitude sur l'issue de la guerre les paralysa dès leur origine. Rien ne fut plus obscur ni plus confus que l'état de nos affaires du mois d'août au mois d'octobre.

Après avoir pris Villapouram et Trivady, les Anglais cherchèrent à faire tomber Gingy, mais arrivés devant cette place, ils hésitèrent à s'attaquer à une masse aussi imposante et se replièrent vers le Sud. Dans leur retraite, ils se heurtèrent à la nouvelle armée formée par Dupleix et furent complètement battus à Vicravandy (9 août). Victoire sans lendemain ; l'ennemi restait supérieur en forces et loin de pouvoir le poursuivre en son territoire, ce fut au contraire le nôtre qui fut envahi jusqu'aux abords du Grand Étang, à dix kilomètres à l'ouest de Pondichéry. Nous fûmes assez heureux pour le libérer le 1er septembre et nous nous croyions en sûreté non loin d'Ariancoupom lorsque, dans la nuit du 6 septembre, les Anglais nous surprirent. On se battit du mieux qu'on put ; néanmoins nous dûmes abandonner le terrain, laissant à l'ennemi 112 Européens prisonniers dont 14 officiers ; parmi lesquels Kerjean, le commandant, neveu de Dupleix. Notre artillerie, nos munitions et nos bagages furent également perdus.

Nouveau désastre. Dans ces conditions les négociations avec le Maïssour et avec Morarao firent peu de progrès. Cependant, la victoire des Anglais à Ariancoupom n'eut pas plus de suite que la nôtre à Vicravandy. La saison des pluies commença peu de temps après et chacun rentra dans ses quartiers d'hiver. Les trois derniers mois de l'année se passèrent dans une accalmie complète.

Dupleix en profita pour pousser plus activement ses négociations. Un vaquil de Morarao vint à Pondichéry au mois de novembre et le 25 décembre, c'était le chef mahratte lui-même qui venait saluer Dupleix, après avoir signé la veille un accord en vertu duquel il s'engageait à nous fournir 4 000 cavaliers et 2 000 fantassins, moyennant une solde mensuelle de 125 000 francs. L'entente avec le Maïssour était également faite, mais elle ne fut officiellement signée que le 24 février 1753 par un traité qui, après la victoire, promettait Trichinopoly à notre nouvel allié ; en revanche nous devions être défrayés de toutes nos dépenses. Ces accords dépassaient en importance tout ce que Dupleix pouvait légitimement espérer ; ils lui donnaient en principe l'argent et les troupes nécessaires pour vaincre les Anglais. En moins de huit mois, il avait rétabli la situation la plus compromise et, après

avoir été sur le bord de l'abîme, il pouvait maintenant compter y précipiter ses adversaires. Ce succès diplomatique lui faisait le plus grand honneur.

REPRISE DES HOSTILITÉS. — SIÈGE DE TRIVADY. — UNE SÉRIE DE REVERS SOUS LES MURS DE TRICHINOPOLY

Les hostilités reprirent le 31 décembre. Ce jour-là nos troupes partirent de Valdaour dans la direction du Ponéar, sous la conduite de du Saussay, le plus ancien capitaine. Jusqu'au dernier moment, Dupleix avait cru pouvoir compter sur Latouche qui revenait de France après une absence de dix-huit mois ; cet officier périt malheureusement dans un incendie avec ses soldats et tout l'équipage du *Prince* qui le ramenait dans l'Inde. Avant d'atteindre Trichinopoly, redevenu le but de cette nouvelle campagne, il importait de reprendre le pays que nous avions perdu six mois auparavant. Trivady n'en était pas la place la plus importante, mais c'était la plus rapprochée de nos limites ; du Saussay eut ordre de l'enlever. Officier sans valeur, au bout d'un mois il n'avait fait aucun progrès. Dupleix le remplaça par Maissin, plus capable mais peu docile aux ordres qu'il recevait ; il ne concevait pas que Dupleix pût être qualifié pour dresser des plans militaires. Trivady, défendu par Mahamet Ali et appuyé par l'armée anglaise de Goudelour qui assurait les ravitaillements, tenait encore trois mois après, lorsque Lawrence eut avis que Trichinopoly, entouré par les Maïssouriens, n'avait plus que quelques jours de vivres et risquait de succomber. Son parti fut vite pris ; abandonnant pour ainsi dire à son sort la ville moins importante (22 avril), il courut au secours de la plus menacée. Dupleix pensa pouvoir le devancer en décidant sur-le-champ l'envoi d'un détachement de 100 blancs, 230 topas, 1 000 cipayes et 1 000 cavaliers, qui iraient appuyer les Maïssouriens. Lorsque cette petite armée,

CITADELLE DE TRICHINOPOLY

commandée par Astruc, arriva à Sriringam, Lawrence était déjà entré dans Trichinopoly. Trivady, n'offrant plus dès lors une grande résistance, ne devait pas tarder à succomber. Un premier assaut, le 4 mai, ne réussit pas ; enfin le 7, les soldats anglais s'étant mutinés obligèrent leur commandant à capituler. La prise de Trivady nous rendit maîtres de tout le pays jusqu'au Coléron ; Chilambaram et Bonneguiry tombèrent entre nos mains, et nos armées purent circuler à leur aise dans toute la région au nord du Coléron ; comme au temps de d'Auteuil deux ans auparavant, la route de Trichinopoly leur resta ouverte.

Dupleix conçut alors le dessein de faire une nouvelle diversion du côté de Madras pour obliger les Anglais à rappeler leurs troupes du Sud ; Maissin devait être chargé de l'expédition. Mais outre que le projet fut éventé, la situation même de Trichinopoly l'obligea à y concentrer toutes nos forces disponibles. Alliés à Morarao et aux Maïssouriens, nous étions certes beaucoup moins exposés qu'au temps de Law, mais les difficultés pour prendre la ville restaient à peu près les mêmes ; assaut ou siège, il n'y avait pas d'autre issue. Dans l'un et l'autre cas, il fallait une parfaite entente entre les alliés : elle n'existait pas. Morarao n'était entré dans la coalition que pour piller le pays et ne voulait pas se soumettre à notre discipline ; les Maïssouriens n'aimaient pas à se battre et par surcroît ne payaient pas les sommes convenues pour l'entretien de nos troupes. Faute d'argent, Dupleix ne pouvait exiger de ses hommes aucun sacrifice. On s'en rendit compte le 26 juin lorsque Astruc, ayant occupé le Roc d'Or, une des éminences qui dominent de 30 à 50 mètres la plaine de Trichinopoly, s'en vit délogé par Lawrence ; dans ce combat qui eut lieu à l'aube, nos soldats et cipayes furent pris de panique et ce furent plutôt les Mahrattes qui masquèrent la défaite.

L'affaire du Roc d'Or n'eut d'ailleurs aucune conséquence fâcheuse. Lawrence alla dans le Tanjore pour essayer de déterminer le rajah à embrasser finalement la cause anglaise et Astruc reçut de nouveaux renforts. Nandi Raja, le général maïssourien, continuait à ne rien payer, ne recevant lui-même aucun argent de son gouvernement. Astruc reçut l'ordre de lui déclarer que s'il s'obstinait à ne pas tenir ses engagements, nos troupes repasseraient le Coléron. Nandi Raja fit la sourde oreille et Astruc repassa le fleuve (21 juillet).

A cette nouvelle, la douleur et le mécontentement de Dupleix furent immenses ; il ne croyait pas que ses menaces seraient suivies d'exécution et il ne le désirait pas. Comptant bien garder Trichinopoly à la fin de la guerre, il n'entendait nullement renoncer aux bénéfices ni aux aléas du siège. Astruc fut invité à revenir sur ses pas, puis fut remplacé par Brenier. Le plus gros inconvénient de cette manœuvre

fut de révéler à Nandi Raja que s'il persistait à ne rien payer ou ne verser que des acomptes insignifiants, Dupleix n'en continuerait pas moins le siège de Trichinopoly ; il pouvait donc désormais s'affranchir impunément de toutes ses obligations et il ne s'en fit pas faute. Jusqu'au rappel de Dupleix, ce ne sont qu'efforts répétés et presque toujours impuissants pour obtenir que le Maïssour nous versât au moins quelques avances.

Brenier n'avait jamais désiré le commandement où il venait d'être appelé. C'était un homme modeste et timide, avec tous les inconvénients de ces qualités ; il ne sut s'imposer ni à Nandi Raja ni à Morarao, non plus qu'arrêter un nouveau convoi que Lawrence ramenait de Tanjore. Le 9 août, il se fit battre sous les murs de Trichinopoly et passa le commandement à Maissin.

LAWRENCE (D'après le portrait de Reynolds).

Le nouveau chef n'accepta également qu'à contre-cœur la charge qui lui incombait ; il ne croyait pas qu'un succès fût possible. Une maladie fort opportune l'obligea bientôt à déléguer ses pouvoirs à Astruc, revenu à l'armée ; Astruc se fit battre le 21 septembre au Roc d'Or et au Pain de Sucre et fut fait prisonnier. Cette troisième défaite en moins de trois mois jeta la consternation dans l'âme de Dupleix sans le décourager cependant. « Il faut autant que possible, disait-il, faire bonne figure à mauvais jeu. » Et il donna l'ordre à Maissin de se réconcilier avec Morarao et Nandi Raja, en oubliant les griefs passés. Maissin répondit en offrant sa démission que Dupleix dut finir par accepter. Mainville fut désigné pour le remplacer (14 octobre).

MAINVILLE RÉTABLIT LA SITUATION Ces changements successifs — quatre capitaines en six mois — n'étaient pas de nature à donner aux soldats une grande confiance dans la valeur du commandement ni dans la conduite des opérations militaires ; du moins Mainville fut-il un chef qui sut comprendre et s'adapter aux vues de Dupleix ; il rétablit dans l'armée une disci-

pline et une autorité qui n'existaient plus. Il eut le mérite de rester à la tête des troupes jusqu'au rappel de Dupleix, et si, durant ces dix mois, il n'arriva pas à enlever Trichinopoly, du moins releva-t-il l'honneur de nos armes et le prestige de Dupleix par quelques actions heureuses, où les Anglais désapprirent à vaincre d'une façon continue.

Ce n'est cependant pas par un succès qu'il débuta. D'après des intelligences qu'il avait dans Trichinopoly, il pensa pouvoir compter sur certains concours pour enlever la place d'assaut et s'y prépara dans le plus grand secret. Quand il crut que tout était prêt, il mit ses troupes en marche dans la nuit du 27 au 28 novembre à trois heures et arriva sous les murs de la ville où tout dormait. Il enleva aisément le premier mur d'enceinte et s'apprêtait à franchir le second — déjà les échelles étaient posées — lorsque par une imprudence inexcusable, plusieurs de nos officiers et soldats se mirent à crier : « Victoire ! » En un instant l'ennemi fut sur pied et, comme il connaissait mieux que nous la disposition des murailles, il rejeta les agresseurs dans le fossé, les y mitrailla dans l'obscurité et leur tua 40 hommes et fit 357 prisonniers dont 7 officiers. Le 4 décembre, Dupleix envoyait à Mainville 50 hommes de renfort et la guerre continua, la confiance parut la même dans le succès final.

Il s'en fallait pourtant que Dupleix fût tout à fait rassuré ; par la connaissance qu'il avait des sentiments et de la politique de la Compagnie, par les ordres répétés qu'il recevait d'elle de conclure la paix et d'en finir avec les troubles de l'Inde, par les avis conformes que lui donnaient par chaque courrier ses amis et même sa famille, il sentait qu'il était pour lui de toute nécessité de donner à l'opinion en France tout au moins un semblant de satisfaction. Il avait eu beau envoyer en France des missions comme celles de Latouche en février 1751 et celle de d'Auteuil et Amat en octobre 1753 — et maintenant il envoyait le marquis de Conflans — il se rendait compte que les plus habiles plaidoyers ne pouvaient pas prévaloir contre la matérialité des faits.

A la capitulation de Law étaient venus se joindre la perte de Chinglepet et de Coblon et nos quatre échecs successifs devant Trichinopoly. Et ce n'étaient pas nos seuls déboires ou déconvenues ; un nouveau et dernier siège de Tirnamallé (août-septembre 1753) avait échoué par la lâcheté de nos cipayes et Mortiz Ali, le nabab de Vellore, qui nous avait promis son concours en hommes et en argent et avait constamment combattu à nos côtés devant Tirnamallé, s'était prudemment retiré en sa capitale, décidé à observer la plus stricte neutralité et refusant même le titre de nabab du Carnatic, qu'à notre demande le soubab du Décan lui avait

accordé. Si dans le même temps la fortune ne nous avait pas été plus favorable dans le Décan où Bussy marchait de succès en succès et se couvrait de gloire, rien n'eût effacé l'impression fâcheuse que produisaient les événements du Carnatic.

LES NÉGOCIATIONS DE SADRAS (JANVIER 1754). SUSPENSION DES HOSTILITÉS

Cédant donc à un mouvement d'opinion plutôt qu'à un désir sincère de conclure avec les Anglais une paix qu'il considérait comme impossible, Dupleix se résolut à entrer en pourparlers avec Saunders, le gouverneur de Madras. A la vérité les relations entre les deux hommes n'avaient jamais été complètement rompues, puisque la paix régnait officiellement entre les deux peuples, mais quelles relations ! Dupleix n'écrivait qu'avec le souci de mettre le gouverneur anglais en opposition avec son gouvernement, en rejetant sur sa défense illégitime de Mahamet Ali les seules causes de la guerre et lui laissant entrevoir un désaveu formel de son attitude. Ces menaces déguisées ou plutôt cet appel à la justice et à l'autorité du gouvernement anglais impressionnaient peu Saunders, homme froid et méthodique qui parlait peu et n'écrivait guère plus. Une longue lettre résumant toutes les affaires de l'Inde que Dupleix lui avait envoyée le 26 février 1752 ne l'avait nullement ému ; ce n'était qu'après mûre délibération de son Conseil et quoi qu'il dût arriver qu'il s'était mis en travers de la politique de Dupleix. Après la capitulation de Law, il n'avait pas tenu compte de nos protestations contre la prise de Villapouram et de Trivady et il avait refusé de nous rendre nos prisonniers. Il considérait que Mahamet Ali était le souverain légitime du Carnatic, qu'en appuyant Chanda Sahib nous avions soutenu une mauvaise cause et que ce prince étant mort, notre intervention dans les affaires du pays n'avait plus aucune raison d'être. Pourquoi ne pas tomber d'accord pour reconnaître Mahamet Ali ?

Dupleix, escomptant un succès prochain aussi bien dans le Carnatic que dans le Décan, avait toujours refusé de se rendre aux ordres de la Compagnie lui enjoignant de faire la paix. Mais lorsque à la suite de revers ininterrompus, il se vit enfin obligé de composer avec l'opinion, il profita des correspondances échangées pour amorcer l'idée d'une conférence où l'on discuterait en commun les affaires de l'Inde et plus particulièrement celles de Mahamet Ali. Saunders entra dans ces vues et les conférences se tinrent à Sadras, à peu près à mi-chemin de Madras et de Pondichéry, du 22 au 25 janvier 1754. Mais il était évident qu'elles n'aboutiraient pas. Les Anglais avaient posé en principe qu'en dehors de toute autre considération, Mahamet Ali devait être reconnu comme nabab d'Arcate.

Ce fut en vain que Dupleix fit observer que, le Carnatic relevant du Décan, le soubab seul avait le droit de trancher la question. Le soubab étant notre protégé, les Anglais s'obstinèrent à demander, sans fournir d'autres arguments, que les droits de Mahamet Ali fussent d'abord reconnus. Les bases d'un accord n'avaient donc guère de chance de se dégager des travaux de la conférence.

Les députés français étaient le P. Lavaur, supérieur des Jésuites, Kerjean et le conseiller du Bausset ; les négociateurs anglais étaient le Rév. Palk et Vansittart. Il y eut trois conférences, les 22, 23 et 25 ; elles furent courtes et décisives. Les Anglais maintinrent leur exigence, qu'avant toute discussion nous reconnaissions Mahamet Ali comme nabab du Carnatic ; nous répondîmes par la production des titres qui nous donnaient droit à l'administration du pays : paravanas ou firmans du Grand Mogol et du soubab du Décan. Invités à produire ceux de Mahamet Ali, les Anglais répondirent qu'ils ne les avaient pas, mais qu'ils allaient les faire venir de Madras ; c'était une affaire de quelques heures. En les attendant, on envisagea les conditions d'un accommodement possible ; nous offrîmes au nom de Dupleix de reconnaître aux Anglais la propriété de toutes les aldées voisines de Madras et de Goudelour qu'ils avaient acquises pendant la guerre et le remboursement de toutes leurs dépenses au compte de la nababie ; quant à Mahamet Ali on lui donnerait un dédommagement à sa convenance comme compensation à la perte de Trichinopoly. Les Anglais eussent voulu que les deux nations fussent ou restassent en possession de terrains d'égale valeur en différentes parties du pays et que le commerce des deux compagnies dans le Carnatic fût établi dans des conditions égales et avec des avantages équivalents.

Le troisième jour qui était fixé pour la production de leurs titres, les Anglais déclarèrent tranquillement qu'ils n'avaient rien à communiquer et qu'au surplus toute discussion était inutile si nous ne commencions par reconnaître Mahamet Ali. Ils ajoutèrent que les nôtres ne présentaient aucun caractère d'authenticité, paraissant n'être que des textes supposés et qu'il en était sans doute de même de tous nos papiers. Sur cette déclaration, le P. Lavaur cessa les négociations.

Après cette fin de non recevoir, les députés anglais restèrent encore douze jours à Madras, sans nouveaux conciliabules. Au bout de ce temps ils revinrent à Madras et les nôtres à Pondichéry. Les négociations se trouvèrent terminées mais sans être tout à fait closes. Pendant un mois, Saunders et les députés français continuèrent à s'écrire, en reprenant les arguments déjà connus, comme s'ils voulaient de part et d'autre décliner les responsabilités de la rupture aux yeux de leurs gouvernements respectifs.

Que fût-il advenu si, au lieu de s'obstiner à méconnaître Mahamet Ali, Dupleix eût acquiescé aux désirs des Anglais ? Avec l'assentiment du soubab, dont tous les droits eussent été sauvegardés, il serait arrivé sans doute à un partage d'influence ou d'intérêts dans le Carnatic et, après tous nos revers, avec l'état d'esprit existant en France, c'était une solution à peu près satisfaisante. Un esprit plus souple que celui de Dupleix s'en fût peut-être accommodé et l'avenir était réservé. Il est regrettable que, pour assurer les destinées de notre empire naissant, nous n'ayons pas eu là un Dumas ou un Bussy. Bussy, — disons-le en passant, — avait toujours été hostile à l'expédition de Trichinopoly, qu'il jugeait inutile et dangereuse.

Sans conclure d'armistice, il y avait eu cependant interruption des hostilités au cours des négociations et pendant la conférence. Dupleix en avait profité pour essayer de détacher le roi de Tanjore de la cause anglaise. Depuis que nous occupions tout le pays au nord du Coléron, le Tanjore restait la seule voie ouverte aux convois britanniques ; la fermer, c'était assurer la chute de Trichinopoly. Le roi ou plutôt son entourage penchait pour les Anglais, mais la crainte d'une victoire française paralysait ses résolutions ; il craignait notamment qu'en cas de guerre Dupleix ne rompît les digues du Cavery, qui retenaient les eaux servant aux irrigations de toute la contrée depuis Coilhady jusqu'à la mer. Dans l'espoir d'éclaircir la situation, tout un corps d'armée mahratte, sous les ordres d'un lieutenant de Morarao, avait ravagé le pays pendant le mois de janvier ; il avait fini par se faire battre et le rajah, fidèle à la politique qu'il suivait depuis trois ans, se refusait à prendre parti, tout en nous donnant de lointaines et vagues espérances de coopération.

LA GUERRE REPREND AUTOUR DE TRICHINOPOLY. — DIFFICULTÉS FINANCIÈRES. — RUPTURE DES DIGUES DU CAVERY. — RAPPEL DE DUPLEIX C'est dans ces conditions que se rompirent les conférences de Sadras. La guerre reprit avec une nouvelle activité autour de Trichinopoly. Ravitailler la place restait toujours la grande précocupation de nos ennemis. Informé que Lawrence arrivait avec un gros convoi et une escorte de 180 Européens et 800 cipayes, Mainville se porta dans un terrain broussailleux, qui précédait le village de Coutapara, un peu au-dessous d'Elmisseram, sut adroitement s'y dissimuler, laissa les Anglais s'engager à la file avec leurs charrettes et soudain leur tomba dessus, en en faisant un grand massacre. La compagnie de grenadiers, la meilleure qu'ils eussent, fut massacrée tout entière. On leur fit en outre 134 Européens prisonniers, sans compter les indigènes. D'après Lawrence, nous aurions attaqué les Anglais avec 80 Fran-

çais et 6 000 cipayes, sans compter les Mahrattes et les Maïssouriens qui arrivèrent à la fin de l'action pour partager le butin (15 février).

Ce succès n'eut aucun résultat pratique. Nos alliés passèrent leur temps à se disputer le butin, au lieu de marcher sur Trichinopoly, et Mainville, dégoûté de leur attitude, offrit sa démission trois jours après sa victoire.

Dupleix le retint, mais de plus en plus embarrassé faute d'argent, il n'avait

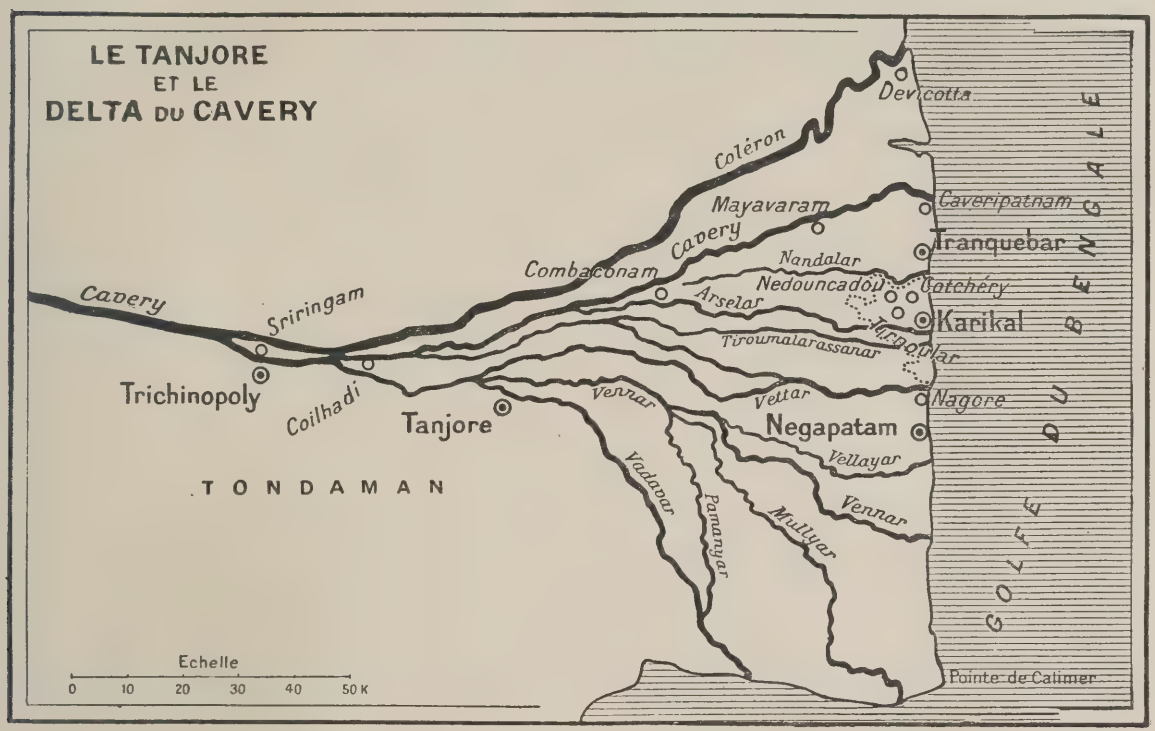

plus à compter sur Nandi Raja qui restait dans une inaction désespérante non plus que sur Morarao, qui ne cherchait qu'à traîner les choses en longueur pour faire durer plus longtemps la solde mensuelle qu'il recevait. En réalité, Dupleix ne pouvait guère avoir confiance qu'en un officier de l'armée de Nandi Raja, dont l'autorité grandissait chaque jour. C'était un nommé Andrenck, plus connu dans l'histoire sous le nom d'Haïder Ali ; mais Andrenck n'était alors qu'un simple officier, fort écouté à la vérité, mais n'ayant pas encore une part très importante dans la direction des affaires.

Deux et même trois nouveaux mois se passèrent sans amener de changements sensibles dans la situation. On parlementa, on négocia plutôt qu'on ne se battit : Lawrence chercha à faire une paix séparée avec Nandi Raja et nous continuâmes

nos pourparlers avec le roi de Tanjore. Enfin, le 13 mai, il y eut une action des plus vives au sud de Trichinopoly pour barrer la route à un convoi que Lawrence amenait du Tondaman (pays actuel de Puducottah). Le capitaine Caillaud, venant de Trichinopoly, devait appuyer ce mouvement. Mainville essaya d'empêcher leur jonction ; il avait, d'après Lawrence, 500 Européens et 5 000 cipayes contre 360 Européens et 1 500 cipayes. Un premier engagement tourna à notre avantage, mais les Anglais surent prendre une situation plus avantageuse et si nous restâmes sur nos positions, le convoi anglais entra tout entier dans Trichinopoly, sans subir aucune perte appréciable.

Mainville, invité par Dupleix, se résolut alors à des moyens plus énergiques. Il ravagea de fond en comble le Tondaman, d'où les Anglais tiraient maintenant leurs approvisionnements, puis se portant sur le Tanjore, dont l'attitude continuait d'être équivoque, il s'empara de Coilhady et coupa les digues du Cavery. Si ce moyen ne réussissait pas, « je ne vois d'autre parti à prendre que de tout abandonner, écrivait Dupleix à Mainville, et celui de vous en revenir avec la troupe. Vous sentez bien qu'il m'est bien fâcheux de tenir ce propos, mais que puis-je dès lors qu'on est persuadé que l'on a rien à espérer de Nandi Raja. Je suis bien fatigué de lui écrire et vous de lui parler. Il me paraît qu'il sait cela et j'ai lieu de soupçonner qu'on lui a fait entendre que quelque refus qu'il nous fasse d'argent, nous n'abandonnerions point l'entreprise de Trichinopoly. »

En dépit de ses dires, Dupleix n'abandonna rien et Nandi Raja resta convaincu plus que jamais que, quoi qu'il fît, nous ne renoncerions pas au siège de Trichinopoly. D'autre part la rupture des digues du Cavery eut pour résultat de jeter tout à fait le roi dans les bras des Anglais. On sut à ce moment qu'un commissaire devait prochainement arriver dans l'Inde, mais était-ce pour assister Dupleix? était-ce pour le contrecarrer? Nul ne le savait. En tout cas Dupleix continua de diriger sa politique comme s'il pouvait compter sur l'avenir.

La situation était à ce moment des plus confuses. Si Mainville avait relevé dans une certaine mesure l'honneur de nos armes, le siège était aussi peu avancé qu'au premier jour et nous avions un ennemi de plus, le Tanjore. Morarao, plus indépendant que jamais, s'était retiré de l'autre côté du Coléron dans une attitude expectante et presque hostile ; sans avoir dénoncé son contrat, il était en coquetterie avec Mahamet Ali et les Anglais, il leur proposait même de passer à nouveau à leur service. « Il est fâcheux, écrivait Dupleix le 26 juin, que l'on fasse connaître à cet homme que l'on a besoin de lui... Si le raja (Nandi Raja) voulait toujours se

tenir avec nous, l'ennemi n'aurait que des dessous et on lui ferait connaître qu'aussi bien que lui nous pouvons nous passer de Morarao. »

La question d'argent paralysait toujours Dupleix aussi bien que Nandi Raja ; à la fin ce prince dut convenir que s'il ne nous donnait rien ou peu de chose, c'est que lui-même ne recevrait pas de fonds de Seringapatam, où son frère était le premier ministre d'un roi sans consistance. Dupleix résolut alors de s'adresser directement au premier ministre et lui envoya comme ambassadeur le P. Costas, de l'ordre des Jésuites. Le Père arriva à Seringapatam le 6 juillet et fut reçu en audience le 12. Il fit valoir que nous n'avions pas entrepris la guerre pour notre compte mais pour celui du Maïssour ; si ce pays renonçait à l'entreprise, il convenait qu'il nous remboursât au moins nos avances, sinon Dupleix serait obligé de rappeler ses troupes et les envoyer dans le Nord où nous avions des intérêts plus importants. Et si nous rappelions nos troupes, les Anglais, maîtres de Trichinopoly, ne tarderaient pas à attaquer le Maïssour.

Les comptes qui sont sous nos yeux permettent d'établir que sur 3 275 000 francs que le Maïssour aurait dû nous verser le 1er août 1754, il n'en avait payé que 1 333 000 ; restaient donc dus 1 942 000 francs. Le premier ministre fut sensible à la menace lointaine de voir son pays envahi par les Anglais et promit d'exécuter les conventions du traité passé en février 1753. Le Père Costas quitta Seringapatam dans les derniers jours de juillet.

A ce moment, les Anglais préparaient l'envoi d'un renfort d'au moins 200 blancs, 50 topas et 4 à 5 00 cipayes. Parti de Madras dans les derniers jours de juin, ce parti arriva à Goudelour le 26 juillet. Mainville s'apprêtait à lui barrer la route, lorsqu'on apprit l'arrivée de Godeheu à Pondichéry dans la soirée du 1er août.

C'en était fait du rôle de Dupleix dans l'Inde. Si nous nous en tenons seulement aux affaires de Trichinopoly, l'insuccès qui les termina ne préjuge pas nécessairement contre l'idée qui les inspira ; les projets les mieux concertés ne réussissent pas toujours. Il est certain qu'après la victoire d'Ambour, l'intérêt bien entendu de Dupleix et de Chanda Sahib leur commandait de poursuivre Mahamet Ali jusqu'à Trichinopoly ; le sort du Carnatic eût été réglé du même coup. Les Anglais décontenancés n'auraient pas eu le temps de traverser nos projets. On comprend cependant que Dupleix se soit d'abord détourné de ce but par une attaque contre le Tanjore ; les avantages directs qu'on lui faisait entrevoir étaient trop considérables pour qu'il ne cherchât pas tout de suite à les réaliser. Mais on comprend moins bien qu'un an plus tard, au moment où il pouvait encore espérer réduire Mahamet Ali avec toutes ses forces, il se soit laissé entraîner à les diviser

et à en envoyer la moitié dans le Décan ; c'était trop demander à la fortune. De là vinrent tous ses déboires et l'échec final de sa politique. Si, grâce à la diplomatie de Bussy, il put s'installer dans le Décan et y rester, il manqua de forces suffisantes pour enlever Trichinopoly et les péripéties du siège de cette ville produisirent en France une impression qui fut fatale à sa politique et à lui-même. Seule une chance imprévisible lui eût permis de réussir dans cette double entreprise ; mais qui peut avec certitude compter sur la chance ?

II. — Les affaires du Décan

Pourquoi Dupleix s'engagea dans le Décan. — Mort de Muzaffer jing ; avènement de Salabet jing

Ajoutons que ce n'était pas sans raison que Dupleix s'engageait dans le Décan. Aspirant à dominer le Carnatic pour le compte de la France, il n'ignorait pas qu'au point de vue du droit quasi féodal qui régissait l'Inde, le Carnatic dépendait du Décan et que seul le souverain de ce dernier pays avait le pouvoir de donner l'investiture au premier. Le tort de Dupleix fut peut-être d'attacher à ce droit une importance excessive et une campagne victorieuse valait bien des titres plus anciens. Mais Dupleix n'ignorait pas non plus qu'il avait à répondre de sa politique en Europe, et il crut bon, sage et prudent, pour la justifier, de se couvrir de l'autorité du souverain légitime du pays. Encore fallait-il que, pour lui conférer *de jure* une délégation sur le Carnatic, ce souverain, dans le cas particulier, Muzaffer jing, fût réellement maître en ses États. Or, arrivé au pouvoir par un coup du hasard, il s'en fallait que son autorité fût acceptée par tous ses sujets. C'est pourquoi Dupleix se résolut à le soutenir et, après les grandes fêtes de janvier 1751, mit-il Bussy et 300 Français à sa disposition et 2000 cipayes pour le conduire jusqu'au cœur de son royaume.

Muzaffer jing avait dit adieu à Dupleix le 12 janvier et Bussy partit le 17. Un mois après, l'armée arriva dans les États de Cudappa, un des nababs qui avaient contribué à la chute de Nazer jing. Ce nabab et ses collègues de Carnoul et de Savannour ne pardonnaient pas à Muzaffer jing d'avoir trahi pour ainsi dire leur confiance en ne consentant pas à leur profit à la dislocation de son empire et ils n'attendaient qu'une occasion de le lui faire comprendre. Le moment leur parut favorable et sous un prétexte quelconque ils se séparèrent de l'armée. Bussy eût désiré les retenir par des négociations : Dupleix lui avait recommandé « de faire toujours office de médiateur dans les différends qui s'élèveraient entre ces sei-

gneurs », mais Muzaffer jing, trop prompt à relever l'injure, se lança à leur poursuite et déjà il les avait mis en déroute lorsqu'il fut tué d'un coup de flèche. Qui allait le remplacer ? L'heure était grave, la moindre compétition pouvait créer l'anarchie. Muzaffer avait dans le camp trois oncles pouvant lui succéder : Salabet jing, Nizam Ali et Bassalet jing. Le plus intelligent, le plus capable était Nizam Ali. Bussy pris comme arbitre conseilla de choisir l'aîné et Salabet jing fut reconnu sur-le-champ par ses frères et par toute l'armée. Il n'y eut pas un moment d'interrègne.

Le nouveau souverain n'avait pas plus de titres que Muzaffer jing à s'imposer à l'obéissance de ses sujets et notre appui était plus que jamais nécessaire. Les nababs vaincus ou tués, on se remit en marche sur Haïderabad. En route, on apprit qu'une armée mahratte forte, disait-on, de 20 000 hommes et commandée par Balagirao, tout à la fois général en chef et premier ministre du raja de Sattara, était campée entre la Kistna et Golconde et s'apprêtait à nous combattre. Inaugurant le système qui devait si bien lui réussir jusqu'en 1758, Bussy aima mieux acheter sa retraite et consolider par ces procédés moins brillants mais plus sûrs le trône mal affermi de Salabet jing. Moyennant deux lacks de roupies, les Mahrattes se retirèrent en leur pays et Salabet jing fit son entrée à Haïderabad le 12 avril.

LA MARCHE DE BUSSY SUR AURENGABAD

Là devait en principe se terminer notre intervention. Mais Haïderabad n'était même pas au centre du Décan et il fallait encore plus de 400 kilomètres pour arriver aux frontières les plus éloignées du côté du Nord-Ouest. Il était vraisemblable que cette immense région, où s'agitaient de grands seigneurs visant à l'indépendance, échapperait à Salabet jing, si nous n'imposions pas son autorité. Des gratifications larges et même abusives distribuées à Bussy et à ses principaux officiers, tout en récompensant les services passés, devaient nous déterminer à continuer nos services ; Dupleix, de son côté, satisfait des premiers résultats obtenus, entrevit la possibilité, encore insoupçonnée en janvier, d'étendre notre influence sur le pays tout entier. Le plus beau rêve s'ébaucha en son esprit et ce rêve ne lui parut nullement irréalisable.

L'armée arriva à Aurengabad le 18 juin, au milieu d'un grand concours de population, acclamant le nouveau souverain. Dupleix ne connut pas plus tôt cet événement qu'il ne se vit en un instant le maître de toute l'Inde et songea à étendre aussitôt la main sur le Bengale, où l'on détrônerait le soubab pour y élever à sa place Salabet jing ; sous le nom de ce prince nous serions les maîtres de la majeure partie de la péninsule ; il ne nous manquerait que le pays mahratte et les territoires relevant encore effectivement du Mogol ; encore Dupleix n'allait-il pas envisager

les moyens de se saisir en même temps de Surate et du pays environnant. Bussy devait être chargé de l'expédition du Bengale.

Bussy contre les Mahrattes Des soucis plus immédiats nous retinrent au Décan d'où nous ne sortîmes point. Au moment où Bussy s'apprêtait à partir, il apprit que Gaziuddin Khan, le frère aîné de Salabet jing, disposé enfin à faire valoir des droits, arrivait avec une armée et que les Mahrattes s'apprêtaient à lui donner assistance avec une armée de 100 000 hommes. Seul Bussy ne fut pas effrayé de ce déploiement de forces ; il releva le courage abattu de Salabet jing et de son entourage et, au début de novembre, il se mit en marche pour aller attaquer les Mahrattes en leur pays, dans la direction de Pouna. Il comptait sur plusieurs seigneurs, jaloux de l'autorité de Balagirao, pour opérer en temps opportun une diversion qui diviserait les forces ennemies.

La guerre ne fut toutefois déclarée que le 23 novembre ; si Bussy avait noué des intelligences avec quelques Mahrattes, Balagirao avait des partisans dans l'entourage de Salabet jing et ces alliés, peu dévoués à leur souverain légitime, avaient tout fait pour empêcher la guerre. Le 28, on fit une revue des troupes blanches ; sur 498 hommes, que nous aurions dû compter, il en manquait 80, tant déserteurs que morts ; c'est donc avec moins de 420 hommes que Bussy engagea la partie. Salabet jing avait de son côté environ 60 000 hommes, auxquels il convient d'ajouter 5 800 cipayes servant sous nos ordres.

On marcha trois jours à travers un pays désolé, pierreux et montagneux, n'ayant ni végétation ni culture, sans rencontrer l'ennemi ; le quatrième jour, il y eut un premier engagement qui eût pu tourner fort mal sans notre intervention. « Les Mahrattes, écrivait Bussy, montaient les montagnes avec leurs chevaux comme des cabris » et, suivant leur coutume, cherchaient à nous harceler plutôt qu'à livrer bataille.

Un hasard les mit pour ainsi dire à notre discrétion. Il y eut une éclipse dans la nuit du 3 au 4 décembre. Ce phénomène tout naturel produisait en ce temps chez les gentils un émoi considérable ; pour chasser le dragon qui dévorait la lune, ils faisaient un tapage effroyable. Informé que ces cérémonies battaient leur plein, Bussy dispose aussitôt ses troupes et tombe à l'improviste sur le camp ennemi, qui n'était qu'à une lieue du nôtre. La confusion y fut extrême ; chacun ne songea qu'à fuir et Balagirao lui-même dut se sauver tout nu dans la montagne. A la fin il trouva un cheval et fit d'une seule traite sept lieues avec les débris de son armée. Si la cavalerie de Salabet jing avait donné, c'en était fait de toute l'armée ennemie,

mais elle ne voulut marcher que si nous l'appuyions ; or les nôtres tombaient de fatigue. Sans ce contre-coup et si les gens de Balagirao n'eussent été, suivant la pittoresque expression de Bussy « comme des oiseaux » pouvant faire de cinq à six lieues en moins d'une heure et demie, on eût pu achever ce même jour leur perte.

Tout l'honneur de cette affaire revenait à Bussy. Le soubab lui témoigna sa reconnaissance par des hommages exceptionnels ; quant à Balagirao, il eût volontiers fait la paix dès le lendemain si ses partisans dans le camp du soubab ne l'en eussent

BUSSY CONTRE LES MAHRATTES (D'après un dessin du Musée de l'Armée).

détourné. La victoire de leur maître était la consécration de leur servitude ; peut-être était-il encore possible qu'elle ne devînt trop écrasante. On dut donc se remettre en marche sur Pouna, but suprême de l'expédition, et le 13 décembre on n'en était plus qu'à cinq lieues. Nulle diversion n'était venue nous favoriser ; les seigneurs mahrattes qui nous avaient promis leur concours ne bougèrent pas. Par contre Gaziuddin Khan avait été retenu au Bengale, en sorte que la guerre se fit seulement avec Balagirao.

Le succès paraissait certain ; nous n'avions perdu jusqu'alors que 2 blancs blessés et quelques cipayes, tandis que Balagirao aurait eu 4 000 morts dont 34 chefs et 2 000 blessés. Mais la question d'approvisionnement vint tout d'un coup nous arrêter. Le pays est par lui-même abrupt et dénudé, et les quelques vivres qu'il produit avaient été épuisés ; pour en trouver, l'armée dut revenir sur

ses pas et se replia sur Ahmednagar. La paix, ménagée par les amis de Balagirao, dut être acceptée par Bussy, hors d'état d'entreprendre une nouvelle campagne. Si nous avions perdu peu de monde, nous n'avions plus de munitions et presque toute l'armée était à l'hopital ; les officiers étaient hors de service. Salabet jing avait de son côté dépensé 25 lacks et son crédit était épuisé.

La paix, signée le 17 janvier avec le frère de Balagirao, comportait la restitution au soubab de tous les forts, villes et villages que les Mahrattes avaient pris au Décan depuis la mort de Nizam oul Moulk ; Balagirao s'engageait à rembourser à Salabet jing 27 lacks pour les frais de la guerre. Toutefois, sur certaines difficultés d'exécution soulevées par le péchoua, les hostilités reprirent trois jours plus tard et notre petite armée, jointe à celle du Décan, s'engagea à nouveau dans un pays montagneux et désertique. Ce n'étaient que pics et rochers diaboliques entourés de précipices. Le péchoua en tenait les principaux défilés : on arriva pourtant à les franchir ou à les tourner et l'on aboutit à une plaine où nous eûmes tout l'avantage. Balagirao demanda de nouveau la paix qui lui fut encore accordée aux premières conditions, légèrement modifiées.

Ce nouveau succès, en consacrant la force de la diplomatie et des armes de Bussy, affirmait son autorité auprès de la cour du soubab, mais en même temps nous rendait plus impopulaires ; nous cessions d'être les protecteurs du pays, pour en devenir les maîtres. Bussy dut redoubler d'adresse pour déjouer les intrigues et les paralyser, sans recourir à la force ni faire un étalage offensant de son pouvoir. Notre gloire suscitait partout la jalousie, mais, ainsi que le disait Kerjean, « comme les chiens de ce pays n'ont point de dents, nous les étrillons davantage. »

RÉVOLUTIONS INTÉRIEURES DANS LE DÉCAN. — BUSSY PROPOSE D'ABANDONNER LE PAYS Il parut alors à Dupleix que, les affaires du Décan étant réglées à notre satisfaction, il serait possible d'envoyer une partie des forces du soubab contre Trichinopoly, où la guerre traînait péniblement. L'arrivée de ce renfort balancerait les avantages que Mahamet Ali pouvait recueillir de son alliance avec Morarao et avec le Maïssour et hâterait peut-être sa chute. Bussy devait de son côté prendre le Maïssour à revers, en l'attaquant vers les sources de la Kistna. Salabet jing entra dans ces vues et dès le mois de février, Néamet oulla Khan, ancien faussedar de Rajamandry, partit avec plusieurs milliers d'hommes pour venir à notre secours. Il marchait à petites journées et l'on commençait à penser qu'il avait des ordres secrets pour ne rien faire lorsqu'on apprit que le 3 ou

4 mai, Ramdas Pendet, premier ministre du Décan, et l'homme sur lequel nous nous appuyions, venait d'être assassiné à Haïderabad.

Cet assassinat n'était dû qu'à des causes privées ; des officiers du soubab se plaignaient de n'avoir pas touché leur solde. Il n'en eut pas moins des conséquences sérieuses : les papiers de Ramdas Pendet révélèrent qu'il était d'accord avec Mahamet Ali pour se mettre en travers de nos projets. Il y avait donc au Décan, même

UN PRINCE HINDOU PARTANT EN GUERRE
(D'après une gravure de Levenert. Musée de l'Armée).

dans le monde officiel — comme on dirait aujourd'hui — un courant qui nous était nettement hostile ; nous ne pouvions guère compter que sur le soubab. Bussy fit face à ces difficultés nouvelles avec sa présence d'esprit habituelle, il remplaça Ramdas Pendet par Saïd Lasker Khan, un grand seigneur du pays, notre ennemi déclaré, mais dont il convenait peut-être de neutraliser ainsi l'influence. De l'aveu de Dupleix, Lasker Khan était un fort honnête homme, mais, disait-il, « un honnête homme parmi les Maures ne fait qu'un coquin ailleurs ». Lasker Khan accepta le pouvoir avec indifférence, sans nous témoigner de reconnaissance ni affecter de l'hostilité. Le plus grave fut que, devant cette nouvelle situation, obscure et indécise, il parut prudent de renoncer à l'expédition de Trichinopoly : les troupes de Néamet oulla Khan furent rappelées.

La faiblesse de Salabet jing était alors si grande que Bussy, qui n'avait jamais considéré l'affaire du Décan que comme une aventure, la voyant heureusement terminée, songea à se retirer en disant que le pays ne valait pas la peine qu'on y restât ; nous étions, à son avis, fort mal engagés dans le Carnatic et, avec le mauvais esprit des habitants et la fragilité de l'autorité du soubab, le Décan n'était qu'un autre guêpier ; puisque nous pouvions encore en sortir avec les honneurs de la guerre, nous ne devions pas hésiter. Si nous voulions fonder un empire dans l'Inde, la sagesse commandait de le constituer autour de Pondichéry et de ne pas l'étendre avant qu'il ne fût solidement assis ; l'avenir pourvoirait au reste.

Intervention de Gaziuddin Khan ; sa mort

Law capitula sur ces entrefaites. Sans écouter les observations de Bussy, Dupleix pensa qu'il pouvait soutenir la guerre sur les deux fronts et envoya des renforts à Haïderabad. Qu'allait faire Bussy ? Il eût passé sans doute la main à ses lieutenants si, dans le même moment, il n'avait appris que Gaziuddin Khan, dégagé de tout souci à la cour du Mogol, descendait enfin dans le Décan avec une véritable armée. Impossible pour lui d'abandonner la partie, à moins de déshonneur et peut-être de désastre pour la nation. Le Décan perdu, c'était le Carnatic compromis ; toute la politique de Dupleix s'écroulait. Or, si Bussy trouvait cette politique mauvaise sur certains points, il considérait comme un devoir de la soutenir quand elle était menacée. Il resta donc de son plein gré à son poste et s'apprêta à tenir tête à Gaziuddin Khan.

Ce fils aîné de Nizam oul Moulk s'était, comme l'année précédente, ménagé des intelligences avec Balagirao, mais sans pouvoir le déterminer à s'engager le premier dans la lutte ; instruit par l'expérience, le péchoua se réservait pour la dernière heure, moins pénible et plus lucrative. Gaziuddin Khan arriva à Berhampour puis à Aurengabad sans éprouver la moindre résistance. Bussy avait conseillé de lui laisser le champ libre et de l'attirer dans l'intérieur du pays. Gaziuddin Khan n'alla pas plus loin ; vers le 25 octobre, il mourut empoisonné par la mère de Nizam Ali, et sa mort mit en déroute toute son armée. Salabet jing était encore une fois sauvé.

Dupleix remercia d'abord Dieu puis Bussy de cet événement inattendu, et, sans perdre de temps, le voilà imaginant à nouveau une expédition contre le Maïssour pour obliger ce pays à se rallier à notre cause, sinon par amitié du moins par crainte. Bussy allait se mettre en route, lorsque la guerre reprit avec les Mahrattes. Elle ne fut ni meurtrière ni longue : en quelques jours tout fut réglé sans combat et la paix fut rétablie (novembre 1752).

BUSSY ARRÊTÉ DANS SA MARCHE CONTRE LE MAÏSSOUR. SA MALADIE, SA RETRAITE A MASULIPATAM

Conformément aux instructions de Dupleix, Bussy voulut alors marcher sur le Maïssour. L'armée indienne l'en empêcha. Elle était peu ou pas du tout payée et ne se souciait nullement de recommencer l'aventure de Nazer jing, en s'engageant à 7 ou 800 kilomètres hors de son pays. Les signes précurseurs d'un soulèvement général n'étaient pas douteux et Bussy, cette fois, fut obligé de s'incliner. Son avis était que, puisque l'on manquait d'argent, il fallait aller le chercher là où il se trouvait, c'est-à-dire dans le Maïssour ; mais le gain parut chanceux et trop éloigné. L'armée revint sur ses pas pour aller camper sur la Manjira, entre Aurengabad et Haïderabad.

NOBLE DE LA VILLE DE MASULIPATAM (Musée de l'armée. Fonds Dubois de l'Étang).

Cependant une correspondance des plus suivies était engagée entre Bussy et Dupleix au sujet de l'utilité de la prolongation de notre séjour dans le Décan. Elle peut se résumer de la part de Bussy en cette courte phrase, écrite le 28 novembre : « Je vous le répète, Monsieur, il est temps de se tirer de ce labyrinthe... » Parlant de Trichinopoly, dont Dupleix se proposait de recommencer le siège avec l'aide du Maïssour et de Morarao, Bussy disait dans la même lettre : « Cédez au temps, Monsieur, faites la paix la moins désavantageuse que faire se pourra avec les Anglais et Mahamet Ali. » Et, comme conclusion, il offrait sa démission. Dupleix fut insensible à ces avertissements ; il fit appel au dévouement de Bussy pour continuer une œuvre si bien commencée ; personne ne comprendrait qu'il l'abandonnât : « Faites réflexion, mon cher Bussy, lui écrivit-il le 1er janvier 1753, que les hommes qui pensent se doivent à leur patrie, que vous lui êtes utile et que Salabet jing, votre ouvrage, n'est pas si bien affermi que votre présence ne lui soit plus utile. »

Une maladie fort opportune et cependant trop réelle tira Bussy d'embarras. Il avait souvent été malade depuis le début de la campagne et maintenant, par suite d'une fièvre persistante, il se trouva pendant plus de quinze jours entre la vie et la mort : tout le monde le crut perdu. Sentant ses forces diminuer, il remit le commandement à Goupil. Quand il se trouva un peu mieux, il prit le parti de se retirer à Masulipatam, pour changer d'air et peut-être trouver des conditions morales plus satisfaisantes. Il comptait ne jamais revenir : fiancé à Mlle Marie-

Françoise Vincent, dite Chonchon, la dernière fille de Mme Dupleix, il se proposait de repasser à Pondichéry : là, il s'inspirerait des circonstances. Ce fut à la fin de février 1753 qu'il partit pour Masulipatam.

L'INTÉRIM DE BUSSY. NOTRE SITUATION COMPROMISE DANS LE DÉCAN La Compagnie y avait un comptoir depuis 1670-1688 et Muzaffer jing nous avait cédé en septembre 1749 le territoire environnant avec l'île de Divy et le pays de Narsapour jusqu'à l'embouchure du Godavery. Salabet jing y avait ajouté en février 1751 le territoire de Nizampatnam jusqu'à la rivière de Gondegamma. Cela fit environ 200 kilomètres de côte sous notre juridiction. Une tentative des Anglais pour s'emparer de l'île de Divy en mars 1751 avait échoué. Lorsque nous fûmes à Haïderabad, Masulipatam devint une place fort importante ; c'était de là que partaient toutes les troupes envoyées de Pondichéry pour renforcer ou relever notre petite armée du Décan. Après les courtes administrations de Friell et de Guillard, le pouvoir passa aux mains de Moracin, un neveu par alliance de Mme Dupleix, homme entreprenant, qui se donne à sa tâche avec beaucoup de cœur. C'est chez lui que Bussy trouva l'hospitalité.

Il se disposait à gagner Pondichéry lorsqu'il reçut de Dupleix moins un ordre qu'une prière de retourner à Haïderabad. Depuis le mois de février, les affaires s'étaient gâtées ; Goupil non seulement n'avait pas su maintenir la discipline parmi nos troupes mais encore il s'était aliéné les sympathies de la cour en demandant des gratifications qui n'étaient pas dues. Des lettres interceptées permettaient d'établir que le premier ministre entretenait des intelligences avec les Anglais. Bussy ne se souciait nullement de revenir dans un pays dont il avait maintes fois prôné l'évacuation et il fit d'abord la sourde oreille aux demandes de Dupleix, mais celles-ci se firent si pressantes, si insinuantes, si affectueuses et si personnelles qu'il estima de son devoir et de son honneur de retourner pour rétablir l'ordre compromis et il repartit le 25 mai. Mais ce fut tout à fait à contre-cœur, comme un homme qui risque sa réputation dans une entreprise chimérique et déraisonnable.

Ce qu'il apprit au bout de quelques jours de marche lui parut plus attristant encore. A la suggestion de Lasker Khan, Goupil avait consenti à diviser ses forces entre Aurengabad et Haïderabad, sans se rendre compte que par cette division il les exposait plus sûrement à un mouvement de révolte nationale qu'elles seraient impuissantes à réprimer. Comme notre situation financière était fort obérée et que le soubab n'avait plus d'argent à nous donner, Lasker Khan nous autorisa à per-

cevoir nous-mêmes les revenus dont nous avions besoin, sachant bien que par cette nouvelle mesure, il travaillait encore mieux à l'éparpillement de nos troupes et les rendrait plus odieuses et plus impopulaires auprès des habitants. Tout était heureusement calculé pour nous expulser du pays de gré ou de force. Bussy se rendit compte de la situation et son premier mouvement fut de revenir sur ses pas, puis il songea que l'honneur et l'intérêt de la nation étaient engagés, et sans croire davantage à la nécessité de rester dans le Décan, il se dit que, puisqu'il y avait une partie engagée, il valait autant la jouer avec audace et résolution. Il verrait ensuite à s'inspirer des circonstances : le premier devoir était de sauver d'un désastre nos troupes répandues à travers le pays.

RETOUR DE BUSSY A HAÏDERABAD, PUIS A AURENGABAD. — LA CESSION DES QUATRE CIRCARS Bussy arriva à Haïderabad le 15 juin sans avoir rencontré sur sa route aucune résistance. C'était partout l'anarchie ; nul ne commandait. Pour accroître nos difficultés, Lasker Khan fit arrêter les frères du soubab et les interna à Aurengabad, sous prétexte qu'ils pouvaient conspirer avec les Mahrattes contre Salabet jing, et laissa dire que cette mesure tout à fait impopulaire était prise à l'instigation des Français. Bussy affecta l'indifférence la plus absolue et ne voulut ni démentir ni confirmer : l'affaire, toute de politique intérieure, ne le concernait pas. Il avait des soucis plus graves et plus pressants : fallait-il rester dans le Décan et, si l'on y restait, comment faire subsister notre armée ?

Sur le premier point, Bussy n'hésita pas à se dégager ; convaincu que si nous partions, les Anglais prendraient notre place, appelés par le gouvernement même du pays, et que, dans ce cas, ce serait toute notre autorité en péril aussi bien à la côte d'Orissa que dans le Carnatic, il écrivit à Dupleix, dans un très long mémoire qui porte la date du 10 juillet, que nous devions conserver le Décan bien « qu'il eût paru quelquefois d'un sentiment contraire. » — Quant aux moyens de faire subsister notre armée, il n'en voyait pas d'autres actuellement que de charger les banquiers d'assurer la paye tous les mois et pour l'avenir d'obtenir la cession d'une nouvelle province dont nous percevrions nous-mêmes les revenus. Il indiquait les circars ou provinces d'Ellore, Rajamandry et Chicacole comme celles qui conviendraient le mieux ; elles prolongeaient le long de la côte et dans l'intérieur du pays nos établissements de Masulipatam et Nizampatnam. Dans le cas où ces projets rencontreraient de l'opposition à la cour, on pourrait entrevoir une alliance avec les Mahrattes : Salabet jing ne disposait pas assez d'autorité personnelle pour que l'on pût compter sur lui ni s'attacher à sa personne.

« Je suis en vérité en extase, lui répondit Dupleix, de voir combien vous trouvez de ressources chez vous. Non seulement vous êtes un militaire intrépide, mais en même temps un ministre consommé. La pénétration de vos idées a lieu de m'étonner. Que ne méritez-vous pas, mon cher Bussy, avec des talents aussi admirables et combien ne m'applaudis-je pas d'avoir insisté sur votre retour !... Au milieu de ce labyrinthe vous allez vous honorer plus que jamais... »

Bussy, conformément aux principes qu'il avait posés, fut assez heureux pour obtenir de Mohamed Oussein Khan, gouverneur d'Haïderabad, qu'à compter du 1er septembre, divers fermiers nous fourniraient tous les mois les sommes nécessaires à la paie de nos troupes. Puis, après avoir renvoyé Goupil à Pondichéry et écarté les dangers d'une nouvelle guerre avec les Mahrattes il résolut d'aller jusqu'à Aurengabad demander au soubab ou plutôt à ses ministres la cession des quatre circars. L'entreprise paraissait difficile : nul n'ignorait qu'à la cour personne ne voulait consentir à cet abandon.

HAÏDERABAD : TOMBEAUX DES ROIS DE GOLCONDE

Enfin, vers le 1er octobre, l'armée se mit en marche et arriva à Aurengabad un mois plus tard. Bussy y fut reçu en triomphateur ou plutôt comme le ministre redouté d'une nation protectrice. Il obtint sans peine la cession des quatre circars de Mustafanagar ou Bezoara, Ellore, Rajamandry et Chicacol, qui pouvaient donner un million de roupies de revenus, mais perdit du même coup la rentrée des fermages convenue à Haïderabad ou toutes autres avances faites par le soubab, en telle sorte que sa situation, qui promettait d'être très brillante dans l'avenir, devenait présentement beaucoup plus mauvaise ; jusqu'à la perception des revenus des circars, Bussy ne pouvait vivre et ne vécut que d'emprunts fort onéreux ou d'avances faites par lui-même et par Dupleix. Fort heureusement, il obtient dans le même temps pour la Compagnie le fermage de la province de Condavir ou Gontour, contiguë à celle de Nizampatnam, et, sur son insistance, Dupleix lui en laissa momentanément les revenus pour subvenir à l'entretien de son armée. Ajoutons enfin que, pour ne pas inquiéter trop les Anglais, il fut convenu que les circars seraient

cédés personnellement à Bussy et que le jour où notre protection militaire viendrait à cesser, notre occupation du pays cesserait du même coup. Bussy comptant bien retirer insensiblement ses troupes du Décan et rester quand même à la côte, le temps seul déterminerait à quel moment il pourrait accommoder les nécessités présentes aux principes de sa politique initiale. L'occupation des circars n'était qu'un moyen de s'évader du Décan à la première occasion favorable ; — cette occasion, disons-le tout de suite, ne se produisit jamais.

En attendant, Dupleix restait, par cette occupation, le maître des destinées du pays. « Les Français, écrivait-il le 18 décembre, sont tout à la fois protecteurs, amis, arbitres et médiateurs ; j'ai la satisfaction de voir que les travaux continuels d'une campagne de quatre ans, pendant lesquels on a vu les événements les plus singuliers et toutes mes opérations suivies du plus heureux succès, ont procuré à la Compagnie de riches établissements et assuré à Salabet jing l'héritage de ses pères. »

Ce résultat obtenu, Bussy s'entendit avec plusieurs hauts seigneurs du Décan pour leur faire demander le remplacement de Lasker Khan et, après avoir paru se désintéresser de la question, consentit enfin que Salabet jing, le seul maître responsable, donnât congé au premier ministre et attribuât sa succession à Chanavas Khan, un de nos anciens adversaires, qui paraissait plus ou moins sincèrement rallié à notre cause. Un des premiers soins du nouveau ministre fut de rendre la liberté aux frères du soubab. Leur retour se fit au milieu d'un grand concours de population et nous fit apparaître un moment moins comme les protecteurs que comme les bienfaiteurs du pays. Bussy fit encore pourvoir au remplacement de plusieurs gouverneurs de provinces et choisit les nouveaux parmi nos partisans. Il fut ainsi le maître de toute l'administration. Ces mutations, habilement calculées, rapportèrent immédiatement à Salabet jing 19 lacks de joyeux avènement, la coutume étant d'acheter ces postes et non de les recevoir gracieusement.

Il ne restait plus à Bussy qu'à prendre possession des circars s'il voulait en toucher les revenus. L'opération fut moins commode et moins rapide qu'elle ne semblait au premier abord. Moracin à Masulipatam, Dupleix à Pondichéry furent d'abord surpris et mécontents que Bussy se fût fait attribuer personnellement les circars et il fallut des semaines et même des mois avant que Dupleix, mieux éclairé, donnât son approbation à cette singulière négociation ; il ne l'accorda que le jour où il eut la certitude que, quoi qu'il advînt, les nouvelles provinces feraient retour à la Compagnie. Il investit alors Bussy de pouvoirs quasi-souverains pour traiter directement avec le soubab toutes les questions relatives à son gouver-

nement (28 avril 1754), et lui subordonna Moracin. Bussy ne pouvait quitter le Décan tant que cette question, où l'amour-propre avait une grande part, ne serait pas résolue ; mais un motif plus grave encore l'empêcha de partir.

Comptant sur la faiblesse du royaume, Ragogy Bonsla, le héros de Trichinopoly et présentement maître du Bérar, envahit le territoire d'Haïderabad à la fin de février, moins pour le conquérir que pour le piller. Bussy se mit en mesure de le repousser, et, quoiqu'il n'eût pas d'argent et que ses troupes obéissent mal, il parvint le 1er avril jusqu'à 25 cosses de Nagpour, la capitale du Bérar. Ragogy fit alors la paix (10 avril). La marche en avant avait été facile ; le retour fut moins aisé. Nos troupes n'étant plus payées refusaient tout service : ce refus immobilisa Bussy pendant près de trois semaines. Enfin, le 17 mai, à force d'insistance et de prières, il put les déterminer à revenir au moins à Haïderabad, où il se faisait fort de les payer. Un lack de roupies que Moracin lui envoya sur ces entrefaites, lui permit de tenir ses promesses.

Rien ne le retenait plus auprès du soubab et le 7 juin, il s'apprêta à lever le camp. Il y eut alors une cérémonie solennelle et dans une certaine mesure émouvante au cours de laquelle le soubab et les principaux du royaume lui demandèrent, dans la crainte du danger mahratte, de jurer sur l'Évangile et de donner sa parole d'honneur qu'il reviendrait à la fin de la saison des pluies. Bussy jura et promit, sous réserve que Dupleix donnerait son approbation et il partit le surlendemain, laissant un assez fort contingent pour la garde et la sécurité de Salabet jing. Le 5 juillet, il était à Bezoara avec son armée, véritable « dogue affamé, plus disposé à le dévorer qu'à lui obéir ».

Il arrivait à temps : une certaine anarchie régnait dans les circars. Après qu'ils nous eurent été concédés, Bussy, ne pouvant aller lui-même en prendre possession, avait envoyé à sa place un de ses meilleurs officiers indigènes, Ibrahim Khan, avec quelques soldats français commandés par Degrez. Ibrahim, arrivé à la côte en février, l'avait trouvée livrée aux rivalités et compétitions de Jaffer Ali et de Viziam Raja, l'un nabab de Rajamandry et l'autre de Chicacol, tous deux également désireux de ne point reconnaître notre autorité ; toutefois Jaffer Ali paraissant le plus fort, Viziam Raja crut devoir s'appuyer sur nous pour consolider son pouvoir ; il accepta d'être notre fermier et nous fit les plus belles promesses. Ni Moracin ni Bussy ne savaient au juste sur lequel il paraissait plus convenable de faire fond ; on penchait cependant pour Viziam Raja. Voyant nos hésitations, Jaffer Ali crut devoir brusquer les événements en déclarant qu'il ne reconnaissait nullement la cession faite par Salabet jing et il appela à son secours Janogy, le fils

de Ragogy Bonsla. Janogy passa les Ghattes et ravagea le pays de Chicacol. C'est au milieu de ces difficultés que se trouva Ibrahim Khan ; l'autorité lui manquait pour les résoudre. Loin de le soutenir, Moracin, pour plaire à un de ses familiers, lui rendit impossible l'exercice du commandement. Fort heureusement, Viziam Raja, assisté de Degrez, put repousser les Mahrattes (4 mai) et Jaffer Ali, désormais sans appui, abandonna son gouvernement et se retira auprès de Ragogy Bonsla. La sécurité à la côte se trouva rétablie ; mais alors ce fut au tour de Viziam Raja de ne pas vouloir payer les redevances qu'il avait promises. Il n'était que temps que Bussy arrivât pour imposer à tous une discipline nécessaire. Après avoir conféré pendant quelques jours avec Moracin à Bezoara, il remonta vers Ellore avec l'intention d'atteindre Rajamandry et Chicacol.

C'est alors (1er août) que Godeheu arriva dans l'Inde. Si sa mission dont nous allons parler eut pour résultat provisoire de liquider les affaires du Carnatic, elle ne contraria en rien la politique suivie dans le Décan et Bussy put continuer son œuvre à Haïderabad sans trop de heurts jusqu'en 1758 ; mais, avant de nous engager dans le récit de ces événements, il convient d'achever la relation des faits se rapportant à l'administration de Dupleix.

NOTRE ACTION A LA CÔTE MALABAR. — ACQUISITION DU TERRITOIRE DE NELISSERAM Le Carnatic et le Décan furent les principaux théâtres où s'exerça son activité, mais ils ne furent pas les seuls. Dupleix augmenta encore le territoire français à la côte Malabar en agrandissant notre établissement de Mahé. En 1751, le roi de Nelisseram, un tout petit royaume situé à une cinquantaine de kilomètres au nord de Mahé, entre le Canara et les États de Cheriquel ou Colastry, et plus ou moins dépendant de ces deux royaumes, demanda à Louet, chef de Mahé, de lui prêter assistance contre le Canara, moyennant quoi il nous abandonnerait plusieurs districts non loin de la mer. Louet en référa à Dupleix : celui-ci répondit qu'il n'y avait pas à hésiter, mais en ayant soin d'obtenir assez de terrain pour entretenir 3 à 400 hommes. Le commerce exclusif devait être la principale clause de l'accord. Un traité en conséquence fut signé le 17 juin et, le lendemain, un officier nommé Dupassage partit avec 192 hommes pour le pays de Nelisseram. Cheriquel se mit de notre côté et voilà la guerre allumée. Guerre lilliputienne ; ni l'honneur ni de grands intérêts n'étaient en jeu. Les Anglais, comme il était naturel, prêtèrent à nos adversaires une assistance discrète et néanmoins effective, en argent et en munitions. Il n'y eut pas de grands événements : les Canarais, victorieux un jour avaient le dessous le lendemain et,

tout compte fait, ne profitèrent jamais de leurs avantages. Comme on ne se querellait pas pour une grande cause, des ouvertures de paix furent facilement accueillies aussi bien par Cheriquel que par le Canara et la guerre cessa d'elle-même, sans qu'aucun traité officiel n'en consacrât la fin. Nous restâmes maîtres des territoires qui nous avaient été concédés et qui comprenaient les petites places de Ramataly, Pongoye, Aycanne, Cavoye, Mont Dely et Nelisseram. Appréciant la juste valeur de ces nouvelles acquisitions, Dupleix estimait qu'elles n'avaient d'autre utilité que d'empêcher les Anglais d'en être eux-mêmes les maîtres : si la Compagnie n'augmentait pas ses fonds pour la côte malabar, elles ne serviraient à rien. Il fallait au moins dix lacks pour tirer du pays le parti qu'il convenait. Lorsque le nouvel établissement fut constitué, ses dépenses annuelles furent estimées à 60 000 roupies.

CÔTE MALABAR : RIVIÈRE DE MAHÉ

Parallèlement à cette guerre, s'en déroulait une autre aux portes mêmes de Mahé, entre Bayanor et les Nambiars de l'autre côté du fleuve. Chacun fit de son mieux pour nous entraîner dans la lutte ; Louet fut assez sage pour n'intervenir que par des négociations officieuses pour rétablir la paix entre les belligérants. Il n'avait ni assez d'argent ni assez de monde pour se lancer dans une aventure. Son attitude conciliante produisit à la longue les résultats espérés : Bayanor renonça à ses prétentions sur le pays des Nambiars. Dupleix lui-même fut d'avis de ne pas intervenir à main armée dans des querelles qui nous étaient étrangères. — Cependant la question de nos frontières déterminées par le traité de 1742, restait toujours en suspens. Bayanor persistait à ne pas vouloir nous reconnaître la possession des deux montagnes de Mahé, mais il ne nous en disputait pas l'occupation.

III. — L'œuvre de Dupleix

Les idées impérialistes de Dupleix. causes de leur échec Telles furent, tant à la côte Malabar qu'au Carnatic ou au Décan les acquisitions territoriales que Dupleix put réaliser ; mais son ambition avait été plus vaste. On a vu qu'à peine installé à Aurengabad, il songea à envoyer Bussy prendre possession du Bengale ; il calcula également les moyens de s'emparer de Surate et du pays environnant ; dans le golfe du Bengale, à la côte de Birmanie, il eût voulu fonder un établissement solide à Syriam et n'en fut empêché que par les ordres formels de la Compagnie. Enfin il fit deux tentatives commerciales en Cochinchine pour prendre pied dans le pays et envoya des fonds aux missions du Tonkin.

Ce fut bien là le rêve entrevu d'un grand empire colonial français qui s'étendrait depuis l'Inde jusqu'aux mers de l'Extrême-Orient. Il faut dire pourquoi ce rêve ne se réalisa pas.

Il y eut d'abord un défaut d'entente initial entre Dupleix et la Compagnie et l'on admettra bien que, pour réussir, Dupleix avait besoin du concours de la métropole, à moins qu'il ne trouvât dans l'Inde tous les éléments de succès indispensables, c'est-à-dire l'argent et les soldats. A tort ou à raison, la Compagnie était absolument opposée à tout agrandissement territorial dans l'Inde ; elle considérait que pour faire du commerce, de simples établissements à la côte suffisaient : toute tentative de pénétration dans le pays ne pouvant aboutir qu'à des conflits et à la ruine des affaires. Pour faire changer d'opinion à la Compagnie, il eût fallu que les avantages d'un autre système lui fussent démontrés par une entente de principe préalable ou lui fussent imposés par la suite des événements.

On ne pouvait songer à un accord de principe ; des années n'y eussent pas suffi, et le temps pressait. Des exemples plus récents ont démontré que notre empire colonial actuel fut en majeure partie constitué malgré l'opposition du parlement et quelquefois par des initiatives individuelles. Dupleix n'avait d'autre moyen d'imposer ses vues que par le fait et par le succès.

La tâche ne lui parut pas impossible. Les princes indiens lui promettaient de couvrir tous nos frais et il savait que le pays pouvait fournir les ressources nécessaires. Croyant d'autre part que la guerre serait de courte durée, il s'y engagea résolument. Les affaires n'allèrent malheureusement pas aussi bien ni aussi vite

qu'il le pensait. Les hostilités, au lieu d'être terminées en quelques mois, se prolongèrent pendant cinq ans et les fonds s'épuisèrent. Comme il n'avait cessé d'écrire à la Compagnie que ces opérations ne lui coûteraient rien, Dupleix dut subvenir aux besoins de son armée avec les ressources d'un pays ravagé et d'autant moins productif ou par des avances personnelles et des emprunts. Lorsqu'il fut rappelé, il avait dépensé environ 7 millions, dont 3 d'avances personnelles et 4 d'emprunts dont il était responsable. Nul ne peut reprocher à la Compagnie de ne pas lui avoir envoyé des fonds puisqu'il n'en demandait pas.

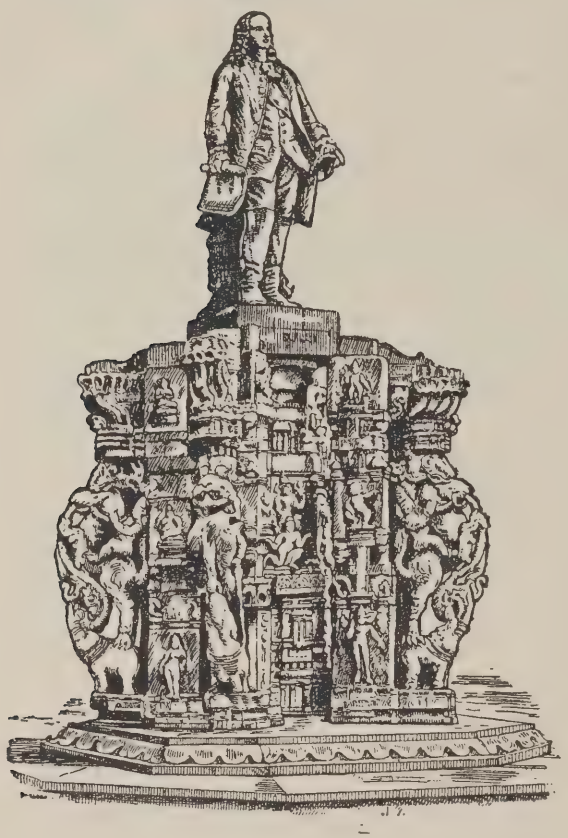

STATUE DE DUPLEIX A PONDICHÉRY

Pour les troupes, quoiqu'elle n'eût jamais donné son approbation aux opérations militaires de Dupleix, la Compagnie ne voulut cependant jamais le laisser exposé à être écrasé par nos ennemis et, alors que la relève annuelle était de deux à trois cents hommes, elle lui en envoya en trois ans 2 356, sans compter les 1 623 qui partirent avec Godeheu. Dupleix put ainsi soutenir la guerre avec des effectifs permanents d'environ 2 200 Européens, égaux sinon supérieurs à ceux des Anglais. Il en demanda davantage, mais c'eût été donner une approbation implicite à la guerre : la Compagnie les refusa.

Dupleix se trouva ainsi engagé dans une politique dont il n'avait ni prévu le développement ni calculé exactement les moyens. Il n'est pas douteux qu'en cas de succès la Compagnie eût tout accepté. Jusqu'à la capitulation de Law à Sriringam, la Compagnie d'Angleterre, elle aussi, ne voulut pas couvrir par une approbation formelle la résistance que Saunders nous opposait : elle attendait l'issue des événements. Lorsque, par cette capitulation, elle fut certaine qu'ils se tourneraient contre nous, elle n'hésita plus : Saunders reçut subsides et encouragement. Si Dupleix avait pris Trichinopoly, ce n'est pas seulement l'Inde qu'il

eût conquise, c'est le cœur même de la Compagnie. Après son échec, ce cœur lui resta fermé et ce fut son rappel qui fut décidé. Ceux qui se rappellent la chute de Jules Ferry après l'affaire de Lang-Son, comprendront mieux la philosophie de cet événement.

La politique de Dupleix échoua donc, moins par une opposition systématique et aveugle de la Compagnie, que par un faux calcul du gouverneur qui avait promis, en s'engageant dans la guerre, plus qu'il ne pouvait légitimement espérer. L'histoire peut et doit le glorifier pour avoir vu haut et loin ; elle ne peut blâmer la Compagnie de s'être tenue à un système plus modéré. Nulle politique n'est bonne que si elle porte en elle-même ses conditions de réussite et de succès.

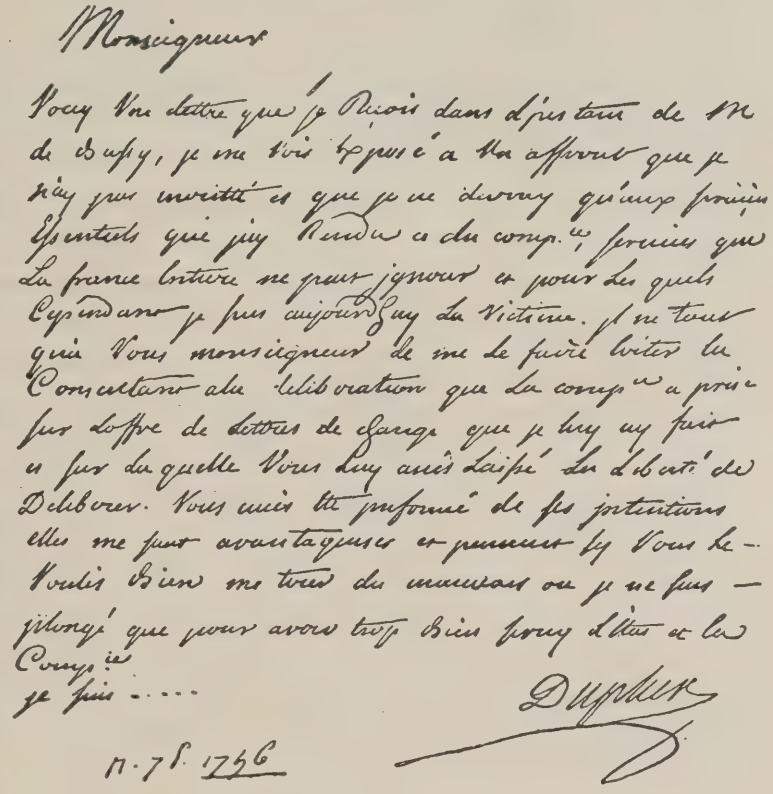
Monseigneur

Voicy Une lettre que j'ay Reçois dans d'instant de M de Bussy, je me vois trop pressé a Vous addresser que je n'ay pas un instant a moy pour Vous donner quelques Eclaircissements qui puissent Rendre a la Comp.ie, service que La france entiere ne peut ignorer et pour les quels Cependant je suis aujourd'huy la victime. je ne Vous Cache point Monseigneur de me le faire Valoir la Consultation aux deliberations que La Comp.ie a prise sur L'offre de lettres de change que je luy ay fait et sur laquelle Vous luy avés laissé la liberté de Deliberer. Vous avés été informé de ses intentions elles me furent avantageuses et pensant que Vous le Voulés Bien me trouvé du moins ou je ne fus — plongé que pour avoir trop Bien pensé a Vos et la Comp.ie
je suis .....

Dupleix

11 7.bre 1756

Ce fut en vain que Dupleix essaya de faire prévaloir ses idées en France en envoyant des lettres qui représentaient les événements sous leur aspect le plus favorable ou en confiant à diverses missions — missions Latouche, Amat et d'Auteuil, enfin Conflans — la tâche quelque peu ingrate de convaincre les ministres et les directeurs de la Compagnie ; les missionnaires parurent suspects par leur origine même ; quant aux lettres, on leur reprocha généralement d'être envoyées trop tardivement et d'être démenties par des correspondances étrangères sinon par les événements eux-mêmes. La Compagnie en arriva ainsi peu à peu à se cantonner dans un sentiment de méfiance. Il est curieux de suivre cette évolution de ses sentiments dans une série de mémoires ou de rapports qu'elle provoqua de 1752 à 1754. Si quelques amis de Dupleix lui restèrent fidèles en disant toutefois qu'une bonne paix vaudrait mieux

que toutes ces guerres, les autres professaient nettement que cette paix ne serait pas possible tant que Dupleix resterait dans l'Inde ; son rappel devint, à ce point de vue, d'une nécessité absolue.

Sur ces entrefaites s'ouvrirent à Londres (mars 1753) des négociations en vue d'établir les affaires de l'Inde sur des bases qui fussent aussi convenables pour les Français que pour les Anglais ; elles avaient été déterminées par la capitulation de Law et s'engageaient pour nous dans les conditions les moins avantageuses.

Il n'est nullement établi que le rappel de Dupleix ait été une des conditions au moins officieuses de ces négociations ; dès 1751, le syndic Delaître avait dit que ce rappel était absolument indispensable. La continuité de nos revers dans le Carnatic suffit pour expliquer la disgrâce du gouverneur. Quoi qu'il en soit, pendant que ces conférences s'engageaient et se poursuivaient avec une lenteur, où l'on voyait bien que les Anglais faisaient dépendre leurs arguments et leur attitude des nouvelles qu'ils recevraient de l'Inde, la Compagnie de France et les ministres, également inquiets de la suite de nos affaires dans le Carnatic, décidaient dans le plus grand secret d'envoyer à Pondichéry un commissaire, qui aurait pour mission de rétablir la paix entre les deux nations. Ce commissaire fut Godeheu, directeur à Lorient, qui avait connu Dupleix à Chandernagor en 1737 et 1738 et n'avait cessé d'entretenir avec lui les relations les plus amicales. Godeheu commença par refuser ; puis, sur les sollicitations de la Compagnie et des ministres, il accepta. Aux yeux du public et même de la Compagnie, il fut entendu que Godeheu n'allait dans l'Inde que pour assister Dupleix et diriger avec lui les affaires jusqu'à l'établissement d'un *modus vivendi* avec les Anglais ; mais pour le roi et ses ministres, Dupleix était bel et bien rappelé et Godeheu partait pour un temps indéterminé. La famille même de Dupleix ne soupçonna pas ce double jeu.

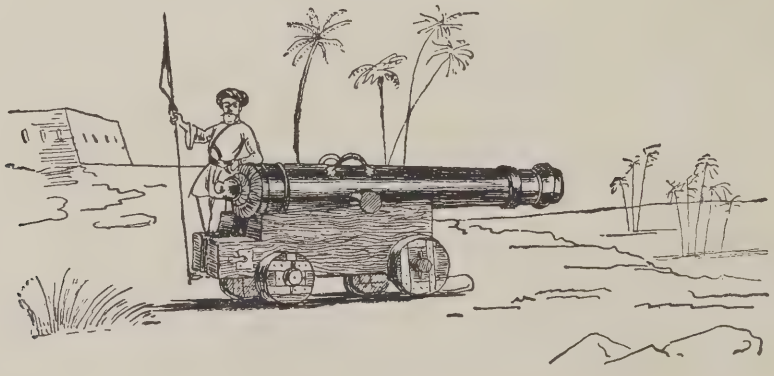

CHAPITRE IV

GODEHEU, DUVAL DE LEYRIT ET LE COMTE DE LALLY

(1754-1761)

PREMIÈRE PERTE DE NOS ÉTABLISSEMEHTS. — *La mission Godeheu. — Le traité conditionnel du* 11 *janvier* 1755. *— Le gouvernement de Duval de Leyrit. — Les Anglais interprètent très librement le traité conditionnel. — La guerre déclarée entre la France et l'Angleterre. — Le comte de Lally. — Situation de l'Inde à son arrivée à Pondichéry. — Dans le Carnatic. — Au Bengale. — Perte de Chandernagor. — Dans le Décan. — L'accord avec le Maïssour. — Disgrâce de Bussy. Il se maintient à Haïderabad et s'empare des établissements anglais à la côte. — A la côte Malabar. — La prise de Fort Saint-David, la marche sur Tanjore. — Bussy dissout au Décan une conjuration formée contre les Français. Lally le rappelle à la côte. — Le siège de Madras. — Perte de Masulipatam et de la côte d'Orissa. — Difficultés financières. — Rôle de d'Aché. — Lally cherche à se rapprocher des princes indiens. — Bataille de Vandischva et ses conséquences. — Le blocus et la prise de Pondichéry. — La condamnation de Lally et sa mort.*

ODEHEU arriva à Pondichéry le 1er août au soir et débarqua le lendemain. Suivant les ordres du roi, il invita Dupleix à repasser en France, en lui laissant la faculté de déclarer qu'il avait demandé lui-même son retour et de ce moment Dupleix fut tenu à l'écart de toutes les affaires. Godeheu le consulta cependant sur quelques points de la politique indigène, mais il ne suivit pas ses conseils et, pour mieux accentuer la rupture, il rendit les prisonniers anglais que Dupleix avait faits au mois d'août 1752 à Pondichéry, rappela Mainville de Trichinopoly et le remplaça par Maissin, avec ordre de n'engager aucune bataille, à moins de nécessité absolue. Seule, notre politique dans le Décan ne fut pas désavouée, non parce qu'elle parut meilleure que celle du Carnatic, mais elle avait été constamment couronnée de succès et, quoique Bussy fût presque accusé de s'être enrichi plus qu'il ne convenait, on ne lui demanda aucun compte, en considération des avantages qu'en pouvait retirer la Compagnie.

Dupleix par contre dut se soumettre aux dures nécessités d'un débiteur auquel on retire tout d'un coup les moyens de faire rentrer des créances libératrices. Lorsque Godeheu arriva, il était à découvert d'un peu plus de 7 millions dont 3 d'avances personnelles et 4 d'emprunts faits sur place à des parents, des amis et des commerçants : c'est ainsi qu'il devait à Bussy 928 665 livres. Ne pouvant rembourser que des sommes insignifiantes, il souscrivit des billets payables sur les revenus de Valdaour, estimés 300 000 livres par an et sur diverses créances que ses procureurs pourraient recouvrer. Rentré en France, il demanda ces 7 millions : la Compagnie les refusa, en disant qu'elle n'avait jamais autorisé la guerre. En droit strict, cette thèse n'était pas inexacte, mais, comme le disait dès 1758 un conseiller d'État, Bidé de la Grandville, cette affaire n'était pas de celles qui devaient être décidées par un jugement en forme, attendu qu'il n'était pas possible d'exiger de Dupleix un compte tel qu'on pouvait l'exiger d'un comptable ordinaire. Elle aurait dû être décidée dans le cabinet du contrôleur général en présence de quelques directeurs de la Compagnie, et elle ne faisait pas honneur à celle-ci, car chacun était convaincu que Dupleix lui avait fait des avances considérables.

Le procès porté devant le Conseil d'État, puis devant des arbitres, avec le concours de mémoires publics retentissants, était à peine engagé sur le fond lorsque Dupleix mourut, le 13 novembre 1763. Dans l'intervalle, il avait contracté plus d'un million d'autres dettes n'ayant aucun rapport avec celles de l'Inde et cependant formant avec elles une masse commune. Il devenait difficile de les discriminer.

L'arrêt ne fut rendu que le 4 août 1776 et la liquidation ne fut terminée qu'en 1790. Les créanciers furent remboursés par des rescriptions sur la caisse du roi jusqu'à concurrence d'environ 5 300 000 livres, mais, comme d'après les comptes des liquidateurs du 21 août 1789, les créances originaires, intérêts y compris, réparties entre 315 créanciers, se seraient élevées à plus de dix millions, c'est une somme totale de 4 600 000 livres qui dut être écartée du règlement soit par une réduction des titres, soit par leur annulation, soit encore par un désistement des créanciers. D'après des lettres de 1757 et 1758, on peut supposer que, si au moment de son retour en France, Dupleix avait consenti à faire visite aux directeurs de la Compagnie, comme on le lui conseillait, et montré plus de souplesse, la cour lui était favorable et il eût peut-être gagné son procès sans avoir eu la peine de l'engager. Mais on sait que, durant toute sa carrière et dans toutes les circonstances, Dupleix ne fut jamais exempt d'une certaine vanité et d'une hauteur parfois malencontreuse.

LA MISSION GODEHEU. — LE TRAITÉ CONDITIONNEL DU 11 JANVIER 1755

Revenons à Godeheu. Envoyé dans l'Inde pour se rendre compte de l'état des affaires et prendre des dispositions en conséquence, il n'était pas en principe disposé à donner toute satisfaction aux Anglais ni à sacrifier tous les avantages obtenus par Dupleix. C'était un homme cultivé et d'esprit assez souple et il savait que les concessions excessives n'ont jamais été une garantie de paix et de sécurité. Il s'apprêta donc à se tenir tout d'abord sur une défensive assez résolue. Mais lorsqu'il apprit, peu de jours après son débarquement, qu'une flotte anglaise allait arriver avec 6 vaisseaux et plus de 2 000 hommes, il perdit toute contenance, eut peur que cette flotte ne lui imposât sa loi, et de crainte d'être obligé de la subir, commença par l'accepter. Il ne se rendit pas compte qu'on a toujours plus intérêt à céder à la force qu'à se rendre sans combat. Sur terre, nos troupes étaient aussi nombreuses que celles des Anglais et rien n'autorisait à penser qu'elles dussent être battues ; nous avions encore pour alliés le Maïssour, Salabet jing et peut-être Morarao. Mais Godeheu, outre sa répugnance naturelle pour toute politique d'agrandissement, était pour ainsi dire lié par les concessions déjà faites en Europe aux conférences de Londres, où l'égalité territoriale des deux nations avait été envisagée comme la base d'un règlement dans l'Inde.

Il fit le premier des ouvertures à Saunders pour le rétablissement de la paix, et le ton manquait d'assurance. Les jours suivants, il donna ordre à Maissin de laisser passer un convoi anglais qui venait ravitailler Trichinopoly (17 août). Cette attitude trop conciliante ne releva pas son prestige non plus qu'elle ne lui

donna une grande autorité pour discuter avec Saunders ; Salabet jing et les Indiens y virent une preuve de la supériorité des Anglais et l'on répandit partout le bruit que Dupleix n'avait été rappelé qu'à leur sollicitation. Sans la présence d'esprit de Bussy, notre situation dans le Décan eût été fort compromise.

Enfin, après quelques semaines de conversations où Saunders ne fit preuve d'aucune hâte, on aboutit le 26 octobre à la conclusion d'une trêve de trois mois, au cours de laquelle on discuterait les conditions de la paix. Les Anglais, qui con-

PROCESSION RELIGIEUSE (D'après une gravure du dix-huitième siècle. Cabinet des estampes).

naissaient encore mieux que nous le résultat des conférences de Londres telles qu'elles se présentaient au mois de mars précédent, demandèrent l'égalité de traitement aussi bien à la côte Coromandel qu'à celle d'Orissa. Puisque la guerre crée des droits, leurs demandes ne pouvaient pas ne pas peser d'un grand poids dans le Carnatic, où Mahamet Ali était en fait le maître de la situation ; mais que possédaient-ils aux bouches du Godavery, en dehors de leurs petites loges de Bandermoulanka et d'Ingeram ? Depuis le début de l'année 1752, n'occupions-nous pas tout le pays depuis la rivière de Gondegama jusqu'au Godavery, sur une étendue de cent kilomètres de côte. Et nous ne parlons pas des circars. Pourquoi consentir à ce partage ? Ce fut là qu'apparut moins la faiblesse de Godeheu que celle de notre diplomatie elle-même, car toutes ces questions avaient été débattues à Londres,

et, si l'on n'était pas arrivé à une entente formelle, nous avions déjà fait en principe toutes les concessions. Godeheu ne fit au fond qu'endosser les décisions présumées des diplomates.

Cependant les négociations pour la paix ne marchèrent pas avec autant de rapidité ni d'aisance qu'on pouvait le supposer ; les Anglais, confiants dans leur flotte, raison suprême du droit, élevaient les prétentions les plus grandes, surtout pour la côte d'Orissa, et Godeheu dut un moment envisager la reprise des hostilités ; en décembre, il écrivit à Moracin de se tenir prêt à résister à toute attaque ; de son côté il porterait sur Arcate tous les efforts que Dupleix avait dirigés contre Trichinopoly. Enfin, on finit par s'entendre, et le 11 janvier on conclut un traité en 11 articles dont les dispositions essentielles étaient les suivantes :

Les deux compagnies renonçaient à jamais à toutes dignités maures et convenaient de ne plus se mêler des différends qui pourraient exister entre les princes du pays. — En fait nous renoncions à la nababie du Carnatic et à tous les droits que le soubab du Décan avait conférés à Dupleix.

Les Anglais et les Français auraient un territoire de même étendue autour de Fort Saint-David et de Pondichéry.

Masulipatam et Divy seraient neutres, en laissant aux deux compagnies le choix de les partager.

La navigation des rivières de Narzapour et d'Ingeram resteraient libres...

En somme, les stipulations du traité portaient plus sur la côte d'Orissa que sur la côte Coromandel ; là nous étions franchement dépouillés de tous nos avantages ; sans que Mahamet Ali fût désigné nulle part, il était implicitement reconnu comme nabab du Carnatic. Seule, notre situation spéciale dans le Décan n'avait pas été modifiée.

Si ce traité eût été mis *ipso facto* en application, c'était, dès le début de 1755, la perte effective de presque toutes les acquisitions de Dupleix, mais il n'était que conditionnel et ne devait entrer en vigueur qu'après sa ratification en Europe ; d'ici là, la trêve conclue le 8 octobre continuerait d'être observée et, pendant sa durée, aucune des deux nations ne procéderait à aucune cession ni rétrocession, les choses devant rester dans les termes *uti possidentis*.

Saunders n'attendait que la conclusion de ces accords pour retourner en Angleterre jouir d'un triomphe mérité. Godeheu, dont la mission n'avait pas été limitée, ne crut pas moins utile de revenir également en Europe pour rendre à la Compagnie de France un compte exact de ce qui s'était passé, et le 16 février il s'embarqua sans éclat.

Son nom ne devint pas populaire ; quelques-uns estimèrent qu'il s'était tiré assez heureusement d'une situation pour ainsi dire inextricable ; le plus grand nombre l'accusa d'avoir fait trop bon marché de l'honneur et des intérêts de la Nation. Mais, de quelque façon qu'on juge son rôle, rien n'était encore perdu dans l'Inde, puisque le *statu quo* devait être respecté jusqu'à ce que les deux compagnies eussent ratifié, rejeté ou modifié les accords conclus. Le jour où Godeheu s'embarqua, nous occupions encore la moitié du Carnatic et toute la côte d'Orissa, sans compter les quatre circars et le Décan jusqu'à Aurengabad. Il était toujours loisible à la métropole de ne rien sacrifier des conquêtes de Dupleix, si elle croyait en avoir les moyens.

LE GOUVERNEMENT DE DUVAL DE LEYRIT. — LES ANGLAIS INTERPRÈTENT TRÈS LIBREMENT LE TRAITÉ CONDITIONNEL Après un intervalle de quarante jours pendant lequel le pouvoir fut exercé par le Comité secret de Pondichéry, Duval de Leyrit vint de Chandernagor prendre possession du gouvernement. De Leyrit était dans l'Inde depuis 1746 et avait servi successivement à Mahé puis au Bengale. C'était un homme calme, de jugement sûr, mais de peu de décision, plus habile à diriger des opérations commerciales qu'à résoudre des difficultés politiques. Résolu à respecter le traité provisoire conclu par Godeheu, il trouva les Anglais moins disposés à s'y conformer. A peine Godeheu était-il parti qu'en dépit de la clause qui leur interdisait aussi bien qu'aux Français d'intervenir dans les différends entre les princes du pays, ils envoyèrent le colonel Héron s'emparer de Madura et de Tinnivelly pour le compte de Mahamet Ali. Que pouvait faire de Leyrit contre cette violation formelle du traité ? il protesta auprès du nouveau gouverneur de Madras, Pigott. L'amiral Watson continuait de tenir la côte avec la flotte britannique. Ce furent alors des discussions sans fin entre les deux nations sur leurs limites

LORD PIGOTT
(D'après le portrait de Powel).

respectives ; les Anglais prétendaient avoir le droit de contrôler les récoltes sur une partie des aldées qui nous appartenaient, notamment sur celles de Carangouly, qui avoisinent Chinglepet. Leyrit put néanmoins ramener à la raison le *rhedi* de Tauréour, mais sous peine de rallumer les hostilités, il dut renoncer à faire la même opération contre Arielour, qui est un petit pays voisin de Chilambaram. Le désaveu infligé à la politique de Dupleix pesait lourdement sur les décisions du gouverneur français et paralysait son initiative. Plus assurés d'être soutenus en Europe, les Anglais poussaient au contraire leur pointe avec audace et confiance ; leur correspondance avec les autorités françaises était d'une insolence raffinée, comme pour nous pousser à rompre la trêve qui modérait leurs envahissements ; Leyrit se refusant à donner dans le piège, ils se résolurent, en janvier 1756, à attaquer Mortiz Ali, le nabab de Vellore, dont Dupleix avait fait un instant un nabab du Carnatic. Cette fois, Leyrit sentit que tout était perdu s'il ne relevait pas le défi ; il envoya immédiatement 700 Européens et 1 500 cipayes au secours de la ville menacée. Cette seule démonstration suffit pour arrêter les Anglais et Mortiz Ali acheta leur retraite par un don plus ou moins volontaire de 40 000 roupies.

L'année 1756 se passa dans le Carnatic au milieu des inquiétudes les plus vives ; on savait que depuis deux ans la paix était fort menacée en Europe, à cause des événements d'Amérique, où les hostilités étaient en fait commencées depuis l'incident Washington-Jumonville. Il semblait difficile que le conflit ne s'étendît pas dans l'Inde, où la nécessité de diviser nos forces rendrait peut-être douteux un double succès sur le théâtre des opérations.

LA GUERRE DÉCLARÉE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

La guerre fut officiellement déclarée entre les deux pays le 17 mai 1756 et connue dans l'Inde le 6 octobre. A ce moment, les Anglais n'avaient qu'un millier d'hommes et nous en avions près du double. Si Leyrit avait été un homme de résolution hardie, nous pouvions porter à l'ennemi un coup décisif. Il n'en fut rien. Au lieu de marcher sur Arcate ou autres places du Nord, d'où l'on pouvait couper les vivres à Madras, Leyrit reprit le projet de Dupleix de s'attaquer d'abord à Trichinopoly et ce fut encore une fois une opération avortée. D'Auteuil, qui commandait nos troupes, se laissa tromper par une manœuvre du capitaine anglais Caillaud, revenu en toute hâte de Madura (mai 1757) et la ville fut sauvée sans coup férir. Plus heureux, Bussy s'empara de Vizagapatam, à la côte de Ganjam (25 juin) et le capitaine Saubinet, successeur de d'Auteuil, dégagea Vandischva menacé par les troupes anglaises de Madras que commandait le colonel Adlercron

et se maintint solidement sur la ligne du Paliar. Le succès définitif était encore possible et il parut certain lorsque le chevalier de Soupire arriva de France au mois de septembre avec 1 100 hommes et 1 500 000 livres d'argent comptant et qu'on sut qu'il allait être suivi par des troupes plus considérables conduites par le comte de Lally.

En attendant son arrivée, Soupire s'attarda au siège de Chettipet, qui ne valait pas un pareil effort et gaspilla les ressources de la colonie à entretenir sans but déterminé une armée déjà considérable. Enfin Lally arriva à Pondichéry le 28 avril 1758, après un voyage qui n'avait pas duré moins d'un an. D'Aché, qui commandait notre escadre, avait perdu beaucoup de temps à Rio de Janeiro, au Cap et à l'Ile de France. Ce temps perdu avait permis à la flotte anglaise de l'amiral Stevens d'arriver dans l'Inde le 24 mars et d'y déposer un premier renfort.

LE COMTE DE LALLY. — SITUATION DE L'INDE A SON ARRIVÉE A PONDICHÉRY. — DANS LE CARNATIC Thomas Artur de Lally, Irlandais d'origine, était né à Romans dans le Dauphiné en 1702. Il avait employé sa jeunesse à de curieuses négociations en Russie, et à l'étude de projets peu réalisables pour atteindre les Anglais en Irlande ou en Écosse ; il avait participé à des opérations militaires en Flandre et, finalement, après le rappel de Dupleix, avait proposé pour reprendre l'Inde un plan plus ingénieux que solidement établi. C'était au demeurant un homme intègre, au caractère droit se prêtant peu aux concessions. Ainsi que le disait d'Argenson, « c'est du feu que son activité. Il ne transige pas sur la discipline, a en horreur tout ce qui ne marche pas droit, se dépite contre tout ce qui ne va pas vite, ne tait rien de ce qu'il sent et l'exprime en des termes qui ne s'oublient pas. »

Dans un pays où les abus étaient la règle, où les conseillers étaient habitués à confondre leurs intérêts avec ceux de la Colonie, et où des officiers faisaient fortune en une campagne, un tel rigorisme pouvait tout gâter. « A la première négligence qui compromettra les armes du roi, ajoutait d'Argenson, à la première apparence d'insubordination ou de friponnerie, M. de Lally tonnera, s'il ne sévit pas. On fera manquer ses opérations pour se venger de lui. Pondichéry aura la guerre civile dans ses murs avec la guerre extérieure à ses portes. »

Rarement observations furent plus prophétiques. A peine arrivé dans l'Inde, Lally fit sentir à tout le monde, officiers et civils, qu'il les considérait comme autant de fripons et qu'il était venu non moins pour les punir que pour faire la guerre. Il n'en fallut pas plus pour déchaîner contre lui une hostilité générale ; seuls

lui restèrent dévoués quelques officiers qu'il avait amenés de France. On lui obéit encore par devoir ou par crainte, mais que valent de pareils services ? Où manque la foi manque le zèle et si Lally n'eut pas à lutter contre une résistance ouverte, il se trouva toujours devant une opposition passive, mille fois plus dangereuse, contre laquelle toute sanction était impuissante. Aussi bien, ses critiques passionnées portaient-elles souvent à faux ; ses injures étaient gratuites, et n'étant pas suivies d'effet, ne servaient qu'à révéler sa mauvaise humeur. Par réaction, on s'en vint à le comparer aux pires despotes ; l'enfer seul était digne d'un tel monstre. Les lettres écrites de l'Inde à cette époque ont quelque chose de déconcertant par leurs violences. Puis, quand les malheurs arrivèrent, on parla de trahison et ce fut la route qui devait le conduire à l'échafaud.

LE COMTE DE LALLY
(D'après une gravure de la Bibliothèque Nationale).

Rappelons quelle était la situation lorsque Lally arriva dans l'Inde.

A la côte Coromandel, il n'y avait pas encore de guerre effective avec les Anglais. Depuis que Godeheu avait conclu la paix conditionnelle du mois de janvier 1755, nos adversaires s'étaient efforcés de tirer les conséquences morales de cette paix plutôt que d'accroître ostensiblement leurs possessions. La reconnaissance tacite de Mahamet Ali comme nabab du Carnatic leur avait donné indirectement le contrôle de toute la province, à l'exception des aldées que nous occupions. Mahamet Ali leur avait concédé l'administration de ses revenus, sans se préoccuper de l'autorité ni du Mogol ni du Soubab, qui seuls avaient le droit de céder des terres ou de conférer des dignités. La force mais surtout notre résignation avaient créé un autre droit qui était pour nous d'une inquiétante réalité. Si les contestations survenues en Amérique à propos de l'Acadie et de l'Ohio n'avaient fait dès 1754 considérer la guerre comme imminente, il est fort probable que les concessions envisagées aux conférences de Londres et dont s'inspira Godeheu auraient été ratifiées en 1755, et c'eût été, dès ce moment, la perte à peu près totale des territoires acquis de 1749 à 1751.

AU BENGALE. — PERTE DE CHANDERNAGOR

Le risque n'était que différé, mais c'est le Bengale et non le Carnatic qui nous échappa le premier. On sait qu'en vertu de la neutralité du Gange imposée par le nabab, les Européens ne pouvaient se faire la guerre qu'en pleine mer, au delà de la pointe des Palmiers où finissent les eaux de l'Hougly. Ce régime favorisait le commerce. Nos établissements se développaient librement et s'ils ne connaissaient plus la prospérité du temps de Dupleix, c'était moins la faute des circonstances que de la prudence de nos directeurs, qui n'avaient ni son tempérament ni ses aptitudes commerciales. Les années qui suivirent le rétablissement de la paix d'Aix-la-Chapelle furent encore des années heureuses ; alors que de 1739 à 1744, les retours du Bengale en France avaient été de 16 697 000 livres, ceux de 1749 à 1754 furent de 23 220 livres. Malgré les droits arbitraires levés sur nos marchandises tant à l'entrée de nos établissements que sur le cours des rivières, les bénéfices qu'on retirait des ventes à Lorient étaient encore assez élevés pour qu'on subît sans trop se plaindre les avanies dont nous étions les victimes. Tout changea à la mort d'Alaverdi Khan, survenue en 1755.

Son petit-fils et successeur, Siradja Daula, était un jeune homme de 25 ans, vif, inconsidéré et détestant les étrangers. L'assistance financière que les Anglais donnèrent à un de ses compétiteurs le déterminèrent à les chasser de Calcutta (juin 1756). L'épisode du trou noir a dramatisé cette chute retentissante.

C'est alors que notre situation devint critique. Bien que l'on ne sût pas encore que la guerre était déclarée en Europe, la paix paraissait si précaire et les Anglais l'avaient si audacieusement méconnue l'année précédente aux frontières et dans les eaux du Canada que ce n'eût été un acte ni déloyal ni maladroit de faire cause commune avec Siradja Daula. Ce prince avait demandé notre concours avant que Calcutta ne fût pris et, dans la crainte d'un retour offensif des Anglais, il nous le demanda encore, lorsque cette ville fut entre ses mains. Sous prétexte qu'il ne cherchait qu'à détruire tous les Européens et qu'après Calcutta il s'en prendrait à Chandernagor et à Chinsura, Renault de Saint-Germain, notre commandant au Bengale, se récusa et Duval de Leyrit, gouverneur de Pondichéry, non seulement l'approuva de cette réserve mais lui recommanda de s'entendre avec les Anglais, en spécifiant qu'en cas de guerre en Europe, la neutralité du Gange serait respectée. Cependant Duval de Leyrit prévoyait dans une lettre à Renault du 13 août 1756 que si nous rendions service aux Anglais, ils ne nous paieraient pas de retour, si jamais nous nous trouvions dans l'embarras. Mieux eût valu, dans ces conditions, soutenir Siradja Daula, puisque aussi bien c'était de lui que nous tenions tous nos pouvoirs.

PLAN DU COMPTOIR DE MAHÉ ET DE SES ENVIRONS AU XVIIIe SIÈCLE
(Archives du Ministère de la Marine).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Mais, retenus tout à la fois par les traités, les scrupules et surtout par la crainte de l'inconnu, Duval de Leyrit et Renault n'osèrent pas prendre les déterminations nécessaires au moment où il l'eût fallu et si, par leurs réticences, ils ne donnèrent pas expressément aux Anglais et à Siradja Daula l'impression qu'ils cherchaient à les tromper, ils leur permirent du moins de penser que notre politique, quoique fort réfléchie, était tout à fait inconsistante et ne méritait aucune considération.

Les Anglais reprirent Calcutta le 2 janvier 1757 avec une flotte commandée par l'amiral Watson et un millier d'hommes sous les ordres de Clive ; huit jours après, ils saccagèrent Ougly, qui appartenait aux Maures. A ce moment, on apprit officiellement que la guerre était déclarée en Europe ; dès lors, plus d'autres ménagements à observer dans l'Inde que ceux dictés par la prudence. Bien qu'en théorie la neutralité du Gange, gage de notre sécurité, dût continuer d'être observée, Renault, sachant que les forces anglaises étaient supérieures aux nôtres, proposa à Clive et à Watson d'abord sa médiation avec le nabab puis la confirmation de la neutralité par une convention formelle ; deux conseillers furent envoyés à Calcutta pour suivre cette double négociation. Les Anglais, n'étant pas encore sûrs de triompher de Siradja Daula dont l'armée tenait la campagne, parurent entrer avec satisfaction dans la voie qui leur était ouverte ; de cette façon ils pouvaient au moins compter que nos forces n'iraient pas se joindre à celles du Nabab. Ils promirent donc à Renault tout ce qu'il désirait et fin janvier on n'attendait plus que leurs signatures. Mais à ce moment (5 février) Clive remporta une victoire signalée sur Siradja Daula qu'il avait su attirer par une fuite

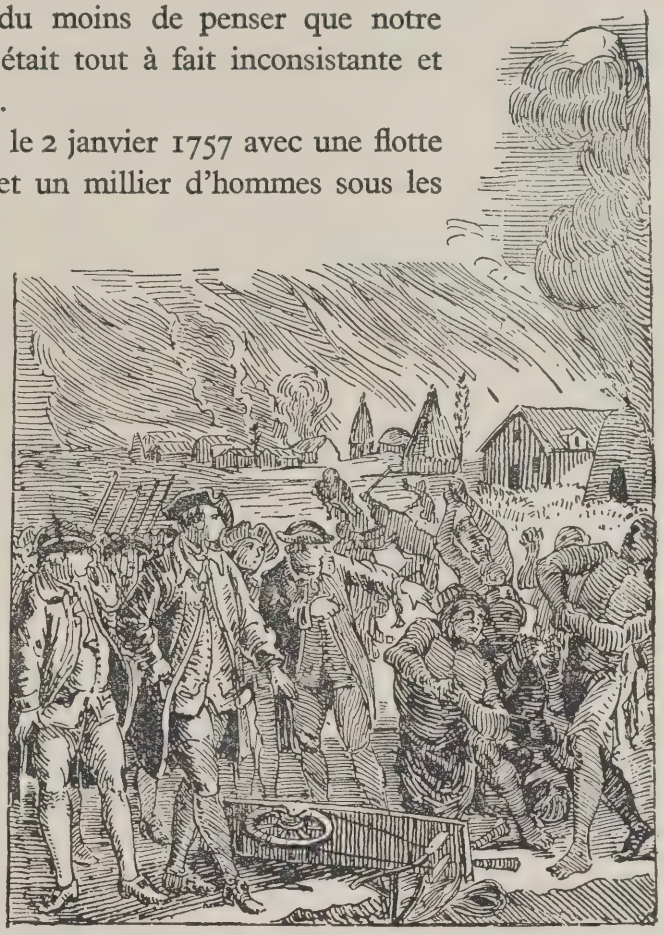

LES ANGLAIS AU BENGALE (gravure de Eisen, d'après : *État civil politique et commerçant du Bengale.* 1775).

simulée sous les murs de Calcutta et quatre jours après il signait avec lui la paix.

Ce ne fut pas encore la rupture avec Renault : Watson et Clive attendaient des renforts de Bombay avant de jeter le masque, c'est-à-dire avant de tomber sur Chandernagor. Ces renforts arrivèrent au début de mars, au moment où, pressé par nos sollicitations, Watson allait enfin apposer sa signature au bas du traité. Il prit alors texte de quelques propositions qui venaient de nous être faites par Siradja Daula en vue de nous attirer dans son alliance et, affectant de croire que nous les avions adoptées, il fit voile sur Chandernagor qu'il attaqua le 14.

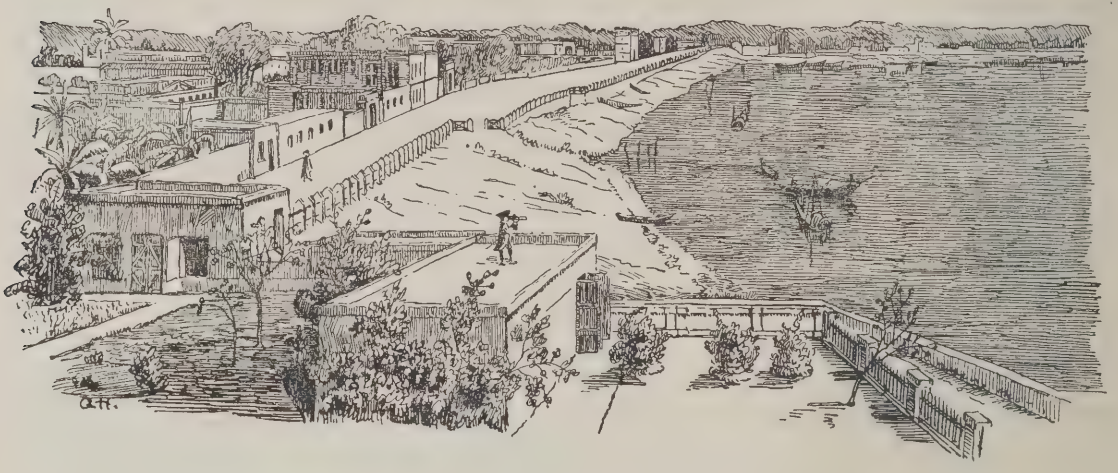

CHANDERNAGOR AU XVIII[e] SIÈCLE

Renault n'avait jamais cru qu'il y eût à compter sur la parole des Anglais et il avait pris des mesures de défense ; mais que pouvaient les 146 hommes dont il disposait contre toute la flotte et toute l'armée ennemie ? Seul le nabab pouvait nous dégager de cette étreinte ; il y songea et, sur le pressant appel de Jean Law, notre chef à Cassimbuzar, il donna au faussedar d'Ougly l'ordre de nous assister et des troupes partirent pour Chandernagor ; mais rien ne fut fait avec la rapidité nécessaire et, pendant qu'on se mettait en marche, les Anglais pressaient le siège de la ville et s'en emparaient (23 mars).

Clive ne s'attarda pas à savourer son triomphe ; il marcha aussitôt sur Mourchidabad, où d'habiles négociations avec les Chets, banquiers du pays, et la trahison escomptée d'un général du nabab, Jaffer Ali, lui permettaient d'espérer la chute de Siradja Daula. Tout se passa comme il l'avait prévu ; le jour de la bataille, Jaffer Ali passa du côté des Anglais dès le début de l'action et ceux-ci furent victorieux sans avoir combattu. Telle fut, dans toute sa simplicité, la fameuse bataille dite

de Plassey, qui décida en fait du sort de l'Inde. Siradja Daula fugitif fut pris quelques jours après et mis à mort tandis que le traître Jaffer Ali montait sur le trône et consacrait son asservissement en accordant aux Anglais ce qu'on appelle aujourd'hui le « protectorat » de ses États.

Law essaya en vain de prolonger la lutte en se retirant à Patna puis à Delhi avec des forces sans cesse croissantes de fugitifs qu'il ralliait ; il chercha à intéresser à sa cause divers nababs et le Mogol lui-même, mais, après quatre ans d'efforts infructueux où, presque démuni de tout, il parcourut tout l'Indoustan avec une activité qui rappelle la mémorable retraite des Dix Mille, il fut battu et fait prisonnier en 1761 à la bataille d'Helsa. C'était la perte définitive du Bengale et de toute l'Inde du Nord ; rien ne devait plus faire obstacle aux ambitions anglaises, rien pas même la résistance des Mahrattes qui ayant pris la cause indoue des mains défaillantes du Mogol, furent à leur tour vaincus en 1803 à la bataille de Laswari.

C'est ainsi que, pour avoir poursuivi avec les Anglais une solidarité illusoire, nous avions déjà perdu tous nos établissements du Bengale, lorsque Lally mit le pied dans l'Inde. Courtin, à Dacca, avait fait une retraite qui dans une certaine mesure rappelle celle de Law, mais lui aussi, après avoir tenu la campagne pendant dix mois dans le haut Bengale, avait dû finir par se rendre aux Anglais.

DANS LE DÉCAN. — L'ACCORD AVEC LE MAÏSSOUR. — DISGRACE DE BUSSY. — IL SE MAINTIENT A HAÏDERABAD ET S'EMPARE DES ÉTABLISSEMENTS ANGLAIS DE LA CÔTE

La situation était toute différente dans le Décan où Bussy continuait de nous représenter, mais il eut besoin de toute sa présence d'esprit pour la maintenir au lendemain du rappel de Dupleix. Les Anglais répandaient partout le bruit que celui-ci avait été sacrifié à leurs exigences et laissaient entendre que la France n'avait plus ni force ni crédit. Impressionné par ces rumeurs, plus mécontent encore que Dupleix ait paru disposer du Carnatic sans le consulter, le soubab songeait à se retourner du côté de nos ennemis et l'eût sans doute fait si Bussy n'était revenu précipitamment de la côte (janvier 1755). Il fit de son mieux pour expliquer que la disgrâce de Dupleix ne changeait rien à notre politique ; puisque lui-même restait avec le même programme, quelle preuve plus convaincante pouvait-on lui demander ? Il lui fallut néanmoins se garder contre l'esprit national toujours en éveil de la noblesse, qui se rendait compte que notre prestige n'était plus tout à fait le même et supportait d'autant plus impatiemment notre protection.

Une occasion d'éprouver nos sentiments ne tarda pas à se présenter, si même elle ne fut pas provoquée par le désir de nous mettre dans l'embarras. Depuis longtemps le Maïssour n'avait pas payé le tribut annuel qu'il devait au Décan ; le soubab demanda à Bussy de l'accompagner dans l'expédition qu'il projetait pour en obtenir le paiement. Or le Maïssour était notre allié et ses troupes étaient encore à côté des nôtres à Sriringam. Marcher avec le soubab risquait de rompre cette alliance ; d'autre part ne pas prendre parti, c'était dire que notre concours n'était plus utile à Salabet j. et jeter ce prince dans les bras des Anglais. Bussy hésita pendant plus d'un mois avant de s'engager ; il se retranchait derrière des ordres qu'il attendait de Pondichéry et qui n'arrivaient pas. A la fin il se décida et marcha à la suite de Salabet j., mais en même temps il faisait donner le conseil au davelay ou premier ministre du Maïssour de payer de bonne grâce une somme assez importante, sinon les Mahrattes se joindraient au soubab et ce serait la ruine du Maïssour. Le davelay comprit ce langage et se hâta de prévenir l'invasion mahratte en versant à Salabet j. une somme de 52 lacks de roupies. Ainsi pour avoir enrichi l'un et préservé l'autre d'une attaque, Bussy se concilia tout à la fois la reconnaissance au moins apparente du soubab et du davelay et sa situation dans le Décan fut momentanément consolidée. Nul n'osait plus l'attaquer de front ou même par des manœuvres obliques.

BUSSY

(D'après un portrait appartenant au duc de Rohan).

Son prestige était tel que le Grand Mogol lui fit écrire qu'il était disposé à le prendre à son service avec 1 200 Français, dont il assurerait la solde. Sans la crainte de déplaire à la Compagnie, Bussy aurait volontiers accepté ces offres ; son autorité n'en eût été que plus grande à Haïderabad et son influence à Delhi ne nous eût pas été inutile, même pour le règlement des affaires du Carnatic, mais Duval de Leyrit lui conseilla vivement de ne rien conclure sans l'assentiment de la Compagnie et l'affaire en resta là. Bussy acquit seulement des titres nouveaux qui lui furent conférés par le Mogol en janvier 1756.

Six à huit mois de tranquillité parfaite suivirent l'expédition financière du Maïssour. Salabet j. et ses ministres ne nous parlaient plus du discrédit où la France était tombée par suite du rappel de Dupleix. Mais l'orage couvait en secret. Au début de 1756, il y eut comme des prodromes de révolte du côté de Savannour où le nabab, Morarao et Muzaffer Khan, celui-ci ancien chef des cipayes de Dupleix en 1748, rassemblaient des troupes en vue de proclamer leur indépendance à l'égard tant du soubab que du péchoua. Il était naturel que ceux-ci unissent leurs forces contre les coalisés, mais que ferait Bussy? La question était pour lui des plus embarrassantes ; il avait tout intérêt à ménager Morarao qui, à tort ou à raison, nous réclamait le paiement de sommes importantes promises par Dupleix ; d'autre part les droits de Balagirao sur cette partie de l'Inde étaient des plus douteux, et nous n'avions non plus aucun intérêt à indisposer ce prince, actuellement fort mécontent des Anglais. Bussy manœuvra de telle façon qu'il obtint sans trop de peine la reddition de Savannour, mais en même temps il sauva Morarao de la ruine, en empêchant que ses terres ne lui fussent enlevées et, pour prix de ce service, il obtint la remise des dettes contractées par Dupleix et s'élevant à 14 lacks. Il n'en fallut pas plus pour que l'entourage du soubab et notamment Chanavas Kh. ne l'accusassent d'avoir trahi leurs intérêts, et sous leur inspiration Salabet j. contracta sur-le-champ avec Balagirao une entente séparée, en mettant pour ainsi dire ses États sous sa protection. Il serait allé, dit-on, jusqu'à suggérer au Mahratte l'idée de faire assassiner Bussy. Cette idée fut rejetée avec mépris et Balagirao nous fit au contraire savoir qu'il désirait continuer avec nous les rapports les plus amicaux. La seule victime réelle de la négociation fut Salabet j., qui accepta une tutelle étrangère, avec un léger démembrement de ses États et un partage de son autorité avec ses deux frères Nizam Ali et Bassalet j., qui devinrent l'un gouverneur du Bérar et l'autre d'Adony.

Notre concours devenait dès lors inutile et l'on nous fit savoir que nous pouvions nous retirer à la côte. Ce fut là vraiment l'heure la plus décisive de toute la carrière de Bussy ; jamais il ne courut pareil danger, au moins pour son prestige. Ce n'était pas qu'il envisageât notre retraite comme un malheur ; la perte du Décan lui était indifférente ; mais quel motif aurions-nous désormais pour conserver nos établissements de la côte, donnés comme gage de notre concours ? Comment résister à Mahamet Ali si le soubab, l'acceptant comme vassal, lui donnait régulièrement l'investiture du Carnatic? Bussy vit toutes ces conséquences d'un coup d'œil et néanmoins il prit le parti de se retirer à la côte, où il avait la ferme intention de se maintenir à tout prix. La crainte de Balagirao retiendrait sans doute les Anglais

d'attaquer le Décan ; rien par conséquent ne serait absolument compromis. Nul doute qu'un jour ou l'autre on ne fît de nouveau appel à son concours.

Bussy remonta donc vers Haïderabad pour y rassembler nos forces et sa marche ne fut pas troublée, mais à son arrivée il en fut tout autrement (14 juin). Une armée nombreuse prétendit lui barrer le chemin et il se vit comme prisonnier dans la capitale. Il se cantonna fortement dans le Charmal qui était un ancien palais à l'une des extrémités de la ville et là il attendit des secours. Des sorties plus ou moins heureuses lui permirent d'abord de tenir l'ennemi assez éloigné, puis il les espaça pour ne pas favoriser les désertions. L'heure était vraiment tragique et il en fut ainsi jusqu'au 10 août, jour où l'on apprit que Law arrivait avec 500 Européens de renfort. Mais alors surgit un nouveau danger. Toute l'armée ennemie s'interposa entre Law et Bussy. Il fallut à Law et à ses hommes un courage à toute épreuve pour percer ce rideau heureusement plus épais que résistant et une endurance presque surhumaine pour passer ensuite à travers des gorges aussi mystérieuses que peu sûres et franchir des rivières débordées. Tous nos vivres et approvisionnements nous furent enlevés. Enfin Law et Bussy purent se rejoindre au bout de cinq jours après un dernier combat qui aurait coûté à l'ennemi 3 000 hommes et à nous trois officiers et une trentaine de soldats. C'était la délivrance et ce fut le succès : le soubab nous fit le premier des propositions

HAÏDERABAD : UNE RUE

d'accommodement. Bussy, fort modéré dans la victoire, n'exigea pas le renvoi de Chanavas Kh., dont les intrigues avaient amené cette guerre, et reprit auprès de Salabet j. sa place d'autrefois, comme s'il ne s'était agi que d'un malentendu.

Il n'est pas dans notre histoire coloniale de page plus mémorable que cette campagne de 1756. Bussy ne fit pas la moindre faute militaire ni de jugement ; les armes comme la diplomatie le servirent avec un égal bonheur. Il est vrai d'ajouter que ceci se passait dans un temps et dans un pays où les choses n'avaient pas de commune mesure avec celles de l'Occident.

Bussy resta encore trois mois à Haïderabad après cet événement, affectant de se désintéresser de la façon la plus complète de l'administration intérieure du pays. Tout étant tranquille, il laissa le commandement à un officier subalterne avec 200 hommes seulement et, le 16 novembre il partit pour la côte où de graves soucis l'attendaient.

La nouvelle de la guerre en Europe était enfin arrivée à Bombay le 6 octobre et, à Pondichéry, le gouverneur avait reçu pour instructions de s'abstenir de tout acte d'hostilité par terre, à moins que les Anglais ne commençassent les premiers. Sans cet ordre malencontreux, il eût été loisible à Bussy, après avoir réglé les affaires des circars, de se transporter au Bengale, où ses qualités d'homme d'État nous eussent peut-être encore mieux servi que ses connaissances militaires. Un scrupule excessif retint Leyrit et pendant ce temps Clive et Watson prenaient Calcutta et bientôt après s'emparaient de Chandernagor, sans nous laisser le temps d'intervenir.

Réduit à ménager nos ennemis, Bussy se borna dans les premiers temps à faire rentrer les impôts arriérés et à opérer dans sa propre armée des réductions de dépenses. Puis, en janvier, sur la nouvelle que le zémindar de Bobili, nommé Rangarao, menaçait de se révolter, il marcha contre lui avec Viziam Raja, notre fermier de Chicacole, et le défit complètement. Bobili fut pris et Rangarao tué. Cet événement mériterait à peine d'être signalé si, dans un accès de désespoir patriotique, les assiégés n'avaient eux-mêmes immolé leurs femmes et leurs enfants dans un vaste incendie et ne s'étaient ensuite fait tuer jusqu'au dernier. Il n'y eut que quelques survivants, dont l'un parvint par ruse à s'introduire auprès de Viziam Raja et l'assassina.

C'est vers ce moment que se produisit la chute de Chandernagor. Bussy répondit à la prise de cette ville et de nos autres comptoirs du Bengale par l'occupation de toutes les factoreries anglaises de la côte d'Orissa, Vizagapatam, Madapolam,

Ingeram et Bandermoulanka. Il n'en fallut pas davantage pour paralyser toute velléité d'indépendance à Haïderabad et, si les intrigues étrangères continuèrent à s'agiter à la cour du soubab, du moins furent-elles plus discrètes. Les Anglais, occupés au Bengale, ne pouvaient, à ce moment, distraire aucune de leurs forces pour le Décan. Bussy put donc réaliser son rêve de dominer l'intérieur du pays en s'en tenant simplement mais solidement à la côte. Politique assurément des plus sages et des plus prévoyantes, au moins pour l'époque. Par la côte on tenait tout le commerce maritime et comme les populations de l'intérieur, quelques richesses que pût produire leur pays, avaient aussi besoin de quelques marchandises de l'étranger, on les tenait en quelque sorte à sa merci, on les réduisait tout au moins à une gêne qui leur était désagréable, en les privant des commodités qu'elles attendaient de l'extérieur. D'autre part il n'est pas douteux que le contrôle effectif de toute la région côtière nous constituait une sorte de monopole commercial au regard de tous les autres Européens. Or, de Gaujam où commençait notre autorité jusqu'au sud de Masulipatam, où les Anglais devenaient maîtres, nous tenions à peu près 600 kilomètres de côte. Brillantes perspectives, si le sort des États ne dépendait pas le plus souvent d'événements extérieurs qu'on ne veut pas prévoir ou contre lesquels on est réellement impuissants.

A LA CÔTE MALABAR

Avant d'aller plus loin, jetons un coup d'œil rapide sur ce qui se passait à la côte Malabar et nous aurons une idée générale de la situation de tous nos établissements au moment de l'arrivée de Lally.

VUE DE CANNANORE

(D'après la *Description des côtes du Malabar et du Coromandel.*

Toute une révolution s'était faite en cette partie de l'Inde depuis 1751, c'est-à-dire depuis le moment où le roi de Nelisseram avait demandé notre protection contre son voisin, le roi de Bednour ou de Canara. On a vu plus haut (page 209) que ce petit État, jadis dépendant de ce dernier

royaume, avait reconquis une sorte d'indépendance, grâce au concours que notre commandant à Mahé, M. Louet, lui avait donné avec le consentement de Dupleix.

Collé, qui succéda à Louet en 1756, n'estimait pas que ces possessions valussent les frais qu'avait coûté leur acquisition ; elles n'avaient à ses yeux d'autre utilité que d'empêcher les Anglais d'en être eux-mêmes les maîtres ; cependant, avec le temps, en y plantant des cocotiers, on en pourrait tirer 200 000 francs de revenus annuels. Les dépenses courantes étaient évaluées à 60 000. — Sauf la perte de Matlaye qui nous fut enlevé par surprise en 1756 avec un massacre presque total de la petite garnison, le pays resta tranquille jusqu'en 1760, époque où il passa sous la domination anglaise ; encore convient-il de dire que Matlaye fut promptement repris par Cheriquel, notre allié, et nous fut aussitôt restitué.

A Mahé même, l'incertitude continuait de régner au sujet de nos limites, et Bayanor ne nous était nullement favorable. Ce jeune prince, d'une humeur particulièrement inquiète, aspirait au titre de roi. Son ambition alarmait ses voisins, les nambiars d'Irruvelinad, qui finirent par lui faire la guerre ; nous restâmes neutres et tout se termina par le *statu quo*.

Nous en aurons fini avec la côte Malabar en ajoutant que la France continuait d'assurer la protection des îles Maldives avec quelques hommes commandés par Le Termeiller. Les deux rois de ces îles étaient depuis plusieurs années prisonniers d'Ali Raja à Cannanore sans vouloir reconnaître sa souveraineté.

En résumé, sauf au Bengale où nous avions tout perdu, la partie n'était nullement compromise partout ailleurs et, au moment où Lally arriva, nous pouvions encore espérer sortir victorieux de la lutte engagée avec les Anglais.

LA PRISE DE FORT SAINT-DAVID. — LA MARCHE SUR TANJORE A peine Lally était-il débarqué que, le jour même, il envoyait un détachement de 700 Européens commandés par d'Estaing pour s'emparer de Goudelour, où il partait lui-même le lendemain. Le 4 mai, la ville capitulait. Par malheur, une bataille navale que d'Aché livra le 28 avril à l'amiral Stevens en vue de Negapatam ne nous permit pas de rester maîtres de la mer et de compter sur une sécurité complète pour nos opérations à l'intérieur du pays ; nous eûmes toujours à craindre un renforcement de l'armée ennemie.

La chute de Goudelour fut suivie du siège de Fort Saint-David, devant lequel Dupleix avait jadis dirigé quatre opérations infructueuses. Lally fut plus heureux : Fort-Saint-David se rendit le 2 juin après un siège régulier de 18 jours et ses

fortifications furent immédiatement rasées ; il n'en reste plus aujourd'hui que quelques pans de murailles sans intérêt.

Si l'on en croit Lally, Leyrit et le Conseil supérieur auraient apporté la plus grande négligence sinon la plus criminelle insouciance à lui prêter assistance ; déjà les fonds commençaient à manquer et c'est ce qui perdit tout dans la suite. Les Français ont toujours refusé d'attribuer aux questions financières l'importance qu'elles méritent et malgré l'âpreté parfois injuste et toujours exagérée des critiques de Lally, il faut reconnaître que Leyrit, tout en ayant du bon sens et de la modération, avait toujours manqué de l'autorité nécessaire pour imposer à ses fonction-

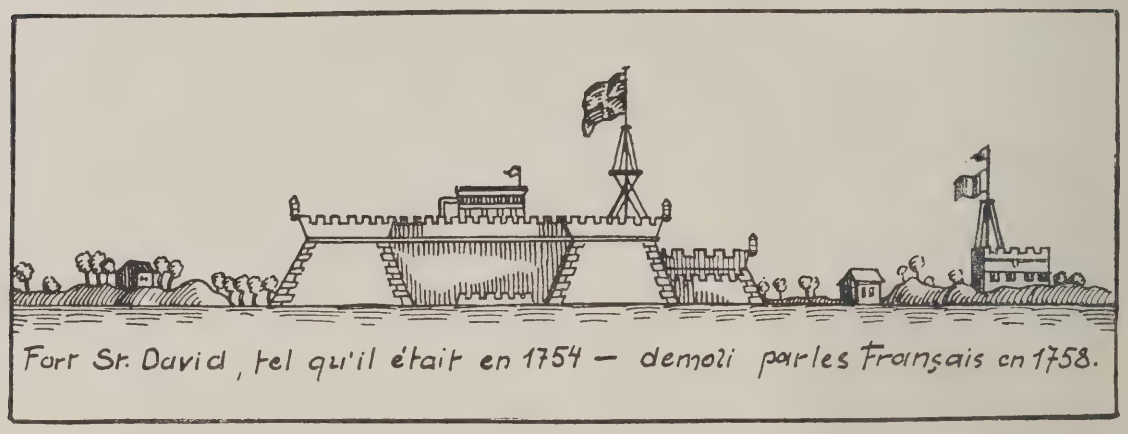

Fort St. David, tel qu'il était en 1754 — demoli par les Français en 1758.

naires la discrétion dans la perception des revenus publics. Civils et militaires, chacun cherchait avant tout à s'enrichir, sauf à laisser le trésor insuffisamment garni pour les dépenses de salut national. Nos fermiers indigènes gardaient pour eux la majeure partie des recettes et lorsque, instruit de leurs prévarications, Leyrit les remplaça par des Européens, ce furent les mêmes abus. Nul n'était tout à fait un malhonnête homme, mais l'esprit public était corrompu et les impôts ou charges communes étaient à la disposition des intérêts particuliers. Il n'est pas jusqu'aux matelots qui, faute d'être suffisamment payés, refusaient de s'embarquer et il fallut à la fin de mai donner à d'Aché 400 hommes de nos troupes pour renforcer son escadre. Lally s'indignait de cette indifférence léthargique pour le bien de l'État et commençait à porter sur chacun des soupçons et même des jugements qui lui faisaient autant d'ennemis.

Fort Saint-David pris, Lally voulait se porter à Madras avec notre escadre ; d'Aché refusa, sous prétexte qu'il manquait de vivres et que les maladies qui régnaient à bord de ses vaisseaux les mettaient hors d'état de tenir la mer.

Comme il était à peu près inutile d'attaquer Madras par terre, si la mer restait libre et que la mousson qui oblige les vaisseaux à fuir la côte ne se déclare qu'en octobre ou novembre, Lally se rejeta sans enthousiasme sur le Tanjore, où il y avait à recouvrer une créance de 55 lacks, héritage des droits que nous tenions de Chanda Sahib.

Lally s'engagea malheureusement dans cette expédition sans avoir les vivres et les munitions nécessaires pour une campagne de quelque durée et ne trouva dans le pays depuis Devicotta que de rares approvisionnements. Enfin le 18 janvier il arriva devant Tanjore avec 1 600 hommes. Aux premières sommations, le rajah promit de payer cinq lacks et de fournir des vivres pour une valeur à peu près équivalente, mais sur une légère infraction à ces conventions, Lally menaça de le déporter à l'île de France. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer une lutte à mort. Elle eût peut-être tourné à notre avantage, car une brèche avait pu être pratiquée dans la muraille et l'attaque générale était déjà ordonnée lorsque Lally apprit que la flotte de d'Aché venait d'être battue le 1er août au large de Tranquebar et qu'un corps de 800 Anglais s'apprêtait à descendre sur Pondichéry. Lui-même n'avait plus que pour deux jours de vivres et ses munitions de guerre étaient presque épuisées ; le 10 août, il prit le parti de la retraite qui s'effectua en bon ordre et, le 28, il était de retour à Pondichéry.

Cet échec fit oublier le succès de Fort-Saint-David ; la prise de Madras pouvait seule relever le prestige et l'autorité de Lally ; voyant venir l'hiver, où les vaisseaux anglais devaient se retirer dans le Gange ou à Bombay, il s'employa sans tarder à préparer la grande expédition.

BUSSY DISSOUT AU DÉCAN UNE CONSPIRATION FORMÉE CONTRE LES FRANÇAIS. — LALLY LE RAPPELLE A LA CÔTE Son premier soin fut de rappeler Bussy du Décan, afin d'opérer une concentration de toutes nos forces. Celui-ci n'était retourné à Haïderabad qu'à son corps défendant, mais les nécessités d'une situation compromise l'y avaient encore une fois rappelé. Le partage de l'autorité entre le soubab et ses frères avait produit ses effets naturels : les rivalités pour la prééminence et l'anarchie. Chanavas Khan, resté notre ennemi, avait lié la partie avec Nizam Ali qu'il comptait, à la première occasion favorable, substituer au soubab régnant. Pour mieux arriver à ses fins, il s'entendit avec Balagirao et le détermina à entrer dans le Décan, comme s'il voulait effectivement faire la guerre. Une armée mahratte, commandée par le fils du péchoua, vint en effet jusqu'à Aurengabad et, dans la confusion qui suivit, Nizam Ali, dont la popularité était réelle, se fit con-

férer les plus grands pouvoirs et l'autorité effective fut enlevée à Salabet jing. Nizam Ali eut à sa disposition le grand sceau de l'État.

Informé de ces événements, Bussy fit en 21 jours près de 450 kilomètres et arriva à Aurengabad, dans le courant de janvier 1758. Il était temps : tout était prêt pour déposer et sans doute tuer Salabet jing. Nizam Ali commandait l'armée et Chanavas Khan s'était fait mettre en possession de la forteresse de Daulatabad, l'une des plus puissantes de l'Inde. Bussy manœuvra selon son habitude, avec beaucoup de prudence et de résolution ; il se fit remettre les sceaux par Nizam Ali et reprit par ruse la forteresse de Daulatabad. Puis il fit donner à Nizam Ali le gouvernement d'Haïderabad, pour le mettre plus directement sous notre surveillance. Le prince parut accepter avec reconnaissance cette désignation, mais le jour de l'investiture il fit assassiner Haïder jing, le divan de Bussy et l'un des hommes les plus considérables du pays. Bussy voulut aussitôt faire arrêter Chanavas Kh., dont les intrigues favorisaient toutes ces manœuvres ; celui-ci fut tué en se défendant. La coalition se rompit aussitôt et, de crainte d'être arrêté à son tour, Nizam Ali se sauva à Berhampour avec quelques cavaliers. Son gouvernement ainsi que le poste de premier ministre furent donnés à Bassalet jing et l'on partit pour Haïderabad, où l'on arriva le 15 juillet. Bussy y trouva une lettre de Lally, datée du 13 juin, lui enjoignant de rejoindre Pondichéry avec toutes ses troupes et de ne laisser à la côte des circars et de Masulipatam qu'un simple détachement sous les ordres du marquis de Conflans ; il partit trois jours après.

Ce départ, justifié par la nécessité de faire un front commun contre les Anglais, ne préjugeait nullement de l'abandon définitif du Décan ; si nous avions été victorieux à la côte, Bussy serait sans doute revenu à Haïderabad avec une nouvelle autorité, mais on sait déjà ce qu'il advint et, en fait, le départ de Bussy mit fin à sept années d'efforts glorieux et d'un profit certain. Il n'est pas dans notre histoire coloniale d'exemple où notre autorité sur un pays aussi étendu et aussi peuplé que le Décan se soit manifestée et maintenue par le seul prestige et aussi les seules qualités politiques d'un homme ; les armes elles-mêmes eurent peu de part à nos succès.

Le siège de Madras

Bussy, rejoint par Moracin sur les bords de la Krichna, rencontra Lally le 26 septembre à Vandischva où nos troupes se préparaient à l'expédition de Madras par la conquête du pays intermédiaire. Lally, réduit alors à ses seules forces par suite du départ de notre escadre qui avait appareillé pour les Iles le 2 septembre, trouva dans ce secours un renfort

appréciable quoique insuffisant ; Bussy et Moracin n'amenaient pas avec eux plus de 750 hommes dont seulement 250 Français ; Bussy lui remit en outre 250 000 roupies de ses fonds personnels pour subvenir aux nécessités de la guerre. Arcate tomba entre nos mains le 3 octobre, suivant de près la chute d'autres places moins importantes, telles que Carangouly, Tirnamallé, Trivalour et Timery. A part Chinglepet, qu'on ne put attaquer faute de 10 000 roupies, tout le pays entre Pondichéry et Madras était entre nos mains.

Lally installa comme nabab d'Arcate Raza Sahib, fils de Chanda Sahib, prince peut-être fort dévoué mais pourvu de peu de qualités militaires. Puis il mit la dernière main à la grande affaire : celle de Madras, et ce ne fut pas chose aisée. Nous avions bien à notre disposition 2 700 hommes et 4 000 noirs, mais pas assez d'argent pour les payer. Les fermiers se succédaient les uns aux autres avec une égale insouciance du bien public et le trésor, sans être absolument vide, n'était pas suffisamment garni pour entretenir longtemps un tel effectif. A l'issue d'un conseil mixte, on résolut cependant de marcher sur Madras, parce que, disait-on, il valait mieux mourir d'un coup de fusil sur les glacis de cette ville que de faim sur ceux de Pondichéry. Ce n'était plus l'enthousiasme qui avait entraîné nos hommes à Fort Saint-David ni même à Tanjore. La foi s'en était allée ; Lally ne se rendait pas compte que rien n'est possible sans une certaine confiance ni une certaine tolérance.

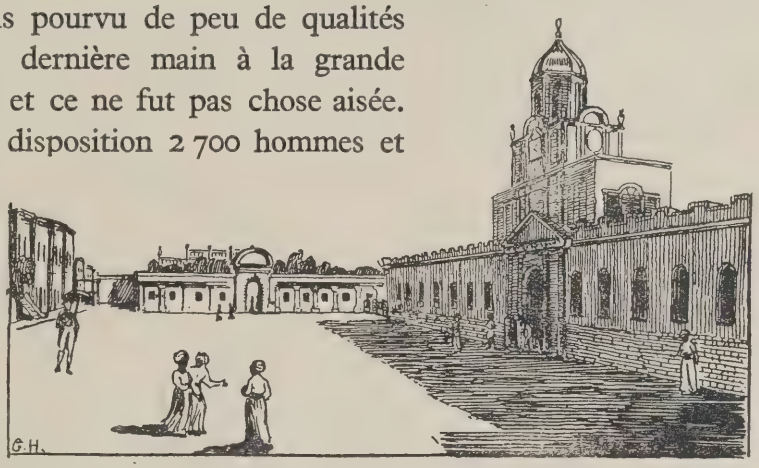

VUE INTÉRIEURE DU FORT SAINT-GEORGES, FACE OUEST
(D'après Ward).

Les pluies qui survinrent à ce moment nous firent perdre un temps précieux ; on ne put arriver en vue de Madras que le 12 décembre ; si l'on n'emportait pas la ville de haute lutte, il y avait tout à craindre du retour de l'escadre anglaise à la fin de la mousson d'hiver. Et c'est, hélas ! ce qui arriva.

Le 14, la ville noire fut entièrement occupée, à la suite d'un combat très meurtrier, un moment fort indécis, qui nous coûta 200 tués ou blessés, tandis que les Anglais perdaient 300 hommes et trois pièces de canon. Restait la ville blanche, autrement dit Fort Saint-Georges ; il était défendu par le major Lawrence avec

1 600 Européens et 2 500 cipayes, et des officiers tels que Draper et le major Caillaud. On essaya de l'enlever par un siège régulier ; une parallèle fut ouverte à 500 mètres de la place et bientôt une brèche assez large fut pratiquée dans le mur d'enceinte pour que l'on pût tenter l'assaut. Lally en donna l'ordre, mais alors les ingénieurs et officiers d'artillerie déclarèrent qu'en l'état, cet assaut causerait la perte de beaucoup de monde sans réussir. Lally était disposé à passer outre et avait même fixé le jour de l'attaque, lorsque la flotte de l'amiral Pocock, amenant un millier d'hommes, parut en rade de Madras. Nos troupes étaient si mal payées et si démoralisées que rien, ni prières ni menaces, ne pouvait les décider à tenter un suprême effort. Lally se décida alors à la retraite (nuit du 17 au 18 février), laquelle s'effectua sans troubles d'aucune sorte. Lally se replia à Conjivaram, puis à Arcate et enfin à Pondichéry, où il arriva vers le 15 mars.

On peut dire que de ce jour la partie était perdue. Et l'on peut ajouter qu'elle le fut moins par les fautes militaires de Lally, — on ne peut à cet égard rien lui reprocher, — que par la violence de son caractère qui lui aliéna des concours nécessaires et aussi, il faut bien en convenir, par ce mépris excessif qu'ont toujours eu les Français pour les soigneuses mises au point financières. Il n'est pas enfin jusqu'à la métropole qui n'ait eu sa part de responsabilité ; alors que le grade le plus élevé de l'armée dans l'Inde était celui de lieutenant-colonel, elle avait donné à Lally un état-major composé d'un maréchal de camp (Soupire), 3 brigadiers (d'Estaing, Landivisiau et Michel Lally), un maréchal général des logis (La Farre), un major général (de Fumel) et 11 colonels parmi lesquels Crillon, de Montmorency, de Maudave et d'Estrées. Emplois inutiles dont les soldes et suppléments de solde entraînaient par mois une dépense de 39 024 livres.

Perte de Masulipatam et de la côte d'Orissa

Les premiers mois de l'année 1759 ne virent pas de grands mouvements militaires, au moins dans le Carnatic ; Français et Anglais, n'ayant ni les uns ni les autres une supériorité marquée, s'observaient mutuellement avant d'engager la partie décisive. Mais il n'en était pas de même à la côte d'Orissa ; là ce fut la ruine totale.

Bussy avait à peine quitté le Décan que le rajah de Chicacole et de Rajamandry, levant l'étendard de la révolte, nous reprenait Vizagapatam et appelait les Anglais à son secours. Madras étant menacé d'une attaque, ce fut Clive qui répondit. Son autorité était encore mal affermie au Bengale ; néanmoins, avec une audace inouïe, il osa en retirer 500 Européens et 2 000 cipayes qu'il mit sous les ordres du colonel Forde. Celui-ci débarqua à Vizagapatam le 12 octobre. Conflans avait des forces

égales aux siennes et l'avantage de l'occupation du pays ; Salabet jing nous était encore fidèle. Aucun de ces avantages ne nous servit ; Conflans se laissa attaquer à Condore, à 40 milles au nord de Rajamandry et, complètement vaincu, se retira en toute hâte à Masulipatam. La perte de Rajamandry fut la conséquence immédiate de cette bataille. A Masulipatam, Conflans pouvait encore se défendre ; nous occupions toujours Bezwada, à l'entrée du Décan, et Salabet jing tenait 10 000 hommes prêts à nous venir en aide ; enfin Lally se proposait d'envoyer quelques renforts avec Bussy et Moracin. S'il eût eu affaire à un adversaire connaissant son métier, Forde abandonné à ses seules forces était perdu ; ce fut au contraire lui qui triompha. Sentant qu'il ne pouvait se tirer d'affaire qu'en risquant tout, il courut, après un long siège, la chance d'un assaut contre Masulipatam et, à la suite d'un rude combat, il prit la ville dans la nuit du 7 avril et obligea Conflans à se rendre avec toute son armée.

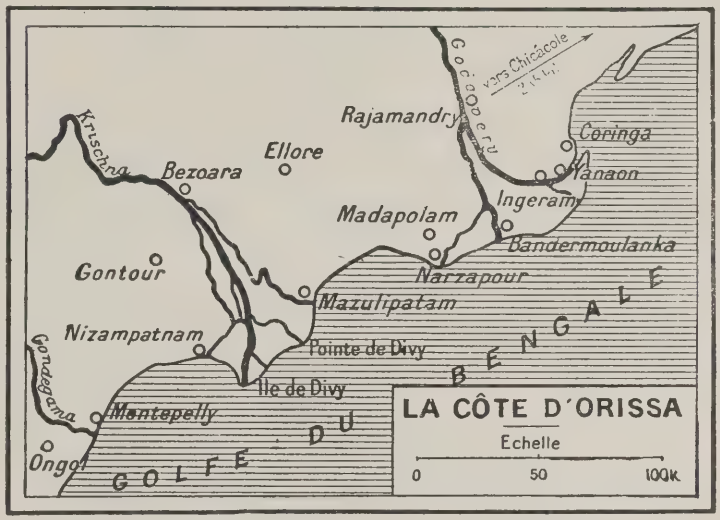

Du coup tout le résultat de la politique de Dupleix et de Bussy fut anéanti ; nous ne perdîmes pas seulement les circars et la côte de Masulipatam avec le Condavir ; mais Salabet jing, inquiet du sort qui l'attendait s'il continuait à nous soutenir, fit la paix avec les Anglais et leur transféra tous les avantages qu'il nous avait concédés. Un seul jour suffit pour détruire les résultats de huit années.

Il ne nous restait plus, après ce désastre, que le littoral du Carnatic entre le Ponéar et le Coléron avec Arcate, Tirnamallé et Sriringam comme postes avancés dans l'intérieur des terres. C'était encore, il est vrai, un territoire assez étendu ; il était même plus vaste qu'au moment du départ de Dupleix ; la question était de savoir si nous pourrions nous y maintenir. L'hésitation des Anglais à profiter du bénéfice moral de la levée du siège de Madras prouvait qu'à leurs yeux la partie offrait encore des aléas dangereux.

Difficultés financières. Rôle de d'Aché Tout dépendait des secours que nous recevrions de France, mais plus encore du bon accord entre les différentes autorités de Pondichéry et des ressources financières qu'elles trouveraient dans le pays. A la vérité ce dernier point était le plus angoissant de tous ; les millions apportés par Soupire, Lally et d'Aché avaient fondu au soleil et le produit des fermes ne donnait que des mécomptes ; quels que fussent les fermiers, qu'ils s'appelassent Ramalinga ou Rangapa, Desvaux ou Guillard, on était obligé d'enquêter sur leur régie et l'on ne relevait jamais que des fraudes ou d'étranges complaisances. D'après les pouvoirs qu'il avait reçus en partant de France, Lally n'avait pas qualité pour intervenir dans les actes de l'administration civile ; seulement il ne se faisait pas faute de les critiquer et avec quelle violence ! N'ayant presque plus d'argent au début de 1759, le Conseil tira pour cinq millions de lettres de change sur la Compagnie et émit une quantité considérable de bons de caisse, qui furent donnés en paiement mais ne tardèrent pas à perdre 80 pour 100 de leur valeur et l'on commença à se demander avec une vive inquiétude comment l'on sortirait de ce mauvais pas.

LE COMBAT DANS LA HUNE (1750)
(D'après un lavis de Detaille).

Cependant il fallait nourrir les troupes et aussi les occuper ; l'inactivité est un terrible agent de démoralisation. Par un mouvement fort habile, le major anglais Brereton nous enleva Conjivaram dès le mois de mars et nous n'eûmes plus aucune place au nord du Paléar. Du moins Lally entreprit-il de se maintenir sur la rive droite de ce fleuve, avec Vandischva et Carangouly comme points d'appui. Une forte maladie qui le retint au lit du mois de mai à la fin d'août non moins que la saison chaude suspendit en fait les hostilités et nous ne relevons durant ces quatre mois que la prise de Thiagar par le lieutenant Mariol le 14 juillet. Thiagar, forteresse importante à quinze lieues au sud-ouest de Pondichéry, devait assurer nos communications avec Sriringam. Cinq cents prisonniers revenus de Trichinopoly par un échange contre un nombre égal de soldats anglais, n'eurent pas plus tôt recouvré leur liberté que 200 d'entre eux se révoltèrent et qu'une soixantaine retourna à l'ennemi. L'oisiveté avait tué en eux toute discipline et tout sentiment d'honneur.

Cependant, à la fin d'août, la nouvelle se répandit que d'Aché n'allait pas tarder à revenir ; ce fut une lueur d'espoir. D'Aché parut en effet en vue de Goudelour le 10 septembre ; là, il trouva la flotte anglaise de l'amiral Pocock. Après un combat fort meurtrier, qui dura environ deux heures, nos vaisseaux furent tellement éprouvés qu'ils virèrent de bord et se dirigèrent sur Pondichéry, où ils n'arrivèrent que le 16. La flotte ennemie avait été elle-même trop affaiblie pour pouvoir les poursuivre.

D'Aché n'apportait aucun renfort, mais seulement 380 000 livres en piastres et 400 000 en diamants, — somme tout à fait insuffisante, outre que les diamants étaient d'une défaite difficile. Lally et le Conseil de Pondichéry espéraient qu'il resterait assez de temps pour prêter un appui aux opérations militaires qui ne pouvaient tarder à reprendre et seraient vraisemblablement décisives, mais d'Aché, peu confiant dans la solidité de sa flotte depuis son récent échec, déclara dès le jour de son arrivée qu'il repartirait immédiatement. Nulle prière, nulle sommation ne put le retenir ; il appareilla le 27, abandonnant l'Inde à ses destinées.

LALLY CHERCHE A SE RAPPROCHER DES PRINCES INDIENS. — BATAILLE DE VANDISCHVA ET SES CONSÉQUENCES Les hostilités avaient repris la veille sur terre par une attaque du major Brereton contre Vandischva ; elle avait été brillamment repoussée par le capitaine Geoghegan, mais que valait ce succès si l'ennemi continuait à recevoir des renforts et si nos effectifs s'affaiblissaient tous les jours ? Le dénouement était fatal.

C'est alors que commence vraiment la liquidation de l'entreprise : tout va mal tourner, aussi bien sur le front qu'à Pondichéry où les passions à peu près contenues jusqu'à ce jour vont trouver dans notre détresse financière un nouvel élément d'activité. C'est à qui cherchera à rejeter sur l'autorité rivale la catastrophe que chacun prévoit et que Lally lui-même ne dissimule pas.

Regardons d'abord du côté de l'armée.

Au moment où s'engageait la bataille de Vandischva, première du nom, Lally songeait enfin à utiliser le concours de Bussy. Depuis un an que celui-ci était revenu du Décan, il ne servait qu'en qualité de volontaire. Les officiers venus de France, quoique supérieurs en grade, avaient tous accepté de servir sous ses ordres, mais Lally avait toujours manifesté la plus grande répugnance à recourir à ses lumières ; il l'accusait presque ouvertement de gains illicites dans sa vice-royauté du Décan. S'il l'avait emmené au siège de Madras, il ne lui avait confié aucun commandement effectif ; depuis, il avait voulu le renvoyer à Masulipatam pour sauver cette ville du désastre. Bussy avait décliné cette charge sous prétexte de santé ; en réalité, la confiance manquait complètement entre les deux chefs. Leur correspondance ne le prouve que trop ; selon son habitude Lally était hargneux et malveillant, tandis que Bussy lui répondait avec une déférence voulue mais non exempte d'un certain persiflage.

Les nouvelles apportées de France par d'Aché pouvaient modifier ces dispositions : Bussy était nommé brigadier et commandant en second de l'armée. Ce fut alors que, pour utiliser ses connaissances, Lally l'invita à se rendre auprès de Bassalet jing, pour inviter ce prince à nous rejoindre avec une armée qu'il tenait toute prête sur les bords de la Quichena. Bussy revint au commencement de décembre, ayant totalement échoué dans sa mission. Bassalet jing n'osait plus se compromettre avec nous ; d'après ce qu'il savait, il jugeait la partie trop mal engagée. Pendant ce voyage, un événement plus inquiétant que réellement malheureux avait tout gâté. Le 19 octobre, nos troupes cantonnées à Vandischva se révoltèrent et, abandonnant leurs drapeaux et leurs officiers, allèrent camper à deux lieues de leurs quartiers ; elles se plaignaient de n'avoir rien touché depuis dix mois et donnaient quatre jours pour obtenir leur solde entière, sinon, il ne fallait compter sur aucune voie de conciliation. Dans cet extrême péril, Lally donna 50 000 livres de ses deniers personnels, le P. Lavaur en donna 36 000 ; d'autres concours permirent de faire la solde presque entière et, après quatre jours de négociations assez délicates, l'armée, ayant reçu ce qu'on lui avait promis, rentra dans le devoir, une amnistie totale couvrant la révolte.

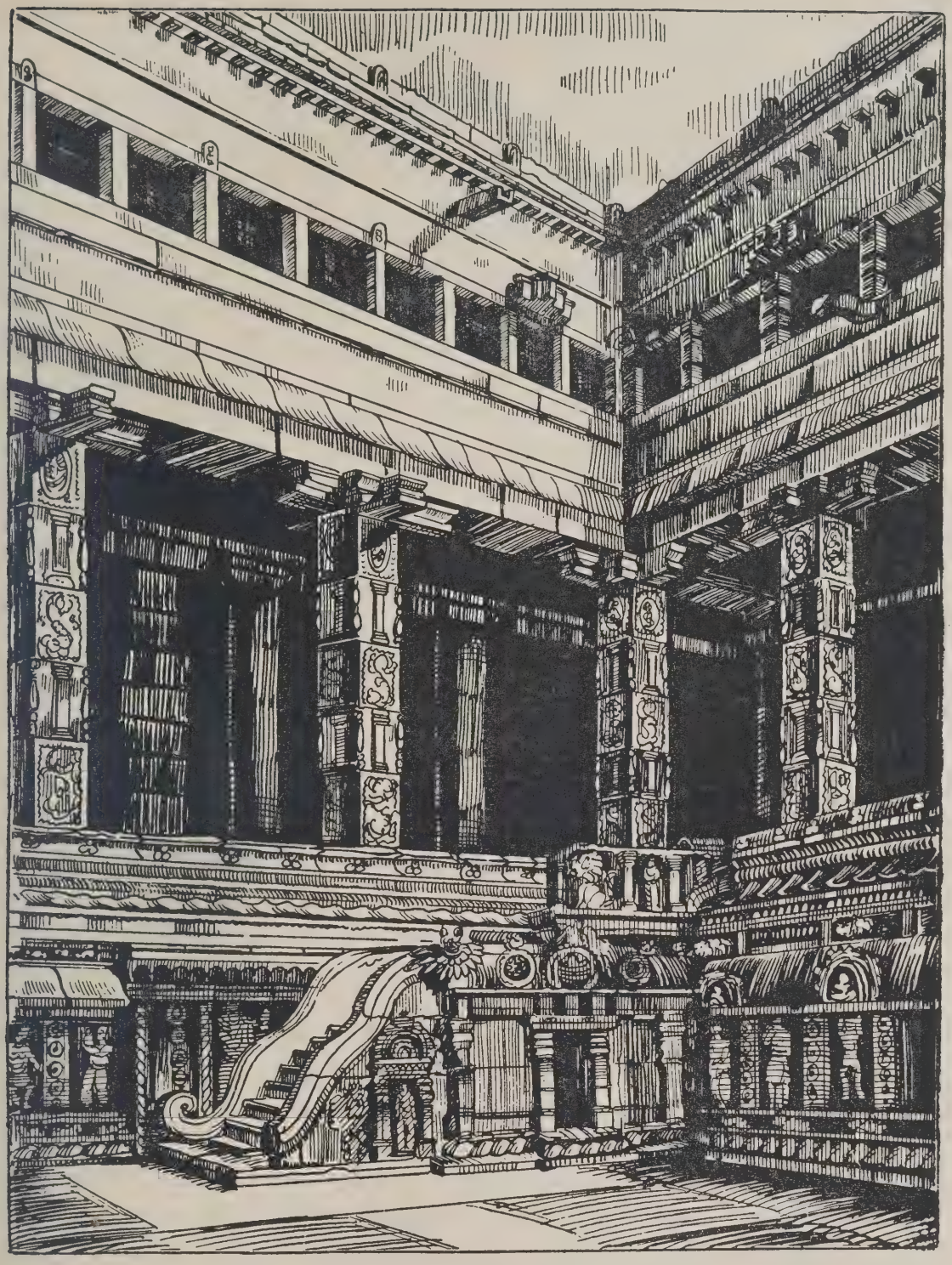

LA PAGODE DE CHILLAMBARAM
(D'après un dessin du *Tour du Monde*)

L'appel à Salabet jing ayant échoué, Lally revenant à l'ancienne politique de Dupleix trop négligée jusqu'alors se mit en rapports avec notre vieil allié, le chef mahratte Morarao, et obtint qu'il nous fournirait 2 000 cavaliers.

On a peine à comprendre les opérations militaires auxquelles se livra alors Lally. Comme une bête traquée, il voulut faire face de toutes parts, sans calculer la valeur des coups qu'il portait. Alors que la logique lui commandait de tenir des forces concentrées sur le Paléar, il voulut reprendre l'île de Sriringam que nous avions évacuée en juin 1758 et chargea Crillon de l'opération. L'affaire réussit, mais dans le même temps les Anglais ayant reçu des renforts avec le colonel Coote nous reprenaient Carangouly et Vandischva. Il fallait les reprendre et c'est alors que s'effondra ce qui restait de la puissance française dans l'Inde.

SIR EYRE COOTE (D'après un portrait de Thomas Hickey. Madras).

Le 20 janvier 1760, les deux armées se rencontrèrent sous les murs de Vandischva. Sans compter les noirs, nous avions 1 350 hommes et les Anglais environ 1 900. Le refus de notre cavalerie de marcher en temps opportun et l'explosion d'une voiture de poudre qui nous mit 80 hommes hors de combat déterminèrent la défaite. Bussy fut fait prisonnier, en cherchant à rallier le régiment de Lally; Lally lui-même dut se résoudre à la retraite. Il se retira à Chettipet, puis à Gingy et enfin à Pondichéry.

Nul doute que si, le lendemain de sa victoire, le colonel Coote se fût porté sur cette dernière place, elle eût été prise; le colonel préféra s'assurer de toutes les places environnantes et successivement Chettipet, Arcate, Timery, Deviccotta, Tirnamallé, Chilambaram, Goudelour et Valdaour tombèrent entre ses mains; fin avril il ne nous restait plus dans le Carnatic que Thiagar et Gingy. Plus au Sud, Karikal, livré par son défenseur le capitaine d'Héry, succomba le 5 avril; enfin Pondichéry lui-même fut investi du côté de la mer le 18 mars par 14 vaisseaux de guerre sous les ordres de l'amiral Cornish, successeur de Pocock. Ces pertes nous privaient de tous revenus et de toutes contributions provenant de l'occupation du pays; nos dernières ressources étaient coupées et il n'y avait rien à espérer de la métropole. Lally essaya bien de conjurer le danger en concluant un accord avec Andrenck,

qui déjà portait le nom plus illustre d'Haïder Ali, et les Maïssouriens ; grâce à leur entremise il put faire entrer quelques approvisionnements dans la ville ; mais ce concours même nous fit bientôt défaut. Les Maïssouriens, ayant à traverser les lignes anglaises pour venir à notre aide, préférèrent rester chez eux.

LE BLOCUS ET LA PRISE DE PONDICHÉRY

Et ce fut bientôt le blocus de Pondichéry, tant par terre que par mer. Bien qu'il sentît la partie perdue, Lally fit face à la mauvaise fortune avec une grande fermeté d'âme ; mais que pouvait-il contre la supériorité des forces anglaises ? Que pouvait-il étant donné l'esprit

PONDICHÉRY APRÈS LE SIÈGE DE 1769 (D'après le *Voyage dans les mers de l'Inde* de Le Gentil).

A. Atelier d'artillerie. — B. Magasin général. — C. Capucins. — D. Ruines des Capucins. — E. Habitation. — F. F. Citadelle. — G. Mât de pavillon. — H. H. Le gouvernement. — I. Observatoire. — K. Puits.

qui régnait à Pondichéry ? Du moment où il sentit que la responsabilité de la défense de la place pesait tout entière sur ses épaules, Lally prétendit parler en maître et à ses critiques succédèrent des ordres au Conseil supérieur. Ce fut alors la lutte en règle entre les deux pouvoirs ; aux ordres de Lally, le Conseil répondait par l'inertie quand ce n'était pas par la résistance ouverte et il se trouva que Lally, si prompt à la critique, le fut beaucoup moins dans l'exécution. Tous ses actes furent bientôt interprétés comme ceux d'un homme qui ne se possédait plus. Prescrivait-il des souscriptions volontaires, personne ne souscrivait ; ordonnait-il des perquisitions, on cachait les réserves. Les sentiments de haine à son égard croissaient avec une incroyable violence ; comme on devait l'écrire au lendemain de la reddition de la ville, c'était « un indigne monstre, un nouveau Domitien ; jamais Tibère ni Néron n'avaient eu l'âme aussi méchante ». Et c'étaient des hommes comme Moracin et Courtin qui écrivaient de pareilles choses. Lally ne méritait assurément pas de tels qualificatifs ; son plus grand tort est d'avoir voulu être un justicier sans en avoir les moyens. Il est juste d'ajouter que si l'accord eût régné

à Pondichéry, la ville n'en eût pas moins succombé. Avec une bonne organisation financière on pouvait encore tout sauver jusqu'à Vandischva : après la perte de cette bataille, nul héroïsme, nul dévouement ne pouvaient nous garantir d'un désastre. On ne gagne pas la bataille finale avec une caisse vide et des forces qui fondent tous les jours. L'escadre de d'Aché, qu'on attendait comme une suprême ressource, ne revint jamais.

Au milieu de septembre, l'ennemi pénétra dans nos limites et Pondichéry se trouva effectivement bloqué. Bientôt il devint évident que la ville ne pourrait pas tenir longtemps ; fin décembre, tous les vivres étaient à peu près épuisés ; les chats et les rats étaient mangés ! Un Conseil mixte réuni le 28 décembre sur la proposition de Lally ajourna sans l'écarter toute idée de capitulation. Mais le 12 janvier, ne restant plus que deux jours de vivres en magasin, Lally mit Leyrit en demeure de se prononcer. Le Conseil supérieur ne se souciait pas d'engager sa responsabilité ; force lui fut cependant de reconnaître que toute résistance était impossible et que si on laissait la ville courir les risques d'un assaut, ce serait le pillage et la ruine. Après deux jours d'une discussion pénible, on dressa une déclaration en forme de capitulation que l'on envoya au commandant anglais. Le conseil de guerre assemblé ratifia cette procédure et chacun se trouva d'accord pour contracter aussi bien pour l'armée que pour tous les habitants civils et bourgeois de Pondichéry. Coote exigea une reddition sans condition et le 16 janvier l'ennemi prenait possession de la ville et de la citadelle. Il ne nous restait plus que 600 hommes de troupes réglées.

Il est inutile d'ajouter que Gingy, Thiagar et, à la côte Malabar, Mahé et Nelisseram ne tardèrent pas à suivre le sort de Pondichéry ; de notre empire de l'Inde il ne restait plus qu'un souvenir.

LA CONDAMNATION DE LALLY ET SA MORT

Nous ne pouvons pas suivre en France Lally, le héros malheureux de cette tragique histoire, mais chacun sait que revenu à Paris il sut, par les défauts de son caractère, faire à nouveau contre lui une coalition de ses ennemis et provoqua ainsi un mouvement d'opinion, dont sa vie fut l'enjeu. L'arrêt du parlement le déclara « dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de son État et de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité, vexations et exactions envers les sujets du roi et étrangers habitants de Pondichéry » et, par ces motifs, le condamna à mort le 6 mai 1766.

La postérité n'a pas ratifié cet arrêt. Lally avait assurément mal servi les intérêts

du roi par son manque absolu de psychologie et avait peut-être eu le tort de prendre l'initiative d'une proposition de capitulation quinze jours avant que toute résistance devînt matériellement impossible, mais il est exagéré de dire que ce fut un acte de trahison.

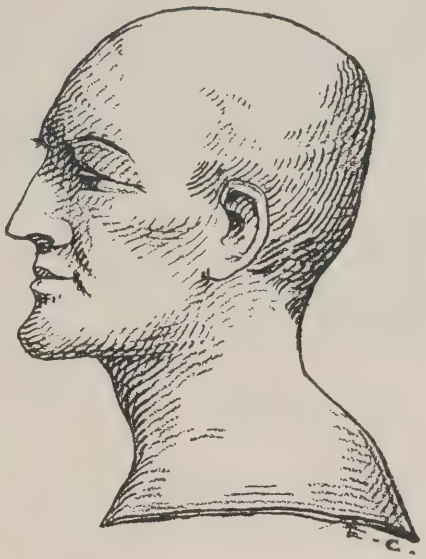

LALLY-TOLLENDAL
(D'après un croquis pris lors de son exécution).

Dans le procès en révision qui fut poursuivi par son fils, Lally fut simplement déclaré « dûment atteint et convaincu de n'avoir pas suivi ses instructions, d'abus d'autorité, d'avoir par des discours outrageants manifesté sa haine contre le Conseil et les habitants de la ville de Pondichéry... d'avoir tenu des propos propres à inspirer le découragement, d'avoir négligé de pourvoir à l'approvisionnement de ladite ville, d'avoir dans le même temps où elle était dans un besoin pressant commis l'usure en exigeant de la Compagnie des Indes sous le nom d'une personne interposée des intérêts à 30 pour 100, d'avoir par sa capitulation particulière abandonné et sacrifié les intérêts des habitants de Pondichéry et de toute la colonie et par là accéléré la perte desdites villes et colonie ». Et sa mémoire resta condamnée (arrêt du parlement du 23 août 1783).

Il n'est pas certain que ce verdict serait aujourd'hui entériné purement et simplement.

La condamnation du 6 mai 1766 a entouré le nom de Lally d'une auréole que les qualités politiques et administratives de l'homme ne justifiaient pas. C'est, croyons-nous, le jugement le plus raisonnable que doive porter l'histoire.

Le nom de Tollendal qui reste au sien, est un titre irlandais qui fut donné une vingtaine d'années plus tard à son fils naturel, Gaspard Trophime, lorsqu'on voulut lui créer une sorte de filiation légitime par un prétendu mariage de Lally avec une nommée Félicité Crafton qui n'a jamais existé.

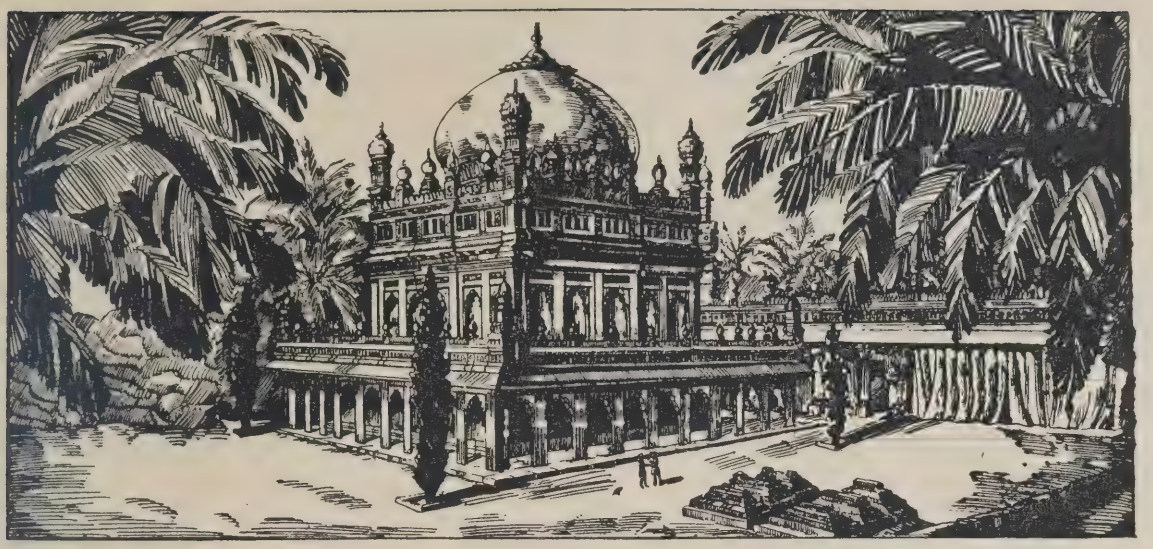

CHAPITRE V

LAURISTON, BELLECOMBE, BUSSY ET LEURS SUCCESSEURS

(1764-1789)

La fin de la Compagnie des Indes. — Seconde perte de nos établissements. — Le role suprême joué par Bussy. — *Le gouverneur Lauriston et la reprise de possession de nos établissements. — La tâche du nouveau gouverneur. — Les progrès des Anglais. — Dans le Carnatic : Haïder Ali. — Au Bengale; succès de Clive. — Impuissance de Lauriston. — Obstruction des Anglais au commerce anglais. — Projets divers de relèvement hors de l'Inde. — La suspension du monopole de la Compagnie des Indes. — Le nouveau régime économique, le commerce particulier. — La nouvelle administration. — Situation trouble à la côte Malabar. — Bellecombe succède à Lauriston. — De quelques aventuriers. — Reprise de la guerre avec l'Angleterre. — Nouvelle perte de nos établissements. — Envoi d'une flotte et d'une armée française dans l'Inde : Suffren. — La dernière campagne de Bussy dans l'Inde : Tippou Sahib. — Le traité de Versailles. — L'action diplomatique de Bussy. — L'Inde rattachée à un gouvernement général dont le siège est l'Ile de France. — La convention interprétative du* 31 *aoûi* 1787. *— Rétablissement d'une nouvelle compagnie privilégiée.*

A prise de Pondichéry ne fut nullement compensée par celle de Nattal et de Tappanoëli à Sumatra, que le brigadier d'Estaing enleva aux Anglais au cours de l'année 1760 ; l'Inde était bien perdue pour nous avec le chef-lieu de nos établissements. Les Anglais renvoyèrent en Europe les prisonniers les plus qualifiés comme de Leyrit, Law, le P. Lavaur et retinrent les autres à Madras ou les astreignirent à résider chez les Danois ou les Hollandais, à Tranquebar ou à Negapatam, pendant que nos prisonniers, au nombre d'environ 1 800, étaient répartis en différentes villes et notamment à Trichinopoly, où l'on en compta plus de 500. Ceux qui parvinrent à s'échapper ou ne voulurent pas se laisser prendre, allèrent offrir leurs services aux princes du pays et Haïder Ali en prit à lui seul environ 200, avec Hügel pour capitaine. Bientôt il y en eut de 1 200 à 1 300, errant plus ou moins à l'aventure. L'idée vint de les rallier et, en attendant qu'une flotte reparût dans l'Inde, le gouverneur de l'Ile de France, Desforges-Boucher, envoya, dès la fin de 1761, M. de Mouhy à Goa pour essayer de coordonner leurs efforts. Mouhy promettait plus qu'il ne pouvait tenir ; on le remplaça en 1762 par M. de Maudave, qui avait été dans l'Inde l'un des colonels de Lally. Maudave se fixa à Negapatam puis à Tranquebar ; là, par des négociations aussi secrètes que possible, il chercha à lier la partie tout à la fois avec le roi de Tanjore, Haïder Ali, Morarao et le nouveau soubab du Décan ; partout il trouva une haine profonde des Anglais, mais en même temps une crainte intense de leur puissance. Outre que ces princes étaient désunis, deux d'entre eux venaient d'arriver au pouvoir dans des conditions qui justifiaient à leur égard certaines réserves. Nizam Ali était devenu soubab après avoir fait assassiner son frère Salabet j. et Haïder Ali, dans le Mysore, s'était déclaré régent du royaume en mettant en prison le premier ministre et en annihilant complètement l'autorité royale. Malgré ses manœuvres que le souci de ne pas compromettre ses hôtes rendait des plus délicates, Maudave ne fût sans doute arrivé à aucun résultat, si le hasard ne l'eût pas servi ou paru le servir un moment.

Mahamet Ali avait comme gouverneur de Madura un ancien officier de cipaye du nom de Mohamed Yousouf qui, au cours du siège de Madras et des événements qui suivirent, s'était révélé comme un homme d'une réelle valeur militaire. Après quelques années de gouvernement, Mohamed Yousouf affecta de méconnaître l'autorité du nabab, et, comme il arrive presque toujours en pareil cas, finit par se proclamer indépendant (janvier 1763). Pour le réduire, les Anglais envoyèrent

contre lui une armée qui fut battue ; des négociateurs chargés de traiter de la paix furent massacrés. Maudave jugea que nulle occasion n'était plus favorable pour faire perdre aux Anglais le bénéfice de toutes leurs conquêtes ; il n'eut pas de peine à s'entendre avec Mohamed Yousouf et détermina la plupart de nos hommes qui avaient pris du service auprès des princes indiens à se rendre à Madura. Il leur donna comme chef un officier fort entreprenant mais de peu de sens, Marchand. Marchand parvint à s'imposer à sa troupe et même à Mohamed Yousouf. Nizam Ali reconnut celui-ci comme nabab avec le titre de Khan Sahib et l'indépendance du Maduré paraissait assurée lorsqu'on apprit la nouvelle de la conclusion du traité de paix signé à Paris le 16 février 1763.

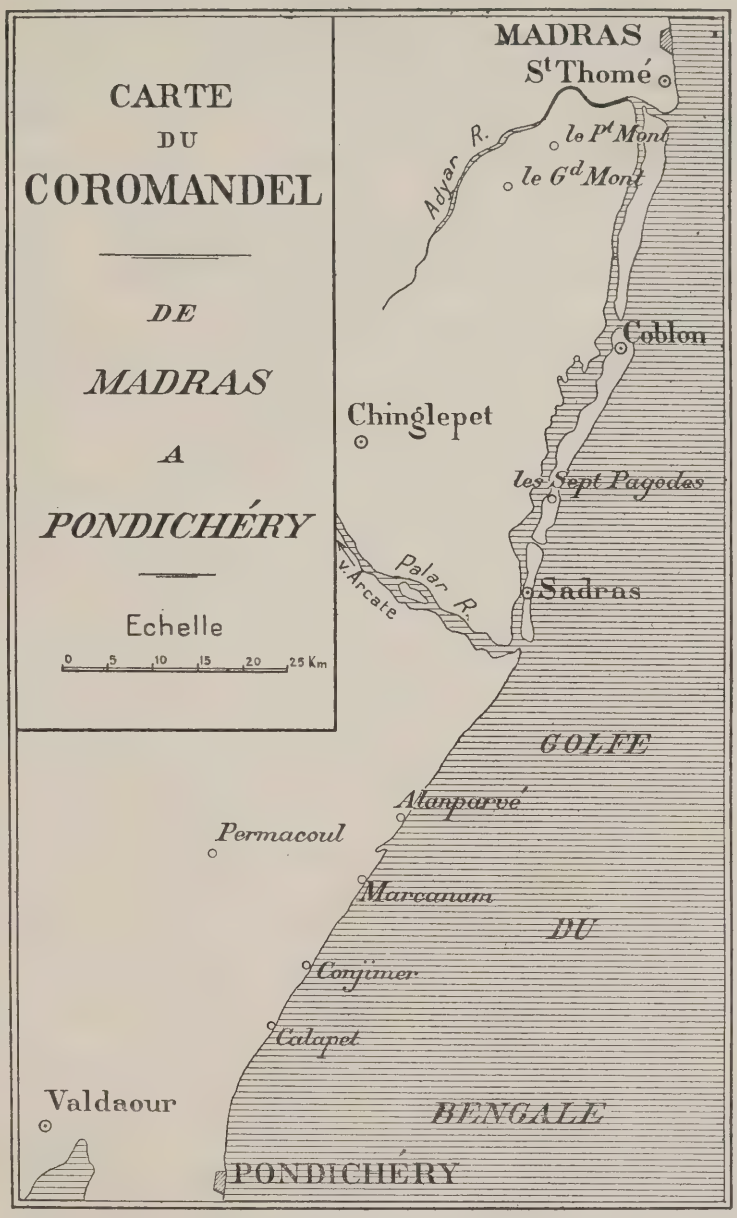

En vertu de ce traité, qui consacrait nos pertes, nos divers établissements devaient nous être rendus tels qu'ils étaient au début de 1749, avec cette restriction que nous ne pourrions pas fortifier Chandernagor. Par contre, les Anglais gardaient leurs conquêtes.

Maudave fut donc réduit à cesser tous rapports officiels avec Mohamed You-

souf, mais ce fut un abandon de pure forme. Marchand et ses hommes restèrent à Madura et luttèrent jusqu'au dernier moment contre les forces anglaises revenues plus nombreuses. A la fin, Mohamed Yousouf fut livré à l'ennemi par ses propres partisans, remis entre les mains de Mahamet Ali et aussitôt pendu comme rebelle. Marchand fut fait prisonnier. L'aventure avait duré moins de deux ans (janvier 1763-octobre 1764). — La discipline et la méthode avaient encore une fois triomphé de l'incohérence et de l'improvisation.

Le gouverneur Lauriston et la reprise de possession de nos établissements

C'est dans ces conditions que Jean Law de Lauriston, le héros de l'épopée du Bengale, désigné par le roi comme son commissaire pour reprendre possession de nos établissements, arriva dans l'Inde le 26 janvier 1765. Il débarqua à Paliacate, vint trois jours après à Madras où il voulait par courtoisie prendre contact avec les autorités anglaises et se rendit le 2 février à Tranquebar, où il trouva le détachement d'Hügel et se rencontra avec le commissaire anglais Russel, chargé de la rétrocession de Karikal et de Pondichéry. Celle de Karikal souleva quelques difficultés en raison du tribut que nous payions au roi de Tanjore avant 1749, mais fut néanmoins effectuée le 18 février. De là Lauriston vint à Sadras pour être plus à portée de négocier avec Mahamet Ali qu'il reconnut comme nabab du Carnatic (25 mars) et arriva enfin à Pondichéry, qui nous fut rendu le 11 avril. Pressé de se rendre au Bengale, où la situation lui paraissait assez délicate, il délégua un de nos officiers, Plousquellec, pour effectuer la reprise de Mahé, ajourna, vu la misère publique, le paiement de toutes les dettes des particuliers, nomma le conseiller Nicolas pour commander en son absence et s'embarqua pour le Bengale le 30 mai avec une délégation du Conseil supérieur.

La rétrocession de Chandernagor et de nos autres comptoirs se fit plus aisément qu'il n'avait pensé ; la ville nous fut restituée le 15 juin avec une loge fermée sans bastion et la faculté d'y entretenir 25 soldats européens et 100 cipayes.

Lauriston comptait rester au moins deux ans au Bengale, où le retenaient des souvenirs si personnels, lorsque des événements d'une certaine gravité le rappelèrent à Pondichéry : la ville s'était en réalité soulevée contre son autorité ; le conseil subordonné qu'il y avait laissé avec Nicolas comme président, devait exécuter les instructions qui lui viendraient du Bengale, et tout se passait selon la règle, lorsque le conseiller Boyelleau revint le 31 décembre 1765. C'était la contradiction faite homme ; il désespérait tout le monde par son esprit inquiet, maussade et atrabilaire.

La face des affaires change dès son arrivée ; Boyelleau prétend, d'après une lettre de la Compagnie, qu'il sera nommé second commandant, immédiatement après Law et en cette qualité, veut être le président d'un conseil souverain, parce que Pondichéry est fixé comme le lieu de résidence du Conseil supérieur, il déclare ne plus reconnaître Law comme président de ce conseil et à peine comme commissaire du roi. Il nomme de sa propre autorité trois nouveaux conseillers et dispose de la majorité des troupes. En vain Lauriston essaye de lui démontrer dans une correspondance très suivie que ses commissions étaient parfaitement régulières, que le Conseil supérieur avait pris cette qualité au Bengale pour donner de la solidité aux arrangements pris ou à prendre avec les Anglais, que ce même conseil avait déjà été établi à Karikal dans des conditions identiques ; Boyelleau répondit que c'était à Lauriston de reconnaître sa supériorité et celle du conseil de Pondichéry. Par faiblesse ou complaisance, tous les conseillers, plus ou moins dominés par Boyelleau, se rallièrent à son opinion. C'était la révolte ou peu s'en faut ; la situation se prolongea jusqu'au jour où Lauriston, précipitant le règlement des affaires du Bengale, revint à Pondichéry (12 février 1767) et remit chacun à sa place en ordonnant à tous les conseillers de prendre les arrêts et en décidant le renvoi en France de Boyelleau et de ceux de ses collègues qui ne feraient pas leur soumission.

LA TÂCHE DU NOUVEAU GOUVERNEUR L'affaire réglée, Lauriston vécut tranquille pendant douze ans, mais non pas sans soucis. Il avait une double tâche à remplir : relever Pondichéry de ses ruines et rétablir le commerce sur les bases d'avant-guerre, en excluant toute idée de reprise territoriale.

Relever Pondichéry fut affaire de temps ; les Anglais avaient à peu près tout démoli. « Je n'ai jamais vu de destruction aussi achevée, écrivait Lauriston ; cela fait horreur ; toutes les fortifications ont été ruinées par la mine ; toutes les maisons rasées ; leurs fondements pourront servir cependant et si le déblai épouvante d'abord, je crois qu'on aura la surprise agréable de le voir tourner au profit même du propriétaire. » Pendant les travaux, confiés à l'ingénieur Bourcet, Lauriston résida à Oulgaret dans un pavillon dont on voit encore les ruines. En 1768, on s'attaqua aux fortifications.

Rétablir le commerce fut plus difficile. Les Anglais, maîtres du trafic dans l'intérieur des terres et commandant aux tisserands, ne nous laissaient rien. Il fallait leur racheter les produits dont nous avions besoin pour le chargement de nos

vaisseaux et sur cette opération ils gagnaient jusqu'à 80 pour 100. Nos réclamations en faveur d'un commerce libre, conforme aux traités, n'étaient point passées sous silence, seulement on nous renvoyait aux nababs, soi-disant souverains du pays, or les nababs n'agissaient que sur l'inspiration des Anglais. La comédie — car c'en était une — était surtout flagrante au Bengale, où nos passeports n'avaient plus de force, notre pavillon était insulté de tous les côtés et nos bateaux arrêtés et fouillés, sans compter les droits qu'il fallait presque toujours payer deux fois. Il semblait qu'on voulût absolument nous encourager à prendre nous-mêmes l'initiative de notre départ. Chevalier, notre commandant à Chandernagor, ayant résolu d'établir une loge à Bojepour, dans l'État de Bénarès, les Anglais firent enlever l'indigène qui la gardait. Une autre fois ils firent décider par le nabab de Mourchidabad que les agents français ne pourraient plus aller dans l'intérieur du pays pour acheter les objets nécessaires à nos approvisionnements. On voulait empêcher tout contact entre nous et les indigènes, de peur sans doute que nous ne développions les sentiments de révolte qui étaient au fond de leur cœur.

Jamais nos agents dans l'Inde n'eurent besoin d'autant de patience et ne furent soumis à tant d'humiliations. Systématiquement, les Anglais ne voulaient rien entendre ; Werelst, successeur de Clive, fut particulièrement dur et intraitable.

LES PROGRÈS DES ANGLAIS. — DANS LE CARNATIC : HAÏDER ALI Pouvait-on du moins compter sur l'avenir pour nous libérer de notre servitude ? La puissance des Anglais grandissait à vue d'œil et en peu d'années déborda de Calcutta à Bénarès, de Masulipatam à Haïderabad, et de Madras à Bangalore. Esquissons-en les rapides progrès ; ils ne sont nullement étrangers à notre propre histoire.

Au Carnatic, la perte de Pondichéry fut, trois mois après, suivie de la prise de Vellore, enlevée à Mortiz Ali, et d'un contrôle plus étroit imposé au roi de Tanjore. Puis ce fut la marche en avant vers le Décan et vers le Maïssour. Au Décan, l'opération fut amorcée par Clive dans un traité qu'il imposa au Mogol le 12 août 1765 et par lequel ce prince accordait aux Anglais les quatre circars du Nord, les mêmes que Bussy avait occupés en 1753. Restait à les obtenir de Nizam Ali, leur détenteur effectif. Une armée anglaise partie du Bengale y pourvut. Sous la menace d'une invasion, Nizam Ali consentit à l'abandon des circars moyennant une redevance annuelle et accepta en outre de reconnaître Mahamet Ali comme nabab du Carnatic. Avec cette dernière concession s'effondrait la thèse juridique

pour laquelle Bussy et Dupleix avaient si longtemps combattu : le Carnatic cessait d'être une dépendance politique du Décan. Un détachement anglais devait résider auprès du soubab, comme pour le protéger de ses ennemis de l'intérieur, mais en réalité pour le dominer. Ce n'était pas encore le protectorat, mais ce n'était plus l'indépendance du pays.

Il fut plus difficile d'aborder le Maïssour et présentement on n'arriva à rien. Haïder Ali avait tout à la fois des qualités d'administrateur, de diplomate et de soldat. Dernier venu dans la famille des princes indous, il s'imposa à chacun par

LA CÔTE DU CARNATIC

l'ensemble de ces qualités. Ce n'est pas qu'on lui eût souhaité la bienvenue ; les Mahrattes, le Nizam, Morarao, Mahamet Ali et les Anglais lui firent séparément ou conjointement la guerre dès 1762. Peu de luttes dans l'Inde présentent un aussi grand intérêt que celles qui eurent alors lieu ; la complexité des opérations, leurs brusques vicissitudes, non moins que les ressources infinies du génie de Haïder Ali provoquent presque l'admiration. L'homme fut le plus souvent vaincu et il dut faire aux Mahrattes des cessions de territoires fort importantes, mais souvent aussi la fortune le favorisa et ce furent alors les Anglais qui furent les plus éprouvés. Tour à tour vainqueurs et vaincus, envahisseurs et envahis, les deux partis touchèrent par deux fois l'un et l'autre les plus hauts comme les plus bas degrés de la fortune ; à la fin, en mars 1769, Haïder Ali, par une manœuvre des plus audacieuses, sut attirer l'ennemi dans le sud du Carnatic, tandis que lui-même paraissait aux portes de Madras. L'alarme fut extrême dans la ville et l'on négocia aussitôt la paix (3 avril). Si nous avions eu une armée, Lauriston aurait pu favoriser

des désertions qui auraient renforcé l'armée maïssourienne, mais, outre qu'il lui était interdit de jouer ce rôle contraire à ses instructions, il n'en avait pas les moyens. Les conditions de la paix furent que les Anglais rendraient leurs conquêtes, et paieraient les frais de la guerre ; ils promirent en outre leur appui à Haïder Ali dans le cas où il serait attaqué par quelque autre puissance. On est étonné qu'Haïder Ali n'ait pas imposé des conditions plus dures, mais lui-même était à ce moment sous la menace d'une nouvelle attaque des Mahrattes. La guerre éclata en effet peu de mois après et, comme il fallait s'y attendre, les Anglais ne lui prêtèrent aucun secours. Ce fut alors qu'Haïder Ali, réduit à la dernière extrémité, livra aux Mahrattes une très grande partie de son territoire (1771), mais il ne pardonna jamais aux Anglais leur trahison, et, comme on le verra par la suite, les conséquences de cet abandon furent incalculables.

Les succès des Anglais à la côte Coromandel et à la côte d'Orissa se traduisaient donc à cette époque par la domination effective du Carnatic, dont ils percevaient tous les revenus sous le couvert de Mahamet Ali, par l'acquisition des quatre circars et par une sorte de protectorat encore mal défini sur le Décan ; ainsi, sauf quelques points encore occupés par les Hollandais, par les Danois et par les Mahrattes, tout le littoral du golfe du Bengale leur appartenait depuis le cap Comorin jusqu'à l'embouchure du Gange.

Au Bengale; succès de Clive

Au Bengale, les progrès n'avaient pas été moins rapides. Mir Jaffer, intronisé nabab après la bataille de Plassey, régna jusqu'en octobre 1760, moins comme un souverain que comme l'exécuteur des volontés anglaises ; sous son nom, ce furent en réalité Clive puis, à partir de juillet 1760, le gouverneur Vansittart qui dirigèrent les affaires du Bengale. A la suite d'une campagne de Shah Allem, fils de l'empereur Alemguir II, qui voulut, en 1760, reprendre le Bengale mais fut arrêté à Patna, Vansittart prétexta de quelque mécontentement parmi les troupes indigènes pour imposer à Mir Jaffer une abdication volontaire, et éleva Mir Cassim au pouvoir, puis il reprit la lutte contre Shah Allem, devenu empereur par suite de la mort de son père assassiné à Delhi. Shah Allem fut vaincu en janvier 1761 à la bataille d'Elsa par le major Carnac et reconnut aux Anglais la divanie ou administration des revenus du Bengale. C'est à cette bataille que Law fut fait prisonnier avec les quelques Français qui lui restaient.

Cependant, après deux ans de domination anglaise, Mir Cassim, gendre de Mir Jaffer, commençait à supporter impatiemment le joug qu'il avait lui-même

provoqué ; pour échapper à l'emprise de ses protecteurs, il transféra sa capitale à Monguir et là voulut faire acte de nabab. Les Anglais eurent aisément raison de sa révolte, le chassèrent successivement de Monguir et de Patna et l'obligèrent à chercher une retraite auprès de Soudja daula, nabab d'Oudh et de Bénarès. Jaffer Ali rétabli sur le trône (juillet 1763) ne fit que passer ; il mourut en janvier 1765 et fut remplacé par son fils.

Cassim Ali décida sans peine Soudja daula à entrer en guerre contre les Anglais ; ce prince avait auprès de lui un officier français du nom de Gentil qui avait réorganisé son armée ; mais, malgré les exactions scandaleuses des fonctionnaires anglais et du gouverneur lui-même, qui paralysèrent leurs premiers succès, il était dit que tout réussirait à nos rivaux. Clive revenu au Bengale en mai 1765, autant pour relever la moralité de l'administration — pas moins de 5 940 498 l. st. de cadeaux particuliers — que pour faire face aux nécessités de la nouvelle guerre, acheva sans peine la déroute de la coalition et en août 1765 imposa un traité qui enlevait au nabab les districts de Corah et d'Allahabad, réservés à l'empereur, séparait Bénarès et Ghazipour de ses États pour en faire l'apanage d'un protégé des Anglais et obtenait définitivement de l'empereur la divanie du Bengale, soit la ferme générale de quatre millions de livres sterling de revenus pour une population totale d'environ 25 millions d'habitants. C'était l'autorité directe ou indirecte des Anglais reportée jusqu'à Allahabad et Lucknow, à mille kilomètres de Calcutta.

LE COLONEL GENTIL
(D'après ses *Mémoires sur l'Indoustan*).

Après quinze à dix-huit mois consacrés à l'administration, Clive quitta l'Inde pour la dernière fois le 29 janvier 1767. C'est dans le même temps que Law rejoignit Pondichéry. La présence simultanée des deux gouverneurs au Bengale n'avait sans doute pas été étrangère au bon et prompt règlement des affaires ; il n'en devait plus être de même avec leurs successeurs, Chevalier à Chandernagor et Werelst à Calcutta.

IMPUISSANCE DE LAURISTON

Lauriston, qui avait un jugement très sûr, notait au jour le jour ces progrès incessants et que rien, selon lui, ne pouvait arrêter ; jamais les princes du pays n'arriveraient à s'entendre pour faire un front commun contre l'envahisseur et leurs intrigues seraient toujours déjouées par l'argent et la corruption. La véritable force des Anglais, disait-il, consistait dans leurs cipayes au nombre de 40 à 50 000, qu'ils avaient su discipliner mieux et plus fortement que leurs propres troupes européennes.

A la vérité, ce développement inouï de la puissance anglaise paraissait un paradoxe ; nul n'ignorait que, par mépris des autres races ou nations, ils avaient commis bien des fautes. Chevalier écrivait à la Compagnie de France, le 30 décembre 1767, « leurs sottises répétées, leur imprudence, leur témérité, toutes leurs fautes enfin et leurs fausses démarches, sont la source de ce degré de grandeur auquel nous les voyons aujourd'hui montés avec un étonnement dont ils sont eux-mêmes saisis ; c'est en effet à cela qu'ils doivent rapporter uniquement tous leurs succès ; rien n'est dû à la bonne conduite, aux combinaisons ni à aucun plan formé et suivi sur des principes. C'est une des merveilles dans la nature humaine que l'on a peine à concevoir, mais que l'existence des faits nous prouve en dépit de ce que nous pouvons appeler raison. »

Lauriston ne manquait pas de son côté de signaler au ministre ces développements de la puissance anglaise et nous lui devons ainsi à différentes époques de son administration et notamment en 1767 et en 1777 plusieurs rapports sur l'état de l'Inde, qui sont de véritables monuments de précision et de bon sens. Il était assurément très dur au héros de l'épopée de 1757-1761 d'enregistrer ces succès de ses adversaires ; il lui était peut-être plus dur encore de se déclarer impuissant à les paralyser. Ses instructions étaient formelles ; il ne devait rien faire pour donner un aliment, si faible fût-il, aux susceptibilités anglaises, singulièrement éveillées. Nos éternels ennemis, comme on continuait de les appeler malgré la paix, n'ignoraient pas la haine générale dont ils étaient entourés et ils savaient que pour les besoins de notre commerce nous entretenions des relations avec les princes du pays ; ces relations ne pourraient-elles pas aller jusqu'à la machination de quelque plan politique ? Pénétrés de cette crainte et sur le moindre soupçon, ils ne cessaient d'adresser à Pondichéry des lettres qui nous obligeaient à la plus grande réserve et, au début tout au moins, Lauriston ne voulut engager aucune intrigue avec qui que ce fût ; il se contentait d'observer les événements.

Sa tâche n'était pas toujours aisée ; si lui-même était d'une correction à toute épreuve, nos compatriotes ne se gênaient nullement pour exprimer tout haut leurs

sentiments et, ce qui était plus grave, un grand nombre de nos soldats passaient au service, qui de Bassalet jing, qui d'Haïder Ali. N'avions-nous quelque complicité dans ce concours apporté aux princes indigènes? La loyauté de Lauriston permet d'affirmer qu'il ne favorisa jamais cet exode; il considérait au contraire que ces recrues étaient absolument inutiles aux princes qui les employaient. Si elles n'avaient pu nous assurer à nous-mêmes la victoire, au temps où elles étaient nombreuses et servaient dans un ordre régulier et sous une discipline relativement exacte, que pouvait-on attendre d'elles, alors qu'elles ne formaient que de simples bandes et qu'elles obéissaient à des princes dont elles ne comprenaient pas les méthodes et qui par surcroît les traitaient comme des mercenaires plutôt que comme des auxiliaires? Cependant, telles quelles, avec tous leurs défauts, ces bandes ne laissaient pas que d'inquiéter les Anglais et, sans demander des explications précises à Lauriston, les gouverneurs de Madras et de Calcutta surveillaient tous ces détails avec une police bien avertie.

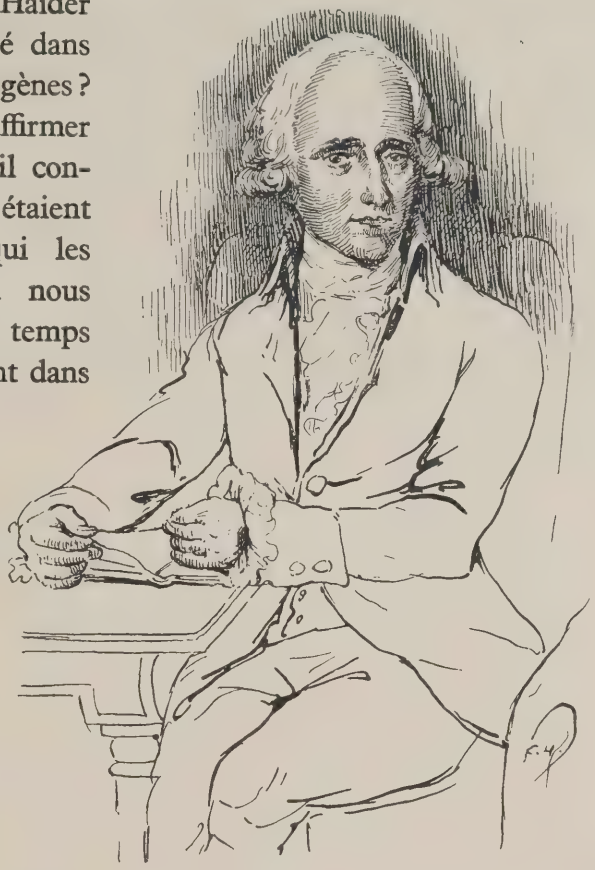

WARREN HASTINGS (D'après le portrait d'Edouard Finden).

OBSTRUCTION DES ANGLAIS AU COMMERCE FRANÇAIS. — PROJETS DIVERS DE RELÈVEMENT HORS DE L'INDE En 1769, les craintes d'une nouvelle guerre en Europe commencèrent à se répandre dans l'Inde. L'Inde anglaise avait alors pour gouverneur général le fameux Warren Hastings. Les autorités de Calcutta prirent aussitôt les mesures les plus sévères pour nous empêcher d'agir soit par nous-mêmes soit avec le concours de princes indigènes. Non contentes d'avoir entravé notre commerce avec la population par l'interdiction des achats particuliers dans l'intérieur du Bengale, elles firent décider par le nabab que nos navires seraient arrêtés à leur entrée dans le Gange, sous prétexte qu'ils pouvaient trans-

porter des matières d'or et d'argent, source de toute action et de toute corruption et qu'à leur descente, ils seraient exposés à être fouillés pour voir s'ils ne portaient pas des fonds à Pondichéry ; en réalité, on voulait que nous n'ayons ni argent pour faire le commerce ni munitions pour faire la guerre. Quelques-uns de nos capitaines passèrent outre, en résistant par la force. Plusieurs millions de lettres de change tirées sur des Anglais de Calcutta, furent protestés. Défense fut faite aux marchands indiens de charger quoi que ce soit sur nos vaisseaux allant à Bassora ou à Moka. Une quarantaine imposée à l'occasion de maladies contagieuses n'eût pas été plus rigoureuse. Les observations et réclamations de Chevalier se perdaient dans le vide le plus absolu. Ces duretés et ces exigences ne s'atténuèrent que lorsque les dangers de guerre se furent évanouis et que les Anglais se furent rendu compte que les princes de l'Indoustan ne pouvaient en aucune façon espérer notre assistance.

L'Inde nous étant pour ainsi dire fermée, il est curieux de noter l'ingéniosité de Chevalier pour essayer d'ouvrir de nouveaux débouchés à notre activité. En des mémoires très étudiés, il propose de s'établir à Manille, qu'on se fera céder par les Espagnols, à Bornéo, au Tonkin, dans l'Annam et enfin il envoie Surville dans les mers du Pacifique, à la recherche d'une île inconnue, qui serait, dit-on, convoitée par les Anglais ; il s'agit de l'occuper avant eux. Et ce nouvel empire lui apparaît plus important et plus riche que celui que nous avons perdu. Dans l'Inde même, il écoute, sans vouloir prendre d'engagements, des propositions qui lui sont faites par Cassim Ali, le nabab détrôné du Bengale, et, comme dernière espérance, il regarde du côté de Soudja daula, qui n'a pas encore abdiqué ou perdu toute son indépendance. Cependant il étudie et recommande, en cas de guerre, un projet d'attaque du Bengale, non pas par l'Hougly, mais par un débarquement à Chittagong.

La suspension du monopole de la Compagnie des Indes

Ce fut dans cette situation plus confuse que réellement troublée, où chacun vivait dans l'appréhension de la guerre, que se produisit le grand événement qui devait modifier toutes les conditions de notre commerce. Par arrêt du 13 août, le privilège de la Compagnie, qui arrivait à expiration, fut non pas supprimé mais suspendu et toute facilité fut donnée au commerce particulier pour faire tant aux Indes qu'aux Iles les opérations qu'il jugerait convenables.

Le principe même du monopole de la Compagnie était fort attaqué depuis quelques années, notamment par les économistes ; en 1755, Gournay, intendant

général du commerce, avait publié ses *Observations sur l'état de la Compagnie des Indes*, dans lesquelles il faisait le procès de son administration et concluait à liquider son commerce et ses dettes et déclarer le trafic ouvert à tous. La guerre qui survint l'année suivante détourna l'attention, mais le rétablissement de la paix raviva les critiques. La Compagnie avait perdu une partie de son capital, tant en numéraire qu'en vaisseaux; il fallait tout reconstituer. Il en résulta entre les administrateurs, cherchant à réaliser un emprunt de 25 à 30 millions à répartir sur trois années et les actionnaires plus préoccupés de s'assurer un dividende fixe de 64 livres, des discussions fort vives, au cours desquelles les huit administrateurs donnèrent leur démission (décembre 1763). Ils furent remplacés par 10 syndics et 4 directeurs nouveaux. Au mois d'août suivant, sur un mémoire de Necker se prononçant pour le commerce exclusif, il parut un édit, en vertu duquel le roi abandonnait à la Compagnie 11 835 actions et billets d'emprunt lui appartenant mais obtenait en échange la rétrocession du port de Lorient et celle des Iles.

SOUDJA DAULA (D'après les *Mémoires sur l'Indoustan* du colonel Gentil).

L'armement qui suivit s'éleva à 10 600 000 livres, sans donner les retours que l'on espérait : les ventes à Lorient furent inférieures de plusieurs millions aux prévisions. La situation redevint à nouveau critique en 1767 et 1768; les assemblées d'actionnaires étaient tumultueuses et n'aboutissaient à rien. Un tel état de choses ne pouvait subsister; à la fin de 1768, Boutin, commissaire du roi, et Maynon d'Invau, contrôleur général des finances, se résolurent à prendre personnellement connaissance des affaires de la Compagnie. A l'assemblée ordinaire des actionnaires qui se tint le 14 mars suivant, le contrôleur général pria les actionnaires de nommer des députés chargés d'examiner les comptes, puis il déclara expressément que le désir du roi était qu'ils fussent exactement instruits non seulement de leur situation actuelle, mais encore des risques de toute nature auxquels ils exposeraient leur fortune en continuant le commerce. Après examen, les députés esti-

mèrent que, pour continuer le commerce, il fallait un nouveau fonds d'environ 30 millions. Invités par le contrôleur général à hypothéquer le capital de leurs actions pour se procurer cette somme, ils s'y refusèrent par 164 voix contre 76 et adoptèrent une proposition de Necker, envisageant un emprunt de 11 millions par voie de loterie, remboursable sur la vente de janvier 1770. La loterie fut autorisée (6 avril). Quant à la situation de la Compagnie, ils produisirent le 23 mai un état d'après lequel l'actif aurait été de 136 893 493 livres et le passif de 82 136 537 livres : les fonds libres étant par conséquent de 54 756 956 livres. On discuta pendant deux mois sur ces chiffres en même temps que sur les voies et moyens de contracter un nouvel emprunt, auquel le roi serait prié de donner son concours.

L'ABBÉ MORELLET

(D'après un portrait de la Bibliothèque Nationale).

Pendant que la discussion se poursuivait, paraissait un mémoire soigneusement élaboré dans le plus grand secret sous l'inspiration du contrôleur général et dont le but était de provoquer la chute de la Compagnie par une sorte d'appel à l'opinion publique : c'est le fameux mémoire de l'abbé Morellet, intitulé : *Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes*. En cet écrit où les chiffres abondent, l'auteur s'efforçait d'établir d'une part qu'il n'était nullement de l'intérêt des actionnaires de continuer l'exploitation de leur privilège, d'autre part que l'État n'avait nul avantage à soutenir la Compagnie, car d'une part le capital de celle-ci était toujours allé en décroissant depuis 1725 et d'autre part elle n'avait cessé d'être à la charge de l'État, dont les sacrifices avaient été en pure perte. L'établissement du commerce libre s'imposait.

Cette théorie toute nouvelle était beaucoup moins dans le goût du public qu'on ne le croit généralement. En réponse au travail de Morellet, d'autres mé-

moires ou rapports, dont les auteurs sont pour la plupart restés inconnus, s'efforcèrent d'établir que si le privilège de la Compagnie était supprimé, les particuliers qui voudraient faire le commerce de l'Inde, outre qu'ils n'auraient à l'origine ni personnel, ni expérience, auraient partout affaire à des puissances indigènes habituées à traiter avec des compagnies souveraines et qui n'auraient aucun égard pour les marchands particuliers ; dès lors plus de garantie dans les transactions et décadence du commerce. Tôt ou tard il faudrait en revenir au monopole d'une compagnie privilégiée.

Cette polémique fit beaucoup d'impression ; si la Compagnie n'était pas elle-même impopulaire, les actionnaires, en ne songeant qu'à leur dividende, s'étaient franchement aliéné l'opinion. En vain Necker, dans une assemblée tenue le 8 août, essaya de rétorquer les arguments de Morellet, en faisant valoir une dernière fois les avantages du commerce exclusif, le contrôleur général trouva ses plans inadmissibles et cinq jours après, le 13 août, sans que rien fît prévoir un dénouement aussi brusque, il fit rendre un arrêt par lequel le roi reconnaissait que les différents plans proposés pour mettre la Compagnie en état de continuer ses travaux ne pouvaient être retenus, que le gouvernement royal était lui-même incapable de faire cette année les avances nécessaires pour la subsistance des Iles et l'entretien des comptoirs de l'Inde, suspendait en conséquence le privilège de la Compagnie et déclarait qu'il était permis à tous les négociants français de faire le commerce des Indes : les comptoirs actuels devant continuer d'être administrés sans changement.

Restait à effectuer la liquidation de la Compagnie, après calcul de ses engagements à acquitter et estimation de ses immeubles et vaisseaux. L'opération dura sept mois et fut close le 8 avril par un arrêt déclarant que la Compagnie cédait au roi des meubles et immeubles ; la Compagnie s'engageait à fournir au roi 14 768 000 livres applicables à l'acquittement de ses dettes chirographaires ; le roi payait les rentes perpétuelles ou viagères de la Compagnie, les pensions et demi-soldes et acquittait toutes les dettes contractées par elle en Europe et aux Indes ;

Le capital de l'action était porté de 1 600 à 2 500 livres et la rente à 125 livres, hypothéquée sur la ferme du tabac. L'augmentation de 900 francs de capital était obtenue par un appel aux actionnaires s'échelonnant d'avril à septembre ;

Les rentes des actions étaient soumises à une retenue de 10 pour 100, dont le produit servirait à amortir l'action de 2 500 livres jusqu'à extinction du capital ;

Les actionnaires continuaient de former un corps sans néanmoins pouvoir être astreints à reprendre le commerce.

Comme complément de ces édits et arrêts, les propriétés, édifices et effets que la Compagnie possédait dans l'Inde et aux Iles furent évalués à 12 500 000 livres, les vaisseaux et tous bâtiments ou matériel de mer se trouvant à Lorient, dans l'Inde et aux Iles furent estimés 17 500 000 livres ; au total 30 millions, sur lesquels le roi s'engagea à payer 1 200 000 livres de rente aux actionnaires. Ceux-ci se trouvèrent ainsi déchargés de tous les frais d'entretien de leurs établissements et quoiqu'ils eussent toute liberté pour reprendre leur commerce à l'expiration de leur rente viagère, c'était en réalité la fin de la Compagnie ; un nouveau régime commençait. L'établissement et la liquidation de ces comptes dura plusieurs années, tant à Paris que dans l'Inde et pendant ce temps le commerce particulier s'organisa.

LE NOUVEAU RÉGIME ÉCONOMIQUE, LE COMMERCE PARTICULIER Pour l'application, il devait reposer sur les bases suivantes. Avant de faire partir leurs navires, les commerçants devaient se procurer un passeport dans les bureaux de la Compagnie, par conséquent à Paris, ce passeport ne pouvait être refusé ; treize ports étaient ouverts comme lieu d'armement, mais Lorient, et Lorient seul, était obligatoire comme lieu de débarquement ; enfin toutes les marchandises étaient frappées à leur entrée en France d'un droit nouveau, dit droit d'indult, qui était de 5 ou de 3 pour 100, suivant qu'elles provenaient de l'Inde ou des Mascareignes.

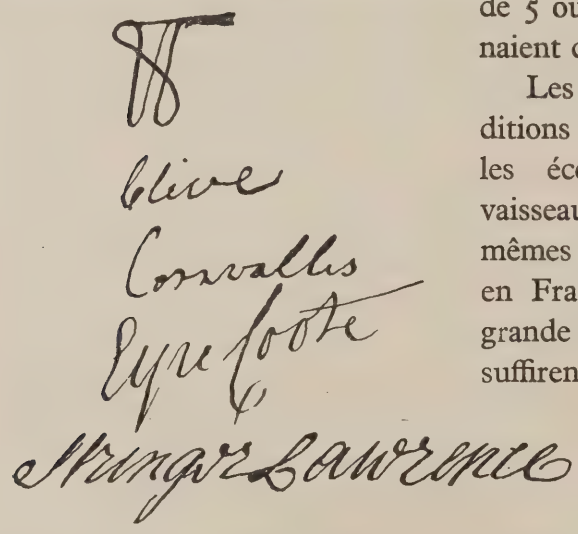

SIGNATURES DE
(Tipou Saïb, Clive, Cornvallis, Eyre Coote et Lawrence).

Les succès de la majeure partie des expéditions ne correspondit pas aux espérances que les économistes avaient conçues. Plusieurs vaisseaux arrivèrent dans l'Inde chargés des mêmes objets et les marchandises revinrent en France mal assorties. Les unes en trop grande quantité se vendirent mal ; d'autres ne suffirent pas à la consommation du royaume et les acheteurs durent s'adresser à l'étranger. Alors qu'en 1767, 1768 et 1769, la moyenne des expéditions de France avait été de 12 400 000 livres, elle ne fut plus que de moitié en 1771 et 1772. Ces deux mêmes années, Law et Chevalier, l'un à Pondichéry, l'autre à Chandernagor, furent les principaux importateurs ; leur part dans les ventes fut de 9 589 000 livres alors que celle de tous les

autres commerçants ne fut que de 2 848 000 livres et Law tout au moins ne rentra pas dans le capital engagé. Dans le même temps les Anglais portaient leurs ventes annuelles à 80 millions.

Il est vrai que la situation parut s'améliorer un peu les années suivantes : le total des ventes qui en 1771 et 1772 avait été, net d'escompte, de 22 310 000 livres pour ces deux années, fut de 106 millions pour les années 1773 à 1777, soit 11 500 000 livres en moyenne dans le premier cas et 21 millions dans le second. Mais il semble d'autre part que par la difficulté plus grande de se procurer les marchandises dans l'Inde, les frais généraux furent plus élevés et que le résultat d'une expédition se traduisait en réalité par une perte. On aura un nouvel exemple de ces difficultés par la prétention que les Anglais émirent en 1775 de porter de 2 1/2 à 4 pour 100 les droits que nos commerçants payaient au Bengale ; pour justifier cette mesure, ils dirent que les privilèges commerciaux dont nous jouissions ayant été cédés à une compagnie, les particuliers n'avaient aucun droit à bénéficier du même régime. En réalité, les Anglais pouvaient, sous le couvert du nabab, faire tout ce qu'ils voulaient ; la perspective d'une nouvelle guerre avec la France, née des événements d'Amérique, les dispensait de toute mesure et de toute justice.

Toutes les prévisions de ceux qui avaient combattu l'abolition du privilège de la Compagnie se trouvèrent ainsi justifiées par les événements, et dès l'année 1771, on vit paraître une série de mémoires ou de rapports officiels ou privés, tendant les uns au rétablissement de l'ancienne compagnie, les autres à la création d'une compagnie nouvelle, qui n'aurait aucun droit de souveraineté, mais continuerait sous l'autorité et l'administration royale de jouir d'un privilège exclusif pour le commerce. Mêmes sentiments dans l'Inde, où Law était en principe partisan du commerce particulier, mais ne se refusait pas à l'adoption d'une compagnie non souveraine avec monopole du commerce ; par contre les conseillers et l'ensemble de la population souhaitaient nettement le rétablissement pur et simple de l'ancienne Compagnie.

LA NOUVELLE ADMINISTRATION Ces sentiments divers s'expliquent. La suspension du privilège de la Compagnie entraînait nécessairement des modifications dans l'administration. Les conseillers, sous-marchands et autres employés civils, désormais inutiles, devaient en majeure partie disparaître. Quelques-uns avaient leur famille dans le pays et Pondichéry vivait un peu de leur présence. Pour la plupart d'entre eux, c'était une vie à recommencer. Rien

pourtant ne fut changé tant que dura la liquidation, c'est-à-dire jusqu'en 1773 ; la vie administrative continua comme par le passé au nom de la Compagnie : les anciens fonctionnaires étaient en réalité les agents officieux des nouveaux commerçants.

L'administration purement royale s'installa en 1773, avec toutes les attributions de l'ancienne, le commerce excepté. Elle conserva la majeure partie des fonctionnaires dont l'expérience ne pouvait être tenue pour négligeable ; les autres rentrèrent en France ou devinrent les auxiliaires ou représentants des commerçants particuliers. Au militaire, le bataillon de l'Inde disparut et fut remplacé par le régiment de Pondichéry avec deux compagnies autonomes d'artillerie.

Que devinrent, dans cette organisation, les pouvoirs du gouverneur ? Jusqu'à cette époque il avait été pour ainsi dire omnipotent ; s'il devait en principe consulter le Conseil supérieur sur toutes les affaires, il n'était pas obligé de suivre ses avis. Ces pouvoirs parurent trop considérables au ministre qui crut devoir les limiter, comme dans nos colonies d'Amérique, et même les contrôler par la présence d'un intendant, avec le titre et les fonctions d'ordonnateur de justice, police, finances, guerre et marine. Tous les détails de l'administration furent enlevés au gouverneur, qui n'eut plus dans ses attributions que la politique générale et les rapports avec les princes indiens, dont il n'avait plus à rendre compte à personne, sauf au ministre.

On comprend mal dans l'Inde cette dualité d'attributions ; en ce pays bien plus qu'en nos colonies d'Amérique, le gouverneur pouvait avoir besoin d'engager dans le plus grand secret des dépenses d'ordre politique ; était-ce possible, s'il était obligé de passer par le canal de l'intendant, sans compter les bureaux où les indiscrétions étaient la règle ? Évidemment non. Le premier intendant, Foucault, arrivé à Pondichéry le 4 octobre 1773, ne se fit pas faute de vouloir dominer, invoquant la plénitude de ses pouvoirs financiers, et la lutte commença immédiatement avec Lauriston. Son successeur Potier de Courcy qui vint à la fin de l'année suivante s'inspira des mêmes principes et il en fut de même du troisième intendant, Chevreau, arrivé au début de 1777 avec un nouveau gouverneur, M. de Bellecombe. Découragé, Law dut renoncer à entretenir des rapports avec les princes du pays ; il ne pouvait payer aucun renseignement ni rémunérer le moindre service.

Ce ne furent pas ses seuls désagréments. L'ancien conseil supérieur, créé en vue d'opérations commerciales, ne fut plus qu'un conseil d'administration et de justice, dont l'intendant était le président. En devenant royale, la nouvelle administration interdit formellement aux fonctionnaires de se livrer au commerce et

ne leur alloua pas des soldes suffisamment élevées pour compenser les avantages perdus ; aussi les anciens conseillers, qui tenaient pour le rétablissement de la Compagnie, refusèrent-ils de faire partie du nouveau conseil et ce n'est qu'au bout de deux ans que Lauriston put trouver les sept fonctionnaires assesseurs qui consentirent à y siéger. Les mécontents se rallièrent naturellement autour de

BALLET RITUEL DES HINDOUS DE LA CÔTE MALABAR
(D'après une estampe du dix-huitième siècle (Cabinet des Estampes).

l'intendant qui prit une sorte de plaisir à jouer le rôle de chef de l'opposition, et quand le conseil siégeait en cour de justice, il se trouvait impunément bafoué ou tourné en ridicule, même au cours des plaidoiries qui se développaient devant lui. Ce ne furent, il est vrai, que des incidents dans la vie courante de la colonie ; l'anarchie n'était que dans les idées et les sentiments ; l'ordre public ne fut jamais troublé et, dans son ensemble, l'administration fonctionna régulièrement. Les contributions — et c'était l'essentiel — rentrèrent sans difficulté.

Situation trouble a la côte malabar Nul événement extérieur ne venait troubler la sécurité de nos possessions. Hors les tracas sans cesse renaissants que nous suscitaient les Anglais pour paralyser notre commerce et nous déterminer à quitter l'Inde de notre plein gré, on vivait en paix. Nous n'eûmes de difficultés sérieuses qu'à la côte Malabar ; encore les Anglais n'y eurent-ils aucune part. Après la reprise de possession de 1765, notre petit établissement de Mahé fut administré avec infiniment de sagesse, de mesure et de dignité par Picot de la Motte. Mais celui-ci étant rentré en congé en France en 1773 fut remplacé par un militaire, le comte Duprat de Cadmus, qui prit possession du poste le 24 novembre. Duprat était ambitieux et, suivant ses propres expressions, « il n'avait jamais vu les choses que dans le grand. » Il ne lui fallut pas deux mois pour se trouver presque en état de guerre avec les Anglais de Tellichéry, le prince Cheriquel et, ce qui était plus grave, avec Haïder Ali. Ce dernier venait de conquérir toute la côte Malabar depuis Mangalore jusqu'au cap Comorin, ayant annexé par conséquent les États du Samorin de Calicut. Pendant une éclipse de sa puissance, le Samorin rentra à Calicut et crut devoir faire appel au concours de Duprat pour s'y maintenir. Sans calculer la portée de ses actes, celui-ci vint aussitôt prendre lui-même possession de la place et le 12 janvier 1774, il conclut avec le Samorin un traité qui plaçait ses États sous l'autorité de la France. Peu de jours après, en février, un général d'Haïder Ali détruisait ce bel ouvrage et reprenait possession de la ville. Duprat ne perdit ni confiance ni assurance ; il crut pouvoir écrire à Haïder Ali que s'il avait retiré ses troupes de Calicut, c'est qu'il l'avait bien voulu mais qu'il n'avait qu'à faire un signe et qu'aussitôt 40 000 hommes dans le sud de l'Inde répondraient à son appel. Dans le même temps, il cherchait noise au roi de Cartenate, devenu l'un des vassaux d'Haïder Ali. Il n'en fallut pas davantage pour que le souverain effectif de Maïssour pût croire, non sans apparence de raison, que nous traversions ses desseins et qu'il n'avait aucun intérêt à lier partie avec nous. Law rappela brutalement Duprat le 2 mai suivant et le remplaça par le colonel de Repentigny, qui garda le poste jusqu'au 9 décembre 1775 ; à ce moment, Picot revint de France et parvint non sans peine à rétablir quelque confiance avec les divers petits princes ou roitelets du voisinage.

Bellecombe succède a lauriston. — de quelques aventuriers Le gouvernement de Law touchait à sa fin. L'homme n'avait cessé d'être un observateur clairvoyant et attristé de tout ce qui se passait dans l'Inde ; ses lettres, mémoires et rapports en font foi ; mais il n'avait aucun moyen pour para-

lyser lui-même la politique anglaise et il ne pouvait songer, sans se découvrir, à former une coalition de tous les princes encore indépendants ; outre leurs jalousies propres qui s'y opposaient, il n'avait même pas d'argent pour entretenir auprès d'eux des agents secrets. Engagé dans de multiples affaires financières et commerciales, il ne désirait nullement conserver son poste, depuis qu'il lui était interdit de faire du commerce et c'est sans regret qu'il céda la place le 9 janvier 1777 à M. de Bellecombe, seigneur de Teirac, maréchal des camps et armées du roi. Law resta à Pondichéry jusqu'à la fin de 1777 pour régler ses propres affaires.

ASSEF DAULA
(D'après Gentil : *Mémoires sur l'Indoustan*).

Au moment où Bellecombe prit le pouvoir avec l'intendant Chevreau, les Anglais n'avaient pas fait depuis 1770 des progrès très apparents dans la péninsule, mais partout leur influence s'était singulièrement consolidée. Dans le sud, ils avaient supprimé, en 1773, le royaume de Tanjore à la sollicitation de Mahamet Ali et, dans le nord, ils avaient complètement domestiqué le nouveau soubab d'Oudh, Assef daula, successeur de son père Soudja daula, mort en janvier 1775. Ils avaient obtenu de lui le renvoi de Gentil et des Français qui constituaient sa seule défense réelle et, par ce fait étaient devenus les véritables maîtres du pays. Ne pouvant encore agir ni intervenir dans les autres parties de l'Inde, ils savaient du moins créer puis entretenir la division entre les divers royaumes ; tous les durbars, c'est-à-dire tous les ministres, achetés argent comptant, étaient à leur dévotion et trahissaient leurs maîtres. Les Anglais paralysaient de cette façon la modeste, la très modeste influence que des partisans français, dont quelques-uns furent des hommes de haute valeur, avaient su acquérir auprès de quelques nababs et rajahs, et auprès du Mogol lui-même.

Nous avons parlé en leur temps de Hügel et de Babel dit Zéphir, détachés l'un auprès d'Haïder Ali et l'autre auprès de Bassalet jing ; ces deux hommes étant morts à leur poste furent remplacés par Russel, frère d'un conseiller de Pondichéry, et par Lallée, ancien maréchal de camp de l'armée de Bussy. Russel, trop dominé par Haïder Ali, absolu et soupçonneux, ne put jamais réunir autour de

lui qu'une cinquantaine d'hommes, mais Lallée en eut jusqu'à 600. Dans le nord, Gentil en avait également rassemblé plusieurs centaines, qui se dispersèrent au début de 1775 ; la plupart rejoignirent le Mogol avec le colonel de Maudave et Dieu ; ils y trouvèrent un ancien officier de l'armée de Pondichéry, le célèbre René Madec, en service auprès de lui depuis près de vingt ans, et qui avait constitué avec des recrues de toutes les nations une petite armée européenne. Un autre partisan non moins connu est le fameux Walter Reinhardt, plus connu sous le nom de Sombre, qui avait fait massacrer les prisonniers anglais à Patna en 1763. Citons encore Aumont, neveu de Dupleix et ancien officier de notre armée. Tous ces hommes, dont l'histoire a quelque peu exagéré le rôle, auraient peut-être été pour les Anglais des adversaires dangereux si les princes indiens qu'ils servaient n'avaient eux-mêmes pris soin d'annihiler leurs efforts en les payant mal ou irrégulièrement ou en leur donnant souvent des ordres qui allaient contre la discipline, la logique ou le bon sens. Le seul prince qui en 1769 avait fait quelque mal aux Anglais était Haïder Ali ; encore n'avait-il pas compté sur les Européens.

REPRISE DE LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE. — NOUVELLE PERTE DE NOS ÉTABLISSEMENTS Le gouvernement de Bellecombe a duré jusqu'au 17 octobre 1778, date à laquelle Pondichéry tomba pour la seconde fois au pouvoir des Anglais. Par les nouvelles qui lui parvenaient d'Europe, il comprit dès le début de 1777 que la guerre ne tarderait pas sans doute à se rallumer avec l'Angleterre, en raison des événements d'Amérique et il se prépara à la soutenir du mieux qu'il pourrait. Or Pondichéry était en mauvais état de défense et l'on calculait qu'il faudrait une douzaine d'années pour faire les fortifications nécessaires ; d'autre part le régiment de Pondichéry ne comptait pas plus de 6 à 700 Européens capables de porter les armes. Bellecombe n'eut aucune illusion sur le danger qu'il pouvait courir s'il ne recevait à temps des secours d'Europe, et fit face résolument à la situation. D'accord avec Law et Chevalier, il étudia un projet d'attaque de l'Indoustan par la vallée de l'Indus et la ville de Tatta, dont on espérait obtenir la cession par le Mogol, puis il s'en alla à Karikal et à Mahé pour se rendre compte lui-même de l'importance de ces établissements et de la résistance qu'ils pourraient opposer. Revenu à Pondichéry, il s'efforça, comme l'avait désiré Lauriston, d'unir les princes indiens en un sentiment commun de défense et entra ouvertement en rapports avec eux ; les Anglais ne lui donnaient-ils pas l'exemple en prenant partout contre nous des mesures peu compatibles avec l'état de paix ? Ils arrêtaient nos voyageurs et nos marchandises, visitaient nos vaisseaux

et tiraient sur ceux qui opposaient de la résistance. Bellecombe eût désiré établir un rapport étroit entre Haïder Ali et les Mahrattes, les seules forces de l'Inde encore réellement indépendantes et dans ce but il envoya Coutenceau auprès d'Haïder Ali. Coutenceau effaça de l'esprit de ce prince toute prévention contre la France ; il le persuada que ses intérêts et les nôtres étaient solidaires. Il lui était plus difficile de parler au nom des Mahrattes, voués pour le moment à une certaine anarchie et chez qui Ragounatrao ou Ragouba, oncle du jeune péchoua, désirait arriver au pouvoir et jouait le jeu des Anglais. D'ailleurs les Mahrattes étaient visités par un certain Palbeau, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Lubin, qui se faisait fort de les attirer dans notre alliance ; mais ses moyens étaient fort équivoques et rien ne garantissait l'exécution de ses promesses. Un envoyé plus qualifié fut M. de Montigny, qui partit de France vers la même époque avec une mission officielle pour préparer les voies d'une coalition politique et militaire contre l'Angleterre.

Tout cela était fort sagement pensé ; mais il fallait du temps pour rétablir entre les parties intéressées l'harmonie nécessaire ; les Anglais nous prévinrent dès qu'ils connurent la déclaration de guerre officielle et le 10 juillet, Chandernagor tombait brusquement entre leurs mains. Un mois après le colonel Munro se présentait devant Pondichéry avec 20 000 hommes et Karikal était occupé le 11 août. Pondichéry, mal défendu, opposa une résistance plus sérieuse et plus longue que Bellecombe n'avait lui-même calculé ; la ville ne se rendit en effet que le 17 octobre et au début du siège la flotte française de Tronjoly avait infligé une défaite assez grave à la flotte anglaise de l'amiral Vernon. Malheureusement Tronjoly ne sut pas ou n'osa pas profiter de sa victoire et Pondichéry succomba avant que des secours n'eussent pu arriver d'Europe ou que les princes indiens ne se fussent mis d'accord pour profiter des circonstances et tenter une action commune sur l'ennemi de leur pays et de leur indépendance. Nous fûmes encore une fois victimes de notre imprévoyance ; car on parlait de la guerre depuis 1775 et s'il était difficile de soutenir une double lutte maritime dans l'Atlantique et l'océan Indien, l'entreprise n'était pas impossible, comme l'avenir le démontra. La guerre maritime de 1778 à 1782 ne fut, comme on le sait, un désastre que pour nos finances.

ENVOI D'UNE FLOTTE ET D'UNE ARMÉE FRANÇAISE DANS L'INDE : SUFFREN

Après la chute de Pondichéry et celle de Mahé qui eut lieu le 19 mars suivant, il ne nous restait aucun point de débarquement dans l'Inde, dans le cas où nous voudrions encore une fois tenter la chance des armes ; l'Inde semblait donc

définitivement perdue pour nous. Le succès même des Anglais compromit leur œuvre, Haïder Ali comprenant que c'était aussi son indépendance et celle des autres États du Sud qui était en jeu, et il entreprit contre eux la lutte. Il avait été fort mécontent de la prise de Mahé, par où il recevait ses munitions de guerre et ne fut pas moins inquiet de nouveaux progrès anglais du côté de Gontour, dans le Décan. Tout d'un coup il envahit le Carnatic (juillet 1780) et, le 10 septembre, battit non loin de Conjivaram le colonel Baillie qui dut se rendre avec la partie de son armée échappée au massacre. L'année 1781 se poursuivit avec des fortunes diverses sans qu'aucun parti pût s'attribuer formellement la victoire, mais au début de 1782, le 18 février, Tippou, fils d'Haïder Ali, infligea une défaite assez grave au colonel Braithwaite dans le Tanjore et le fit prisonnier.

L'ESCADRE DE SUFFREN A TRINQUEMALLÉ

Ces succès et la persistance de la lutte donnèrent à penser au gouvernement français et au vicomte de Souillac, gouverneur des Iles de France et de Bourbon, qu'en soutenant Haïder Ali, il nous serait peut-être possible à nous-mêmes de reprendre pied dans la péninsule et de recouvrer notre puissance perdue. On décida en consé-

quence que l'on enverrait une forte armée dans l'Inde sous le commandement de Bussy, dont le nom seul suffirait sans doute à déterminer la victoire et, en attendant, on expédia un premier contingent de 2 000 hommes sous les ordres du brigadier Duchemin, en même temps qu'une flotte, qui fut commandée d'abord par d'Orves puis par Suffren, devait favoriser le débarquement et appuyer ensuite les opérations de terre.

Lorsque cette flotte arriva en vue de l'Inde, en janvier 1782, Tippou venait de s'emparer de Porto Novo ; nous avions à la côte un point de débarquement assuré. C'est là que nous atterrîmes le 11 mai et peu de jours après on s'emparait de Goudelour pour en faire la base de nos opérations. Entre temps Pondichéry avait été abandonné par les Anglais.

LE BAILLI DE SUFFREN (D'après le portrait de Raffet).

Malheureusement, Duchemin ne fit preuve d'aucune décision ; il resta cantonné à Goudelour et mécontenta Haïder Ali par ses réclamations : il n'est pas inutile d'ajouter que ce prince avait pris l'engagement de fournir à nos troupes tous les vivres nécessaires et de donner pour leur solde un lack de roupies par mois. Nul doute que le nabab, fatigué par deux ans de guerre et obligé de faire vivre ses troupes dans un pays dévasté, n'eût fait la paix avec les Anglais, qui la lui proposaient, si Suffren n'avait remporté les 17 février, 12 avril, 3 juillet et 2 septembre, quatre succès notables qui, sans jamais aboutir à la destruction de la flotte ennemie, empêchèrent néanmoins l'amiral Hughes de débarquer des troupes et de prêter main-forte à une armée anglaise dont la supériorité numérique eût probablement eu raison de la petite armée de Duchemin. Ces victoires décidèrent Haïder Ali à attendre l'arrivée de Bussy et, fait sans précédent, il dai-

gna venir lui-même à Goudelour le 28 juillet pour voir Suffren et, en le saluant, félicita hautement le roi de France d'avoir un aussi excellent serviteur.

LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE BUSSY DANS L'INDE : TIPPOU SAHIB

Louis XVI confiait à Bussy une tâche malaisée. Nous n'avions pas seulement à reprendre nos anciens établissements, mais, les Hollandais venant d'entrer dans la guerre, nous devions par surcroît assurer la défense du Cap, base de leurs ravitaillements et des nôtres dans l'océan Indien. Le roi comptait sur le diplomate heureux qui s'était maintenu dans le Décan pendant sept ans pour rallier autour de lui tous les princes du sud de l'Inde dans une action commune contre l'Angleterre. Les instructions qui lui furent remises le 11 novembre 1781 portaient qu'afin d'éviter toutes les divisions regrettables qui s'étaient produites au temps de Dupleix et de Lally, il aurait sous ses ordres toutes les forces de terre et de mer ; que toutefois ses premières dispositions devaient avoir pour but d'assurer la défense du Cap. On lui promettait un appui militaire de 8 000 hommes, dont moitié devait être fournie par les Iles, et un concours financier de cinq millions, sans compter une lettre de crédit de pareille somme sur la compagnie hollandaise.

TIPPOU SAHIB
(D'après l'original appartenant au marquis de Wellesley).

Ce plan si bien concerté ne devait aboutir qu'à un résultat des plus médiocres : tout parut se combiner pour faire échouer l'entreprise.

Le 20 avril 1782, les Anglais s'emparèrent dans les mers d'Europe de la majeure partie d'un convoi de 18 bâtiments qui portaient dans l'Inde 1 500 hommes et des munitions. Arrivé au Cap au début d'avril, Bussy dut y laisser 1 667 hommes sous les ordres de Conway pour assurer la défense de cette place, jusqu'à l'arrivée du régiment hollandais de Luxembourg ; or, lorsque ce régiment

arriva et que nos troupes purent rejoindre l'Inde, la guerre était terminée.

Bussy débarqua à l'Ile de France le 31 mai ; là, il tomba gravement malade et fut pendant plus de quatre mois entre la vie et la mort ; en même temps une partie de ses troupes était atteinte du scorbut. Ce fut bien pis à l'arrivée d'une partie de l'escadre de renfort de Peinier, le 29 juillet. Sur 1 500 hommes qui furent débarqués, 1 300 durent être envoyés à l'hôpital. Peinier arriva lui-même peu de temps après avec le reste des troupes, atteintes aussi par une maladie pestilentielle mal déterminée qui fit de nombreuses victimes, en telle sorte que sur

VUE DU NORD-OUEST DE SERINGAPATAM AVEC LES APPROCHES, LES BATTERIES ET LA BRÈCHE
(D'après *Histoire des progrès et de la chute de l'Empire de Mysore.* 1801).

3 000 hommes sur qui Bussy aurait pu compter, il ne lui en restait guère qu'un millier de réellement disponibles.

La nécessité de les soigner non moins que de rétablir sa santé personnelle retinrent Bussy aux îles jusqu'au mois de décembre ; enfin, le 19, il quitta l'Ile de France pour Bourbon où il séjourna du 20 au 24 et, le 10 mars, il arriva à Trinquemallé, île de Ceylan, que Suffren avait enlevé aux Anglais le 2 septembre précédent. Six jours après il débarquait à Porto-Novo avec 2 275 hommes et le lendemain était à Goudelour.

Là, il trouva une situation des plus confuses et des plus inquiétantes. Duchemin était mort au mois d'août précédent laissant le commandement au colonel d'Hofflize. Celui-ci avait cru devoir diviser ses forces pour en mettre une partie au service éventuel d'Haïder Ali, qui par l'épuisement ou plutôt le ravage du bas Carnatic, avait transporté son camp du côté de Conjivaram. Bientôt Haïder

Ali lui-même était mort le 7 décembre, après un mois de maladie. Le voisinage de nos troupes favorisa singulièrement l'accès au pouvoir de son fils Tippou qui fut reconnu par toute l'armée. L'attente de l'arrivée de Bussy annoncée depuis plusieurs mois retarda les décisions à prendre sur les opérations militaires et l'on parut d'abord disposé à marcher sur Madras ; mais pendant que l'on discutait, les Anglais, plus ou moins d'accord avec les Mahrattes et divers seigneurs de la côte Malabar, opéraient une diversion à l'est du Maïssour, s'emparaient de Mangalore, Onor, Dindigul, Coïmbatore et menaçaient de pousser jusqu'à Seringapatam. Tippou, retenu par les sollicitations de d'Hofflize, hésita pendant plus de deux mois avant d'aller repousser cette attaque ; il sentait qu'avec Bussy et Suffren c'était à la côte Coromandel que se jouait la véritable partie, celle d'où dépendait le sort de Madras. A la fin, voyant que Bussy n'arrivait pas, il se décida à partir pour la côte Malabar avec la majeure partie de son armée et un détachement de 600 Français, commandés par Cossigny, que d'Hofflize dut lui donner ; il ne laissa à celui-ci que quelques milliers d'hommes sous les ordres d'un de ses généraux, Saïd Sahib. C'est le 4 mars que Tippou leva son camp et Bussy arriva le 16.

OFFICIER DE MARINE DE L'ESCADRE DE SUFFREN
(D'après Raffet).

Avec les forces que lui laissait d'Hofflize et celles qu'il avait amenées, il avait 2 900 Européens et 2 200 cipayes, tandis qu'avec des renforts récemment arrivés d'Europe avec l'amiral Bikerton, les Anglais pouvaient mettre en ligne 3 000 Européens, 12 à 14 000 cipahis, 1 500 cavaliers et 4 000 pions indigènes ; ils avaient en outre 650 Européens et 4 000 cipahis à Madras et au Grand Mont. Notre artillerie était inutilisable, faute de bœufs pour la traîner : Saïd Sahib ne faisait manifestement rien pour nous venir en aide. Bussy en était réduit à rester confiné dans Goudelour sans pouvoir aller au-devant des Anglais. Il vit dès le premier jour qu'il

était pour ainsi dire perdu, à moins que Suffren ne pût lui porter secours par ses manœuvres maritimes. Et il faut rendre cette justice à ces deux chefs, véritablement dignes l'un de l'autre, qu'ils se donnèrent le concours le plus loyal et le plus absolu, en se prêtant leurs troupes ou leurs marins lorsque les circonstances paraissaient l'exiger. Ce fut à leur bon accord qu'on dut de ne pas aboutir à un désastre. S'ils ne triomphèrent pas, du moins ils ne furent pas vaincus et, tout compte fait, rien n'était encore irrémédiablement compromis quand la paix fut conclue.

Lorsque les Anglais virent Tippou prendre le chemin de la côte Malabar, ils quittèrent leur retraite du Grand Mont et marchèrent lentement vers le Sud sous les ordres du général Stuart ; décidé à rester sur la défensive, Bussy avait fait occuper la ligne du Ponéar, qui protège Goudelour au Nord. Favorisé par l'inertie de la cavalerie de Saïd Sahib, Stuart parvint à tourner nos postes en remontant le Ponéar, franchit sans peine cette rivière et vint s'établir non loin des coteaux de Bandapaléom, qui sont au sud de Goudelour. Là, ils purent aisément se ravitailler par leur flotte qui était à Porto-Novo. Bussy, ayant rappelé ses troupes les posta en face de l'ennemi, qu'il attaqua le 13 juin. Cette attaque ne réussit pas ; si nous restâmes maîtres du terrain, nous dûmes le lendemain nous replier sur Goudelour. Nous avions eu 300 soldats blessés et 200 tués et 45 officiers tant tués que blessés. Au nombre des combattants étaient Barras et le futur maréchal Bernadotte, l'un comme officier et l'autre comme simple soldat.

Bussy entrevit que pour échapper à un siège et éviter une capitulation il n'avait qu'à se retirer à Trinquemallé et il appela à son aide Suffren pour le dégager de la flotte anglaise qui manœuvrait au large de Goudelour. Suffren accourut aussitôt avec ses 15 navires, reçut de Bussy un renfort de 600 Européens et 600 cipayes et livra le 20 juin à l'amiral Hughes une cinquième bataille navale qui, tout en restant indécise, obligea néanmoins l'amiral à se retirer dans la direction de Madras. Suffren put à son tour mettre 1 100 hommes à la disposition de Bussy. Pour se rendre compte de la position exacte de l'ennemi, celui-ci fit exécuter le 25 une sortie de 800 Européens et 500 cipahis sous les ordres du chevalier de Damas. Elle ne fut pas heureuse : Damas fut fait prisonnier. Du moins Bussy acquit-il la certitude que les Anglais n'avaient plus de vivres et qu'ils seraient probablement obligés de lever le camp.

C'est dans ces conditions que, cinq jours plus tard, le 30 juin, arriva de Madras une frégate anglaise qui annonçait la paix. On connaissait la nouvelle, semble-t-il, depuis le 17, mais les Anglais avaient espéré nous anéantir dans un dernier coup de main. Le général Stuart fut destitué pour n'avoir pas réussi.

LE TRAITÉ DE VERSAILLES. — L'ACTION DIPLOMATIQUE DE BUSSY

Le traité de Versailles fut signé, les préliminaires ayant été arrêtés le 20 janvier, l'acte ne devint définitif que le 3 septembre. D'après ses dispositions nous devions rentrer en possession de tous nos établissements, auxquels devaient toutefois s'ajouter les districts de Villenour et de Bahour que nous avions perdus en 1763 et quatre maganoms contigus à Karikal. Par l'article 16, d'une exécution plus délicate, la paix comprenait les alliés des deux nations, ceux-ci ayant quatre mois pour faire connaître leur adhésion. Les Anglais ne voulurent point reconnaître Mahamet Ali ni le roi de Tanjore comme leurs alliés ; ces souverains étaient trop étroitement sous leur dépendance ; en fait, il ne restait à traiter qu'avec Tippou. Bussy lui conseilla vivement de faire la paix. Ce prince fut assurément peu flatté qu'on eût disposé de lui avec autant de facilité ; mais pouvait-il à lui seul tenir tête aux Anglais ? Au moment où il apprit la paix, il était à la côte Malabar où il leur avait infligé des pertes sensibles, mais il était arrêté par le siège de Mangalore et par la menace d'une coalition des Mahrattes et du soubab du Décan, provoquée par les intrigues britanniques. Non sans hésitation, il accepta d'envoyer des vaquils à Madras et, après des négociations assez laborieuses, consentit enfin à signer le 11 mars 1784 un traité qui rétablissait le *statu quo* d'avant-guerre. Tippou conservait ses États personnels du Maïssour, mais perdait tout ce que son père ou lui-même avaient conquis dans le Carnatic, dont Mahamet Ali continua d'être le souverain plus nominal que jamais et entièrement à la discrétion des Anglais.

L'exécution du traité avec les Français donna lieu à de curieuses particularités. Non que les deux nations ou plutôt leurs délégués fissent de sérieuses difficultés pour l'interprétation des textes ni pour la remise intégrale des territoires rétrocédés ; de ce côté, tout s'arrangea assez aisément, même pour le Bengale où les Anglais consentirent enfin à laisser creuser dans certaines conditions le fameux fossé qui devait entourer Chandernagor. Les seuls obstacles vinrent de la restitution de Trinquemallé. D'après le traité de paix, cette ville devait être remise aux Anglais, qui en étaient maîtres au début de la guerre, puis rétrocédée par eux aux Hollandais. Bussy craignit qu'ils ne fissent point cette restitution, et bien que tout fût prêt pour la remise de cette place, il ne voulut point y souscrire avant d'avoir reçu des instructions de la métropole : il gagna ainsi huit mois. Il en résulta que les Anglais ne voulurent point nous rendre Pondichéry et que nous restâmes à Goudelour. Mais Bussy vint lui-même s'établir à Oulgaret et nos divers services se réinstallèrent au chef-lieu, comme si nous en avions la possession effective ; seul le pavillon français n'y était pas arboré. Enfin le 30 décembre, on apprit à

Madras que Trinquemallé devait être rendu directement aux Hollandais. Rien dès lors n'empêchait que le traité pût être exécuté avec les Français et, le 1er février 1785, Pondichéry nous fut officiellement restitué, puis ce fut le tour de nos autres établissements. En même temps, les Anglais reprenaient possession de Goudelour.

Cependant, l'homme qui avait conduit toutes ces négociations avec le plus grand tact et la plus parfaite mesure n'était plus ; Bussy était mort subitement à Pondichéry le 7 janvier. C'était avec Dupleix la plus grande figure de l'Inde française qui disparaissait.

L'INDE RATTACHÉE A UN GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DONT LE SIÈGE EST L'ILE DE FRANCE. — LA CONVENTION INTERPRÉTATIVE DU 31 AOUT 1787 Entre la signature du traité de paix et la restitution de nos établissements, on avait beaucoup agité la question de savoir s'il convenait de garder le chef-lieu à Pondichéry ou le transférer à Karikal, à Mahé, ou même en Birmanie et à Trinquemallé. Par son voisinage de Madras, Pondichéry parut trop exposé à une attaque des Anglais ; on pensa de même pour Karikal, que six lieues à peine séparaient de Negapatam devenue anglaise ; à Mahé, on craignit qu'étant trop près des Mahrattes et de Tippou, on ne fût entraîné en des conflits inopportuns ; on n'agita que pour la forme une installation possible hors de l'Inde et finalement on resta à Pondichéry, en cessant toutefois de lui reconnaître la moindre valeur politique. Aussi ne se soucia-t-on en aucune façon de la remettre en état de défense. Bien plus, au début de 1788, des instructions précises de la métropole arrivèrent pour renvoyer aux Iles presque toutes les troupes qui étaient encore en service avec défense d'entreprendre à Pondichéry aucun travail de fortification. L'Inde elle-même fut décapitée en tant que gouvernement autonome et le siège de tous nos établissements au delà du cap de Bonne-Espérance fut transféré à l'Ile de France, avec un gouverneur particulier à Bourbon et un autre à Pondichéry. Le premier gouverneur général fut le chef d'escadre Souillac, qui était déjà aux Iles depuis plusieurs années, avec Cossigny (oct. 85-sept. 87) et Conway (sept. 87-oct. 89) comme gouverneurs particuliers à Pondichéry. Souillac vint faire un court séjour dans l'Inde du mois de mai au mois d'octobre 1785 et laissa, en fait, nos petits établissements s'administrer d'une façon indépendante : l'éloignement rendait trop difficile l'exercice direct de l'autorité.

Rien ne fut changé à l'organisation de nos établissements, sinon que par édit du mois d'août 1784, l'ancien Conseil supérieur fut supprimé et remplacé par un

autre avec l'intendant ou ordonnateur comme président, le plus ancien officier d'administration et des négociants français ou notables habitants désignés par le gouverneur. C'était à peu près l'organisation actuelle de nos conseils de gouvernement. Ce Conseil, constitué de trois juges au moins en matière civile et de cinq en matière criminelle, connaissait de tous procès entre habitants de Pondichéry et par voie d'appel de tous jugements rendus par les tribunaux des autres comptoirs. Le premier président de ce conseil fut Jean-François Moracin, commissaire général, ordonnateur, neveu de celui qui avait servi dans l'Inde au temps de Dupleix.

AMBASSADEUR DE TIPPOU SAÏB
(D'après un dessin du Musée de l'Armée).

Si l'on excepte l'ambassade envoyée en France par Tippou Sultan en 1788, peu d'événements réellement importants signalent cette période de notre histoire jusqu'à la Révolution ; encore cette ambassade n'eut-elle d'autre importance que celle que lui attribuait Tippou ; ni le gouvernement de Versailles ni le gouverneur de Pondichéry ne firent rien pour l'encourager. Mais Tippou qui venait déjà d'envoyer trois ambassadeurs à Constantinople (1786), espéra sans doute forcer la décision du roi en lui représentant les avantages d'une alliance contre l'Angleterre, or c'est précisément d'une alliance formelle que Louis XVI ne voulait pas. Les ambassadeurs envoyés en France, Mahamet Derviche Khan, Akbar Ali Khan et Mohammed Oussen Khan, arrivèrent à Toulon le 9 juin 1788 par un navire français, l'*Aurore*. Ils furent très honorablement reçus à Paris ; on loua à leur intention un hôtel rue Bergère ; on les défraya de toutes leurs dépenses qui s'élevèrent à 560 000 livres ; le roi leur accorda une audience solennelle le 3 août 1788 et, au moment de leur départ, on leur fit des cadeaux tant pour eux-mêmes que pour Tippou. Il ne fut pris avec eux d'engagement d'aucune sorte ; tout au plus chercha-t-on à leur donner de diverses manières une impression de la force militaire de la France. Le seul résultat tangible de la mission fut que les ambassadeurs engagèrent pour le compte de Tippou onze ouvriers français, qui se rendirent effectivement à Seringapatam comme fondeurs, forgerons, menuisiers, tourneurs,

verriers ou armuriers. Un résultat moins apparent mais plus sensible fut que les Anglais s'imaginèrent non sans motif que Tippou ne voulait avec eux d'entente d'aucune sorte ; dès lors toute leur politique tendit à briser sa puissance, avant qu'elle ne pût recevoir du dehors des secours inquiétants. Deux des ambassadeurs, qui faisaient trop grand éloge de la France et de son armée, furent mis à mort par ordre de Tippou.

Dans l'Inde même, si la rétrocession de nos établissements par les Anglais avait soulevé peu de difficultés, sauf peut-être à Mahé, où la restitution ne fut complète qu'en 1787, la reprise du commerce fut plus laborieuse. On discuta pendant près de trois ans pour savoir ce qu'il fallait entendre par un commerce sûr, libre et indépendant. A la fin, le débat fut porté devant les cours de Londres et de Paris et l'on arriva le 31 août 1787 à la conclusion d'une convention interprétative de l'article 13 du traité. Par cette convention, l'Angleterre s'engageait à nous assurer toute liberté commerciale dans les territoires soumis à son autorité. L'article 2 fixait à 200 000 mans par an la quantité de sel que nous pourrions importer et vendre au Bengale. Un autre article reconnaissait la juridiction française sur nos six factoreries du Bengale mais non sur les *harams* où nous avions l'habitude de faire fabriquer et acheter nos marchandises pour la France.

RÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE COMPAGNIE PRIVILÉGIÉE

Quant au commerce lui-même il s'exerça dans des conditions toutes nouvelles par suite du rétablissement d'une nouvelle compagnie privilégiée, dite également Compagnie des Indes, qui fut décidée en France les 14 avril et 19 juin 1785 par arrêts du Conseil d'État.

Le commerce libre, instauré en 1769, n'avait pas donné tous les résultats qu'espéraient les économistes et les adversaires du monopole. Soit que le temps ait manqué aux particuliers pour s'adapter aux nouvelles circonstances, soit plutôt que la guerre d'Amérique, transportée dans l'Inde avec Suffren et Bussy, ait entravé leurs affaires, on leur reprochait en général, au début de 1783, le peu de combinaison qui avait présidé à leurs opérations et le mauvais assortissement de leurs cargaisons. Cependant plusieurs maisons importantes, comme la maison Rabaud, de Marseille, avaient fait des opérations lucratives. On calcule que de 1769 à 1786, il fut armé pour l'Inde 145 navires et que le produit moyen annuel du commerce en temps de paix, c'est-à-dire de 1771 à 1777, fut de 20 294 000 livres. L'avenir seul pouvait décider si le commerce, béné-

ficiant d'une paix prolongée, avait intérêt à se réclamer du monopole ou de la liberté. Au lendemain de la signature du traité de Versailles, le gouvernement royal sembla croire que les particuliers seraient incapables de procurer au pays toutes les marchandises de l'Inde qui lui étaient nécessaires et, dès le mois de février, organisa sous son contrôle une grande expédition dont l'exécution fut confiée à un sieur Grandclos-Meslé ; il décida en même temps que jusqu'au retour de cette expédition il ne serait délivré aucune commission pour l'Extrême-Orient.

C'était en fait le retour au passé. Sans que rien fît prévoir la mesure par une discussion préalable des idées ou par un mouvement quelconque de l'opinion, le contrôleur général Calonne rétablit brusquement le monopole le 14 avril 1785 au profit d'une compagnie nouvelle qui dans l'histoire a pris et gardé le nom de son fondateur mais qui en fait s'appela comme l'ancienne. Il y eut ainsi deux compagnies du même nom, l'une en sommeil ou plutôt en liquidation et l'autre en exercice : la première ayant son siège rue Neuve-des-Petits-Champs et l'autre rue de Grammont.

La nouvelle compagnie n'eut point, comme celle de Law, de droits de souveraineté sur les pays dont le commerce lui était concédé non plus qu'aucun privilège fiscal, tel que café, tabac, loteries ; quant à la durée de son privilège, fixée d'abord à sept ans, elle fut bientôt portée à quinze. Son capital fut arrêté à 20 puis 40 millions, divisé en actions dénommées portions d'intérêt de 1 000 livres chacune et la direction des affaires confiée à 12 administrateurs, qui durent fournir six millions de capital. Il y eut en outre à Pondichéry un administrateur spécial qui fut Moracin, neveu de l'administrateur de Masulipatam au temps de Dupleix. La souscription aux actions se fit aisément et les opérations commerciales, encouragées par l'administration royale, commencèrent immédiatement, non sans sacrifier brutalement quelques intérêts privés. En 1786, la Compagnie fit partir de Lorient 12 navires tant pour l'Inde que pour la Chine, avec des armements s'élevant environ à 18 millions de livres ; les armements de 1787-1788 et de 1788-1789 furent respectivement de 10 667 750 et 14 823 409 livres. En dépit de l'opposition très vive de la plupart des ports de France et de nombreux commerçants, la nouvelle compagnie, habilement et sagement dirigée, semblait assurée d'un succès prolongé, lorsque la Révolution éclata.

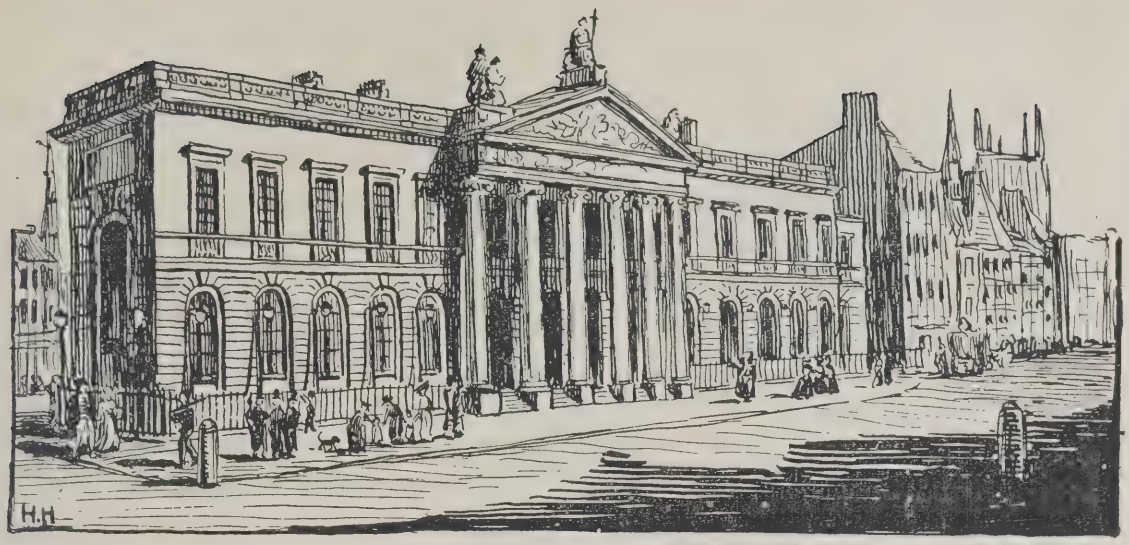

CHAPITRE VI

PENDANT LA RÉVOLUTION. — LES AVENTURIERS

I. — Pendant la Révolution. — *La Révolution à Chandernagor. — L'assemblée coloniale de Pondichéry. — La suppression du privilège de la nouvelle Compagnie des Indes. — Tippou Sahib et les Anglais. — La guerre avec l'Angleterre. — Troisième perte de nos établissements.*

II. — Les aventuriers. — *Les aventuriers du Décan. — Les aventuriers du Bengale et de l'Indoustan.*

I. — Pendant la Révolution

onway resta gouverneur particulier de Pondichéry jusqu'au début d'octobre 1789, époque à laquelle, ayant appris qu'il était nommé gouverneur général de nos établissements au delà du Cap de Bonne-Espérance, en remplacement de Souillac, il partit pour les Iles prendre possession de son poste. Il fut remplacé par le colonel de Fresne, qui avait commandé à Pondichéry le régiment de l'Ile de France. Celui-ci était un esprit calme et pondéré, d'un grand bon sens, d'un jugement très sûr, et sachant

faire aux circonstances les concessions nécessaires sans compromettre son autorité. Ces qualités lui furent particulièrement utiles dans les circonstances toutes nouvelles où il eut à gouverner. La Révolution était commencée en France et elle eut tout de suite sa répercussion dans la colonie. Dès le mois de février 1790, les habitants de Pondichéry, réunis en une *assemblée générale des citoyens*, avaient élu trois députés à l'Assemblée Constituante : Beylié, Delarche et Kerjean, et constitué parmi eux un *Comité représentatif* de 27 membres, qui ne dura que cinq mois et se transforma au mois de juillet suivant en une *Assemblée coloniale* des représentants de tous les établissements français. Cette assemblée réduite à 21 membres devait en comprendre 15 pour Pondichéry, trois pour Chandernagor et un pour chacun de nos établissements de Karikal, Mahé et Yanaon.

BATTERIE D'ENTREPONT : CANONNIERS DE MARINE (1790)
(D'après Detaille).

LA RÉVOLUTION A CHANDERNAGOR

Cette assemblée ne fut jamais au complet. Tandis qu'à Pondichéry les idées révolutionnaires avaient provoqué peu d'enthousiasme, elles développèrent au contraire à Chandernagor une surexcitation extrême et pour les gens du Bengale le chef-lieu fut presque aussitôt considéré comme un repaire d'aristocrates, avec qui il était peu décent de se commettre. Un comité révolutionnaire se constitua et toutes relations administratives furent rompues avec Pondichéry, sous prétexte qu'on ne relevait que de l'Ile de

France. Montigny, représentant du gouverneur, ne voulant pas entrer dans ces vues, fut obligé de se réfugier à Calcutta, où quelques « exilés » vinrent le rejoindre. Ce fut la division au Bengale ; elle ne devait pas cesser jusqu'à la perte de nos établissements.

Pour remplacer Montigny, Cossigny, qui avait succédé à Conway au gouvernement général en juillet 1790, désigna Canaples, ancien fonctionnaire de Mahé, mais en même temps Defresne envoyait l'ordonnateur Mottet à Chandernagor pour essayer de concilier les esprits. Ce fut une belle anarchie : ni Canaples ni Mottet ne purent être reçus à Chandernagor. Tous deux revinrent au bout de peu de temps, l'un aux Iles, l'autre à Pondichéry, et un citoyen, du nom de Blouet, capitaine de port, administra en fait Chandernagor avec des pouvoirs souverains.

Tout s'explique si l'on sait qu'en vertu du traité de 1783, les Anglais devaient livrer tous les ans à notre établissement du Bengale 300 caisses d'opium, dont la revente procurait un bénéfice appréciable de plus de 100 000 roupies. En usurpant le pouvoir, le comité révolutionnaire de Chandernagor se préoccupait beaucoup moins de faire triompher les idées de liberté que d'avoir la libre disposition des fonds de l'opium. Le gouvernement anglais se refusa à reconnaître une autre autorité que celle du représentant légal du roi de France et, même dans son exil, ce fut Montigny et après lui Canaples ou Mottet qui procédèrent à la vente de l'opium. La résistance des révoltés n'en fut que plus vive ; leur déception avait été trop grande.

Le malentendu persistant entre le gouverneur général et le gouverneur particulier, soutenus chacun par leurs assemblées respectives, Cossigny et Defresne désignèrent presque en même temps l'un Gautier et l'autre Fumeron pour remplacer Mottet et Canaples : Fumeron était président de l'Assemblée coloniale de Pondichéry. Celui-ci ne put aller plus loin que Calcutta, mais Gautier fut reçu à Chandernagor, où il sanctionna toutes les mesures prises par le comité révolutionnaire : municipalité, chambre consultative, conseil de justice, en attribuant à chacun des titulaires de ces postes des soldes fort élevées.

La divergence de vues entre Pondichéry et Chandernagor entretenant la désunion dans les esprits, Gautier crut devoir repasser aux Iles pour s'entendre avec Malartic, le nouveau gouverneur général depuis le 16 juin 1792. Malartic confirma ses pouvoirs et ordonna le rappel de Fumeron ; mais entre temps des commissaires civils, envoyés par l'Assemblée législative, Lescallier et Dumorier, étaient arrivés dans la colonie ; ils jugèrent que le retour de Gautier au Bengale n'arrangerait nullement les affaires et ils décidèrent de laisser toutes choses en l'état, jus-

qu'au moment où ils pourraient eux-mêmes se rendre au Bengale. La guerre avec l'Angleterre qui éclata peu de temps après ne leur en donna pas le temps. La seule justice qu'on puisse rendre au mouvement de Chandernagor, c'est qu'il n'y eut pas de sang répandu.

L'ASSEMBLÉE COLONIALE DE PONDICHÉRY

A Pondichéry les choses se passèrent tout autrement. Au début, sept citoyens plus exaltés que les autres essayèrent de susciter une agitation révolutionnaire, mais, d'accord avec le gouverneur, l'*Assemblée coloniale* elle-même décida de les « exiler » en France, où ils furent effectivement déportés. Ce fut ensuite un calme relatif, à peine troublé par les discussions hebdomadaires de l'Assemblée qui, selon l'exemple de la métropole, essayait d'adapter les institutions nouvelles aux convenances d'une population européenne fort clairsemée. D'après un recensement de 1796, il n'y avait à Pondichéry que 823 Européens, y compris les femmes et les enfants, et dans ce nombre étaient compris les métis. Avec de si faibles éléments, on n'avait pu constituer un corps représentatif à peu près digne de ce nom, puis une assemblée coloniale, qu'en faisant appel à des fonctionnaires et à des militaires en service, mais lorsqu'il s'était agi de constituer une municipalité, faute de candidats possibles, on avait dû se contenter d'un maire et de quatre officiers municipaux, auxquels pouvaient s'adjoindre en certaines circonstances sept notables, constituant le « conseil général » de la commune. Le premier maire fut Durfort de Civrac, maréchal de camp. On doit rendre à cette première municipalité de Pondichéry ainsi qu'à l'Assemblée nationale le témoignage qu'elles essayèrent de s'entendre avec le gouverneur et, qu'à part de légers froissements, l'ordre public n'eut qu'à se féliciter de ce bon accord.

LE COLONEL DE CHERMONT

L'Assemblée coloniale fit place le 2 décembre 1792 à une nouvelle assemblée, d'où les fonctionnaires et militaires furent exclus. On compte que 214 citoyens

actifs, c'est-à-dire payant quelque impôt, purent participer à l'élection. Cette nouvelle assemblée, d'un esprit plus démocratique que la précédente, fut aussi un peu plus sectaire. Les croyances religieuses furent en principe respectées, mais plusieurs prêtres abandonnèrent leur ordre ; d'autres moins disposés à se conformer aux idées nouvelles, se réfugièrent à Madras. Les cendres de Bussy paraissent avoir été violées. Les grands mots devinrent à la mode et il faut reconnaître que dans le cercle restreint de Pondichéry on s'agitait tout à fait dans le vide. Cependant on ne relève aucun excès véritable. L'un des commissaires, Lescallier, était d'un caractère doux et conciliant, et le colonel de Chermont, qui remplaça Defresne le 4 février 1793, était lui aussi un esprit pondéré. On doit certainement à leur collaboration d'avoir évité des troubles véritables, et d'avoir limité l'agitation à une indiscipline générale aussi bien dans le civil que dans le militaire.

Nos autres établissements, Karikal, Mahé et Yanaon, connurent quelques troubles sans gravité. A Mahé, Larcher fut un administrateur calme et modéré ; à Yanaon il fut fort difficile de trouver un représentant à l'Assemblée coloniale : trois élus refusèrent successivement leur mandat.

LA SUPPRESSION DU PRIVILÈGE DE LA NOUVELLE COMPAGNIE DES INDES

Une des conséquences assurément plus grave de la Révolution fut non pas la suppression de la nouvelle Compagnie des Indes, comme on pourrait être tenté de le croire, mais simplement celle de son privilège. Par décret du 3 avril 1790, la liberté du commerce fut proclamée au delà du cap de Bonne-Espérance. Les opérations de cette compagnie avec le comptoir de Pondichéry s'élevaient alors à plus de 4 millions de francs : à la demande de la moitié des actionnaires, elle décida de continuer son commerce, sauf à l'exercer au même titre que les particuliers ; elle décida seulement qu'elle n'aurait plus que quatre agences dans tout l'Extrême-Orient : Pondichéry, Bengale, Mahé et Canton, avec trois bureaux de correspondance : Yanaon, Surate et les Iles. Des agents particuliers choisis sur place furent chargés de ses intérêts avec une commission de 3 pour 100 sur les affaires, et 5 vaisseaux furent envoyés dès la fin de 1791. L'un d'eux, le *Necker*, devait porter dans l'Inde 292 000 piastres dont 160 000 pour Chandernagor, 60 000 pour Yanaon, 60 000 pour Pondichéry et 12 000 pour Surate. Les opérations, conduites par les mêmes administrateurs, se poursuivirent aussi heureusement qu'avant 1789 ; le bilan présenté aux actionnaires le 25 avril 1792 établissait un actif de 14 293 627 livres et un passif de 4 804 750 livres. Mais il arriva qu'en 1793, un obscur député du Midi accusa la Compagnie d'avoir prêté de l'argent au roi pour

faire la contre-révolution. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les passions et, le 8 octobre, un décret prononça purement et simplement sa suppression. Plusieurs de ses administrateurs montèrent sur l'échafaud.

PONT D'UN NAVIRE DE LA COMPAGNIE DES INDES

La liquidation, commencée seulement le 3 septembre de l'année suivante, se poursuivit avec des fortunes diverses jusqu'au 15 mai 1875, date à laquelle fut partagé le reliquat de l'actif entre les héritiers ou descendants des actionnaires du siècle précédent. — Quant à la Compagnie de Law, la liquidation entreprise par la Compagnie elle-même était presque achevée au moment de la Révolution ; elle fut continuée à partir de 1791 par la Trésorerie générale et terminée en 1793 par l'inscription des derniers créanciers sur le grand Livre de la Dette publique.

Hors ces événements, touchant à la vie intérieure de la colonie, rien ne troubla véritablement sa sécurité jusqu'en 1793. Les revenus provenant surtout de l'affermage des terres rentraient régulièrement et, avec les fonds envoyés de France, suffisaient à couvrir toutes les dépenses qui s'élevaient en 1789 à 3 003 084 livres, dont 2 505 084 pour Pondichéry, 250 000 pour Chandernagor, 60 000 pour Karikal, 40 000 pour Mahé, et nous négligeons les autres loges ou comptoirs. Les seules dépenses militaires figuraient à Pondichéry pour une somme totale de 1 837 724 livres.

TIPPOU SAHIB ET LES ANGLAIS L'intérêt était plutôt au dehors où les Anglais avaient repris la lutte contre Tippou Sahib, avec le désir de détruire cette fois sa puissance. Unis aux Mahrattes et au soubab du Décan qui ne purent jamais comprendre qu'ils se perdaient eux-mêmes en écrasant leur rival, ils envahirent le Maïssour au début de février 1792, prirent entre autres villes Bengalore, Nundidrug et Sevendrug et acculèrent Tippou au début de 1792 sous

DANSEUSE INDOUE

Tableau de ALBERT BESNARD.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

les murs de Seringapatam, sa capitale. Nous avions alors auprès du sultan un petit détachement de partisans français sous les ordres de Vigie, successeur de Lallée ; il était trop faible pour tenir en échec les quelques milliers d'Européens commandés par lord Cornwallis et le général Abercrombri. Tippou fit la paix le 24 février en abandonnant à ses ennemis la moitié de ses États et 60 millions de revenus annuels. Mais il était évident que cette paix n'était qu'une trêve ; les Anglais n'y avaient consenti que sous la pression des Mahrattes et du Nizam, qui les invitèrent à la modération. Dès le mois de mars suivant, Defresne, pressentant l'avenir, envisageait les moyens d'entretenir auprès de Tippou un corps de troupes de 1 800 hommes dont 600 Européens.

LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE. — TROISIÈME PERTE DE NOS ÉTABLISSEMENTS

Telle était notre situation tant à l'intérieur qu'au dehors, lorsque éclata une nouvelle guerre avec l'Angleterre en 1793. Nous n'étions nullement préparés à la soutenir ; les défenses de Pondichéry avaient été systématiquement négligées depuis la paix de 1783 ; dans la pensée que même avec de bonnes fortifications et une armée plus nombreuse, nous ne serions pas en état de résister aux Anglais, le gouverneur Conway, obéissant à des ordres de la métropole, avait fait passer aux Iles dès 1789 presque toute l'artillerie de Pondichéry et les munitions. L'effectif des troupes, quoique numériquement fixé à 485 hommes, n'était en réalité à la fin de 1791 que de 296 Européens, auxquels s'ajoutaient 500 cipayes, répartis en cinq compagnies, commandées chacune par un lieutenant européen et un capitaine indigène. Des renforts arrivés en 1792 pour réprimer des troubles éventuels en nos possessions portèrent ces chiffres à 595 Européens (dont 490 fantassins, 80 artilleurs et 25 dragons) et les cipayes furent portés

CORNWALLIS ET LE FILS DE TIPPOU SAHIB
(D'après le tableau de Johan Zoffany, (Calcutta).

à 850. Il y avait en outre une garde nationale de 150 hommes, un détachement d'une cinquantaine de matelots attachés à l'artillerie et 80 topas. En cas de siège, la place disposait de 140 bombes à feu, mais onze seulement purent atteindre les batteries ennemies. Des fortifications sans revêtement qui croulaient à chaque pluie, des ouvrages extérieurs inachevés, des fossés à moitié comblés, complétaient les moyens de défense.

Chermont, sachant qu'il ne pouvait soutenir un siège, dégoûté d'autre part des discussions grandiloquentes de l'Assemblée et de la division qu'elles entretenaient dans les esprits, avait demandé à Malartic sa mise à la retraite ; les événements prévinrent sa décision. Le 1er juillet, les Anglais bloquèrent Pondichéry par mer et le 12 Cornwallis et Braithwait s'établirent sur le plateau de Périmbé. Le 27, ils n'avaient encore commencé aucune attaque. Sommé de se rendre, Chermont commença par s'y refuser ; mais le 20 juillet il n'avait que 43 584 livres en caisse et que pouvait-il faire avec ses 12 à 1 500 hommes contre les 24 000 hommes de Cornwallis dont 6 000 Européens ? Le 11 août, les batteries anglaises se rapprochèrent de 300 toises de la place dans le Nord. L'Assemblée coloniale et la municipalité, se voyant abandonnées aussi bien par la métropole que par les Iles, furent d'avis de capituler. L'acte fut signé le 22 août et pour la troisième fois Pondichéry tomba aux mains des Anglais.

II. — Les aventuriers.

Les aventuriers du Décan

Nous n'avions plus un pouce de terrain dans l'Inde, alors que la puissance anglaise allait se fortifier et se consolider par la destruction successive et précipitée de l'empire du Mysore en 1799 et de la confédération mahratte en 1803. Mais il restait encore des Français, libres et indépendants. C'étaient ces aventuriers qui, les uns pour fuir une administration trop rigide, les autres pour se créer une fortune et du bien-être, tous par l'attrait de l'inconnu, s'étaient mis au service des princes de l'Inde, et leur avaient apporté le concours de leur courage ou de leur expérience. Les premiers, plus nombreux, étaient pour la plupart des soldats déserteurs et il y en eut toujours plusieurs centaines, qui servirent çà et là dans les situations les plus diverses et les plus modestes, sans jamais réaliser leur rêve d'avenir ; ceux dont les connaissances étaient plus étendues ou le génie plus vif, arrivèrent parfois à des situations élevées et quelques-uns réalisèrent des fortunes considérables.

Cet exode avait commencé du jour où nous eûmes des troupes à Pondichéry ; pour ceux à qui la discipline était trop dure, il était toujours aisé de déserter, sans crainte d'être repris ; le seul danger à courir était un sort misérable en cette nouvelle carrière et c'était ainsi généralement que l'aventure se terminait. Les désertions d'officiers étaient extrêmement rares. Mais, quand vinrent les revers et notamment la première perte de Pondichéry en 1761, beaucoup de soldats et même d'officiers, ayant échappé à la captivité anglaise, mais ne pouvant revenir en France, n'eurent d'autre ressource que de se mettre ouvertement au service des princes de l'Inde. On vit alors émerger parmi les chefs des personnalités dont quelques-unes ont laissé un nom dans l'histoire.

Hügel, Russel, Lallée embrassèrent la cause d'Haïder Ali ; mais de même que leurs successeurs, ils n'eurent jamais l'autorité et ne jouèrent pas non plus le rôle qu'on se plaît communément à leur attribuer. Le nabab ne leur laissa pas la liberté de leurs mouvements et, loin de commander, ils durent presque toujours, pour conserver leur situation, subordonner leurs conceptions à celles des deux princes qui les employèrent, Haïder Ali et Tippou ; or il s'en fallait que celles-ci, s'inspirant toutes de méthodes indigènes, fussent souvent les meilleures. Nos officiers à leur solde ne s'enrichirent point ; car, par esprit de méfiance à l'égard des étrangers, ces princes furent des plus ménagers de leurs subsides. Aussi leurs forces européennes n'eurent-elles jamais ni consistance ni entrain ; les soldats combattaient mal et fuyaient à la moindre occasion. Les derniers qui restèrent autour de Tippou se distinguèrent par un ardent patriotisme révolutionnaire, toutefois ils restèrent fidèles au « citoyen Tippou ».

Mieux rétribuées et plus régulièrement organisées furent les troupes que le Nizam parvint à se créer dans le Décan.

Le premier qui les commanda fut Zéphyr dit Babel, dont il est fait le plus grand éloge, puis vinrent Gardé, Lallée, avant qu'il ne passât au Mysore et enfin Raymond, dont l'action paraît avoir été la plus forte. Raymond, qui prit la succession de Lallée en 1785, était parvenu dix ans plus tard à mettre sur pied 15 000 hommes dont 750 Européens, répartis en 20 bataillons et commandés par 124 officiers. Cette force parut tellement inquiétante que les Anglais en exigèrent le licenciement. Raymond mourut subitement à quarante ans, le 25 mars 1795, avant d'avoir assisté à l'effondrement de son œuvre ; le licenciement de ses troupes n'eut lieu que l'année suivante, sous son successeur, Pedron, un autre Français. Raymond avait d'abord servi sous les ordres de Bussy comme lieutenant puis comme capitaine et les historiens anglais lui reconnaissent toutes les qualités d'un chef.

LES AVENTURIERS DU BENGALE ET DE L'INDOUSTAN

Dans l'Indoustan les destinées des aventuriers français furent plus brillantes. Sans attribuer rigoureusement ce titre à Law et à Courtin qui, après la chute de Chandernagor, essayèrent de soulever tout le pays contre les Anglais, il n'y a aucune honte à l'attribuer au colonel Gentil qui, sans trop paraître, était parvenu de 1763 à 1775 à constituer au nabab d'Oudh, Soudja daula, inquiet des ambitions anglaises, des forces suffisantes pour les paralyser pendant quelque temps. Malheureusement le nabab mourut trop tôt (janvier 1775) pour achever son œuvre et son fils, Assef daula, ne sut pas résister aux Anglais qui exigèrent le renvoi de Gentil et de ses officiers. Gentil rentra en France, où il mourut sans fortune en 1799.

DE BOIGNE

Maîtres du Bengale et de la basse vallée du Gange, les Anglais n'avaient plus rien à craindre dans ces régions d'une action étrangère, le danger pour eux ne pouvait plus venir que d'Agra et de Delhi où les Mahrattes étaient parvenus en 1771 à imposer au Grand Mogol une sorte de protectorat dont Mahadaji Scindia, d'Oudjein dans le Malva, était l'agent d'exécution au nom de la confédération mahratte. C'est donc là que se donnèrent rendez-vous les aventuriers de toute nationalité, qui, il faut bien le reconnaître, recherchèrent plutôt leurs avantages personnels que ceux de leur pays d'origine.

Au nombre des hommes qui jouèrent alors un certain rôle, se placent au premier rang, du côté étranger, Walter Rheinhardt, plus connu sous le nom de Sombre, et, du côté français, René Madec.

Madec, d'origine bretonne, était arrivé dans l'Inde en 1750 comme marin, puis il s'enrôla comme soldat. Après la prise de Pondichéry, où il fut fait prisonnier et de là emmené au Bengale, il servit un instant les Anglais pour recouvrer sa liberté et, à la première occasion, passa dans le pays d'Oudh où Soudja daula l'engagea comme officier. Différentes circonstances et révolutions le firent successivement

passer au service des Rohillas, des Djates, du Grand Mogol, de Scindia et enfin de Nadjef Khan, généralissime des armées mogoles. Il se constitua ainsi un corps de troupes de plusieurs milliers de fantassins et de cavaliers, pour l'entretien desquels on lui donna en *jaguir* ou concession la province de Bari, au confluent du Tchermel et de la Djemna. Dans ces diverses situations, Madec eut occasion d'entrer en relations avec Chevalier, le commandant français de Chandernagor, et tous deux envisagèrent la possibilité de contrecarrer les desseins à peine voilés des Anglais en fondant un grand établissement français à Tatta, presque aux bouches de l'Indus. Désespérant de réussir et ayant d'ailleurs fait fortune, Madec céda en 1777 sa troupe au rana de Godh ou Gohad et revint à Pondichéry, puis en France, où il mourut en 1782.

Madec eut un instant sous ses ordres un colonel de l'armée française, le marquis de Maudave, qui avait servi précédemment à Madagascar et était déjà venu dans l'Inde en 1762. Homme brillant et cultivé, mais à qui ses qualités mêmes empêchaient parfois de se rendre compte des réalités, Maudave n'avait réussi à se fixer nulle part. En 1773, il passa au Bengale où Gentil l'accueillit à la cour du nabab d'Oudh. Obligé de quitter le pays à la suite du renvoi des Français, il alla retrouver Madec qui lui offrit un grade dans sa petite armée. Leurs rapports furent excellents pendant plus d'une année, puis ils se séparèrent pour une question de solde. Maudave revint à la côte un peu déçu et très aigri et mourut à Masulipatam en décembre 1777. Il a laissé sur son séjour en Indoustan des Mémoires en grande partie inédits qui sont d'un réel intérêt.

Gentil, Madec et Maudave ne furent point des aventuriers dans le mauvais sens du mot, mais on ne peut refuser ce péjoratif au sieur Palbot, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Lubin, qui, établi depuis longtemps dans l'Inde, ourdissait à la même époque (1777) à Pouna les intrigues en apparence les plus sérieuses en se faisant fort de procurer au *péchoua* 2 000 Français et de lui lever en outre 10 000 cipayes, s'il voulait entrer en lutte contre les Anglais. Ces menées ne tardèrent pas à tourner à la confusion de leur auteur qui, bientôt après, rentra en France, où il mourut obscurément.

Cependant les circonstances allaient permettre à deux hommes nouveaux, de Boigne et Perron, de faire preuve d'incontestables qualités, en les mettant au service de Mahadaji Scindia. L'autorité de ce prince, le plus puissant de la confédération mahratte, s'étendait depuis Oudjein au Sud jusqu'à Delhi au Nord. Désireux de la fortifier, au besoin contre les propres hommes de sa nation, il estima ne pouvoir mieux faire qu'en utilisant le concours d'Européens et c'est ainsi qu'il prit à

son service d'abord de Boigne, puis Perron. L'un introduisit l'autre et lui laissa sa succession.

Ce serait sortir du cadre de cette histoire que d'insister sur le rôle qu'ils jouèrent ; disons simplement que de Boigne, né à Chambéry en 1751, entré au service de Scindia en 1783, organisa à l'européenne une partie de son armée et lui assura ainsi des succès certains sur les princes de son voisinage, notamment dans le Doab, entre Agra et Delhi, et dans le pays des Rajpoutes, entre Delhi et Jaypore. Sur ses conseils, Scindia n'entra jamais en lutte contre les Anglais. Ce prince étant mort en 1794 fut remplacé par son neveu Daolat Rao, un enfant de quinze ans. De Boigne resta encore auprès de lui pendant près de deux ans, puis, ayant amassé une fortune considérable, il retourna en Europe sous prétexte de fatigue, au début de 1796, laissant sa succession militaire à Perron ; il fut, comme l'on sait, le mari de la célèbre mémorialiste, Mme de Boigne.

LE GÉNÉRAL PERRON
(D'après A. Martineau : *le Général Perron*).

Perron, né en 1755, était un ouvrier français venu dans l'Inde en 1774. Après diverses vicissitudes, il avait été accueilli par de Boigne, qui peu à peu en avait fait son premier lieutenant. La tâche de Perron fut plus difficile que celle de son chef. Daolat Rao n'avait point l'expérience de son prédécesseur et n'eut jamais son autorité. Beaucoup de ses partisans se détachèrent de lui. Perron dut entrer en guerre pour les soumettre. Pendant qu'il opérait avec succès dans le Nord autour d'Agra et de Delhi, avec Coël comme centre, Daolat Rao était vaincu dans le Sud, du côté d'Oudjein, par son rival Toukodji Holkar, d'Indor. De là entre le souverain et son général un refroidissement qui, sans amener entre eux une rupture effective, affaiblit au moins la confiance. Aussi, lorsque les Anglais attaquèrent à leur tour en 1803, Perron profita de la circonstance pour retourner en France. Il avait acquis une belle fortune et le titre de général lui avait été reconnu dès 1797 par Decaen agissant au nom du gouvernement français. Perron est mort en France en 1834, trois ans après de Boigne, son protecteur resté son ami.

Avec lui, s'éteint la lignée des aventuriers français. Pour n'avoir pas laissé de

résultats effectifs durables, l'action politique ou militaire des aventuriers n'en honore pas moins leur pays ; ces hommes ont fait preuve d'endurance, de sagesse et parfois de génie. Cependant, restent à plaindre les soldats qui se sacrifient pour des causes inutiles ou perdues d'avance. En résumé, l'œuvre des aventuriers ou partisans a parfois honoré les hommes, elle a rarement servi les intérêts de la nation.

Il faut enfin faire une place dans ce tableau au général Allart, qui vint dans l'Inde en 1822, s'attacha à Runjet Sing, souverain du Penjab et du Cachemire, disciplina les troupes de ce prince et l'aida à établir son autorité jusque dans le Caboulistan. Allart non plus que Runjet Sing n'entrèrent jamais en conflit avec les Anglais.

CHAPITRE VII

LA PÉRIODE CONTEMPORAINE.

I. — De 1815 a 1870. — *Les gouvernements du comte Dupuy et de Richemont* (1816-1829). — *Les premiers établissements industriels.* — *Sous la seconde République et sous l'Empire.*

II. — De 1870 a nos jours. — *L'agitation politique.* — *La renonciation.* — *La vie économique.*

e traité du 30 mai 1814 nous restitua nos possessions de l'Inde, telles qu'elles existaient au 1er janvier 1792, à la veille de la longue guerre avec l'Angleterre. Aucune difficulté sérieuse pour la limite de nos comptoirs, sauf à Mahé, où l'on ne parvint à s'entendre que vers 1850 ; nulle difficulté non plus pour nos loges, mais comme celles-ci n'avaient de valeur que par le commerce et que, l'Angleterre étant devenue la maîtresse de tous les tarifs et de tous les droits, nous n'avions plus aucun moyen d'en faire de lucratif, nous les abandonnâmes de fait en 1824, en ne gardant plus sur elles que des droits indiscutés mais pratiquement de peu d'utilité. Telle est encore la situation : moyennant une faible redevance, l'Angleterre admi-

nistre ces loges comme si elles lui appartenaient. Il est vrai qu'elles n'ont partout qu'une faible superficie, à peine trois ou quatre hectares. Cependant, à Calicut et à Dacca, elles constituent des enclaves fort importantes au cœur même de la ville ; l'enclave de Calicut est le plus beau quartier de cette cité. Par contre, d'autres loges, comme Patna et Jougdia, ne se retrouvent plus, même sur le terrain.

Des contestations plus sérieuses s'élevèrent à propos de l'opium, du salpêtre et du sel, objets de monopole, dont les conditions de vente et de livraison avaient été réglées avec l'Angleterre par la convention du 30 août 1787, sans avoir été expressément reproduites dans le traité de 1814. Une convention nouvelle du 7 mars 1815 précisa la situation. Il fut réglé que la France ne pourrait acquérir chaque année la livraison prévue de 300 mauds d'opium qu'au prix moyen du produit des ventes à Calcutta et non plus au prix de fabrication ; — que nous conserverions la faculté d'exporter tous les ans du Bengale 18 000 mauds de salpêtre, enfin — et ce fut la stipulation la plus importante — qu'en compensation du privilège reconnu à l'Angleterre d'acheter en nos possessions de la côte Coromandel à un prix déterminé le sel excédant nos besoins, nous recevrions annuellement une somme de quatre lacks de roupies siccas, soit environ un million de francs. C'est le principe de la fameuse *rente de l'Inde* qui a soulevé tant de discussions entre la métropole et sa colonie et qui en soulève encore à l'occasion. La métropole considère cette rente comme un revenu d'État et en dispose à son gré ; la colonie prétend qu'elle doit lui revenir en toute propriété, comme une compensation de ses charges et dépenses. La métropole n'a jamais fait sur ce point la moindre concession.

La fabrication du sel en nos établissements ayant donné lieu à des réclamations sans fin tant d'un côté que de l'autre, nous y renonçâmes dès 1818, moyennant une indemnité annuelle de 4 000 pagodes ou 36 000 francs. Conclue pour quinze ans, cette convention qui porte la date du 18 mai a été indéfiniment prorogée et est toujours en vigueur.

Comme autres stipulations notables, nous ne devions plus entretenir dans l'Inde que deux compagnies et demie de cipayes, dont 100 hommes à Pondichéry, 100 à Chandernagor, 30 à Karikal et 30 à Mahé. Aucune troupe européenne n'était tolérée, mais seulement quatre officiers commandant le petit bataillon de cipayes indigènes.

LES GOUVERNEMENTS DU COMTE DUPUY ET DE RICHEMONT (1816-1829)

Le comte Dupuy, nommé gouverneur de nos établissements, arriva à Pondichéry le 26 septembre 1816, après un voyage de quatre mois. On ne l'y

attendait pas si tôt et, comme rien n'était prêt pour le recevoir, le gouverneur de Madras lui offrit l'hospitalité. Pondichéry comptait alors 450 blancs et, avec les aldées qui en dépendaient, 60 000 Indiens. La reprise de possession de nos divers comptoirs, sauf Mahé, s'effectua presque aussitôt : Chandernagor nous fut rendu le 4 décembre ; on n'y comptait plus que 10 000 Indiens et 450 blancs.

Pendant neuf ans que dura son administration (26 septembre 1816-13 octobre 1825), la colonie fut menacée deux fois par la famine et plusieurs récoltes furent au-dessous des produits ordinaires. Le comte Dupuy remédia du mieux qu'il put à ces situations difficiles en abandonnant les droits de douane et en facilitant les communications par la réparation des grandes routes, des étangs et des canaux ; la population, les tisserands et, avec eux, le bien-être, revint à Pondichéry et la ville s'embellit. Une administration équitable présida aux rapports avec tous les habitants, quels qu'ils fussent ; enfin les rapports avec les Anglais furent rétablis sur un principe d'égalité et de réciprocité que notre situation politique en Asie rendait bien difficile à soutenir.

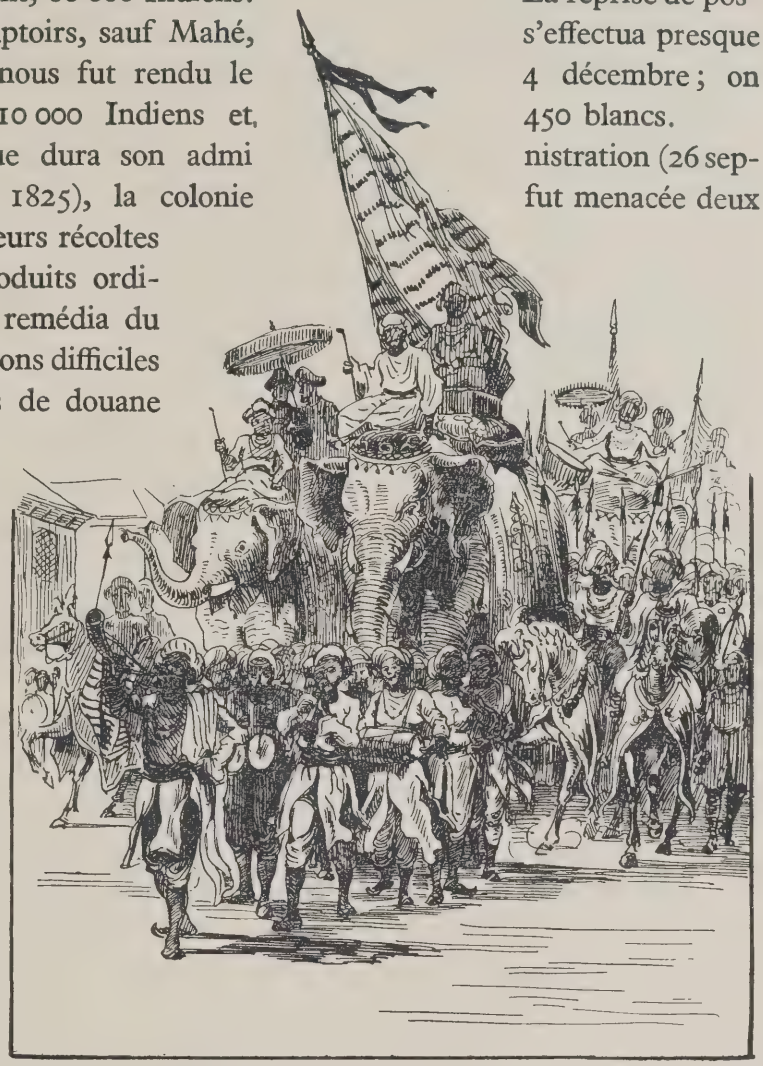

LE CORTÈGE IMPÉRIAL DU GRAND MOGOL

Les vieilles formules du commerce, de l'agriculture et de l'industrie n'ayant plus cours soit par le fait des idées révolutionnaires, soit par le fait de la souveraineté de l'Angleterre, il ne semble pas que le comte Dupuy ait fait le moindre effort pour en chercher de nouvelles : le temps seul devait accomplir cette œuvre de réadaptation. Sans grand éclat, l'administration du comte Dupuy fut surtout

faite de bienveillance, de modération et de bon sens, sinon de très grande fermeté.

Il eut pour successeur intérimaire le capitaine de vaisseau Cordier, qui fut successivement administrateur de Karikal et de Chandernagor, où il a laissé le souvenir d'un fonctionnaire excellent. Après avoir gouverné pendant huit mois, il passa le service au vicomte Desbassyns de Richemont, commissaire de la marine, qui administra nos établissements du 19 juin 1826 au 2 août 1828.

Moins conciliant que son prédécesseur, mais ayant une personnalité plus accusée, Richemont eut aussi plus de résistances à vaincre, plus de difficultés à résoudre. Le personnel placé sous ses ordres, habitué depuis neuf ans à un certain laisser-aller, se montra tout à fait indiscipliné et l'avocat général Dangles donna un fort mauvais exemple. Il fallut le renvoyer en France et expulser plusieurs colons. Richemont trouva sans doute plus de satisfaction à créer le 26 août 1826 le collège de Pondichéry, une bibliothèque publique (16 mai 1827), avec un fonds des plus riches et des plus solides qui subsiste encore, enfin le Mont de Piété (mai 1827), qui a subi bien des métamorphoses mais a survécu à toutes. Dans un autre ordre d'idées, Richemont créa le jardin colonial et essaya de naturaliser à Pondichéry la canne à sucre de Batavia. Enfin, Richemont ayant eu vent que des traces du naufrage de Lapérouse existaient d'une façon certaine dans un archipel de l'océan Pacifique, se préparait à envoyer une mission pour les recueillir, lorsqu'il fut devancé par l'initiative des Anglais de Calcutta.

Après un nouvel intérim de Cordier, son successeur fut le capitaine de vaisseau de Meslay (10 avril 1829-3 mai 1835). Ce fut un administrateur pratique, autant qu'il peut y avoir de résultats durables dans l'Inde. Il fit démolir les fortifications du bord de mer pour finir un boulevard et une belle promenade, qui est devenue le cours Chabrol, construisit un vaste bazar ou marché, prolongea le canal qui sépare la ville blanche de la ville noire et créa un jardin botanique sur l'emplacement de l'ancien Champ-de-Mars.

LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS Le gouvernement de de Meslay marqua d'autre part une rupture totale avec les habitudes commerciales du passé par l'essai réfléchi d'une organisation industrielle. Il était difficile de mettre la terre en valeur ; elle est tout entière aux mains des indigènes, mais on recourut à des procédés assez souples. C'est ainsi que dans le même temps, au Sénégal, on essayait de remplacer la traite des esclaves par l'agriculture et notamment par la culture du coton. Pour favoriser les cultures dans l'Inde, le gouvernement français avait décidé d'allouer des primes, de faire

des avances en espèces et de concéder des terrains aux Européens qui entreprendraient de cultiver l'indigo, la canne à sucre, le mûrier et le cotonnier. On avança à cet effet 580 000 francs. Avec ces avances et sur ces promesses d'avenir, plusieurs colons tentèrent la fortune. Courbon et Faure de Fontclair créèrent des sucreries ; elles ne réussirent pas, les sucres fabriqués en nos établissements ayant été taxés à l'entrée en France comme sucres étrangers. Un nommé Saint-Hilaire entreprit la culture du mûrier et l'élevage des vers à soie. Une compagnie formée par Charlemagne, Poulain et Dubois, entreprit la filature du coton et elle donna de bons tissus. Poulain avait reçu en prime une somme de 174 584 francs pour achat et introduction des machines nécessaires à son industrie. Un autre Européen, Théophile Blin, obtint le 24 octobre 1828 l'autorisation de construire une filature sur l'emplacement de l'ancien Champ-de-Mars ; la raison sociale de l'entreprise fut « Établissement public de filature et de tissage à l'européenne ».

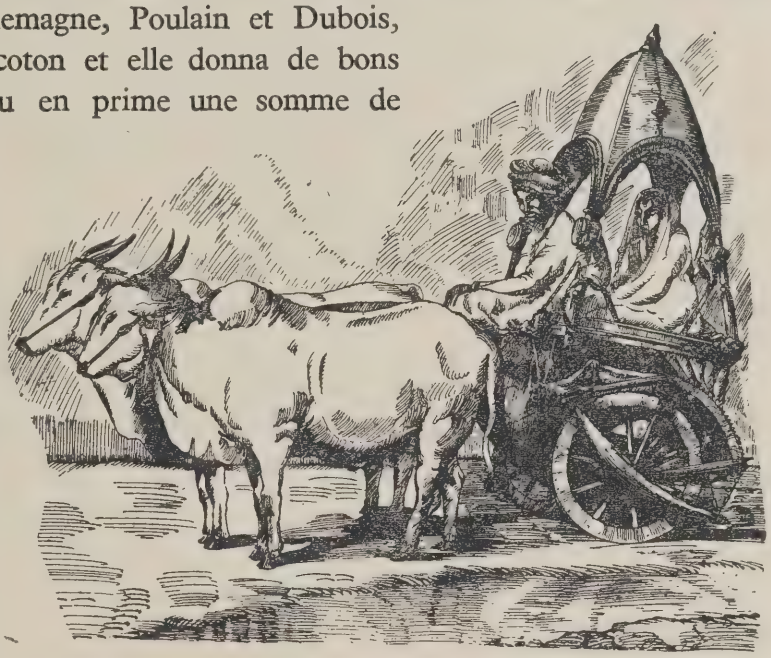

CHAR HINDOU (d'après le *Tour du Monde*).

Mais la métropole ayant décidé en 1831 de cesser toutes les avances, les entreprises périclitèrent puis tombèrent peu à peu et, en 1835, au moment du départ de Meslay, il ne restait plus, ayant quelques chances de survie, que les établissements Poulain et Saint-Hilaire, encore qu'un cyclone survenu le 3 mai 1830 ait détruit presque toutes les plantations. La culture de l'indigo qu'on avait tentée échoua complètement.

Le marquis de Saint-Simon, maréchal de camp, succéda à M. de Meslay le 3 mai 1835 et gouverna jusqu'au 27 avril 1840. Dans un premier rapport du 15 octobre 1835, il considérait la situation générale de la colonie comme déplorable et il n'était pas plus optimiste à la fin de son gouvernement lorsque, le 30 avril 1840, il remettait un mémoire explicatif à son successeur, le capitaine de vaisseau du Camper. Il lui exposait que la prime à l'exportation ayant été supprimée à partir

du 1er janvier 1839, le commerce avait fléchi et risquait de ne pas se relever. Toutefois la filature Poulain et l'établissement créé par Blin continuaient à fonctionner dans des conditions satisfaisantes ; bientôt ce dernier passa sous le contrôle de Charlemagne Poulain, qui se trouva ainsi avoir en quelque sorte le monopole du tissage européen. Ce tissage a traversé naturellement quelques vicissitudes ; vers 1865, nous retrouvons le fils aîné de Charlemagne, Charles Poulain, gérant une autre filature sur la route d'Ariancoupom, celle d'Oupalom, appartenant à un Indien, Cou Vingadassala Chetty, mais dès 1870, le même Charles Poulain reprenait la gérance de la filature « à l'européenne » jusqu'au jour (1875) où la saisie d'un nommé Amalric décida du sort de cette dernière. Elle passa alors entre les mains de Gustave Cornet, d'une famille établie à Pondichéry depuis cent cinquante ans ; il constitua en 1866 une société anonyme, dite « Société anonyme de filature et tissage mécanique Savana », qui existe encore.

Mais c'est légèrement anticiper sur les événements ; revenons en arrière. A Du Camper succédèrent Pujol en 1844, de Lalande de Calan en 1849, Bédier en 1851, le contre-amiral de Verninac Saint-Maur en 1852, Durand d'Ubaye en 1857 et Bontemps en 1863. De Lalande de Calan mourut à son poste le 14 juin 1850. Avec François Martin en 1706, de La Prévôtière en 1720 et Bussy en 1785, il est un des quatre gouverneurs de l'Inde française qui soient morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Sous leur gouvernement, dont la durée correspond à la fin du règne de Louis-Philippe, à la seconde République et au second Empire, il ne se passa et il ne pouvait rien se passer d'important ni d'extraordinaire sur un territoire d'étendue si bornée où toute extension était impossible, et où le développement économique lui-même dépendait en grande partie de nos rapports de voisinage avec les Anglais. Cependant, dans le cercle restreint où s'exerça leur action, nos gouverneurs ne se crurent pas obligés de se confiner dans cette immobilité, dont on a fait si souvent à l'Inde une vertu... ou un défaut ; ils donnèrent leurs soins à favoriser l'agriculture, à maintenir et à développer les filatures et autres industries locales de moindre importance et à embellir la ville par certains travaux dont elle bénéficie encore aujourd'hui.

Comme cet effort fut purement local, il n'intéresse guère l'histoire générale ; mais comme il est d'autre part peu connu et qu'il ne se trouve indiqué dans aucune histoire, quelques précisions ne seront pas inutiles : elles sont à l'honneur de la colonie et aussi de la métropole.

SOUS LA SECONDE RÉPUBLIQUE ET SOUS L'EMPIRE

De Lalande de Calan, qui ne fit que passer, compléta l'hôtel du gouvernement par la belle façade que l'on voit aujourd'hui ; c'est de son temps qu'un Indien, nommé Deyrianadin, donna à la ville la tour qui orne la place du Grand Bazard ; un autre Indien, Diagou Modeliar, offrit l'horloge. Par les soins qu'il donna à l'agriculture, Verninac mérita qu'en septembre 1855 la population indigène lui offrît une médaille en souvenir des heureux changements apportés à la condition de la classe agricole ; c'est

PONDICHÉRY : MARCHÉ INDIGÈNE

lui qui eut l'idée de la construction du pier ou débarcadère et de la fontaine monumentale qui devait un an plus tard amener sur la place du gouvernement l'eau potable de Moutrapaléom ; on lui doit encore l'abaissement de la contribution foncière qui amena en quelques années de larges défrichements.

On doit à Durand d'Ubaye la conduite d'eau de Moutrapaléom à Pondichéry, la construction de l'hôpital et de la caserne et celle de l'église Notre-Dame des Anges, décidée dès 1850, enfin le port de la rivière d'Ariancoupom et le pont du Ponéar, commun avec les Anglais, qui reliait Pondichéry à Goudelour. Sous son gouvernement fut créée la banque française des Indes orientales, dont la destinée fut éphémère. Sur les fortifications sud-est de la ville, on créa le jardin d'acclimatation.

Les Indiens essayant de cultiver du coton dans des terres autres que celles propres au riz ou nelly sur une étendue d'au moins vingt cannis, furent exemptés de l'impôt foncier (1862) ; un an plus tard, une prime fut accordée aux trois premiers agriculteurs de Pondichéry, qui établiraient à leurs frais un moulin à vent pour puiser l'eau destinée à l'arrosage des champs.

Tout tendait insensiblement à donner à Pondichéry et à la colonie une organisation à forme européenne. Bontemps ne fut pas à cet égard inférieur à ses devanciers. Il engagea des négociations avec le gouverneur de Madras pour raccorder Pondichéry avec la ligne anglaise du sud de l'Inde, réalisa le débarcadère dont un de ses prédécesseurs avait eu l'idée, jeta les fondations de l'hôtel de ville de Pondichéry et, sur la place Napoléon-III, inaugurée en 1866, il fit élever la statue de Dupleix avec des colonnes ramenées par celui-ci de Gingy et restées enfouies dans le sol depuis la destruction de Pondichéry par les Anglais. Dans ses rapports avec la population indigène, il se montra d'une extrême bienveillance.

Dans un ordre d'idées tout différent, on vit s'ouvrir durant cette période un pensionnat pour les jeunes filles d'origine blanche (mai 1848) et une école publique pour les jeunes filles de toute classe par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny (1849). Un dépôt des anciennes archives fut créé en 1852. En 1861, une école religieuse de jeunes garçons fut ouverte à Chandernagor et une autre à Mahé par les frères de la Doctrine chrétienne en 1864. Un maire chargé de la direction de la police fut institué à Pondichéry en 1856. Des imprimeries s'établissaient, des journaux se fondaient.

En dehors de ces actes que l'on peut considérer dans une certaine mesure comme dus à l'initiative des gouverneurs ou relevant de leur activité, on vit se développer un peu partout, à Pondichéry comme à Chandernagor et à Karikal, un mouvement d'une réelle activité industrielle, propre aux Européens et aux Indiens. Citons sans commentaires l'inauguration à Karikal d'une huilerie à vapeur (1856), d'une distillerie de rhum et d'arrac à Yanaon (1858), deux savonneries à Karikal (1861-1862), une fabrique d'huile de ricin à Yanaon (1863), la création d'un bazar central et une savonnerie à Pondichéry (1864), neuf fabriques de noir animal en 1869. Et nous négligeons — et pour cause — nombre d'autres petites industries, presque toutes indigènes, qui naissaient et disparaissaient suivant les circonstances pour ressusciter ensuite avec les mêmes aléas de durée. Toute la vie indigène est dans ces transformations perpétuelles.

Les industries les plus importantes restèrent toutefois les filatures qui en 1870 étaient au nombre de trois, portant le nom de leur directeur ou gérant ; c'étaient

la filature Tardivel, avec 100 métiers, 17 000 broches et 5 à 600 ouvriers, la filature Châtelier avec 5 700 broches et la filature Pagel avec 5 000 broches et 150 ouvriers. Il y avait en plus 4 000 métiers indigènes. Ces filatures étaient assez florissantes, parce que leurs produits pouvaient s'écouler directement en France ; mais le tissage était en décadence à Chandernagor, à Mahé et à Yanaon, en raison des droits élevés de sortie mis par les Anglais sur les matières premières. Il est triste de penser que le souvenir et même le nom des hommes qui se sont attachés à ces œuvres se perd et s'estompe de plus en plus dans la mémoire de leurs successeurs et même de leur famille, lorsqu'il en reste des survivants. Mais n'est-ce pas le lot commun de presque tout effort humain?

Nous en aurons terminé avec ces renseignements particuliers en ajoutant qu'en 1850 un recensement de la population avait donné pour Pondichéry 707 Européens, hommes et femmes, dont 451 femmes, et 809 descendants d'Européens des deux sexes. En 1857, la population totale de nos établissements était de 215 887 habitants.

Aucun dissentiment entre la population blanche et la population indigène. Lorsque survint la révolte des cipayes en 1857, deux adresses furent remises au gouverneur : l'une des Européens demandant des armes, l'autre des Hindous assurant de leur dévouement. Les seules difficultés qu'eurent les gouverneurs provinrent de la nécessité où ils se trouvèrent de fournir les travailleurs à nos îles de l'océan Indien et de l'Amérique où l'esclavage avait été aboli ; on y pourvut, comme on sait, par l'émigration indienne qui n'était pas toujours spontanée de la part des engagés ; les gouverneurs furent alors transformés en agents de recrutement. De 1848 à 1863, on estime qu'on recruta dans l'Inde 70 000 travailleurs pour la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion.

Quant à nos rapports avec les gouverneurs de Madras, ils furent toujours d'une correction parfaite ; aussi bien n'y avait-il aucun sujet de contestation possible ; puisque ni de part ni d'autre on ne poursuivait sérieusement aucun échange de territoire. Deux ou trois gouverneurs anglais vinrent officiellement visiter Pondichéry et pour la première fois, après vingt-cinq ans, en 1864, le gouverneur français fut invité par le collecteur britannique à se rendre à Goudelour pour une fête.

II. — DE 1870 A NOS JOURS.

L'AGITATION POLITIQUE. — LA RENONCIATION La guerre de 1870 n'altéra en aucune façon les sentiments de la population indigène à notre égard, mais par la proclamation de la République, qui en fut la conséquence, elle les détourna légèrement vers la politique pure.

La République attribua en effet à notre colonie, dès le 1er février 1871, le droit d'élire un député à l'Assemblée nationale, — droit dont elle avait déjà joui de 1848 à 1849 pendant une période de dix mois. Le député élu fut M. Desbassyns de Richemont, qui bénéficia des souvenirs que son père avait laissés à Pondichéry quelque quarante-cinq ans auparavant. Il ne convient pas à cette histoire d'entrer dans le détail des luttes politiques qui ont jeté un moment sur l'Inde un lustre tout particulier, mais il est impossible cependant de n'en pas dire quelques mots. Aussi bien peut-on le faire avec quelque objectivité : l'agitation électorale de nos établissements n'a en fait nui en aucune façon à leur prospérité, à peine à leur prestige et très peu à la sécurité des habitants, même à celle des agitateurs. Il y eut quelques urnes électorales violées, mais de très rares victimes humaines.

L'institution d'un député, puis d'un sénateur en 1875, fut accompagnée de la création d'un conseil colonial, bientôt devenu conseil général, celle de conseils locaux et celle de municipalités, avec à peu près les mêmes pouvoirs que dans la métropole. Il y eut cependant cette particularité que, sans être citoyens français ni astreints à toutes les obligations que comporte notre législation, les Hindous eurent les mêmes droits électoraux que nos compatriotes ; il n'y avait de différence que pour les conseils propres à la colonie où les Européens et assimilés votaient sur une liste et les Hindous sur une autre. Ce système fonctionne aujourd'hui encore sous le vocable de première et de deuxième liste.

Mais il survint en 1884 un fait particulier, qui du reste ne se prolongea pas. Un Indien d'un réel mérite, Pounoutamby-Poullé, plus connu ensuite sous le nom de Pounoutamby-Laporte, eut l'idée de faire entrer en quelque sorte un certain nombre de ses compatriotes dans la famille européenne en les faisant renoncer à leur statut personnel pour adopter toutes nos lois avec toutes leurs conséquences, dont la première eût été l'égalité électorale avec les Français d'origine. Peut-être entrait-il dans la pensée de Pounoutamby de s'emparer ainsi d'une façon détournée de la direction de la politique locale ; la métropole para à ce danger éventuel, en

créant une troisième liste électorale, où ils seraient les seuls à figurer. Ils se trouvèrent ainsi être environ 2 000 électeurs contre 450 à 500 Européens ou assimilés et 65 000 brahmaniques et musulmans. Parti hybride et sans force réelle, celui des renonçants se porta alternativement, dans les assemblées locales, tantôt du côté de la première liste, tantôt du côté de la seconde, suivant les circonstances. Il

PONDICHÉRY : BRAHMANES

troubla ainsi l'équilibre de la vie normale de la politique ; aussi, après une expérience de quinze années, disparut-il en tant qu'entité électorale, le 10 septembre 1899, mais la renonciation elle-même continua de subsister pour les Indiens qui, pour des motifs divers, trouvaient préférable de renoncer à leurs us et coutumes. Leurs adhérents furent surtout des catholiques.

L'activité politique n'en resta guère moindre entre les deux autre listes, mais se manifesta surtout au moment des élections législatives ; c'est ainsi qu'à une élection de 1898 le député sortant, M. Pierre Alype, qui avait élu quatre fois consécutives avec 26 à 30 000 voix, ne recueillit que 9 suffrages. Le nom de Chane-

mouga velayou damodeliar, qu'un écrivain, M. Maindron, a spirituellement appelé « le propriétaire du suffrage universel dans l'Inde », ne s'est pas encore effacé de toutes les mémoires ; sa propriété s'est éteinte avec lui en 1909, mais il a eu des successeurs.

La vie économique Si maintenant nous nous reportons vers la vie économique de la colonie, on peut dire d'une façon générale que la situation n'a jamais cessé d'être satisfaisante et fut même excellente à certains moments. Les budgets ont été sagement équilibrés par une succession de conseils généraux, toujours animés du même esprit : ne pas surcharger les contribuables et ne pas engager l'avenir par des emprunts dont il faut bien un jour ou l'autre payer les charges, sans compensation suffisante. La gestion des municipalités, assez rigoureusement contrôlée par l'administration, n'a pas non plus donné de déboires ni de déceptions. La prudence avec laquelle ont été en général gérés les fonds publics n'a pas empêché de faire quelques travaux d'embellissement comme le stand de Chandernagor ; mais, dans une étendue si restreinte et où tous les travaux essentiels étaient déjà réalisés depuis de longues années, on comprendra aisément que l'effort donné n'ait pas été considérable ; il ne pouvait pas l'être, à moins d'engager des dépenses somptuaires, sans utilité pratique. On s'est borné à l'entretien des monuments et notamment à celui des routes, qui dès l'origine ont été d'une exécution parfaite.

Ce n'était cependant pas l'immobilisme ; si l'administration et les corps élus étaient prudents et réservés dans l'engagement des dépenses, une réelle activité continuait à se manifester dans le domaine industriel. Les filatures, dont la première création remontait à 1828, se développaient et l'on en édifiait de nouvelles. Une famille d'industriels alsaciens, les trois frères Gaebelé, créaient ou accroissaient les usines de Cossopaléom et de Modeliarpeth ; Savana prenait plus d'extension, enfin une firme anglo-française fondait en 1899 l'Anglo-french ou usine Rodier, du nom du gouverneur de la colonie à cette époque, et lui donnait tout de suite une extension considérable. On estime que dans les meilleurs jours ces diverses usines ont employé de 7 à 8 000 ouvriers. Une usine plus importante encore de jute fut établie à Chandernagor, au lieu dit Gondolpara. De nombreuses petites industries locales, toutes indiennes, fonctionnèrent à Karikal.

La colonie doit incontestablement, aux unes et aux autres, une partie de sa prospérité et de sa stabilité financière, mais elles n'ont pas été les seuls facteurs. La culture des arachides s'est beaucoup développée dans le sud de l'Inde et, comme

le port de Pondichéry se trouve, par une singulière disposition de la nature, le plus sûr en cette région pour faire les opérations de chargement en toute saison, il en est résulté que, quoique produites presque toutes en territoire anglais, ces arachides ont pris de préférence le chemin de Pondichéry pour être transportées de là en Europe.

Avec les soubresauts actuels de la production dans le monde, il est difficile d'affirmer que cet état de choses se maintiendra indéfiniment ; nous faisons ici de l'histoire et non de l'anticipation, mais tous nos établissements étant, sauf Yanaon, reliés aux chemins de fer anglais, ils se trouvent ainsi en situation de pouvoir s'adapter le cas échéant aux diverses transformations économiques dont l'avenir établira la nécessité. De l'empire entrevu plutôt que réellement créé par Dupleix, c'est une espérance qui nous reste et elle n'est pas sans valeur. Les habitants ont témoigné leur attachement à la France pendant la grande guerre par un certain nombre d'enrôlements volontaires et la comparaison avec les méthodes et surtout avec l'esprit personnel des Anglais nos voisins, n'est nullement à notre désavantage Tout le reste est ombre et mystère.

L'INDOCHINE

PAR

EDMOND CHASSIGNEUX

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

INDOCHINE PHYSIQUE

INTRODUCTION

L'INDOCHINE AVANT LES FRANÇAIS

Le pays et les peuples. — Le peuple annamite. — Les premières entreprises étrangères. — Les Chinois et les Japonais. — Les Portugais et les Espagnols. — Les Hollandais et les Anglais.

L'INDOCHINE française occupe la partie orientale de la péninsule indochinoise, depuis la Chine jusqu'au golfe de Siam. Sa superficie (736 000 kilomètres carrés) est notablement supérieure à celle de la France. Située tout entière sous le ciel ardent des tropiques, elle doit aux moussons de l'Asie le rythme régulier d'un climat où une saison sèche alterne avec la saison des grandes pluies.

Au centre et au Sud, d'immenses plateaux se terminant par des abrupts montagneux, les monts des Cardamomes, la chaîne annamitique ; dans le Tonkin et le Haut-Laos, un enchevêtrement de montagnes, de plateaux, de collines et de

vallées, qui a longtemps défié la science des géologues ; de magnifiques plaines deltaïques, au sol bas et humide, propice aux rizières, mais sans liaison entre elles ; des fleuves impétueux, coupés de rapides, impuissants à établir des communications entre la côte et l'intérieur ; aucune rade naturelle, si ce n'est dans les parties montagneuses et fermées de la côte, tels sont les traits caractéristiques de la géographie. Au total, un territoire morcelé, dépourvu de centre, où la pénétration et la circulation sont également malaisées.

LA PORTE D'ANNAM, SUR LE HOANH-SON, AU SUD DE L'ANCIEN ROYAUME DU TONKIN

Au morcellement géographique répond la diversité des populations. Parmi les 21 millions d'habitants vivant aujourd'hui dans le pays, les plus nombreux sont les Annamites qui, au nombre de plus de 15 millions, se pressent dans les plaines et les deltas de l'Est. Les autres sont les Cambodgiens, les Thai du Laos et des vallées tonkinoises (frères de race des Siamois et de nombreux habitants de la Chine du Sud), enfin divers peuples montagnards, Man, Meo du haut Tonkin, Moi de la chaîne annamitique.

Deux civilisations s'affrontent : les pays situés à l'Ouest de la chaîne annamitique ont été civilisés par l'Inde, tandis que l'Est est la région de civilisation chinoise, suite de la conquête ancienne du Tonkin par les Chinois et de l'expansion du peuple annamite vers le Sud. Dans les montagnes et les forêts qui séparent les deux régions, les tribus Moi vivent dans l'isolement et conservent leur état primitif.

Sous l'influence de l'Inde s'est formé autrefois un grand État, le Champa, qui apparaît vers le début de l'ère chrétienne en bordure de la mer depuis la Cochinchine actuelle jusqu'au Nord de Tourane. Les Cham avaient une civilisation brillante, tout imprégnée de culture indienne, une agriculture perfectionnée ; ils

étaient de hardis marins. Ils couvrirent leur pays de temples dédiés à des divinités hindoues. Mais une longue et terrible lutte s'engagea entre eux et les Annamites et ils furent vaincus. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que quelques milliers qui vivent dans un état attristant de misère et d'avilissement.

Un autre grand État hindou fut fondé plus à l'Ouest vers le début de l'ère chrétienne. C'est le Fou-nan, dont la domination s'étendit à un immense territoire. Son vassal, le Cambodge (Tchen-la), devenu indépendant, conquit à son tour l'hégémonie au sixième siècle. A partir du neuvième siècle, une magnifique floraison d'œuvres architecturales dont Angkor est le centre marque l'apogée de cette brillante civilisation ; elle était l'œuvre non du peuple khmer lui-même, mais d'une aristocratie cultivée d'origine étrangère qui disparut au cours des luttes avec les Thai. Et la décadence vint, avec une surprenante rapidité : au quinzième siècle les rois khmer abandonnent Angkor et se retirent déchus pour toujours, dans l'intérieur du pays. Depuis lors, le Cambodge a péniblement lutté contre ses voisins Siamois et Annamites, son territoire n'a pas cessé de diminuer et il est vraisemblable qu'il n'existerait plus s'il n'avait été défendu par le protectorat français. Dès l'arrivée des Européens, les Cambodgiens apparaissent comme un peuple indolent et craintif, servilement soumis à son roi.

L'influence de l'Inde s'est encore exercée sur les Thai, sur ceux du Laos groupés en petites principautés comme sur ceux du royaume de Siam. De même que les Cambodgiens, ils doivent aux Hindous tous les instruments de la civilisation, leur écriture, leur foi bouddhique sous la forme *hinayana* venue de l'Inde, leurs monastères, leurs règles sociales.

Par le Tonkin, resté indemne de toute influence indienne, la civilisation chinoise a pénétré dans la péninsule. Au début du deuxième siècle avant l'ère chrétienne, les Chinois conquirent le Tonkin ; ils trouvèrent un peuple annamite primitif, tatoué, armé d'arcs et de flèches, cultivant le sol avec des houes de pierre. Cette population vivait dans des villages groupés en petites communautés sous des chefs féodaux héréditaires. Pendant quelque temps les vainqueurs respectèrent les mœurs et institutions des indigènes, mais bientôt ils adoptèrent une nouvelle politique. A la suite de l'expédition du général chinois Ma Yuan (43-44), ils firent du Tonkin une province chinoise, les gouverneurs se donnèrent pour tâche d'y introduire toute la civilisation de la Chine, et cette œuvre fut poursuivie, avec quelques interruptions, pendant près de mille ans. On apprit aux cultivateurs l'usage de la charrue, on imposa les rites chinois, la langue écrite, la morale, l'organisation sociale et administrative des Chinois. Les vieilles insti-

tutions féodales et particularistes furent brisées, les groupements locaux disparurent devant la notion nouvelle de l'État. Cependant le Tonkin se rendit indépendant (980), mais il avait désormais « cette forte armature chinoise qui lui a permis de jouer depuis le dixième siècle le premier rôle dans l'histoire de l'Indochine orientale » (H. Maspero).

Cet État fort accomplit une œuvre grandiose de conquête et de colonisation. Par une série de luttes acharnées, il vient à bout du Champa dont il annexe morceau par morceau le territoire, dont il refoule, détruit ou assimile la population. A la fin du quinzième siècle, le royaume cham n'est plus qu'un infime territoire, où un prince déchu n'a qu'une autorité de plus en plus réduite : deux officiers français de la frégate *la Galathée* eurent en 1720 l'occasion d'être reçus par ce roitelet cham, qui avait « à sa droite un mandarin de la Cochinchine ». Puis ce territoire lui-même est annexé par lambeaux. Mais les Annamites, poursuivant leur œuvre de colonisation, ont déjà entamé au dix-septième siècle le territoire cambodgien du bas Mékong : immigration, colonisation, conflits, annexions s'y succèdent comme dans le Champa ; grâce à des Chinois installés dans la région de Ha-tien, ils établissent leur autorité au dix-huitième siècle jusqu'aux rivages du golfe de Siam.

La prodigieuse expansion des Annamites vers le Sud, leurs luttes contre les Cham, les Cambodgiens et les divers peuples montagnards, les croisements multiples et inévitables qui se sont produits expliquent qu'il n'existe pas au sens scientifique du mot une race annamite. Mais il y a un peuple annamite très homogène par son genre de vie, ses habitudes sociales, ses idées, son organisation.

Le peuple annamite L'Annamite est de petite taille, il a les membres grêles, les yeux bridés et les pommettes saillantes. Il vit dans des cases sans étage au toit de chaume et aux murs de torchis ou de bambous, qui sont groupées en villages. Il est avant tout agriculteur et sa culture essentielle est celle du riz ; ses procédés agricoles sont anciens et simples, ce sont ceux mêmes qui lui ont été autrefois enseignés par les Chinois. Quelques industries villageoises produisent les mêmes objets traditionnels, suivant une technique immuable transmise de père en fils. Aucun grand commerce n'existe, mais des marchés périodiques permettent les menues transactions indispensables à la vie courante, et ce petit commerce s'effectue à l'aide d'une monnaie de valeur infime, la sapèque de cuivre ou de zinc.

L'Annamite a une grande vénération pour le savoir : chaque village possédait

autrefois son école où les enfants apprenaient les caractères chinois, les règles élémentaires de la politesse et de la morale. Assez peu religieux, il doit à la Chine les éléments complexes de sa religion, où le bouddhisme, sous la forme *mahayana*, le confucianisme et le taoisme ont leur part. Le culte des ancêtres, auquel il est fortement attaché, a lui-même une forme presque entièrement chinoise.

L'organisation sociale et politique en pays d'Annam manifeste l'influence profonde de la Chine. La cellule élémentaire est la famille, unie par un lien à la fois naturel et religieux et soumise à l'autorité du père. La commune est un groupement de familles qu'autrefois le souverain régissait directement, comme on le voit dans l'ancien code des Lê, mais qui a profité de l'affaiblissement du pouvoir central au dix-huitième siècle pour conquérir son autonomie ; elle est administrée par une oligarchie de notables sous le contrôle des mandarins. De même que la continuité spirituelle de la famille est assurée par le culte des ancêtres, celle de la commune est assurée par le culte du génie du village, rendu dans la pagode communale (*dinh*). Au-dessus est le souverain, dont l'autorité, semblable à celle du père sur ses enfants, est absolue : la loi et la morale se confondent, le droit est exclusivement pénal. Ce despotisme respecte cependant l'autonomie de la famille et a de plus en plus reconnu l'autonomie communale.

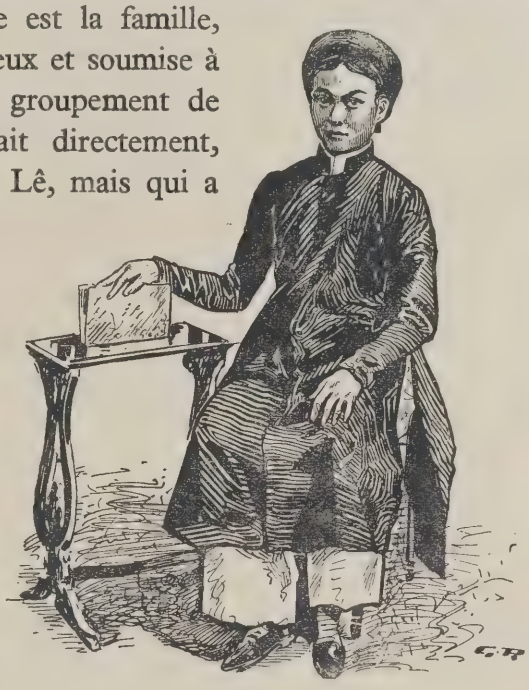

LETTRÉ ANNAMITE

Ainsi, le peuple annamite est dressé à l'obéissance. Il vit plié sous les prescriptions rigoureuses qu'imposent la loi et la tradition ; l'individu, subordonné au groupe familial et au groupe communal, est sacrifié ; ses droits ne sont pas reconnus. C'est cette sujétion qui a maintenu la civilisation annamite dans un état de stagnation, car l'individu n'a pas pu déployer son initiative. La circulation des hommes et des marchandises était insignifiante. Il n'y avait ni industrie ni commerce important ; le luxe était inconnu et d'ailleurs interdit. Les habitants, qui ne quittaient guère leurs villages, menaient une existence médiocre, une vie ralentie, supportable après tout, tant qu'une grande catastrophe ne survenait pas.

Mais les catastrophes étaient fréquentes : inondations, disettes, épidémies, conflits sanglants avec les peuples voisins, et plus souvent encore révoltes et guerres intestines, toujours accompagnées de pillages, de massacres et de dures répressions. Dès le seizième siècle, la dynastie Lê tombe en décadence et de grandes familles rivales se disputent le pouvoir les armes à la main. Les Mac dominent longtemps tout le Nord du royaume. A Hanoi, les Trinh usurpent peu à peu toutes les prérogatives royales, pendant qu'à Hué les Nguyên réussissent à créer une domination indépendante qui comprend tout le Sud des pays annamites. Entre ces deux seigneurs *(chua)* du Tonkin et de la Cochinchine éclate au commencement du dix-septième siècle une lutte sanglante qui ne prendra fin qu'au dix-neuvième. Enfin dans les dernières années du dix-huitième siècle, la révolte des Tay-son prend naissance dans le Sud et s'étend progressivement à tout le pays d'Annam, avant d'être définitivement écrasée par Gia-long. Une telle suite de luttes intérieures engendrait des maux profonds : « Pendant le seizième et le dix-septième siècle, le pays fut en proie à des guerres continuelles. Les grands mandarins ne pensaient qu'à la guerre et une grande partie de la population se livrait au métier des armes. Le maire du palais *(chua)* distribuait à chaque grand mandarin un certain nombre de villages qui formaient comme un fief révocable à volonté et dont le propriétaire percevait les revenus, à charge pour lui d'entretenir un nombre déterminé de soldats. Les officiers de rang subalterne avaient droit aux mêmes faveurs... Ces avantages, avec en plus l'espoir du pillage et de récompenses extraordinaires, attiraient sous les drapeaux de nombreuses recrues » (L. Cadière).

Et pourtant, malgré tous ces troubles sanglants, en dépit d'un état social archaïque et d'une organisation économique rudimentaire, le peuple annamite apparaît dans les temps modernes comme le peuple fort de la péninsule. Sa remarquable unité de culture et de croyances, sa fierté d'avoir secoué autrefois le joug de la Chine, sa forte discipline sociale lui assurent une sorte de cohésion nationale que l'on ne rencontre guère dans les autres États de l'Indochine.

LES PREMIÈRES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

Le seizième siècle et la première partie du dix-septième sont une époque de grande activité commerciale, religieuse et même politique et militaire des étrangers en Indochine. A cette activité les Français n'ont pris aucune part. A côté des Chinois et des Japonais, on voit des Portugais, des Espagnols, puis des Hollandais et des Anglais. Si ces premiers pionniers ont employé des méthodes différentes, l'audace ne leur a jamais fait défaut ; certains ont même été particulièrement peu scrupuleux sur le

RUINES D'ANGKOR (CAMBODGE)

choix des moyens. Mais diverses causes historiques, comme nous le verrons, les ont empêchés d'atteindre le succès escompté. Ces espoirs déçus, ces résultats nuls ou médiocres, toujours hors de proportion avec les efforts déployés, doivent être rappelés : on jugera mieux par là des difficultés opposées par l'Indochine à la pénétration européenne.

Les Chinois et les Japonais Pas plus que les Cambodgiens, les Annamites n'étaient un peuple marin. L'état économique rudimentaire dans lequel ils vivaient les incitait peu à sortir de chez eux. Alexandre de Rhodes constate au dix-septième siècle qu'ils ne construisent pas de bateaux capables d'affronter les longues traversées. Aussi les Chinois, mettant à profit l'alternance des moussons, ont-ils de tout temps envoyé leurs jonques dans les ports indochinois ; leurs marchands y étaient d'ailleurs bien reçus grâce au prestige de la Chine et, dans les pays annamites, à la communauté d'écriture, de religion et d'usages.

A la fin du seizième siècle et au début du dix-septième, les Japonais apparaissent à côté des Chinois. Il y a là une période d'expansion très brillante mais éphémère du Japon dans les mers de l'Extrême-Orient. Une liste de *shuin-jo* (passeports) s'étendant sur une période de douze ans et demi, de 1604 à 1616, étudiée par M. N. Péri, montre que sur 179 bateaux « 11 ont pour destination le Tonkin, 42 l'Annam, 4 ou 5 le Champa, et 25 le Cambodge. C'est donc en tout 80 bateaux, près de la moitié du nombre total, armés pour les pays formant aujourd'hui l'Indochine française. Si l'on y ajoute les 37 allant au Siam, il devient évident qu'à cette époque la plus grosse part du commerce japonais se faisait avec la péninsule indochinoise ». La raison de cette préférence est aisée à comprendre : les Japonais étaient mieux reçus dans les pays asiatiques demeurés indépendants que dans les îles de la Sonde où les Européens les tenaient à l'écart comme de dangereux rivaux commerciaux et aux Philippines où les Espagnols redoutaient, non sans raison, leurs projets de conquête.

La jonque japonaise traditionnelle à deux mâts portant des voiles de nattes se perfectionnait peu à peu : à l'imitation des bateaux européens, son avant était relevé, sa mâture allongée, on lui ajoutait quelques voiles de toile. Les marins japonais commençaient à se servir de cartes de type européen dessinées sur parchemin, où ils marquaient chaque jour la position approximative de leur bateau. Les armateurs du Japon envoyaient leurs jonques au Cambodge (des Japonais sont même allés à Angkor et ont relevé le plan d'Angkor Vat), dans les embouchures du fleuve Rouge et du Sông Ca où ils prenaient des chargements de soie grège, en

Cochinchine dans la lagune de Hué et surtout à Fai-fo. « C'est le plus beau port où arrivent les étrangers, écrit le P. Borri qui y vint en 1618, on y entre par deux embouchures de mer... Le roi de la Cochinchine permit autrefois aux Japonais et Chinois de choisir là un lieu commode pour s'y bâtir une ville, pour la plus grande aisance de la foire qui s'assemble tous les ans. Cette ville s'appelle Fai-fo, laquelle est si grande qu'on peut bien dire qu'il y en a deux, l'une des Chinois, l'autre des Japonais ; chacune formant un quartier à part avec un gouverneur séparé et des habitants vivant à leur mode, les Chinois selon les lois et coutumes particulières de la Chine et les Japonais selon les leurs ». Des correspondances officielles et des présents furent maintes fois échangés avec le roi du Cambodge, le seigneur du Tonkin et celui de la Cochinchine. La persécution des catholiques qui commença au Japon en 1614 eut elle-même pour résultat de grossir le nombre des Japonais fixés en Indochine. Mais cette remarquable activité maritime, commerciale et même politique, qui était peut-être appelée à de grandes destinées, fut sans lendemain. En 1636 fut pris le décret interdisant les voyages à l'étranger ; désormais le Japon était fermé pour plusieurs siècles, la concurrence japonaise prenait fin en Indochine et laissait le champ libre aux Européens.

LES PORTUGAIS ET LES ESPAGNOLS

Les Portugais, qui arrivèrent les premiers en Asie, furent aussi les premiers à s'occuper des affaires de l'Indochine. En 1511, après la prise de Malacca, d'Albuquerque envoya au Siam une ambassade qui fut assez bien accueillie. Dans les années suivantes, Fernand Perez, Duarte Coelho, Antonio Faria, d'autres encore reconnurent la plus grande partie du littoral indochinois. Et dès avant le milieu du siècle, on put voir des aventuriers portugais s'immiscer dans les guerres incessantes que se faisaient les souverains de l'Arakan, du Pegou, du Siam et du Cambodge, pendant que des missionnaires comme Gaspard da Cruz entreprenaient, sans succès d'ailleurs, la conversion des Cambodgiens, aussi tolérants et accueillants qu'attachés à leur foi bouddhique. Les Espagnols, dès qu'ils eurent pris pied aux Philippines, ne mirent pas moins d'empressement à entrer en relation avec les princes indigènes, et les dominicains de Manille désirèrent ardemment prêcher, eux aussi, le catholicisme aux peuples de la péninsule.

Grisés par le fabuleux succès de leurs précédentes entreprises coloniales, les uns et les autres ne rêvaient que conversions et conquêtes. Mais on savait les souverains annamites énergiques et belliqueux, on se méfiait du roi de Siam orgueilleux et cruel, prêt à faire périr les Européens qui lui déplaisaient dans d'horribles

supplices ; par contre on allait répétant que le lointain Laos était un pays de légendaire richesse et l'on vantait volontiers la magnificence et l'humeur accueillante du roi du Cambodge.

C'est à la cour de ce prince que nous trouvons installés vers 1582, peu après l'annexion du Portugal à l'Espagne sous Philippe II (1580), deux aventuriers, le Portugais Diego Belloso et l'Espagnol Blas Ruiz de Hernan Gonzalez, amis et conseillers du roi. La suite de leurs aventures, qui est en même temps l'histoire d'une curieuse tentative d'installation de la domination espagnole au Cambodge, est captivante comme un roman de cape et d'épée, quand on la lit dans la *Brève et véridique relation* écrite en 1604 par le P. de San Antonio, que M. Cabaton a traduite et commentée. On ne peut ici que rappeler les faits essentiels. A la demande des deux aventuriers, deux expéditions militaires quittent Manille, la première en 1596 avec 120 Espagnols, tous vieux soldats, et trois dominicains, la seconde en 1598 avec 200 soldats et cinq religieux. Ni l'une ni l'autre ne réussit, par suite des tempêtes qui gênent la première et arrêtent complètement la seconde. Cependant Ruiz et Belloso, trouvant en 1596 un usurpateur sur le trône cambodgien, vont à la capitale, l'assassinent, puis s'enfuient au milieu du peuple soulevé. Ils passent en Cochinchine, et de là, à travers les montagnes, au Laos (ce que nul Européen n'avait encore tenté) pour rejoindre le roi légitime du Cambodge en fuite. Celui-ci étant mort, ils ramènent son fils dans ses États et le font reconnaître comme roi. Après l'échec de la seconde expédition, Ruiz et Belloso tombent enfin en combattant dans une lutte inégale. Rien dès lors n'est plus tenté par les autorités de Manille. Philippe III, qu'une mission spéciale s'efforce d'intéresser au Cambodge, préfère s'abstenir. L'Espagne, accablée de revers en Europe, abandonne pour toujours une politique active en Indochine.

Cependant, les négociants portugais de Macao participaient toujours au commerce de l'Indochine orientale. Chaque année ils envoyaient quelques navires à Fai-fo pendant la saison commerciale qui durait de février à septembre ; ils en envoyaient également au Tonkin, mais ne possédaient nulle part d'établissement permanent. La fréquence de ces relations eut pour conséquence l'évangélisation des pays annamites. En effet, à la suite de l'édit de 1614 interdisant la religion catholique au Japon et bannissant tous les prêtres européens, plusieurs jésuites venus d'Europe pour passer au Japon se trouvèrent immobilisés à Macao. Un négociant portugais qui trafiquait avec la Cochinchine proposa ce nouveau champ à leur activité : la nouvelle mission fut fondée en 1615 et pendant les dix premières années elle reçut 21 jésuites, dont 10 portugais, 5 italiens, 5 japonais et un français, le P. Alexandre de Rhodes.

LES HOLLANDAIS ET LES ANGLAIS Avec l'arrivée des Hollandais et des Anglais au dix-septième siècle dans les mers de l'Extrême-Orient, une nouvelle forme de pénétration européenne fit son apparition. Ces nouveaux venus étaient les représentants de grandes compagnies de commerce, la Compagnie des Indes orientales d'Amsterdam, et la Compagnie des Indes orientales de Londres ; ils n'avaient en vue ni conquêtes territoriales ni conversions religieuses ; leur but était uniquement mercantile. Si cette nouvelle politique était exempte des graves erreurs où une ambition effrénée, une folle bravoure alliée souvent à la cruauté et

MANDARIN EN PALANQUIN (d'après une ancienne peinture annamite).

à la ruse, un zèle intolérant de la part des missionnaires avaient parfois entraîné Portugais et Espagnols, elle ne fut pour cela ni plus humaine ni plus digne. Leur avidité mercantile les amena à commettre en certaines circonstances des actes de froide cruauté et leur fit surtout accepter une attitude humiliée devant les petits souverains asiatiques. Certes, ni les Hollandais, ni les Anglais n'étaient gens à accepter d'être empalés, comme Philippe de Brito Nicole au Pegou, ou frits à l'huile, comme tels aventuriers portugais au Siam, plutôt que de consentir à faire la *sumbaya* (prosternation) devant le roi du pays.

Dans les pays annamites, les résultats atteints par les uns et les autres furent médiocres et en définitive précaires. Ils se heurtaient à l'hostilité des Portugais déjà installés dans le pays, qui employaient tous les moyens pour exciter la méfiance des autorités à l'égard des nouveaux venus. Ils étaient également affaiblis par leurs propres rivalités, et l'on sait que les Hollandais ne ménageaient guère les Anglais. Dès 1613 la Compagnie anglaise tenta un établissement à Fai-fo, mais le chef de

l'entreprise et ses compagnons furent massacrés. La Compagnie hollandaise, après maintes aventures, en ouvrit un à son tour en 1636 ; mais il ne prospéra guère par suite du mauvais vouloir des autorités indigènes. En 1641, deux navires hollandais s'étant échoués dans les parages de Poulo Cham, leurs matelots furent retenus prisonniers par le seigneur de Cochinchine. Une petite expédition militaire envoyée par la Compagnie sur cinq bateaux eut son chef tué ; les Hollandais n'insistèrent pas et repartirent après avoir décapité par représailles d'inoffensifs paysans annamites saisis sur le rivage. Au Tonkin, par contre, des comptoirs purent être fondés : en 1637 les Hollandais installèrent une factorerie à Hung-yen, sur le fleuve Rouge, et les Anglais en firent autant en 1673. Mais ni l'un ni l'autre de ces établissements ne fut jamais bien prospère ; Anglais et Hollandais étaient affaiblis par leur incessante rivalité, ils souffraient en outre de l'avidité et des dénis de justice des autorités tonkinoises. Les premiers fermèrent leur comptoir en 1697 et les seconds en 1700. L'Indochine annamite paraissait décidément peu favorable à l'organisation d'un commerce régulier.

Dans les pays du Mékong, la Compagnie hollandaise fit un effort remarquable, mais qui demeura lui aussi infructueux. En 1637, ses navires remontèrent pour la première fois le grand fleuve et peu d'années après un comptoir fut établi à Phnom-penh, mais dès le début les difficultés ne manquèrent pas, le roi ayant jugé bon de prendre les canons d'un vaisseau hollandais naufragé et de retenir en esclavage tout l'équipage. Réclamations réitérées et ambassades restèrent vaines. Alors on essaya d'ouvrir au commerce hollandais une contrée nouvelle, où nulle concurrence européenne n'existait et dont la richesse, disait-on, était prodigieuse. En 1641, une petite expédition commandée par le sous-marchand Gérard van Wusthof entreprit de remonter le Mékong jusqu'à Vieng-chan. Ce voyage en pirogues rendu lent et difficile par les rapides du fleuve, ne prit pas moins de cent six jours. Enfin le sous-marchand et ses compagnons furent reçus par le roi de Laos, qu'ils durent saluer pieds nus avec un gros cierge allumé dans chaque main et en s'inclinant trois fois vers la terre. Des cadeaux furent échangés. Les Hollandais vendirent leur pacotille et étudièrent la situation commerciale du pays. Le rapport très précis rédigé par van Wusthof pour la Compagnie dissipe le mirage : le Laos n'est pas fabuleusement riche ; certes il possède certaines marchandises qui pourraient être avantageuses à la Compagnie, mais les courants commerciaux existants (et ils sont les mêmes encore aujourd'hui) unissent le Laos au Siam par des pistes que parcourent des charrettes à bœufs et non au Cambodge par la navigation précaire du Mékong.

Encore eût-il fallu, pour détourner le commerce de sa voie traditionnelle, pos-

séder à Phnom-penh un comptoir hollandais florissant. Mais, pour comble de malheur, à peine de retour au Cambodge, le sous-marchand apprenait que le souverain était passé à l'Islam, et que dans les troubles fomentés par les Malais et les Portugais après cet événement inouï, les marchands du comptoir ainsi que l'ambassadeur Regesmortes venu de Batavia avaient été assassinés, que deux navires hollandais avaient été pris et leurs équipages retenus comme esclaves. Le gouverneur général van Diemen essaya bien de venger un tel affront : une escadre de cinq vaisseaux vint livrer en amont de Phnom-penh un combat naval indécis. La Compagnie réussit par la suite à rétablir son comptoir ; en 1656 il fut de nouveau pillé et anéanti.

CARTE DE L'INDOCHINE (*India orientalis*, extraite de l'Atlas Ortelius, 1595).

Malgré toute leur ténacité, les Hollandais subissaient donc au Cambodge comme en Cochinchine un grave échec que ne compensaient nullement les faibles résultats obtenus au Tonkin. Ils se détournèrent de l'Indochine orientale et l'on sait qu'ils prirent leur revanche en s'emparant des colonies portugaises et espagnoles de l'Asie. Les Anglais étaient également déçus. Sans doute, ils n'abandonnèrent pas l'espoir de s'occuper un jour de l'Indochine, mais leur premier contact avec un pays si difficile les disposa à agir désormais avec beaucoup de

circonspection : leur première tentative du dix-huitième siècle consistera à occuper (pour un temps très court du reste) l'île de Poulo Condor. Avant eux, nous l'avons vu, le Japon s'était, par sa fermeture en 1636, spontanément retranché du nombre des pays étrangers en concurrence dans la péninsule. Quant à l'Espagne et au Portugal, ces deux États, qui avaient joué naguère un rôle si actif et si brillant, étaient en décadence au dix-septième siècle : la tâche urgente qui s'imposait à eux consistait bien plus à sauvegarder le reste de leur domaine colonial qu'à en poursuivre l'extension en Indochine.

Voilà pourquoi les Français, lorsqu'ils vinrent tardivement dans ce pays, trouvèrent devant eux le champ libre. Mais, par les déceptions qu'avaient éprouvées leurs devanciers on peut juger des difficultés qui les attendaient.

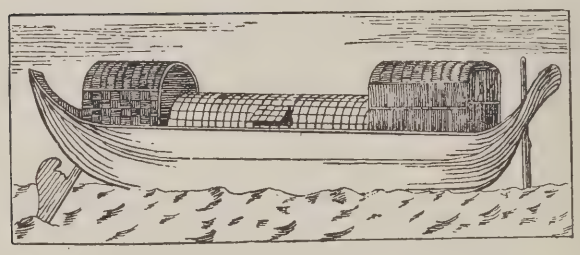

CHAPITRE PREMIER

LES FRANÇAIS EN INDOCHINE AU XVII^e^ ET AU XVIII^e^ SIÈCLES

I. — LES PREMIERS PIONNIERS. — *Alexandre de Rhodes. — La Société des Missions étrangères et la Compagnie de la Chine. — François Pallu. L'établissement de relations officielles et commerciales avec l'Indochine. — Louis XIV et l'affaire de Siam. — Les voyages et les projets de commerce au dix-huitième siècle.*

II. — L'ÉVÊQUE D'ADRAN. — *Révoltes et guerres en Cochinchine. — Pigneau de Behaine. — Les premières relations de Pigneau de Behaine avec le prince Anh. — Le traité de Versailles. — La « révolution de Cochinchine ». — L'évêque d'Adran et les volontaires français. — Mort de l'évêque d'Adran. — La tradition indochinoise en France pendant la Révolution et l'Empire.*

I. — LES PREMIERS PIONNIERS.

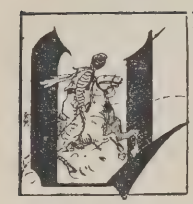

Une circonstance toute fortuite vint au milieu du dix-septième siècle forcer l'attention des Français et les intéresser aux petits royaumes de l'Indochine orientale. Depuis plus de cent ans, leurs navires sillonnaient les mers lointaines, sans qu'aucun eût franchi les détroits de la Sonde. Pour nouer des relations commerciales avec la Chine, nos marins s'obstinaient en effet à chercher un passage à travers le continent américain du Nord. Et au début du siècle suivant, Pyrard de Laval représentait encore Malacca, cette « clef de la navigation de la Chine », comme « une ville bien forte » aux mains des Portugais. Sans doute commençait-on alors à être renseigné sur le peu de solidité des remparts de Malacca ; personne cependant ne songea à créer des relations commerciales avec l'Extrême-Orient. Vers 1630, un fameux mémoire d'Isaac de Razilly relatif à un établissement à Madagascar déclare nettement : « Envoyer les Français d'une traite en Sumatra, Java major, Siam, Cochinchine, les Moluques, Japon et autres lieux éloignés, et y rencontrant les obstacles tels que peuvent faire naître les Hollandais, c'est jeter de l'argent en la mer et perdre des hommes ». La France serait peut-être restée longtemps encore étrangère aux entreprises indochinoises sans l'active propagande faite par Alexandre de Rhodes, l'un des premiers missionnaires jésuites débarqués en Cochinchine par les bateaux portugais de Macao. Suivant le mot de M. L. Cadière, le P. de Rhodes allait être « notre introducteur » en Indochine.

Alexandre de Rhodes

Né en 1591 à Avignon, en territoire pontifical, entré à dix-neuf ans dans la Compagnie de Jésus avec le désir de se consacrer aux missions de l'Asie, il s'embarqua en 1619 pour les Indes. Après avoir séjourné à Goa, Malacca et Macao, il parvint en 1625 en Cochinchine. Il se mit aussitôt à l'étude de la langue du pays et réussit au bout de six mois à prêcher aux Annamites dans leur langue. Pour cette raison ses supérieurs le choisirent pour ouvrir la nouvelle mission du Tonkin. Il s'y rendit accompagné d'un autre missionnaire et y demeura trois ans, de 1627 à 1630, faisant un nombre considérable de conversions. Chassé par le seigneur du Tonkin, qui l'avait d'abord favorablement accueilli, il se retira à Macao où il resta six années. Puis, il voulut retourner en Cochinchine ; mais la situation dans ce pays avait changé, les autorités

commençaient à s'inquiéter de la propagande catholique et Alexandre de Rhodes, dans l'intérêt même de ses chrétiens indigènes, décida de ne pas rester au milieu d'eux. Il retourna à Macao et se contenta, jusqu'en 1645, de faire de fréquentes apparitions en Cochinchine. Mais à cette date il fut, au cours d'une persécution, saisi, condamné à mort, puis gracié et chassé du pays. A regret il quitta l'Indochine, où il laissait « son cœur tout entier », au milieu de la désolation de ses chrétiens indigènes. « Les uns, écrit-il, se jetaient par terre comme à demi morts, les autres hurlaient de façon si lugubre que mon cœur mourait de douleur. » Ses supérieurs prirent le parti de l'envoyer en Europe pour chercher « du secours spirituel et temporel ». Il parvint à Rome en 1649, après un long et pénible voyage qu'il poursuivit par voie de terre depuis l'Inde par la Perse et l'Asie mineure. Il séjourna trois ans à Rome, puis deux ans à Paris (1652 et 1653). C'est alors qu'il fut désigné pour aller fonder une nouvelle mission en Perse. Il mourut dans ce pays en 1660.

Ce premier missionnaire français en pays d'Annam avait véritablement fondé la chrétienté du Tonkin qui compta, paraît-il, jusqu'à 300 000 fidèles. Par la vivacité et la finesse de son esprit, par son enthousiasme d'apôtre, par ses exceptionnelles qualités de cœur aussi, car il aima passionnément les Annamites, il avait obtenu dans la propagation de la foi un succès merveilleux. Mais ce résultat de son action, le plus important à ses yeux, ne fut pas le seul : par d'autres côtés Alexandre de Rhodes appartient à l'histoire. (V. G. Goyau : *La Société des Missions étrangères*, 1932.)

De son long séjour au Tonkin et en Cochinchine le P. de Rhodes rapportait une connaissance très complète de la langue et des mœurs des habitants, de l'histoire et des ressources du pays. Sa *Carte du Royaume annamite* (1650) fournit une documentation nouvelle sur l'intérieur de l'Annam : on peut y lire les noms de toutes les provinces disposées suivant leur ordre véritable. Il publia aussi une *Relation des heureux succès de la foi au royaume de Tonkin* (1650), une *Histoire du Tonkin* (1652), enfin les *Divers voyages et missions* (1653) et ces deux derniers livres eurent plusieurs éditions successives. En lisant ces ouvrages, le public français entrait en contact avec un pays qui lui était jusqu'alors tout à fait inconnu : il apprenait que le Tonkin par sa situation, son voisinage de la Chine, se prêtait merveilleusement aux entreprises commerciales ; il en appréciait les populations indigènes, dont l'auteur parlait toujours avec une paternelle affection.

En même temps, Alexandre de Rhodes faisait imprimer à Rome dans les presses de la Propagande un catéchisme en latin et en annamite pour les indigènes et un dictionnaire annamite-latin-portugais destiné aux missionnaires. Dans ces ouvrages, les caractères romains accompagnés de nombreux signes conventionnels étaient

pour la première fois employés pour rendre les sons de la langue annamite, suivant le mode de transcription connu sous le nom de *quôc-ngu*. Un dictionnaire de la langue annamite, le premier qui eût jamais été fait, la transcription du quôc-ngu fixée et vulgarisée pour la première fois par l'imprimerie, c'étaient autant de traits d'union destinés à rapprocher de l'Europe chrétienne l'Annam imprégné de civilisation chinoise.

ALEXANDRE DE RHODES

Parmi tous ces travaux, le P. de Rhodes consacra en Europe le meilleur de son activité à un autre objet. Il voulait faire aboutir un projet qui lui tenait à cœur : l'établissement d'une hiérarchie ecclésiastique complète dans les chrétientés de l'Asie orientale. Par commission expresse de ses supérieurs, il présenta au pape Innocent X une supplique à l'effet d'obtenir la nomination d'évêques pour les églises d'Annam, ce qui permettrait la constitution d'un clergé indigène ; la supplique fut favorablement accueillie, mais le projet se heurta à une énergique résistance du Portugal, qui prétendait conserver intacts les droits que la papauté lui avait consentis dans « les pays conquis ou à conquérir sur les infidèles ». Devant l'insistance d'Alexandre de Rhodes, le pape songea à le sacrer évêque. Il refusa, et fut alors chargé de trouver lui-même de jeunes prêtres qui iraient en Annam assumer la direction des missions. Il se tourna aussitôt vers la France. « J'ai cru, écrit-il, que la France, étant le plus pieux royaume du monde, me fournirait plusieurs soldats qui aillent à la conquête de tout l'Orient. » A Paris, il intéressa les âmes charitables

CARTE DU TONKIN ET DE LA COCHINCHINE DU PÈRE DE RHODES

(Bibliothèque Nationale, département des cartes).

à l'œuvre d'évangélisation de la Cochinchine et du Tonkin ; il sut se concilier l'appui de nombreux membres du clergé, de grandes dames, de la reine elle-même ; il entra en rapport avec une association de jeunes prêtres qui, enthousiasmés par ses récits, résolurent de se consacrer aux missions. Malgré tous ses efforts, il ne put aboutir et partit pour la Perse. Mais le projet d'Alexandre de Rhodes avait des partisans résolus ; il devait être réalisé peu d'années après.

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LA COMPAGNIE DE LA CHINE

La France s'intéressait maintenant à l'Annam. Le pape savait que des prêtres français étaient disposés à partir dans les missions de la Cochinchine et du Tonkin ; sur son ordre, le nonce en France en choisit trois destinés à l'épiscopat et l'un d'eux fut François Pallu, chanoine de Saint-Martin de Tours. De nombreux bienfaiteurs donnèrent des sommes nécessaires à la fondation de trois évêchés ; l'assemblée générale du clergé de France intervint auprès du pape. Enfin, une démarche de Pallu à Rome auprès d'Alexandre VII amena une solution, huit années après la première supplique d'Alexandre de Rhodes. Trois évêques *in partibus infidelium* furent désignés : Pallu lui-même devint évêque d'Heliopolis, Pierre de La Motte-Lambert évêque de Béryte, Ignace Cotolendi évêque de Metellopolis ; ils devaient être en Asie « vicaires apostoliques » et dépendre directement du pape. La Société des Missions étrangères fut créée, avec un séminaire à Paris.

PIERRE DE LA MOTTE-LAMBERT

En même temps, par une initiative hardie, Pallu s'efforçait avec l'appui d'un grand armateur de Rouen, Fermanel, de fonder une compagnie de commerce ; il était évident en effet que les chrétientés de l'Indochine resteraient dans un état précaire si l'on ne parvenait pas à établir des relations par bateaux français entre les ports de France et l'Asie orientale ; le commerce et l'évangélisation devaient se prêter un mutuel appui. Ainsi fut fondée la « Compagnie de la Chine » le 15 avril 1660. Il était stipulé que l'on débarquerait des évêques et des missionnaires au Tonkin,

en Cochinchine ou en Chine « à leur choix ». Les prélats devaient « veiller à ce que l'on ne détournât rien des fonds de la Compagnie et qu'il fût tenu bon registre des ventes et achats par les commis ». Parmi les souscripteurs étaient les principaux soutiens de la Société des Missions étrangères, la duchesse d'Aiguillon, le conseiller d'Argenson, Arnaud de Pomponne. Un navire fut commandé dans un chantier hollandais ; par malheur, il fut à sa première sortie brisé par la tempête au Texel. Ce désastre marqua la fin des entreprises de la Compagnie de la Chine.

Déjà La Motte-Lambert était parti ; les deux autres évêques, accompagnés de plusieurs prêtres, les suivirent en 1661 et 1662. Évitant Lisbonne, ils traversèrent la Méditerranée, puis la Perse et l'Inde, et parvinrent enfin au Siam.

François Pallu. — L'établissement de relations officielles et commerciales avec l'Indochine L'installation au Siam, en Cochinchine et au Tonkin d'une hiérarchie de prêtres et d'évêques français est un événement considérable. Jusqu'alors la France était absente de cette partie de l'Asie ; désormais, par ses missionnaires, elle y sera toujours présente. Certes, les Français ne sont pas seuls à y prêcher le catholicisme ; en 1693 les dominicains espagnols sont introduits dans le Tonkin oriental, et presque jusqu'à la fin du dix-huitième siècle les Jésuites, en majorité portugais, poursuivent l'œuvre commencée au temps d'Alexandre de Rhodes. Mais les Missions étrangères sont toujours là ; elles y sont même dans les périodes les plus difficiles où la persécution sévit, où les révoltes agitent le pays, où le commerce maritime est découragé. Les lettres et relations des missionnaires font connaître en France les événements dont l'Indochine est le théâtre. C'est par l'intermédiaire de François Pallu, évêque d'Heliopolis, que les premières relations officielles vont être nouées avec les États de la péninsule ; c'est par l'initiative de Pierre Pigneau, évêque d'Adran, que plus tard un traité d'alliance sera signé entre les royaumes de France et de Cochinchine. Enfin le commerce français a suivi en Indochine l'évangélisation. Tout à fait inexistant jusqu'au milieu du dix-septième siècle, il n'a jamais été bien actif entre cette date et la fin du dix-huitième siècle, mais on peut dire que le trafic de la Compagnie française des Indes a été désiré, appelé, encouragé de toute façon par les Missions étrangères.

Dès octobre 1661, avant le départ de Pallu, Louis XIV avait écrit une lettre destinée aux souverains de la Cochinchine, du Tonkin et de la Chine. L'existence en est connue par un brouillon conservé aux Archives des Affaires étrangères. Il n'est pas certain qu'elle ait été emportée par Pallu et remise aux souverains. Elle est néanmoins intéressante : adressée au « très illustre, très excellent et magnifique prince

notre très cher ami », elle indique que « notre cher et bien-aimé le sieur Pallu, gentilhomme français », n'entreprend pas son voyage « pour un motif d'avarice ou d'ambition »; elle affirme aussi « la disposition où nous sommes d'avoir et d'entretenir avec vous une bonne correspondance par tous les meilleurs moyens qui s'en pourront offrir ». Aucune allusion n'était faite à la conversion des infidèles.

L'idée fut reprise. En 1665, Pallu retourna en Europe pour soumettre au pape et à Louis XIV divers règlements relatifs à l'établissement de la mission. Il revint en 1673, porteur de lettres de Clément IX et de Louis XIV pour le roi de Siam. Les évêques d'Heliopolis et de Béryte furent reçus en audience solennelle par Phra-Narai le 18 octobre 1673; ils marchèrent « précédés de hautbois, de tambours et de trompettes »; le monarque, assis sur son trône et revêtu des ornements de sa dignité, reçut les lettres qu'ils lui présentaient. Et cette première audience publique fut suivie de deux autres particulières. Le roi, qui n'avait jamais accordé de tels honneurs à des étrangers, interrogea les évêques sur Louis XIV, sur ses forces militaires, sur ses conquêtes, sur ses projets. Il voulut même donner au roi de France une marque particulière de son estime en lui proposant de choisir dans son État « un port où l'on pourrait bâtir une ville en son nom, laquelle pourrait être la demeure du vice-roi de Sa Majesté Très Chrétienne si elle le jugeait à propos ».

FRANÇOIS PALLU

La mission catholique, qui bénéficiait déjà de la large tolérance religieuse des Siamois, profita de ces heureuses dispositions du souverain pour étendre sa propagande; le séminaire fondé quelques années auparavant connut un succès inespéré. De son côté la Compagnie des Indes, déjà installée à Surate depuis 1668, à Bantam depuis 1671, à Pondichéry depuis 1673, songea à fonder un comptoir dans un royaume où les Français étaient si bien accueillis. Elle chargea l'un de ses meilleurs agents, Boureau-Deslandes, de porter au roi de Siam une lettre et des présents. Phra-Narai accueillit avec faveur l'envoyé de la Compagnie; il fit savoir qu'il était

prêt à concéder aux Français l'entière liberté du commerce dans ses États et un port à leur choix.

Certes la puissance et la gloire de Louis XIV proclamées en toute occasion par les évêques et l'admiration singulière de Phra-Narai pour le Grand Roi étaient pour quelque chose dans l'attitude du souverain siamois. Mais celui-ci cherchait surtout un appui contre les entreprises des Hollandais. La Compagnie hollandaise des Indes, solidement installée dans les îles de la Sonde, accaparait le trafic de l'Asie depuis l'Inde jusqu'au Japon, elle agissait avec une rapacité brutale dans les pays qu'elle dominait et usait de violence à l'égard des rois qui résistaient à ses volontés ; déjà elle avait au Siam des établissements prospères. Quelle puissance était plus capable de tenir en respect ces redoutables voisins que la France, dont Phra-Narai n'ignorait pas l'antagonisme en Europe avec les Pays-Bas ?

CARTE DE L'INDOCHINE (*India Orientalis*, extraite de l'Atlas Mercator, 1628).

Il se décida en 1680 à faire partir une ambassade avec de riches présents et des lettres destinés au pape et à Louis XIV. Malheureusement le navire sur lequel étaient les ambassadeurs fut assailli à la hauteur de Madagascar par une violente tempête et périt corps et biens. Ce naufrage n'était pas encore connu à Ayuthia lorsque l'évêque d'Heliopolis, revenant de France en 1682, apporta une nouvelle lettre de Louis XIV. Le roi la reçut avec le même appareil et la même magnificence que la précédente et parut surpris « de se voir prévenu et honoré une seconde fois

des lettres d'un si grand monarque ». Ses bonnes dispositions en furent encore accrues : à la Compagnie française, privée en 1682 de son dépôt d'approvisionnement de Bantam par la prise de cette ville par les Hollandais, il fit suggérer de prendre et de fortifier Jork sur le détroit de Malacca. Aux évêques il promit de construire une église « à trois nefs, de 20 brasses de long, largeur et hauteur proportionnées ». D'ailleurs la mission prospérait, elle ne comptait pas moins de six résidences dans le royaume.

Une circonstance exceptionnelle favorisait, il faut le dire, ces surprenants progrès de toutes les entreprises françaises. Phra-Narai avait à côté de lui comme con-

DÉBARQUEMENT AU SIAM DE L'AMBASSADE FRANÇAISE

fident et premier ministre un étranger d'origine grecque, Constance Phaulkon. Après maints voyages et maintes aventures, ce personnage était venu s'établir au Siam. Ambitieux, hardi, doué d'une vive intelligence et d'une grande expérience des affaires, il avait su gagner la confiance du souverain. Mieux qu'un Siamois, il voyait clairement la situation du royaume, la jalousie et l'égoïsme des mandarins, la routine des habitants, les intrigues environnant le trône, la menace hollandaise. Mais il sentait aussi la fragilité de sa position personnelle, qu'un changement de règne, une révolution de palais, un simple caprice du roi pouvaient compromettre en un instant. Il forma le projet de s'appuyer sur une puissance étrangère capable de le protéger en s'établissant dans le royaume, et son choix se porta sur la France. Aussi fit-il accorder des privilèges à la Compagnie des Indes et combla-t-il de prévenances les évêques tout surpris de rencontrer au Siam la protection vigilante de cet « homme d'esprit si fort entendu ».

Ainsi l'œuvre voulue par Pallu se réalisait : un courant ininterrompu de relations amicales était établi entre les cours de Versailles et d'Ayuthia, le commerce français prenait pied au Siam, l'évangélisation des infidèles s'annonçait sous d'heureux auspices et les évêques français, préparant l'avenir, avaient déjà raconté à Phra-Narai la conversion de Constantin.

Les choses n'allaient pas aussi vite dans les États annamites, où les souverains surveillaient jalousement les agissements des étrangers, surtout des prêtres catholiques. En 1673, sur le conseil de deux missionnaires, Deydier et de Bourges qui étaient en assez bons termes avec la cour de Lê-gia-tôn, Pallu songea à se rendre à Hanoi, mais une tempête le jeta sur la côte des Iles Philippines. Trouvé porteur d'un « projet pour l'établissement de la Compagnie royale des Indes dans le royaume du Tonkin », il fut emprisonné pendant sept mois, puis embarqué pour le Mexique et l'Espagne, où il fut enfin relâché en 1677. Cependant La Motte-Lambert s'était rendu à Hué en 1676 ; il fut reçu en audience solennelle par le seigneur de Cochinchine Hien-vuong, qui promit d'accorder la liberté religieuse à son royaume. La persécution qui durait depuis trente ans s'arrêta en effet jusqu'à la fin du règne.

LE COURS DU MENAM, CARTE DE L'INGÉNIEUR FRANÇOIS
(Bibliothèque Nationale, département des cartes).

Pallu quitta la France en 1681. Parvenu au Siam, il chargea deux missionnaires partant pour le Tonkin de remettre à Trinh-tac les présents et la lettre de Louis XIV. « Nous avons, écrivait le Roi Très Chrétien, donné des ordres à la Compagnie royale de s'établir dans votre royaume le plus tôt possible, et aux sieurs Deydier et de Bourges de demeurer auprès de vous afin d'entretenir une bonne correspondance entre nos sujets et les vôtres et de nous avertir aussi des occasions qui pourraient se présenter où nous puissions vous donner des marques de notre estime et du désir que nous avons de concourir à votre satisfaction et à vos avantages. » Trois jours après la remise de cette lettre, Trinh-tac mourut ; son fils Trinh-can, qui lui succéda, fit aux missionnaires quelques promesses assez vagues et remit pour Louis XIV de superbes soieries brochées d'or.

Quant à l'introduction du commerce français dans l'Indochine orientale, Pallu s'y employa de toutes ses forces : en 1667 et 1671, il envoya sur ce sujet des mémoires aux directeurs de la Compagnie ; en 1672, il sollicita directement Colbert. Il obtint enfin satisfaction pendant son séjour en Europe : la Compagnie expédia de l'Inde un petit bâtiment, le *Tonquin*, pour établir le comptoir réclamé avec tant d'insistance. Le marchand Chappelain ouvrit un comptoir à Hung-yen, où étaient déjà les Anglais et les Hollandais ; il y laissa un sous-marchand et un commis, et le *Tonquin* repartit avec du musc et quelques soieries. Mais cet établissement ne fut pas durable : la prise de Bantam par les Hollandais en 1682 entraîna sa disparition.

Lorsque Pallu mourut au Fou-kien en 1684, c'est l'un des bons artisans de l'influence française en Indochine qui disparaissait. Fénelon, qui le connut pendant son séjour à Paris, a dépeint « cette vieillesse prématurée et si touchante, ce corps vénérable courbé non sous le poids des années mais sous celui de ses pénitences et de ses travaux », et il ajoute : « Son cœur était encore dans ces contrées si éloignées. » Comme tous les Français de son temps, Pallu a pensé que l'on devait poursuivre en même temps la propagation de la religion, le développement du commerce et la gloire du roi. Il s'est dévoué à cette triple tâche. Si différente que soit cette conception de celles qui ont cours aujourd'hui, il faut reconnaître qu'elle n'était pas sans grandeur. Elle était exempte en tout cas des fourberies et des violences qui avaient trop souvent marqué l'action des Portugais et des Espagnols et du mercantilisme étroit et assez bas qui caractérisait celle des Anglais et des Hollandais.

LOUIS XIV ET L'AFFAIRE DE SIAM

Les relations si heureusement commencées entre les cours de Versailles et d'Ayuthia se développèrent rapidement. Une ambassade siamoise partit pour la France au commencement

de 1684. Les envoyés furent reçus brièvement par Louis XIV, mais ils firent part aux secrétaires d'État, le marquis de Seignelay et Colbert de Croissy, du vif désir qu'avait leur roi de recevoir une ambassade française, et ils ajoutèrent, influencés sans doute par les jésuites qui les entouraient depuis leur arrivée en France, que Phra-Narai n'était pas éloigné de songer à se convertir au christianisme.

Cette promesse vague décida Louis XIV à envoyer à son tour une ambassade. Le chef de la mission fut le chevalier de Chaumont, capitaine de vaisseau, major général des armées navales du royaume dans le Levant, connu pour sa piété fervente. Il y eut encore le coquet et frivole abbé de Choisy, le comte de Forbin, le P. Tachard, plusieurs gentilshommes et jésuites. Le but avoué de l'ambassade était d'obtenir des avantages pour le commerce français, mais son « principal objet » était d'amener la conversion de Phra-Narai. Les instructions du marquis de Seignelay insistaient sur les espérances conçues par les missionnaires « que le roi de Siam, touché des marques d'estime de Sa Majesté, achèverait, avec l'assistance de la grâce de Dieu, de se déterminer à embrasser la religion chrétienne ».

FORBIN

Arrivée au Siam en septembre 1685, l'ambassade de Louis XIV fut reçue avec les plus grands honneurs ; mais, dès qu'elle voulut négocier, le malentendu devint évident. Phra-Narai et Phaulkon voulaient la protection française contre les Hollandais, le chevalier de Chaumont demandait une conversion royale impossible à obtenir. Pour masquer son insuccès, l'ambassadeur français se borna à signer à Louvo deux traités, dont l'un élargissait les privilèges des catholiques au Siam et l'autre accordait de précieux avantages à la Compagnie, qui recevait la concession de la ville de Singor.

Une nouvelle ambassade siamoise parvint vers le milieu de 1686 à Versailles, où elle fut solennellement reçue et où elle prolongea son séjour jusqu'à la fin de l'année. On parla beaucoup autour des envoyés des intérêts du catholicisme et de la conversion de Phra-Narai, pendant que le P. Tachard, interprète de la pensée

de Constance Phaulkon, réussissait à faire approuver par Louis XIV l'envoi de vaisseaux et de troupes, d'ingénieurs militaires, de matériel de guerre, pour faire occuper et fortifier les places du royaume siamois.

L'ambassade française, ayant pour chefs Simon de la Loubère et Céberet de Boullay, quitta la France en mars 1687. Elle était accompagnée de 630 hommes d'infanterie commandés par Desfarges pour procéder à l'occupation de Bangkok et de Mergui. Malheureusement La Loubère et Céberet furent tout de suite en désaccord. La Loubère, spécialement chargé des négociations politiques, avait des

RÉCEPTION DE L'AMBASSADE SIAMOISE PAR LOUIS XIV

manières hautaines, un esprit borné et entêté ; Céberet, qui était l'un des douze directeurs de la Compagnie, avait plus de souplesse et de prudence. Quant à Desfarges, c'était un bon soldat, mais plus apte à obéir qu'à commander, peu capable de prendre une décision dans une circonstance difficile. De son côté, le P. Tachard soutenait de son mieux Phaulkon contre l'inimitié de Forbin et de l'agent de la Compagnie Véret. Enfin l'accord ne régnait guère entre les missionnaires et les jésuites. Au milieu de toutes ces discordes et après de pénibles négociations, les troupes françaises finirent par occuper Bangkok et Mergui, mais leur nombre s'était réduit peu à peu et elles suffisaient à peine à assurer la défense des deux places.

La situation cependant s'aggravait. Phaulkon, plus puissant que jamais au moment de l'arrivée des Français, voyait son pouvoir menacé. Les mandarins, de plus en plus jaloux de son élévation, l'accusaient de livrer le Siam à l'étranger et

les envoyés siamois, qui avaient compris à Versailles les plans politiques et religieux du gouvernement français, les confirmaient dans ce sentiment. La masse même du peuple était inquiète de l'arrivée de tant d'étrangers armés, qui s'installaient dans le pays, commettaient des violences et se conduisaient moins en alliés qu'en vainqueurs. Quand La Loubère s'embarqua le 3 janvier 1688, emmenant une dernière ambassade siamoise accompagnée du P. Tachard, une révolution se préparait au Siam.

Elle éclata, sanglante, peu de mois après, anéantissant à la fois la fortune de Phaulkon et l'influence de la France. Un mandarin d'humble origine, nommé Pitracha, sut exploiter à son profit le mécontentement grandissant dans toutes les classes de la population. Il réunit de nombreux partisans désireux de restaurer les vieilles traditions ; il eut même l'appui de certains Français aveuglés par leur haine du premier ministre. Constance Phaulkon, devant l'imminence du danger, fit appel à Desfarges, mais celui-ci hésita et finalement refusa d'agir. Pitracha s'empara de Phaulkon et du roi ; le premier fut mis à mort dans les supplices, le second mourut peu après, emporté par une maladie mystérieuse, et Pitracha régna après avoir épousé la fille unique de Phra-Narai.

Le nouveau roi persécuta tous ceux qui avaient eu les faveurs du précédent règne et entreprit de chasser les Français. La place de Bangkok fut assiégée avec l'aide des Hollandais et, après une belle résistance de cinq mois, put heureusement être évacuée par Desfarges. Celle de Mergui, commandée par du Bruant, se défendit héroïquement ; quand toute résistance fut devenue impossible, les trente derniers Français parvinrent à s'embarquer et à rejoindre Desfarges à Pondichéry. Les autres Français restant au Siam furent traqués et emprisonnés.

Ainsi finit misérablement cette aventure qui avait été bien près de fonder un solide établissement de la France dans l'Indochine centrale. Les rivalités personnelles, le manque de coordination des efforts, surtout l'ignorance où l'on était à Versailles des conditions réelles de la politique siamoise, avaient causé cet échec. Les Hollandais en profitèrent : protégés par le nouveau souverain, ils acquirent tout le prestige et tous les avantages enlevés aux Français. Ceux-ci désormais se détournèrent du Siam et portèrent leurs regards sur les seuls pays de l'Indochine orientale.

LES VOYAGES ET LES PROJETS DE COMMERCE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

L'œuvre religieuse de Pallu fut poursuivie au Tonkin et en Cochinchine dans des conditions assez difficiles : au Tonkin les persécutions furent fréquentes et la Cochinchine elle-même, relativement tolérante jusqu'en 1750, devint hostile aux chrétiens et à leurs prêtres. La même époque vit un ralentissement considérable

des rapports commerciaux avec les Européens : Hollandais, Anglais et Français n'ayant plus de comptoirs, les bateaux portugais de Macao continuèrent seuls à fréquenter irrégulièrement les ports du Tonkin et de la Cochinchine.

Mais, l'intérêt historique de cette période est ailleurs. Les Français n'ignorent plus l'Indochine orientale. De nombreux projets d'établissement montrent que la Compagnie des Indes a désiré trouver de ce côté un supplément d'activité et que plus tard on y a cherché un moyen pour la France de compenser les défaites subies dans l'Inde.

Dès 1686, un agent de la Compagnie, Véret, conseilla l'établissement d'un comptoir à Poulo Condor. La Compagnie française gênée par des difficultés financières ne fit rien. En revanche, la Compagnie anglaise s'installa dans l'île en 1702 et y construisit un fort et des magasins ; cet établissement devait être ruiné et abandonné peu d'années après, par suite de la révolte des Macassars qui formaient la garnison. La question fut reprise par les Français en 1721 ; à ce moment la Compagnie était réorganisée par Law, une fièvre d'activité s'empara de tout son personnel. Mais Renault, envoyé par le gouverneur de Pondichéry, fut beaucoup moins optimiste que Véret et lorsque son rapport fut reçu en 1723, la Compagnie était de nouveau ruinée par l'effondrement du *Système*. La question fut abandonnée.

Les Français de l'Inde ne cessèrent pourtant pas de s'intéresser au Tonkin et à la Cochinchine ; on en trouve mainte preuve dans la correspondance des gouverneurs. En 1737, Dumas adressa aux directeurs un rapport sur le Tonkin, dont il vantait le sol fertile et le climat salubre. Il insistait sur la richesse du pays en cuivre et en cannelle, et sur le voisinage de la Chine qui devait faciliter le commerce.

Après lui, Dupleix porta toute son attention sur l'Indochine orientale ; il était documenté sur ces pays par un neveu de Mme Dupleix, Friell, qui, ayant longtemps commercé à Canton, avait fait « plusieurs envois à la Cochinchine » et s'était enrichi. En 1744, Friell avait lui-même été en Cochinchine sur un navire portugais affrété, et le seigneur lui avait délivré une *chappe* (lettre de concession) l'autorisant à venir faire du commerce dans le pays. La guerre entre la France et l'Angleterre força Dupleix à se désintéresser de la Cochinchine. Cependant en 1750, il se renseigna de nouveau sur ce pays par M. Bennetat, coadjuteur du vicaire apostolique, chassé par la persécution, et il le renvoya en Cochinchine en le priant « de lui servir de négociateur afin d'établir des relations solides entre Pondichéry et la Cochinchine, de fonder des factoreries et d'acquérir quelque coin de terre sur la côte ». En 1752, malgré la gravité des événements qui se déroulaient

CARTE DE LA PÉNINSULE INDOCHINOISE DU PÈRE DU VAL (1686)

dans l'Inde, il y envoya encore l'un de ses agents, M. de Rabec. Aucune de ces tentatives n'aboutit à un résultat.

Mais dans le même temps, Dupleix avait l'extrême surprise d'apprendre que ses projets étaient repris à son insu par les directeurs de la Compagnie à Paris et de voir passer par Pondichéry Pierre Poivre, chargé par eux de négocier avec le seigneur de Cochinchine l'installation d'un comptoir français. Malgré sa déception et en dépit des discussions pénibles qui éclatèrent à Pondichéry entre Friell et Poivre, Dupleix mit à la disposition de ce dernier un navire, le *Machault*, pour poursuivre sa mission. Le *Machault* arriva à Fai-fo le 29 août 1749 et y séjourna jusqu'au 10 février 1750.

A cette mission de Poivre en Cochinchine on accordait naguère une haute importance. La lecture du petit volume publié en 1768 sans l'aveu de Poivre, sous le titre de *Voyages d'un philosophe*, celle de la notice biographique écrite par Dupont de Nemours, l'étude des lettres et rapports de Poivre laissent en effet l'impression d'un homme actif, intelligent et cultivé, possédant à fond les langues malaise et annamite, doué d'un sens remarquable de l'observation. On y admire le négociateur habile qui réussit dans l'accomplissement de sa mission : « Il négocia avec le roi (de la Cochinchine) et obtint de lui des lettres patentes par lesquelles ce prince accordait pour la première fois aux Français jusque-là inconnus à la Cochinchine la permission de faire le commerce dans toute l'étendue de son royaume ; il obtint en même temps la liberté d'établir un comptoir dans le port de Fai-fo ». A son départ, il emportait une lettre de Vo-vuong à Louis XV où l'on peut lire : « L'illustre royaume de France... a envoyé un homme intelligent et habile pour porter un paquet de lettres avec des présents et par là faire connaître tout ce qu'il y a dans son cœur... Nous demandons que ce royaume-ci avec le royaume de France soient en joie et soient dorénavant comme un. »

Les recherches historiques récentes de M. Ch. B. Maybon ont quelque peu diminué le caractère et le rôle de Poivre. Parti très jeune en Extrême-Orient sous les auspices de la Société des Missions étrangères, Poivre fut pour des motifs graves chassé de la mission. Il vécut à Canton, où de « fréquentes conversations » avec le trop confiant Friell lui fournirent sur la Cochinchine la documentation commerciale admirée dans le premier rapport envoyé à Paris, qui fut le commencement de sa fortune. En Cochinchine même il ne vécut que quinze mois, hors de Fai-fo où se faisait le commerce, et sans même se donner la peine d'apprendre la langue du pays. Revenu en France en 1748, il obtint habilement d'être chargé de la mission mentionnée plus haut, que Friell sollicitait au même moment des directeurs.

Parvenu trop tard à Fai-fo, Poivre ne put se livrer qu'à des opérations commerciales insignifiantes, les Chinois et les Portugais ayant déjà enlevé toutes les marchandises disponibles. Il se rendit à Hué, offrit des présents à Vo-vuong et lui vendit des marchandises qui ne furent pas payées. Il n'y a pas apparence que ses négociations avec le *chua* aient été couronnées de succès. Quant à la lettre destinée à Louis XV, « elle ne paraît pas offrir de très solides garanties d'authenticité ». Malgré la réelle habileté de Poivre, sa mission avait abouti à un échec.

Par la suite, la question d'un établissement en Cochinchine donna encore lieu à quelques projets : en 1753, un rapport fut présenté au garde des sceaux par un ancien missionnaire, l'abbé de Saint-Phalle, qui avait passé huit ans au Tonkin et conseillait de s'y établir. En 1755, un négociant français de l'Inde, Protais-Leroux, adressa au contrôleur général des finances un mémoire où il proposait un établissement à Poulo Condor. Ces projets étaient présentés dans un moment particulièrement défavorable : les victoires anglaises dans l'Inde, le traité de Paris qui suivit, enfin la dissolution de la Compagnie en 1769 ne permirent aucune tentative utile.

POIVRE (d'après une gravure de L. Conquy).

Déjà se faisait jour une pensée nouvelle : chercher en Indochine une compensation à la perte de l'Inde, affranchir la France de la suprématie coloniale anglaise. Cette idée apparaît nettement dans des *Réflexions politiques et secrètes* rédigées à la fin du règne de Louis XV. Elles mentionnent la constitution d'un comité « dans lequel on agita la question de savoir s'il y aurait des moyens de procurer à la France des établissements dans quelque partie de l'Asie, qui pussent balancer dans quelque proportion les avantages obtenus par l'Angleterre », et elles concluent : « Il semble qu'il ne reste plus que la Cochinchine qui ait échappé jusqu'ici à la vigilance des Anglais ; mais peut-on se flatter qu'ils tarderont à y porter leurs vues ? S'ils s'y décident avant nous, nous en serons exclus pour jamais. »

II. — L'évêque d'Adran

Révoltes et guerres en Cochinchine

La situation politique du pays sur lequel se portaient les vues des Français s'aggrava bientôt de telle sorte qu'il fut tout entier mis à feu et à sang et que la dynastie Nguyên faillit sombrer dans la tourmente. Cette crise fut le point de départ de l'entreprise audacieuse d'un prélat français, qui forme l'épisode le plus dramatique et le plus brillant de notre histoire en Indochine avant le temps de l'intervention directe.

A la mort du *chua* Vo-vuong en 1765, il semblait que son second fils, déjà associé au pouvoir, dût lui succéder, mais un parti puissant porta au trône un enfant de douze ans, seizième fils du seigneur défunt et d'une femme de second rang. Ce prince, qui est connu dans l'histoire sous son nom posthume de Duê-tôn, fut assisté d'un régent dont le mauvais gouvernement, le caractère cupide et cruel mécontentèrent la population. En 1771 éclata dans le Binh-dinh la révolte des Tay-son. Les trois frères qui en étaient les chefs groupèrent une bande de déserteurs, de gens tarés, d'exilés ; ils proclamèrent qu'ils voulaient renverser le régent et beaucoup de notables se rangèrent de leur côté. Bientôt ils s'emparèrent de la citadelle et du trésor de Qui-nhon. « Avant le combat, le chef abreuvait d'alcool ses guerriers, puis les lançait contre l'ennemi, le torse nu et des papiers votifs suspendus au cou. » Devant la violence de ces attaques les troupes royales fléchirent. Or, dans le même temps, le seigneur du Tonkin, sentant le moment favorable, reprit la guerre contre la Cochinchine : son armée s'empara de Hué en 1775 et demeura maîtresse de tout le Quang-nam. Le *chua* de Cochinchine n'avait pu que s'enfuir en toute hâte dans la province la plus méridionale de ses États, le Dong-nai ou Basse-Cochinchine, la seule qui lui restât fidèle. Attaqué dans cette retraite en 1775 par les bandes des Tay-son, il se retira dans la principauté vassale de Ha-tien, dont le chef Mac-thien-tu l'aida même à reconquérir en 1776 la Basse-Cochinchine. Mais en 1777 les Tay-son revinrent avec des troupes nombreuses, prirent Saigon et poursuivirent jusqu'à Long-xuyen le roi Duê-tôn, qui fut mis à mort. L'un des frères qui commandaient la révolte Tay-son se proclama roi.

Un jeune prince de la famille royale, le prince Anh, avait échappé au massacre ; il devait la vie à un évêque français, Pierre Pigneau, évêque d'Adran. Caché dans

une forêt voisine du lieu où se trouvait l'évêque, il avait reçu régulièrement de lui des subsistances par un prêtre annamite, Paul Nghi ; grâce à lui, il put s'enfuir dans une île du golfe de Siam, Poulo Panjang. Le jeune prince, désormais seul héritier légitime des rois de Cochinchine, fit preuve d'énergie : au mois de septembre 1777 il sortit de sa retraite, rassembla ses troupes et se rendit maître de Saigon ; en 1778 il réussit à occuper momentanément toute la Basse-Cochinchine.

Le bruit de ces tragiques événements étant parvenu jusqu'à l'Inde, un agent anglais, Chapman, établit un plan d'intervention en Cochinchine. Le chef de l'établissement de Chandernagor, Chevalier, proposa de son côté l'envoi d'une petite expédition militaire pour restaurer le souverain légitime et lui imposer un traité favorable aux intérêts français. Aucune suite ne fut donnée à ces projets. Mais déjà agissait en Cochinchine un grand Français, Pigneau de Behaine, qui allait consacrer toutes ses forces à restaurer la dynastie Nguyên et à établir solidement en Cochinchine l'influence française.

PIGNEAU DE BEHAINE Pierre Pigneau était né le 2 novembre 1741 à Origny-en-Thiérache ; sa famille, originaire d'un lieu dit Behaine, n'était pas noble, mais pour se distinguer d'une autre branche, elle ajoutait souvent à son nom celui de cette propriété. Il avait commencé ses études à Laon et les avait achevées à Paris au séminaire des Missions étrangères. En 1765, après avoir été ordonné prêtre, il s'embarqua pour les Indes. Il séjourna à Pondichéry, à Malacca, à Macao ; il partit enfin pour la Cochinchine qui était sa destination et rejoignit dans la capitale du Cambodge Mgr Piguel, vicaire apostolique de la Cochinchine, du Cambodge et du Champa. Celui-ci l'attacha au collège général des Missions, dont il lui donna bientôt la direction.

Ce collège avait pour but de préparer au sacerdoce de jeunes indigènes ; il avait tout d'abord été installé près d'Ayuthia, puis, devant la menace des armées birmanes, il avait été transféré en 1765 dans la principauté de Ha-tien, à Hondat, sur la côte du golfe de Siam. C'est là que Pigneau arriva en 1767 ; il n'y devait pas longtemps demeurer en paix. A deux reprises, en 1768, il fut incarcéré et chargé d'une lourde cangue. Reconnu innocent, il reprit son œuvre à Hondat. Mais le pays commençait à subir le contre-coup des révolutions politiques qui ébranlaient la péninsule ; des révoltes éclatèrent dans la principauté, maîtres et élèves du séminaire vécurent dans une continuelle inquiétude. Enfin, en novembre 1769, une bande de pirates envahit le collège, le pilla, l'incendia et massacra quelques écoliers.

Pigneau put en sauver 17 et s'enfuit avec eux dans une barque. Il décida alors de chercher la sécurité en territoire français ; à travers mille difficultés il transporta son séminaire à Pondichéry (1770). C'est là qu'il reçut la même année les bulles papales le nommant évêque d'Adran et coadjuteur de Mgr Piguel. La mort de ce prélat fit bientôt de lui le vicaire apostolique de la Cochinchine (1771). Il demeura cependant quelques années encore à Pondichéry, mettant la dernière main à son dictionnaire de la langue annamite et nouant des relations avec les Français qui vivaient dans ce grand centre d'affaires.

En 1774, il partit de Pondichéry pour Macao, d'où il gagna le Cambodge ; puis,

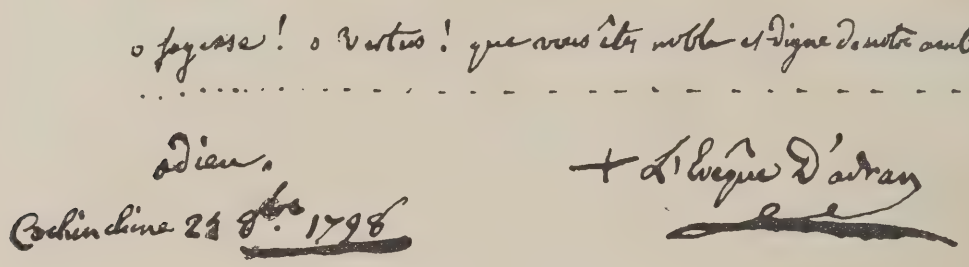

AUTOGRAPHE DE L'ÉVÊQUE D'ADRAN

cédant aux instances de Mac-thien-tu, l'un des plus fermes partisans de la dynastie Nguyên, il s'installa à Ha-tien avec le collège (1775). Alors commença son rôle politique.

LES PREMIÈRES RELATIONS DE PIGNEAU DE BEHAINE AVEC LE PRINCE ANH

Leur première rencontre eut lieu sans doute quand le seigneur de Cochinchine Duê-tôn se réfugia avec toute sa suite en 1775 dans la principauté de Ha-tien, Nguyên-anh avait alors quatorze ans. Mais c'est en 1777, on le sait, que le prélat s'acquit des titres à la reconnaissance du prince en le sauvant et en favorisant sa fuite. A la fin de la même année, aussitôt après les premiers succès de Nguyên-anh, il quitta Ha-tien et vint s'installer auprès de lui en Basse-Cochinchine. Dès cet instant, il est certain que l'influence de Pigneau fut grande sur le jeune souverain dont il devint en quelque sorte le conseiller. Plusieurs faits le prouvent. Lorsque Nguyên-anh eut fait ou laissé mettre à mort son premier ministre et meilleur général, l'évêque d'Adran lui montra « l'injustice de cette action » et l'amena à rendre au mort « des honneurs extraordinaires et proportionnés à la grandeur de sa dignité et de ses services ». Lorsque furent entreprises la mise en état de défense des provinces occupées et la réorganisation des forces militaires, l'évêque

aida le jeune roi de ses conseils ; il mit même à sa disposition un marin breton nommé Manuel venu avec lui de Pondichéry, qui prit le commandement d'un bateau de la flotte cochinchinoise. Il semble que, dès cette date, l'évêque d'Adran était bien résolu à lier son sort et celui de la Mission au succès de la restauration de Nguyên-anh.

LE PRINCE CANH

Mais la puissance des Tay-son, momentanément contenue, restait redoutable. En 1781, ils avaient envahi le Cambodge, en 1782 ils attaquèrent Saigon, et malgré l'héroïque résistance de Manuel qui préféra faire sauter son bateau plutôt que de se rendre, ils furent victorieux. Le prince Anh dut s'enfuir dans l'île de Phuquoc ; l'évêque d'Adran se réfugia au Cambodge avec le collège ; il échappa difficilement aux recherches de ceux qui le poursuivaient : « Mes bateaux, écrit-il, me suivirent dans les sinuosités inconnues de la rivière ; j'y restai près de deux mois. » Cependant, par un singulier retour de fortune, Saigon fut repris à la fin de la même année ; Pigneau et Nguyên-anh y revinrent, mais ils ne pouvaient guère avoir d'illusion sur l'avenir : l'armée des Tay-son était repoussée mais non vaincue, elle reprendrait bientôt l'offensive. L'attaque attendue se produisit en effet en 1783 et les Tay-son furent encore victorieux.

Ce fut de nouveau la fuite. Le roi n'avait plus de royaume ; le prélat était chassé de son vicariat apostolique. Période tragique de près de deux ans, où l'on vit l'un et l'autre chercher refuge dans les archipels du golfe de Siam et errer d'île en île poursuivis par les jonques de guerre des Tay-son. L'évêque débarqua le collège en territoire siamois, à Chantaboun. Nguyên-anh de son côté errait avec quelques fidèles et quelques centaines de soldats qu'il avait peine à nourrir. Dans une situation aussi désespérée, l'idée de recourir à l'étranger s'imposait à lui ; il sollicita l'appui du roi de Siam, il pensa à demander secours aux Espagnols des Philippines.

A plusieurs reprises l'évêque et le prince se rencontrèrent : Pigneau de Behaine parla sans aucun doute à son ami de la puissance du roi de France, de la possibilité de s'adresser à lui, et l'accord fut réalisé. L'évêque se rendrait à Pondichéry et, s'il le fallait, en France pour demander des secours en hommes et en matériel de guerre. Il offrirait la cession d'un port, d'un territoire et une alliance avec le roi de Cochinchine. Une déclaration des mandarins formant le Conseil royal et une lettre de Nguyên-anh à Louis XVI furent remises à l'évêque d'Adran. Cette lettre disait : « Je me suis décidé, d'après l'avis de l'évêque d'Adran, à m'adresser à vous. Je lui ai donc confié mon fils Canh et je lui ai remis le sceau royal qui l'accréditera auprès de vous pour qu'il vous demande les secours nécessaires pour rentrer dans mon royaume. Connaissant vos vertus, je me flatte que vous daignerez accueillir mon jeune enfant, que vous aurez compassion de mon sort et j'espère que dans peu de temps j'aurai la joie de le voir revenir avec les secours nécessaires. » L'évêque quitta Poulo Panjang à la fin de 1784, avec le jeune Canh et sa suite.

Le traité de Versailles

Pigneau de Behaine parvint à Pondichéry à la fin de février 1785. Sans doute croyait-il possible d'obtenir des autorités françaises de cette ville les secours dont Nguyên-anh avait besoin, mais il se heurta à un refus catégorique. Découragé par cet accueil défavorable et peut-être aussi par les accusations portées contre lui en cour de Rome par les franciscains espagnols qui dénonçaient son intervention dans la politique cochinchinoise, il songea un instant, semble-t-il, à retourner dans son vicariat apostolique. Mais la nomination d'un nouveau gouverneur à Pondichéry, Charpentier de Cossigny, et l'arrivée du chevalier d'Entrecasteaux lui rendirent quelque espoir. D'Entrecasteaux, qui venait d'effectuer une campagne d'exploration dans les mers de Chine, et qui déplorait l'absence de tout établissement français dans ces régions, comprit l'intérêt du projet. Cossigny, de son côté, se montra favorable : il conseilla au prélat d'aller en France plaider lui-même sa cause devant la cour. Il lui accorda donc un passage

sur un navire quittant Pondichéry en juin 1786 et envoya en même temps une flûte sur les côtes cochinchinoises pour entrer en relation avec Nguyên-anh.

L'évêque d'Adran débarqua à Lorient en février 1787 ; il se rendit aussitôt à Paris, où les malheurs et la jeunesse du prince Canh émurent les cœurs sensibles. Les démarches du prélat furent facilitées par quelques protecteurs influents, Loménie de Brienne, l'archevêque de Narbonne Dillon, l'abbé de Vermond. Déjà le maréchal de Castries, secrétaire d'État de la marine, avait fait procéder à une étude du projet. Pigneau de Behaine négocia, discuta, réfuta toutes les objections. Il avait tout prévu : le nombre et le calibre des pièces d'artillerie, les approvisionnements en biscuits et en blé, le lieu de débarquement qui serait Qui-nhon. A Versailles, il fut reçu par Louis XVI en présence du maréchal de Castries et du comte de Montmorin, secrétaire d'État des Affaires étrangères. Il exposa au roi l'état anarchique de la Cochinchine, les ressources du pays, la facilité et les avantages de l'expédition proposée.

Le 28 novembre 1787, le traité d'alliance fut signé par M. de Montmorin et par l'évêque d'Adran. Le roi de France promettait d'envoyer à ses frais quatre frégates, 1 200 hommes d'infanterie, 200 artilleurs et 250 Cafres avec de l'artillerie de campagne. Le roi de Cochinchine cédait, en reconnaissance, l'île de Hoi-nan fermant le port de Tourane, l'île de Poulo Condor en toute souveraineté, le droit exclusif du commerce dans tout le royaume, l'exemption de tout droit de douane hors ceux que payaient les indigènes. Il s'engageait à soutenir le roi de France de ses forces de terre et de mer, en cas de guerre dans la région limitée par les îles Moluques, les îles de la Sonde et le détroit de Malacca, et le roi de France lui promettait son aide pour le cas où il serait troublé dans la possession de ses États.

Le conflit avec Conway

Lorsqu'il apposa sa signature au bas du traité, l'évêque d'Adran put croire qu'il tenait enfin le succès : l'expédition était décidée et son chef devait être le comte de Conway, commandant des troupes de l'Inde.

Mais ce qu'ignorait alors le prélat et ce qu'il ignora toujours, c'est l'attitude nouvelle prise dès les jours suivants par le gouvernement de Louis XVI. Le 2 décembre, cinq jours après la signature du traité, des instructions furent adressées à Conway ; or, dans la partie secrète de ces instructions, on laissait Conway « maître de ne point entreprendre l'opération ou de la retarder » d'après les renseignements qu'il aurait « tant sur la facilité du succès que sur les avantages de l'établissement projeté ». On insistait d'une façon significative sur l' « état d'épuisement où se trouvent

les finances du roi ». Tout était donc remis en question. Et le gouvernement de Versailles était si convaincu que le traité ne serait pas exécuté que Montmorin écrivait, quelques semaines plus tard, à l'ambassadeur de France à Madrid : « Sa Majesté s'en est rapportée à la sagesse de M. le comte de Conway qui doit commander l'expédition. Je suis porté à croire que les circonstances locales paraîtront à cet officier général devoir y mettre obstacle, en sorte qu'il est probable qu'elle n'aura pas lieu. »

Dès l'arrivée de Pigneau de Behaine à Pondichéry, le 18 mai 1788, le conflit éclata entre lui et Conway. Celui-ci était décidé à profiter de la latitude qui lui était laissée et à n'entreprendre aucune expédition ; il pensait d'ailleurs, et il a écrit plus tard, qu'il n'y avait « rien à gagner, pas plus dans la Cochinchine que dans l'Inde, contrées malsaines, inhabitables, où il n'y a que de la misère ». Il demanda au prélat renseignement sur renseignement ; il multiplia les objections. Surpris et indigné de la résistance qu'il rencontrait, l'évêque d'Adran adressa à Conway les adjurations les plus pathétiques : « Pour votre gloire, monsieur le comte, reprenez l'énergie dont vous avez donné partout tant de preuves et décidez-vous. » Conway répondait : « Je me conformerai strictement à mes instructions, c'est tout ce que je puis dire. » Il écrivait encore : « Je ferai ce que la cour attend de moi, n'en doutez pas. » Jusqu'au bout, ignorant la duplicité du gouvernement de Versailles, l'évêque demeura convaincu que l'expédition n'échouait que par la mauvaise volonté de Conway. Le succès de son projet lui tenait tant à cœur qu'il adressa au comte une dernière prière : « Je vous conjure pour la gloire et les intérêts du roi et surtout pour ne pas laisser à la nation la honte d'avoir manqué de parole à un prince étranger qui a mis la plus entière confiance dans les promesses qui lui ont été faites au nom du roi... Dès le moment que vous croirez pouvoir vous occuper de l'expédition, tout ce qui s'est passé depuis mon arrivée à Pondichéry entrera dans l'oubli. » Conway resta sourd à cet appel.

C'était l'effondrement des plus chères espérances de Pigneau de Behaine, il se laissa aller au découragement. Les Anglais lui firent des offres qu'il repoussa. Estimant que son honneur ne lui permettait pas de reparaître en Cochinchine, il envisagea sérieusement un retour en France. Cependant des nouvelles plus rassurantes vinrent modifier sa décision : la discorde était au camp des Tay-son, Nguyên-anh avait réussi à reconquérir la Basse-Cochinchine. Il reprit courage.

Décidé à ne compter désormais que sur lui-même, il résolut de « faire seul la révolution de Cochinchine ». Le 15 juin 1789, il prit passage avec le prince Canh sur la frégate la *Méduse*, qui jeta l'ancre, le 24 juillet, à l'entrée de la rivière de Saigon.

PIERRE PIGNEAU DE BEHAINE, ÉVÊQUE D'ADRAN

Portrait de MAUPÉRIN.

(Société des Missions étrangères).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

LA « RÉVOLUTION DE COCHINCHINE »

Elle s'accomplit en treize années. Le prince faible et sans ressources qui se maintenait péniblement dans la Basse-Cochinchine reconquit le royaume de ses pères et s'empara même du Tonkin où les Tay-son avaient étendu leur pouvoir ; en 1802, sous le nom de Gia-long, il régna sur tous les pays annamites, unis pour la première fois dans l'histoire, depuis le golfe de Siam jusqu'à la frontière chinoise.

Voici les faits : en 1792, les Cochinchinois surprennent et détruisent dans la rade de Qui-nhon la flotte des Tay-son. En 1793, ils assiègent la citadelle même de Qui-nhon ; mais des renforts Tay-son expédiés du Nord viennent dégager la ville. En 1794, une armée cochinchinoise se trouve investie, avec le prince Canh et l'évêque d'Adran, à Dien-khanh (Nha-trang) ; Nguyên-anh accourt en hâte avec des renforts et disperse l'ennemi. Il envoie dès lors, chaque année, à la mousson favorable, une expédition vers le Nord, et la flotte appuie l'armée de terre. Mais si quelques résultats sont obtenus dans ces « guerres de saison » (*giac-mua*), ils sont compensés par un recul vers le Sud au moment où

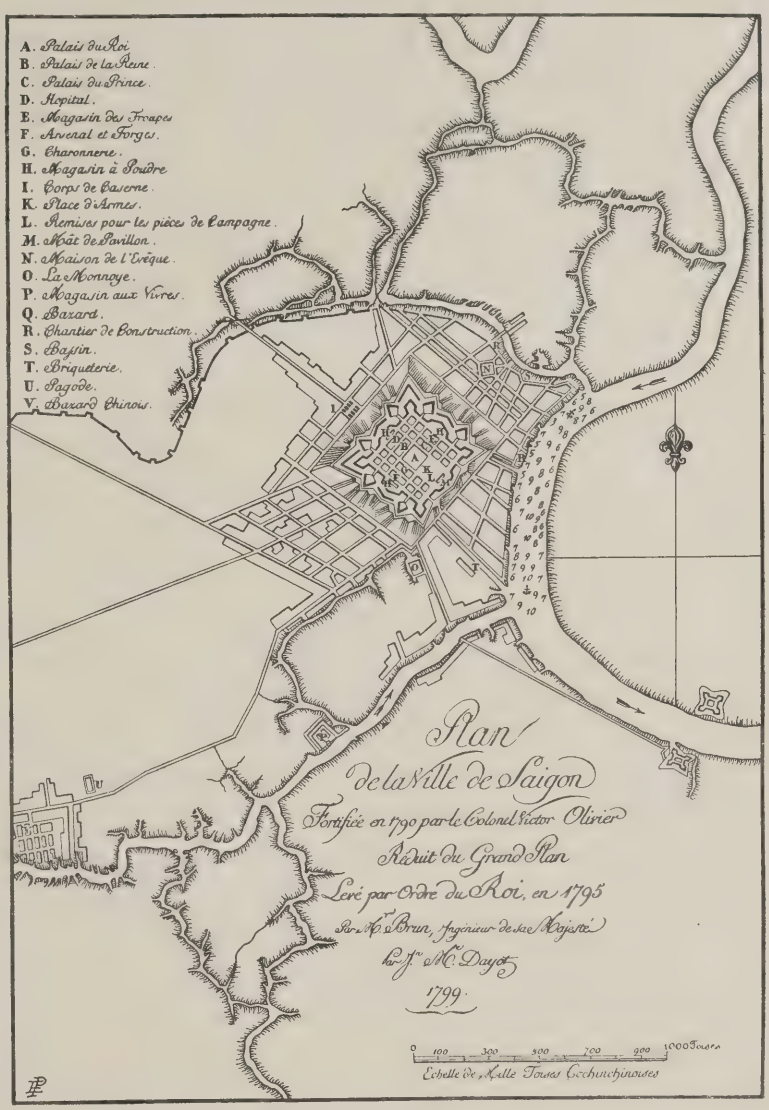

PLAN DE SAIGON EN 1795 (d'après un dessin de Dayot, Service hydrographique de la marine, F° 180, div. 2, pièce n° 3).

la mousson d'hiver facilite le retour offensif des Tay-son, et Qui-nhon demeure imprenable. Après une accalmie en 1796, Nguyên-anh dirige sa flotte sur Tourane, prend la place, mais l'abandonne. Pendant la même année 1797, Canh s'avance avec l'armée de terre vers le Nord, il obtient quelques succès, puis rétrograde lui aussi. En 1799, le siège de Qui-nhon est enfin mené avec vigueur ; les troupes royales, que commandent les meilleurs généraux cochinchinois Lê-van-duyet, le grand eunuque, et Vo-tanh, enlèvent les positions très fortes qui défendent la place, et celle-ci finit par capituler au moment même où meurt l'évêque d'Adran qui assiste au siège. Mais bientôt les Tay-son reviennent en force pour reprendre Qui-nhon que défend Vo-tanh ; les efforts de l'armée cochinchinoise en 1800 pour débloquer la place restent vains. Alors Nguyên-anh se décide à agir avec sa flotte ; dans la rade de Qui-nhon il détruit les bateaux de guerre des Tay-son, puis, dans une offensive hardie, il va attaquer Hué. Grâce à la valeur de Lê-van-duyet, la capitale est prise et le roi victorieux y fait son entrée le 12 juin 1801. Mais il apprend que les Tay-son ont repris Qui-nhon, dont le défenseur Vo-tanh s'est fait sauter plutôt que de se rendre. Nguyên-anh poursuit sa marche victorieuse vers le Nord, il traverse le Quang-binh, fait occuper le mur de Dong-hoi, témoin des luttes séculaires entre les Nguyên et les Trinh ; il concentre sa flotte à l'embouchure du Sông Giang. Une attaque tonkinoise est repoussée et la bataille décisive s'engage au Nhut-le, le 3 février 1802. Nguyên-anh en sort vainqueur ; le Tonkin s'ouvre devant lui, sans défense. Après avoir envoyé une armée reprendre Qui-nhon sur les Tay-son démoralisés, il continue sa marche vers le Nord et entre à Hanoi.

Certes cette conquête a été lente, surtout au début. Elle a été entrecoupée de revers, elle a été trop souvent arrêtée par les hésitations du souverain. Néanmoins ces treize années aboutissent à la fondation d'un empire unifié, solide et qui a duré. L'artisan d'un aussi extraordinaire retour de fortune était l'évêque d'Adran.

L'ÉVÊQUE D'ADRAN ET LES VOLONTAIRES FRANÇAIS

A Nguyên-anh il fallait des armes, des munitions, des approvisionnements, il fallait aussi des combattants européens et surtout des organisateurs et des chefs. Pigneau de Behaine lui fournit tout. Pendant son voyage de retour, le prélat avait su intéresser à ses projets des commerçants de l'Ile de France, qui lui avaient offert leurs ressources « pour l'aider dans l'exécution d'un projet si avantageux pour la nation ». A Pondichéry, où il assista à l'abandon du traité de Versailles, l'évêque dut se montrer pressant pour obtenir tous les concours utiles. Il fit des achats pour le compte de

Nguyên-anh et fit diriger des bateaux sur la Cochinchine. Sans doute lui fut-il possible d'utiliser le trésor et surtout le crédit du roi qui, nous le savons par les *Annales*, faisait acheter dans ses provinces le sucre destiné à être échangé contre les armes apportées par les Français.

Les résultats de l'action du prélat furent étonnants. Dès 1788, deux bâtiments envoyés par Conway en reconnaissance sur les côtes de Cochinchine, la *Dryade* et le *Pandour*, transportèrent 1 000 fusils achetés pour le compte du roi. D'autres bateaux français vinrent ensuite, la *Garonne*, le *Robuste*, le *Moyse*, le *Capitaine Cook*, le *Saint-Esprit*, et ce mouvement persista plus tard ; en 1791, par exemple, il n'y eut pas moins de 12 bateaux européens à Saigon. Il en vint de l'Ile de France et de Pondichéry ; d'autres firent des voyages à Macao et à Manille pour assurer le ravitaillement.

En même temps, les Français affluaient au service du prince. Parmi eux il y eut de jeunes « volontaires » des bâtiments du roi, comme Victor Olivier, qui, séduits peut-être par la propagande de l'évêque, abandonnèrent la *Dryade;* il y eut aussi quelques officiers du cadre colonial de la marine, Dayot et Magon de Médine ; deux officiers de la marine royale, Philippe Vannier et Jean-Baptiste Chaigneau, celui-ci arrivé en 1794 ; d'autres marins encore, de Forsans, de l'Isle Sellé ; un Français venu pour commercer et dont les circonstances firent un homme de guerre, Barisy ; et avec eux combien de matelots, de canonniers, de pilotes ? Ces jeunes gens, que l'amour des aventures attirait en Cochinchine, y accomplirent dans des conditions difficiles une œuvre qui force l'admiration. Mais leur nombre ne cessa de diminuer : plusieurs périrent, d'autres quittèrent le pays. En 1799, il ne restait que Vannier, Chaigneau, de Forsans, Barisy et Despiau.

L'évêque coordonna les efforts et mit chacun à la place qui convenait. Sur son avis, Dayot reçut en 1790 le commandement de la flotte qu'il exerça jusqu'à son départ en 1795. Il releva les côtes du pays, et la collection de ses cartes, formant le *Neptune cochinchinois*, fut plus tard utilisée par la marine française. Dayot conduisit aussi l'offensive victorieuse de 1792 contre la flotte des Tay-son. Par la suite, la division européenne de la flotte cochinchinoise fut développée : Chaigneau commanda le *Dragon*, Vannier le *Phénix*, de Forsans l'*Aigle*. Ces navires européens, montés par des équipages d'Annamites bien entraînés et encadrés de marins français, décuplèrent la valeur militaire de la flotte des jonques cochinchinoises. Dans les événements de 1801 qui aboutirent à la prise de Hué, les exploits des marins français décidèrent de la victoire.

Dès 1790, le jeune volontaire Victor Olivier fut placé à la tête de l'artillerie et

du service des fortifications, avec un autre volontaire, Lebrun, comme adjoint. Il éleva aussitôt à Saigon une gigantesque citadelle conçue suivant les principes de Vauban. Nul vestige n'en subsiste aujourd'hui, car Minh-mang la rasa plus tard ; mais le plan en a été conservé et l'on est stupéfait de penser que cet énorme ouvrage de fortification édifié en quelques mois avec un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre inhabile était l'œuvre d'un ingénieur de vingt-deux ans. Un peu plus tard (1793), Olivier construisit encore la forteresse de Dien-khanh (Nha-trang). Toutes les autres citadelles qui allaient en quelques années couvrir le territoire de l'Indochine furent édifiées par les élèves indigènes qu'il avait formés.

Olivier organisa l'artillerie et il la commanda dans tous les grands sièges : il introduisit dans l'armée cochinchinoise l'usage des pièces de campagne dont la mobilité et les effets meurtriers surprirent vivement les troupes des Tay-son. Il dirigea enfin, secondé semble-t-il par Barisy, une sorte d'école militaire où se formèrent les cadres de l'armée de Nguyên-anh. Ces quelques troupes nouvelles, organisées et armées à l'européenne, disciplinées, rompues aux manœuvres de l'attaque et de la défense des places, capables, à l'occasion, d'exécuter une charge à la baïonnette (forme de combat bien française) furent, avec la marine, l'instrument essentiel de la victoire.

Quant à l'évêque d'Adran lui-même, son rôle militaire fut considérable. « Il traduisit pour son élève, écrit un contemporain, plusieurs ouvrages français en cochinchinois, notamment sur la tactique et les fortifications, » et Nguyên-anh, qui « constamment s'occupait à lire les ouvrages traduits par M. d'Adran », devint par là plus apte à comprendre les méthodes militaires européennes. Le prélat s'efforça toujours d'inspirer des résolutions énergiques au roi, trop enclin à tergiverser ou même à jouir tranquillement d'un répit momentané que ses ennemis lui laissaient. Il eût voulu mener rapidement les opérations et arriver à cette victoire définitive dont il attendait tant pour la religion, pour la France et pour Nguyên-anh lui-même. Par deux fois, en 1791 et en 1792, il menaça le roi de se retirer avec tous les Français si la guerre n'était pas menée avec plus d'audace. Nguyên-anh céda la première fois ; l'année suivante il répondit à Pigneau de Behaine en lui accordant son congé, mais il ne tarda pas à changer d'avis : « On n'a pas plus tôt su ici que Monseigneur se disposait à partir, écrit le missionnaire Le Labousse, que tout le monde a commencé à crier. Tous les mandarins disaient que si le Grand Maître (Monseigneur) s'en allait, ils devaient aussi eux-mêmes penser à leur sûreté et prendre la fuite. Le peuple menaçait d'appeler ici les rebelles dans l'espérance d'un meilleur sort. La mère du Roi, la Reine et toute la cour ont repré-

senté à ce prince qu'il ne pouvait laisser partir le Grand Maître sans exposer tout le monde et s'exposer lui-même. Il l'a bien senti. Aussi quelques jours après est-il venu chez Monseigneur... dire qu'il ne pouvait consentir à son départ ». C'est ainsi que l'offensive sur Qui-nhon fut décidée et que la flotte des Tay-son fut détruite.

Enfin Pigneau de Behaine prit part en personne aux opérations militaires. C'est lui qui dirigea en 1794 la défense de Nha-trang assiégé, et après la levée du siège on le vit accompagner vaillamment les troupes du prince Canh à la poursuite des rebelles dans les montagnes du Phu-yen. En 1798-1799, il assista encore aux opérations du siège de Qui-nhon, qui se terminèrent par la capitulation de la place. Sur le rôle militaire qu'il y joua aucun doute n'est permis : le missionnaire Le Labousse, qui à ses côtés fut témoin de ces événements, écrit simplement : « S'il n'avait pas été à Qui-nhon, les fiers Tay-son y seraient encore. »

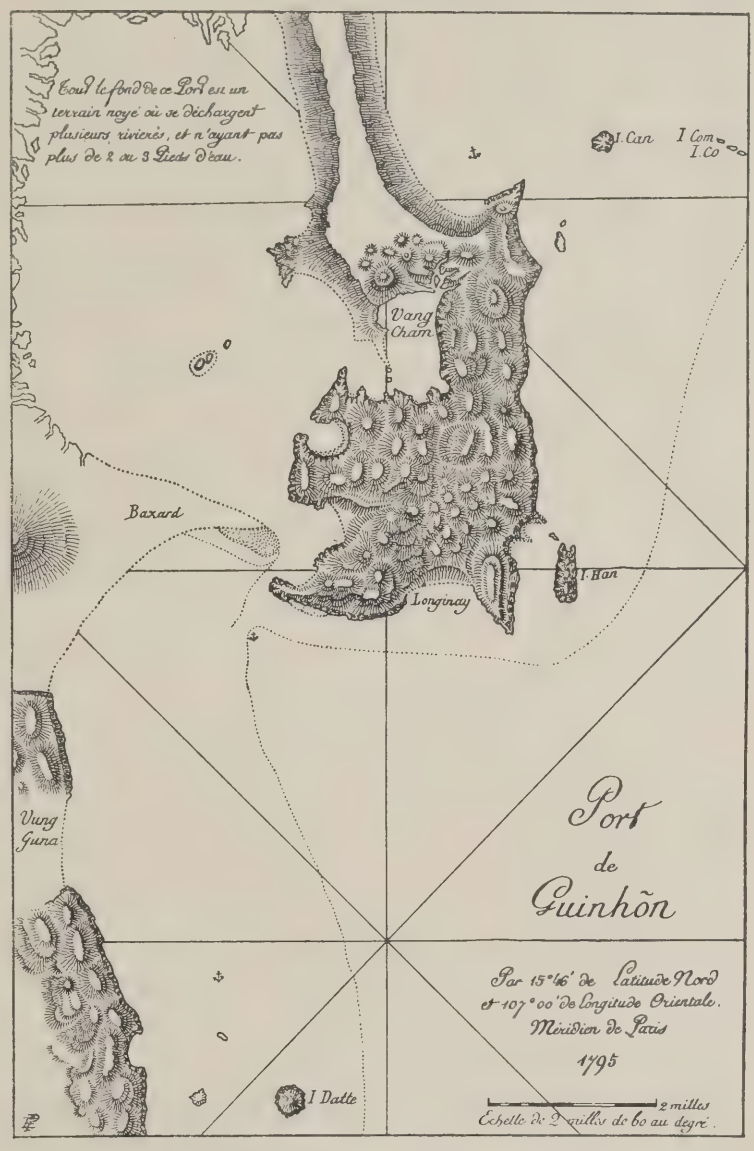

PORT DE QUI-NHON (d'après la carte manuscrite de Dayot (1795), Service hydrographique de la marine, F° 180, div. 2, pièce n° 10).

L'évêque d'Adran s'occupa aussi de toutes les grandes affaires de l'État. Il veilla au ravitaillement, fit envoyer des navires à Malacca, Macao, Manille, dans

les ports de l'Inde, pour échanger les produits indochinois contre des canons, des fusils, du fer, du soufre. Il fut, dans toutes les circonstances, le conseiller politique du roi.

Mort de l'évêque d'Adran Lorsque Pigneau de Behaine, épuisé par le climat et les fatigues, sentit ses forces l'abandonner devant Quinhon, il envoya son médecin annamite prévenir le roi : « Racontez à Sa Majesté ce que vous avez vu, dites-lui que je n'ai nulle inquiétude, nulle frayeur, afin qu'il connaisse que les Européens savent vivre et mourir. » Il expira le 9 octobre 1799. La douleur de Nguyên-anh fut extrême ; il fit transporter à Saigon les restes du prélat et ordonna des funérailles magnifiques. Le 16 décembre, le prince Canh dirigea le convoi qui comprenait au moins 40 000 hommes ; le roi s'y trouvait ainsi que les mandarins, la reine et les dames de la cour. « Elles crurent, dit un témoin, que pour un homme si au-dessus du commun, il fallait passer par-dessus toutes les lois communes ; elles y vinrent toutes et allèrent jusqu'au tombeau. » L'évêque fut enterré dans le jardin planté de bambous, aux environs de Saigon, où il aimait à se reposer. La cérémonie catholique ayant pris fin, « le roi s'avança d'un pas grave et majestueux, la douleur peinte sur le visage, et fit ses derniers adieux au prélat ; ses larmes coulaient avec tant d'abondance qu'un grand mandarin qui ne pleura jamais en fut pénétré jusqu'au vif. »

Nguyên-anh fit élever le magnifique tombeau qui a été décrété propriété nationale en 1861. Il décerna enfin à celui qu'il appelait le « Grand Maître » un brevet posthume, pour honorer sa mémoire : « Le grand maître, l'évêque Pierre était un homme éminent des pays occidentaux, un hôte supérieur de notre dynastie... Bien qu'il fût allé conclure un accord dans sa patrie, à mi-route les événements se mirent à la traverse de ses desseins ; mais, faisant de mes ennemis les siens, il voulut se réunir au parti du droit et, me rejoignant, dressa des plans pour reprendre la lutte... Il répétait ses propos avec douceur, ayant des dons extraordinaires de maître pour instruire la jeunesse ; notre intimité était constante... Du début à la fin, son cœur véridique fut sans changement ; sa merveilleuse rencontre a été toute ma vie une joie uniforme... Je le nomme à titre posthume grand précepteur du prince héritier, duc régional Bi-nhu (Pigneau), avec nom posthume de *loyal*, afin de rendre manifeste le parfum caché de ses grandes vertus. » Ces éloges étaient sincères, jamais Gia-long arrivé au faîte de la puissance n'oublia la gratitude qu'il devait au grand Français qui avait été l'artisan de son triomphe.

Lorsqu'on embrasse d'un coup d'œil la suite prodigieuse d'événements par laquelle l'évêque d'Adran accomplit, avec l'aide d'une poignée de braves, l'œuvre à laquelle il avait rêvé d'associer la France, le mot d'épopée vient tout naturellement sous la plume. Pigneau de Behaine est bien « le dernier, mais non le moindre, de ces prélats guerriers » que l'histoire de France a connus.

Au moment de sa mort, les mandarins avaient cessé toute opposition, les missions catholiques étaient non seulement libres mais respectées, le nom français était honoré dans toute la Cochinchine.

LA TRADITION INDOCHINOISE EN FRANCE PENDANT LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Ces résultats devaient être sans lendemain. Pigneau de Behaine disparu, son œuvre s'effaça peu à peu, et au bout de quelques années il n'en subsista à peu près plus rien. La France révolutionnaire et impériale ne tira aucun parti du succès obtenu.

Le 16 fructidor an V, le capitaine de vaisseau Larcher soumit au Directoire un projet d'établissement aux Philippines et à la Cochinchine. Il rappelait les services rendus par l'évêque d'Adran et faisait ressortir les avantages que la France pourrait retirer d'un établissement en Extrême-Orient dans sa lutte contre l'Angleterre. Quelques années plus tard, le 2 fructidor an X, Charpentier de Cossigny, qui avait servi aux Indes de nombreuses années, envoya au conseiller d'État Portalis une note destinée au Premier consul. Il proposait d'expédier en Cochinchine « une frégate de 40 canons et une corvette avec un ministre prénipotentiaire, chargé de conclure un traité d'alliance, d'amitié et de commerce avec le roi. » Ces propositions ne reçurent aucune suite.

Cependant le traité d'Amiens (1802), en restituant à la France ses colonies, créait une situation plus favorable. L'expédition du général Decaen fut envoyée pour prendre possession des anciens établissements français à l'Est du cap de Bonne-Espérance. Un officier de cette mission, Félix Renouard de Sainte-Croix, se trouva rencontrer à Macao Jean-Marie Dayot. L'ancien commandant de la flotte cochinchinoise lui raconta les événements survenus en Cochinchine et lui montra combien la France aurait intérêt à renouer des relations avec Gia-long. Renouard de Sainte-Croix rapporta en France les cartes dressées par Dayot et communiqua ses vues au ministre. Le premier accueil ne fut pas défavorable mais l'affaire en resta là.

Nous savons que plus tard encore, en 1812, Napoléon fit demander au ministère de la Marine des renseignements sur l'affaire de l'évêque d'Adran. Ainsi,

l'Indochine n'était pas complètement oubliée : on envisageait de temps à autre la possibilité d'y nouer des relations ou d'y créer un établissement. En réalité, on désirait surtout trouver en Extrême-Orient un moyen de lutter contre l'Angleterre. Toute l'attention, toutes les forces de la France restaient concentrées sur la politique européenne.

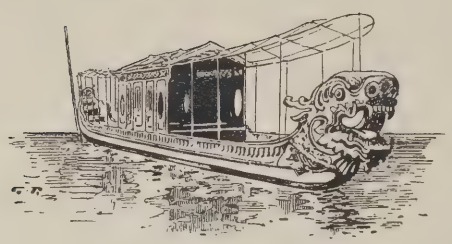

CHAPITRE II

DE LA REPRISE DES RELATIONS A LA RUPTURE

Les Français à Hué sous Gia-long. — La reprise des relations sous la Restauration. — Le consulat de France à Hué. — L'hostilité de Minh-mang et la rupture des relations. — La persécution des chrétiens. — Interventions françaises en faveur des missionnaires. — La politique de Napoléon III. La mission de M. de Montigny.

Les anciens compagnons de l'évêque d'Adran restèrent dans la capitale de l'Annam sans aucune relation avec la mère patrie. Ils n'étaient plus que quatre en 1802 : Vannier, Chaigneau, de Forsans et le médecin Despiau. De Forsans mourut en 1811 ; Despiau, « un bonhomme qui n'a pas inventé la poudre, » dit dans une de ses lettres Mgr La Bartette, eut un rôle effacé ; mais les autres eurent une situation considérable. Gia-long leur fit délivrer des titres de grands mandarins : Chaigneau fut délégué impérial, marquis de Thang-duc, général de l'armée du centre. Les mandarins français furent dispensés de l'humiliante formalité des cinq prosternations. Chacun d'eux eut une garde de cinquante soldats.

Fixés dans le pays sans esprit de retour, mariés à des femmes annamites, ils vécurent à la cour, toujours bien traités par le roi qui n'oubliait pas ses vieux compagnons d'armes, mais assez mal vus des mandarins à cause de leur origine européenne et de leur foi catholique. Ils se considéraient, dit dans ses *Souvenirs de Hué* le fils de Chaigneau, Michel Duc, « comme liés solidairement l'un à l'autre, ayant les mêmes devoirs à remplir et les mêmes intérêts à défendre, ceux de la religion et de la France. »

Grâce à Chaigneau et à Vannier, l'influence française prédomina pour un temps en Annam. Ils réussirent à empêcher l'établissement projeté en Cochinchine par la Compagnie anglaise des Indes. La mission de Roberts, écrit en 1804 Mgr La Bartette, voulait « demander Tourane et le cap Saint-Jacques ». Mais Chaigneau et Vannier veillaient. Sur leurs instances, le roi renvoya les présents et fit simplement dire à Roberts que les Anglais qui viendraient commercer dans ses États y jouiraient des mêmes droits que tous les autres peuples.

VANNIER (d'après un portrait de famille).

Et, cependant, la situation se modifiait insensiblement. « En 1802, quand je me suis décidé à me fixer en Cochinchine et à y passer le reste du temps que j'ai à vivre, écrit Chaigneau dans une lettre de 1806 ou 1807, je ne connaissais pas bien le fond du roi. Je le croyais plus sincère... Mais à présent le roi est bien changé. Quoiqu'il me témoigne toujours beaucoup d'amitié, je ne suis pas content de la manière dont il parle de notre sainte religion, et je crains bien qu'au premier jour il ne cède aux instances de plusieurs mandarins qui l'engagent à persécuter les chrétiens. » Dans une lettre de 1812, il constate avec douleur « l'état déplorable de cette pauvre mission ». Plus tard, vers la fin du règne, un nouveau motif d'inquiétude encore plus grave apparut. Comment se comporterait le prince héritier, quand il serait appelé à régner après Gia-long? Car le prince Canh, qui avait suscité de si grands espoirs chez les missionnaires, était mort prématurément en 1801 et le roi avait désigné comme successeur un autre de ses fils. « Le prince héritier présomptif, écrit Vannier en 1819, parle déjà de persécuter notre sainte religion. Il fait entendre que si l'on

ne persécutait pas les chrétiens, c'était par égard pour nous deux, mais que cela ne devait pas être, qu'on devait, si nous avions du mérite dans le royaume, nous récompenser et nous permettre de nous en aller, ce qui peut signifier aussi en cochinchinois nous renvoyer. » L'avenir allait bientôt montrer que ces sombres pressentiments étaient justifiés.

LA REPRISE DES RELATIONS SOUS LA RESTAURATION

Avec des transports de joie, Chaigneau et Vannier, qui n'avaient pas revu de compatriotes depuis vingt-cinq ans, virent arriver au mois de septembre 1817 le navire la *Paix* de Bordeaux. « Ils me comblèrent de soins et de bontés, écrit dans son journal le subrécargue Borel ; leurs attentions généreuses m'ont mis à même de vérifier jusqu'où va la force du sentiment qui nous attache au sol qui nous a vus naître. » La *Paix* fut suivie du *Henri*, puis, le 30 décembre 1817, de la frégate la *Cybèle*.

Cette activité maritime, qui contrastait fort avec l'abstention de la période précédente, était l'œuvre du gouvernement de Louis XVIII. Au moment où l'opinion semblait tentée d'accepter la déchéance de la France, où nombre de députés croyaient servir les intérêts des agriculteurs en laissant à l'abandon les colonies et le commerce lointain, une vigoureuse réaction fut tentée par des hommes d'État comme du Portal, Dubouchage, Richelieu, soutenus d'ailleurs par les armateurs des grands ports.

Les premiers navires partirent pour la Cochinchine au mois de mars 1817, ce furent la *Paix* de la maison Balguerie et Sarget de Bordeaux et le *Henri* de la maison Philippon de la même ville. Le gouvernement encouragea ces premiers armements par une réduction de 60 pour 100 des droits de douane à percevoir sur les cargaisons de retour. Les objections du directeur général des douanes amenèrent le duc de Richelieu à intervenir personnellement ; il déclara que ses informations sur la Cochinchine « indiquaient qu'il serait possible d'y former des relations avantageuses et d'une certaine importance », mais que les premières tentatives des armateurs avaient besoin d'encouragements. Les réductions de droits furent maintenues pendant les années 1818 et 1819.

Le duc de Richelieu s'était en effet renseigné sur la Cochinchine auprès d'un missionnaire, M. de la Bissachère. Sur son avis, il écrivit à Chaigneau le 17 septembre 1817 pour le prier de « favoriser de tous les moyens que lui donnait sa position actuelle » les premières entreprises des armateurs français. Il lui posa en outre quelques questions : quels seraient les moyens de protection et de sûreté pour notre commerce en Cochinchine ? Serait-il nécessaire de lui donner une organisation

particulière, vu les circonstances propres au pays, et quelle devrait être cette organisation? Quels échanges pouvaient constituer un commerce permanent, soit en le supposant direct, soit en le combinant avec le commerce de l'Inde et de la Chine? Et le ministre, en terminant, recommandait à Chaigneau d' « écarter toute vue qui aboutirait à des interventions politiques », l'œuvre entreprise par la France étant d'ordre strictement commercial.

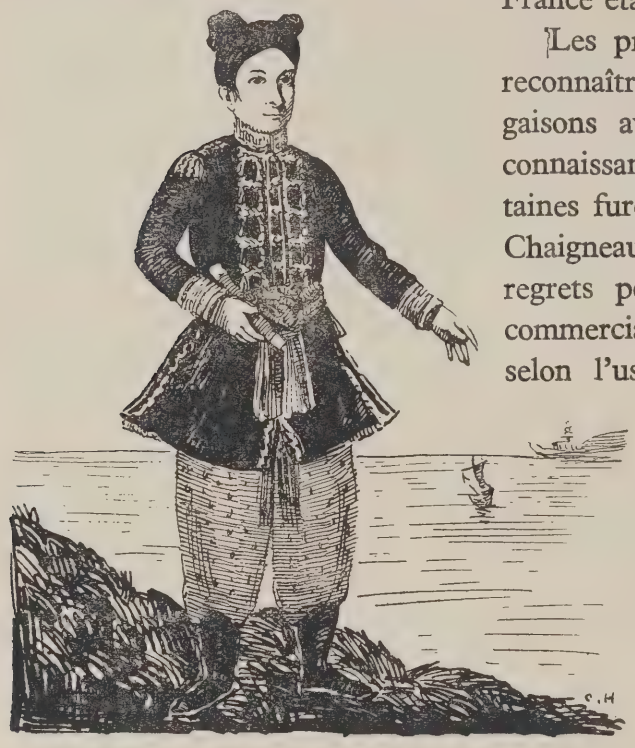

J. B. Chaigneau

CHAIGNEAU EN COSTUME DE MANDARIN

Les premiers voyages n'eurent, il faut le reconnaître, qu'un succès médiocre. Les cargaisons avaient été composées sans aucune connaissance des besoins du pays. Les capitaines furent bien reçus grâce à Vannier et à Chaigneau; Gia-long leur fit exprimer ses regrets pour l'insuccès de leurs opérations commerciales, et comme ces officiers voulaient, selon l'usage, lui offrir des présents, il les refusa et leur promit de les exempter de tous droits s'ils consentaient à revenir. Il leur fit remettre une liste d'objets convenables pour l'importation en Annam et les assura d'un accueil amical. En 1819, deux navires de Bordeaux, le *Larose* et le *Henri*, vinrent à Tourane. La promesse faite par Gia-long fut scrupuleusement tenue, les marchandises achetées furent loyalement payées et les bâtiments se procurèrent sans difficulté un chargement de retour composé de soie écrue, de thé, de sucre et d'argent en barres. Le succès était complet.

La frégate la *Cybèle* vint relâcher à Tourane en décembre 1817. Son commandant, le capitaine de vaisseau de Kergariou, devait entrer en relations avec Chaigneau et Vannier, demander une audience à Gia-long pour lui annoncer l'heureux retour de Louis XVIII sur le trône de France et lui remettre des présents, enfin lui demander son appui pour les marchands et marins français qui fréquenteraient la Cochinchine. En dépit de l'insistance des mandarins français, le roi n'accorda pas l'audience

demandée, il refusa même les présents. Le prétexte invoqué fut que le commandant de la *Cybèle* n'était pas porteur d'une lettre du roi de France et que les lois du royaume s'opposaient à ce qu'il fût reçu. En réalité Gia-long voulait éviter toute relation officielle avec une puissance européenne, empêcher tout ce qui pût ressembler à un engagement politique. Déjà, il avait à divers reprises manifesté son contentement de n'avoir pas reçu les secours promis par le traité de 1787, ce qui eût fourni aux Anglais un « prétexte pour attaquer les ports de Saint-Jacques et de Tourane » comme possessions françaises. Il tenait à conserver intacts ses droits souverains, tout en admettant volontiers de simples relations commerciales qu'il jugeait avantageuses. Cette attitude du souverain limitait l'extension des rapports que la France, forte des souvenirs de 1787, pouvait désirer renouer avec lui.

Cependant Chaigneau, qui rendait en toute circonstance les plus grands services à ses compatriotes et qui venait de recevoir comme récompense la croix de la Légion d'honneur, « ne cessait, écrit son fils, de porter ses regards vers la France. » Il désirait revoir sa patrie et sa famille ; il voulait aussi donner au gouvernement français les renseignements que Richelieu lui avait demandés. Deux bateaux français devaient bientôt quitter la rade de Tourane. Chaigneau sollicita en 1819 l'autorisation de quitter l'Annam pendant quelques années et Gia-long, dans les termes les plus affectueux, lui accorda un congé, assurant qu'il lui rendrait à son retour ses fonctions officielles. Chaigneau s'embarqua sur le *Henri* avec sa femme et ses sept enfants et arriva en France le 8 janvier 1820. Il ne devait plus revoir Gia-long, mort le 3 février de la même année.

LE CONSULAT DE FRANCE A HUÉ

Le voyage de Chaigneau en France, la mort de Gia-long, deux événements simultanés qui allaient avoir de graves conséquences. Car, au moment même où le gouvernement de Louis XVIII, dûment informé par Chaigneau et poursuivant la politique d'expansion déjà esquissée, entreprit de donner une base solide aux relations entre la France et l'Annam, le trône de Hué passa à un nouveau souverain d'un caractère orgueilleux, sombre, méfiant, qui réduisit à néant en peu d'années tous ces efforts et provoqua une rupture avec la France.

Depuis le 21 février 1820, le ministère Richelieu avait remplacé le ministère Decazes : Chaigneau trouvait ainsi au pouvoir le ministre qui avait pris l'initiative de lui écrire trois ans plus tôt. Mandé à Paris, il renseigna le gouvernement sur les affaires de l'Annam et conféra avec les services de la Marine et des Affaires étran-

gères. Or, Richelieu envisageait depuis longtemps l'installation à Hué d'un représentant officiel de la France ; il lui parut que nul ne serait plus apte que Chaigneau à remplir cette mission. Il le nomma donc agent de France en Annam, avec le grade de consul, et lui donna en outre le titre de commissaire royal « pour la conclusion d'un traité de commerce ». Le 18 octobre, les brevets furent remis à Chaigneau, qui fut fait en même temps chevalier de Saint-Louis.

Lorsque Chaigneau s'embarqua le 1er décembre 1820 pour l'Indochine, le nouveau consul emmenait avec lui son neveu, Eugène-Louis Chaigneau, alors âgé de

VUE DE LA CITADELLE DE HUÉ (d'après un bois de A. Lepère).

vingt-deux ans, qui avait le titre de chancelier du consulat. Il emportait du vaccin et un exemplaire de l'*Encyclopédie* pour répandre en Annam la connaissance des arts et des sciences de l'Occident. Il était aussi porteur d'instructions très précises du ministre des Affaires étrangères.

Le traité que Chaigneau était chargé de négocier avec l'Annam devait contenir les stipulations suivantes :

1° Toutes les contestations qui s'élèveront entre les sujets de Sa Majesté seront jugées par l'agent de France, conformément à nos lois et sans qu'un officier du pays puisse en prendre connaissance.

2° Toutes les affaires où les sujets de l'Empereur se trouveront mêlés avec ceux de Sa Majesté seront jugées par les autorités locales et compétentes, mais dans le plus court délai possible, conformément aux règles les plus exactes de l'équité,

et toujours après que l'agent de France aura été appelé et entendu pour la défense de ses nationaux.

3° Les sujets du Roi pourront importer en Cochinchine toutes les marchandises d'Europe et des autres parties du monde, et en exporter toutes celles qui s'y trouveront ; il n'y aura d'exceptions à cet égard que pour les marchandises qui sont ou seront prohibées par les lois du pays. Les Français jouiront des privilèges de toute espèce qui seront accordés par la suite à d'autres peuples, soit par traité, soit de toute autre manière.

« Il est encore un objet sur lequel M. Chaigneau portera son attention et fera parvenir de Cochinchine des renseignements au ministre. Peut-être l'Empereur de Cochinchine verrait-il avec plaisir passer dans ses États, pour s'employer à son service quelques Français d'une capacité éprouvée dans la marine, le génie ou d'autres parties scientifiques... Ces Français, utiles au gouvernement de la Cochinchine, attireraient la faveur sur nos établissements, leur donneraient de la consistance et concourraient, avec l'agent du Roi, au maintien et à l'accroissement de notre crédit. »

Ce plan était judicieusement conçu pour régler les rapports d'une puissance européenne avec un royaume asiatique gouverné despotiquement, pourvu d'une organisation archaïque, fort cependant et très jaloux de son indépendance. Malheureusement il échoua.

L'HOSTILITÉ DE MINH-MANG ET LA RUPTURE DES RELATIONS

Lorsque Chaigneau arriva à Hué, il reçut un accueil favorable du nouveau souverain Minh-mang, que personnellement il connaissait très bien. Celui-ci lui rappela l'amitié que son père avait toujours éprouvée pour lui et l'assura qu'il avait à son égard les mêmes sentiments, mais il ne répondit rien à l'allusion faite au traité de commerce. Peu de jours après, la réception solennelle de la lettre de Louis XVIII et la présentation des cadeaux eurent lieu. Minh-mang se déclara très flatté des attentions du roi de France, puis il fit répondre qu'un traité de commerce était inutile, puisque les Cochinchinois étaient bien disposés pour les Français et que, par conséquent, ceux-ci étaient sûrs d'être bien traités quand ils séjourneraient dans le pays. En réalité il était froissé de voir une puissance européenne poser des conditions à ses relations commerciales. Mis en méfiance par la connaissance qu'il avait des agissements anglais dans l'Inde, il eut l'impression que l'on voulait le dépouiller d'une partie de ses pouvoirs souverains en lui imposant un arrangement contraire à toutes les traditions de l'Annam.

Chaigneau vit peu à peu s'accroître la froideur du souverain à son égard. « L'Empereur actuel, écrit-il en 1822, ne dit pas ce qu'il pense... Il craint les Européens et ne voudrait avoir aucune communication avec les nations d'Europe. » Et dans une lettre datée de 1823 : « Les dernières volontés du feu roi ne sont pas respectées ; ses anciens et fidèles serviteurs sont au rebut ; M. Vannier et moi ne jouissons plus de la même considération, le roi a l'air de se méfier de nous. » Il comprit bientôt

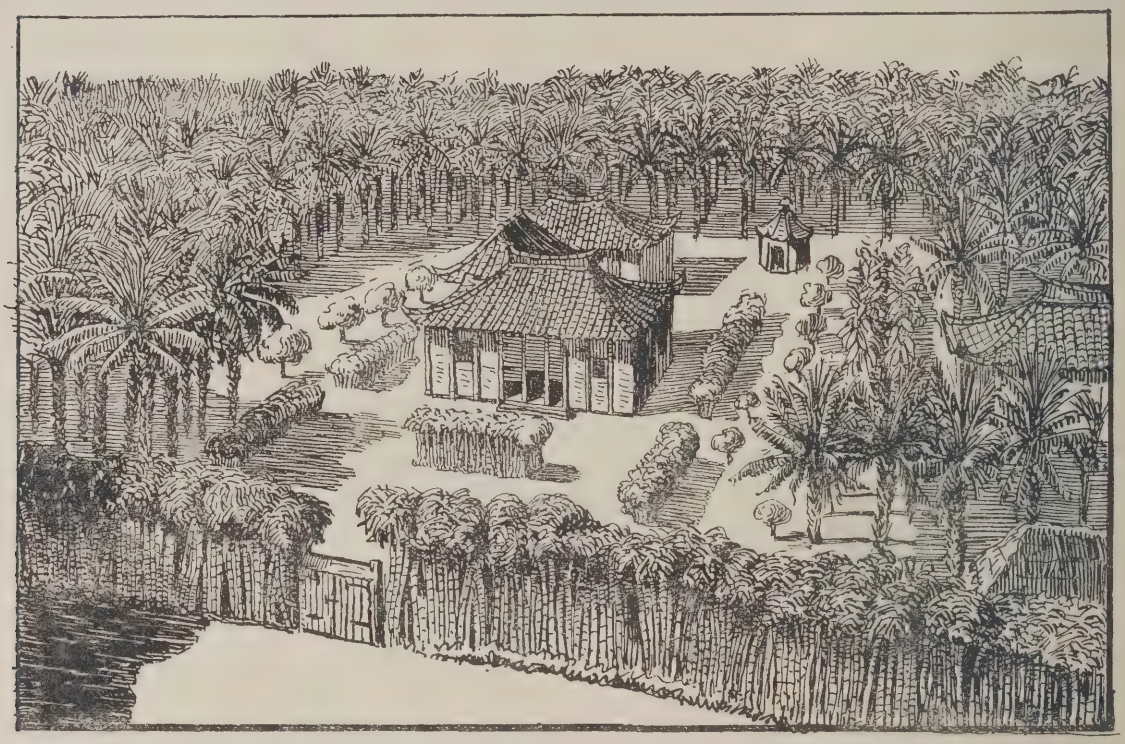

LA MAISON DE CHAIGNEAU A HUÉ (d'après Michel-Duc Chaigneau : *Souvenirs de Hué*, 1867).

qu'il lui serait impossible d'entretenir des relations diplomatiques avec Minh-mang, qui ne le considérait pas comme le consul de France, mais simplement comme un mandarin à son service.

Cependant une réponse officielle fut faite à la lettre de Louis XVIII. Envoyée en France sans avoir été communiquée à Chaigneau, elle était rédigée dans la forme inconvenante d'une lettre d'un simple mandarin de second ordre au « seigneur Pa-tchoui-kouei (Pasquier), intendant de la marine marchande de France. » On y lisait : « Les frontières de notre royaume sont situées aux extrémités du Midi et celles de la France aux extrémités de l'Occident... Les gens de notre pays peuvent rarement arriver jusqu'au vôtre... Si les gens de votre pays

désirent commercer dans notre royaume, ils se conformeront aux règlements, comme cela est convenable. » Au même moment un rapport de Chaigneau reçu au ministère des Affaires étrangères expliquait que Minh-mang semblait craindre de voir les Français demander bientôt des concessions de terres et des avantages contraires aux intérêts annamites. L'échec de la proposition de Louis XVIII était donc complet.

En 1822, la frégate française la *Cléopâtre* étant venue mouiller à Tourane, Minh-mang refusa catégoriquement de recevoir le commandant, malgré l'insistance

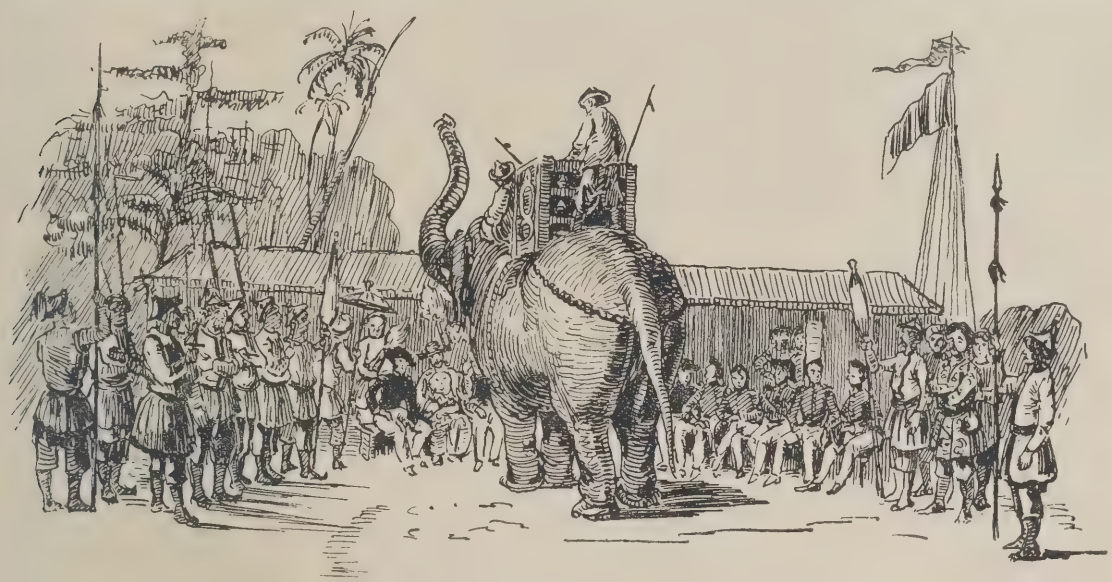

RÉCEPTION DES OFFICIERS DE LA « THÉTIS » A TOURANE (1825) (d'après un dessin de E.-B. de la Touanne : *Journal de la navigation de la frégate la* Thétis *et la corvette l'*Espérance, par le baron de Bougainville, 1837).

de Chaigneau. Mais il faut dire que, peu de temps auparavant, la mission Crawford envoyée par le gouverneur général de l'Inde anglaise avait connu un insuccès semblable. Crawford n'avait pas été admis en présence du roi et sa mission, après avoir été comblée de bons traitements, avait été congédiée.

Devant la froideur de Minh-mang à leur égard, la position des deux mandarins français devenait chaque jour plus difficile ; ils sentaient croître autour d'eux l'hostilité de la cour. Bien qu'il leur en coûtât d'abandonner l'Annam, leur « seconde patrie », ils commencèrent à songer à un départ définitif. Minh-mang abrégea leurs hésitations : un jour de septembre 1824, il fit présenter à Chaigneau sur un plateau une réduction de navire et un lacet de soie. Le général marquis de Thang-duc avait le choix entre un départ immédiat et la mort par strangulation. Chaigneau demanda en hâte sa retraite qui lui fut accordée dans les termes les plus

flatteurs ; avec Vannier il gagna Singapour, où ils s'embarquèrent pour la France. Chaigneau reçut du gouvernement français, en récompense de ses services, une pension de 1 800 francs, qui lui fut retirée en 1830 par le ministère de Polignac. Il mourut en 1832.

Mais à peine Chaigneau et Vannier avaient-ils quitté l'Annam qu'une division composée de la *Thétis* et de l'*Espérance* vint mouiller dans la baie de Tourane (19 janvier 1825). Le gouvernement français faisait une nouvelle tentative pour établir des relations avec l'Annam. Il avait chargé le baron de Bougainville, commandant de la division navale, de présenter au roi une nouvelle lettre et des cadeaux de Louis XVIII. Les officiers français furent reçus à Tourane avec la plus grande solennité, mais lorsque M. de Bougainville voulut remettre la lettre et les présents, Minh-mang refusa de le recevoir : la lettre était écrite en français et personne ne pouvait la traduire ; prétexte mensonger, car il y avait en Cochinchine de nombreux missionnaires français. La division navale dut reprendre la mer le 16 mars en remportant lettre et cadeaux.

Après cet affront, les relations de la France avec l'Annam ne furent pas immédiatement rompues. Eugène Chaigneau, qui avait été un moment chancelier du consulat, fut désigné pour remplacer son oncle. Il arriva en 1826 en Cochinchine, mais la cour de Hué refusa de l'admettre comme consul et il dut retourner en France. Les relations commerciales s'affaiblirent graduellement : les navires français désertèrent la rade de Tourane et vinrent seulement en petit nombre à Saigon, où la présence du vice-roi de Basse-Cochinchine, Lê-van-duyet, l'ancien général de Gia-long, ami des Français, leur assurait un meilleur accueil.

En 1829, Eugène Chaigneau, jugeant la situation plus favorable, fut autorisé par le gouvernement de Charles X à faire une nouvelle tentative ; mais naufragé à 80 lieues de Tourane, il fut recueilli dans le dénuement le plus complet, et encore une fois Minh-mang refusa de lui reconnaître la qualité de consul. Le commandant Laplace de la *Favorite*, survenu sur ces entrefaites, s'efforça sans succès de le faire admettre et dut se résoudre à l'emmener avec lui. A la même date, les États-Unis tentèrent eux aussi d'installer un agent en Cochinchine, sans y parvenir mieux que la France, bien qu'ils eussent insisté sur le caractère « pacifique et purement mercantile » de leur nation.

Ainsi Minh-mang se montrait résolument hostile à l'influence européenne, considérée comme une menace pour ses droits souverains. Il maintenait à l'égard de toutes les puissances une stricte politique d'isolement. Si l'Angleterre et surtout les États-Unis ne subissaient par là qu'un échec d'importance secondaire, il n'en

allait pas de même pour la France qui gardait la conscience d'avoir joué dans l'histoire de la Cochinchine un rôle prépondérant et qui venait de travailler avec une persévérance remarquable à établir des relations avec l'Annam.

LA PERSÉCUTION DES CHRÉTIENS

Une autre circonstance aggravait la situation. Minh-mang commençait depuis quelques années à persécuter la religion catholique, dont presque tous les évêques et les missionnaires en Annam étaient Français. Certes, les persécutions avaient été nombreuses aux siècles précédents, mais ces persécutions étaient partielles et souvent peu durables, et les missions avaient traversé ces épreuves sans trop de dommage. On sait que sous Gia-long, l'évêque d'Adran avait été à la fois à la peine et à l'honneur. Les missionnaires comptaient sur le triomphe de Nguyên-anh et surtout sur l'avènement du prince Canh pour voir le catholicisme s'établir fermement dans les pays annamites. L'arrivée au trône de Minh-mang déçut leurs espérances.

Ce prince froid et hautain, imbu par son éducation de lettré des purs principes de la morale et de la politique chinoises, ne fut pas, à certains égards, un mauvais souverain. Chaigneau, qui ne l'aimait pas, écrit en 1822 : « Il gouverne assez bien son peuple, qui a beaucoup moins de corvées que du temps de son père, il est généreux avec ses soldats et ses mandarins,... il est très exigeant sur le service. » Mais en même temps, il travailla à rétablir, conformément aux rites, les règles anciennes de gouvernement et les mœurs traditionnelles. Tolérer plus longtemps l'influence européenne et le christianisme dont Gia-long avait favorisé les progrès, eût été dans l'esprit de Minh-mang trahir le « mandat du Ciel » dont il était investi. Il écarta de l'Annam les Européens, on a vu avec quel succès, et dans la même pensée philosophique et politique il entreprit d'extirper méthodiquement la religion catholique.

Minh-mang a été critiqué avec violence ; les missionnaires l'ont appelé, non sans raison, le « Néron annamite ». Il importe surtout à l'histoire de mettre en lumière les motifs qui l'ont fait agir. Le christianisme, par la valeur absolue qu'il accorde à la personne humaine, était en opposition avec les principes sur lesquels la civilisation chinoise adoptée par l'Annam avait fondé les rapports sociaux. L'indigène converti devait forcément abandonner les idées anciennes, consacrées par les lois, sur la place de l'individu dans la famille, dans la cité, dans l'État. Le culte des morts était prohibé depuis que la papauté s'était prononcée sur la querelle des rites, de même le culte du génie communal, de même la croyance au « mandat du Ciel » accordé au Souverain. C'était toute une évolution dans le sens de la civi-

lisation européenne. Tout Annamite converti se trouvait donc par la force des choses en état de rupture avec les institutions de son pays.

Ce côté politique et social du problème religieux n'avait pas échappé à Gialong ; nous savons qu'il discuta à plusieurs reprises cette question avec l'évêque d'Adran. Une lettre bien curieuse d'un missionnaire, M. Boisserand, relatant l'une de ces discussions (11 août 1789), met dans la bouche de Nguyên-anh les paroles suivantes : « Il serait bien à souhaiter que cet usage, « le culte aux morts », pût se concilier avec le christianisme... Je tiens au culte des parents ; il est la base de notre éducation ; il inspire aux enfants dès l'âge le plus tendre le respect filial et donne aux pères et mères cette autorité sans laquelle ils ne pourraient empêcher bien des désordres dans l'intérieur des familles... Je vous prie de vouloir y faire attention et de permettre aux chrétiens de se rapprocher un peu plus du reste de mes sujets. Cette conduite, si désirable dans les particuliers, devient comme nécessaire dans les personnes qui occupent quelque place considérable dans l'État. Vous voyez en effet qu'à des époques différentes pendant le cours de l'année l'étiquette de la cour prescrit plusieurs de ces cérémonies et que je suis obligé d'y paraître moi-même accompagné de tous mes officiers. Si le grand nombre d'entre eux embrassait la religion, je serais obligé de faire ces cérémonies presque seul et d'avilir par là la majesté du trône. » Nguyên-anh ne pouvait et ne voulait pas rompre avec l'évêque d'Adran. Minh-mang, placé dans des conditions toutes différentes, agit autrement.

Un missionnaire français ayant été clandestinement débarqué de la *Thétis*, le roi lança un édit qui fut promulgué dans les provinces, pendant que Bougainville poursuivait ses négociations : « La religion perverse des Européens corrompt le cœur des hommes. Depuis longtemps, plusieurs navires européens sont venus ici pour faire le commerce et ont laissé des maîtres de la religion européenne dans ce royaume. Ces maîtres ont séduit et perverti le cœur du peuple et ont altéré et corrompu les bonnes coutumes. » Il ordonnait donc de réprimer les abus, de ramener le peuple dans le droit chemin et de surveiller étroitement les navires pour empêcher les débarquements clandestins de missionnaires. Par la suite, Minh-mang invita tous les missionnaires européens à se rendre à Hué pour travailler à la traduction de livres européens ; il voulait en réalité les séparer de leurs chrétientés pour dominer plus aisément les chrétiens indigènes privés de leurs chefs.

Les mesures de persécution furent appliquées dans toutes les provinces, sauf cependant dans la Basse-Cochinchine, dont Lê-van-duyet était vice-roi depuis 1813. Ce vétéran des campagnes de la fin du dix-huitième siècle, bien qu'il ne fût pas chrétien, gardait le souvenir des services rendus par les Français ; il refusa d'obéir

à l'édit. Bientôt il apprit le danger couru à Hué par les missionnaires que retenait Minh-mang. « Quel crime, s'écria-t-il, ont donc commis les maîtres français pour qu'on les maltraite ainsi ? L'empereur a-t-il donc oublié les services qu'ils ont rendus ?... J'irai à Hué et je lui parlerai. » Il reparut à la capitale en décembre 1827, et Minh-mang, cédant sans doute à l'ascendant du vieillard qui avait été chargé par Gia-long mourant de l'éclairer de ses conseils, consentit à laisser les missionnaires retourner dans leurs provinces pour y exercer leur ministère.

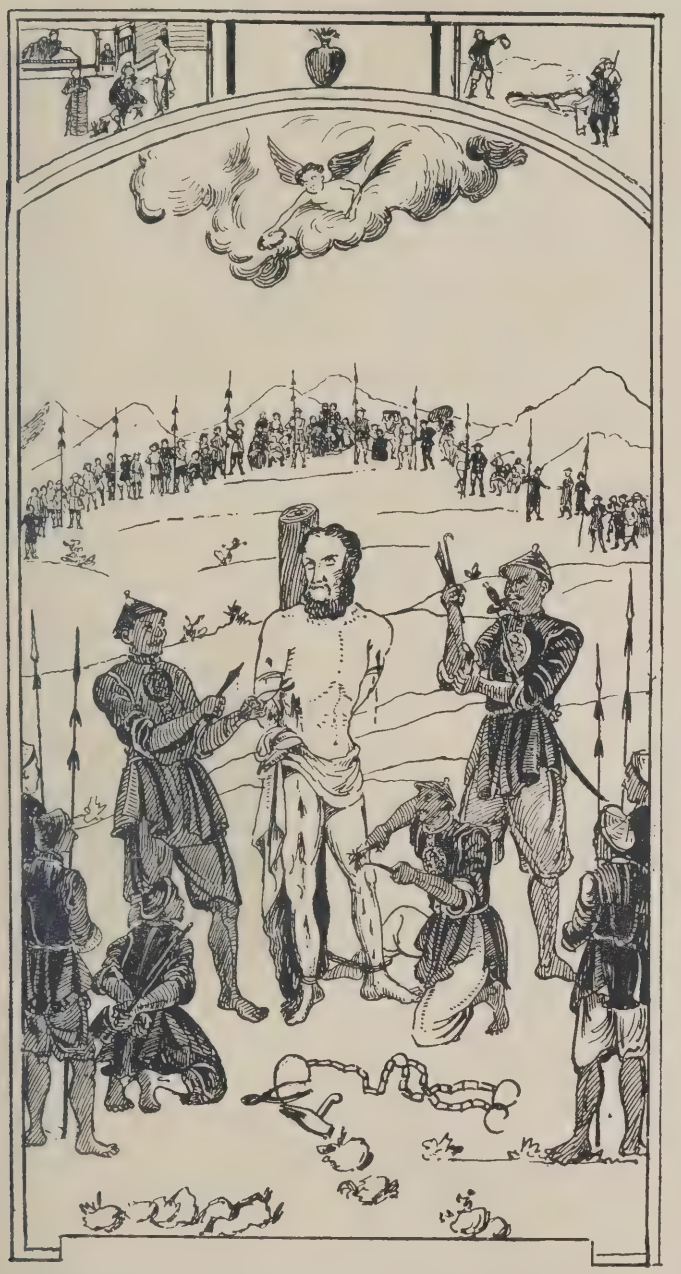

MARTYRE DU P. MARCHAND (d'après une peinture annamite appartenant à la Société des Missions étrangères).

Ce répit ne dura pas. Après la mort de Lê-van-duyet (1832) fut promulgué un édit de persécution générale ; les missionnaires européens s'enfuirent, l'un d'eux, M. Gagelin, fut mis à mort à Hué, d'autres furent déportés aux frontières, à Ai-lao et à Cam-lo. Mais en même temps éclatait en Basse-Cochinchine une grave révolte, dont le chef Khoi, était le plus fidèle des familiers de l'ancien vice-roi. Les insurgés, parmi lesquels étaient des catholiques, résistèrent pendant près de trois ans ; enfin l'armée royale s'empara de leur dernier refuge, la grande citadelle de Saigon construite par Olivier. Tous les défenseurs, chefs

et soldats, furent tués ou pris. A part six des prisonniers réservés à la torture, les 1 200 autres furent menés dans la grande plaine voisine de la ville que les Français ont appelée « plaine des tombeaux », on leur fit creuser une immense fosse commune au bord de laquelle on les massacra tous. La citadelle d'Olivier dont le siège avait duré deux ans, fut rasée par ordre de Minh-mang et l'on construisit à sa place la forteresse plus petite dont nos troupes devaient s'emparer plus tard. Les prisonniers réservés aux supplices furent transportés à Hué dans des cages de bois étroites et basses. Il y avait parmi eux quatre individus considérés comme des chefs importants de la rébellion, un enfant de sept ans, le fils de Khoi, et un missionnaire français, le P. Marchand, que les soldats catholiques avaient réussi à attirer dans la citadelle de Saigon où il avait été retenu prisonnier. Le lugubre cortège fut promené à travers les provinces jusqu'à Hué, où il arriva le 15 octobre 1835. Et là, après un procès qui dura près d'un mois et demi, pendant lequel le malheureux missionnaire proclamant son innocence fut torturé à l'aide de pinces rougies au feu, les six prisonniers furent livrés aux bourreaux et subirent le supplice des « cent blessures » avant d'être décapités.

En même temps, pour frapper les esprits de ses sujets et exciter la crainte des mandarins, Minh-mang infligeait un châtiment posthume à Lê-van-duyet, dernier défenseur des Français et des catholiques. Il promulgua l'édit suivant : « Comme cet homme, de son vivant, n'a pas su enseigner l'obéissance et la fidélité à ses serviteurs, il mérite d'être puni. » Les autorités de Saigon rasèrent le tertre de son tombeau et le remplacèrent par un poteau portant une chaîne avec cette inscription : « A cette place est l'eunuque qui a résisté à la loi. » Longtemps après, le tombeau fut reconstruit tel qu'on le voit aujourd'hui près de l'inspection de Gia-dinh.

La persécution continua. En 1836, un édit ordonna de mettre à mort tous les prêtres qui seraient trouvés dans le royaume. En 1838, Minh-mang donna l'ordre d'élever des temples en l'honneur des ancêtres dans tous les villages où il n'y en avait pas et fit commencer une sorte de prédication officielle dans le but de détourner les chrétiens de leurs erreurs et de leur enseigner la morale traditionnelle. Minh-mang mourut en 1841, mais la persécution était désormais une tradition bien établie en Annam, elle ne devait pas s'arrêter sous les règnes de Thieu-tri et de Tu-duc.

Interventions françaises en faveur des missionnaires

C'est seulement après 1840 que la monarchie de Juillet donna une certaine attention à l'Extrême-Orient, à l'occasion de la guerre faite par l'Angleterre à la Chine (1840-1842). Dès que le traité de Nankin (août 1842) eut ouvert la Chine

au commerce anglais et donné Hong-kong à l'Angleterre, le gouvernement français se préoccupa d'introduire les marchands français dans ce domaine nouveau, avec un traitement et des privilèges identiques à ceux des Anglais. Il envoya d'abord dans les mers de l'Extrême-Orient la division navale de l'amiral Cécille (1842), puis fit partir en novembre 1843 la mission extraordinaire de M. de Lagrené.

Ce diplomate devait s'efforcer d'obtenir pour la France les avantages reconnus à l'Angleterre, mais une note confidentielle lui enjoignait en outre de préparer en secret l'acquisition d'un port en Extrême-Orient, point d'appui nécessaire à la division navale qui stationnerait désormais dans les mers de Chine. C'est sur la côte indochinoise, pourrait-on croire, que Guizot envisageait la création de cet établissement militaire et commercial, mais le ministre déclarait n'avoir sur ce pays de notions « ni assez étendues, ni assez précises ». En fait, le choix se porta ailleurs. M. de Lagrené et l'amiral Cécille obtinrent du sultan de Soulou, dans l'archipel des Philippines, un traité de cession de l'îlot de Bazilan ; ils en prirent possession. Mais l'Espagne, maîtresse de l'archipel, protesta contre l'acte du sultan, son vassal. Guizot abandonna l'affaire, et ses velléités de créer un établissement français en Extrême-Orient restèrent sans résultat. Au surplus, les circonstances politiques étaient peu favorables ; le souci de ménager les susceptibilités jalouses de l'Angleterre, à laquelle la France était liée par l'entente cordiale, ne permettait guère d'envisager un établissement en Indochine, c'est-à-dire une entreprise coloniale.

Mais l'activité diplomatique de M. de Lagrené, dépassant les limites prudemment fixées par Guizot, s'attachait déjà à un autre objet. Subissant l'influence des Lazaristes, qui rêvaient de restaurer les chrétientés du Sud de la Chine, et celle de l'amiral Cécille lui-même, tout dévoué à l'œuvre des missions, il entreprit d'obtenir le libre exercice du culte catholique en Chine. On sait comment il y parvint, d'abord en faisant sanctionner le droit de la France de protéger les missions catholiques sans distinction de nationalité (1844), puis en obtenant les deux édits de juin 1845 et février 1846, qui proclamaient que le fait d'être catholique n'exposerait plus à des poursuites criminelles et que les Chinois auraient le droit de pratiquer le catholicisme dans tout l'empire. Ainsi la France, entraînée par ses agents, devenait en Extrême-Orient le « soldat de l'Église ».

Cette politique, qui n'était pas expressément voulue par le gouvernement français mais qui fut acceptée par lui, correspondait à un fort mouvement de l'opinion. Les Français patriotes prêtaient volontiers l'oreille à l'appel lancé par les écrivains catholiques en faveur de l'évangélisation des infidèles. « *Gesta Dei per Francos* devint la formule flatteuse dont la presse catholique caressa, depuis 1840,

leur amour-propre. » (E. Bourgeois). Le *Correspondant*, le *Bulletin de la propagation de la foi*, puis l'*Univers* et bientôt la *Revue des Deux Mondes* répétèrent à l'envi que la France était « la fille aînée de l'Église » et qu'elle était désignée pour la défense des intérêts catholiques dans le monde.

Et puis, pouvait-elle ne pas protéger ses nationaux ? Devait-elle laisser massacrer impunément en Annam des missionnaires français dont elle avait le devoir de protéger la vie ? M. de Lagrené proposa donc en 1844 au gouvernement d'engager une négociation au Tonkin pour obtenir « non des avantages commerciaux exclusifs, mais des concessions significatives aux chrétiens ». Il s'agissait d'aider le retour au trône du Tonkin d'un prince descendant de la dynastie Lê, qui comptait encore des partisans dans le pays et sur qui les Missions étrangères fondaient de grandes espérances. Une intervention armée au Tonkin pourrait aussi fournir l'occasion d'obtenir le point d'appui nécessaire à notre division navale. La prudence de Guizot arrêta tout. « Nous avons des questions assez graves et assez compliquées à débattre en Europe, écrivit-il à son collègue de la Marine, une surveillance assez active à exercer en Orient, une tâche assez rude à remplir en Algérie... sans aller créer de nos propres mains au centre des mers de l'Inde et de la Chine, une nouvelle source de préoccupations, d'embarras et de charges pour la France. »

Cependant des interventions françaises eurent lieu en Annam de 1840 à 1848 ; des navires de l'escadre s'efforcèrent de sauver la vie des missionnaires menacée par la persécution. Même sous cette forme modeste, bien différente de la croisade généreusement rêvée par M. de Lagrené, il faut reconnaître qu'une nouvelle politique française faisait son apparition. Le royaume annamite n'était plus l'État ami avec lequel un traité d'alliance avait naguère été conclu, avec lequel on désirait des relations plus étroites et plus durables, dont on favorisait volontiers les progrès et la puissance ; il était devenu le royaume hostile et barbare, qu'il fallait mettre à la raison.

En 1843, cinq prêtres français étaient sur le point d'être mis à mort à Hué. La corvette l'*Héroïne*, détachée de l'escadre de l'amiral Cécille, vint mouiller à Tourane ; son commandant réclama comme sujets français les cinq missionnaires. Devant la mauvaise volonté des mandarins, il fit parvenir au premier ministre une lettre digne mais très ferme ; cette démarche réussit, la crainte d'un bombardement fit livrer les cinq condamnés.

En 1845, le coadjuteur du vicaire apostolique, Mgr Lefebvre, fut condamné à mort et aurait péri si un capitaine américain n'avait prévenu à temps l'amiral

Cécille. Celui-ci chargea le commandant de l'*Alcmène* d'obtenir la mise en liberté du prisonnier. La menace d'un bombardement fit céder encore une fois le gouvernement annamite (12 juin), mais il se vengea en redoublant de cruauté à l'égard des chrétiens indigènes.

En 1847, le capitaine de vaisseau Lapierre, qui succédait à l'amiral comme chef de la division navale, envoya à Tourane la *Victorieuse*, commandant Rigault de Genouilly, et vint lui-même deux mois après après mouiller dans la baie. Il demanda qu'un édit fût promulgué en Annam, établissant comme en Chine la liberté du culte catholique. Mais les négociations traînèrent en longueur ; aucune réponse ne venait de Hué, et l'on vit un jour cinq corvettes annamites et un grand nombre de jonques de guerre se rapprocher des deux navires français. Menacé, le commandant Lapierre ouvrit le feu sur les navires annamites qui ripostèrent vivement ainsi que le fort de l'entrée de la rade. Au bout de quelques heures, la flottille annamite était brûlée ou coulée (14 avril) ; plus de mille Annamites avaient péri. Ce stérile avantage rendait impossible la poursuite des négociations ; les Français partirent, et Thieutri exaspéré par la destruction de sa flotte persécuta avec une rage accrue les chrétiens indigènes considérés comme complices de l'étranger.

Il mourut à la fin de 1847 et son successeur Tu-duc continua la persécution : trois édits en 1848, 1851 et 1855 proscrivirent les missionnaires, dont plusieurs furent mis à mort, M. Schœffler en 1851, M. Bonnard en 1852 ; les autres durent se cacher et endurèrent les pires souffrances. Les relations de la France et de l'Annam étaient maintenant celles de deux États ennemis.

LA POLITIQUE DE NAPOLÉON III. — LA MISSION DE M. DE MONTIGNY La protection des intérêts du catholicisme dans le monde, que la prudence de Louis-Philippe et de Guizot avait parfois gênée, allait s'affirmer désormais sous un chef d'État désireux de se concilier en France l'appui du parti catholique. Pendant tout son règne, Napoléon III resta docile aux suggestions des chefs de ce parti. Par là s'explique sa politique en Extrême-Orient, dans la Chine notamment où les événements de 1858 et de 1860 mirent en lumière les buts différents poursuivis par la France et par son alliée l'Angleterre, dans la Corée aussi où fut esquissée un peu plus tard une entreprise tendant à soumettre le pays à un prince catholique sous le protectorat français, enfin dans l'Indochine.

Les raisons de s'occuper de ce dernier pays ne manquaient pas. De même qu'au dix-septième siècle sous la menace des Hollandais, le Siam, inquiet maintenant des agissements anglais en Birmanie, se tournait spontanément vers la France.

Dès 1840, le consul de France à Singapour avait été avisé que le roi de Siam verrait avec un vif plaisir le développement du commerce français dans ses États ; à la fin de 1851, le gouvernement siamois avait de nouveau sollicité l'ouverture de négociations avec la France. De son côté, le roi du Cambodge, qui subissait les empiétements des Siamois et des Annamites, recherchait avec plus de raison encore une protection ; en 1849, il avait manifesté le désir de conclure un traité de commerce avec la France ; en 1853, le roi Ang-duong adressa à Napoléon III une lettre et des présents par l'intermédiaire de Mgr Miche.

DE MONTIGNY

En agissant avec adresse et surtout avec promptitude, le gouvernement français pouvait, semble-t-il, tirer parti de ces circonstances favorables et fonder sur des bases solides l'influence de la France dans le centre de la péninsule. Mais il ne comprit rien à la question cambodgienne et ne se décida à ouvrir des négociations avec le Siam qu'avec une regrettable lenteur. La proclamation de l'Empire, la guerre de Crimée vinrent d'ailleurs imposer des retards et empêcher l'amiral Laguerre, commandant la station navale des mers de Chine, désigné comme plénipotentiaire, d'accomplir sa mission. Et l'Angleterre, dont l'intervention n'était pas demandée par le Siam, se présenta la première à Bangkok. Son envoyé, sir John Bowring, signa le 18 avril 1855 un traité de commerce qui assurait aux Anglais les mêmes droits qu'aux Siamois, limitait à 3 pour 100 les droits d'entrée sur leurs marchandises, leur accordait éventuellement le traitement de la nation la plus favorisée, autorisait l'installation d'un consulat à Bangkok. Un envoyé des États-Unis demanda et obtint à son tour une convention analogue. Le gouvernement français, seul sollicité par le Siam, s'était laissé devancer.

Pendant que Bowring négociait avec succès à Bangkok, Napoléon III, préoccupé des intérêts catholiques, avait chargé la légation de France à Pékin de réunir des documents sur les missions de l'Indochine qu'il voulait protéger. Les renseignements reçus décidèrent le gouvernement à envoyer un chargé d'affaires en mission dans ces régions.

M. de Montigny, consul à Changhai et Ning-po, alors en congé en France, fut désigné. C'était un agent actif et dévoué, passionné des choses chinoises, mais ignorant malheureusement tout de l'Indochine. Le ministère des Affaires étrangères ne sut pas ou ne put pas le renseigner. Cette ignorance devait lui faire commettre plusieurs imprudences. Il partit le 30 décembre 1855, fit un séjour à Rome pour s'entendre avec le Saint-Siège au sujet des intérêts catholiques en Extrême-Orient, puis il gagna le Siam.

A Bangkok, il obtint sans peine le traité qu'il avait mission de signer. La liberté commerciale, la liberté religieuse, la liberté de recherches scientifiques dans le pays furent accordées aux Français avec la permission d'installer des consuls, d'acquérir des immeubles, d'avoir des serviteurs siamois. Les consuls devaient avoir la juridiction ordinaire sur leurs nationaux et demander le concours des fonctionnaires indigènes si le plaignant était Siamois ; dans ce cas les litiges étaient jugés d'un commun accord. Le droit d'importation était fixé à 3 pour 100 *ad valorem*. Ce traité était conclu pour douze années.

Montigny partit pour le Cambodge au mois d'octobre 1856, mais il avait imprudemment dévoilé ses projets à Bangkok, et les Siamois qui prétendaient dominer le Cambodge s'efforcèrent avec succès d'empêcher le diplomate français de remplir sa mission. Entouré d'un réseau d'espions siamois, il se rendit à Kampot dans le dessein d'entrer en relations directes avec Ang-duong. Le roi cambodgien, ne voulant pas irriter les Siamois, n'alla pas à Kampot comme il était convenu. Mgr Miche se chargea de lui transmettre le projet de traité, qu'Ang-duong, circonvenu par les intrigues siamoises, refusa de signer.

A Tourane, où se rendit ensuite l'envoyé français (janvier 1857), la situation était telle qu'une négociation n'était pas possible. Un navire de guerre, le *Catinat*, dont le séjour à Tourane aurait dû coïncider avec celui du *Marceau* qui portait Montigny, y était venu quelques mois plus tôt. Son commandant était porteur d'une lettre énumérant les réclamations du gouvernement, français. Mal accueilli par les mandarins et menacé d'un bombardement, il avait mis à terre la compagnie de débarquement, enlevé les forts de Tourane, fait enclouer les pièces et noyer les poudres. Montigny demanda la liberté du commerce dans plusieurs ports, l'établissement d'un agent dans la capitale, une amélioration du sort des missionnaires. Après de longs délais, la réponse de la cour finit par arriver : elle était négative.

En somme, la mission de Montigny aboutissait à un traité avec le Siam, accordant à la France le même traitement qu'à l'Angleterre et aux États-Unis, alors qu'une politique avisée eût pu obtenir bien davantage ; au Cambodge et en Annam elle

avait complètement échoué. Dans ce dernier pays, la persécution sévissait cruellement. Mgr Diaz, des dominicains espagnols, vicaire apostolique du Tonkin central, fut décapité en 1855 ; son successeur, Mgr Garcia San Pedro, fut coupé en morceaux. Un évêque français, Mgr Pellerin, avait cependant réussi à travers mille dangers à gagner le *Catinat;* il se rendit en France, où il plaida la cause des missions de l'Annam : en vingt-cinq ans, sept évêques, dont un Français et six Espagnols, quinze prêtres dont douze Français, un Italien et deux Espagnols, avaient été mis à mort.

Déjà une commission officielle était réunie à Paris pour décider si le traité signé en 1787 par Montmorin et l'évêque d'Adran pouvait être encore considéré comme valable. Après une étude minutieuse, elle répondit que le traité était nul et non avenu, la France n'ayant pas exécuté les dispositions les plus importantes (1857). Néanmoins le 24 novembre de la même année, le contre-amiral Rigault de Genouilly, commandant la station navale d'Extrême-Orient, reçut l'ordre d'opérer une vigoureuse démonstration en Annam.

L'Espagne, dont les missionnaires avaient cruellement souffert, accepta de joindre ses forces à celles de la France, mais il n'y eut entre les deux gouvernements qu'une simple entente : un traité explicite ne parut pas nécessaire pour entreprendre en commun une opération de police qui ne devait avoir, pensait-on, aucune suite politique.

Le 25 janvier 1858, le *Moniteur officiel* publia un article pour préparer l'opinion : « La liste des missionnaires en Extrême-Orient, y lisait-on, n'est qu'un long martyrologe ; la France dans sa politique généreuse et conciliatrice devait porter les yeux sur ces contrées lointaines d'où lui tendaient les bras un grand nombre de ses enfants. » C'était bien une « croisade » que le Second Empire entreprenait en Indochine.

CHAPITRE III

LA FRANCE EN COCHINCHINE

I. — La conquête. — *L'amiral Rigault de Genouilly à Tourane. — La prise de Saigon. — Les lignes de Ky-hoa. — Le traité du 5 juin 1862. — Les hésitations du gouvernement de Napoléon III. — Le protectorat du Cambodge. — Révoltes au Cambodge et en Cochinchine. — L'occupation des provinces de l'Ouest.*

II. — La recherche d'une voie de pénétration en Chine. — *La mission Doudart de Lagrée.*

III. — L'organisation de la Cochinchine. — *Le gouvernement des amiraux. — Le gouvernement civil. — L'œuvre de M. Le Myre de Vilers.*

I. — La conquête

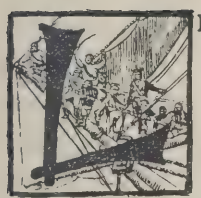

Le 31 août 1858, les forces franco-espagnoles parurent dans la baie de Tourane sous le commandement du vice-amiral Rigault de Genouilly. L'escadre comptait 14 bâtiments, la frégate amirale *Némésis*, les corvettes à vapeur *Phlégéton* et *Primauguet*, l'aviso à vapeur espagnol *El Cano*, cinq canonnières et cinq transports. Le corps de débarquement comprenait, outre les compagnies de marins, deux bataillons d'infanterie

et une batterie d'artillerie de marine ; le gouverneur général des Philippines avait envoyé 850 chasseurs tagals. Avec les renforts reçus par la suite, l'amiral n'eut jamais plus de 3 000 hommes ; une troupe aussi peu nombreuse devait suffire, pensait-on, à opérer une vigoureuse démonstration.

Le 1er septembre, après avoir envoyé au mandarin de Tourane un ultimatum resté sans réponse, Rigault de Genouilly fit bombarder les forts qui, bientôt réduits au silence, furent enlevés par les compagnies de marins. L'amiral fit alors débarquer sur la presqu'île de Tien-cha l'infanterie de marine et les chasseurs tagals sous

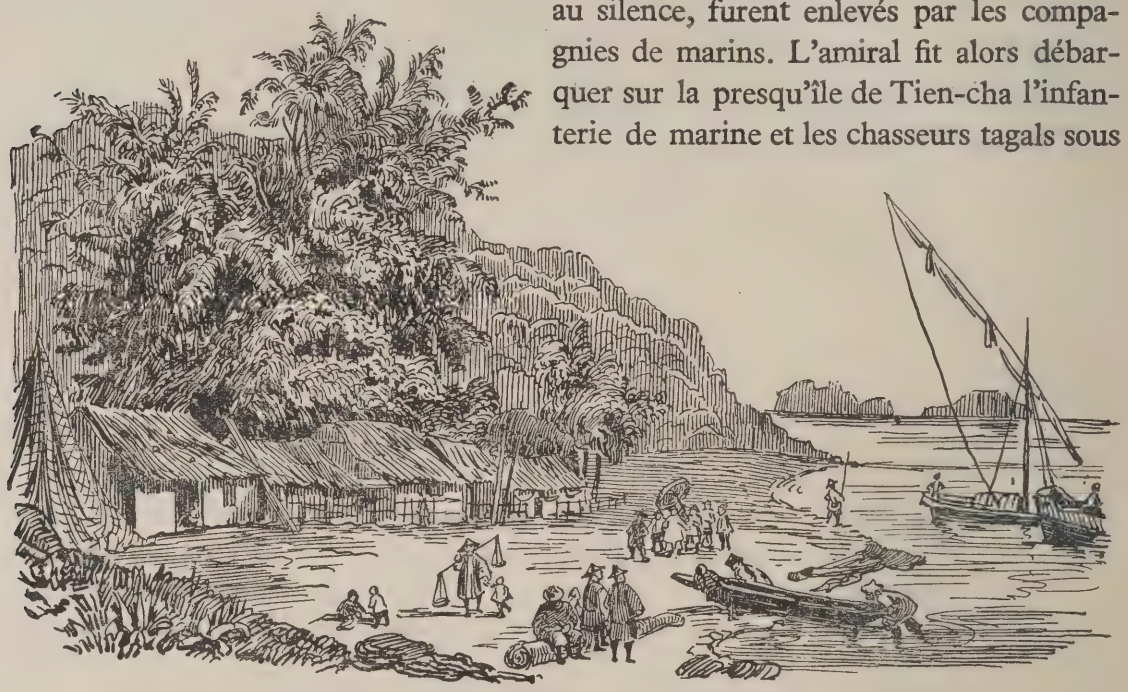

LE PORT DE TOURANE (d'après un dessin de Fisquet : *Voyage de La Bonite.*)

le commandement du lieutenant-colonel Reybaud. Nos troupes avaient ainsi une base d'opérations ; il fallait maintenant pénétrer dans l'intérieur du pays et menacer Hué.

Mais les Annamites avaient prévu notre attaque sur Tourane, qu'un mémoire adressé à Tu-duc en 1857 par un tông-doc appelait justement « la clef du royaume » ; ils avaient mis la région en état de défense. L'amiral pouvait-il risquer ses faibles effectifs loin de la protection des canons de la flotte, dans un pays difficile et mal connu ? Il comptait être aidé par un soulèvement des chrétiens indigènes, mais ce soulèvement annoncé par les missionnaires ne se produisit pas. Il songea aussi à forcer avec des canonnières l'entrée de la rivière de Hué, mais cette opération était rendue délicate par la violence du vent de Nord-Est et par la barre.

Cependant nos soldats immobilisés enduraient les pires souffrances. Vêtus de

chauds uniformes destinés à la campagne de Chine, coiffés du shako d'infanterie ou du bonnet de marine, campés sous des tentes ou des baraquements en bois, contraints à des travaux de terrassement et à d'incessants combats, ils étaient exposés à toutes les rigueurs du climat. Les insolations, les fièvres, le scorbut, la dysenterie les décimaient. Le choléra fit son apparition, tuant 200 hommes entre le 1er et le 20 juin 1859. La situation apparaissait sans issue.

L'amiral résolut de tourner ses efforts d'un autre côté. Peut-être eût-il pu agir avec de grandes chances de succès au Tonkin où la population restait, disait-on, favorable à l'ancienne dynastie Lê et où 400 000 chrétiens se groupaient autour des missionnaires français et espagnols. Il préféra diriger ses opérations vers la Basse-Cochinchine, où la mousson du Nord-Est porterait facilement la flotte. « Saigon, écrivit-il au ministre, est sur un fleuve accessible à nos corvettes de guerre et à nos transports ; les troupes en débarquant seront sur le point d'attaque. Saigon est l'entrepôt des riz qui nourrissent en partie Hué et l'armée annamite et qui doivent remonter vers le Nord au mois de mars. Nous arrêterons le riz. Le coup frappé à Saigon prouvera au gouvernement que, tout en conservant Tourane, nous sommes capables d'une action extérieure, et nous l'humilierons dans son orgueil vis-à-vis des rois de Siam et du Cambodge, ses voisins, qui le détestent et qui ne seront pas fâchés de trouver l'occasion de reprendre ce qui leur a été pris. »

LA PRISE DE SAIGON

Laissant à Tourane les effectifs strictement nécessaires, l'amiral quitta la baie le 2 février et mouilla le 9 à l'embouchure du Dong-nai.

La flotte bombarda les batteries du cap Saint-Jacques et remonta la rivière dont elle détruisit les défenses. Le 15 et le 16 février, les forts du Sud de Saïgon furent pris, et le 17, après que la canonnière l'*Avalanche* eut été reconnaître la citadelle située au Nord de la ville, le bombardement commença, lent d'abord, puis avec une intensité accrue. Les troupes mises à terre sous le commandement du commandant des Pallières et du commandant espagnol Palanca se formèrent en colonnes d'attaque. Sous le feu combiné de l'artillerie et de l'infanterie, la résistance ennemie faiblit ; nos troupes s'élancèrent à l'assaut du bastion Sud-Est sur les échelles d'escalade. A 10 heures le combat cessa : les troupes franco-espagnoles occupèrent la citadelle dans laquelle on trouva 200 bouches à feu en fer et en bronze, 2 000 armes de main, 85 000 kilos de poudre, une somme de 130 000 francs en barres d'argent et une quantité énorme de riz, qui représentait l'impôt de la province pendant l'année.

Rigault de Genouilly n'avait pas assez de forces pour occuper simultanément

Tourane et Saigon. Considérant Tourane comme la position la plus importante, il fit incendier les magasins de riz et démanteler la citadelle de Saigon, puis il dirigea la plus grande partie de ses troupes sur Tourane, où il retourna lui-même en avril. Saigon était confié au capitaine de vaisseau Jauréguiberry avec quelques bâtiments, une compagnie française et quelques Tagals. Le 15 septembre, dans une vigoureuse sortie à Tourane, les retranchements ennemis furent enlevés, mais ce brillant fait d'armes resta stérile : nos positions demeuraient étroitement enserrées par l'ennemi. Sur ces entrefaites, l'amiral Rigault de Genouilly, obligé de rentrer en France pour raison de santé, remit le commandement au contre-amiral Page (1er novembre 1859).

L'AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY

L'amiral Page arrivait avec de nouvelles instructions du gouvernement : il devait signer avec la cour de Hué un traité n'exigeant ni cession de territoire, ni contribution de guerre, mais l'autorisation pour nos missionnaires de prêcher la religion catholique, l'installation de trois consuls en Annam et d'un chargé d'affaires à Hué. Le gouvernement de Napoléon III n'envisageait donc pas à cette date un établissement permanent en Indochine. Mais le plénipotentiaire de Tu-duc, convaincu que les barbares d'Occident, toujours légers et inconsistants, épuisés par le climat et par les maladies, finiraient bien par quitter le pays sans rien obtenir, souleva toutes sortes de difficultés. L'amiral dut rompre les négociations.

Cependant la guerre recommençait avec la Chine, le gros des forces françaises devait se porter vers le Nord ; l'amiral Page reçut l'ordre d'évacuer Tourane. Pendant les mois de janvier, février et mars 1860, on démonta les baraques et les blockhaus, on embarqua les canons et le matériel sous le feu des Annamites dont l'audace allait croissant ; le 22 mars, on fit sauter les poudrières et les forts, on brûla les magasins. Les derniers bâtiments levèrent l'ancre à la lueur des incendies et, le 27 mars, la flotte entière fut concentrée à Saigon. L'amiral Page partit pour la Chine, laissant à Saigon moins de 800 hommes sous le commandement du capitaine de vaisseau d'Ariès et un contingent espagnol commandé par le colonel Palanca.

PRISE DE SAIGON PAR LE VICE-AMIRAL RIGAULT DE GENOUILLY

Tableau de Morel-Fatio. (Ministère de la Marine)

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

Sans la diversion tentée par Rigault de Genouilly en Basse-Cochinchine, les mandarins de Tu-duc auraient eu la joie de voir leur pays complètement évacué.

LES LIGNES DE KY-HOA

De mars 1860 à février 1861, cette petite troupe résista aux 12 000 soldats annamites du maréchal Nguyên-tri-phuong. Nous occupions solidement Saigon et Cholon et ces deux points étaient reliés par une ligne de quatre pagodes fortifiées : Caymai, les Mares, les Clochetons et Barbet. L'armée annamite avait élevé, à 1 500 mètres en moyenne de notre ligne des pagodes, une série de retranchements qui ne mesuraient pas moins de 16 kilomètres de développement. L'assaut le plus rude fut donné dans la nuit du 3 au 4 juillet 1860 par 3 000 Annamites ; il fut heureusement repoussé.

LES LIGNES DE KY-HOA
(Carte extraite de Pallu : *Histoire de l'expédition de Cochinchine*, 1864).

La paix avec la Chine (25 octobre 1860) permit enfin de diriger sur la Cochinchine la flotte et l'armée que commandait l'amiral Charner. C'était une force considérable : 70 bâtiments portant 474 canons, une brigade d'infanterie (brigade Vassoigne) de 3 500 hommes, 12 compagnies de marins, une batterie et demie d'artillerie, des sapeurs et quelques chasseurs d'Afrique. Une division de bâtiments légers était placée sous les ordres de l'amiral Page : cette flottille allait jouer un rôle capital dans les opérations de Cochinchine en maîtrisant les fleuves et arroyos et en tournant dans toutes les rencontres les positions ennemies. La flotte concentrée à Woo-sung se porta sur Saigon, où l'amiral Charner arriva lui-même le 7 février.

Une attaque fut aussitôt décidée pour dégager les positions françaises. Le 24 février, dans un violent assaut soutenu par l'artillerie, deux colonnes d'infanterie emportèrent le principal réduit de la défense annamite, les lignes de Ky-hoa. Deux cent vingt-cinq Français et Espagnols étaient tués ou blessés, les Annamites

avaient un millier de morts ; cependant le gros de leurs troupes réussissait à s'échapper à travers les rizières. Poussant leur avantage, les Français refoulèrent les jours suivants l'ennemi sur Bien-hoa ; les canonnières qui secondaient efficacement nos colonnes, pénétrèrent jusqu'à Tay-ninh ; l'ennemi démoralisé ne « tenait » nulle part. En quinze jours, nos troupes avaient livré cinq combats et fourni douze reconnaissances, « marché sous un ciel d'airain, vécu de biscuits, bu de l'eau souvent gâtée, veillé la nuit à cause des piqûres empoisonnées des moustiques » (Pallu).

LES PROVINCES DE LA BASSE-COCHINCHINE
(Carte extraite de Pallu : *Histoire de l'expédition de Cochinchine*, 1864).

Les troupes annamites s'étaient retranchées à My-tho sur le bras principal du Mékong. Cette citadelle fut attaquée à la fois par le grand fleuve et par les canaux intérieurs tout encombrés de défenses et de barrages. Elle tomba le 12 avril entre nos mains. L'occupation de ce point stratégique nous donnait la maîtrise des communications entre la mer et le Cambodge et entre le Mékong et Saigon.

Le contre-amiral Bonard, qui prit le commandement le 30 novembre 1861, travailla lui aussi à étendre l'occupation territoriale. Il dirigea trois colonnes sur la province de Bien-hoa et installa au chef-lieu une forte garnison.

Ces opérations militaires imposaient de dures fatigues à nos troupes décimées par la fièvre, la dysenterie et, au milieu de 1861, par le choléra. Il fallait en même temps lutter contre les bandes rebelles qui, sous les ordres du Quan-dinh et d'autres chefs, parcouraient nos provinces, inquiétaient les habitants paisibles et assaillaient

nos postes. Convaincu que les mandarins de la province de Vinh-long encourageaient cette résistance à notre occupation, l'amiral se présenta devant le chef-lieu avec onze bâtiments et un millier d'hommes et occupa la citadelle le 22 novembre.

LE TRAITÉ DU 5 JUILLET 1862

Le gouvernement de Hué se décida à traiter. Le 26 mai on vit arriver en rade de Saigon le croiseur *Forbin* remorquant une vieille corvette annamite, l'*Aigle des mers*, à bord de laquelle étaient deux ambassadeurs de Tu-duc, Phan-thanh-giang, ministre des rites, et Lam-dui-hiep, ministre des armes. Ils manifestaient des intentions conciliantes et le 5 juin, après quelques heures de négociations, le traité de paix fut signé à bord du vaisseau amiral.

PHAN-THANH-GIANG

Il contenait les clauses suivantes : libre exercice du culte catholique dans le royaume d'Annam, tant pour les sujets européens que pour les sujets asiatiques (art. 2); cession à la France des trois provinces de Bien-hoa, Gia-dinh et Dinh-tuong et de l'île de Poulo Condor, liberté de commerce et de navigation pour les sujets français sur tous les bras du Mékong (art. 3); liberté de commerce dans les trois ports de Tourane, de Balat et de Quang-an (art. 5); paiement en dix années d'une indemnité de quatre millions de dollars (art. 8); la citadelle de Vinh-long ne devait être rendue aux Annamites que lorsque tous les rebelles auraient déposé les armes (art. 11).

Si Tu-duc acceptait sans discussion des conditions aussi dures, s'il cédait aux Français des provinces où sa mère et sa grand'mère étaient nées, une région qui alimentait en riz la capitale, c'est que l'Annam se trouvait dans une situation critique.

Un Annamite chrétien du Tonkin, Lê-phung, se donnant comme descendant de la dynastie Lê, avait fomenté une formidable insurrection. Repoussé par l'amiral Rigault de Genouilly à qui il proposait son alliance, il avait appelé le peuple à la révolte, vaincu les troupes de Tu-duc en plusieurs rencontres et s'était même emparé de sa flotte. Maître du Tonkin oriental, il envoya à Saigon des ambassadeurs pour demander l'appui et le protectorat de la France, mais l'amiral Bonard, malgré l'avis du colonel de Palanca, refusa de s'engager dans les affaires du Tonkin.

La paix avec la France permit à Tu-duc de tourner toutes ses forces contre les rebelles du Nord ; il envoya contre eux son meilleur homme de guerre, notre adversaire de Ky-hoa, le maréchal Nguyên-tri-phuong. Celui-ci terrorisa la population par des exécutions en masse, sema la discorde parmi les révoltés et poussa les opérations avec vigueur. Lê-phung, enfin saisi en 1865, fut conduit à Hué et condamné, comme rebelle à son souverain, à avoir les membres coupés, les entrailles arrachées et la tête tranchée. La révolte tonkinoise était domptée.

Mais Tu-duc espérait bien recouvrer un jour la possession des trois provinces de Basse-Cochinchine. Il comptait que la France finirait par se lasser de son entreprise asiatique, qu'une rébellion savamment entretenue par les mandarins des provinces voisines la découragerait à la longue et qu'elle abandonnerait, peut-être à prix d'argent, un territoire où ses efforts demeuraient stériles et sa domination précaire. Rien ne fut épargné pour rendre le pays ingouvernable. Des tracts anonymes pleins d'accusations mensongères contre les Français y étaient répandus ; des pirates interceptaient la circulation des jonques sur les canaux ; des chefs de bandes, pourvus de brevets de commandement par les mandarins, pénétraient la nuit dans les villages, alertaient les habitants au nom du souverain, pillaient et incendiaient les propriétés de nos partisans. Partout les postes isolés, les bâtiments de la flottille étaient attaqués à l'improviste. Notre adversaire, le Quan-dinh, tenait toujours la campagne avec ses bandes. A la fin de 1862, la situation devint si menaçante que l'amiral Bonard dut faire appel à l'amiral Jaurès, commandant la station de Chine. Celui-ci mit à sa disposition quelques troupes revenant de Tien-tsin et 800 Tagals qu'il alla chercher à Manille. L'insurrection générale éclata peu après. Elle fut heureusement maîtrisée.

Il fut difficile, on le comprend, d'amener Tu-duc à ratifier, après Napoléon III, le traité du 5 juin ; pour le décider il fallut la menace de reprendre la lutte et de soutenir les rebelles du Tonkin. En avril 1863, l'amiral Bonard et le colonel Palanca, accompagnés chacun de 6 officiers et de 50 soldats, débarquèrent à Tourane et se rendirent à Hué par la route de terre. L'audience impériale eut lieu dans la cita-

delle le 16 avril ; il avait été convenu que les officiers conserveraient leurs épées et salueraient le roi à la façon européenne. La cérémonie se déroula avec un grand éclat, des discours furent prononcés et Tu-duc remit à l'amiral un autographe en vers destiné à Napoléon III. Pour la première fois des étrangers avaient été admis en présence du Fils du Ciel et l'on avait vu une troupe européenne en armes dans la citadelle de Hué.

L'AMIRAL JAURÈS

L'échec de la grande insurrection de Cochinchine et l'échange des ratifications ne découragèrent cependant pas Tu-duc qui essaya d'un nouveau moyen de parvenir à ses fins. Il fit partir pour Paris une ambassade de 66 personnes, dont le chef était Phan-thanh-giang. Ce vieillard de soixante-dix ans, écrit le lieutenant de vaisseau Rieunier, qui l'accompagnait, était « doux et insinuant et, sous un physique souriant et fin, doué d'une énergie peu commune ». Il était chargé de demander au gouvernement français la révision du traité de 1862.

LES HÉSITATIONS DU GOUVERNEMENT DE NAPOLÉON III

La manœuvre faillit réussir par suite des circonstances favorables que l'ambassade rencontra à Paris. Nombre de députés et surtout l'opinion publique, effrayés par la malencontreuse expédition du Mexique, ne voulaient plus entendre parler d'aventures lointaines. Les financiers rappelaient que l'on avait dépensé pour la Cochinchine 60 millions en 1860, 57 en 1861, 22 en 1862 et arguaient du déficit du budget. Le gouvernement, qui s'était jusqu'alors laissé entraîner par les événements de Cochinchine plus qu'il ne les avait dirigés, semblait indécis.

Les ambassadeurs annamites demandèrent la rétrocession des trois provinces, moyennant un tribut perpétuel de 2 à 3 millions par an ou de 40 millions une fois

payés ; les Français auraient un droit de résidence dans trois ports de l'Annam, le libre commerce dans l'intérieur et la possession de Saigon. Ces propositions ne causèrent pas une grande surprise, car le gouvernement était déjà saisi d'un projet du lieutenant de vaisseau Aubaret qui, par d'autres voies, aboutissait à des conclusions analogues. Cet officier avait été l'un des négociateurs du traité de 1862, il venait de publier la traduction du *Gia-dinh-tong-chi* (Histoire de la Basse-Cochinchine), il était l'un des Français connaissant le mieux les institutions de l'Annam. Frappé par l'opposition irréductible qui existe entre ces institutions indigènes et nos lois françaises, il concluait à l'impossibilité de faire gouverner par des Français un pays annamite. Sans donner une réponse ferme aux ambassadeurs, le ministre leur laissa entendre qu'il ne considérait pas comme intangible le traité de 1862.

Après leur départ, la question fut étudiée à loisir ; l'argument financier parut digne d'être retenu et le gouvernement adopta dans ses grandes lignes le projet Aubaret. Le lieutenant Aubaret lui-même, nommé consul à Bangkok, fut envoyé à Hué avec la mission de traiter sur des bases nouvelles : occupation française restreinte à quelques places, protectorat de la Basse-Cochinchine, paiement par l'Annam d'une indemnité (décembre 1863).

Mais il y avait des adversaires de la rétrocession, et, bien que la question parût tranchée, ils ne désarmèrent pas. Une lutte s'engagea entre les partisans et les adversaires de la colonie. Les partisans les plus notoires étaient M. de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine et l'amiral Rigault de Genouilly. A leurs côtés, le lieutenant de vaisseau Rieunier se fit « le défenseur faible mais convaincu et opiniâtre des fruits de la conquête », il publia sous le pseudonyme de H. Abel une brochure intitulée *la question de la Cochinchine au point de vue des intérêts français*. Ce petit livre fit du bruit et ses arguments, repris par la presse, contribuèrent à retourner l'opinion. Dans la séance du Corps législatif du 18 mai 1864, le député Arman montra l'erreur que l'on allait commettre et demanda qu'un contre-ordre fût envoyé à Aubaret en route pour Hué ; le gouvernement ne fit aucune réponse.

Retenu à Bangkok par la maladie, Aubaret ne parvint qu'avec un long retard au terme de sa mission. La cour de Hué se garda bien d'accepter le projet qui lui était présenté, bien qu'il fût conforme à ses propres vues ; elle voulut encore marchander et sur chacun des articles elle insista pour obtenir des modifications. Lorsque Aubaret put enfin signer le traité de rachat (22 juin 1864), ce n'était plus, en raison des changements introduits, le projet généreusement offert par le gouvernement de Napoléon III, mais un instrument diplomatique nouveau, que la

France était libre d'accepter ou de refuser. Ainsi la question dut être examinée une seconde fois à Paris.

Mais l'opinion s'était modifiée. M. de Chasseloup-Laubat, de son côté, avait eu le temps de se renseigner auprès de l'amiral de La Grandière. Lorsque l'empereur lui demanda son avis, il proposa le retour au traité de 1862 et ne craignit pas d'insister pour que l'on poursuivît en Cochinchine une œuvre de colonisation, utile à l'expansion économique de la France. Ces conseils reçurent l'appui de personnalités comme Victor Duruy, le baron Brenier, M. Lambrecht, et l'empereur se laissa convaincre. En janvier 1865, le gouvernement français se prononça officiellement pour l'observation du traité de 1862. Alors seulement le sort de la Cochinchine fut fixé. « Un peu plus de décision habile chez nos adversaires, un peu moins d'initiative et d'ardeur patriotique chez MM. de La Grandière et de Chasseloup-Laubat et la colonie était perdue et avec elle les grandes destinées que l'avenir réservait à la France en Extrême-Orient » (P. Cultru).

LE PROTECTORAT DU CAMBODGE

Notre établissement en Cochinchine posait sous une forme nouvelle la question des rapports franco-cambodgiens que la mission de Montigny avait été impuissante à résoudre. Le royaume khmer, jusqu'alors enserré entre le Siam et l'Annam à qui il payait tribut, avait désormais un nouveau voisin, et ce voisin estimait tenir du traité de 1862 les droits de suzeraineté exercés précédemment par l'Annam. Une lettre envoyée au roi par l'amiral Charner en mars 1861, au lendemain de la prise de Tay-ninh, une visite au Cambodge de l'amiral Bonard en septembre 1863 marquèrent le début des relations diplomatiques.

A l'amiral de La Grandière revient l'honneur d'avoir décidé le souverain du Cambodge à se placer sous la protection de la France. Dans le temps même où les hésitations du gouvernement de Paris rendaient incertain l'avenir de notre entreprise indochinoise, il travailla sans défaillance à affermir notre position dans les provinces occupées et signa avec Norodom le traité de protectorat de 1863. Pendant son long gouvernement (1863-1868), le plus grand des amiraux-gouverneurs devait encore organiser la mission d'exploration du Mékong, occuper les trois provinces de l'Ouest de la Cochinchine et donner à la colonie un régime administratif qui a duré jusqu'à 1879.

Ce qui se passait dans le royaume khmer était bien fait pour inspirer de l'inquiétude : un prince faible, Norodom, qui régnait depuis 1859, avait à ses côtés un mandarin siamois, véritable résident politique. On devinait sans peine, sous la politique

envahissante du Siam, une influence anglaise, et l'Angleterre, on ne l'ignorait pas, était peu favorable à notre établissement en Indochine. Norodom enfin était d'autant moins enclin à résister à la pression siamoise qu'il n'était pas encore couronné et que l'épée d'or, le sceau et la couronne des rois khmer étaient détenus à Bangkok.

Dans ses instructions à l'amiral de La Grandière M. de Chasseloup-Laubat attirait son attention sur le Cambodge ; il lui recommandait « de sonder le roi, d'envoyer auprès de lui des officiers qui pourraient parcourir le pays, en connaître les ressources, y montrer le pavillon ». L'amiral, au mois d'avril 1863, envoya le lieutenant de vaisseau Doudart de Lagrée commandant l'aviso *Gia-dinh*. Ce choix était heureux. Nul n'était plus capable que Doudart de Lagrée de s'intéresser au Cambodge, à sa vie économique, à ses splendeurs archéologiques, de mettre en confiance le « pauvre roitelet », de percer à jour les intrigues siamoises et de montrer, suivant ses propres paroles, « un flegme accompagné d'un poignet très solide ».

LE ROI DE SIAM
(D'après un dessin du naturaliste Mouhot, 1859).

Comme son prédécesseur, l'amiral de La Grandière se rendit à la capitale cambodgienne Oudong (juillet 1863). Par une initiative hardie, sans ordres de Paris, il apportait un traité de protectorat qui avait été préparé par l'intermédiaire du vicaire apostolique Mgr Miche. Ce traité fut accepté par Norodom et signé le 11 août. Il contenait les clauses suivantes :

Napoléon III consentait à changer en protectorat les droits de suzeraineté qu'il tenait de l'empereur d'Annam auquel il avait succédé dans les provinces de Cochinchine ; il établissait auprès du roi un résident qui aurait rang de grand mandarin. Il s'engageait à maintenir au Cambodge l'ordre et la paix et à le protéger contre toute attaque extérieure. Aucun consul étranger ne pourrait résider au Cambodge sans que la France en fût informée. La liberté de commerce, de propriété,

de circulation était accordée à tous les Français. Le résident jugerait seul les contestations entre Français et Européens et jugerait les procès mixtes d'accord avec un magistrat cambodgien. Les missionnaires catholiques auraient le droit de prêcher et d'enseigner. Un terrain devait être concédé à la France près de Phnompenh pour y construire un dépôt de charbon et des magasins d'approvisionnement.

DOUDART DE LAGRÉE

Ce traité était secret, et, fait singulier, il le resta pendant quelque temps pour Doudart de Lagrée lui-même. L'amiral, ayant agi sous sa propre responsabilité, tenait à réserver la liberté du gouvernement français. Celui-ci hésita d'abord à s'engager, puis ratifia le traité et le renvoya à Saigon en 1864 par Aubaret.

Mais, pendant ce long délai, les Siamois, tenus au courant de notre politique, avaient obtenu du faible Norodom un autre traité de protectorat beaucoup plus strict. Dans ce traité, signé le 1er décembre 1863 et ratifié par les

deux parties en janvier 1864, Norodom était qualifié de « gouverneur et vice-roi du Cambodge » ; le roi de Siam obtenait le droit d'intervenir militairement dans le royaume et de nommer le souverain ; un article spécial confirmait la cession au Siam des provinces de Battambang et d'Angkor et du Laos.

Alors le conflit éclata ouvertement entre le représentant de la France et le mandarin siamois Phnea-Rat. Grâce à son sens politique et à son esprit de décision, Doudart de Lagrée l'emporta. Pour empêcher Phnea-Rat d'abuser d'une lettre d'excuse qu'il avait écrite au roi au sujet d'un incident insignifiant, Doudart de Lagrée n'hésita pas à la réclamer, revolver au poing, au mandarin qui la détenait. Pour arrêter Norodom partant se faire couronner à Bangkok, il fit occuper Oudong par ses matelots et déclara qu'il ne laisserait pas le souverain couronné rentrer dans son royaume. Ces actes énergiques eurent un plein succès et démoralisèrent les Siamois.

La cérémonie du couronnement put enfin être célébrée dans la capitale cambodgienne le 3 juin 1864. Les insignes royaux ayant été apportés de Bangkok, l'ambassadeur siamois remit la couronne à M. Desmoulins, représentant l'amiral de La Grandière, qui la donna à Norodom et celui-ci se couronna lui-même.

Le protectorat français était sauvé. Il fut définitivement assuré par la signature du traité franco-siamois de 1867. Le Siam renonçait au tribut du Cambodge, mais la diplomatie française lui reconnaissait la possession de Battambang et d'Angkor.

Révoltes au Cambodge et en Cochinchine

Norodom, esprit médiocre, mais assez fin, comprit vite les avantages du protectorat : il conservait entre ses mains toute l'administration du royaume et bénéficiait du puissant appui de la France. Ne voulant plus se contenter de la vie simple et patriarcale de son prédécesseur Ang-duong, il dépensa sans compter, afferma les douanes et les monopoles, créa des impôts nouveaux et devint rapidement impopulaire. A défaut de princes rivaux, alors retenus à Bangkok ou à Saigon, surgirent des usurpateurs se prétendant membres de la famille royale, qui soulevèrent le pays. Ces aventuriers trouvaient d'ailleurs un appui constant dans les provinces occidentales de Cochinchine où les mandarins étaient prêts à tout pour augmenter nos embarras, dans l'espoir toujours caressé depuis 1862 que nous finirions par abandonner un pays ingouvernable.

Ce fut d'abord l'esclave Asoa qui, soutenu par les Annamites, s'empara de la région de Kampot (1864) et mit à feu et à sang tout l'Ouest du Cambodge. Cette révolte n'était pas encore achevée quand Pu Kombo, bonze intelligent et intrigant,

souleva la région orientale en s'attribuant un pouvoir surnaturel (1866). Pendant plusieurs mois, il fut maître de presque tout le royaume, sauf Oudong et Phnom-penh occupés par les troupes françaises, qui lui firent enfin subir de graves échecs. L'insurrection se transforma alors en une guerre de partisans.

Les trois provinces occidentales de Cochinchine servaient de refuge aux rebelles. L'agitation gagnant nos provinces dut être réprimée par d'incessantes colonnes. L'une de ces expéditions eut le malheur de tomber dans une embuscade en juin 1866, son chef fut tué et elle battit en retraite. Il n'en fallut pas davantage pour augmenter la confiance des rebelles qui nous menacèrent jusque dans Saigon : pour défendre la ville on dut armer jusqu'aux malades de l'hôpital.

SOLDATS ANNAMITES

Plusieurs colonnes parcoururent les provinces à la poursuite des bandes pendant les mois de juillet et d'août. Nos troupes menèrent « contre un ennemi insaisissable, dans la boue, sous un soleil de plomb ou des orages diluviens, une des campagnes les plus pénibles qui se soient faites en Cochinchine... Dans ce pays où l'ennemi a vis-à-vis de nous une infériorité notoire, il y a peu de gloire à acquérir ; mais le soldat européen, énervé par le climat et les marches dans des marais sans fin, a besoin de toute son énergie, de tout son honneur militaire pour ne pas s'arrêter en route brisé par la fatigue ou la fièvre » (des Varannes, *Revue des Deux Mondes*, 1868). Les rebelles furent rejetés au delà de nos frontières.

Cette situation était intolérable. A Hué, le gouvernement annamite feignait d'ignorer la rébellion et cherchait à endormir notre vigilance. A Vinh-long, le vice-roi Phan-thanh-giang semblait collaborer sincèrement avec nous pour le maintien de l'ordre, mais les renseignements qu'il fournissait sur les bandes rebelles

étaient souvent inexacts. L'amiral de La Grandière estima que le seul moyen de fonder la paix était l'occupation des trois provinces de l'Ouest. Il négocia à Hué sans résultat et saisit Paris de la question.

L'OCCUPATION DES PROVINCES DE L'OUEST

En mars 1867, l'amiral, passant outre aux répugnances de Norodom, envoya le *prea-keo-fea* (frère cadet du roi, qui était gardé à Saigon) pacifier les provinces de l'Est du Cambodge. Le prince, qui demandait cette mission depuis longtemps, ramena rapidement le calme dans une région où il était plus populaire que Norodom et força Pu Kombo à chercher refuge au Laos. Ce *prea-keo-fea* qui collaborait loyalement avec le protectorat français devait être par la suite *obarrach* (second roi) et devenir en 1904 roi du Cambodge sous le nom de Sisowat.

LE ROI DU CAMBODGE

(D'après un croquis du naturaliste Mouhot).

Peu après, l'amiral reçut de Paris l'adhésion attendue ; le nouveau ministre de la Marine, Rigault de Genouilly, avait appuyé le projet auprès de Napoléon III. A Saigon, toutes les mesures préparatoires étaient déjà prises dans le plus grand secret : le 17 juin, les canonnières emportèrent le corps expéditionnaire vers Vinh-long où résidait Phan-thanh-giang. Celui-ci comprenait depuis son ambassade à Paris l'infériorité militaire de l'Annam ; convaincu de l'inutilité de la lutte et désireux d'éviter l'effusion du sang, il fit rendre la ville. Chau-doc tomba en notre pouvoir le 21 au soir et Ha-tien deux jours après.

Phan-thanh-giang, à qui l'amiral de La Grandière avait offert une généreuse hospitalité, préféra se donner la mort pour ne pas survivre à la défaite. Il réunit sa famille autour de lui, prit une forte dose d'opium et mourut après une dernière affirmation de fidélité à son roi. L'amiral le fit ensevelir dans son village natal avec les honneurs militaires.

Notre colonie de Cochinchine était définitivement constituée. L'Annam, expulsé des basses terres du Mékong qu'il avait autrefois conquises sur le Cambodge, ne pouvait plus aussi aisément semer l'inquiétude et la révolte dans nos provinces.

Chez ces villageois craintifs, dressés à l'obéissance, la pacification fit des progrès rapides : à part quelques mouvements en 1868, 1872 et 1875, il n'y eut plus que des incidents sans gravité. Et quand survinrent nos désastres de 1870-71, l'Annam fut hors d'état de nous inquiéter.

Cependant, le gouvernement de Tu-duc se refusait toujours à considérer comme définitive la présence des Français en Cochinchine. Notre occupation des trois provinces occidentales ne devait être ratifiée par lui qu'en 1874.

II. — La recherche d'une voie de pénétration en Chine.

Notre installation en Basse-Cochinchine, en nous rendant maîtres des bouches du Mékong, posait le problème de l'utilisation de ce fleuve immense et à peu près inconnu. Aux partisans de l'expansion asiatique de la France, Saigon apparaissait comme le point de départ d'un nouvel Empire des Indes. Certes on connaissait mal les régions intérieures de la péninsule, on savait cependant que derrière elles s'étendaient les provinces occidentales de la Chine peuplées et riches, mais difficiles à atteindre par la seule voie connue, celle du fleuve Bleu coupé de rapides et souvent barré par des rébellions. Et l'on suivait avec une attention passionnée les tentatives sans cesse renouvelées des explorateurs anglais pour découvrir une voie d'accès permettant de drainer le trafic chinois vers les ports britanniques de l'océan Indien. Le grand fleuve de la Cochinchine et du Cambodge ne pouvait-il pas donner aux Français une voie plus courte et plus sûre que le fleuve Bleu, moins hérissée de difficultés que les sentiers birmans?

Cet espoir se fit jour simultanément, semble-t-il, dans les milieux maritimes de Paris et de Saigon. Une brochure signée du nom de G. Francis et intitulée *la Cochinchine française en* 1864 entreprit d'éclairer l'opinion : parmi les raisons qu'avait la France de conserver ses conquêtes, l'auteur montrait l'utilisation possible du cours et de la vallée du Mékong et insistait sur la nécessité d'en faire sans délai l'exploration. Or l'auteur était un jeune enseigne de vaisseau qui venait de servir sous l'amiral Charner; il s'appelait Francis Garnier. Les idées qu'il défendait étaient partagées, on le sait, par le ministre de la Marine, M. de Chasseloup-Laubat. De son côté, l'amiral de La Grandière écrivait en 1865 : « On pourrait attirer à Saigon, ville tracée pour contenir 500 000 habitants, l'important commerce qui se fait par caravanes avec la Chine occidentale... au grand avantage de la France, dont la colonie deviendrait dans ces régions le grand entrepôt du monde. »

L'exploration du Mékong fut décidée en 1866 et le ministre lui assigna le programme suivant : « déterminer géographiquement le cours du fleuve par une reconnaissance rapide poussée le plus loin possible ; chemin faisant, étudier les ressources des pays traversés et rechercher par quels moyens efficaces on pourrait unir commercialement la vallée supérieure du Mékong au Cambodge et à la Cochinchine. »

RÉCEPTION DE FRANCIS GARNIER PAR LE ROI DE XIEN-HONG

(D'après un dessin de Delaporte. Francis Garnier : *Voyage d'exploration en Indochine*).

LA MISSION DOUDART DE LAGRÉE

Francis Garnier qui venait d'être promu lieutenant de vaisseau parut bien jeune pour commander la mission. Il fut placé en second sous les ordres du capitaine de frégate Doudart de Lagrée, qui connaissait le Cambodge et avait de longue date envisagé une exploration du haut fleuve. On leur adjoignit l'enseigne Delaporte, les médecins de marine Joubert et Thorel et M. de Carné, attaché au ministère des Affaires étrangères.

La mission quitta Saigon le 5 juin 1866 sur une canonnière à vapeur, emportant quelques caisses de provisions et d'instruments. Au Cambodge, Norodom l'accueillit avec honneur dans sa nouvelle capitale Phnom-penh et Doudart de Lagrée conduisit ses compagnons à Angkor dont il avait déjà étudié les ruines La canonnière porta la mission jusqu'à Kratié, mais là il fallut la renvoyer à Saigon

en raison des difficultés de la navigation. Le voyage se poursuivit, lent et pénible : on naviguait dans d'étroites embarcations indigènes faites d'un tronc d'arbre creusé et protégées du soleil par un toit de feuilles ; et quand des rapides se présentaient, il fallait les dépasser à pied avec les bagages et les provisions à dos de porteurs pour prendre plus loin d'autres pirogues. A travers tout le Laos, la mission suivit

LA MISSION DOUDART DE LAGRÉE

le grand fleuve dont elle reconnut les rives, les îles, les rapides, les passes, dont elle étudia les populations riveraines. Elle s'avançait en pays inconnu sous un soleil de feu ou sous des torrents de pluie, parmi des populations disséminées et méfiantes, quelquefois hostiles. Elle souffrait des moustiques, des sangsues, des privations, de la fièvre ; Francis Garnier faillit mourir du typhus et Thorel de la dysenterie. A plusieurs reprises, à Bassac, à Luang-prabang, elle dut séjourner pour prendre quelque repos et classer les notes et les collections.

Plus loin, les difficultés s'accrurent encore, les pirogues devraient être sans cesse portées à bras puis abandonnées. Sans vêtements, sans souliers, minés par la

fièvre, les explorateurs atteignirent la frontière chinoise le 18 octobre 1867. Abandonnant les gorges du Mékong, ils pénétrèrent dans le Yunnan. « Ce n'est pas sans un vif regret, écrivait le chef de la mission à l'amiral de La Grandière, que nous avons abandonné le Mékong. A la vérité la question de navigabilité n'était plus en cause, car dès le 20e degré (bien avant la frontière chinoise) les difficultés sont trop nombreuses et trop fréquentes. »

Dans le Yunnan, dévasté par douze années de guerres civiles, les explorateurs visitèrent Ssemao, Yunnan-fou, Tali, Lin-ngan, observant et notant les ressources minières et agricoles du pays. Des mandarins chinois leur signalèrent la voie du fleuve Rouge, dont ils atteignirent le cours supérieur (Hoti-kiang) en novembre 1867. Francis Garnier entreprit de descendre en pirogue ce cours profondément encaissé et coupé de rapides ; il dut y renoncer et rejoignit à Lin-ngan ses compagnons. « Par suite du mauvais vouloir des populations, écrivit Doudart de Lagrée dans une lettre à Saigon (6 janvier 1868), cet officier n'a pu descendre que jusqu'à une distance de 40 milles ; mais les renseignements qu'il a pris et ceux que j'ai recueillis moi-même nous suffisent. A six journées au Sud-Sud-Est de Lin-ngan se trouve le marché renommé de Mang-kho (Man-hao) à partir duquel le Sông-koi est navigable jusqu'à la mer. A ce marché affluent des Laotiens, des habitants du Kouang-si et du Yunnan, des indigènes des montagnes et des Chinois de Canton, qui y apportent par la voie de mer des marchandises européennes. L'affirmation de cette route sera sans doute l'un des plus utiles résultats de notre voyage... »

Cependant Doudart de Lagrée, épuisé et malade, était porté en civière ; Francis Garnier prit le commandement de la mission. Après cinq semaines de souffrances, Doudart mourut le 12 mars à Tong-tchouen, petite ville située à deux jours de marche du Yang-tse-kiang. La mission, à bout de forces et de ressources, atteignit le grand fleuve, s'embarqua le 26 avril et descendit en jonques jusqu'à la mer. Elle arriva le 12 juin à Changhai et le 29 à Saigon, où elle ramena pieusement le corps de son chef.

Cette remarquable exploration enrichissait la science d'une documentation abondante sur la géographie, l'archéologie, l'ethnographie. Elle prouvait l'impossibilité d'établir une voie commerciale vers la Chine par le Mékong, mais elle apportait en même temps l'espérance que le fleuve Rouge pourrait devenir la route du trafic franco-chinois. « Il serait facile, écrivait Garnier, d'obtenir de la cour de Hué qu'elle n'y mette aucun obstacle. » Ainsi, dès 1868, la question du Tonkin se trouvait posée.

III. — L'organisation de la Cochinchine.

Le gouvernement des amiraux

En prenant pied sur le sol cochinchinois, les Français se heurtaient à un difficile problème de gouvernement. Tout leur était inconnu, le pays, son histoire, ses institutions, ses mœurs, sa langue même. Par les apparences extérieures, ils étaient portés à croire que les institutions annamites ressemblaient aux nôtres, et ils ne pouvaient saisir immédiatement la structure intime de la société indigène et ses organes essentiels, la famille et la commune. Une autre difficulté venait de la désertion et de l'hostilité des mandarins et du refus des notables, au moins au début, de nous prêter leur concours. Les registres d'impôts furent perdus ou cachés, toute l'organisation annamite cessa de fonctionner. Les indigènes qui collaborèrent avec nous n'étaient plus des lettrés, mais des hommes sans prestige personnel, « des chrétiens ou des coquins, » disait le lieutenant de vaisseau Rieunier. Malgré tout, les amiraux réussirent à fonder un régime solide et original.

L'AMIRAL DE LA GRANDIÈRE

Au début de la conquête, nos officiers exercèrent les pouvoirs les plus étendus : placés dans les *phu* et les *huyen* avec le titre de *quan-phu*, assistés de petits postes militaires, ils reçurent la mission de maintenir l'ordre et de régler rapidement toutes les affaires.

L'amiral Bonard, qui porta le premier le titre de gouverneur de la Cochinchine, arriva avec un programme arrêté. Se fondant sur la conception du « royaume arabe » appliquée en Algérie par Napoléon III et connaissant par l'ouvrage de Money récemment traduit les procédés de gouvernement des Hollandais à Java, il entreprit de rendre aux fonctionnaires indigènes l'administration du pays. Dès 1862, il donna des instructions pour remplacer dans nombre de postes les officiers « directeurs des affaires indigènes » par des mandarins ; des « inspecteurs »

français devaient contrôler leur gestion. L'expérience échoua : à peine les postes militaires eurent-ils été retirés que nos mandarins s'enfuirent, passèrent à l'ennemi ou furent massacrés, et si l'on rétablit dans les provinces des *quan-bo* et des *quan-an*, ce furent des officiers français qui portèrent ces titres.

Les finances restèrent alimentées par les anciens impôts, ferme des jeux, ferme de l'opium, patente des débitants de boissons, impôt sur les barques de mer. L'amiral essaya de faire revivre l'organisation traditionnelle de l'instruction et rétablit sans grand succès les examens triennaux. Il compléta l'organisation du collège des interprètes créé par l'amiral Charner.

L'amiral de La Grandière maintint l'administration directe : il ne pouvait être question d'agir autrement dans une période troublée. Les « inspecteurs des affaires indigènes » demeurèrent le rouage essentiel de l'administration. C'étaient de jeunes officiers empruntés aux corps de la marine, choisis entre beaucoup pour leurs qualités de caractère. Ils concentraient entre leurs mains tous les pouvoirs : assistés d'un secrétaire européen et de quelques interprètes et lettrés annamites, ils rendaient la justice et levaient l'impôt. Ils surveillaient aussi les agitateurs et, à la tête de leurs *matas* (miliciens indigènes), ils pourchassaient les pirates et réprimaient les troubles. Au-dessous d'eux le régime annamite subsistait sans changement ; les notables des villages et les chefs de canton élus assuraient la répartition et la perception des impôts, la police communale et la répression des délits.

Quelques perfectionnements furent cependant apportés par l'amiral. Pour centraliser toute l'administration du pays, il créa à Saïgon une direction de l'intérieur. Il fixa à trois le nombre des inspecteurs de chaque circonscription : le premier, chargé de la justice et de la comptabilité, avait autorité sur les deux autres ; le second s'occupait de l'impôt et du personnel ; le troisième, presque toujours un stagiaire, prêtait son concours au premier.

En matière financière, les anciens registres annamites, les *bô*, ayant été retrouvés, on put surveiller de près la perception de l'impôt direct. La Cochinchine eut en 1864 son premier budget s'élevant à 3 012 000 francs.

Les principes du gouvernement des amiraux étaient désormais posés ; on ne s'en écarta plus jusqu'à l'établissement du gouvernement civil. Le décret du 20 février 1873 ne fit que spécialiser les attributions des divers fonctionnaires et assurer leur recrutement par la création du *collège des stagiaires*.

De 1862 à 1879, la Cochinchine a eu la bonne fortune d'être administrée par un corps de fonctionnaires instruits, disciplinés, dévoués, étrangers aux tendances assimilatrices comme à la routine des bureaux de la métropole. Sauf un petit

nombre de défaillances individuelles, leur activité fut, comme leur bravoure, sans égale. « A aucune époque le corps des fonctionnaires de l'Indochine n'a présenté plus d'hommes de valeur » (P. Cultru) ; il suffit de rappeler les noms de Boresse, Luro, Francis Garnier, Aubaret, Rieunier, Vial. Plusieurs d'entre eux abordèrent avec courage l'étude des textes en caractères chinois qui régissent la vie administrative de l'Annam. Aubaret le premier traduisit le code annamite, Luro, dans *le Pays d'Annam* et dans son *Cours d'administration annamite* professé au collège des stagiaires, donna l'analyse la plus pénétrante des institutions indigènes.

Le gouvernement des amiraux a accompli une œuvre considérable. Grâce à son caractère militaire et centralisé, il a solidement établi notre domination en Cochinchine. Il a favorisé le développement économique de la colonie, où marchands et colons accouraient déjà à l'abri de nos garnisons, en créant des routes et des canaux, en instituant le *Comité agricole et industriel de la Cochinchine* (1865), en organisant des expositions à Saigon en 1866, 1867 et 1874. En dix ans, de 1867 à 1877, les exportations de riz sont passées de 192 997 à 306 297 tonnes, valant 8 millions et demi de piastres, et les recettes budgétaires sont montées de 5 375 000 à 13 870 000 francs. La ville de Saigon, dotée d'une organisation municipale en 1867, et le port de Saigon ont été créés là où il n'y avait qu'un médiocre village indigène et une citadelle en ruines.

Dans le domaine de la politique indigène, si les amiraux n'ont pu conserver le vieux système scolaire annamite que l'absence ou l'hostilité des lettrés condamnait à disparaître, il faut reconnaître qu'ils ont respecté dans une très large mesure les institutions traditionnelles du peuple annamite. Les premiers amiraux étaient parfaitement d'accord avec M. de Chasseloup-Laubat sur la « nécessité de conserver la législation et la juridiction annamites ». Plus tard, Luro a décrit avec admiration la commune annamite, il a mis ses auditeurs du collège des stagiaires en garde contre toute intrusion inutile dans le mécanisme des institutions indigènes. En réalité, le gouvernement des amiraux a tenté non sans succès de concilier deux choses en apparence contradictoires, une administration dictatoriale et une politique respectueuse des mœurs et des institutions annamites.

Le gouvernement civil

Malgré tout, ce régime restait une œuvre de fortune, il valait surtout par la qualité du personnel chargé de l'appliquer, il cadrait mal avec les habitudes administratives françaises et constituait une exception dans notre domaine colonial. Le gouvernement de la troisième Répu-

blique résolut en mai 1879 d'introduire le régime civil et il chargea M. Le Myre de Vilers de réaliser sur place les transformations jugées nécessaires.

Le système de gouvernement qui allait être imposé à la Cochinchine était le seul que connussent alors les bureaux de la métropole, celui qui dérive tout naturellement de l'esprit centralisateur dont témoigne toute notre histoire, le système de l'assimilation. Les instructions remises à M. Le Myre de Vilers n'allaient sans doute pas jusqu'à exiger l'établissement du suffrage universel, mais elles insistaient sur « la nécessité d'une assimilation progressive » de la Cochinchine à nos institutions, elles recommandaient la création d'un conseil colonial élu, le développement de l'instruction des Annamites afin de « hâter, par leur assimilation avec nous, leurs progrès dans la voie de la civilisation », la réforme de l'administration dans un sens conforme à nos institutions et le respect du principe de la séparation des pouvoirs. Des mœurs de la population, de ses habitudes séculaires, de ses besoins les instructions ne disaient rien.

L'ŒUVRE DE M. LE MYRE DE VILERS Ancien préfet de la Haute-Vienne et directeur des affaires civiles à Alger, M. Le Myre de Vilers était un administrateur expérimenté et un esprit avisé, plutôt perspicace que profond. Sentant les différences qui séparaient la Cochinchine des pays qu'il avait précédemment administrés, il procéda, suivant ses propres paroles, à un « travail d'analyse et de reconnaissance » et introduisit les réformes d'une main assez prudente, mais nécessairement improvisatrice.

Le gouverneur avait eu jusqu'alors un pouvoir à peu près dictatorial ; M. Le Myre de Vilers reconnut qu'il fallait établir auprès de lui un organe de contrôle qui délibérerait sur les questions budgétaires et fiscales et, sur son rapport, le ministre créa le conseil colonial composé de six Français élus au suffrage universel, deux délégués de la chambre de commerce, deux membres du conseil privé, six Annamites élus par un collège comprenant un délégué par commune (décret du 8 février 1880).

Il jugea qu'il fallait enlever à l'organisation judiciaire ce qui lui restait de son origine militaire : conformément au principe de la séparation des pouvoirs, il institua une cour d'appel et sept tribunaux de première instance avec des magistrats français nommés par le président de la République. Il fit créer à la cour d'appel une seconde chambre chargée de recevoir les appels en matière indigène. Il voulut aussi donner « des lois claires » et prit le code pénal français, « en modifiant ce qui parut contraire aux mœurs annamites ».

La réforme administrative fut une conséquence de la réforme judiciaire. M. Le Myre de Vilers, en l'absence d'un personnel indigène capable, conclut qu'il fallait persévérer dans le système de l'administration directe. Il jugea sévèrement le collège des stagiaires qui donnait au corps des administrateurs son homogénéité et son instruction spéciale et le supprima. Et, comme les nouveaux administrateurs étaient des fonctionnaires civils, il supprima les milices (4 500 hommes environ), qui avaient si efficacement contribué au maintien de l'ordre, et les remplaça par des troupes indigènes régulières commandées par des officiers.

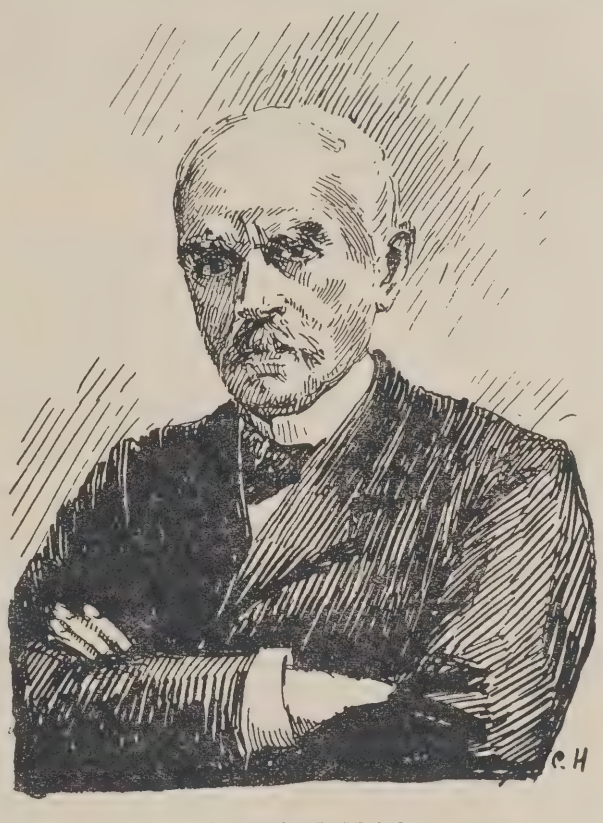

LE MYRE DE VILERS

Toutes ces réformes, complétées par la loi de 1881 accordant un député à la Cochinchine, rapprochaient sans doute les institutions cochinchinoises de celles de la France, mais, répondant à des vues théoriques et faites avec trop de hâte, elles présentaient un caractère un peu inquiétant. Les administrateurs se plaignaient de voir leur prestige diminué en même temps que leur pouvoir. Les jeunes gens que recrutait la direction de l'intérieur ne semblaient pas annoncer pour l'avenir des cadres supérieurs bien brillants. Les nouveaux magistrats, empruntés à la magistrature coloniale, ignoraient la langue annamite et étaient à la merci de leurs interprètes. Enfin l'institution du conseil colonial présentait l'inconvénient de permettre à une poignée de Français de disposer à son gré du budget colonial qu'alimentaient surtout les impôts indigènes. On pouvait se demander si des abus ne naîtraient pas bientôt de ce nouveau régime.

Au point de vue social, notre législation, notre ingérence administrative devaient avoir pour effet de ruiner la vieille oligarchie communale, d'affaiblir la cohésion de la famille et de porter atteinte à la moralité indigène. A vrai dire cette décadence avait commencé, lentement, depuis vingt ans, à l'insu même des amiraux. Les

progrès de la circulation, les modes d'activité variés offerts aux Annamites enfermés jusqu'alors dans leurs villages, surtout le brusque contact de notre civilisation avaient eu ce résultat inéluctable, peu sensible encore, mais qui n'échappa pas à l'esprit clairvoyant du gouverneur. « Nous avons détruit le passé, dit-il, et n'avons rien mis à la place. » Revenir en arrière était impossible, et M. Le Myre de Vilers décida de précipiter l'évolution pour des raisons humanitaires, pour affranchir des vieilles servitudes la masse misérable des *dân*. Les nouvelles institutions, dit-il, « seront conformes aux doctrines de la France ; elles reposeront sur la liberté, elles supprimeront le servage, elles substitueront au collectivisme familial de la civilisation chinoise l'individualisme de la civilisation européenne, avec ses droits et ses garanties. »

Des abus existaient : les notables communaux opprimaient les paysans. Il fallait alléger la charge de l'impôt, mieux surveiller les notables, élever la masse indigène par l'instruction et le progrès économique.

Les taxes des rizières et l'impôt personnel furent réduits. La grande corvée, qui pesait si lourdement sur le paysan cochinchinois, disparut en 1881. On construisit des routes et l'on organisa les transports à l'intérieur par des services fluviaux et des services de voitures subventionnés.

M. Le Myre de Vilers s'attaqua au difficile problème de l'instruction publique, et sans hésitation prit parti pour le développement de l'éducation française par le moyen du *quôc-ngu*. Il y eut deux collèges, quelques écoles d'arrondissement, confiées à des professeurs français ou aux frères de la Doctrine chrétienne, des écoles de canton et même théoriquement des écoles de village à la charge des communes. Mais ces dernières ne fonctionnèrent pas et, dans les écoles de canton, les résultats furent très médiocres, faute de livres et faute de maîtres. Le but qu'on se proposait ne fut pas atteint. Après les réformes, la Cochinchine « ne possédait qu'un enseignement très défectueux qui ne répondait ni à ses besoins sociaux ni aux intérêts supérieurs de la politique française » (P. Cultru).

L'œuvre de M. Le Myre de Vilers, « construction logique » qui n'est pas sans grandeur, est l'expression de la politique coloniale généreuse et inexpérimentée de la troisième République à ses débuts. Elle eut dans la suite des détracteurs passionnés. Il n'en reste pas moins que le premier gouverneur civil a créé la Cochinchine moderne, avec tous les organes essentiels, député, conseil colonial, magistrature française appliquant le code pénal français, qui subsistent encore aujourd'hui et qui font son originalité dans l'Union indochinoise.

CHAPITRE IV

LA FRANCE AU TONKIN

I. — La première intervention française. — *Jean Dupuis. — Le Tonkin en* 1873. — *La politique personnelle de l'amiral Dupré. — Francis Garnier au Tonkin — L'évacuation du Tonkin. — Le traité du* 15 *mars* 1874. — *Les résultats de la première intervention.*

II. — La conquête du Tonkin. — *L'intervention de la Chine. — L'expédition Rivière. — Jules Ferry président du Conseil. — Les opérations du Tonkin. Son-tay. — Bac-ninh et Hung-hoa. — Les traités de Tien-tsin* (11 *mai*) *et de Hué* (6 *juin* 1884). — *L'incident de Bac-lé. — Les opérations de l'amiral Courbet contre la Chine. — La campagne du Tonkin. — La chute de J. Ferry et la paix avec la Chine. — Le guet-apens de Hué. — Le soulèvement de l'Annam. — La piraterie au Tonkin. — La convention de* 1884 *et les troubles du Cambodge. — Le choix d'une politique indochinoise.*

Il semble qu'un pareil destin ait présidé à la fondation des deux parties essentielles de notre empire indochinois, la Cochinchine et le Tonkin. Le second Empire, agissant en faveur des missions catholiques, avait envoyé Rigault de Genouilly ; par la mainmise sur Saigon il s'était trouvé engagé comme par surprise dans une guerre de conquête, qui nous avait donné toutes les provinces de Basse-Cochinchine et le

protectorat du Cambodge. C'est aussi une circonstance fortuite qui a été la cause initiale de l'intervention de la troisième République au Tonkin. Malgré ses résistances très vives du début, le gouvernement français a été conduit par la logique des faits autant que par l'action de quelques hommes à réaliser l'occupation de ce pays. Comme le second Empire en Cochinchine, il a agi sans études préalables et sans plan préconçu. Son entreprise a abouti au protectorat de l'Annam-Tonkin, c'est-à-dire à une forme politique très différente de celle appliquée en Cochinchine.

Mais les événements du Tonkin ont pris un caractère d'exceptionnelle gravité parce que le conflit avec l'Annam s'est compliqué d'une guerre avec la Chine et a été suivi d'une lutte longue et pénible contre la piraterie. Par les effectifs engagés, par la durée des opérations et les pertes subies, l'expédition du Tonkin est, après la conquête de l'Algérie, la plus grande des guerres coloniales françaises du dix-neuvième siècle. Elle a été la plus impopulaire dans le pays et la plus âprement discutée par le Parlement. Mais elle a été aussi la plus fertile en enseignements : c'est, après la Tunisie, au Tonkin que s'est fixée la *doctrine* de l'occupation coloniale qui a été appliquée par la suite avec tant de succès à Madagascar et au Maroc.

I. — La première intervention française.

JEAN DUPUIS

Établi commerçant à Han-keou depuis l'ouverture de ce « port » en 1861, Jean Dupuis avait rapidement acquis une réelle influence dans les milieux chinois depuis Changhai jusqu'au Yunnan ; il parlait chinois et connaissait les usages et les mœurs du pays. Ayant appris au passage de la mission du Mékong la possibilité de commercer avec le Yunnan par la voie du fleuve Rouge, il résolut de tenter lui-même l'expérience. Parti du Yang-tse-kiang, il s'avança seul, sans escorte, au milieu d'un pays peuplé de bandits et semé d'embuscades, et atteignit en 1870 à Lao-kay la section navigable du fleuve Rouge. Le maréchal chinois Ma, chargé de combattre les rebelles, lui confia alors la mission de lui faire parvenir à travers le Tonkin une fourniture d'armes modernes et de munitions. La cour de Pékin autorisa Canton à délivrer au commerçant français les pouvoirs nécessaires pour s'entendre en son nom avec le gouvernement annamite. C'est dans ces conditions que Dupuis quitta Hong-kong le 26 octobre 1872 avec une flottille composée de deux canonnières, d'un chaland, d'une grande jonque et d'un bateau de rivière, montés par 125 soldats chinois, malais ou manillais et 25 volontaires européens.

L'entreprise était hasardeuse. Désireux d'obtenir l'appui du gouvernement français, Dupuis, dans un voyage à Paris, s'était ouvert à lui de son projet. Mais les circonstances étaient peu favorables : on ne voulait pas s'engager dans une entreprise lointaine alors que les armées allemandes étaient encore campées sur notre territoire. L'amiral Pothuau, ministre de la Marine, ne promit rien de plus qu'une neutralité bienveillante.

JEAN DUPUIS EN COSTUME DE MANDARIN
(D'après un dessin du *Tour du Monde*).

Mais la Cochinchine ne fut pas, malgré les ordres ministériels, aussi rigoureusement neutre. Le gouverneur intérimaire envoya un aviso, le *Bourayne*, commandant Senez, pour protéger aux abords du Tonkin les bâtiments de Dupuis contre les pirates. Le *Bourayne* coula ou brûla des jonques qui portaient ensemble une centaine de canons et près d'un millier d'hommes et explora les embouchures donnant accès dans le delta. En attendant la flottille de Dupuis, le commandant Senez monta en baleinière jusqu'à Hanoi avec une faible escorte, puis il revint au Cua-cam. Là il eut une entrevue avec le mandarin des provinces maritimes en présence de Dupuis, arrivé sur ces entrefaites : il montra l'impossibilité pour l'Annam de « s'isoler du monde civilisé », les avantages que le trésor royal et le peuple tonkinois retireraient de l'ouverture du fleuve Rouge au commerce ; il remit enfin cette déclaration écrite : « Je suis autorisé par le gouverneur de Saigon à dire à Votre Excellence que le gouvernement français verrait avec la plus grande satisfaction celui de l'Annam accorder à M. Dupuis l'autorisation de se rendre au Yunnan, afin d'y nouer et d'y établir des relations commerciales nouvelles. »

Cette diplomatie officieuse du gouvernement de Saigon manqua son but ; elle

amena simplement les mandarins à croire à la duplicité des Français et à leur désir de s'emparer du Tonkin. Aussi les autorités annamites s'efforcèrent-elles d'arrêter Dupuis par des procédés dilatoires. Mais celui-ci n'était pas homme à se laisser jouer. Passé un certain délai, il fit monter sa flottille de Haiphong à Hanoi, où il s'installa. Malgré l'interdiction faite aux habitants de la capitale de lui fournir des renseignements et des vivres, et bien que les embarcations légères indispensables pour la navigation du haut fleuve eussent été cachées, il parvint à réunir des sampans, transborda ses marchandises et poursuivit sa route à travers mille obstacles. Il atteignit enfin le Yunnan, où il remplit sa mission auprès du maréchal Ma, et put rentrer sans encombre à Hanoi le 30 avril 1873 avec un chargement d'étain. La nouvelle de ce succès se répandit rapidement, les journaux de Hong-kong publièrent le récit du voyage et des banquiers anglais voulurent s'intéresser à l'entreprise. Par patriotisme Dupuis refusa toute aide étrangère.

Le Tonkin en 1873

L'extraordinaire audace de ce condottière français, bravant avec quelques dizaines d'hommes armés le gouvernement de Tu-duc, s'explique en partie par la situation du Tonkin.

La domination annamite y était précaire, elle ne s'étendait guère qu'aux provinces du delta. Encore les mandarins envoyés de Hué étaient-ils détestés de la population qu'ils pressuraient. La légende du prétendant Lê (dont nul ne pouvait dire où il se cachait) servait de prétexte à des troubles politiques et même à des brigandages. A côté des chrétiens persécutés qui espéraient naïvement en lui, nombre de vulgaires pirates trouvaient avantageux de s'abriter sous son drapeau.

Quant aux régions montagneuses, elles échappaient depuis longtemps à l'autorité annamite. En 1856, la révolte des Taiping, étouffée en Chine, avait trouvé un exutoire dans les provinces septentrionales du Tonkin. Pavillons Noirs et Pavillons Jaunes s'y étaient installés en maîtres, pillant et massacrant les habitants, puis ils étaient entrés en lutte les uns contre les autres. En 1870, Tu-duc avait dû solliciter l'aide de la Chine contre les bandes rebelles et des garnisons de réguliers chinois avaient occupé les citadelles du Nord du Tonkin. Le chef des Pavillons Noirs, Luu-vinh-phuoc, avait fait sa soumission et reçu le titre de *de-doc* (général annamite) ; installé à Lao-kay, il avait en réalité un fief indépendant. D'autres bandes tenaient la campagne.

Or, Dupuis avait négocié avec Luu-vinh-phuoc, il savait pouvoir compter sur l'appui des garnisons chinoises, il connaissait aussi par Mgr Puginier l'état d'esprit des habitants du delta. Comme l'évêque de Ke-so et comme tous les mission-

naires, il croyait à l'existence d'un parti national favorable aux Lê et prêt à accepter le protectorat de la France pour secouer le joug de la dynastie Nguyên, « royal présent de tout un pays qu'on nous offrait si généreusement ! » Le Tonkin lui apparaissant prêt à se détacher de Hué, il s'efforça de le faire passer sous l'autorité de la France.

LA POLITIQUE PERSONNELLE DE L'AMIRAL DUPRÉ

Depuis le retour de la flottille à Hanoi, les incidents se multipliaient. Dupuis menaça de bombarder la citadelle pour obtenir l'élargissement des habitants incarcérés parce qu'ils avaient fait affaire avec les Français ; il fit occuper militairement un quartier de la ville. Avec l'arrivée du maréchal Nghuyên-tri-phuong, dont la haine pour les Français était connue, et la concentration à Hanoi de troupes annamites, les incidents s'aggravèrent. Le maréchal donna l'ordre de bâtonner les habitants suspects et menaça d'exterminer Dupuis et ses compagnons s'ils ne partaient pas sur-le-champ. Payant d'audace, Dupuis fit enlever la proclamation du maréchal et le parasol qui l'abritait, les fit promener dans une procession burlesque à travers la ville et brûler solennellement devant le peuple. A ce moment, le pavillon français fut hissé sur les canonnières (2 juin). Dès lors l'expédition cessait d'être chinoise. La cour de Hué demanda aussitôt à l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, d'enjoindre à son compatriote d'abandonner le territoire annamite, où il se trouvait en violation de l'article 5 du traité de 1862.

L'AMIRAL DUPRÉ

L'amiral avait déjà fait connaître ses vues à Paris. « Notre politique en Cochinchine, écrivait-il au ministre en février 1873, entraînera tôt ou tard des extensions

nécessaires. Nous devons prévoir dans l'avenir l'anéantissement d'un pouvoir qui n'a plus d'élément de durée. Il y aurait peut-être sagesse à hâter un dénouement qui ne saurait être beaucoup retardé. » Au sujet du Tonkin il écrivait le 19 mai : « Notre établissement dans ce riche pays est, selon moi, une question de vie ou de mort pour l'avenir de notre domination en Extrême-Orient, » et il montrait la possibilité de s'assurer le Tonkin avec de faibles contingents français et indigènes. En marge d'une de ces lettres le ministre nota au crayon : « Il tient absolument à faire la guerre et nous aurons beaucoup de peine à l'empêcher à aller de l'avant. Cependant il est important de le faire et cela de la façon la plus formelle. » L'ordre fut donné à l'amiral de s'abstenir de toute intervention. Le 17 juillet on lui télégraphia encore : « Sous aucun prétexte, pour quelque raison que ce soit, n'engager la France au Tonkin. » L'attitude du gouvernement français pouvait paraître regrettable, elle ne laissait place du moins à aucune ambiguïté.

Saisi de la demande de la cour de Hué, l'amiral Dupré invita tout d'abord Dupuis à quitter le Tonkin ; cette complaisance, pensait-il, faciliterait la conclusion, vainement cherchée depuis 1867, du traité avec l'Annam. Mais bientôt il reçut la visite du lieutenant de Dupuis, E. Millot, petit Champenois énergique. Celui-ci expliqua avec force le droit de son chef à recevoir de l'Annam une indemnité proportionnée au préjudice subi et à la portée nationale de l'entreprise. Ainsi les deux partis faisaient appel aux bons offices de l'amiral et celui-ci se trouvait amené à jouer le rôle de médiateur. Cette médiation lui parut être l'occasion tant attendue d'intervenir au Tonkin.

La situation cependant empirait à Hanoi. Pendant que les soldats de Hué tentaient d'incendier le camp de Dupuis, assaillaient ses hommes, empoisonnaient les puits, Dupuis faisait circuler des patrouilles, châtiait les soldats annamites et emprisonnait des mandarins ; de véritables combats ensanglantaient la ville.

L'amiral écrivit à Francis Garnier, qui était en disponibilité à Changhai, où il préparait une exploration scientifique du haut fleuve Bleu et de l'Asie centrale, et il l'appela à Saigon. Il fit savoir à Paris que, devant les contradictions des rapports que lui faisaient Dupuis d'une part et les Annamites de l'autre, il allait procéder à une enquête sur place et, sous couleur de forcer Dupuis à quitter Hanoi, envoyer au Tonkin une force capable de faire respecter ses décisions. Il se déclarait prêt à assumer toute la responsabilité de l'expédition : « Je ne demande ni approbation ni renforts, écrivait-il, je vous demande de me laisser faire, sauf à me désavouer si les résultats que j'obtiens ne sont pas ceux que je vous ai fait entrevoir » (28 juillet). Malgré une dépêche du 8 septembre prescrivant de « ne rien engager

qui pût nous exposer à des complications dangereuses », il persista dans son projet d'intervention.

L'amiral avait d'abord songé à envoyer une véritable expédition militaire, un millier d'hommes sous le commandement du colonel de Trentinian ; et sans doute l'emploi de la force eût-il réglé rapidement toutes les difficultés. Mais les instructions reçues de Paris et les conseils de Francis Garnier l'incitèrent à maintenir, au moins en apparence, l'accord avec l'Annam. Il s'agissait donc de manœuvrer habilement en tirant parti des légitimes réclamations de Dupuis et de l'état précaire de la domination de Tu-duc au Tonkin, pour asseoir sur des bases solides l'influence française. « J'ai carte blanche, écrivit Garnier, l'amiral s'en rapporte à moi ; en avant donc pour cette vieille France ! »

FRANCIS GARNIER AU TONKIN

La petite expédition convoyée par le *d'Estrées* quitta Saigon le 11 octobre ; elle comprenait deux canonnières, 56 marins et 30 soldats d'infanterie de marine. Le 23, Garnier arriva au Tonkin. A Hanoi, il dut employer la menace pour obtenir un logement convenable. Installé au camp des lettrés, il fit afficher une proclamation pour rassurer les habitants ; en même temps il recommandait à ses hommes « de s'abstenir de tout acte de brutalité, d'être justes et bienfaisants ».

FRANCIS GARNIER

Les négociations engagées par Garnier traînèrent en longueur. Les mandarins ne désiraient qu'une chose, l'expulsion de Dupuis, ils prétendaient manquer des pouvoirs nécessaires pour régler la question commerciale. Bientôt ils montrèrent au chef de l'expédition tout le mauvais vouloir possible ; ils défendirent aux habitants de communiquer avec lui.

Garnier tenta d'imposer sa volonté : il déclara de sa propre autorité le pays ouvert au commerce ; mais sa proclamation fut arrachée sur l'ordre des mandarins. La guerre paraissait inévitable, les Annamites

s'y préparaient d'ailleurs en toute hâte et commençaient à concentrer des troupes.

Devant l'imminence du danger, Garnier qui, grâce à un renfort, disposait de 180 hommes, paya d'audace. Il envoya un ultimatum demandant le désarmement de la citadelle, l'ouverture du Tonkin au commerce et la liberté pour Dupuis de rentrer au Yunnan. L'ultimatum étant resté sans réponse il décida l'attaque.

Elle eut lieu le 20 novembre au matin. Sous les regards indifférents, même sympathiques de la population, une poignée de Français donna l'assaut à la citadelle défendue par 7 000 soldats annamites et l'enleva en une heure de combat. L'ennemi perdait 400 hommes tués ou blessés et 2 000 prisonniers, les Français n'avaient pas un seul blessé, « opération modèle », pouvait écrire Garnier. Le maréchal Nguyên-tri-phuong avait reçu pendant l'assaut un éclat d'obus à la hanche ; le combat terminé, Garnier alla lui rendre visite, lui rappelant avec courtoisie qu'il avait déjà eu l'honneur de le rencontrer comme adversaire. Le maréchal ne voulant pas survivre à sa défaite, arracha de ses mains le pansement de sa blessure et mourut peu de jours après.

L'ENSEIGNE BALNY D'AVRICOURT

Maître de Hanoi, Garnier se vit dans la nécessité d'assurer ses communications avec la mer ; alors commença une conquête dont la rapidité tient du prodige. Dès le 26 novembre l'enseigne de vaisseau Balny d'Avricourt et le sous-lieutenant de Trentinian s'emparent de Hung-yen et de Phu-ly ; ils marchent ensuite sur Hai-duong qu'ils enlèvent le 4 décembre. Le lendemain, l'aspirant Hautefeuille s'empare avec huit marins de la place de Ninh-binh défendue par 1 700 soldats annamites ; le 10 décembre, Garnier avec 120 hommes enlève la citadelle de Nam-dinh et rentre à Hanoi le 18 décembre. En moins d'un mois la plus grande partie du delta est conquise par 180 Français ! « Je suis exténué de fatigue, écrit Garnier à son ami Luro, je me trouve avec une province de deux millions d'âmes sur les bras... Vrai ! je ne peux pas tout faire. » Il faisait tout cependant, organisait tout, prévoyait tout. En attendant les renforts demandés d'urgence, il nommait des mandarins pour remplacer ceux qui étaient en fuite, recrutait

des auxiliaires et des miliciens annamites, faisait régner l'ordre dans tout le delta.

On vit alors arriver des représentants de la cour de Hué demandant à traiter et les négociations furent reprises. « Le traité commercial et le protectorat sont admis en principe, écrivit Garnier le 17 décembre, nous parviendrons donc en peu de jours, je l'espère, à une solution pacifique et satisfaisante. » Mais le 21 décembre, pendant une conférence, un cri retentit tout à coup : « La citadelle est attaquée ! les *Héki* sont là ! » Une bande de Pavillons Noirs à la solde des mandarins s'approchait de l'une des portes qu'elle essayait d'enlever ; loin derrière elle, les troupes annamites étaient massées avec leurs éléphants, prêtes à se lancer en avant en cas de succès.

Garnier poste aussitôt ses hommes sur le rempart et fait amener une pièce de 4 au-dessus de la porte attaquée ; en moins d'un quart d'heure nos obus forcent l'ennemi à se replier. « Il faut les poursuivre ! » s'écrie Garnier, et il s'élance à la tête d'une petite troupe. L'ennemi est chargé à la baïonnette. Près du village de Thu-lê, Garnier s'avance avec sa fougue habituelle ; il a près de lui trois hommes seulement. On le voit escalader une digue, puis la redescendre ; l'ennemi fuit Mais Garnier tombe, il est aussitôt enveloppé par les *Héki* et tué à coups de lance. Peu d'instants après, l'enseigne Balny d'Avricourt qui marchait à la tête d'une autre colonne était, comme son chef, enveloppé et massacré. Les corps décapités et mutilés furent rapportés dans la citadelle au milieu de la petite garnison désemparée.

L'ÉVACUATION DU TONKIN

La fin tragique de Francis Garnier ruina les espérances de l'amiral Dupré. Animé d'un patriotisme ardent, il avait voulu résoudre la question du Tonkin contre la volonté du ministère de Broglie. Un succès décisif pouvait seul, pensait-il, justifier son initiative et ce succès il avait cru le tenir quand l'orgueilleuse cour de Hué avait enfin cédé, offrant de traiter après la prise de la citadelle de Hanoi. Maintenant tout semblait remis en question. L'amiral céda au découragement. Alors que nos citadelles étaient fermement tenues au Tonkin et que des résolutions énergiques eussent pu tout sauver, il songea surtout à faire oublier sa propre responsabilité. Dans une lettre au ministre, écrite le 4 janvier, pour rendre compte des événements, il regretta « l'excès de confiance et d'audace de M. Garnier et les imprudences auxquelles il s'était laissé entraîner ». Et il abandonna la liquidation de l'entreprise au lieutenant de vaisseau Philastre, qui ignorait tout de ses commencements et qui crut de bonne foi que Garnier, qu'il n'aimait pas, avait outrepassé sa mission.

Philastre avait été envoyé à Hué pour donner des explications au sujet de la prise de la citadelle de Hanoi, mais, quand il y arriva, le gouvernement annamite avait déjà envoyé deux plénipotentiaires auprès de Francis Garnier. Philastre se rendit donc au Tonkin, où il parvint trois jours après la mort de Garnier. Dans cette circonstance critique, il crut devoir s'emparer, sous sa propre responsabilité, de la direction politique des affaires.

HANOI EN 1877

Doyen des inspecteurs et chef de la justice indigène de Cochinchine, connaissant très bien l'annamite et les caractères chinois, Philastre passait pour avoir un caractère probe, mais un esprit étroit. Un long séjour en Asie, une application constante à l'étude du droit et des institutions indigènes avaient émoussé chez lui le sens exact de l'intérêt français. N'avait-il pas écrit à Garnier : « Avez-vous songé à la honte qui va rejaillir sur vous et sur nous, quand on saura qu'envoyé pour chasser un baratier quelconque et pour tâcher de vous entendre avec les fonctionnaires annamites, vous vous êtes allié à cet aventurier pour mitrailler sans avis des gens qui ne vous attaquaient pas et qui ne se sont pas défendus? » Prévenu contre Francis Garnier et convaincu du bon droit des Annamites, il s'érigea en justicier. Il abandonna délibérément tous les avantages qui renforçaient sa position de négociateur et signa une convention d'après laquelle les Français devaient restituer immédiatement toutes les citadelles et ne conserver que Haiphong.

En vain Jean Dupuis fit entendre les plus vives protestations. En vain les offi-

ciers qui tenaient les citadelles multiplièrent les objections les plus fondées : un recul aussi humiliant abaisserait le prestige de la France, rien dans la situation présente ne le justifiait. Le docteur Harmand, avec ses 20 hommes et ses auxiliaires indigènes, imposait son autorité à la province de Nam-dinh. L'enseigne Hautefeuille tenait sur la route de Hué la position stratégique de Ninh-binh avec 5 000 auxiliaires dont il avait fait de vrais soldats. Le sous-lieutenant de Trentinian installé à Hai-duong avec 15 soldats français avait organisé des milices et reconstitué l'administration. « Ma province est tranquille, écrivait-il, je me fais fort de tenir deux mois, au besoin sans secours. »

La convention fut exécutée : une à une les citadelles furent remises à l'autorité annamite ; Dupuis fut chassé de Hanoi, sa flottille et ses marchandises furent séquestrées, ses hommes internés dans les ports ; la citadelle de Hanoi fut rendue la dernière le 16 février.

Les mandarins avaient pris l'engagement de proclamer « une amnistie pleine et entière », de protéger nos partisans « contre toute réaction vexatoire. » Cette promesse, trop légèrement acceptée par Philastre, fut violée. Dès l'évacuation des citadelles, les représailles commencèrent. Tous ceux qui nous avaient aidés comme miliciens ou fonctionnaires furent pourchassés, molestés ou tués. Et les chrétiens, que leurs missionnaires avaient autorisés à prendre le parti de Francis Garnier, furent massacrés. Il y eut 107 villages détruits dans le vicariat du Tonkin occidental et 300 dans le Tonkin méridional. Mgr Puginier, dont l'amiral Dupré avait expressément sollicité le concours par une lettre du 6 octobre 1873, réclama vainement l'intervention du gouvernement de Saigon pour arrêter les incendies et les massacres.

LE TRAITÉ DU 15 MARS 1874

Philastre poursuivit à Hué les négociations en vue de la conclusion d'un traité définitif. Ce traité, que l'amiral avait le plus vif désir de rapporter en France, fut signé à Saigon la veille même de son embarquement le 15 mars 1874.

L'Annam était déclaré souverain et indépendant vis-à-vis de toute puissance étrangère, et cette disposition visait surtout la Chine ; la France lui promettait aide et assistance et s'engageait à lui donner, sur sa demande, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité (art. 2). En reconnaissance de cette protection, le roi d'Annam s'engageait à conformer sa politique extérieure à celle de la France (art. 3). Ces dispositions établissaient un protectorat français sur l'Annam. Les trois provinces de Cochinchine occupées en 1867 par l'amiral

de La Grandière nous étaient cédées en pleine et entière souveraineté (art. 5). La France faisait en échange remise de tout ce qui lui était dû de l'indemnité de guerre stipulée en 1862, et donnait à l'Annam cinq navires de guerre armés et équipés, 100 canons, 1 000 fusils et 500 000 cartouches. La navigation était autorisée entre la mer et le Yunnan par la voie du fleuve Rouge. Les trois ports de Qui-nhon, Haiphong et Hanoi étaient ouverts au commerce. Nous avions le droit (art. 13) d'établir dans ces ports des consuls qui jugeraient les contestations entre les Européens et formeraient des tribunaux mixtes en cas de contestation entre un Européen et un Annamite. Enfin le gouvernement français devait nommer un résident ayant rang de ministre auprès de la cour de Hué.

Un traité de commerce fut signé par l'amiral Krantz le 31 août de la même année : il accordait à la France et à toutes les puissances étrangères un traitement identique dans les ports ouverts ; il instituait un droit de 5 pour 100 (réduit de moitié pour les marchandises expédiées de Saigon) et le gouvernement français devait mettre à la disposition des autorités annamites des fonctionnaires pour en assurer la perception.

Les résultats de la première intervention

Les deux héros de cette première intervention furent en proie aux calomnies. Le ministère désavoua officiellement Francis Garnier ; il fut admis que son audace et sa témérité avaient compromis la politique du gouvernement, et quand l'amiral Dupré demanda une pension pour sa veuve, le ministre de la Marine la refusa. Jean Dupuis, qui faisait antichambre dans les bureaux, fut sacrifié. Rien n'était stipulé dans le traité du 15 mars pour l'indemniser de ses lourdes pertes. Il demanda vainement à rentrer en possession de sa flottille et de ses marchandises séquestrées, et quand le séquestre fut levé au bout de vingt mois, tout avait été mis au pillage ; ses réclamations auprès du gouvernement de Cochinchine restèrent sans résultat, il dépensa ses dernières piastres pour payer son personnel et fut enfin déclaré en faillite par le tribunal de Saigon. Il fallut à Dupuis cinq ans d'efforts incessants, d'appels réitérés au gouvernement français, à l'opinion publique, au Parlement, pour obtenir que la lumière fût faite sur les événements de 1873 ; le rapport de M. Bouchet à la Chambre des députés le vengea enfin des calomnies et des injustices en 1879. Ce rapport révéla en même temps le rôle exact de Garnier, qu'une véritable conspiration officielle avait tout fait pour obscurcir, et l'on admira en lui le hardi capitaine qui avait le premier planté le drapeau français au Tonkin. Les noms de Francis Garnier et de Jean Dupuis res-

teront associés dans l'histoire ; il n'a pas tenu à ces deux bons ouvriers de l'œuvre française que notre première intervention au Tonkin, couronnant une longue suite d'efforts nécessitée par la violence des autorités annamites n'ait abouti à des résultats définitifs.

Certes le traité du 15 mars 1874 apportait à la France de précieux avantages : il consolidait notre situation en Cochinchine et posait le principe de notre protectorat sur l'Annam. Avantages inespérés, il faut le dire, pour le gouvernement français, après la politique négative que

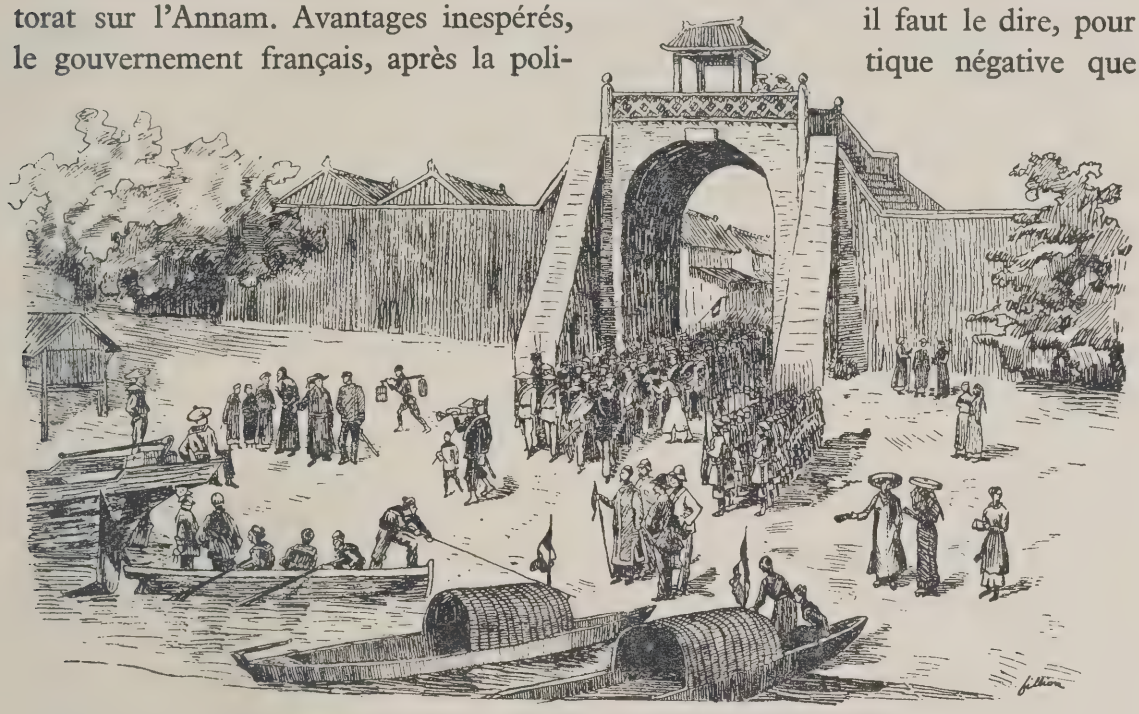

ÉVACUATION DE HANOI : LES COMPAGNIES DU « FLEURUS » ET DU « DECRÈS » QUITTENT HANOI

lui avait dictée la crainte des complications lointaines et de l'opposition sourde de l'Angleterre. Mais le traité avait le tort de ne pas définir d'une façon claire notre nouvelle position vis-à-vis de l'Annam et, par là, il contenait le germe de toutes nos difficultés futures : l'orgueilleuse cour de Hué ne devait pas se soumettre de bon gré à un protectorat aussi timidement proclamé, et la France, après la reddition humiliante du Tonkin, n'avait plus le prestige nécessaire pour s'imposer. Une faiblesse diplomatique appelle trop souvent le recours à la force.

Le gouvernement annamite interpréta la remise de l'indemnité et la livraison d'armes comme une sorte de rançon payée par la France ; devant ses peuples il se donna l'apparence d'un triomphe. Bientôt ses actes firent éclater sa duplicité. Il retarda jusqu'en avril 1875 la ratification du traité et ne promulgua le nouveau

régime au Tonkin que le 15 septembre. Il gratifia Luu-vinh-phuoc d'un grade élevé dans le mandarinat et paya une solde aux Pavillons Noirs qui devinrent plus puissants que jamais sur le haut fleuve Rouge. A grand'peine, M. de Kergaradec, notre premier consul à Hanoi, fit deux voyages de reconnaissance sur le fleuve ; Dutreuil de Rhins, les docteurs Harmand et Maget, MM. Fuchs et Saladin entreprirent au milieu de mille difficultés l'exploration du Tonkin. Les pirates infestaient les côtes et les mandarins, obéissant aux ordres de Hué, montraient la plus mauvaise volonté. Le Tonkin était plus que jamais fermé au commerce.

Tu-duc, comme pour braver la France, implorait la protection de la cour de Pékin. En 1875, il appela les Chinois à l'aide contre les Pavillons Jaunes. En 1876, il envoya une ambassade solennelle porter à l'empereur une lettre et des présents, et le gouvernement de Saigon ne fit entendre aucune protestation, l'amiral Duperré estimant « qu'il ne convenait sans doute d'attribuer aucune importance à cet acte de pure courtoisie ». En 1878, Tu-duc demanda encore une fois l'intervention des troupes chinoises contre plusieurs milliers de rebelles du Kouang-si passés au Tonkin. Pendant que l'amiral Lafont, gouverneur de la Cochinchine, également sollicité, expédiait une compagnie pour renforcer nos gardes consulaires, c'est tout un corps d'armée que le vice-roi de Canton faisait passer au Tonkin. Nos petites garnisons restaient cantonnées dans les ports de Hanoi et de Haiphong, serrées de près par des bandes d'irréguliers chinois et de pirates. Le traité de 1874 était complètement méconnu, violé dans tous ses articles ; il était évident qu'une nouvelle intervention française s'imposerait bientôt.

Mais la France ne devait plus rencontrer au Tonkin les circonstances favorables qu'elle avait trouvées au cours de sa première intervention. Si Dupuis et Garnier s'étaient heurtés à l'hostilité violente des mandarins et des lettrés, les habitants, par contre, avaient accueilli les Français sans déplaisir ; beaucoup espéraient trouver en eux des alliés contre des maîtres détestés, et ce sentiment avait grandement facilité l'incroyable succès de l'expédition de Francis Garnier. Trente-sept ans plus tard, M. Ch. B. Maybon constatait à Hanoi la persistance du souvenir populaire de Do-pho-nghia (Dupuis) chez les gens du peuple. En abandonnant ces malheureux aux représailles des mandarins, Philastre avait commis à la fois une injustice et une faute. Instruits par cette cruelle expérience, les habitants du Tonkin, surtout les chrétiens, devaient hésiter désormais à nous apporter leur concours.

II. — La conquête du Tonkin.

L'intervention de la Chine

Les instructions remises à M. Le Myre de Vilers en 1879 appelaient son attention « sur notre situation équivoque au Tonkin et sur les moyens d'apporter un remède sérieux à un état de choses qui menaçait de devenir aussi compromettant pour nos intérêts que pour la dignité de la France ». Les Annamites entouraient d'égards Luu-vinh-phuoc, les pirates s'approvisionnaient d'armes modernes, les chrétiens étaient menacés. Autour de nos consuls, c'était la « conspiration du silence ».

Le gouvernement annamite était bien décidé à éluder toutes les stipulations du traité de 1874. « On a fort bien compris à Hué, écrit M. Raindre chargé de mission en 1879, que le voisin du Sud [la France] est aujourd'hui le seul vraiment redoutable ; c'est de plus celui dont l'action est la plus désastreuse au point de vue des lettrés et des classes dirigeantes, dont les prévarications et les abus seraient tout au moins fort menacés par le triomphe de notre influence. Aussi la cour et les mandarins s'attachent-ils à conserver au dehors un point d'appui contre nous, et, en l'état présent des choses, ce n'est guère que sur la Chine qu'ils peuvent tenter d'étayer quelque résistance. » De là l'envoi d'ambassades annamites à Pékin et la demande de troupes chinoises pour rétablir l'ordre au Tonkin. Ces appels réitérés de Tu-duc à son « suzerain » étaient considérés à Saigon comme sans importance, mais notre légation à Pékin, plus clairvoyante, dénonçait « l'affectation de la Chine à rappeler à chaque instant une suzeraineté qui est la négation même du protectorat français ». Cette situation allait amener la Chine à faire échec à notre politique en Annam.

A la vérité, le lien de vassalité qu'invoquait Tu-duc était précaire. Depuis que le royaume annamite s'était libéré de la domination chinoise, il avait jalousement maintenu son indépendance, envoyant simplement de temps à autre, sans périodicité régulière, quelques cadeaux de prix à Pékin et réclamant en retour l'octroi d'un sceau. A cet hommage traditionnel les souverains annamites n'attachaient, semble-t-il, qu'une signification de pure forme : quand Nguyên-anh détrôné avait voulu reconquérir son royaume, c'est avec la France qu'il avait traité, et à aucun moment il n'avait sollicité son prétendu suzerain. Il est vrai qu'une fois maître de tous les pays annamites, il avait envoyé à Pékin une ambassade avec des présents.

Le gouvernement chinois ne tarda pas à dévoiler ses vues. Le 10 novembre 1880,

le marquis Tseng, ministre de Chine à Paris, écrivit que « le gouvernement chinois ne saurait regarder avec indifférence des opérations qui tendraient à changer la situation d'un pays limitrophe comme le royaume du Tonkin, dont le prince a reçu jusqu'à présent son investiture de l'empereur de Chine ». Le 27 décembre, le ministre des Affaires étrangères lui répondit que les rapports entre la France et l'Annam étaient réglés par le traité du 15 mars 1874. « La France a reconnu l'entière indépendance du souverain de l'Annam vis-à-vis de toute puissance étrangère, quelle qu'elle soit, lui a promis aide et assistance... Le gouvernement de la République a l'intention de se conformer aux stipulations du traité de 1874 et de remplir les obligations qui peuvent en découler pour lui. » Quelques mois plus tard, le 24 septembre 1881, le marquis Tseng fit savoir que « le gouvernement chinois ne reconnaissait pas le traité conclu en 1874 entre la République française et le roi d'Annam ». Dans sa réponse (1er janvier 1882), Gambetta, ministre des Affaires étrangères, attira l'attention du gouvernement de Pékin sur la différence entre son attitude présente et celle qu'il avait observée au moment où le texte du traité lui avait été officiellement notifié. Et il ajouta : « Vous comprendrez sans peine que, dans ces conditions, il nous soit malaisé d'admettre que le gouvernement chinois vienne contester aujourd'hui un traité existant et déjà entré dans la période d'application depuis près de huit années ; nous ne saurions nous arrêter en tout cas à une réclamation aussi tardive. » C'était seul à seul avec Hué que Paris entendait régler les difficultés tonkinoises.

L'EXPÉDITION RIVIÈRE

M. Le Myre de Vilers, tenu au courant des intentions du gouvernement, décida de renforcer la garnison de Hanoi, et le 25 mars 1882 le *Drac* et le *Primauguet* partirent pour le Tonkin emportant deux compagnies d'infanterie, une compagnie de marins, 20 artilleurs et 15 tirailleurs sous le commandement du capitaine de frégate Henri Rivière. Le chef de l'expédition était un brillant écrivain et un officier énergique. Selon les instructions du gouverneur, il devait surveiller les Pavillons Noirs, reprendre l'administration des douanes et éviter tout incident militaire. « Vous connaissez les vues du gouvernement de la République ; il ne veut à aucun prix faire une guerre de conquête... C'est politiquement, pacifiquement, administrativement que vous devez étendre et affermir notre influence au Tonkin et en Annam. » Singulière illusion ! Peut-être un déploiement considérable de forces eût-il permis d'atteindre ce résultat, mais quelques centaines de soldats ne devaient pas plus en imposer aux Annamites qu'aux Pavillons Noirs.

Le commandant Rivière parvint à Hanoi le 2 avril avec sa petite troupe ; et ce fut la répétition des événements tragiques de 1873 : la même erreur politique initiale, la même imprudence militaire, le même héroïsme aussi, avec les mêmes conséquences désastreuses, la mort du chef et le massacre de nos partisans.

Dès les premières entrevues avec les mandarins, le désaccord éclata. En vain Rivière exposait-il le désir légitime du gouvernement français de voir établir la liberté commerciale sur le fleuve Rouge et de protéger ses nationaux molestés ; en vain montrait-il que sa mission ne comportait « rien que d'amical et de conforme à notre alliance avec le gouvernement annamite ». Les mandarins répondaient en attribuant les difficultés aux Pavillons Noirs et en niant toute connivence avec leurs bandes. Mais ils renforçaient la citadelle et rassemblaient des milices : la position de la petite troupe française devenait chaque jour plus périlleuse.

Le 25 avril, Rivière finit par sommer le tông-doc de faire évacuer la citadelle et d'y laisser entrer nos soldats. C'était un véritable ultimatum qui, remis à 5 heures du matin, prenait fin à 8 heures. N'ayant reçu aucune réponse, Rivière donna l'ordre d'attaquer. Les portes furent canonnées ; nos soldats et marins s'élancèrent à l'assaut. A 10 heures et demie, la citadelle était entre nos mains : la garnison annamite, qui avait perdu 150 hommes, était en fuite et le tông-doc, pour ne pas survivre à la défaite, s'était pendu. Le commandant Rivière fit détruire les portes et les défenses de la citadelle, occupa fortement un redan et la pagode royale, et rendit le reste aux Annamites.

Ce brillant fait d'armes eût facilité la solution des difficultés tonkinoises s'il avait été le point de départ d'une politique nette et énergique ; ce fut le contraire qui se produisit. M. Le Myre de Vilers fit ostensiblement désavouer à Hué le commandant Rivière, mais il décida en même temps de « profiter du terrain acquis par notre acte de vigueur ». A Paris, le ministère restait hésitant. Aux protestations du marquis Tseng contre le « coup de force » de Hanoi, M. de Freycinet répondait que « nous avions donné l'ordre au gouverneur de la Cochinchine d'assurer l'application du traité de 1874 » et que les suites de l'action engagée « concernaient exclusivement les deux États signataires » ; mais quand l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine, qui avait une vue juste de la situation, demandait 6 000 hommes pour le Tonkin, on lui en accordait 700.

Le gouvernement de Pékin, pressé par l'Annam de fournir des secours, ne déclara pas la guerre à la France, il la fit sans la déclarer, en envoyant des troupes, des armes et des munitions. A la fin de 1882, il s'enhardit au point d'offrir à la France comme base d'un accord le partage du Tonkin et le maintien de sa suze-

raineté sur l'Annam ; le ministre de France à Pékin, M. Bourée, ne crut pas pouvoir refuser la conversation et s'engagea de sa propre initiative dans les négociations les plus regrettables pour le prestige et les intérêts français.

Cependant Rivière, laissé à Hanoi avec 400 hommes, se consumait dans une inaction pénible. Les soldats annamites et chinois se rapprochaient chaque jour du petit corps expéditionnaire. En février 1883, un renfort de 750 hommes arriva et Rivière fit occuper les mines de Hongay ; peu après il s'empara de Nam-dinh, où les Annamites préparaient des barrages pour couper les communications avec la mer (27 mars). A Hanoi même, le commandant Berthe de Villers avait dû dégager par de vifs combats les abords mêmes de la place. Rapidement la situation s'aggravait : des Pavillons Noirs entouraient la ville où ils se glissaient chaque nuit, et, fait grave, les troupes régulières annamites ne se gênaient pas pour faire feu sur nos canonnières.

LE COMMANDANT RIVIÈRE

En mai, les compagnies de débarquement de la *Victorieuse* et du *Villars* étant arrivées, Rivière ordonna une sortie pour débloquer la ville. Le 19, sous le commandement de Berthe de Villers, 400 hommes avec 3 canons se portèrent dans la direction du Sontay. Rivière malade accompagnait l'expédition en voiture.

Le commandant français avait-il une juste notion de la force des Pavillons Noirs de Luu-vinh-phuoc, de leur armement moderne, de leur acharnement au combat? Avait-il gardé son plan suffisamment secret? Ne fut-il pas trop audacieux dans son exécution? A peu de distance de Hanoi, un vif combat éclata par surprise au passage du « Pont de papier ». L'avant-garde et une partie de la colonne qui avaient franchi le pont furent prises sous un feu violent sans pouvoir se déployer. Berthe de Villers était mortellement atteint, presque tous les servants de

l'artillerie étaient hors de combat. Rivière prend le commandement et tente d'abord de poursuivre la marche en avant. Mais du gros village de Thien-tong sortent vivement des Pavillons Noirs armés de coupe-coupe et de fusils à tir rapide ; ils manœuvrent en bon ordre et leur feu décime la petite troupe française. Un grand drapeau noir est planté sur la route et l'on voit au loin les drapeaux des contingents annamites qui barrent la plaine. Rivière, toujours au premier rang, comprend le danger et ordonne la retraite. Mais au moment où il vient d'aider lui-même à relever un canon du *Villars* renversé dans un fossé, il tombe, l'épaule fracassée par une balle ; plusieurs officiers et soldats qui se précipitent pour le relever sont frappés à leur tour. Les Pavillons Noirs assaillent le groupe héroïque ; dans le tumulte Rivière disparaît. Cependant les lieutenants de vaisseau Pissère et de Marolles réussissent à arrêter l'avance de l'ennemi et à ramener à Hanoi le reste de la petite troupe.

Le combat du 19 mai était un échec grave ; les corps de quatre officiers restaient aux mains de l'ennemi, nous comptions aussi 28 hommes tués et une cinquantaine de blessés. Rivière, que Luu-vinh-phuoc avait ordonné de prendre vivant pour l'échanger contre l'évacuation de Hanoi, avait été porté inanimé dans la pagode où se tenait le chef des Pavillons Noirs, et celui-ci, exaspéré par la mort de son fils adoptif et premier lieutenant, avait fait trancher la tête du malheureux officier.

Depuis le 5 avril, la rupture était complète avec le gouvernement annamite : M. Reinhart, consul de France, avait été obligé de quitter Hué où sa vie était menacée.

Ainsi la politique hésitante que l'on avait suivie aboutissait à ce triste résultat : nos forces trop peu nombreuses tenues en échec par des bandes chinoises, la France bafouée par les cours de Pékin et de Hué, notre position de grande puissance compromise en Extrême-Orient. Il fallait prendre une décision : ou évacuer le Tonkin en renonçant au vague protectorat de 1874, ou envoyer des contingents suffisants pour rétablir notre prestige et imposer le respect des traités.

JULES FERRY PRÉSIDENT DU CONSEIL

A la date du tragique combat du « Pont de papier », le gouvernement français avait déjà pris parti. Jules Ferry était au pouvoir depuis le 21 février 1883 et l'homme d'État que ses adversaires devaient bientôt appeler par dérision « le Tonkinois » entreprenait de redresser la situation par une action vigoureuse. Avec une ténacité inlassable et un admirable patriotisme, il allait pendant deux ans mener sans répit une lutte à la fois

militaire, navale, diplomatique et parlementaire, faisant face à toutes les difficultés, bravant le parti pris et l'injustice, supportant sans faiblir les coups du sort qui éloignaient soudain le succès qu'il croyait tenir. Au terme de ces deux années, Jules Ferry devait être renversé du pouvoir, livré à la calomnie et à l'outrage, mais il avait sauvé notre entreprise indochinoise.

Dès le 5 mars, le nouveau ministère désavoua le ministre de France à Pékin. Estimant que « les pourparlers suivis à Tien-tsin et à Changhai avaient le grave inconvénient de nous faire perdre la position acquise depuis 1874 », il rappela M. Bourée pour avoir « pris l'initiative de ces pourparlers ».

Le 27 avril il déposa une demande de crédits supplémentaires de 5 500 000 francs. Un renforcement du corps expéditionnaire, disait l'exposé des motifs, était nécessaire « pour nous établir solidement au Tonkin et pour affirmer aux yeux de tous notre résolution de nous y maintenir ». Sous le coup de l'émotion causée par la nouvelle de la mort de Rivière, la Chambre vota le projet de loi à l'unanimité.

Un renfort de 3 000 hommes partit. Le docteur Harmand, l'ancien compagnon de Francis Garnier en 1873, consul à Bangkok, fut nommé commissaire général civil (7 juin) : il devait remplacer le gouverneur de la Cochinchine pour négocier avec l'Annam et organiser le protectorat. Le général Bouet, commandant militaire de la Cochinchine, prit le commandement en chef des troupes de Hanoi, où il arriva le 16 juin, et l'amiral Courbet, chargé du commandement de l'escadre dite du Tonkin, arriva en baie d'Along le 20 juillet en même temps que M. Harmand atteignait Hanoi.

Le 30 juillet, les trois chefs se réunirent en conseil à Haiphong et adoptèrent un plan de campagne : « l'effort principal devait se porter à Hanoi, le point le plus important du delta, afin de désorganiser les bandes de Pavillons Noirs, Chinois et Annamites, qui s'étaient retranchées dans de fortes positions vers Phu-hoai entre le Day et le fleuve Rouge. » Il était, d'autre part, nécessaire d'intervenir à Hué où Tu-duc venait de mourir (17 juillet), car « c'était de là que partaient les ordres donnés pour la résistance aux mandarins du Tonkin, les subsides et les encouragements aux Pavillons Noirs » *(Livre jaune)*.

Le 15 août le général Bouet se porte à l'Ouest de Hanoi avec toutes ses forces, 1 800 hommes et 14 pièces, groupés en 3 colonnes. Deux journées de combats coûtent 300 morts et 1 000 blessés à l'ennemi, qui est refoulé vers Sontay. Le 19 août, après un vif engagement, le colonel Brionval s'empare de Hai-duong. Les principaux points du delta sont fortement tenus.

Courbet conduit l'escadre à l'entrée de la rivière de Hué. Les 18 et 19 août,

il bombarde les forts de Thuan-an. Le 20, les troupes de débarquement sont mises à terre au son de la *Marseillaise;* les Annamites se défendent avec bravoure, mais nos colonnes d'assaut s'élancent et bientôt le pavillon français flotte sur les ouvrages. Une suspension d'armes est accordée et M. Harmand se rend à Hué porteur d'un

LE PONT DE PAPIER

projet de traité que le gouvernement annamite s'empresse de signer (25 août).

Il était dit dans l'art. 1er : « L'Annam reconnaît et accepte le protectorat de la France avec les conséquences de ce mode de rapports au point de vue diplomatique européen, c'est-à-dire que la France y présidera aux relations de toutes les puissances étrangères, y compris la Chine, avec le gouvernement annamite. » D'autres articles établissaient fortement notre autorité au Tonkin (retrait des troupes annamites de ce pays, installation aux chefs-lieux de provinces de résí-

dents français surveillant la perception et l'emploi des impôts) et laissaient par contre à l'Annam une certaine indépendance sous le contrôle d'un résident général, mais en réduisant le royaume à l'impuissance par l'attribution du Binh-thuan à la Cochinchine et des trois provinces septentrionales au Tonkin. Le « traité Harmand » ne laissait place à aucune ambiguïté : pour surveiller son application, un résident, M. de Champeaux, fut installé à Hué en septembre.

LE DOCTEUR HARMAND

Ainsi une politique énergique redressait rapidement la situation. Mais que de difficultés assombrissaient l'avenir !

Les premiers combats avaient révélé « le nombre croissant des ennemis, leur armement, leur valeur incontestable » (dépêche du général Bouet, 23 août) et faisaient apparaître la nécessité de renforts considérables. Le désaccord régnait dans le « triumvirat » ; le docteur Harmand éconduisait J. Dupuis qui proposait de mettre sa grande influence au service de la politique française ; il prétendait diriger les opérations et critiquait durement la prudence du général Bouet. Celui-ci finit par quitter le Tonkin (septembre) et alla à Paris expliquer sa conduite. Le 25 octobre, le ministre investit l'amiral Courbet du commandement des forces de terre et de mer et donna l'ordre à M. Harmand de le laisser agir ; un mois plus tard, il rappela le commissaire général civil, qui dut remettre ses pouvoirs à l'amiral.

La cour de Hué mettait un retard singulier à porter la Convention de 1883 à la connaissance des mandarins provinciaux. Au Tonkin, où le prince Hoang-ke-vien, beau-frère de Tu-duc, commandait les troupes annamites secondées de nombreux contingents chinois, la piraterie sévissait aux portes de Haiphong et de Hanoi, des villages chrétiens étaient détruits. A Hué même, sous l'influence de

deux mandarins ambitieux, Nguyên-van-tuong et Tôn-that-thuyet, le roi Hiep-hoa était empoisonné et remplacé par un enfant de quinze ans, Kien-phuoc, proclamé sans le consentement de notre résident.

La Chine persistait dans une attitude hostile. Si le vice-roi du Tche-li, Li-hong-tchang, ne voulait pas la guerre, le Tsong-li-yamen et le marquis Tseng y poussaient de toutes leurs forces. Aux propositions conciliantes de la France, le gouvernement chinois faisait répondre officiellement le 16 novembre 1883 que si les troupes françaises « envahissaient le territoire occupé par ses soldats cantonnés dans le Tonkin, c'était que l'intention de la France était de rompre la paix, que les troupes chinoises ne pourraient les regarder impassibles » et que l' « on arriverait infailliblement à se battre ».

UN « MARSOUIN » (d'après Roger de l'Isle : *Au Tonkin*).

En France, les premiers actes énergiques du cabinet J. Ferry surprenaient et inquiétaient l'opinion et provoquaient à la Chambre l'opposition la plus acharnée : les radicaux unis aux monarchistes dénonçaient — avec une passion d'où l'esprit de parti n'était pas absent — l'expansion coloniale comme un danger pour la sécurité de la France. Le ministère était coupable à leurs yeux de conduire la France à l'aventure. Dans la séance du 30 octobre, le ministre des Affaires étrangères, Challemel-Lacour, répond : « Je ne connais pas d'entreprise qui ne soit une aventure et la peur des aventures peut nous tuer. Elle ne peut que conduire au repos absolu et quelquefois à des défaillances irréparables. » Challemel-Lacour, malade et fatigué, se retire bientôt, et J. Ferry prend le ministère des Affaires étrangères (20 nov.). Il tente d'expliquer aux députés toute la portée de l'entreprise tonkinoise, il montre l'activité des puissances dans le monde, il parle de l'avenir : « Il serait détestable, antifrançais, s'écrie-t-il, d'interdire à la République d'avoir une politique coloniale. » Au Sénat, le duc de Broglie proclame au nom de la droite que les expéditions lointaines ne peuvent qu'affaiblir la France : ses intérêts vitaux sont en Europe où sa frontière est vulnérable. J. Ferry fait magnifiquement le procès de la politique d'abstention : « Un pays ne grandit pas quand il hésite devant les

moindres difficultés, quand il a l'oreille attentive au moindre cri d'alarme, quand il est la dupe de toutes les comédies de presse, quand il n'a pas en lui-même la confiance qu'il faut qu'il ait, parce qu'elle est juste, parce qu'elle est légitime, parce qu'elle est nécessaire... Je vous prie de voter à la plus grande majorité possible les crédits qui nous permettront à la fois de négocier et de combattre. »

Les votes obtenus du Parlement allaient permettre de lutter au Tonkin et de négocier avec la Chine.

LES OPÉRATIONS AU TONKIN. — SONTAY Nommé commandant en chef, l'amiral Courbet voyait clairement les difficultés : « Trois mois trop tard, hélas ! écrivait-il à un ami le 1er novembre 1883..., les deux places fortes de Sontay et de Bac-ninh ont eu le loisir de recevoir de Chine tous les secours désirables en hommes, canons, munitions. » Ne voulant rien laisser au hasard, il n'engagea d'abord que des actions partielles ; puis quand l'arrivée des renforts eut porté ses effectifs à 9 000 hommes, il décida de prendre Sontay.

La place était formidablement défendue. Tout autour des murs et des fossés de la citadelle à la Vauban, une seconde enceinte pentagonale avait été construite ; c'était un parapet en terre de 5 mètres d'épaisseur avec batteries casematées, précédé d'un large fossé rempli d'eau et d'une bordure de sauts-de-loup plantés de pointes de bambous. La digue longeant le fleuve, puissamment fortifiée, armée de canons et reliée au village de Phu-xa, fortifié lui aussi, constituait une troisième ligne de défense. 25 000 hommes occupaient ces ouvrages, 10 000 réguliers chinois, 10 000 Pavillons Noirs et 5 000 Annamites.

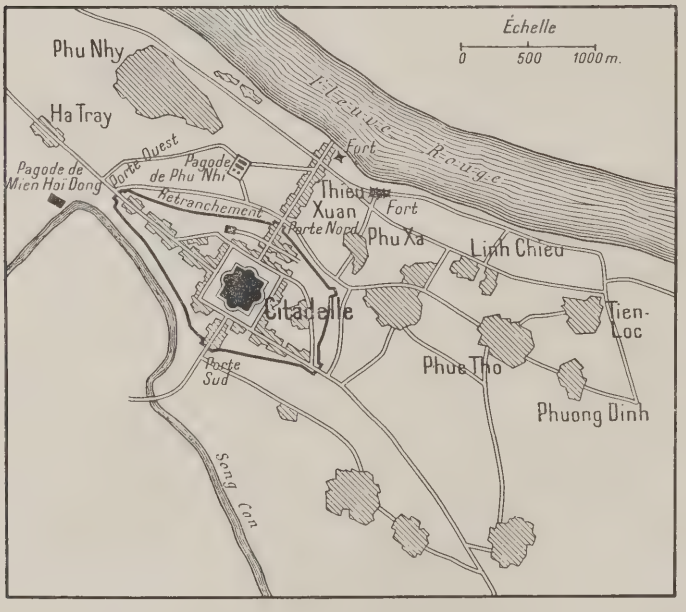

SONTAY

Le 11 décembre, Courbet quitte Hanoi avec un corps de 5 500 hommes divisé en deux colonnes, plusieurs batteries, des canonnières. Le 14, il attaque les ouvrages

de Phu-xa qui sont enlevés dans un assaut meurtrier par la légion étrangère, l'infanterie de marine et les tirailleurs annamites. Le 16, après un jour de repos, il déplace le combat et fait attaquer la porte Ouest de la seconde enceinte. Vers 5 heures du soir, après un long bombardement, fusiliers marins et fantassins s'élancent furieusement à l'assaut et enlèvent le retranchement ; les Chinois se réfugient dans la citadelle et nos troupes couchent sur leurs positions. Pendant la nuit, l'ennemi vaincu et démoralisé évacue la place, où l'amiral fait son entrée le 17 décembre au matin.

La prise de Sontay jetait le désarroi parmi les vaincus, qui perdaient un millier d'hommes, cinquante canons et un matériel considérable. Elle nous donnait une base d'opération pour marcher sur Hung-hoa et la vallée du fleuve Rouge. Cette belle victoire était due autant à l'habileté, à la prudence, à la sûreté de vue du chef qu'à l'entrain et à la valeur des troupes.

BAC-NINH ET HUNG-HOA Après Sontay, l'amiral voulait marcher sur Bac-ninh occupé par les réguliers chinois, puis sur Hung-hoa où s'étaient réfugiés les fuyards de Sontay. Mais de nouveaux renforts arrivaient de France, portant à 17 000 hommes l'armée du Tonkin ; Courbet dut céder le commandement au général de division Millot (février 1884). Nommé vice-amiral, il regagna le *Bayard* après avoir fait ses adieux à ses troupes : « Soldats et marins... c'est avec un profond chagrin que je vous quitte. Jamais je n'oublierai avec quelle bravoure vous avez tenu le drapeau de la France. Mon ambition eût été de partager encore vos dangers et votre gloire. J'applaudirai de tout cœur à vos nouveaux succès. »

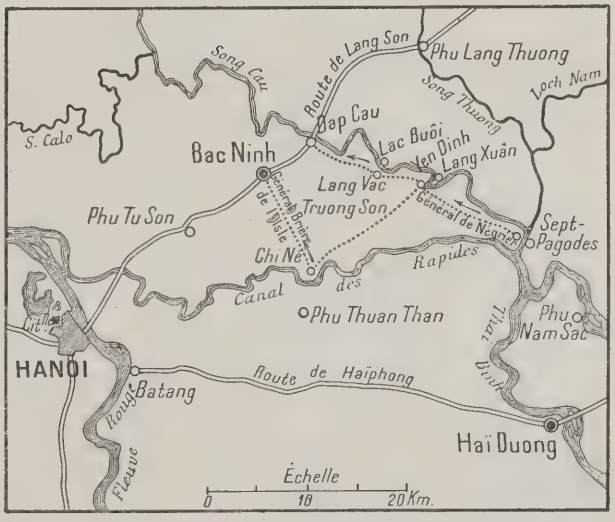

BAC-NINH

Le général Millot suivit le plan de campagne arrêté par Courbet, et un mois après son arrivée, il dirigea ses forces contre Bac-ninh. Les Chinois tenaient fortement la « route de Chine » qui, de Hanoi, gagne Bac-ninh, Lang-son et la frontière. Pour éviter ces obstacles, le général donna l'ordre à la 1re brigade de Hanoi (géné-

ral Brière de l'Isle) de suivre la rive droite du canal des Rapides et de le traverser à Chi-nê, à la 2e brigade de Hai-duong (général de Négrier), de se rendre par eau à Sept-Pagodes et de là à Bac-ninh par la rive droite du Sông-cau. Le mouvement commença le 7 mars ; le 11 la jonction des deux brigades s'opérait, et le 12, pendant que le général Brière de l'Isle attaquait la hauteur fortifiée de Truong-son, le général de Négrier poussa droit sur Dap-cau, qu'il enleva. Les Chinois étaient coupés de la route de Lang-son, ce fut le signal de leur déroute : ils évacuèrent la citadelle et la ville, abandonnant une centaine de canons, une batterie Krupp, quantité de fusils modernes, de nombreux étendards. Le soir même, la 1re brigade occupa Bac-ninh. Les Chinois furent poursuivis par Négrier jusqu'à Phu-lang-thuong et Kep dont les forts tombèrent entre nos mains, pendant que Brière de l'Isle poussait jusqu'à Thai-nguyen et s'en emparait (19 mars).

Le 11 avril, les troupes françaises se portèrent sur Hung-hoa, la 2e brigade arrivant devant la ville la trouva évacuée. L'ennemi démoralisé par ses précédentes défaites, craignant un mouvement tournant, avait incendié la ville et pris la fuite. Le delta était en notre possession.

Les traités de Tien-tsin (11 mai) et de Hué (6 juin 1884)

A Pékin, on suivait avec inquiétude les événements du Tonkin. Le 12 avril, deux décrets avaient ordonné la mise en accusation des gouverneurs du Yunnan et du Kouang-si, pour n'avoir pas su défendre et secourir Sontay et Bac-ninh. Mais comme nos victoires répétées attestaient notre volonté de nous installer au Tonkin et d'y rester en maîtres, le parti de la conciliation finit par l'emporter. Li-hong-tchang prit une influence prépondérante. Par l'intermédiaire d'un agent des douanes chinoises, il fit proposer au capitaine de frégate Fournier, commandant le *Volta*, personnellement connu de lui, la négociation officieuse d'un accord. Le gouvernement français autorisa les pourparlers qui eurent lieu à Tien-tsin, en dehors de notre représentant à Pékin et à son insu. Ils aboutirent le 11 mai à la signature d'une convention préliminaire.

La France s'engageait à « respecter et protéger contre toutes agressions d'une nation quelconque et en toutes circonstances les frontières méridionales de la Chine limitrophe du Tonkin » (art. 1er) et « renonçait à demander une indemnité à la Chine » (art. 3). L'Empire du Milieu, « rassuré par les garanties formelles de bon voisinage... données par la France..., prenait l'engagement : 1° de retirer immédiatement sur ses frontières les garnisons chinoises du Tonkin ; 2° de respecter dans le présent et dans l'avenir, les traités directement intervenus ou à inter-

JULES FERRY
par BONNAT.
Fondation Jules Ferry (Sorbonne).

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

venir entre la France et la cour de Hué » (art. 2). Les dates d'évacuation du Tonkin par les corps chinois furent précisées dans une note que remit le commandant Fournier à Li-hong-tchang (17 mai). Celui-ci ne présenta pas d'objection.

Quelques jours plus tard, le nouveau ministre de France en Chine, M. Patenôtre, de passage à Saigon pour se rendre à son poste, reçut l'ordre de se rendre à Hué négocier un nouveau traité de protectorat. Il s'agissait de remplacer le traité Harmand qui n'avait jamais été présenté à la ratification des Chambres. Le 6 juin, dans le palais de la résidence de Hué, le sceau royal, symbole de la vassalité de l'Annam, que Gia-long avait reçu de l'empereur de Chine, fut solennellement remis à M. Patenôtre et fondu dans un creuset en présence des ministres annamites. Aussitôt après, le traité de protectorat fut signé.

M. PATENÔTRE

Cet instrument diplomatique est resté le fondement de notre protectorat : « L'Annam reconnaît et accepte le protectorat de la France. La France représentera l'Annam dans toutes ses relations extérieures » (art. 1er) ; la France garantit l'intégrité des États de S. M. le roi d'Annam, « l'autorité française pourra faire occuper militairement sur le territoire de l'Annam et du Tonkin les points qu'elle jugera nécessaires » (art. 15) ; « les étrangers de toute nationalité seront placés sous la juridiction française » (art. 11).

Mais le nouveau traité consacre les deux formes de protectorat déjà établies par le traité de 1883 : l'Annam conserve une indépendance relative pendant que le Tonkin est soumis à un protectorat beaucoup plus étroit qui équivaut à une demi-annexion.

En Annam, un résident général installé à Hué aura « le droit d'audience privée et personnelle » auprès du roi (art. 5) ; les mandarins continuent à administrer les provinces, sauf en ce qui concerne les douanes et les travaux publics (art. 3) ; « les *quan-bo* percevront l'impôt ancien sans le contrôle des fonctionnaires français et pour le compte de la cour de Hué » (art. 11). La volonté d'accorder au souverain annamite des conditions favorables se marque encore dans la clause territoriale

qui restitue à l'Annam les provinces cédées en 1883 à la Cochinchine et au Tonkin (art. 3).

Au Tonkin, il y aura des résidents français dans les chefs-lieux de province (art. 6) ; les mandarins « continueront à gouverner et à administrer sous leur contrôle, mais ils devront être renvoyés sur la demande des autorités françaises » (art. 7) ; les résidents centraliseront, avec le concours des *quan-bo*, le service de l'impôt « dont ils surveilleront la perception et l'emploi » (art. 11).

Quoi que l'on puisse penser des adoucissements apportés au traité Harmand (beaucoup en nièrent l'opportunité) et de la distinction créée entre l'Annam et le Tonkin, on doit admettre que nous étions en 1884 les maîtres du pays, puisque la Chine par le traité de Tien-tsin et l'Annam par le traité de Hué reconnaissaient formellement notre protectorat. L'ère des difficultés semblait close et J. Ferry touchait au but que lui avait assigné son ardent patriotisme, lorsqu'un soudain retour de fortune remit tout en question.

L'INCIDENT DE BAC-LÉ Pour occuper le haut Tonkin qui devait être libéré par « l'évacuation immédiate » des Chinois, une colonne de 800 hommes commandée par le lieutenant-colonel Dugenne partit le 15 juin dans la direction de Lang-son. Après avoir passé le Sông-thuong, elle fut accueillie par les coups de feu de réguliers chinois qui lui barraient le passage. Leur chef envoya un parlementaire pour dire qu'il n'avait pas reçu l'ordre de se retirer, il demanda un délai de six jours. Le colonel Dugenne, sans en référer à Hanoi, refusa le délai et fit reprendre la marche en avant. Nos troupes, assaillies furieusement par les Chinois, combattirent jusqu'à la nuit. Le lendemain, le colonel, reconnaissant l'impossibilité de forcer le passage, donna l'ordre de la retraite qui s'exécuta en combattant jusqu'au village de Bac-lé. Cette sanglante affaire nous coûtait une centaine d'hommes, deux officiers tués et cinq blessés.

Ainsi l'inexpérience du négociateur français de Tien-tsin, la duplicité du plénipotentiaire chinois, la hâte d'un chef militaire mettaient en question l'instrument de paix signé le 11 mai. L'opinion française s'échauffa, réclamant une revanche du « guet-apens de Bac-lé » ; J. Ferry télégraphia à Li-hong-tchang son irritation : « En vue d'assurer la paix et le bien de nos deux pays, nous avons fait un traité sérieux. L'encre est à peine sèche et il est violé. » Il fallut de nouveau combattre et négocier.

L'AMIRAL COURBET

LES OPÉRATIONS DE L'AMIRAL COURBET CONTRE LA CHINE

Le 12 juillet, J. Ferry adresse au gouvernement chinois un ultimatum exigeant l'exécution immédiate de l'article 2 de la convention et le paiement d'une indemnité de 250 millions ; il ordonne en même temps à la flotte française de se mettre en mesure d'agir. Le gouvernement chinois recourt selon son habitude à des moyens dilatoires, il discute sur l'évacuation qu'il accepte et sur l'indemnité qu'il refuse, il demande une prolongation du délai, il sollicite l'intervention des puissances. J. Ferry maintient son ultimatum et, le délai expiré, fait bombarder Kelung par notre escadre d'Extrême-Orient (5 août).

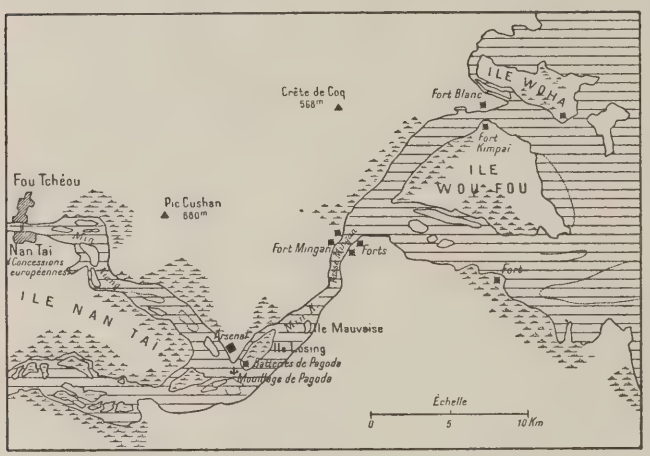

LA RIVIÈRE MIN ET FOU-TCHEOU

Après cet acte de vigueur, J. Ferry laisse un certain délai s'écouler, il fait entendre qu'il réduirait volontiers le montant de l'indemnité, mais il autorise l'amiral Courbet à prendre position à l'entrée de la rivière Min. Le gouvernement de Pékin persiste à refuser toute indemnité et sollicite toujours la médiation des puissances. J. Ferry, qui a obtenu de la Chambre un nouveau vote de confiance, fait présenter un second ultimatum plus comminatoire (19 août), auquel la Chine ne répond qu'en remettant à notre chargé d'affaires son passeport (21 août) et en activant l'envoi de troupes au Tonkin. Le 22 août Courbet reçoit l'ordre d'agir.

Le 23, l'amiral pénètre hardiment avec son escadre dans la rivière, brûle ou coule 22 bâtiments sur les 25 qui composaient la flotte chinoise, bombarde et détruit l'arsenal de Fou-tcheou, puis redescend la rivière Min, prenant à revers et détruisant méthodiquement tous les ouvrages, forts, batteries casematées qui défendent le passage. En huit jours cette opération navale, conduite avec autant d'audace que de science militaire, coûte aux Chinois leur arsenal de Fou-tcheou, leur flotte, 2 000 officiers et matelots.

Mais la rivière Min est loin de Pékin et ce brillant fait d'armes n'émeut qu'à peine le gouvernement chinois ; un nouvel effort est nécessaire. Courbet insiste auprès du ministre pour être autorisé à porter la guerre dans le Nord, à bombarder

Port-Arthur et Wei-hai-wei, à faire le blocus du Tche-li. C'était sans doute le seul plan d'action réellement efficace, mais J. Ferry avait à ménager les susceptibilités de l'Angleterre, il était soucieux de ne lui fournir aucun prétexte d'intervention. Il se défiait aussi, non sans raison, d'un Parlement toujours prompt à s'alarmer et à semer l'inquiétude dans le pays. A une action rapide et décisive, il préférait un blocus partiel, des gages, des représailles, dont il pouvait toujours soutenir que ce n'étaient pas des actes de guerre. Aussi donne-t-il l'ordre de reprendre les opérations de Formose.

L'amiral, sur le *Bayard*, rejoint devant Kelung son lieutenant, le contre-amiral Lespès, qui a déjà commencé le bombardement. Il n'approuve guère ce plan : « C'est une campagne mal engagée, écrit-il le 13 octobre, et dont nous ne tirerons aucun avantage sérieux. » Durant de longs mois nos forces navales, aidées de contingents d'infanterie empruntés au Tonkin, vont s'user devant Formose dans une lutte épuisante.

Kelung et les forts qui le dominent sont occupés, pendant qu'une attaque semblable échoue à Tam-sui ; le blocus de l'île est déclaré le 20 octobre. Mais la difficulté du terrain, l'énergique résistance des Chinois, la dysenterie, la fièvre, le choléra qui déciment nos troupes empêchent le colonel Duchesne, le futur conquérant de Madagascar, d'élargir la zone occupée en arrière de Kelung. D'héroïques combats sont livrés au *Cirque*, à la *Table*, dans les derniers jours de janvier 1885 et de nouveau au début de mars. Les navires de l'escadre surveillent le blocus et courent sus aux bâtiments de guerre chinois qui s'aventurent au large : le 14 février, deux frégates chinoises rencontrées aux abords de Che-pou sont attaquées avec une audace inouïe et coulées par les deux canots porte-torpilles du *Bayard* que commandent le capitaine Gourdon et le lieutenant Duboc. « Avec des officiers et des hommes de cette trempe, écrit Courbet au ministre, on peut exécuter tout ce qui est humainement possible. »

Les hostilités cependant allaient changer de caractère. Sans déclaration de guerre, nous pouvions nous ravitailler dans les ports étrangers de l'océan Indien et de la mer de Chine, mais notre escadre n'avait pas le droit d'arrêter les transports de troupes chinoises, d'armes et de munitions voyageant sous pavillon neutre. Soudain l'Angleterre promulgua le *Foreign enlistment act* et interdit à nos navires de s'approvisionner dans les ports britanniques. Il fallut en toute hâte organiser des dépôts de charbon à Obock, Mahé, Pondichéry ; par contre la France put appliquer rigoureusement dans la mer de Chine le droit des belligérants et empêcher la contre bande de guerre (février 1885).

La Chine fut atteinte durement par cette mesure. Sa position devint plus critique encore quand le gouvernement français prit la décision de considérer le riz comme contrebande de guerre (21 février). L'amiral, qui réclamait depuis longtemps cette mesure, organisa le blocus des côtes et des embouchures pour affamer les provinces du Nord. Il attaqua les îles Pescadores, s'empara du port de Makong et établit en ce point stratégique son quartier général (29-31 mars) pour préparer une nouvelle campagne dirigée contre les ports du Nord. La Chine était à bout de résistance.

LA CAMPAGNE DU TONKIN

La malheureuse affaire de Bac-lé ne pouvait qu'aggraver notre position en Annam et au Tonkin. Les deux régents Tuong et Thuyet ne cachaient guère leurs sentiments hostiles ; le gouvernement annamite refusait de se plier aux obligations du protectorat. Moins de deux mois après la signature du traité Patenôtre, le jeune roi Kien-phuoc mourait mystérieusement et son jeune frère âgé de quatorze ans était aussitôt proclamé roi à l'insu de notre représentant. Il fallut l'envoi d'un bataillon et d'une batterie à Hué pour contraindre la cour à demander l'assentiment de la France à l'avènement de Ham-nghi.

Le général Millot malade obtint de rentrer en France et le général Brière de l'Isle reçut le commandement du corps expéditionnaire. Le nouveau commandant en chef connaissait bien le Tonkin où il guerroyait depuis de longs mois et il avait la confiance des troupes. Sa tâche était lourde : réprimer la rébellion dans le delta, pourchasser les Pavillons Noirs et les pirates, surtout refouler vers la frontière les contingents réguliers chinois. Ceux-ci étaient de plus en plus nombreux, car depuis Bac-lé les autorités chinoises profitaient de la saison des pluies qui immobilisait nos troupes pour faire des levées d'hommes dans le Kouang-si et le Kouang-tong. Ces forces nouvelles affluaient par toutes les voies du Nord du Tonkin et menaçaient de nous déborder ; une action vigoureuse s'imposait.

Deux colonnes furent formées : l'une, commandée par le général de Négrier, devait déblayer la vallée du Sông-thuong, l'autre sous le lieutenant-colonel Donnier devait opérer dans la vallée du Luc-nam. Les opérations furent rapidement menées, mais pénibles et sanglantes.

Le colonel Donnier débarque le 6 octobre à Lam, dont il refoule la garnison chinoise sur Chu. Le 9, après avoir reçu des renforts, il reprend l'offensive, conquiert le terrain pas à pas ; le 11 il emporte la position chinoise que défendent cinq forts casematés et s'y installe pendant que l'ennemi bat en retraite sur Lang-son.

De son côté Négrier arrive le 8 octobre en vue de Kep, où il se heurte à une forte organisation défensive. Les troupes chinoises qui combattent en rase campagne sont vaincues et refoulées, mais Kep tient toujours sous le bombardement. Il ne faut pas moins de quatre assauts pour emporter la position dont les défenseurs se font tuer sur place. « Les Chinois qui étaient devant nous, écrit Brière de l'Isle après les combats d'octobre, faisaient partie des meilleures troupes de l'Empire. Ils sont parfaitement armés et manœuvrent à l'européenne. Leurs pertes, excessivement graves, s'élèvent à environ 3 000 tués. »

LE GÉNÉRAL DE NÉGRIER

Mais voici que les Chinois descendent la rivière Claire en masses profondes : à plusieurs reprises ils attaquent notre garnison de Tuyen-quang, d'abord au milieu d'octobre, puis en novembre. Il faut dégager la place. Le 18 novembre le colonel Duchesne se porte en avant : il rencontre les Chinois fortement retranchés à Duoc, enlève leurs positions après un vif combat, parvient à Tuyen-quang dont il relève la garnison, puis rentre à Hung-hoa.

Ces victoires n'ont qu'un effet momentané, car le nombre des Chinois grossit de toutes parts. A la fin de décembre, on apprend que Tuyen-quang est de nouveau attaqué et que 12 000 Chinois descendent d'An-chau sur Chu. Le général en chef, sur le point de marcher sur Lang-son, juge nécessaire de refouler d'abord l'armée d'An-chau. Il envoie contre elle le général de Négrier qui débouche le 3 janvier sur le flanc de l'ennemi ; le combat de Nui-bop se poursuit le lendemain et les Chinois sont contraints à une retraite précipitée et à l'abandon d'un important matériel.

On peut alors préparer l'opération décisive, la marche sur Lang-son. Deux routes s'offrent à nos colonnes, la route mandarine par Bac-lé et Than-moi, directe et hérissée de défenses chinoises, et la route par le col de Deo-vang et Dong-sung, plus longue, mais sans doute moins fortifiée. Brière de l'Isle opte pour la seconde et s'y engage le 3 février avec deux brigades. Par d'incessants assauts il enlève

les fortins chinois qui lui barrent la route à Cao-nhat, à Ha-hoa, à Dong-sung, enfin à Bac-viay. Le 13 février, il fait son entrée à Lang-son d'où l'ennemi a fui, en abandonnant une énorme quantité de matériel dont trois batteries de canons rayés.

Brière de l'Isle voudrait poursuivre les Chinois au delà de la Porte de Chine, mais de graves nouvelles lui parviennent de Tuyen-quang, où le commandant Dominé est assiégé avec 500 hommes ; ces braves résistent victorieusement depuis plus d'un mois à près de 10 000 soldats du Yunnan et Pavillons Noirs.

Pendant que Négrier, laissé à Lang-son avec une seule brigade, consolide et élargit les positions françaises vers Dong-dang et Thât-khe, le général en chef redescend sur Hanoi par la route mandarine et se dirige en toute hâte sur Tuyen-quang. Le 2 mars, il se heurte à Hoa-moc à trois rangées d'ouvrages successifs appuyés à la rivière Claire et dirigés contre un ennemi venant du Sud. Luu-vinh-Phuoc y commande 8 000 hommes qui opposent une furieuse résistance ; tous les assauts se brisent devant leurs tranchées. Enfin, à la nuit tombante, après des efforts surhumains, l'infanterie de marine prend pied dans les lignes chinoises et enlève l'un des forts du centre. Le lendemain matin un assaut général donné avec furie emporte toutes les défenses et les Chinois s'enfuient vers Phu-an-binh. Nos pertes sont lourdes : 500 hommes dont 26 officiers, mais Tuyen-quang est débloqué (3 mars).

LA ROUTE DE LANG-SON
(D'après un croquis du *Tour du Monde*).

L'héroïque garnison était à bout de forces après trente-six jours de siège et la perte du tiers de son effectif. Les assiégeants avaient ouvert des tranchées et creusé des mines pour faire sauter les remparts ; ils avaient réussi à faire une brèche et donné l'assaut. Sept fois ils avaient été victorieusement repoussés. Brière de l'Isle félicita dans un ordre du jour le commandant Dominé et ses soldats : « Aujourd'hui vous faites l'admiration des braves troupes qui vous ont dégagés, au prix de tant de fatigues et de sang versé ; demain vous serez acclamés par la France entière. »

LA CHUTE DE J. FERRY ET LA PAIX AVEC LA CHINE

Malgré l'énorme supériorité numérique des Chinois, les troupes françaises, merveilleuses d'entrain et de bravoure, les refoulaient partout. Sur terre comme sur mer la Chine se sentait vaincue et les partisans de la paix reprenaient l'avantage à Pékin. Le gou-

FRONTIÈRE SINO-TONKINOISE

vernement chinois eut recours à sir Robert Hart, inspecteur général des douanes chinoises, et à M. Campbell, son représentant à Londres, pour renouer avec la France les relations interrompues.

Deux mois de négociations conduisirent à l'établissement d'un protocole aux termes duquel « la Chine consentait à ratifier la convention de Tien-tsin et la France déclarait qu'elle ne poursuivait pas d'autre but que l'exécution pleine et entière de ce traité » ; les hostilités devaient prendre fin sans délai et le blocus de

Formose serait levé dès la signature du traité définitif. D'indemnité il n'était plus question : la France faisait preuve d'une extrême modération, parce que, dans l'état d'énervement où étaient l'opinion et le Parlement, nous avions autant que la Chine besoin d'une paix immédiate. A la fin de mars, l'accord réalisé à Paris était soumis au gouvernement de Pékin et l'on attendait d'un moment à l'autre son acceptation officielle.

Un télégramme vint, mais hélas ! du Tonkin (27 mars) : nos troupes s'étaient heurtées le 23 à 40 000 Chinois et avaient subi un grave échec. Encore une fois, à la veille du succès, la fortune nous trahissait. L'opinion s'affola. J. Ferry, renseigné sur l'état des négociations, ne crut pas devoir en faire état. Il fit appel au patriotisme de la Chambre : « Dans ces entreprises lointaines et difficiles, dit-il, il y a toujours des mécomptes possibles, des revers passagers ; mais ce n'est pas une raison, ce ne sera jamais une raison de perdre le sang-froid, de se relâcher de la fermeté, de la persévérance, dont, en pareille occurrence, les grandes nations doivent la leçon au monde » (28 mars). Mais le même jour arriva le télégramme de Brière de l'Isle annonçant que le général de Négrier blessé avait cédé le commandement au colonel Herbinger et que celui-ci, débordé par des forces chinoises supérieures, avait dû évacuer Lang-son. « Je concentre tous mes moyens d'action, ajoutait le général en chef, sur les débouchés de Chu et de Kep. L'ennemi grossit toujours sur le Sông-koi ; quoi qu'il arrive, j'espère pouvoir défendre tout le delta. » Ce télégramme produisit une stupeur mêlée de colère ; c'était plus que n'en pouvait supporter une Chambre parvenue à cinq mois de sa réélection. Lorsque s'ouvrit le 30 mars la séance de la Chambre, une foule difficilemment contenue poussait devant le Palais-Bourbon des cris de mort contre J. Ferry. La séance à peine ouverte, Georges Clemenceau attaquait violemment : « Ce ne sont pas des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés, des accusés de haute trahison, sur lesquels la main de la loi ne tardera pas à s'abattre. » Et le « Tonkinois », abandonné par son propre parti, ne pouvant remonter à lui seul le courant de l'opinion, céda au sort qui l'accablait. Il porta sa démission au président de la République après la séance tumultueuse de la Chambre, traversant bravement le pont de la Concorde parmi une foule menaçant d'envahir le ministère des Affaires étrangères.

La vérité fut bientôt connue : nous n'avions pas été vaincus à Lang-son ! Au moment de la blessure du général de Négrier, nos soldats pleins d'entrain étaient victorieux. Mais le colonel Herbinger, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, avait décidé la retraite. Abandonnant son artillerie et son convoi, il avait

ordonné une retraite précipitée, pendant que l'armée chinoise vaincue et démoralisée s'enfuyait vers le Nord.

Cependant, M. Campbell, dûment autorisé par le gouvernement chinois, apposait le 4 avril sa signature au bas du protocole mettant fin aux hostilités et, le 9 juin, M. Patenôtre signait à Pékin le traité définitif. Ce traité reconnaissait les droits de la France en Annam et posait le principe de négociations ultérieures destinées à délimiter la frontière et à assurer la liberté du commerce entre les deux pays.

Un traité de commerce (traité Cogordan) fut conclu avec la Chine le 25 avril 1886. La France y accordait aux Chinois le droit de propriété dans les pays de protectorat, le traitement de la nation la plus favorisée en matière d'impôts comme en matière de juridiction, l'autorisation de prendre part aux adjudications publiques et de pratiquer la navigation dans les eaux intérieures. A ces avantages exceptionnels s'ajoutait la nomination de consuls chinois à Hanoi, à Haiphong et plus tard dans les grandes villes du Tonkin, que nous ne pûmes admettre quand la Chine voulut s'en prévaloir, sous peine de voir se créer dans ces villes des centres d'agitation funestes pour notre influence. Paul Bert, alors résident général, déclara que ce traité ruinait le Tonkin économiquement et politiquement.

La frontière sino-tonkinoise, assez indécise jusqu'à notre arrivée, devait être délimitée ; mais les lenteurs calculées et les fourberies des mandarins de la commission chinoise, la présence des Pavillons Noirs retardaient le travail ; plusieurs Français furent assassinés, d'autres périrent de maladies. La convention Constans et la convention additionnelle, signées l'une et l'autre le 26 juin 1887, furent des palliatifs sans grande portée. Le cabinet Brisson qui avait succédé au cabinet Jules Ferry n'avait pas abandonné le principe de l'établissement au Tonkin, mais on persévérait avec quelque mollesse. On obtenait cependant par ces conventions l'ouverture au commerce de Long-tcheou et de Mong-tseu et l'installation dans ces villes de consuls français.

L'amiral Courbet n'avait pas survécu à sa campagne victorieuse ; usé par les fatigues qu'il avait endurées, il était mort le 11 juin 1885 à bord du *Bayard*, au milieu de son escadre. Il avait toujours refusé de prendre du repos : « Mon devoir est de rester ici, disait-il, j'y resterai jusqu'au bout. » Le vainqueur de Thuan-an, de Sontay et de Fou-tcheou avait montré ce qu'un grand chef de guerre peut obtenir de marins et de soldats français ; il avait « relevé son pays à ses propres yeux ». La mort de Courbet en pleine gloire fut pour la France un deuil national.

LE GUET-APENS DE HUÉ

Tant que la Chine avait combattu, la cour d'Annam s'était bornée à entraver par tous les moyens en son pouvoir la pacification du pays. Une fois la paix signée, les régents firent éclater ouvertement leur hostilité.

Le corps expéditionnaire du Tonkin, porté à l'effectif d'un corps d'armée, venait d'être placé sous les ordres du général de Courcy qui concentrait dans ses mains tous les pouvoirs civils et militaires. Parvenu au Tonkin en juin, le général résolut d'aller à Hué pour présenter lui-même au roi ses lettres de créance et tâcher d'amener la cour à de meilleurs sentiments.

LE GÉNÉRAL DE COURCY

Le général de Courcy était un chef brillant et énergique qui avait donné des preuves de sa valeur en Crimée, en Italie, au Mexique, dans la guerre franco-allemande, mais il ignorait complètement l'Annam et il eut le tort de ne jamais écouter les avis qui lui furent donnés. Il arriva dans la capitale au début de juillet et s'installa à la légation de France, n'ayant avec lui, outre la petite garnison d'infanterie de marine de Hué, que la faible escorte qu'il avait amenée du Tonkin, 100 chasseurs à pied et un bataillon de zouaves. Les négociations commencèrent aussitôt au sujet du cérémonial de l'audience royale : la porte centrale du palais, traditionnellement réservée au roi et à l'ambassadeur de Chine, s'ouvrirait-elle devant le général et sa suite? La cour acceptait de recevoir le représentant de la France comme naguère l'ambassadeur de Chine, mais refusait d'accorder le même honneur aux personnes de sa suite. Le général de Courcy maintint ses prétentions, et négligeant les avis de Mgr Gaspard, qui l'avertissait des préparatifs guerriers faits dans la citadelle, il se contenta le 4 juillet de fixer au gouvernement annamite un délai de réponse expirant le lendemain matin. A cet ultimatum la cour répondit par le coup de force qui porte dans l'histoire le nom de guet-apens de Hué.

Dans la nuit du 4 au 5 juillet, tandis que les officiers invités par le général quit-

taient la résidence, une violente canonnade est tout à coup dirigée des remparts de la citadelle contre la légation, la concession française et le Mang-ca (petit ouvrage fortifié au sud de la citadelle) ; des bandes de soldats royaux en armes ou la torche à la main se ruent sur les cantonnements français. Jusqu'au lever du jour nos soldats, qui pour la plupart n'ont aucune connaissance des lieux, doivent subir sans y répondre, au milieu de leurs paillotes en flammes, le tir des remparts et les attaques à l'arme blanche. A la légation, le général de Courcy commande 160 hommes qu'il place aux embrasures des fenêtres.

Le jour venu, deux petites colonnes sortent de la concession et, guidées par l'infanterie de marine, suivent la crête des remparts et enlèvent les batteries, tandis qu'une troisième colonne, se frayant péniblement un chemin à travers la citadelle, parvient à rejoindre les deux autres devant l'enceinte du palais royal. Mais les occupants du palais n'attendent pas l'attaque. Pendant que nos soldats brisent la porte principale, le jeune roi sort par une porte opposée, entraîné par Thuyet. Accompagné de quelques mandarins et soldats, suivi des éléphants qui portent le trésor, il gagne la montagne dans la direction de Cam-lo. Resté seul, Tuong vient faire sa soumission ; il proteste de son innocence, désapprouve le complot, et met son influence à la disposition du général de Courcy.

Quelle confiance accorder aux promesses du régent ? Le général, qui avait fait occuper la citadelle et donné l'ordre de licencier l'armée annamite, voulut l'employer à sa politique. Cependant, du Tonkin, Mgr Puginier lui écrivait le 17 juillet : « Le coup a été décidé par les deux régents et accepté par la cour tout entière. Le premier régent, Nguyên-van-tuong, voyant l'affaire manquée, par une de ces roueries politiques qui lui sont propres, fait scission avec le second régent dans le but de vous tromper et de vous faire croire qu'il n'avait pas pris part au complot... C'est l'ennemi de la France le plus grand, le plus dangereux, le plus irréconciliable qu'il y ait dans tout l'Annam. »

Le général de Courcy ne crut pas l'évêque. Tuong, gardé à vue par nos soldats, fit ostensiblement des proclamations pour amener les Annamites à se soumettre à la France, pour inviter le roi fugitif à rentrer dans sa capitale. En réalité il préparait en secret le soulèvement des provinces et la chasse aux chrétiens. En août, il y eut 9 missionnaires français et 40 000 chrétiens massacrés dans Binh-dinh, Phu-yen, Qui-nhon et d'autres provinces. Le général, qui ne comprenait rien aux événements, écrivait à Paris : « Il y a eu dans le Sud quelques rixes entre les catholiques et les bouddhistes, mais le gouvernement annamite répond du maintien de l'ordre. » Il nia les tueries, il nia la complicité du régent, jusqu'à ce qu'une

lettre interceptée vînt lui démontrer que celui-ci se jouait de lui ; alors il le fit arrêter (8 septembre) et déporter à Tahiti.

Le roi fugitif Ham-nghi fut déclaré déchu du trône et remplacé par un fils adoptif de Tu-duc, âgé de vingt-trois ans, qui fut proclamé roi sous le nom de Dông-khanh (15 septembre). Un gouvernement nouveau fut organisé à Hué avec des hommes qui nous devaient tout et qui acceptaient le protectorat. Mais l'ancien gouvernement continua à fonctionner dans sa retraite ignorée de nous, sous l'énergique impulsion de Thuyet.

LE SOULÈVEMENT DE L'ANNAM

Dông-khanh affectait les allures d'un roi moderne, il conviait à sa table des officiers français et se montrait dans les rues de la capitale. « Il se rendait avec empressement à nos moindres désirs et cherchait même toutes les occasions de manifester ses bonnes dispositions pour les autorités françaises » (général Prudhomme). Mais il était sans prestige aux yeux de ses sujets, pour qui Ham-nghi restait le souverain légitime. Thuyet avait emporté dans sa fuite les listes de fonctionnaires, le contrôle des milices, les rôles d'impôts ; il ordonna et fut obéi.

L'agitation grandit. Les faibles garnisons jetées dans les citadelles au lendemain de la prise de Hué furent bientôt débordées ; on décida l'envoi d'une colonne importante. Le 17 novembre, le lieutenant-colonel Mignot quitta le Tonkin avec la *colonne de l'Annam*. « Nous ferons bénir le nom français partout où nous passerons, dit-il dans un ordre à ses troupes, comme nous châtierons sans pitié les rebelles. » Les rebelles, c'étaient le roi détrôné et ses partisans de jour en jour plus nombreux. Par un singulier renversement des circonstances, nous ne luttions plus contre la cour de Hué, mais appuyés sur elle contre la population soulevée. Pour la première fois nous avions affaire à un mouvement national.

La colonne pénétra en Annam, s'arrêta dans chaque citadelle, s'écarta souvent de sa route pour combattre des bandes armées et parvint enfin à Hué le 20 mars 1886. La situation était devenue tout à fait critique, car depuis février l'insurrection générale avait éclaté. Minutieusement préparée par Thuyet, elle disposait de moyens puissants : des forts étaient sortis de terre en des points où nul ne les soupçonnait, comme ce fort de Ba-dinh dans la plaine basse de Thanh-hoa, interceptant les communications entre le Tonkin et l'Annam, qui ne devait être enlevé qu'en janvier 1887 avec le secours d'une forte artillerie ; des fabriques de fusils et de poudre travaillaient dans les hautes vallées des fleuves ; une route

nouvelle, parallèle à la route mandarine, jalonnée de postes fortifiés et placée hors d'atteinte de nos petites garnisons — *la route du roi* — avait été percée dans ces montagnes boisées complètement inconnues de nous. Ham-nghi et Thuyet étaient installés dans un ravin reculé et sauvage qu'arrose un petit affluent du Ngan-sau, d'où ils pouvaient communiquer avec le Ha-tinh et le Quang-binh et, au besoin, chercher refuge au Laos.

DÔNG-KHANH

Nos troupes durent d'abord dégager les citadelles assaillies de toutes parts, puis il fallut pourchasser les bandes sans cesse renaissantes, que commandaient des lettrés, parfois des hommes du peuple ; il fallut aussi chercher à atteindre la cour rebelle dans son repaire ignoré. Nos soldats allaient soutenir pendant des années cette lutte meurtrière, s'épuiser dans des reconnaissances, alertes, embuscades presque journalières, au milieu d'une population hostile.

LA PIRATERIE AU TONKIN Le retrait des troupes chinoises nous faisait les maîtres du Tonkin, mais il fallait asseoir notre autorité, délimiter les frontières et pacifier le pays, la tâche était immense. Des bandes de Pavillons Noirs, de pirates chinois et annamites tenaient toute la région montagneuse et désolaient maintes provinces du delta. Le général de Courcy, jugeant la situation du Tonkin beaucoup plus grave que celle de l'Annam, était promptement revenu à Hanoi. Les derniers mois de son commandement, jusqu'au 19 janvier 1886, et tout l'intérim du général Warnet furent remplis par les opérations de nos colonnes.

Plusieurs milliers de Pavillons Noirs étaient établis entre Phu-tho et Hung-hoa, ils occupaient de nombreux forts élevés par les Chinois et, de là, encouragés sous main par les mandarins, rançonnaient et pillaient à leur gré la contrée. Il était

indispensable de les chasser pour ouvrir la route du fleuve Rouge. Sous le commandement du général Jamont, trois fortes colonnes pourvues d'artillerie réussirent à déloger de vive force l'ennemi et à occuper Than-mai, son principal repaire (22-24 octobre 1885). Après un temps d'arrêt, les opérations reprirent dans les premiers jours de février 1886 : quatre colonnes manœuvrées par le général Jamais aboutirent, au prix de grosses fatigues vaillamment supportées par les tirailleurs algériens et les tirailleurs tonkinois, à la prise de Than-quan (Yen-bay). Enfin, le 19 mars, la frontière de Chine fut atteinte et le colonel de Maussion occupa Lao-kay, où il fut accueilli en libérateur. La voie du fleuve Rouge était dégagée : cinq postes militaires furent installés entre Yen-bay et Lao-kay et nos jonques armées en guerre firent la police du fleuve.

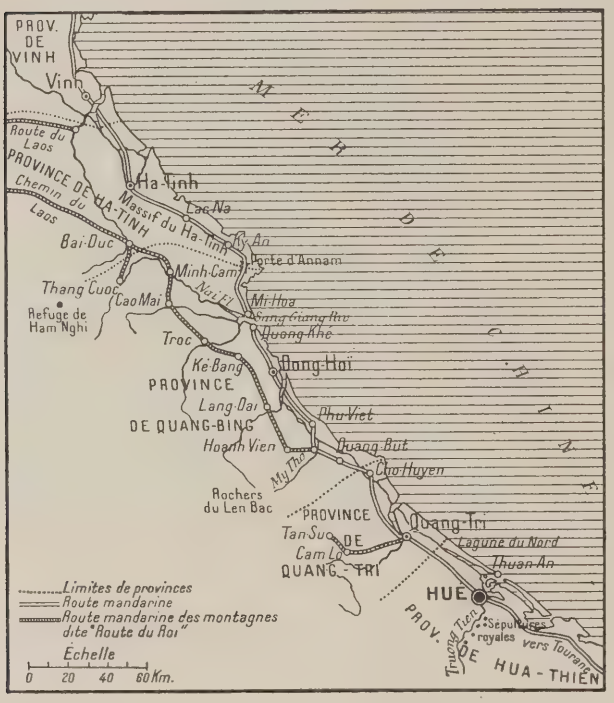

LA « ROUTE DU ROI »

Dès la fin du mois de décembre, Lang-son, Dong-dang et That-khe avaient été occupés sans coup férir. Nous tenions donc deux voies conduisant à la frontière, mais la région montagneuse où nos soldats n'avaient pas pénétré restait le domaine des bandes rebelles.

Contre les pirates du delta, on agit aussi avec vigueur : le général de Négrier puis le colonel Donnier commandèrent la colonne du Bai-sai, entre le canal des Rapides et le canal des Bambous (octobre à décembre 1885); le général Munier dirigea la colonne du bas Tonkin (novembre et décembre) entre le canal des Bambous et la mer. Il avait sous ses ordres 10 compagnies d'infanterie avec de l'artillerie, un convoi de jonques, des torpilleurs. Les pirates, traqués dans tous leurs repaires, disparaissaient sans accepter le combat. D'autres opérations secondaires eurent lieu à Hai-duong, à Phu-lang-thuong. Partout les pirates insaisissables se dispersaient sans être détruits. Après plusieurs mois d'efforts ininterrompus, les résultats obtenus restaient décevants.

LA CONVENTION DE 1884 ET LES TROUBLES DU CAMBODGE

D'autres troubles ensanglantaient le Sud de nos possessions où M. Thomson, gouverneur de la Cochinchine, avait entrepris avec l'assentiment du gouvernement français de soumettre le Cambodge à un protectorat plus strict et plus efficace.

Dans la nuit du 17 au 18 juin 1884, un détachement de soldats français entra dans la cour du palais de Norodom pendant qu'une canonnière prenait position sur le fleuve. Le gouverneur se fit conduire auprès du roi et lui donna lecture de la convention suivante : Le roi du Cambodge « accepte toutes les réformes administratives, judiciaires, financières et commerciales auxquelles le gouvernement de la République française jugera à l'avenir utile de procéder pour l'accomplissement de son protectorat » (art. 1er). Les fonctionnaires cambodgiens continueront à administrer les provinces « sauf en ce qui concerne l'établissement et la perception des impôts, les douanes, les contributions indirectes, les travaux publics » (art. 3). Le gouvernement français assure au roi du Cambodge une liste civile de 300 000 piastres (art. 7). Norodom comprit qu'on lui imposait l'abandon de son pouvoir absolu, mais, toute résistance étant impossible, il apposa sa signature sur la convention (18 juin).

Certes, les bonnes raisons ne manquaient pas pour justifier le coup de force de M. Thomson. Le traité de 1863, qui avait réussi à écarter les prétentions siamoises, était insuffisant pour nous permettre de faire prédominer notre influence, et le résident de Phnom-penh était le spectateur impuissant d'abus criants commis sous le couvert de l'autorité royale. Le peuple restait misérable, l'esclavage existait toujours, les ressources du royaume étaient dilapidées par le souverain : Norodom peuplait sa cour de Siamoises enlevées à Bangkok, entretenait une garde d'honneur et une fanfare recrutées à Manille, achetait aux marchands de Saigon les mille inventions européennes qui flattaient sa vanité (en particulier un fauteuil à musique dans lequel il fit un jour asseoir M. Le Myre de Vilers). Notre impuissance à réformer le royaume était manifeste : les ordonnances qu'inspirait notre protectorat — celle par exemple du 15 janvier 1877 — n'étaient pas appliquées.

De longs mois passèrent et la ratification de la France fut enfin notifiée à Norodom ; la convention allait entrer en vigueur. Aussitôt nos postes militaires furent attaqués et, le 6 mai 1885, Phnom-penh fut envahi par des milliers de rebelles armés de lances et de fusils à pierre. Norodom, blessé dans son orgueil, bien décidé à ne pas être un « roi salarié », se vengeait en faisant la guerre. Guerre sans péril pour lui, où l'on vit un peuple ignorant, trop docile aux suggestions de ses oppres-

seurs, s'insurger contre le progrès que nous lui apportions : des esclaves combattirent pour le maintien des coutumes cambodgiennes qui les asservissaient !

En 1885 et 1886, nos colonnes parcoururent le pays à la poursuite des bandes. Les vieux fusils à pierre, les lances n'étaient guère redoutables ; « les canons de bambou cerclés de lanières de peau de buffle ou de fils de cuivre tuaient souvent ceux qui les maniaient, mais faisaient aussi quelques brèches dans nos rangs. » Le climat surtout fut meurtrier : les marches forcées sous un soleil de feu ou sous les grandes pluies pour poursuivre un ennemi insaisissable épuisaient nos soldats, dont beaucoup succombaient à la fatigue et à la fièvre. Nombre de paysans, par crainte des rebelles, abandonnaient leurs champs, cherchaient refuge dans les forêts. La situation apparaissait sans issue. La pacification ne put être obtenue que par le renoncement de la France à la mise en vigueur de la convention de 1884 et par le retrait progressif de nos troupes. Norodom étant satisfait, tout rentra dans l'ordre et le paysan revint à sa rizière.

SUR UNE CANONNIÈRE (d'après un dessin de Sergent).

Mais au moment où la piraterie ruinait le Tonkin, où l'Annam se soulevait à l'appel de Thuyet, la généreuse impatience des Français plongeait le Cambodge dans un trouble profond, qui aggravait encore nos multiples difficultés indochinoises.

LE CHOIX D'UNE POLITIQUE INDOCHINOISE

Le Tonkin surtout préoccupait l'opinion en France, où l'opposition, à la suite des élections législatives d'octobre 1885, restait aussi âpre que par le passé. Le 17 décembre, la commission nommée pour examiner les crédits proposa nettement l'abandon du Tonkin. Dans le débat qui s'ouvrit à la Chambre, les radicaux et presque tous les monarchistes s'unirent encore une fois pour livrer bataille. Le président du conseil, Henri Brisson, déclara que « la France ne déserterait pas l'Indochine » et,

malgré l'intervention véhémente de Georges Clemenceau sommant la Chambre d'abandonner « le haillon colonial », il obtint gain de cause : après trois journées de discussions, les crédits furent votés par 273 voix contre 267 (23 décembre).

Quelques orateurs avaient combattu avec énergie la thèse de l'abandon : Mgr Freppel avait demandé un protectorat réel, sans étroitesse, capable d'inspirer au peuple protégé une confiance telle qu'il y adhérât de lui-même en toute loyauté. Paul Bert avait appuyé de toute son éloquence la thèse de l'évêque d'Angers et adjuré la Chambre de ne pas décider une évacuation qui mettrait une tache sur le drapeau de la France. M. de Lanessan avait proposé « l'association des forces » française et annamite « pour accomplir dans l'Indochine une grande œuvre de civilisation ». Ces hommes, qui appartenaient à différents partis, mais qu'animait une égale confiance dans notre œuvre indochinoise, se rencontraient dans l'expression d'une même doctrine ; ils esquissaient un plan de politique indigène applicable, selon eux, à l'Annam et au Tonkin, plan très différent de celui qu'on suivait en Cochinchine et plus semblable au régime adopté avec succès en Tunisie.

La conclusion des séances parlementaires de décembre 1885 fut la création d'une résidence générale de l'Annam et du Tonkin rattachée au ministère des Affaires étrangères (27 janvier 1886), et la nomination à ce poste de Paul Bert (31 janvier). L'opinion sut gré au grand savant dont on connaissait la haute conscience et la noblesse de caractère d'accepter une tâche aussi difficile. Le départ de Paul Bert marque la détermination de la France de prendre définitivement possession du nouvel empire asiatique qui lui avait coûté tant de sang.

CHAPITRE V

L'INDOCHINE DE 1886 A 1896.

I. — L'effort d'organisation. — *La mission de Paul Bert. — L'Indochine en* 1886-1887. — *La création du gouvernement général. — L'administration et les finances de* 1891 *à* 1897.

II. — La pacification et l'organisation de la frontière chinoise. — *La pacification de l'Annam. — La piraterie tonkinoise. — La première phase de la pacification. — La seconde phase de la pacification. — La frontière de Chine en* 1895-1896.

III. — La question du Laos. — *La mission Pavie. — Les empiétements siamois. — Le conflit avec le Siam et le traité de* 1893. — *Les difficultés avec l'Angleterre et la déclaration de* 1896.

Par la Cochinchine et le Cambodge, l'Annam et le Tonkin, la France tient en 1886 toute la façade orientale de la péninsule indochinoise avec les bouches de deux grands fleuves. Un nouvel empire français d'Asie se dessine, mais il faut encore le pacifier, l'organiser, lui donner vers l'extérieur de solides frontières. Cette œuvre remplit toute la période 1886-1896, dix années riches en événements de tous ordres qui

se déroulent simultanément et s'entremêlent : opérations militaires incessantes au Tonkin, réformes financières, tentatives d'organisation administrative, explorations au Laos, négociations avec la Chine, le Siam et l'Angleterre. Au terme de cette période, l'Indochine pacifiée, délimitée, sera prête à recevoir la forte empreinte de M. Paul Doumer.

Les acteurs de cette histoire n'ont pas eu plus que leurs devanciers l'encouragement de l'opinion publique. Jamais celle-ci n'a manifesté plus ouvertement sa lassitude des entreprises lointaines : « On s'en souvient encore : Tonkin-famine, Tonkin-misère, Tonkin-cimetière, Tonkin-choléra. Les Chambres, lassées de l'effort sans fruit, rognent les crédits. L'opinion est fatiguée d'entendre toujours le même son de cloche : dépenses, sacrifices piétinement sur place, et le tout sans récompense » (G. Hanotaux). En 1888 encore, un vote de la Chambre met en question les crédits demandés pour le Tonkin et J. Ferry, qui a gardé le silence pendant trois ans, doit intervenir pour sauver son œuvre.

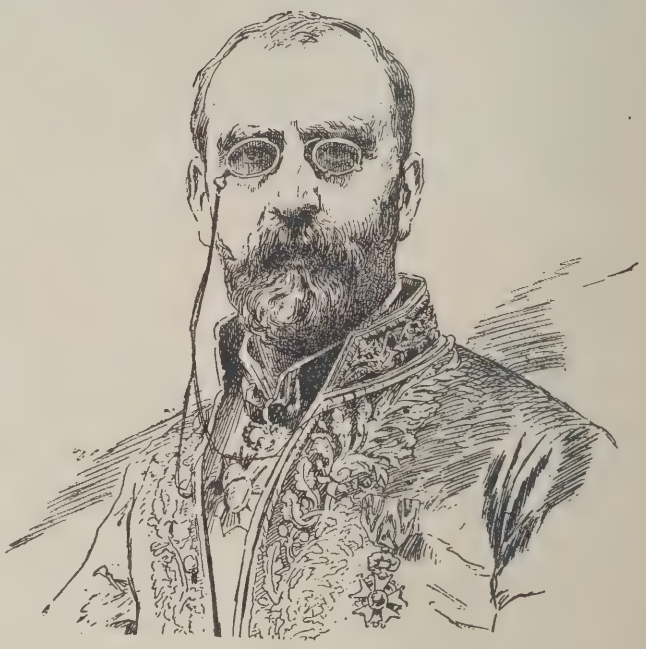

LE GOUVERNEUR RICHAUD

Le gouvernement français veut sauvegarder les résultats acquis, mais il hésite à s'engager parce qu'il redoute les charges qui résulteraient de son action et qu'il tient à ménager les susceptibilités des autres puissances. Députés et ministres semblent d'accord pour s'en rapporter aux hommes éminents qui représentent au loin la France : Paul Bert (1886), Constans (1887-1888), Richaud (1888-1889), Piquet (1889-1891), de Lanessan (1891-1894), Rousseau (1895-1896). Ceux-ci ne marchandent pas leur dévouement, mais ils doivent agir sans demander à la métropole ni argent ni soldats. A cette tâche ingrate ils s'usent rapidement.

Dans les dernières années pourtant un heureux changement s'annonce. L'opinion, devant les résultats acquis, semble moins hostile ; le gouvernement est plus conscient de l'importance des questions coloniales représentées dans son sein

par un ministre des Colonies (1894) ; enfin, une diplomatie plus ferme « reprend la tradition des desseins dignes de la France ».

La complexité des événements est telle qu'un récit chronologique engendrerait la confusion. Mieux vaut décrire successivement l'effort d'organisation tenté dans l'administration et les finances, l'œuvre de la pacification, la question du Laos.

I. — L'effort d'organisation.

La mission de Paul Bert

Le nouveau résident général arriva au Tonkin le 2 avril 1886, accompagné de toute sa famille, pour bien montrer aux Annamites, disait-il, les intentions sédentaires et pacifiques du premier représentant de la France. Il lança un émouvant appel aux populations indigènes : « Depuis longtemps, dans mon pays, je me suis appliqué à connaître et à défendre les intérêts de ce peuple d'Annam si laborieux et si intelligent, et j'ai demandé que le peuple français lui tendît une main amicale. Des malentendus nous ont divisés,... le sang a coulé !... J'ai scrupuleusement étudié les causes de ces divisions regrettables, je veux les faire cesser, car nos peuples ne sont pas faits pour se combattre mais pour se comprendre et se compléter l'un par l'autre... De même que les Chinois autrefois ont amélioré votre état social en vous apportant leur civilisation, en vous initiant aux travaux de leurs législateurs, de leurs philosophes et de leurs littérateurs, de même les Français qui viennent aujourd'hui chez vous amélioreront votre situation agricole, industrielle et économique et élèveront encore votre niveau intellectuel par l'instruction. »

Paul Bert se rendit à Hué. Il était conforme à ses principes d'accorder au roi d'Annam tout le pouvoir compatible avec les traités ; il y avait aussi un intérêt politique à rehausser le prestige de Dông-khanh, toujours considéré par ses sujets comme le « valet de l'étranger ». Paul Bert lui restitua le trésor royal qui lui avait été confisqué et reconnut au *co-mat* le droit de se réunir hors de la présence du représentant de la France. Mais il obtint de Dông-khanh, qui avait en lui une absolue confiance, des concessions appréciables comme la nomination d'un *kinh-luoc* (vice-roi) au Tonkin, ce qui affaiblit sensiblement dans ce pays l'autorité de la cour de Hué. D'autre part, dans l'espoir de rallier au nouveau gouvernement les populations de l'Annam, Paul Bert fit organiser la « colonne royale » dans les provinces du Nord. C'était une grave dérogation à l'étiquette orientale qui dérobe le souverain aux regards de ses sujets. Le roi partit au début de l'été, accom-

pagné de soldats français et annamites, mais le pays demeurait hostile et chaque soir le cantonnement royal était attaqué par les rebelles. La colonne royale atteignit péniblement Dong-hoi et regagna Hué par mer. Le but cherché n'était pas atteint.

De retour à Hanoi, Paul Bert se consacra tout entier à la politique tonkinoise. Voulant faire aimer l'administration française, il remit aux contribuables tout l'arriéré des impôts de 1884 et 1885 ; une économie « féroce » lui permit de réduire les corvées qui pesaient lourdement sur les paysans, de distribuer des secours aux victimes des inondations, de pensionner les soldats indigènes blessés à notre service.

PAUL BERT

Mais la situation politique réclamait d'autres remèdes. Devant l'impossibilité d'appuyer notre action sur l'autorité traditionnelle des lettrés qui nous étaient implacablement hostiles, Paul Bert voulut entrer en contact direct avec le peuple. « Il convient, dit-il, d'associer aux actes principaux de notre protectorat cette population si longtemps éprouvée, d'étudier avec elle ses intérêts que nous lierons ainsi plus étroitement avec les nôtres. » Le 30 avril 1886, il appela les notables du Tonkin à désigner leurs représentants et en juillet il réunit à Hanoi le *Conseil des notables*. Dans sa pensée, ce conseil consultatif devait être tout ensemble un instrument d'information pour l'administration française et un lien entre celle-ci et la population indigène ; sans doute y voyait-il aussi un contrepoids à l'autorité mandarinale.

Les notables, un peu désorientés au début, ne tardèrent pas à entrer en confiance avec les représentants de l'autorité française. Les objets les plus divers furent soumis à leurs délibérations : travaux publics, digues, routes, mise en culture des terrains en friche, reconstruction des villages, perception des impôts, mesures de police... Le conseil apporta dans ses réponses une sagesse et un esprit pratique qui dépassèrent l'attente du résident général, et celui-ci tint à lui exprimer sa satisfaction des résultats obtenus.

Par la création de l'*Académie tonkinoise*, Paul Bert tenta de rapprocher de nous une partie des lettrés, de les gagner peu à peu à nos idées : dans ce corps savant le protectorat pourrait recruter des mandarins et des jurés pour les examens indigènes.

Pour contribuer au maintien de l'ordre, il développa les milices indigènes et les corps de partisans. Tout un système de récompenses et de punitions fut institué pour les villages ; les plus coupables devaient être rasés et leurs terres distribuées aux villages voisins.

L'enseignement français n'existait pas. Paul Bert décida de répandre notre langue à la fois pour hâter le développement économique et pour faciliter les rapports entre l'administration française et les Annamites. A côté de l'enseignement traditionnel qui demeurait intact, les écoles franco-annamites, fondées et dirigées par M. Dumoutier, enseignèrent le quôc-ngu et le français. Ce nouvel enseignement connut un succès rapide, il compta bientôt 60 écoles et 2 000 élèves.

En même temps, le résident général recrutait le personnel civil du protectorat, fixait les soldes et les retraites, étudiait l'aménagement de stations d'altitude pour les fonctionnaires anémiés. Il créait au Tonkin des chambres de commerce et un *Comité permanent agricole, industriel et commercial*, il organisait sur le haut fleuve Rouge des services de messagerie fluviale escortés militairement, renseignait les chambres de commerce françaises et proposait l'ouverture à Paris d'une agence d'information pour le trafic du Tonkin. Il décidait enfin d'organiser à Hanoi en janvier 1887 une exposition des produits de l'Annam et du Tonkin, de la France et des colonies. Cette exposition eut lieu et obtint un grand succès, mais Paul Bert ne la vit pas : durement éprouvé par le climat, épuisé par un labeur infatigable, il était mort à Hanoi le 11 novembre 1886.

Le destin implacable ne permettait pas à ce grand Français d'achever la tâche qu'il s'était assignée. Depuis sept mois, Paul Bert donnait le plus magnifique exemple d'activité et de dévouement : sans une hésitation, sans s'accorder un instant de repos, il réformait, créait, pour édifier pierre à pierre ce protectorat juste, généreux, bienfaisant qu'il rêvait pour la France. Terrassé par la maladie, il continua de gouverner : « Dans l'intérêt de mon pays, dit-il dans une de ses dernières dépêches, partir serait pire que mourir ; mais comptez sur mon énergie morale, je lutterai jusqu'aux dernières limites. » Et au moment suprême, avec quel amer regret dut-il s'avouer vaincu ! « Une inexplicable faiblesse me paralyse... Je le sens, j'ai trop travaillé. »

L'œuvre fut sans lendemain. La plupart des créations de Paul Bert disparurent

après lui et l'une des premières supprimées fut l'institution si neuve et si pleine de promesses du conseil des notables : la cour de Hué et les mandarins, qui y avaient vu, non sans raison, une menace pour leur influence, réussirent à convaincre le nouveau résident général que cette représentation des indigènes était contraire à l'esprit du traité de 1884.

Si Paul Bert n'a pas eu de continuateur immédiat, il a pourtant marqué d'une forte empreinte le pays auquel il a donné sa vie. Sa claire intelligence et son grand cœur ont fait de lui un précurseur. Il a conçu le premier, dans les domaines les plus divers, une foule d'innovations qui ont été plus tard reprises et développées : l'enseignement franco-annamite, l'assemblée consultative indigène, les corps de partisans, les sanatoria, les messageries fluviales, les expositions locales, l'Agence économique de Paris... Surtout, il a proclamé la nécessité d'une politique indigène bienveillante et humaine, il a fait effort pour gagner le cœur des Annamites, et ceux-ci ont élevé des stèles à sa mémoire. Cette « politique d'association » était sans doute difficile à pratiquer dans un pays encore mal organisé et bouleversé par la piraterie ; elle tomba dans l'oubli pendant près de vingt années jusqu'au jour où M. Paul Beau se révéla, sur le théâtre plus vaste de l'Indochine, le véritable continuateur de la pensée de Paul Bert.

L'INDOCHINE EN 1886-1887

Il n'apparaît pas que les contemporains aient compris toute la grandeur de l'œuvre de Paul Bert. L'opinion boudait le Tonkin. A la Chambre, les adversaires même de l'évacuation rappelaient avec insistance les 344 millions dépensés pour la conquête et ne voulaient plus entendre parler de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent : peut-être la Chambre voterait-elle quelque temps encore les crédits nécessaires au maintien du corps d'occupation, mais le protectorat devait faire face à ses autres dépenses par ses propres moyens.

Le premier budget autonome fut établi pour l'exercice 1887 ; ce n'était en somme que le budget du Tonkin, puisque le traité de 1884 laissait la cour de Hué maîtresse absolue de la gestion financière et fiscale de l'Annam. Ce budget portait en dépenses 44 860 000 francs dont 31 255 000 pour l'entretien des troupes. Les prévisions de recettes atteignaient seulement 15 millions de francs et la subvention de la métropole devait intervenir pour 30 millions. On ne pouvait songer à entreprendre sérieusement l'outillage économique du Tonkin ; le poids des charges obligatoires étouffait la colonie naissante et rien ne laissait prévoir la fin de cette situation, car il était aussi difficile de réduire le corps d'occupation dans

un pays profondément troublé que d'établir de nouveaux impôts qui risquaient d'indisposer contre nous les indigènes. Il apparaissait encore plus impossible d'amener le Parlement à augmenter une subvention déjà considérée comme excessive.

La situation du Cambodge n'était pas meilleure. Pour calmer la population soulevée, il avait fallu, au cours de l'année 1886, renoncer à appliquer la convention de 1884. L'administration indigène avait été rétablie avec tous ses abus, et nous ne gardions que les douanes et la régie de l'opium, c'est-à-dire des revenus à peine suffisants pour solder nos dépenses de protectorat.

La Cochinchine, par contre, disposait d'amples ressources. Le conseil colonial votait souverainement le tarif des taxes et en dix ans les recettes budgétaires venaient de doubler, atteignant 26 millions de francs en 1887. La colonie subvenait à ses besoins sans faire appel aux finances de la métropole. Mais le budget local était écrasé par les dépenses de personnel, car le conseil colonial montrait une extrême libéralité à l'égard des fonctionnaires qui formaient la majeure partie du corps électoral. En revanche l'outillage de la colonie était négligé ; le port de Saigon ne possédait que quelques mauvais quais, il n'y avait de routes qu'autour des centres, d'immenses territoires restaient incultes parce que l'on avait ralenti le creusement des canaux de drainage.

Entre ces pays divers où flottait le drapeau français il n'existait aucun lien. La Cochinchine et le Cambodge relevaient du ministre de la Marine et des Colonies ; l'Annam et le Tonkin dépendaient du ministère des Affaires étrangères. Ces pays s'ignoraient. Notre plus vieille et plus riche possession, la Cochinchine, avait bien fourni quelques subsides pour soutenir la politique française au Tonkin et au Cambodge, mais il s'agissait toujours d'avances remboursables par la France ; elle était de ce fait créancière d'une somme de plus de 5 millions.

L'idée devait s'imposer de créer un lien administratif et financier entre ces territoires voisins, de les soumettre à une direction politique unique et d'utiliser rationnellement leurs ressources dans l'intérêt de l'ensemble. Paul Bert y avait pensé à Hanoi ; Eugène Étienne reprit l'idée à Paris et créa le gouvernement général de l'Indochine.

La création du gouvernement général La nécessité de confier notre empire colonial en voie de développement et d'organisation à une autorité compétente avait fait instituer un sous-secrétariat d'État des Colonies. Eugène Étienne, qui allait être l'un des meilleurs ouvriers de la cause coloniale sous

la troisième République, en fut deux fois titulaire à cette époque, de mai à décembre 1887 et de mars 1889 à mars 1892. Il consacra ses efforts à la création d'une Union indochinoise et fut l'auteur des décrets des 17 et 20 octobre 1887 et du 20 avril 1891.

Les décrets d'octobre 1887 rattachaient l'Annam et le Tonkin au ministère de la Marine et des Colonies et groupaient ces pays avec la Cochinchine et le Cambodge pour former l'Indochine française. Le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, les résidents généraux du Cambodge et de l'Annam-Tonkin étaient placés sous les ordres du gouverneur général, assisté d'un secrétaire général et d'un conseil supérieur. Chaque pays conservait néanmoins son autonomie, son budget, son organisation propre.

Un budget commun était institué : il prenait à sa charge toutes les dépenses militaires, celles du gouvernement général, des Postes et Télégraphes, des contributions indirectes et des douanes ; ses recettes comprenaient les produits des Postes et Télégraphes, les contributions obligatoires de la Cochinchine et des protectorats, la subvention de la métropole.

C'était une sorte de fédéralisme financier établissant une solidarité entre les pays de l'Indochine, sans porter atteinte à l'autonomie des administrations locales : les pays les plus riches étaient appelés à contribuer aux dépenses de souveraineté et les budgets des pays pauvres, jusqu'alors écrasés, retrouvaient une certaine souplesse. L'Union entière pouvait progresser sous l'impulsion d'un chef unique pourvu de moyens d'action suffisants.

Cette réforme eût pu être féconde ; elle fut par malheur âprement combattue. Les adversaires de l'expansion coloniale dénoncèrent à la Chambre « cette nouvelle tentative destinée à cacher au pays les sacrifices qu'allait exiger notre prise de possession du Tonkin » ; ils attaquèrent le secrétariat général, dangereux, dirent-ils, pour l'autonomie des chefs locaux. De son côté la Cochinchine se plaignit avec vivacité : on faisait d'elle la pourvoyeuse du budget indochinois, on portait atteinte aux prérogatives du conseil colonial !

Toutes ces influences triomphèrent et les décrets ne survécurent pas au ministère qui les avait élaborés. Le 12 avril 1888, on supprima le secrétariat général de l'Indochine, le 13 mai on fit disparaître toute la partie financière du décret du 17 octobre 1887. Le gouvernement général était conservé, mais il était dépourvu de moyens d'action et son autorité était compromise. L'Indochine, sous les gouverneurs généraux Richaud et Piquet, retomba dans l'anarchie administrative et financière : le budget du Tonkin fut de nouveau écrasé par le fardeau des dépenses mili-

taires et celui de la Cochinchine continua à être gaspillé par le conseil colonial.

Une nouvelle tentative d'organisation fut faite en 1891. Le décret du 21 avril, qui est resté en vigueur pendant vingt ans, accorde les pouvoirs les plus étendus au gouverneur général : il correspond directement avec les agents diplomatiques et consulaires de la France en Extrême-Orient ; il nomme tous les fonctionnaires

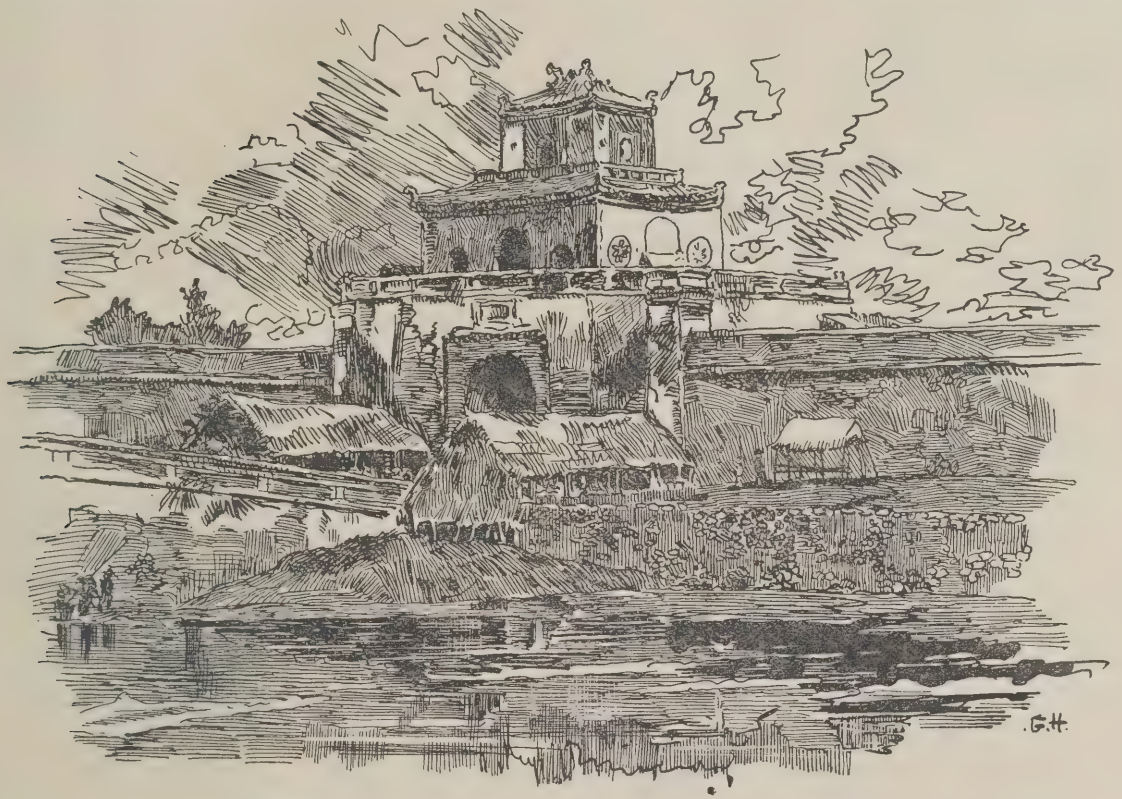

ENTRÉE DE LA CITADELLE DE HUÉ (d'après un bois de A. Lepère).

civils, sauf quelques hauts fonctionnaires nommés par décret sur sa présentation ; il a sous ses ordres tous les fonctionnaires de l'ordre civil et militaire ; il est responsable de la défense intérieure et extérieure de l'Indochine et dispose à cet effet des forces de terre et de mer qui y sont stationnées ; il surveille et contrôle les services financiers.

Le progrès était sensible. Mais le gouvernement français n'avait pas osé ressusciter le budget général et le chef de la colonie était privé de l'instrument financier qui eût servi de point d'appui à son administration et à sa politique. C'est seulement en 1898 que ce complément lui sera donné par M. P. Doumer. Jus-

qu'à cette date, l'action du gouverneur général fut forcément assez limitée. D'utiles réformes furent faites cependant.

L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES DE 1891 A 1897

M. de Lanessan eut le privilège de rester trois ans et demi au gouvernement général. L'un de ceux qui l'ont vu à l'œuvre nous a dépeint « cet homme endiablé, entreprenant, audacieux, ayant le mépris des règlements » (Lyautey, *Lettres*). « Il avait les qualités essentielles : c'était vraiment un gouverneur... Il avait le feu sacré, la foi en ce pays-ci, des solutions toutes prêtes pour toutes les difficultés, des résolutions immédiates devant les obstacles et les chinoiseries réglementaires » *(Ibid.*). A son arrivée, il trouvait une situation déplorable.

Le Cambodge que la France protégeait depuis vingt-huit ans était dans un état de misère et d'abandon. Ses ressources étaient infimes ; les impôts indigènes ne fournissaient que 350 000 piastres au trésor royal, les douanes et la régie de l'opium donnaient seulement 800 000 piastres au budget du protectorat. Comme la population naguère soulevée semblait avoir retrouvé son indifférence apathique à l'égard des autorités françaises, M. de Lanessan tenta de reconquérir peu à peu, sans rien brusquer, les droits que la convention de 1884 nous avait donnés. Il eut une entrevue avec Norodom et fut assez habile pour triompher des méfiances du vieux souverain. Le résultat fut l'ordonnance royale du 22 août 1891 : un « trésor unique du royaume » était créé à partir du 1er janvier 1892. Les impôts, perçus sous notre contrôle par les fonctionnaires cambodgiens, seraient intégralement versés entre nos mains. Les mandarins de tout rang, qui jusqu'alors se payaient sur les provinces, devaient recevoir une solde fixe ; le roi aurait une liste civile, sensiblement plus élevée que ses revenus actuels. Le succès fut complet. Pour mieux surveiller les agents indigènes, le protectorat accrut en quatre ans de 4 à 10 les résidents français ; le produit des impôts monta rapidement : il y eut dès 1892 un excédent de 500 000 piastres. L'administration et les finances cambodgiennes entraient dans la voie de la régularité et du progrès.

Du côté de l'Annam-Tonkin, la tâche était plus ardue. Le budget du protectorat ne subsistait que grâce à l'aide ininterrompue des finances françaises, subvention permanente et crédits extraordinaires, au total 168 millions de francs depuis 1887 ! Rien n'avait été fait pour outiller le Tonkin et cette stagnation économique retardait la pacification. M. de Lanessan montra au gouvernement français que les recettes locales pouvaient faire face à toutes les dépenses civiles et il demanda que le budget local du protectorat fût séparé du budget des dépenses

militaires. Cet appel fut heureusement entendu et l'erreur commise en 1886 se trouva réparée.

Quelques impôts indirects furent créés au Tonkin. Ce furent d'abord des taxes de consommation sur le pétrole, les allumettes, le tabac, le sel, et un papier timbré annamite (mai 1892), plus tard des droits sur l'alcool indigène. On vit monter les recettes de 340 000 piastres en 1892, de 750 000 en 1893, de 1 100 000 en 1894. Les budgets, gérés avec la plus stricte économie, permirent d'exécuter quelques travaux importants, l'hôpital de Hanoi, de nombreuses constructions militaires. Et l'on put inscrire au budget de 1895 1 300 000 piastres de travaux neufs.

En Annam il fallut user de diplomatie. M. de Lanessan réussit à faire admettre par les régents les mêmes impôts indirects qu'au Tonkin ; ces impôts seraient perçus par nous et leur produit serait partagé entre le trésor royal et celui du protectorat. Une seconde convention décida bientôt qu'il serait fait trois parts de ce produit pour le trésor royal, le protectorat et les travaux publics. Cette collaboration avait déjà l'avantage de consolider notre influence en Annam. Un nouveau progrès fut réalisé : les régents acceptèrent d'établir chaque année le budget particulier du royaume en collaboration avec les représentants du protectorat. Le premier budget établi dans ces conditions (1894) affecta 300 000 piastres aux travaux publics. On s'acheminait peu à peu vers l'établissement du budget unique, déjà réalisé au Cambodge.

En dépit de ces progrès, les difficultés ne manquaient pas à M. de Lanessan, difficultés d'autant plus grandes que sa stricte économie dans les dépenses de personnel lui suscitait de nombreux ennemis tant à Hanoi qu'à Paris, où sa gestion financière était examinée sans bienveillance. Voulant ménager l'opinion publique et le Parlement toujours peu favorables au Tonkin, il hésitait à demander au gouvernement un secours financier urgent qui lui eût sans doute été refusé et dut payer très cher par des avantages indirects des entrepreneurs de travaux publics qui lui offraient des facilités de trésorerie ; certains marchés constituèrent presque des emprunts déguisés. On sait quel parti ses ennemis surent tirer de ces faits et avec quelle indécente brutalité M. de Lanessan fut révoqué le 10 mars 1894 : « Un renvoi de domestique, » dit-on en Indochine, dont il fut informé, comme le public, par le télégramme Havas ! Lui parti, l'équilibre budgétaire fut détruit. Les dépenses supérieures aux recettes furent payées au moyen de comptes de trésorerie ; les avances de la métropole durent être augmentées en 1895.

Après un long intérim, le nouveau gouverneur prit possession de son poste

le 15 mars 1895. M. Armand Rousseau, sénateur du Finistère, avait été sous-secrétaire d'État aux Travaux publics et aux Colonies. Il s'imposa en Indochine par sa conscience scrupuleuse et sa droiture ; mais il trouvait une situation difficile : il était « pris entre deux feux, le feu partant d'ici, où son absolue volonté de sortir des budgets fictifs y exaspère tout ce qui vivait de l'assiette au beurre, — le feu partant de chez vous, où on ne le laisse pas respirer un an avec sa subvention intacte » (Lyautey, *Lettres*). Il consacra ses efforts à remettre de l'ordre dans l'administration et les finances et, sur ses instances, la loi du

PHNOM-PENH

10 février 1896 autorisa un emprunt de 80 millions dont la plus grande part servit à liquider le passif de l'Annam-Tonkin. L'œuvre de M. Rousseau, qui s'annonçait féconde, fut brusquement interrompue par sa mort (10 décembre 1896).

Ni M. Rousseau ni son prédécesseur, absorbés par les difficultés tonkinoises, n'avaient pu réformer la Cochinchine dont la situation empirait. Sur 4 000 Européens, 1 700 étaient fonctionnaires et ils usaient de leur force électorale au mieux de leurs intérêts. « Les chefs de bureau dont les appointements à la Martinique, au Sénégal ou à la Nouvelle-Calédonie, sont de 8 000 et 7 000 francs reçoivent en Cochinchine 15 000 et 13 000 francs, les commis 7 000 au lieu de 4 000, les juges de paix 10 000 au lieu de 5 500... » (Franck-Chauveau, Rapport au Sénat sur le budget des colonies pour 1898.) Annihilé par le président du conseil colonial, le lieutenant-gouverneur ne pouvait plus gouverner ; l'indiscipline et l'anarchie

régnaient dans l'administration. Eugène Étienne avait bien indiqué un remède dans la séance de la Chambre du 29 novembre 1890 : « Il faudrait avoir le courage de faire disparaître le conseil électif de la colonie, qui ne répond à rien... » Mais il n'était pas au pouvoir du gouverneur général de le faire et M. de Lanessan, lorsqu'il avait voulu limiter le nombre des fonctionnaires, s'était heurté à la toute-puissance du conseil colonial.

Deux circonstances contribuaient d'ailleurs à aggraver la situation financière de la Cochinchine : la baisse continue de la piastre de 4 francs en 1892 à 2 fr. 60 en 1895 alourdissait la charge des soldes comptées en francs, et d'autre part l'admission en franchise de tous les produits français dans une « colonie assimilée », en vertu de la loi de 1892, avait tari les recettes douanières. Aussi la Cochinchine, malgré ses merveilleuses richesses, commençait-elle à connaître les déficits budgétaires.

Il faut ajouter que le territoire récemment acquis du Laos, à peu près dénué de ressources, était tombé à la charge des autres pays de l'Union. Doté d'une administration rudimentaire, il avait été divisé en 1895 en Haut-Laos, subventionné par l'Annam-Tonkin, et Bas-Laos, subventionné par la Cochinchine et le Cambodge.

On voit qu'en 1897 l'effort poursuivi depuis dix ans pour assurer un statut à l'Indochine et pour permettre un harmonieux développement de toutes ses parties n'avait pas encore abouti.

II. — La pacification et l'organisation de la frontière chinoise

La pacification de l'Annam Nous avions peu de troupes en Annam, quelques compagnies d'infanterie de marine et de zouaves et des bataillons de chasseurs annamites formés en toute hâte, que l'on avait armés de lances en attendant de pouvoir leur distribuer des fusils. Dans le Sud, les troupes de Cochinchine occupèrent le Khanh-hoa et le Binh-dinh et châtièrent cruellement les rebelles. Dans le Nord, on dut faire appel aux troupes du Tonkin pour réduire Ba-dinh. Cette citadelle improvisée avait été découverte en décembre 1886 et une première attaque meurtrière avait échoué. Il ne fallut pas moins de 3 600 hommes, avec deux sections de 80 et deux de 95, sous le commandement du colonel Brissaud, pour emporter la place le 21 janvier 1887. Le capitaine du génie Joffre, qui dirigeait les travaux de siège, avait substitué aux tranchées, impossibles dans ce sol inondé, des cheminements protégés par des gabionnades.

Une forte colonne parcourut la vallée du Sông-ma, les postes militaires furent multipliés (il y en eut jusqu'à 22 dans la seule province de Thanh-hoa) et l'on vit les habitants rentrer peu à peu dans leurs villages. Apathiques par nature et ennemis d'un long effort, ils ne demandaient qu'à vivre en paix, à la condition d'être efficacement protégés contre les représailles des rebelles.

Les provinces du centre cependant demeuraient troublées : nos colonnes et nos reconnaissances y combattaient les bandes armées et cherchaient à atteindre la cour fugitive de Ham-nghi. Il faut lire les souvenirs laissés par les acteurs de ce drame pour comprendre l'atrocité de la lutte, les surprises continuelles, l'hostilité des habitants, l'impossibilité d'obtenir des renseignements et des guides pour nos colonnes. « J'admirais au fond de moi-même, écrit le capitaine Gosselin en 1888, la force de caractère avec laquelle ces malheureux se laissaient cadouiller [frapper à coups de rotin flexible], parfois d'une façon terrible, endurant la mort tranquillement pour ne pas nous dévoiler la retraite des chefs de la rébellion ; mais mon admiration pour eux était distincte de notre devoir et ce dernier nous imposait d'agir... Nos têtes étaient mises à prix par les rebelles, nous avions failli plusieurs fois être empoisonnés, des ordres émanant de la brigade prescrivaient, par crainte du poison, de ne rien accepter des indigènes. Il fallait bien nous défendre et tout tenter pour arriver au but que nous nous proposions. »

Dans les montagnes où l'on poursuivait Ham-nghi, la fatigue des troupes était extrême. Il fallait cheminer dans le lit des torrents ou se frayer un chemin à travers bois le coupe-coupe à la main. La dysenterie et la fièvre faisaient leur apparition, les hommes étaient atteints de plaies annamites profondes à la suite de piqûres de sangsues. Bientôt le choléra vint faire d'innombrables victimes parmi les jeunes soldats envoyés en renfort. « Une heure à peine après le décès, les cadavres étaient ficelés dans une natte, portés par deux coolies sur un brancard, accompagnés des seuls officiers, sans les honneurs militaires accoutumés. Devant la tombe encore ouverte, le commandant disait quelques mots d'adieu, récitait à haute voix une prière bien courte, et la chaux vive recouvrait le corps avant que la terre fût jetée sur le malheureux, atteint en pleine vie, brillant de santé quelques heures auparavant. »

Quant aux habitants, ils étaient « littéralement affolés et ruinés pour de longues années... Leurs villages étaient brûlés par l'ennemi s'ils se soumettaient à nous et par nous s'ils obéissaient aux rebelles ».

En janvier 1888, Ham-nghi faillit être capturé par nos soldats, et les petites bandes qui le défendaient, obligées de se séparer de lui, firent peu à peu leur sou-

mission. Le 3 novembre 1889 enfin, trahi par ses derniers serviteurs mois, il fut livré au capitaine Boulangier. Depuis quelques mois, le « valet de l'étranger » ne régnait plus à Hué. Mort le 28 janvier, Dong-khanh avait été remplacé par un prince de la lignée directe des Nguyên, Than-thai, âgé de dix ans, qui régnait assisté d'un conseil de régence.

Le départ de Ham-nghi pour l'exil ramena le calme en Annam : les villages

CAPTURE DE HAM-NGHI PAR LE CAPITAINE BOULANGIER (D'après un croquis du *Monde illustré*).

abandonnés se repeuplèrent et les postes militaires furent peu à peu supprimés. Cependant Thuyet, réfugié en Chine, n'abandonnait pas la lutte : non seulement il lançait contre le Tonkin des bandes chinoises, mais il provoqua à Thanh-hoa un soulèvement qui fut réduit par la colonne Lefèvre (décembre 1889-janvier 1890).

LA PIRATERIE TONKINOISE

Au Tonkin, la situation était plus grave. Nous n'avions nullement affaire à des patriotes soulevés contre notre domination, mais à des pirates, de simples pirates, comme il y en avait eu bien avant nous. La piraterie est en effet le mal chronique du Tonkin ; elle est due à l'état d'anarchie dont le pays a longtemps souffert, au grand nombre des

malheureux, surtout à la proximité de la Chine et à la difficulté de surveiller une frontière de plus de 1 000 kilomètres.

Chez les Annamites, les criminels chassés de leur village et les paresseux se font pirates, mais on trouve aussi dans les bandes des miséreux. L'entretien des digues, si bien réglé autrefois par Gia-long et Minh-mang, a été négligé ; les ruptures fréquentes, les inondations et les famines, plus encore que la guerre, ont détruit les villages : le centre même du delta est réduit par les débordements du fleuve Rouge et du canal des Rapides en un immense marécage, le Bai-sai, abandonné aux roseaux. Les fugitifs, privés de moyens d'existence, expulsés de leur cadre social traditionnel, vont le plus souvent grossir les bandes.

Les pirates chinois proviennent des débris des Pavillons Noirs et des troupes qui ont combattu contre nous. Leur nombre est constamment grossi par l'afflux de soldats chinois licenciés, de déserteurs, de pirates chassés de Chine par des opérations de police. Les autorités du Kouang-si et du Kouang-tong se débarrassent volontiers au Tonkin de tous les bandits qui troublent leur province. Certains fonctionnaires chinois nous sont même hostiles, comme ce général Phong qui se fait appeler « le vainqueur de Lang-son » et qui agite la zone de Moncay. Le régent fugitif Thuyet agit de même vers 1889 dans la région de Cao-bang. En somme, tout le haut Tonkin « est *une marche* abandonnée à la piraterie, entre l'Annam en décadence d'une part et la Chine complice d'autre part » (Lyautey, *Lettres*). Et la piraterie s'est étendue, à la faveur des circonstances, au delta lui-même.

Les bandes très nombreuses, petites ou grandes, obéissent à des chefs réputés pour leur audace, leur courage, leur cruauté, que l'imagination populaire amplifie encore. De grands chefs, installés dans leur repaire, manœuvrent plusieurs bandes qu'ils réunissent à l'occasion ; c'est une sorte de féodalité nouvelle fondée sur le meurtre et le pillage, qui exploite sans pitié le pays. Le plus souvent la bande opère avec peu de monde. Il y a « des combattants, armés de winchester, de colt, de mannlicher à répétition et des auxiliaires, véritables valets d'armes, qui assistent les combattants, enlèvent morts et blessés, préparent les aliments et l'opium... La bande ainsi constituée manœuvre avec beaucoup d'aisance à l'aide de quelques signaux élémentaires, de la trompe de guerre dont le son lugubre, répété sur tout le front d'engagement, se fait entendre du commencement à la fin du combat » (capitaine Bernard).

Les villages indigènes sont naturellement les premières victimes. Ceux qui, terrorisés, se soumettent, doivent fournir de l'argent, du riz, des hommes ; les

autres sont attaqués et pillés. A titre d'exemple, voici, d'après l'*Histoire militaire de l'Indochine*, le bilan de quelques journées de mai 1889 dans les environs immédiats de Phu-lang-thuong : « Le 8 mai, une bande de pirates chinois, dont une trentaine armés de fusils à tir rapide, pille les villages de Lang-back, Ké-bac et Yoc-son, près de Chin-gai, enlève 3 Annamites, 8 femmes, 6 enfants, et brûle 20 maisons. Du 8 au 12 mai, les villages de Mi-cau et de Da-mai, situés en face

PIRATES TONKINOIS (D'après un dessin de Burnand, *Tour du Monde*).

de Phu-lang-thuong, et les faubourgs mêmes de cette place sont régulièrement attaqués chaque nuit, et même en plein jour, par des bandes pirates qui, bien que repoussées par la garnison, réussissent à s'emparer d'un certain nombre de femmes, d'enfants et de buffles, et à incendier plusieurs maisons. Dans la nuit du 11 au 12 mai, une forte bande surprend le village de Nam-xuong, à 4 kilomètres au Nord de Phu-lang-thuong, assassine le sous-chef de canton ainsi que 4 autres indigènes, enlève 5 femmes, 23 buffles et incendie 16 maisons. Le 12 mai, le hameau de Khé-khan, dépendant de Yên-son, à 15 kilomètres à l'Est de Phu-lang-thuong, est complètement pillé ; la plupart des hommes sont tués, les femmes et les enfants enlevés. »

C'est en Chine que les pirates écoulent la majeure partie de leur butin. Ils

dirigent sur la frontière des convois de femmes et d'enfants, marchant la nuit, se cachant le jour dans les bois. Des bourgs chinois, où ce bétail humain est vendu sous les regards indifférents des autorités, les pirates rapportent de l'opium, des armes et des munitions. De la même façon, les pirates de mer pillent les jonques et attaquent les villages aux embouchures du delta. La baie d'Along leur offre des repaires sûrs et ils vont vendre leur butin sur la côte du Kouang-tong. La haute et la moyenne région du Tonkin sont les plus dévastées : on y voit des villages saccagés et abandonnés, des rizières dont l'herbe a remplacé le riz et dont on devine à peine les gradins sous la brousse qui les couvre. Les habitants ont péri ou se cachent, les uns dans les forêts, d'autres dans des grottes.

Notre présence au Tonkin offre d'ailleurs l'occasion d'opérations plus fructueuses. Nos convois civils et militaires circulent sur les pistes et les rivières, transportant des munitions, des vivres, du numéraire, des marchandises de toute sorte. Les pirates tendent des embuscades pour massacrer l'escorte et s'emparer du convoi. En 1891, le chef Lu-ky dans le Dong-trieu est le représentant au Tonkin d'une entreprise commerciale de piraterie ayant ses bureaux et ses marchés en Chine. En 1893, ce sont les commerçants chinois établis à Phu-lang-thuong qui avertissent les pirates des départs et de la contenance des convois envoyés sur Lang-son. L'embuscade réussit à coup sûr et le pillage de nos convois fait vivre à la fois les pirates qui cèdent leur butin aux marchands chinois et ceux-ci qui le revendent sur place ou dans le delta.

Les pirates enlèvent aussi des Européens isolés pour les restituer contre rançon. Deux Français sont enlevés en janvier et un en octobre 1890, un en juillet 1893, trois à la fin de 1893, un en avril et deux en septembre 1894. Chaque victime rapporte à ses ravisseurs plusieurs dizaines de milliers de piastres, que le gouvernement paie pour sauver la vie des malheureux. En 1894, Lo-man est chargé par le haut négoce chinois d'exécuter quelques-unes de ces lucratives entreprises, et aussitôt c'est l'enlèvement de Mme Chailley et de sa fille et celui de la famille Lyaudet.

La piraterie, que la faiblesse du royaume d'Annam avait laissé s'implanter au Tonkin, était devenue un abominable fléau que la France avait le devoir d'extirper.

LA PREMIÈRE PHASE DE LA PACIFICATION

Il fallut mener à bien cette rude tâche avec des effectifs réduits. En 1886, le corps d'armée du Tonkin fut remplacé par une division à trois brigades, et en 1888-1889 par une division à deux brigades. Ces réductions devaient, dans la pensée du gouvernement, diminuer les dépenses et témoigner de nos intentions pacifiques.

Nous avions devant nous un ennemi bien armé, intrépide, déconcertant par sa façon de combattre. Jamais les bandes ne recherchent ni n'acceptent le combat en rase campagne. Dans le delta, les pirates s'enfuient et disparaissent à l'approche de nos troupes. La poursuite continue, jusqu'au jour où nous tombons inopinément sur un village fortement défendu. Nos soldats sont accueillis par une fusillade meurtrière partant de la lisière du village, un solide mur de terre surmonté d'une haie de bambous. Il faut faire pendant des heures un véritable siège, sans un abri dans la plaine inondée. Et quand enfin, le soir venu, la défense semble faiblir, on donne l'assaut ; mais il arrive qu'on ne trouve plus dans l'assemblage de ruelles, de cases, de jardinets et de mares qui constitue le village que d'honnêtes paysans ; les pirates sont cachés ou ont fui en rampant à la faveur de l'obscurité.

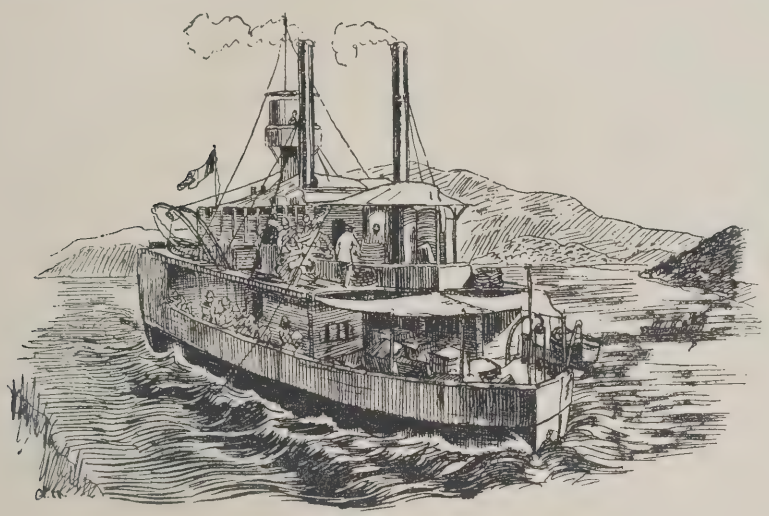

CANONNIÈRE (D'après le *Monde illustré*).

Dans le haut pays, les bandes utilisent avec une grande habileté les obstacles que la brousse tonkinoise, la forêt ou d'âpres massifs opposent à notre avance ; elles comptent sur les difficultés du ravitaillement, sur l'usure que cause aux troupes la marche dans une région difficile et malsaine. Leurs repaires fortifiés sont de vrais centres de résistance inconnus de nous, où l'on n'accède par aucun sentier visible et où sont entassés des vivres et des munitions. Nos troupes, exténuées par les fatigues et par le climat, décimées par les embuscades, doivent découvrir ces repaires et les prendre d'assaut. Et si ce résultat est atteint, non sans pertes, on apprend trop souvent que plusieurs pirates ont pu s'enfuir, et parmi eux des chefs, prêts à reprendre leurs opérations sur un autre point.

Dans cette petite guerre, la supériorité intellectuelle de l'Européen, sa science militaire comptent peu ; la troupe s'épuise en courses interminables à la poursuite d'un ennemi invisible, elle est constamment exposée à la surprise et à l'embuscade, « où la mort prend la forme basse de l'assassinat ».

Au début, la tactique adoptée fut simple : conformément à la règle fondamentale de la guerre qui est de rechercher l'ennemi pour le combattre et l'anéantir, on forma des colonnes qui s'avancèrent résolument contre les pirates en pays mal connu. On en a vu des exemples dans l'histoire du Tonkin en 1885 et dans la répression des rebelles de l'Annam. Sous Paul Bert, il y eut encore des opérations de ce genre dans la région de la rivière Noire contre Deo-van-tri et dans les régions de Hung-hoa, Thai-nguyen, Cao-bang. Mais ces colonnes, parfois accompagnées d'artillerie, toujours encombrées d'un long convoi de coolies, étaient lourdes à manœuvrer. Contre un ennemi qui généralement se dérobait, elles étaient peu efficaces ; l'ennemi pansait ses blessures dès que nous étions partis et revenait à la charge. Enfin, les grosses colonnes épuisaient le pays « d'autant plus qu'aucun de ceux qui le conquéraient n'était intéressé à sa conservation » (Lyautey, *Lettres*).

COLONNE PASSANT UN MARIGOT

On sentit bientôt la nécessité d'une occupation militaire permanente. Dès 1887-1888, on commença à se cramponner au terrain conquis, on établit des postes sur les positions enlevées aux pirates, et ces postes devinrent des points d'appui pour des reconnaissances rayonnant dans une petite région. En même temps que l'on envoya des colonnes dans le Nord du Tonkin contre Cai-kinh, puis, en janvier-février 1889, contre Ba-ky et Luong-tam-ky, on procéda au développement de l'occupation.

Cependant la pacification ne progressait pas. En France, l'opinion s'énervait, le Parlement était d'avis que les résultats ne correspondaient pas aux sacrifices consentis. On pensa au gouvernement général que les troupes régulières agissaient avec des renseignements insuffisants et l'on résolut de confier des opérations de police à des colonnes de miliciens placées sous l'autorité des résidents. Sous le

gouverneur général Piquet, on vit la garde indigène parcourir le pays pendant que les troupes tenaient les postes : 1 500 miliciens, sous le tông-doc Hoang-cao-khai, combattirent les pirates de l'île des deux Sôngs et obtinrent leur reddition en août 1889 ; d'autres groupes de miliciens opérèrent à Sontay et à Moncay. Dans le même temps, des colonnes militaires luttaient dans la haute région contre le Dê-kiêu, le De-tham, le Doc-ngu. On avait commencé en 1890 un chemin de fer à voie de 0 m. 60 entre Phu-lang-thuong et Lang-son pour faciliter les transports et le ravitaillement des troupes. Faute d'études préalables sérieuses, les travaux constamment gênés par les pirates avançaient lentement.

En 1891-1892, si le delta à peu près pacifié était tenu en main par nos résidents, la zone livrée à la piraterie couvrait tout le reste du Tonkin. Contre les bandes « nos troupes s'épuisaient en efforts incessants et stériles, parce que leur destruction était le seul objectif qu'on s'était proposé... et toujours les mêmes efforts étaient à recommencer » (Lyautey, *Lettres*). Un changement de méthode s'imposait.

LA SECONDE PHASE DE LA PACIFICATION

Par un arrêté du 6 août 1891, M. de Lanessan plaça sous le régime militaire toute la zone montagneuse qui entoure le delta. Elle forma quatre *territoires militaires :* Moncay, Langson, Tuyen-quang, Yen-bay, divisés en *cercles* commandés par un chef de bataillon et en *secteurs*, dont chacun était tenu par une compagnie. Les commandants de territoire exerçaient tous les pouvoirs civils et militaires. Cette concentration des pouvoirs dotait d'une administration économique un pays trop pauvre pour subvenir aux charges d'une administration normale, elle donnait aussi à nos officiers le moyen de tirer des fonctionnaires indigènes des services plus dévoués et des renseignements plus complets sur la situation politique. Mais cette extension considérable des devoirs de l'officier colonial risquait de n'être pas acceptée volontiers par des hommes habitués à voir dans la guerre leur unique tâche.

Par une heureuse rencontre, quelques-uns des premiers commandants de territoire étaient acquis d'avance à ces idées. Le colonel Pennequin, placé à la tête du 4e territoire, travaillait de longue date à la pacification du bassin de la rivière Noire ; le premier il avait fixé les principes d'une politique de races dans le haut Tonkin. Il avait réussi, et l'explorateur Pavie avait constaté en 1890 qu'il était partout « maître des cœurs ». Gallieni, qui arrivait en 1892 au Tonkin avec le grade de colonel, avait justement mis en pratique des principes semblables au Soudan. Il commanda le 1er puis le 2e territoire et il porta rapide-

ment la méthode à sa perfection. Le commandant Lyautey parle avec admiration dans ses *Lettres du Tonkin* (qui sont l'un des plus précieux documents historiques de cette époque troublée) de la « méthode Gallieni, administration et conquête connexes, celle-ci n'ayant d'autre but que celle-là ». Il écrit ailleurs : « Il a commencé par le 1er territoire militaire, a continué par le second avec

CARTE DES TERRITOIRES MILITAIRES

une admirable méthode, avançant progressivement et lentement du Sud au Nord ; il commençait à balayer le pirate soit en le détruisant, soit en le rejetant en Chine, puis à mesure, construisait tout le long de la frontière une ligne ininterrompue de blockhaus... ; en arrière de cette ligne de blockhaus, des postes plus importants formant réserve ; tout ce système divisé en secteurs commandés chacun par un capitaine... A ce travail militaire, le colonel Gallieni unit un travail simultané d'organisation, routes, télégraphes, marchés, concessions européennes et indigènes, de sorte qu'avec la pacification avance comme une tache d'huile une grande bande de civilisation. » Cette « méthode de la tache

d'huile » que Gallieni inaugurait au Tonkin est celle même qu'il devait reprendre avec tant de succès à Madagascar et que le maréchal Lyautey devait à son tour employer au Maroc.

M. de Lanessan facilita de tout son pouvoir la tâche des commandants de territoires ; des *masses de baraquement*, des *masses de ravitaillement* leur permirent de construire des postes et des routes, de faire vivre les troupes sans recourir à toutes les filières hiérarchiques. Mais il n'encouragea pas les grandes opérations militaires. Il connaissait trop les sentiments du Parlement pour ne pas préférer en toute circonstance les solutions pacifiques, malgré les inconvénients qu'elles pouvaient présenter. Il prescrivit le rachat des Européens prisonniers des pirates et la conséquence fut une recrudescence des enlèvements ; ceux-ci ne prirent, fin qu'en 1895 lorsque M. Rousseau décida de ne plus payer aucune rançon. M. de Lanessan accepta aussi la soumission de nombreux chefs de bande. De petits chefs, à moitié vaincus et pressés par la faim, rendaient leurs fusils en échange de quelques buffles, d'un peu d'argent et d'une terre vacante. De grands chefs comme Luong-tam-ky et Ba-ky recevaient de véritables fiefs, avec le droit d'avoir des hommes armés et de faire la police sur un territoire d'où nos troupes étaient exclues ; on leur versait des subsides annuels considérables, et en échange ils promettaient fidélité au protectorat. Mais la fidélité des uns et des autres n'était pas à toute épreuve : on apprenait un jour que tel soumissionnaire reprenait momentanément le métier de pirate pour accroître ses ressources, que Luong-tam-ky et Ba-ky intriguaient, accumulaient des munitions, ravitaillaient les bandes actives.

Cette politique inquiétait les milieux militaires, où l'on ne se faisait pas faute de dénoncer la « jalousie du sabre » et la « peur des *affaires* ». Pouvait-on cependant employer toujours la manière forte, alors que l'on renonçait, faute d'effectifs, à pousser partout l'occupation méthodique et qu'on abandonnait le 3e territoire à des milliers de pirates commandés par des chefs redoutables comme A-coc-thuong ?

Sur un point cependant on prit une vigoureuse offensive. De la région montagneuse du Cai-kinh, des pirates menaçaient nos communications avec Lang-son. Gallieni dirigea contre eux en 1894 trois colonnes convergentes. La manœuvre, exécutée avec une extraordinaire précision, aboutit à la destruction d'un grand nombre de pirates et à l'occupation de la région, qui fut érigée en cercle.

En territoire civil, d'autres dangers apparaissaient. Les fourrés et les ravins du Yen-thé, toujours occupés par des pirates, étaient une menace pour les riches provinces du delta comme pour le 2e territoire que pacifiait Gallieni. Le danger

s'accrut le jour où le De-tham, pirate annamite que nous avions déjà combattu ailleurs, vint s'y fortifier (1893). Énergique, ambitieux, rusé, il devint rapidement le maître de la région et ses bandes semèrent la terreur dans les cantons voisins. Le tông-doc de Bac-ninh l'attaqua avec une forte colonne de police, puis entra en négociation avec lui (janvier-avril 1894), sans réussir à obtenir sa soumission. Le résident, croyant pouvoir supprimer par la ruse le chef pirate, fit déposer dans son repaire une machine infernale ; l'engin éclata mal et le De-tham fut épargné. Le résident entra alors en campagne avec ses miliciens, mais son attaque échoua (18 mai). Le De-tham, grandi par le succès, paya d'audace ; il fit enlever deux Français (17 septembre), et les garda prisonniers dans son repaire. C'est l'évêque espagnol de Bac-ninh, Mgr Velasco, qui s'entremit pour négocier la reddition de nos compatriotes ; il l'obtint, mais pour sauver la vie des deux Français, le protectorat dut subir de dures conditions : le De-tham reçut 15 000 piastres et conserva le Yen-thé évacué par nos troupes. Un nouveau fief se constituait aux portes mêmes du delta et à proximité de la route de Lang-son.

SOLDAT D'INFANTERIE DE MARINE RETOUR DE COLONNE (D'après un document de la Société de Géographie).

En 1895 et 1896 les progrès furent décisifs. Le principal effort porta sur l'Ouest et le Nord du 2e territoire et sur le 3e, de manière à supprimer la zone insoumise où s'agitaient les bandes de Luong-van-son, A-coc-thuong, Pay-coc-ly-sam, où le soumissionnaire Luong-tam-ky, sans quitter son repaire, dirigeait des bandes vassales qui opéraient pour son compte, où un autre soumissionnaire, Ba-ky, agissait ouvertement en ennemi.

Contre ce dernier, Gallieni opéra avec sa maîtrise habituelle. Il fallait attaquer une forte bande fortifiée dans le cirque montagneux de Ke-thuong réputé imprenable. « Dès la première minute, écrit le commandant Lyautey qui était chef d'état-major de la colonne, le colonel avait son plan fait : démonstration par l'entrée

normale, vraie attaque par les côtés imprévus ; c'est son cliché et c'est avec lui qu'ici comme au Soudan il réussit tous ses coups sans perte. Avec ces ennemis primitifs et peu calculateurs, frapper l'imagination et surprendre, voilà sa formule. »

Puis il tourna ses coups contre le De-tham, qui prenait une attitude hostile et accueillait les pirates vaincus à Ke-thuong. M. Rousseau ayant fait passer le Yen-thé au 2e territoire militaire, Gallieni adressa au chef pirate un ultimatum demandant une soumission immédiate (25 novembre 1895). L'attaque eut lieu les 29 et 30 novembre et le repaire fut emporté. Nombre de pirates étaient tués, les autres fuyaient. De petites colonnes annamites dirigées par des mandarins recueillirent dans toute la région des prisonniers et des armes. Cependant le De-tham lui-même avait échappé.

C'est au début de 1896 qu'eurent lieu les dernières grandes opérations contre la piraterie. Avec d'importants effectifs, le colonel Vallière mena la lutte dans le 3e territoire, au Nord-Est de Ha-giang. Gallieni n'était plus là, mais sa pensée était présente, car son admirateur et ami le commandant Lyautey, devenu chef d'état-major du général en chef, avait dressé le plan de campagne. Les opérations, menées avec énergie, eurent un plein succès : les bandes d'A-coc-thuong furent détruites ou expulsées.

LA FRONTIÈRE DE CHINE EN 1895-1896

D'importants changements eurent lieu sur la frontière en 1895 et 1896. On décida d'abord d'armer les habitants des cantons limitrophes de la Chine. Ces paysans, constamment rançonnés et pillés, ne demandaient qu'à nous aider à défendre leurs villages. Quelques essais partiels avaient donné de bons résultats ; on avait même vu en septembre 1894 des paysans armés franchir la frontière pour détruire une bande en formation ! Le général en chef Duchemin et le colonel Gallieni firent distribuer plus de 10 000 fusils 1874 le long de la frontière du Kouang-si. Le métier de pirate au Tonkin devint par là plus périlleux et moins lucratif ; les gens sans feu ni lieu tournèrent leurs regards sur leurs propres compatriotes qui devenaient une proie plus facile, et dès lors la répression intéressa les autorités chinoises autant que celles du Tonkin. Elles agirent avec vigueur : sur l'ordre du maréchal Sou, des chefs de bande furent saisis et exécutés ; certains, plus importants et plus difficiles à supprimer, furent admis comme officiers dans l'armée régulière : l'un d'eux, Luc-a-sung, devait être, vingt-cinq ans plus tard, maréchal et gouverneur militaire du Kouang-si.

Le changement d'attitude des autorités chinoises à notre égard avait d'ailleurs

des causes plus profondes. La Chine venait d'être vaincue par le Japon ; elle avait conscience de sa faiblesse et savait qu'elle n'avait été sauvée du démembrement que par l'intervention de la France, de la Russie et de l'Allemagne (mai 1895). Cette faiblesse incitait la Chine à s'appuyer sur les puissances qui avaient sauvegardé son intégrité et son indépendance, particulièrement sur ses deux voisines, la Russie et la France. Et d'autre part, M. G. Hanotaux, ancien chef de cabinet de Jules Ferry, qui, après avoir exercé les fonctions de directeur des protectorats, faisait partie comme ministre des Affaires étrangères du cabinet Charles Dupuy et avait repris en main la politique d'expansion coloniale, voyait avec raison dans l'Indochine l'une des bases essentielles de notre action en Extrême-Orient ; il se résolut à profiter des circonstances pour consolider notre colonie et accroître sa valeur, en fondant sur une frontière sino-tonkinoise solide des relations de bon voisinage et en préparant la pénétration dans la Chine du Sud que Francis Garnier et Jean Dupuis avaient rêvée. Cette politique d'entente avec la Chine fut admirablement servie à Pékin par notre ambassadeur, M. Gérard. Celui-ci s'en est expliqué en ces termes dans ses *Mémoires*, qui forment un des documents les plus importants sur l'ensemble de la politique française en Extrême-Orient (I, p. 263) : « La Chine ne se montra pas ingrate et, à ce point de vue, la politique française a obtenu sa pleine justification. C'est en effet un mois et demi après la ratification du traité de Simonosaki, que le gouvernement chinois conclut avec la France, le 20 juin 1895, les deux conventions de délimitation et de commerce qui ont définitivement assuré la frontière sino-française de la mer au Mékong et qui ont ouvert cette frontière au commerce des deux pays et par suite au commerce du monde... La France obtint en outre, soit pour la protection des missions catholiques et de tous les litiges y relatifs, soit pour les facilités de son commerce, sa légitime participation aux grands travaux publics, à l'exploitation industrielle

LE COLONEL GALLIENI

et économique de la Chine, plus de résultats en quelques mois qu'elle n'avait pu en obtenir depuis le commencement de ses relations avec l'Empire du Milieu. »

Voici quelles furent pour l'Indochine les conséquences de l'entente heureusement réalisée entre la Chine et la France :

Le 20 juin 1895, le gouvernement de Pékin consentit à ouvrir au commerce trois villes chinoises voisines de la frontière tonkinoise, Long-tcheou, Mong-tseu, Sse-mao ; il promit en outre que l'exploitation minière des trois provinces limitrophes du Tonkin « pourrait » être confiée à des ingénieurs français et que les voies ferrées du Tonkin, construites ou à construire, « pourraient » être prolongées sur le territoire chinois.

AUG. GÉRARD
MINISTRE DE FRANCE EN CHINE

Le 7 mai 1896, le « règlement pour l'exécution d'une police mixte sur la frontière sino-annamite » fut signé. La France reçut en même temps dans le haut Laos Muong-sing et Muong-hou, que la politique anglaise nous contestait, comme on le verra plus loin.

Le 15 mars 1897, la France obtint du Tsong-li-yamen que l'île de Hai-nan, qui ferme le golfe du Tonkin, ne serait « aliénée ni concédée par la Chine à aucune autre puissance étrangère ».

Le 12 juin 1897, la France reçut les garanties nécessaires à l'extension de ses voies ferrées de Long-tcheou à Nan-ning et à Pe-se, ainsi qu'au Yunnan. Cette dernière convention était une réponse à l'action toujours peu amicale de l'Angleterre qui s'efforçait d'enrayer notre pénétration en Chine par l'extension projetée du chemin de fer birman vers Yunnan-fou et par l'ouverture des ports du Si-kiang récemment obtenue au bénéfice des commerçants de Hong-kong (4 février 1897).

Dans le même temps, la mission lyonnaise, organisée par les chambres de commerce, explorait les provinces méridionales dont l'accès s'ouvrait à l'initiative commerciale de l'Indochine et de la France.

Ainsi, tout en sauvegardant l'indépendance et l'intégrité de la Chine, la France avait efficacement servi ses propres intérêts coloniaux. Son établissement

indochinois gagnait à cette politique clairvoyante une solidité et une sécurité nouvelles, ainsi que de belles perspectives de développement économique. Le problème de la frontière était par là complètement changé. En particulier, l'institution d'une « police mixte » apportait de sérieuses garanties au maintien de l'ordre : dans chacun des cinq secteurs de la frontière, un commissaire français et un commissaire chinois avaient autorité sur les chefs de poste de leur nationalité ; les postes militaires français et chinois étaient « conjugués » et leurs chefs devaient se renseigner mutuellement sur les mouvements des pirates ; les commissaires des deux pays devaient donner d'un commun accord des instructions aux postes placés sous leurs ordres. Ce règlement entra en vigueur le 1er juillet 1896.

On peut dire qu'en 1897 la grande piraterie n'existait plus. La grande Indochine était fondée. La « bande de civilisation » s'était avancée « en tache d'huile » sur presque tout le Tonkin ; il ne restait que quelques groupes de survivance peu redoutable dans la province de Thai-nguyen, dans les cercles de Backan et du Yen-thé. Mais combien la lutte avait-elle été sanglante ! Combien de bons serviteurs du pays, officiers, soldats, gardes principaux, avaient payé de leur vie cette dure conquête de la civilisation sur la barbarie !

III. — La question du Laos

A l'Ouest de l'Annam et du Tonkin, par delà l'obstacle des monts et des forêts, s'étend l'immense pays laotien que traverse le Mékong. Pendant longtemps les principautés thai du Laos avaient reconnu la suzeraineté de leurs voisins : Luang-prabang envoyait tous les trois ans au Siam « les fleurs d'or et d'argent » et payait également une redevance honorifique à la Chine et à l'Annam. Vieng-chan dépendait, dans des conditions analogues, de l'Annam et du Siam. Mais le gouvernement de Bangkok avait en 1829 vaincu, pillé et finalement annexé le royaume de Vieng-chan. En 1885, il prit prétexte d'une invasion de Hôs (pirates chinois) pour intervenir à Luang-prabang, où le général siamois, devenu « commissaire royal », leva des troupes, perçut les impôts, administra le pays. Ces empiétements violaient les droits incontestables de l'Annam. Or la France, héritière de ces droits, ne pouvait, au moment où elle fondait un empire indochinois, se désintéresser du Mékong naguère exploré par Doudart de Lagrée. La question du Laos allait nous mettre en présence du Siam et derrière le Siam nous allions trouver l'Angleterre.

LA MISSION PAVIE

Il faut remonter quelque peu en arrière. A Auguste Pavie revient d'abord l'honneur d'avoir fixé la géographie du Laos, pris contact avec ses peuples, fait aimer en tout lieu le nom français et préparé notre prise de possession.

Modeste employé du télégraphe à Kampot, puis chargé d'une mission par M. Le Myre de Vilers, il avait parcouru le Cambodge pendant cinq ans et établi la carte du pays. Il avait montré les dons les plus rares de l'explorateur, parlant la langue du pays, pénétrant les sentiments des habitants, les aimant et sachant s'en faire aimer. Le gouvernement le choisit à la fin de 1885 pour occuper le poste de vice-consul créé à Luang-prabang : un observateur clairvoyant était nécessaire dans ces régions où les Pavillons Noirs étaient établis et où le Siam envoyait ses troupes ; il fallait aussi découvrir une voie pratique de communication entre le Mékong et le Tonkin.

Parti en septembre 1886, Pavie ne parvint à Luang-prabang qu'en février 1887. Les Siamois soulevaient des haines par leurs actes brutaux : dans la rivière Noire ils avaient saisi comme otages les plus jeunes fils de Deo-van-seng, le chef de Muong-lai (Lai-chau). Un autre fils, Deo-van-tri, à la tête de bandes chinoises, entreprit de délivrer ses frères, mais quand il arriva à Luang-prabang (juin) les Siamois étaient déjà partis, emmenant le fils aîné du roi et plusieurs hauts fonctionnaires. Les bandes chinoises, qui songeaient surtout à piller, attaquèrent le palais royal et brûlèrent la ville. Ce fut une déroute générale : le roi Ounkam, sauvé par l'un des Cambodgiens de Pavie, s'enfuit à Paklai avec une partie de la population. Là, Pavie, s'improvisant médecin, réconforta par son sang-froid et sa bonté ces pauvres gens, dont il n'eut pas de peine à faire de fidèles amis de la France.

Pavie parcourut la rivière Noire ; entrant en pourparlers avec les Pavillons Noirs, il décida leur principal chef à se soumettre à la France. Il rétablit les anciens chefs du pays, et le vieux Deo-van-seng eut la joie de se voir rendre ses fils prisonniers à Bangkok. Pavie atteignit la colonne Pernot qui remontait la rivière Noire, il réalisait ainsi la jonction entre le Mékong et le Tonkin. La colonne militaire redescendit au Tonkin, Pavie regagna Luang-prabang, mais le commandant Pennequin demeura sur place pour achever la pacification. On sait avec quelle habileté le futur chef du 4e territoire militaire allait réorganiser la région.

Au début de 1889, Pavie se rendit au Cammon, où les Siamois s'avançaient. Son intervention les arrêta et permit aux troupes françaises d'occuper l'Est du pays. C'est alors que notre diplomatie conclut avec la cour de Bangkok un arrangement aux termes duquel celle-ci s'engageait à respecter le *statu quo* (17 mars 1889).

Des négociations devaient s'ouvrir ultérieurement pour fixer le tracé des frontières.

Pavie, nommé consul à Bangkok, voulut, avant de négocier, faire une reconnaissance générale du pays. Il partit avec de nombreux collaborateurs civils et militaires ; les uns étaient chargés de la topographie et des observations scientifiques, les autres des questions économiques. Ces derniers devaient étudier les ressources du bassin du Mékong, les voies de communication, les procédés commerciaux ; soutenus par le « Syndicat français du haut Laos » formé à Paris, ils emportaient 15 tonnes de marchandises et se proposaient de créer des comptoirs. En dépit de l'hostilité sourde des Siamois, les missions travaillèrent avec ardeur pendant les années 1890 et 1891.

AUGUSTE PAVIE
(D'après le crayon de P. Renouard).

Pavie se rendit d'abord dans la région de la rivière Noire qu'il trouva pacifiée par le commandant Pennequin. Les habitants lui témoignèrent leur reconnaissance. Deo-van-tri lui-même, qui naguère avait combattu contre nous avec les Pavillons Noirs, fit devant l'autel de ses ancêtres le serment solennel de rester fidèle à la France. Pavie séjourna ensuite à Luang-prabang et gagna Bangkok.

Nous avions désormais des renseignements complets sur tout le pays depuis le Yunnan jusqu'au Cambodge, une politique de douceur et d'humanité nous avait gagné les sympathies des princes et des habitants, nous possédions enfin des intérêts privés dans le bassin du Mékong. Les Siamois, effrayés de ces résultats si rapidement obtenus, se refusèrent à traiter et violèrent l'arrangement de 1889.

LES EMPIÉTEMENTS SIAMOIS

Déjà ils avaient construit des fortins et créé des approvisionnements d'armes et de munitions ; ils annonçaient aux habitants qu' « ils chasseraient les Français et étendraient le royaume thai jusqu'à l'Annam ». En septembre 1891, le *kha-luong* siamois du Cammon fit enlever dans le Tran-ninh un fonctionnaire annamite coupable d'avoir réclamé notre appui

contre l'envahissement de son pays. Plus au Sud, l'avance siamoise se poursuivait et, dans la région d'Ai-lao, les incidents se multipliaient entre les avant-postes français et siamois enchevêtrés.

Sans doute notre apparente indifférence encourageait-elle le Siam, qui laissait sans réponse nos réclamations réitérées. Mais il avait en outre de fortes raisons pour se croire soutenu par l'Angleterre. Celle-ci voyait certainement sans déplaisir le coin siamois s'enfoncer dans le flanc de l'Indochine française et menacer de la couper en deux à la hauteur de Hué.

Lorsque Pavie, revenu à Bangkok comme ministre de France (1892), tenta de reprendre les négociations, tous ses efforts de conciliation se heurtèrent à un mauvais vouloir absolu. Le jurisconsulte belge Rolyn-Jacquemins, engagé, disait-on, pour aider au règlement des difficultés internationales, réfutait ou éludait ses demandes. Le Siam accentua son attitude agressive : deux Français établis à Outhène furent expulsés sans explication ; notre représentant à Luang-prabang, M. Massie, isolé, malade, exposé aux affronts des Siamois, finit par se suicider.

Alors seulement on mesura à Paris la portée du danger. Le 4 février 1893 un député, M. François Deloncle, porta devant la Chambre la question des empiétements siamois. Il présenta un historique de la question et réclama une action énergique : « Les Siamois sont comme tous les autres peuples d'Orient, dit-il. Ils se croient forts parce que nous les avons habitués à se considérer comme tels. » A la presque unanimité la Chambre vota le principe d'une action immédiate sur les frontières du Siam. C'était la fin de la politique de temporisation : le gouvernement donna l'ordre d'occuper les territoires contestés.

Le conflit avec le Siam et le traité de 1893

M. de Lanessan, désireux d'éviter les hostilités et soucieux de gagner la sympathie des habitants par une action pacifique, prescrivit l'emploi de colonnes de miliciens placées sous l'autorité de résidents civils. Une première colonne expulsa les postes siamois de la région d'Ai-lao et, sans livrer combat, atteignit le Mékong, en face de Kemmarat (26 mai 1893). Une autre colonne opérant au Cammon eut plus de difficultés : son chef, l'inspecteur Grosgurin, terrassé par la fièvre, fut cerné avec sa petite escorte par des Siamois et tué à bout portant sans pouvoir se défendre (5 juin). Après cet assassinat, la colonne réussit néanmoins à refouler les Siamois au delà du fleuve. Enfin, au Nord du Cambodge, les tirailleurs du capitaine Thoreux occupèrent Stung-treng le 1er avril, puis Khône le 5 avril. Peu après le capitaine fut fait prisonnier et les Siamois tentèrent une offensive que l'arrivée de renforts

permit de repousser (mai-juin). A la fin de juin, l'occupation de la zone contestée était un fait accompli.

Mais le meurtre de l'inspecteur Grosgurin exigeait une réparation immédiate. M. Le Myre de Vilers, qui se rendait en Cochinchine, fut chargé de demander des explications à la cour de Bangkok, et l'amiral Humann, commandant en chef de l'escadre d'Extrême-Orient, reçut l'ordre de se rendre dans le golfe de Siam.

Deux petits bâtiments, l'*Inconstant* et la *Comète*, désignés pour remonter le Menam jusqu'à Bangkok (le traité de 1856 reconnaissait ce droit à la France), se présentèrent le 13 juillet à l'entrée du fleuve, précédés du *J.-B. Say* des Messageries fluviales de Cochinchine qui faisait son voyage régulier. A peine engagés sur la barre, ils furent attaqués par les batteries siamoises. Ripostant vigoureusement, ils forcèrent l'allure et vinrent mouiller le soir même devant la légation de France à Bangkok. Les deux navires de guerre n'avaient que trois morts, trois blessés et des avaries insignifiantes, mais le *J.-B. Say* avait été coulé près de la passe.

La nouvelle de cette agression suscita en France une vive indignation : dans sa séance du 18 juillet, la Chambre autorisa le gouvernement à poser un ultimatum au Siam pour exiger les réparations qui nous étaient dues. Le gouvernement royal ne répondit pas d'abord, il voulait laisser à l'Angleterre le temps d'intervenir. Le ministre de France quitta Bangkok le 25 juillet avec les canonnières et le blocus des côtes siamoises commença. Enfin le 29, le gouvernement siamois fit connaître qu'il acceptait sans réserve les conditions de l'ultimatum.

M. Le Myre de Vilers arriva à Bangkok, muni de nouvelles instructions. Non sans peine il triompha des résistances du roi et le traité du 3 octobre 1893 fut signé. Le Siam renonçait aux territoires de la rive gauche du Mékong (art. 1er). Une zone neutre, où les Siamois ne devaient pas entretenir de forces militaires ni élever de fortifications, comprenait une bande de 25 kilomètres sur la rive droite du Mékong et les anciennes provinces cambodgiennes d'Angkor et de Battambang (art. 3). Le Mékong et le Grand Lac étaient interdits aux embarcations siamoises armées (art. 2). Les sujets ou ressortissants français de la rive gauche, qui avaient été détenus ou transportés sur la rive droite, devaient nous être rendus ou autorisés à revenir chez eux. La France occuperait le port de Chantaboun jusqu'à complète exécution du traité.

LES DIFFICULTÉS AVEC L'ANGLETERRE. — LA DÉCLARATION DE 1896

Au cours de ces événements, le parti colonial anglais avait fait de vains efforts pour amener le cabinet britannique à se solidariser avec le Siam. Notre succès

éveillait chez les Anglais des susceptibilités d'autant plus vives qu'ils redoutaient d'être devancés par nous sur la route du Yunnan. Installés depuis 1885 en Birmanie et en 1893 dans les États shans, ils envisageaient la construction d'un chemin de fer de pénétration en Chine, unissant à Sse-mao leur port de Moulmein et franchissant par conséquent le Mékong. L'Angleterre protesta donc contre

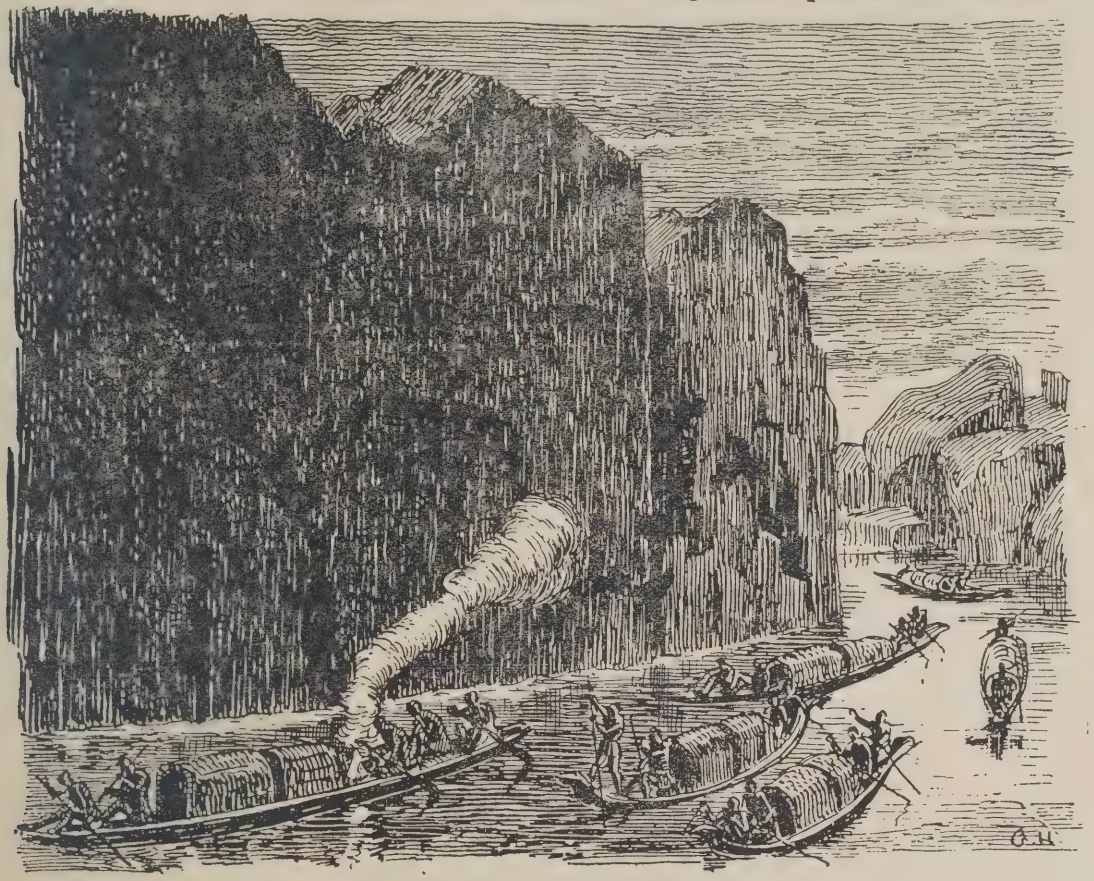

LE HAUT MÉKONG (D'après un croquis de Delaporte. F. Garnier : *Voyage d'exploration en Indochine*).

l'établissement de notre domination sur le haut fleuve et la France ne crut pas pouvoir s'opposer au projet, déjà esquissé depuis quelques années, d'un État-tampon entre les domaines anglais et français d'Indochine. Cependant, le principe une fois admis, c'est la fixation de la zone neutre qui fit éclater le désaccord. Le conflit fut surtout vif à propos de Muong-sing que l'Angleterre occupait, bien qu'il fût sur la rive gauche du fleuve. En vain Pavie et le représentant anglais Scott étudièrent-ils la question sur place, le désaccord persistait.

Brusquement, en 1896, sur la déclaration formelle de France, l'idée funeste

d'un État-tampon fut abandonnée et, par un curieux revirement auquel le succès de la collaboration franco-chinoise n'était pas étranger, les deux puissances se mirent d'accord par la déclaration du 15 janvier 1896. Le thalweg du haut Mékong formerait la frontière entre la Birmanie et l'Indochine française et les avantages commerciaux consentis par la Chine dans le Yunnan et le Se-tchouen seraient communs à la France et à l'Angleterre. Mais la zone neutre abandonnée au Nord était en réalité reportée plus loin, dans la vallée du Menam, c'est-à-dire dans le Siam central, où les deux puissances s'interdisaient mutuellement d'acquérir une influence prépondérante. Par contre, les provinces siamoises situées à l'Ouest du bassin du Menam et dans la presqu'île malaise étaient ouvertes à l'influence anglaise et celles du bassin du Mékong à l'influence française.

Ni le traité de 1893 ni la déclaration de 1896 n'apportaient à la France tous les avantages que le parti colonial avait espérés. Ils mettaient fin cependant à une situation inquiétante et donnaient à l'Indochine française une constitution territoriale solide. Nous étions désormais les maîtres incontestés d'un vaste territoire de 22 millions d'hectares qui complétait notre empire indochinois.

Si ces terres nouvelles avaient été placées sous notre drapeau, on le devait avant tout au patriotisme clairvoyant, à la méthode humaine et pacifique, à la bonté agissante de Pavie. Le Laos est un magnifique exemple de conquête morale dont la France a le droit d'être fière.

CHAPITRE VI

LES FONDATEURS DE L'INDOCHINE MODERNE

I. — Le gouvernement de M. Paul Doumer. — *La pacification. — L'œuvre administrative. — L'œuvre financière. — Les grands travaux. — L'outillage scientifique. — La défense des frontières. La pénétration en Chine. — L'Indochine en* 1902.

II. — Le gouvernement de M. Paul Beau. — *La politique indigène. — Les mouvements de l'opinion annamite. — Les créations de M. P. Beau. — Les traités franco-siamois de* 1904 *et* 1907.

L'année 1897, qui est celle de l'arrivée de M. Paul Doumer, nommé par le cabinet Méline au gouvernement général de l'Indochine, — marque le début d'une période nouvelle. Le Parlement semble se ressaisir. Le gouvernement avait montré sa volonté de donner à sa politique coloniale une réelle continuité : dorénavant l'essai d'un système va pouvoir se poursuivre sans être interrompu par de brusques réactions. L'opinion publique elle-même commence à s'intéresser à notre œuvre asiatique. Le *Comité de l'Asie française*, fondé en 1901 sous la présidence d'Eugène Étienne, entreprend de la conseiller et de la guider par un Bulletin mensuel, dont l'animateur, pendant de longues années, est M. R. de Caix.

I. — Le gouvernement de M. Paul Doumer

Le successeur de M. Rousseau était député ; il avait été rapporteur du budget des colonies et ministre des Finances. Il était connu pour la hardiesse de son esprit, sa volonté tenace et sa grande force de travail. M. Paul Doumer se laissa entraîner par le « désir de faire une œuvre bonne, grande peut-être », il céda à « la tentation d'agir, de servir son pays plus effectivement qu'on ne peut le faire quand le travail et l'action sont paralysés par une organisation politique et parlementaire vicieuse, par des agitations vaines ». Pendant les cinq années de son gouvernement, il donna libre cours à son goût du travail et de l'action. Bien décidé à aller droit au but qu'il s'était assigné, prêt à briser s'il le fallait toutes les résistances, il fit preuve en toute occasion d'une volonté de fer. Comme chef, il fut exigeant, et voulut obtenir de tous ses collaborateurs un dévouement absolu et un effort sans défaillance, mais il donna toujours l'exemple de la plus grande activité. Cette inlassable activité est demeurée légendaire dans la colonie. Convaincu qu'un gouverneur doit tout voir et tout étudier par lui-même, il voyagea beaucoup, sans souci des fatigues et des dangers. En novembre 1897, ne traversa-t-il pas, de Haiphong à Saigon, la mer de Chine agitée par un typhon, sur une petite canonnière à roues qui n'était pas un navire de mer ? « Le devoir m'appelait à Saigon, écrit M. Doumer dans ses *Souvenirs* ; à moins d'impossibilité absolue je devais m'y rendre. » Il parcourut en tous sens l'Indochine, à cheval, apparaissant soudain sur le point de la colonie où il jugeait sa présence nécessaire. On le vit au Yen-thé, repaire du De-tham, sur la frontière chinoise pour conférer avec le maréchal Sou, au Laos pendant le soulèvement des Boloven. En 1899, il fit une rapide randonnée en Chine jusqu'à Yunnan-fou, sans escorte, sans convoi, à peu près seul. A maintes reprises, il parcourut les routes de l'Annam avec un dédain des pompes protocolaires qui n'étonna pas moins les fonctionnaires français que les mandarins eux-mêmes. Ainsi s'établit chez les indigènes la légende d'un « gouverneur général fantôme, présent partout et veillant à tout ».

Quelques semaines après son arrivée, M. Doumer adressa au ministère un rapport d'ensemble où il signalait la pacification incomplète du Tonkin, l'insuffisante organisation des pays de protectorat, la « quasi inexistence » du gouvernement général, dépourvu des « organes essentiels qui lui permettraient d'être un gouvernement au vrai sens du mot », la déplorable situation financière et économique et

l'absence totale de l'outillage nécessaire à la mise en valeur du pays. Ce rapport du 22 mars 1897 contient le programme que le nouveau gouverneur allait réaliser point par point.

LA PACIFICATION Deux bandes chinoises tenaient encore la campagne dans le Nord du Tonkin et le De-tham, qui luttait contre nous depuis dix ans, opérait à proximité du delta tonkinois et dans le delta même.

Les bandes chinoises purent être réduites ou chassées rapidement, mais le De-tham présentait un danger plus grand, car vers lui se tournaient tous les mécontents, tous les ennemis de notre protectorat. On le vit bien le jour où le Ky-dong, suivi par une foule d'indigènes du delta, partit en septembre 1897 pour le Yen-thé où opérait le De-tham. Ce jeune Annamite revenait de France où il avait reçu une instruction européenne ; on le nommait Ky-dong ou « l'enfant du miracle ». Sans prêcher ouvertement la révolte contre les Français, il parlait d'un avenir meilleur, il prophétisait des événements heureux pour l'Annam ; mais des écrits nettement anti-français inspirés par lui circulaient dans les villages, et ses partisans étaient de plus en plus nombreux, surtout parmi les lettrés.

M. PAUL DOUMER

En une nuit, le Ky-dong fut arrêté au milieu de ses bandes et transféré à Haiphong ; ses partisans furent invités à regagner leurs villages. Mais le De-tham restait. Le gouvernement voulait en finir coûte que coûte avec lui ; or, réduire par la force ce rude adversaire semblait une tâche malaisée et de longue haleine ; on continua donc la lutte, mais en même temps on négocia. Et le 18 novembre 1897, le De-tham, dont la bande venait d'être coupée en plusieurs tronçons et qui était lui-même blessé, fit sa soumission au résident de la province de Bac-giang. Il acceptait les conditions, d'ailleurs fort libérales, qui lui étaient proposées par des émissaires, et devenait propriétaire d'un grand domaine dans le Yen-thé. Cette solution était celle même qui avait été appliquée naguère à maint grand chef pirate de la haute région. Mais

le Yen-thé est proche du delta ; ne pouvait-on pas craindre que le De-tham, doté d'une sorte de fief, ne devînt par la suite une cause de troubles ? C'est ce qui arriva en effet dix ans plus tard. Le résultat immédiat que l'on cherchait n'en fut pas moins atteint, le Tonkin était pacifié, et le calme parfait qui régna dès lors en Indochine ne fut pas sérieusement compromis par quelques incidents sur la frontière chinoise ni par l'insurrection qui éclata en 1901 chez les Boloven du Laos. M. Doumer put proclamer avec quelque fierté que pendant son gouvernement les troupes de l'Indochine n'avaient subi au feu aucune perte, alors qu'elles avaient eu 165 tués ou blessés en 1896 ; 211 en 1895 ; 155 en 1894 ; 203 en 1893.

L'ŒUVRE ADMINISTRATIVE Deux traits la caractérisent : la tendance à l'administration directe et la centralisation. On renforça dans les pays de protectorat l'action et le contrôle de l'administration française ; on entoura d'autre part le gouverneur général d'une série d'organes centralisés et autonomes placés sous son autorité immédiate et destinés à le seconder.

Depuis 1895, le Tonkin n'avait plus de résident supérieur ; le gouverneur général lui-même était le chef du protectorat. Bien décidé à « gouverner partout et à n'administrer nulle part », M. Doumer fit rétablir par le décret du 8 juin 1897 la fonction de résident supérieur. Bientôt il en accrut singulièrement l'importance en lui confiant toutes les attributions du *kinh-luoc*, qu'il supprima (26 juillet 1897). Désormais nos résidents transmirent directement aux mandarins provinciaux les ordres de la résidence supérieure, ils en surveillèrent l'exécution à l'aide de *délégués ;* la perception des impôts directs fut confiée dans les centres importants à des percepteurs français. Ces réformes consommaient la ruine de l'ancienne organisation. Les *quan-bô* (mandarins financiers) devenus inutiles furent supprimés graduellement. Quant aux autres mandarins provinciaux, *tông-doc*, *tuan-phu*, privés de pouvoir réel, réduits à un rôle de simple apparat, leur présence ne sembla bientôt plus indispensable et, sans les supprimer officiellement, on négligea parfois de nommer des titulaires aux postes vacants. Nos fonctionnaires acquéraient par là plus d'autorité, mais leur responsabilité devenait plus lourde. Pour faciliter leur action, on divisa les anciennes provinces trop étendues ; puis un arrêté du 31 mars 1898 institua dans chaque province une commission consultative de notables indigènes choisis par le résident. Innovation intéressante (bien que contraire à la tradition annamite), mais qui ne risquait guère de diminuer la puissance du chef de province. Le Tonkin ainsi transformé se trouva, selon le mot de M. Doumer, « presque à la limite qui sépare le protectorat du gouvernement colonial ».

En Annam, les réformes furent inspirées du même principe, mais le traité de 1884 réservait aux Français une action administrative et politique plus restreinte. Le protectorat était réduit à la surveillance de la cour de Hué, sans action sur le pays, sans contrôle sur les mandarins. Le moment où le jeune roi Than-thai atteignit sa majorité au mois de septembre 1897 parut favorable à une réorganisation, qui fut sanctionnée par l'ordonnance royale du 27 septembre. Le *Co-mat* ou Conseil secret était transformé en conseil des ministres, présidé par le résident supérieur ; les décisions du conseil, après approbation du résident supérieur, étaient rendues exécutoires par l'apposition du cachet royal. Des fonctionnaires français furent délégués auprès des ministres et les assistèrent dans leur administration. Cette nouvelle organisation allait permettre de faire sentir l'action de la France sur le gouvernement annamite à Hué et, grâce à cette action, de donner l'autorité nécessaire aux résidents français dans les provinces. Le nombre de ceux-ci, qui était très faible, fut progressivement augmenté, pour arriver à avoir un résident par province. L'année 1898 vit une réforme administrative et financière plus considérable encore. Jusqu'alors, les mandarins annamites « percevaient l'impôt pour le compte du roi, se payaient, payaient les agents placés sous leurs ordres, puis envoyaient à la cour de Hué le reliquat de ces opérations ». L'ordonnance royale du 15 août 1898 remit au protectorat la complète gérance des finances de l'Annam : l'administration française était chargée de percevoir tous les impôts ; elle disposait des recettes au mieux de l'intérêt du pays, sauf à verser au trésor annamite une somme de 925 000 piastres, égale à celle dont il avait précédemment disposé, pour l'entretien du roi, de la cour et de l'administration indigène. Le résident supérieur put écrire : « Il n'y a plus deux administrations dans le royaume d'Annam, il n'y en a qu'une dont tous les efforts doivent être consacrés à mettre le pays en valeur. » Le premier budget du protectorat, celui de 1899, pourvut à

NORODOM

toutes les dépenses, il laissa même, en clôture d'exercice, un important reliquat.

Au Cambodge, malgré l'accord conclu par M. de Lanessan avec le roi en 1891, notre autorité était effacée. « Le Cambodge vivait dans les vieux errements du gouvernement royal et dans une stagnation économique à peu près complète. » L'occasion se présenta d'introduire des réformes. Un conflit entre le roi Norodom et le résident supérieur avait dégénéré en une véritable crise : sur le vu d'un certificat médical attestant que le souverain, grand fumeur d'opium, n'avait plus l'usage intégral de ses facultés, les sceaux lui avaient été retirés par le résident supérieur d'accord avec les ministres cambodgiens. Il eût été facile de déposer Norodom qui n'était plus roi que de nom et de lui donner un successeur. M. Doumer pensa que la France avait intérêt à conserver sur son trône, tant qu'il vivrait, le roi avec qui elle avait signé le traité de protectorat. Il lui rendit les sceaux, mais, profitant de la vive satisfaction du souverain, il obtint son adhésion aux réformes jugées indispensables. Après des discussions assez difficiles, car Norodom veillait avec un soin extrême à son prestige personnel et à ses profits, l'accord fut réalisé. L'ordonnance royale du 11 juillet 1897 confia le gouvernement au conseil des six ministres cambodgiens délibérant, hors de la présence du roi, sous la présidence du résident supérieur, qui devint ainsi en droit comme en fait le vrai chef du gouvernement. La même ordonnance apporta nombre d'autres réformes : elle améliora la justice cambodgienne en instituant à Phnom-penh un tribunal supérieur d'appel, la *Sala Outor* ; elle fit passer les Annamites et tous les Asiatiques non cambodgiens sous la juridiction des tribunaux français ; elle posa le droit du gouvernement d'aliéner et de concéder les terres libres du royaume, enfin elle abolit l'esclavage pour dettes.

Dans chacun de ces trois pays, un conseil du protectorat fut institué, au Tonkin le 8 août 1898, puis au Cambodge en 1899 et en Annam en 1900. Celui du Tonkin, dit M. Doumer dans son rapport de 1902, « peut être considéré comme le type du conseil local dans une *colonie de domination* ; » les deux autres furent organisés sur le même modèle.

Le Laos eut lui aussi sa réforme administrative. Il fut unifié et un résident supérieur fut installé dans sa nouvelle capitale, Vieng-chan.

Restait la Cochinchine, colonie française. Le pouvoir omnipotent du conseil colonial y produisait, écrit M. Doumer, le gâchis administratif et le gaspillage financier. Et il ajoute : « Il y eut des moments où tous les conseillers sans exception étaient successivement l'objet d'un vote du conseil leur concédant d'inappréciables profits. » Bien mieux, pour assurer la continuation de cet état de choses, la colonie s'efforçait de conquérir son autonomie en brisant le lien légal qui l'unissait aux autres parties

de l'Indochine : à la fin de 1896, il y avait au ministère un décret préparé pour donner à la Cochinchine un gouverneur particulier et soustraire son budget et son personnel au contrôle du gouverneur général ! M. Doumer n'était pas homme à tolérer une telle situation. Il mit d'abord son veto à toute tentative séparatiste. Puis, s'étant installé à Saigon, il entra en conflit avec le président du conseil colonial, M. Blanchy. La lutte fut vive entre ce « syndic d'intérêts particuliers, d'appétits insatiables », et le gouverneur général, défenseur des intérêts généraux de la colonie et de la France. M. Doumer l'emporta : il réussit à rendre confiance aux chefs, à ramener la discipline dans le personnel.

La constitution méthodique du gouvernement général par la création d'organes centralisateurs allait bientôt porter le dernier coup aux vieux errements. Un conseil supérieur de l'Indochine avait existé quelques années auparavant ; M. Doumer le fit renaître en lui donnant une importance nouvelle. Le décret du 3 juillet 1897 y fit entrer les chefs de l'armée et de la marine, les résidents supérieurs et le lieutenant-gouverneur, les présidents des chambres de commerce et des chambres d'agriculture. Sous cette première forme, le conseil représentait déjà vraiment l'intérêt général de la colonie ; il allait bientôt prendre sa forme définitive par l'adjonction de deux hauts mandarins et des directeurs des services généraux. Les divers budgets de l'Indochine devaient être arrêtés en conseil supérieur par le gouverneur général ; le conseil était en outre appelé à donner son avis sur toutes les questions importantes que le gouverneur général lui soumettrait.

Plus importante encore fut la création des Services généraux : administration des Douanes et Régies et direction générale de l'Agriculture et du Commerce (1897), direction générale des Travaux publics (1898), direction des Affaires civiles, « sorte de ministère de l'Intérieur de l'Indochine » (1899), direction générale des Postes et Télégraphes (1901). Ces grands services centralisés répondaient à un besoin : ils condensaient entre les mains de quelques spécialistes toute la vigueur d'action nécessaire à l'exécution du vaste plan conçu pour le développement économique du pays, ils renforçaient puissamment l'action du gouverneur général.

Enfin, les divers fonctionnaires de l'ordre administratif, administrateurs des affaires indigènes (Cochinchine), chefs, sous-chefs et commis du secrétariat général (Cochinchine), résidents de France, vice-résidents et comptables (Annam, Tonkin et Cambodge), commissaires du gouvernement (Laos), furent réunis en un cadre unique sous la haute autorité du gouverneur général (décret du 16 septembre 1899). Le corps des Services civils de l'Indochine était créé.

L'ŒUVRE FINANCIÈRE

L'acte décisif fut la création d'un budget général de l'Indochine superposé aux budgets particuliers de chaque pays, qui seuls avaient existé jusqu'alors. Un budget commun comprenant toutes les dépenses d'intérêt général, ayant des recettes propres (douanes, régies, contributions indirectes), géré directement par le gouverneur général avec le concours du conseil supérieur, parut être « une condition nécessaire de force pour le gouvernement, de bon emploi des ressources de l'Indochine au développement de sa richesse et de

SAMPAN SUR LA RIVIÈRE DE HUÉ

sa puissance ». Conception hardie et féconde, qui devait transfigurer l'Indochine, mais qui heurtait de front des habitudes anciennes et des intérêts particuliers. Une opposition violente se déchaîna aussitôt en Cochinchine. Le projet de décret fut cependant envoyé à Paris à la fin de 1897. Son adoption demanda du temps et donna lieu à de longs pourparlers ; enfin le conseil des ministres l'approuva et le décret fut signé le 31 juillet 1898. Il allait être jusqu'à nos jours la « charte financière de l'Indochine » et le fondement le plus solide de la puissance du gouverneur général.

L'accroissement des recettes fut obtenu par une série de réformes fiscales.

Aucun bouleversement ne fut introduit dans le régime des impôts directs ; toutefois, pour donner une base solide aux budgets locaux, surtout à ceux de l'Annam et du Tonkin, il fallut améliorer leur rendement. On répartit plus équitablement les taxes entre les provinces et les villages, on limita le nombre des privilégiés exempts d'impôt personnel ; en Annam, on incorpora au principal de l'impôt la

corvée rendue obligatoirement rachetable et surtout, en confiant la perception aux seules autorités françaises, on supprima l'écart considérable qui avait toujours existé entre les sommes payées par la population et celles qui parvenaient au trésor. Les résultats furent probants : de 1897 à 1903, le rendement de l'impôt personnel passa en Annam de 71 158 à 825 000 piastres, celui de l'impôt foncier de 584 000 à 1 355 000 piastres.

Beaucoup plus délicates furent les innovations en matière d'impôts indirects. Cette catégorie d'impôts n'était pas inconnue en Indochine ; on rencontrait dans les différents pays des taxes qui avaient été adoptées à titre d'expédients temporaires et que l'on avait conservées. L'Annamite ne les aimait guère ; contribuable docile, il redoute par-dessus tout une surveillance vexatoire. Aussi M. de Lanessan avait-il admis le plus souvent possible l'abonnement. De plus, on avait eu recours au fermage plutôt qu'à la régie ; l'intermédiaire des fermiers chinois diminuait les heurts et les froissements. Il y avait néanmoins de regrettables exactions et le rendement restait médiocre.

Pour assurer au trésor un rendement maximum, M. Doumer voulut une organisation méthodique et uniforme ; il adopta en outre le principe de la régie directe. C'était une révolution dans les habitudes fiscales et dans les mœurs du pays et il était aisé de prévoir que des difficultés surgiraient. Sans doute eût-on pu les atténuer en confiant la perception aux autorités indigènes ; mais c'eût été faire renaître sous une forme nouvelle les exactions des mandarins. On aurait pu encore en charger l'administration française sous l'autorité des chefs de provinces : « ceux-ci, dit un rapport de M. Frezouls, le premier directeur général des Douanes et Régies, auraient pu, grâce à leur haute autorité, éviter certains froissements, » mais « chaque administrateur, avec une absolue bonne foi, aurait assoupli la législation générale aux besoins immédiats de sa province, aurait transigé avec le principe pour en modérer l'application ». A l'administration nouvelle des Douanes et Régies, constituée en service général autonome, fut donc dévolue la perception des taxes indirectes.

Trois régies furent organisées, pour l'opium, l'alcool et le sel. L'opium, précédemment affermé, devint sans difficulté monopole d'État. L'administration achetait l'opium brut dans l'Inde et au Yunnan, lui faisait subir une préparation et le livrait aux consommateurs par l'intermédiaire de débitants. Le nombre des fumeurs était d'ailleurs restreint dans la population indigène et les principaux acheteurs étaient les Chinois résidant dans la colonie.

Les deux autres régies furent plus difficiles à installer. Antérieurement à 1898, la distillation de l'alcool indigène était libre et soumise seulement à quelques taxes

assez faibles. Beaucoup d'Annamites possédaient un alambic rudimentaire, fournissant une boisson de degré peu élevé. Des villages entiers vivaient de cette industrie qui avait comme corollaire l'élevage en grand des porcs engraissés avec les résidus de la distillation du riz. Enfin des distilleries assez importantes appartenaient à des Chinois et jouissaient dans le pays d'une grande réputation. Une série de transformations inaugurées au Tonkin dès 1897, complétées et poursuivies les années suivantes dans l'ensemble de l'Indochine, eut pour résultat d'organiser la vente et surtout de concentrer la fabrication dans un petit nombre de grandes usines françaises. On assista à la ruine et à la fermeture des petites distilleries indigènes, on entendit les vives protestations des Chinois de Cochinchine contre ce qu'ils appelèrent une « expropriation malhonnête ». La concentration de la production fut poursuivie avec ténacité, sans souci des répercussions économiques et politiques qu'elle pouvait entraîner, parce qu'elle était nécessaire à l'application du système. Sans entrer dans le détail de l'organisation créée (qui ne fut pas la même dans le Tonkin et le Nord-Annam, dans la Cochinchine et le Cambodge, enfin dans le reste de l'Annam), il faut constater que le rendement obtenu fut important. L'alcool, qui fournissait aux divers budgets 1 416 000 piastres en 1896, en donna 3 250 000 au budget général en 1901, et dans ces chiffres le Tonkin seul passa de 126 000 à 1 023 000 piastres. Il est vrai que les résultats économiques et politiques étaient moins brillants. Les Annamites se plaignaient que l'alcool acheté à l'occasion de leurs multiples cérémonies rituelles ne fût pas tel que l'exigeaient leurs traditions. A la distillation clandestine qui se développait l'administration des Régies répondait par une sévère répression. Ses agents étaient guidés dans la recherche des fraudeurs par des indicateurs indigènes d'une moralité douteuse. On opérait chez les particuliers, à l'insu du chef de la province, des perquisitions qui n'étaient pas toujours exemptes de

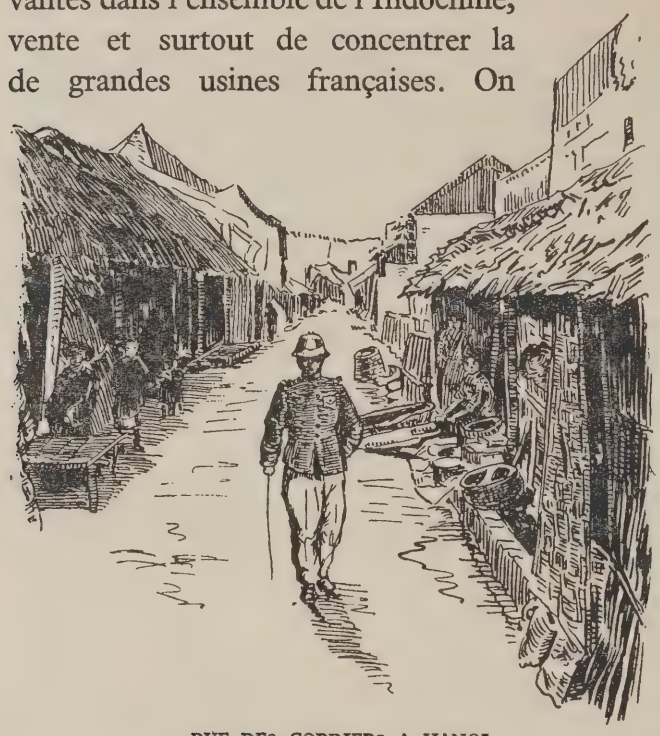

RUE DES CORDIERS A HANOI

brutalités. Et, en vertu de la responsabilité collective, le village du délinquant était condamné à payer une lourde amende. Ainsi la réforme destinée à alimenter le budget général coûtait singulièrement cher aux contribuables et surtout elle servait mal l'intérêt moral de la France.

Le sel était déjà imposé avant 1897 et, malgré la faiblesse de la taxe, ce produit de première nécessité restait cher, sauf le long des côtes, car producteurs et débitants étaient à la merci des grands négociants chinois, qui réalisaient sur le commerce du sel des bénéfices énormes. M. Doumer entreprit de déplacer ces bénéfices au profit du trésor, en enlevant à l'association des négociants chinois un monopole de fait pour organiser la vente du sel en monopole légal. Une réelle difficulté tenait à la dissémination des petites salines ; presque tous les villages côtiers du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine en possédaient ; ils pratiquaient en même temps la pêche et leur profit était double par la vente du sel et par la fabrication des salaisons et du *nuoc-mam*. L'administration des Régies dut ici encore concentrer la production en quelques grandes salines, ce qui ruina nombre de petits sauniers ; elle organisa en même temps, suivant les régions, la vente directe ou la vente par intermédiaires. Achetant le sel aux sauniers à un prix fixé par elle, elle le revendait à un prix majoré du taux de l'impôt. Le rendement fut considérable : dans l'Annam et le Tonkin, où les taxes sur le sel avaient donné 44 000 piastres en 1896, le monopole procura au trésor 1 400 000 piastres en 1901, soit une progression de 3 000 pour 100 en cinq ans ! Mais le fonctionnement même du monopole laissa fort à désirer. A plusieurs reprises, les entrepôts de la Régie se trouvèrent vides ; les consommateurs ne purent se faire délivrer les quantités de sel qu'ils désiraient et les débitants possédant un certain stock profitèrent de la circonstance pour revendre leur sel à des prix exorbitants ; les habitants des villages maritimes ne réussirent pas toujours, après une pêche fructueuse, à se procurer le sel nécessaire à la salaison des poissons et virent leur labeur perdu. Ces faits regrettables laissèrent dans une partie de la population une sourde rancune contre les Français.

Il faut néanmoins reconnaître, en se plaçant à un point de vue strictement financier (celui même qu'envisageait avant tout M. Doumer), qu'un redressement remarquable fut opéré. A la fin de 1896 la situation était obérée, dangereuse même à certains égards ; au contraire, de 1897 à 1901, les budgets locaux des protectorats donnèrent chaque année des excédents et au 1er janvier 1902 les caisses de réserve du Tonkin, du Cambogde et de l'Annam possédaient respectivement 1 200 000 piastres, 1 400 000 piastres et 732 000 piastres. Quant au budget général, son premier exercice en 1899 se clôtura par un excédent net de plus de 3 millions de piastres, ce qui permit

de constituer une caisse de réserve générale. Les exercices 1900 et 1901, bien que défavorablement influencés par la crise chinoise, donnèrent encore des excédents de 2 millions et demi de piastres. Il fut par là possible de faire face à l'amortissement d'un emprunt de 200 millions de francs autorisé, sans garantie de l'État français, par la loi du 25 décembre 1898. Une première tranche de 50 millions fut émise au début de 1899, au taux de 3 1/2 pour 100, une seconde de 70 millions en 1902, au taux de 3 pour 100. Ainsi s'affirmait le progrès du crédit indochinois.

LES GRANDS TRAVAUX

Le grand effort financier imposé à l'Indochine avait sa raison d'être dans la volonté de doter la colonie d'un outillage permettant la mise en valeur de ses richesse naturelles. « Tout était à faire, a dit M. Doumer, et tout était urgent. » Les travaux les plus divers furent mis à l'étude et exécutés. On construisit à Hanoi de 1898 à 1902 le gigantesque pont sur le fleuve Rouge qui a justement reçu le nom de « Pont Doumer ». Sa longueur de 1 680 mètres, ses 19 travées de poutres d'acier, ses piles foncées à 30 mètres au-dessous du niveau des plus basses eaux en faisaient l'un des ouvrages les plus considérables de l'Asie. On reprit l'œuvre de creusement et d'entretien des voies d'eau de Cochinchine délaissée depuis 1882. On mit à l'étude la question vitale pour la riziculture indigène des irrigations. A vrai dire, l'absence d'un nivellement complet du delta tonkinois et la décision de vendre l'eau aux cultivateurs, comme dans l'Inde du Nord-Ouest, où les conditions sont toutes différentes, ne permirent pas d'obtenir des résultats décisifs. M. Doumer n'en fut pas moins l'initiateur de cette politique de l'eau qui devait compter par la suite tant de succès. L'équipement moderne du port de Saigon fut entrepris par la construction des quais de la rive droite. On établit, dans des conditions souvent difficiles, le réseau des routes militaires du Tonkin. Les villes enfin furent modernisées et embellies ; Hanoi commença à faire figure de capitale par l'édification de nouveaux quartiers sur l'emplacement de la citadelle, la construction d'imposants monuments et l'installation d'un réseau de tramways électriques.

La question des chemins de fer retint particulièrement l'attention du gouverneur général. Il n'existait encore que deux tronçons de lignes, l'un de Saigon à My-tho, l'autre de Phu-lang-thuong à Lang-son. « La tâche à accomplir était lourde, mais intéressante au possible : on avait à tailler en plein drap. » L'étude des conditions géographiques et économiques de l'Indochine entière, dont nul jusqu'alors n'avait eu le souci, et de rapides reconnaissances sur le terrain permirent d'arrêter un plan d'ensemble. Il comprenait une grande ligne Nord-Sud unissant le Tonkin à l'Annam

et à la Cochinchine, puis trois transversales, dont la première allait de Haiphong à Hanoi et remontait la vallée du fleuve Rouge, la seconde joignait l'Annam au Laos, de Quang-tri à Savannakhet, la troisième unissait Saigon au Cambodge. Ce programme général fut dressé en 1897 ; sauf la substitution à la seconde transversale d'une autre plus courte et plus facile, c'est celui même dont l'exécution a été poursuivie depuis trente ans, sans être encore achevée. Un réseau de première urgence fut d'ailleurs conçu en 1898 ; on décida qu'il serait exécuté sur des fonds d'emprunt, et c'est dans ces conditions que fut promulguée la loi du 25 décembre 1898, autorisant

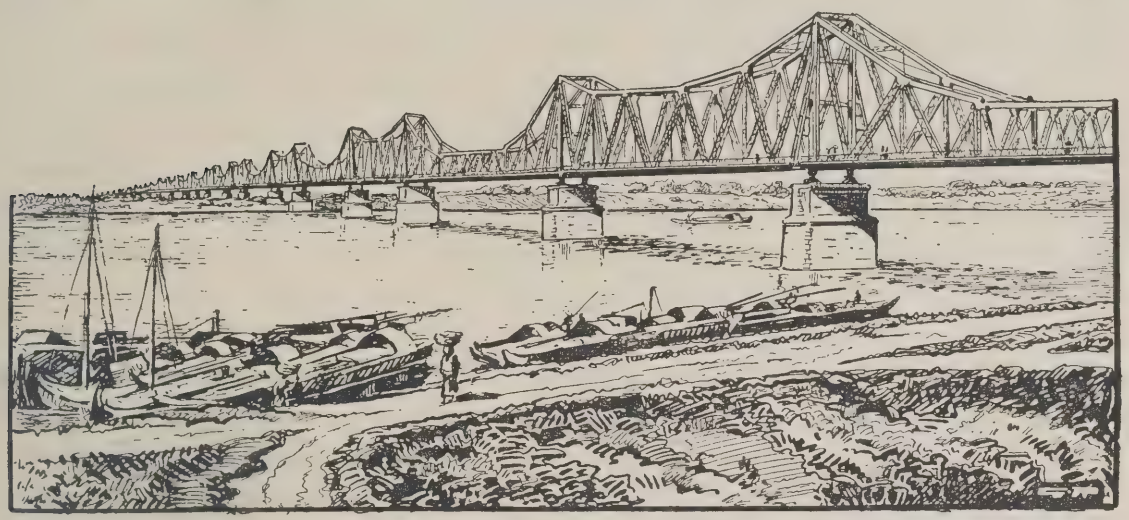

LE PONT DOUMER

l'Indochine à emprunter 200 millions de francs pour les consacrer exclusivement à la construction de ses voies ferrées. Cette construction fut entreprise sans délai et poussée avec la plus grande activité.

L'OUTILLAGE SCIENTIFIQUE

L'Indochine en pleine activité économique manquait des organes scientifiques utiles à tout pays civilisé et particulièrement indispensables à une grande colonie dont la nature physique et les habitants étaient encore mal étudiés. M. Doumer créa de toutes pièces cet outillage scientifique.

Au « Bureau topographique de l'État-Major des troupes de l'Indochine » qui, depuis 1886, coordonnait dans des cartes provisoires les résultats acquis au jour le jour, mais qui manquait de la base solide d'une triangulation régulière, il substitua le Service géographique de l'Indochine. Celui-ci, doté de ressources importantes

par le budget général, pourvu d'un personnel éprouvé, entreprit la géodésie régulière de l'Indochine et des levers topographiques à grande échelle. Un service météorologique et un service géologique furent rattachés à la direction générale de l'Agriculture et du Commerce, qui elle-même commença la publication du *Bulletin économique de l'Indochine*. Une École de médecine eut non seulement à former des médecins asiatiques, mais à « contribuer aux recherches scientifiques intéressant l'étiologie des maladies de l'Extrême-Orient ». M. Doumer fonda enfin l'École française d'Extrême-Orient. Le rôle de ce haut établissement, placé sous le contrôle scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, était de contribuer, par la constitution d'un musée et d'une bibliothèque et par les travaux de ses membres, à l'étude de l'archéologie, de l'épigraphie, de l'ethnographie, de l'histoire, de la religion, du folklore, des langues et littératures de l'Indochine et de l'Extrême-Orient, Inde comprise ; il devait en outre répandre en Indochine la connaissance des langues indigènes et extrême-orientales et proposer les mesures nécessaires à la conservation et à l'entretien des monuments historiques de la colonie.

La défense des frontières. — la pénétration en Chine Depuis la guerre sino-japonaise l'équilibre semblait rompu en Extrême-Orient ; le Japon victorieux avait révélé au monde sa puissance militaire et ses ambitions territoriales : « Ces ambitions, écrivait M. Paul Doumer dans un rapport du 22 mars 1897, menacent toutes les nations ayant des intérêts en Asie et particulièrement la France. » Sans exagérer ce danger, il imposait le devoir d'organiser la défense de l'Indochine et de faire de ses troupes d'occupation une véritable armée. Le gouverneur général travailla à cette double tâche. Il fit activer et compléter les travaux commencés à Saigon et au cap Saint-Jacques pour en faire un point d'appui de la flotte, et entreprendre l'organisation d'un second point d'appui à Hongay. Pour renforcer l'armée, il créa des corps de tirailleurs cambodgiens, de tirailleurs chinois, de cavaliers annamites, il organisa des batteries mixtes composées par moitié d'artilleurs européens et indigènes, augmentant ainsi le nombre des batteries de 9 à 14 ; il réduisit les garnisons disséminées dans les territoires militaires et groupa les troupes pour faciliter leur entraînement et leur mobilisation éventuelle ; il constitua enfin des réserves indigènes.

L'hostilité sourde de l'Angleterre contre l'œuvre coloniale française et la possibilité de voir éclater en Chine « des crises redoutables, peut-être des dislocations », dont il faudrait être prêt à « tirer parti » étaient d'autres raisons impérieuses de se

trouver fortement armé. La question chinoise semblait d'ailleurs entrer dans un phase décisive par suite de la brutale intervention de l'Allemagne.

Prenant prétexte du meurtre de deux missionnaires, celle-ci fit débarquer le 14 novembre 1897 ses marins à Kiao-tcheou et força la Chine à lui céder à bail ce port pour quatre-vingt-dix-neuf ans (6 mars 1898). Alors ce fut « la curée », chaque puissance réclamant un morceau de territoire chinois à sa convenance. On proposa même un partage de la Chine entre les puissances, auquel M. G. Hanotaux s'opposa fermement et avec succès. La Russie se saisit de Port-Arthur, l'Angleterre de Wei-hai-wei. Le 10 avril 1898, la Chine accorda à la France la concession du chemin de fer de Yunnan-fou et lui céda à bail pour quatre-vingt-dix-neuf ans la baie de Kouang-tcheou-wan qui assurait notre établissement dans le golfe du Tonkin Une autre note du même jour apportait à la France l'assurance que les trois provinces méridionales de l'Empire « devraient toujours être administrées par la Chine et rester sous sa souveraineté ».

Ainsi s'affirmait en Chine la politique des sphères d'influence : pour sa part la France avait obtenu une zone médiocrement riche et peuplée, mais qui flanquait utilement l'Indochine, la garantissait contre l'établissement d'une domination hostile sur sa frontière septentrionale, réservait aussi son expansion future, au cas où la politique des sphères d'influence aboutirait dans un temps plus ou moins éloigné à une dislocation ou à un partage de la Chine.

M. Doumer seconda de tout son pouvoir cette politique. Entraîné par son goût de l'action, par sa volonté de réalisation immédiate, il eût sans doute mis volontiers au service des droits de la France dans la Chine du Sud et spécialement au Yunnan « géographiquement lié à notre Indochine », tout le poids des forces militaires indochinoises. Il ne put le faire. Un peu plus tard seulement et sur un théâtre d'opérations plus lointain, les soldats de l'Indochine eurent à intervenir, lorsque le sentiment de révolte contre les étrangers suscita dans la Chine du Nord le soulèvement des Boxers. La révolte éclata dans la nuit du 13 juin 1900 avec le massacre des chrétiens de Pékin. Dès le 20 juin, les premières unités s'embarquaient à Haiphong pour le Pe-tchi-li et l'envoi des troupes se poursuivit jusqu'en août. Ce rapide envoi de forces françaises permit de dominer la situation avant même l'arrivée des troupes d'Europe placées sous le commandement du maréchal de Waldersee. Mais ces sanglants événements démontraient l'inanité de la politique de démembrement : la Chine n'était pas disposée à se laisser dépecer par les puissances ambitieuses.

Du moins, M. Doumer s'efforça-t-il de développer les résultats acquis par notre

diplomatie dans le Sud de la Chine. En 1898, des missions d'ingénieurs étudièrent le pays. Dès le début de 1899, les services d'étude de la ligne du Yunnan furent constitués, mais c'est seulement en 1901 que le gouverneur général put traiter en France de la concession de la ligne à une compagnie. Par la suite, la construction subit bien des retards. Les travaux en territoire chinois furent ralentis par les problèmes techniques délicats qu'il fallut résoudre, par les dépassements de crédits, par l'extrême difficulté enfin du recrutement des travailleurs décimés dans la vallée fiévreuse du Nam-ti, où 200 Européens et 15 à 18 000 Chinois et Indochinois trouvèrent la mort.

TIRAILLEURS ANNAMITES

Kouang-tcheou-wan fut occupé dès octobre 1898 par des troupes françaises, qui, devant l'hostilité des autorités locales, durent être renforcées au cours d'une lutte de plus d'une année. Le territoire d'abord organisé militairement passa ensuite à l'administration civile : M. Doumer vint lui-même installer le premier administrateur en chef (février 1900). Le choix de Kouang-tcheou-wan n'avait peut-être pas été des plus heureux : la baie n'était ni un débouché commercial, ni un port naturel susceptible de faire une station navale ; nous avions suivi les autres puissances au cas où le système des sphères d'influence prévaudrait, et l'utilisation de notre nouvelle acquisition restait incertaine. On en vint bientôt à administrer Kouang-tcheou-wan comme une dépendance coloniale trop petite pour avoir une influence quelconque sur les destinées de l'Indochine.

D'autres œuvres manifestent le génie organisateur de M. Doumer. La force économique et financière de l'Indochine lui donnait la possibilité de développer au delà des frontières l'influence de la France ; il y travailla par les moyens

les plus variés : aide apportée aux légations et consulats français en Extrême-Orient ; fondation d'écoles françaises, de postes médicaux et d'hôpitaux dans la Chine du Sud et au Siam, création de bureaux de poste français, subvention à des services français de navigation sur le Si-kiang et le Yan-tse-kiang.

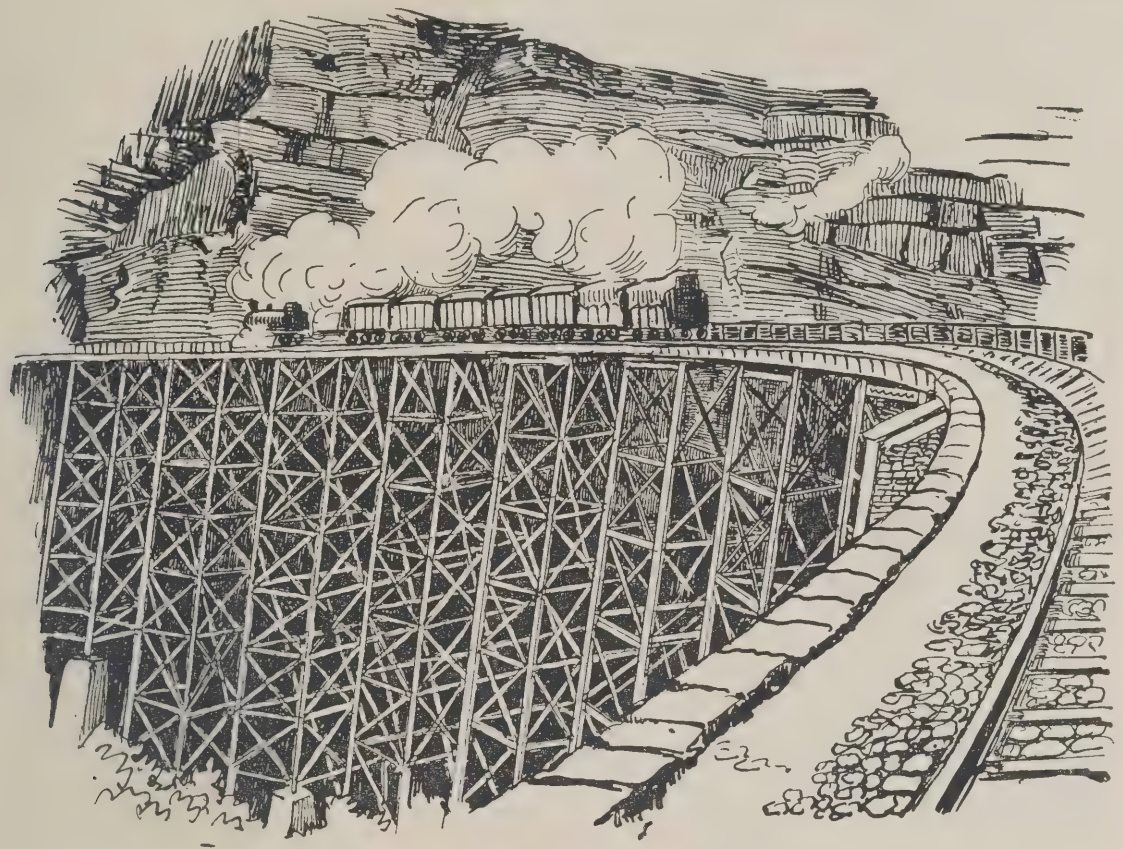

CHEMIN DE FER DU YUNNAN (le pont du kilomètre 85 : longueur, 136 mètres ; hauteur, 70 mètres).

L'INDOCHINE EN 1902

Au terme du gouvernement de M. Doumer, il est difficile de reconnaître l'Indochine de 1896. La paix et l'ordre règnent partout. Ce n'est plus le pays « morcelé et pauvre, réduit à tendre périodiquement la main à la métropole », mais une colonie fortement organisée, qui a ses budgets en excédent, son crédit propre, un commerce de plus d'un demi-milliard de francs, double de celui de 1896. Et cette Indochine régénérée s'apprête à ouvrir dans les derniers jours de 1902 l'Exposition de Hanoi en même temps qu'un congrès d'orientalistes. Quelques années ont suffi pour cette transformation : d'un coup de baguette, pourrait-on dire, l'Indochine moderne, a été

créée. Car l'œuvre de M. Doumer a duré ; elle subsiste encore aujourd'hui dans ses traits essentiels et c'est ce qui fait son intérêt historique.

POSTE VIGIE : RIVIÈRE DE HUÉ

(D'après un dessin de Th. Weber : *Tour du Monde*).

L'opinion française avait suivi avec une surprise mêlée de joie la transformation de l'Indochine durant ces cinq années. Le cauchemar tonkinois était dissipé et l'entreprise coloniale de la France en Extrême-Orient apparaissait sous un jour nouveau. L'œuvre de M. Doumer eut, à juste titre, ses admirateurs passionnés. Mais elle compta aussi certains détracteurs. On critiqua les chemins de fer, moins urgents, disait-on que des voies navigables et des canaux d'irrigation. On critiqua la construction de bâtiments civils, que l'on déclara entachée de mégalomanie. Les services généraux et les régies (les plus caractéristiques des créations du gouverneur général) furent combattus avec une âpreté inouïe avant 1902 et plus encore après, quand l'attention fut ramenée vers les questions de politique indigène par les manifestations de l'opinion annamite et par les conceptions nouvelles qui se firent jour sur la politique d'association. Sur ce point une adaptation était nécessaire ; le temps devait permettre de l'opérer.

II. — Le gouvernement de M. Paul Beau

A un grand organisateur succéda un diplomate, M. Paul Beau, ancien chef de cabinet de M. G. Hanotaux, ministre de France à Pékin. Le rôle actif qu'il venait de jouer dans la crise des Boxers et dans les négociations relatives au chemin de fer du Yunnan, l'expérience de l'Extrême-Orient acquise en Chine, non moins que sa finesse d'esprit, son tact et sa large culture, le désignaient pour cette tâche complexe. Il prit en main l'organisation administrative et financière léguée par son prédécesseur, et, bien qu'il ne l'approuvât peut-être pas dans toutes ses parties, il s'efforça loyalement de poursuivre l'œuvre commencée. Non seulement il conserva les services généraux, mais il en créa deux nouveaux (Instruction publique et Trésor). Au Cambodge, il profita d'un changement de règne pour réaliser un renforcement sensible de l'autorité française. Norodom étant mort le 24 avril 1904, l'*obarrach* ou « second roi », frère cadet du souverain défunt, dont le loyalisme à l'égard de la France était connu, fut désigné pour régner. Il ne devait être couronné que le 27 avril 1907, mais aussitôt désigné, le roi Sisowath accepta l'importante convention du 29 avril 1904 : il abandonnait à la France la gestion des revenus de l'État cambodgien, à charge pour le protectorat de faire face à toutes les dépenses d'administration et de lui verser annuellement une somme (qui fut fixée à 450 000 piastres pour la durée du règne) destinée à subvenir aux dépenses du roi et à celles du palais.

Mais les difficultés apparaissaient. Une série de bonnes récoltes et une période de prospérité avaient facilité le début des finances de l'Union ; de mauvaises récoltes survinrent. La Cochinchine eut une invasion de sauterelles, l'Annam fut dévasté par des typhons et le Tonkin par les inondations du fleuve Rouge ; les impôts rentrèrent mal. En même temps, le taux de la piastre baissa jusqu'à 2 francs, alourdissant d'autant les charges budgétaires. Le commerce fléchit en 1903 et 1904. Les recettes du budget général avaient eu jusqu'en 1902 un très rapide accroissement qui avait fait illusion ; mais, par leur nature même, elles étaient plus sensibles que les impôts directs aux contingences économiques. Subissant les variations de la richesse générale, elles se stabilisèrent ou fléchirent. En 1906, le déficit du budget général n'atteignit pas moins de 2 millions et demi de piastres ; il put être comblé par la caisse de réserve, mais celle-ci se trouva vide. L'administration indochinoise songea un instant à recourir à l'emprunt. Un projet fut préparé pour emprunter 150 millions de francs ; il dut être abandonné et l'on se borna à poursuivre, avec une activité réduite, les

travaux commencés précédemment en accordant une attention spéciale aux travaux d'hydraulique agricole. Heureusement une très bonne récolte vint en 1907 mettre fin à la crise.

D'autres difficultés provenaient du fonctionnement même des régies. Certes, M. Beau voyait les défauts du système et les déplorait, mais il ne pouvait songer à revenir en arrière ; le mieux était de consolider et de perfectionner les régies dans la mesure du possible, de leur demander un rendement accru pour faire face à des besoins toujours plus grands. Les arrêtés des 20 et 22 décembre 1902 réalisèrent un nouveau progrès dans la voie du monopole de l'alcool. Quant au sel, la taxe, qui avait été fixée à 2 fr. 50 les 100 kilos en 1899 et à 4 francs en 1901, fut portée à 2 piastres en 1904 et à 2 p. 25 en 1906. Ces impôts étaient de plus en plus impopulaires, en partie sans doute à cause de leur élévation, mais surtout en raison de leur mode de perception et des agissements des fonctionnaires des régies. Ces agents, qu'il avait fallu recruter en très grand nombre, étaient médiocres. « Il serait nécessaire, avouait dans un rapport officiel le directeur général, de réprimer sévèrement les moindres écarts, de rappeler constamment aux agents leurs devoirs et de ne pas ménager les punitions aux mauvais. » Or, ils étaient assermentés et on les avait armés de droits redoutables ; si l'administration les payait mal, elle leur allouait des primes énormes (40 pour 100 des saisies, amendes ou transactions) ; les indicateurs indigènes recevaient également de fortes primes. Il suffit de parcourir les journaux tonkinois de cette époque pour être édifié sur les abus qui se commettaient. « L'arrivée d'un douanier dans un village pour perquisitionner est redoutée des gens les plus paisibles, les plus à l'abri du soupçon de contrebande, à l'égal de l'invasion d'une bande de pirates » (*Courrier d'Haiphong*, 1905). « Les perquisitions se font avec un arbitraire, un mépris de tous droits particuliers, un sans-gêne des dégâts mobiliers (bouleversement de l'autel des ancêtres), qui les rendent désastreuses pour les indigènes, même et surtout quand elles ne sont pas justifiées par les résultats » (*Courrier d'Haiphong*, 1905). « Il suffit à un mendiant, à un loqueteux, à un individu quelconque de faire savoir à la douane par l'indicateur qu'il fabriquera de l'alcool tel jour, à telle heure, à tel endroit, pour que le village sur le territoire duquel la fabrication a eu lieu soit condamné à une forte amende. Le fait se produit tous les jours » (*Avenir du Tonkin*, 1905). Comment les chefs de province, responsables du bon ordre, n'auraient-ils pas jugé intolérables de tels agissements de la part d'agents soustraits complètement à leur autorité ? La dualité de pouvoirs créée par l'institution des services généraux dégénérait en un antagonisme violent. M. Beau fit tout pour l'apaiser. « Je me suis efforcé depuis trois années, dit-il au conseil

supérieur de 1905, d'atténuer autant que possible dans la pratique la rigueur d'un système que je n'ai pas institué, mais qu'il était de mon devoir d'appliquer loyalement. ...Je fais l'appel le plus énergique à tous les fonctionnaires ; il dépend d'eux le plus souvent de rendre inutiles par leur vigilance l'intervention des agents de la régie et les répressions qui s'ensuivent. »

M. PAUL BEAU

Un autre antagonisme, moins explicable et peut-être plus grave, éloignait les Français des indigènes. Il n'était pas nouveau. Mais comment dans une atmosphère de paix, la brutalité des gestes et les incorrections de langage, qui tiraient peut-être leur origine de la période troublée de la conquête, pouvaient-elles se perpétuer ? Sans doute, les colons se plaignaient, non sans raison, de l'instabilité de leur main-d'œuvre, des vols de leurs métayers ; ils accablaient le gouvernement de leurs réclamations et demandaient une répression rigoureuse. Mais d'autre part les indigènes souffraient du mépris que leur témoignaient nombre de Français, ils se faisaient traduire les articles violents d'une presse annamitophobe ; les mandarins étaient humiliés par le tutoiement des plus infimes agents de l'administration française. Les actes de violence des Européens sur les indigènes se multipliaient et restaient impunis ; bien mieux, ils semblaient avoir l'approbation de l'opinion française : le mot d'annamitophile devenait une sorte d'injure. Un tel état de choses surprenait péniblement les voyageurs qui visitaient l'Indochine. surtout ceux qui connaissaient notre passé colonial et nos vieilles traditions de sympathie à l'égard des sociétés indigènes. Un des problèmes les plus délicats de la colonisation des peuples déjà formés se trouvait ainsi posé.

Au milieu de ces difficultés, M. Beau marqua fortement son passage au gouvernement général dans la politique indigène et dans la question des frontières occidentales de l'Indochine.

LA POLITIQUE INDIGÈNE Si M. Paul Doumer s'était attaché à la conquête matérielle du pays, M. Beau entreprit sa conquête morale. Il eut dès le début la préoccupation constante de l'indigène, de son rôle et de son avenir. Moins de trois mois après son arrivée, inaugurant à Haiphong la statue de Jules Ferry, il demandait : « Nous sommes-nous penchés sur le peuple indigène avec une sollicitude assez attentive? Avons-nous fait assez pour effacer dans les esprits toute trace de lutte ancienne?... L'idée coloniale ne doit pas être rabaissée à une formule d'économie politique. » Et le 30 décembre 1903, lors de la proclamation des lauréats du concours des lettrés de Nam-dinh, il déclarait : « Respectueuse du droit humain, la France n'entend pas porter atteinte à l'âme du peuple dont elle a assumé la protection. »

En même temps il agissait : pour satisfaire au « vœu légitime des indigènes », il leur ouvrait l'accès des cadres inférieurs d'un service technique et fondait l'École des Travaux publics (1903). Il supprimait en Cochinchine l'indigénat et déférait aux tribunaux ordinaires les infractions jusqu'alors punies par les administrateurs. Il décidait de nommer au Tonkin des tông-doc et tuan-phu aux postes laissés vacants par M. Doumer (1904), car la suppression de ces fonctions empêchait une politique de collaboration. Il entreprenait la réorganisation de l'enseignement franco-indigène, question si délicate également, et négligée depuis de longues années, il le divisait en deux degrés, primaire et complémentaire, qu'il dotait de programmes appropriés. Dès 1903, il réalisait au Tonkin la première ébauche d'un service de l'Assistance médicale et faisait construire un hôpital indigène à Hanoi. Peu après, il fondait au Tonkin un journal en caractères et en quôc-ngu : ce journal devait dire aux Annamites « notre souci de la justice, de la bonté, de la loyauté, notre respect pour l'individu, notre culte pour les morts, notre vénération du travail, notre goût pour la littérature et pour les arts ». Ainsi serait sans doute atténué l'effet déplorable de certains articles de la presse française du Tonkin. L'un d'eux ne venait-il pas de réclamer la loi de Lynch? Un autre ne proposait-il pas de traduire les accusés indigènes devant un jury de douze citoyens français (au lieu de trois juges et quatre assesseurs délibérant ensemble) pour être sûr d'obtenir leur condamnation?

Une politique nouvelle s'affirmait, qui tendait à reprendre la tradition de Paul

Bert. Mais l'opinion française s'inquiétait : dans la chronique coloniale du *Mercure de France*, M. Beau était traité de « nabab fastueux et fainéant » et le *Temps* écrivait le 18 mars 1905 à propos de l'Indochine : « Ce serait folie que de continuer à nous préparer des ennemis à l'intérieur *comme nous le faisons.* » Cependant les événements se développaient dans un sens imprévu et mettaient à l'épreuve les systèmes divers appliqués à l'âme asiatique : le 8 février 1904 commençait la guerre russo-japonaise, dont le retentissement allait être immense dans toute l'Asie ; le 2 septembre 1905, un décret supprimait en Chine l'antique système des examens littéraires ; l'Extrême-Orient tout entier se transformait. En France même, la politique de M. Beau trouva un soutien dans l'ardente propagande entreprise en 1905 par M. Clémentel, ministre des Colonies du cabinet Rouvier, en faveur d'une action coloniale nouvelle plus favorable aux intérêts matériels et moraux des indigènes. « L'heure est venue, proclama-t-il le 28 mars 1905, de substituer en Extrême-Orient la politique d'association à la politique de domination. » Le gouverneur général mandé à Paris n'eut pas de peine à démontrer au ministre que la politique suivie en Indochine depuis trois ans répondait à ses généreuses conceptions.

CAVALIER TONKINOIS

LES MOUVEMENTS DE L'OPINION ANNAMITE

L'opinion indigène dans les pays annamites traversa en 1905 et dans les années suivantes une véritable crise. Certes l'évolution des esprits était depuis longtemps commencée, mais elle progressait lentement et se laissait à peine deviner. La victoire japonaise vint révéler brusquement aux Annamites combien la science moderne pouvait augmenter leur valeur intellectuelle et sociale ; elle ruina la croyance à la faiblesse des peuples jaunes devant les Européens, jusqu'alors acceptée passivement par la masse. Quelques Annamites, entraînés par leur enthousiasme et désireux de se mettre à l'école du vainqueur, partirent pour le Japon. La plupart appartenaient à la classe des lettrés, dont on sait l'animosité à l'égard de la France. Le plus actif fut Phan-boi-châu : réputé pour son intelligence, reçu premier *cu-nhon* (licencié) au concours de Vinh, il refusa le poste qui lui était offert dans l'adminis-

tration de l'Annam, et partit. Il appela au Japon d'autres lettrés, il y attira aussi le prince Cuong-dê, descendant de Gia-long, qui déserta la cour de Hué. Ces exilés volontaires envoyèrent de nombreux pamphlets et poèmes qui circulèrent en Indochine et ne contribuèrent pas peu à énerver l'opinion.

« Nous sommes des êtres humains comme les Japonais, écrivait Phan-boi-châu, nous avons comme eux des yeux, des entrailles, des mains et des pieds. Il n'existe aucune différence entre eux et nous. Alors comment se fait-il que les Japonais aient autant d'intelligence et de talents et que nous soyons aussi ignorants et faibles? Ce résultat, nous devons le trouver dans l'instruction : les Japonais ont renoncé à leurs vieilles coutumes en adoptant la voie du progrès. »

Un autre pamphlet déclare : « C'est parce que notre roi est semblable à une statue de bois et nos habitants considérés comme des buffles et des bœufs que l'étranger a pu chez nous établir des ponts, créer des industries, s'emparer de l'agriculture et du commerce, exploiter les mines et les chemins de fer... Quelle pitié pour nous de supporter tant de misère et de honte ! Étudions donc pour acquérir des talents et de l'esprit. Renonçons à nos vieilles coutumes et marchons dans la voie du progrès. »

Le ton est souvent plus haineux. Un pamphlet cochinchinois dit : « Il est heureux que les Japonais aient montré que la peau jaune vaut quelque chose. » Une « lettre confidentielle écrite de l'étranger par un compatriote » critique violemment les Français : « S'ils bavent de convoitise sur notre pays, c'est uniquement à cause des richesses de son sol... Lentement ils nous écorchent et nous avalent à petites bouchées au moyen d'impôts de toutes sortes. »

Mais le même reproche revient toujours : la France ne fait rien pour l'instruction des indigènes. Parmi les lettrés, beaucoup en vinrent à se demander s'ils n'avaient pas gâché leur vie en se consacrant à l'étude exclusive des lettres chinoises. Pour connaître cette science occidentale qui leur apparaissait comme un talisman magique, ils se jetèrent sur les manuels en caractères récemment imprimés en Chine, dont la vente devint considérable : traductions de livres anglais de physique, de sciences naturelles, de géographie, traductions de livres d'histoire souvent tendancieux, traductions aussi de Voltaire et du Contrat social ! Ils furent surtout unanimes à vouloir épargner à leurs fils la cruelle désillusion dont ils souffraient : pourquoi les examens littéraires subsistaient-ils en Indochine, alors que la Chine les avait radicalement supprimés?

Dans cette fermentation d'idées, tous les problèmes sociaux et politiques furent agités. Le plus curieux document est sans doute le mémoire qu'un ancien mandarin

de l'Annam, Phan-tru-trinh, adressa en 1907 au gouverneur général. Avec courage et sur un ton très digne, mais non sans exagération, il dénonçait les malheurs de l'Annam depuis l'établissement du protectorat. Si les Français ont fait de grands travaux, disait-il, « ils n'ont apporté aucune attention aux abus de l'administration ni aux progrès rapides de la misère et de la décadence morale du peuple. » Quelles en sont les causes? C'est d'abord la trop grande liberté laissée aux mandarins : « Ceux-ci ne savent que flatter leurs chefs et pressurer leurs administrés. » C'est aussi le mépris des Français pour les Annamites : « Combien de fois n'avez-vous pas accablé des pires humiliations tel ou tel de nos notables ou de nos lettrés? » Des paysans ont été « frappés, blessés et même tués ». Le peuple n'éprouve pour les Français que de la crainte et si beaucoup d'Annamites de bonne famille sont partis au Japon en abandonnant femme, enfants, amis, c'est qu' « ils ont mieux aimé s'exiler que de s'adresser aux autorités françaises pour exposer franchement leurs griefs ». Enfin les mandarins ont tout fait pour accentuer l'isolement de la nation vis-à-vis du protectorat, afin de pouvoir l'exploiter plus à leur aise. Ces trois causes font la misère de l'Annam. Les Français, au lieu de combattre la routine du paysan, n'ont songé qu'à « multiplier les impôts » et ces impôts sont « injustement répartis ». Le peuple annamite, « semblable à un troupeau de bêtes trop pesamment chargées, assommé de vexations, n'a plus la force de se plaindre... Un des plus vieux pays de l'Asie a été frappé d'une misère et d'une décadence sans précédent depuis le jour où vous y avez planté votre drapeau. Cela ne vous inquiète-t-il pas? »

Un écho de ces plaintes se retrouve, sous une forme encore plus hostile, dans certaines chansons populaires : « Tout est entre les mains de l'étranger. Les titres réservés aux indigènes sont ceux de boys, de coolies, d'interprètes, de troupiers perpétuels... Cependant les impôts augmentent tous les jours... O pays d'Annam, que tu es à plaindre ! O âmes engourdies, réveillez-vous de votre torpeur ! »

LES CRÉATIONS DE M. BEAU

Dans les pays annamites l'ordre ne fut à aucun moment troublé et le seul incident, survenu à Hué, n'eut aucun rapport avec l'agitation des esprits. Le roi Than-thai, qui se livrait à des actes de cruauté sur les personnes de son entourage, fut interné le 30 juillet 1907, puis il abdiqua le 5 septembre en faveur de son second fils Duy-tân âgé de huit ans. Au Cambodge le calme resta parfait, et le roi Sisowath put entreprendre dans l'été de 1906 ce voyage en France qui devait lui laisser un ineffaçable souvenir et accroître encore son attachement à la puissance protectrice.

Durant ces années 1905, 1906 et 1907, M. Beau, « tenant en quelque sorte (ce

sont ses propres paroles) le doigt sur les pulsations du pays », poursuivit résolument une œuvre de réforme.

Il transforma certaines peines de la législation annamite dont la rigueur heurtait nos idées d'humanité. La mort lente, la strangulation et la décapitation avec exposition de la tête disparurent, ainsi que le *truong* (bâton), le rotin, la cangue et la marque. Il supprima de même au Cambodge les châtiments corporels et l'usage de la chaîne pour les prisonniers. En Annam et au Tonkin, les *lay* (prosternations) devant les supérieurs indigènes furent interdits et cette mesure fut étendue aux rapports entre les indigènes et les fonctionnaires français.

UN LETTRÉ ANNAMITE

La participation des indigènes à l'administration du pays fut élargie et assurée dans de meilleures conditions par le relèvement des traitements, par l'adoption d'un statut du mandarinat au Tonkin, par la création d'un cadre d'agents indigènes des Douanes et Régies et d'un cadre de médecins indigènes, par l'organisation d'une « mission permanente indochinoise en France » au profit de jeunes mandarins désignés chaque année pour faire un voyage de plusieurs mois dans la métropole. Les premiers résultats furent satisfaisants, ainsi que le démontra le succès des conférences que les mandarins de la première série (1906), notamment le lettré Trân-tan-binh, firent après leur retour devant des auditoires indigènes.

Le nom de M. Beau restera surtout dans l'histoire attaché à la réforme de l'enseignement indigène, à la création de l'Assistance médicale, à l'institution de la chambre consultative indigène du Tonkin.

En Annam et au Tonkin, si l'on avait créé depuis Paul Bert un certain nombre d'écoles franco-annamites, suivant les programmes et les méthodes de l'enseignement primaire français, on avait respecté le vieux système annamite fondé sur l'étude des lettres chinoises, et toute une hiérarchie archaïque d'écoles et d'examens subsistait intégralement, soustraite à l'autorité des chefs français de l'enseignement. Les écoles franco-annamites fournissaient des secrétaires et des interprètes ; l'enseignement traditionnel formait des lettrés et des mandarins. Un tel régime « ne pouvait convenir à la politique d'association » que l'on poursuivait. Le gouverneur général créa deux institutions nouvelles : une direction générale

de l'Instruction publique, qu'il confia à M. Henri Gourdon (1905) et un conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène (1906). Ce conseil, qui comptait parmi ses membres des Français et des indigènes, discuta longuement la question des réformes à introduire ; il fit un ensemble de propositions que sanctionna le gouverneur général. Trois séries d'écoles furent instituées : dans les villages, les écoles du premier degré, enseignant, outre les caractères, le quôc-ngu et des notions de sciences usuelles ; dans les *phu* et les *huyen*, les écoles du second degré, enseignant le chinois et l'annamite, avec des notions de sciences, d'histoire et de géographie ; dans les chefs-lieux de province, les écoles du troisième degré, enseignant le chinois, l'annamite et le français, avec une étude plus développée des sciences. Ces enseignements nouveaux devaient trouver leur sanction dans les examens classiques modernisés, si bien que le plus important de tous, l'examen triennal, comprendrait en 1912 une épreuve en langue française. On évitait ainsi de rejeter brutalement l'enseignement classique chinois et l'on réussissait à introduire dans les classes et dans les examens nos sciences, notre langue et la langue annamite même qui en avaient été jusqu'alors exclues. La réforme présentait un caractère indéniable de modération, mais n'était-ce pas déjà un geste hardi que de toucher à l'antique système d'enseignement, si intimement lié à la vie sociale du pays ? La réforme fut dans l'ensemble accueillie avec intérêt. Certains pensèrent néanmoins qu'on laissait encore une place trop large à l'étude des livres chinois : l'initiative indigène créa au Tonkin l'école de Thai-ha-ap, près de Hanoi, où un cadre de professeurs annamites enseigna uniquement le français, le quôc-ngu et les sciences (1906).

M. Beau alla plus loin : au milieu des sarcasmes d'un grand nombre de Français d'Indochine, il créa la section de Hanoi de « l'Université indochinoise », dont les cours furent ouverts le 4 novembre 1907. L'institution était modeste ; elle ressemblait plus aux écoles pratiques hâtivement créées en Chine sous le nom d'universités qu'à notre enseignement supérieur français. Ses cours réunirent, avec quelques auditeurs libres, 94 étudiants indigènes désireux de préparer leur admission aux emplois récemment créés dans diverses administrations ; presque tous étaient déjà instituteurs ou secrétaires.

Depuis longtemps, un service de santé existait en Indochine ; il était confié à des médecins militaires. M. Beau pensa que, pour l'œuvre politique qu'il poursuivait, « le médecin était, comme l'instituteur, l'auxiliaire obligé de nos administrateurs et résidents et qu'il ne suffisait plus de quelques formations sanitaires disséminées de loin en loin ». Il voulut que chaque chef-lieu de province eût son

hôpital ou son ambulance et que la colonie possédât son personnel médical propre, non assujetti aux règlements militaires, plus stable et « plus dans la main des administrateurs ». Un service permanent de l'Assistance médicale fut ainsi fondé le 30 juin 1905. Dès 1906, il compta une centaine de médecins civils et militaires assistés de médecins indigènes et disposa de 57 hôpitaux, 33 postes médicaux, 7 maternités, 5 léproseries.

Enfin, par une innovation hardie, l'essai d'organes représentatifs fut fait au Tonkin. Certes, la création d'assemblées élues en pays de protectorat était aussi contraire que possible à la tradition basée sur l'absolutisme royal. Mais l'Empire chinois, ce modèle dont les Annamites suivaient attentivement l'évolution, se modernisait : un décret du 1er septembre 1906 y avait annoncé l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. M. Beau jugea le moment venu de donner au peuple tonkinois le moyen de faire entendre sa voix ; il agit d'ailleurs avec une grande prudence. Le 4 mai 1907, reprenant la tentative de Paul Bert, il créa la « Chambre consultative indigène du Tonkin ». Cette assemblée était appelée à donner son avis sur les questions d'ordre administratif, économique ou fiscal intéressant la population indigène. Ses membres comprenaient les représentants élus des propriétaires fonciers et des commerçants patentés, ainsi que des représentants des populations montagnardes choisis par le résident supérieur. La première session s'ouvrit le 14 novembre 1907. L'administration avait désormais un moyen de connaître les idées et les tendances de nos protégés.

Les traités franco-siamois de 1904 et 1907

La convention franco-anglaise du 25 janvier 1896, en délimitant une zone d'influence française au Siam, ouvrait à l'Indochine des perspectives de développement vers l'Ouest. Arrosée par le Mékong, habitée par des populations non siamoises, peu touchée encore par l'influence de Bangkok, cette zone apparaissait comme le prolongement naturel de nos possessions. Sans doute serait-elle rattachée un jour plus ou moins directement à l'Indochine, si nous savions adopter une politique active, telle que celle poursuivie par l'Angleterre dans sa propre zone. Cette politique, le parti colonial en France ne cessait de la recommander. M. R. de Caix écrivait en 1903 : « Nous pratiquerons dans toute la région que nous croyons nécessaire pour couvrir notre Indochine la politique anglaise de Kelantan et de Trenganou, c'est-à-dire que nous nous en ferons les maîtres. » Il écrivait encore en 1904 : « Nous ne critiquons pas tel ou tel traité, mais la politique même des traités, » et il montrait combien la « méthode contractuelle » est inférieure à la « méthode des résolutions

unilatérales ». La même idée était soutenue au Parlement ; le 11 mars 1903, M. Ribot, s'appuyant sur l'exemple anglais, disait à la Chambre : « Il faut que nous fassions comprendre au Siam que nous voulons que notre influence dans cette région au point de vue politique et au point de vue économique soit une influence prépondérante. »

Cette politique ne fut pas suivie. Était-elle possible? Le Siam, arrêté par les Français dans son expansion au Cambodge et au Laos, ne pouvait guère nous considérer que comme des ennemis. Et l'influence britannique, toute-puissante à Bangkok, le confirmait dans ces dispositions hostiles pour faire de lui, même après la convention de 1896, « l'épine au flanc de la France en Indochine ». Mais une cause géographique, plus grave encore, entravait notre action : le Laos français, qui était notre base naturelle d'opération dans la zone siamoise réservée à la France, restait isolé et désert derrière les rapides du Mékong et les chaînes de l'Annam ; organisé d'une manière rudimentaire, délaissé par nos colons, il tournait le dos à la partie vivante et riche de nos possessions. M. Beau vit clairement la nécessité urgente de débloquer le Laos français pour aborder dans de bonnes conditions le problème

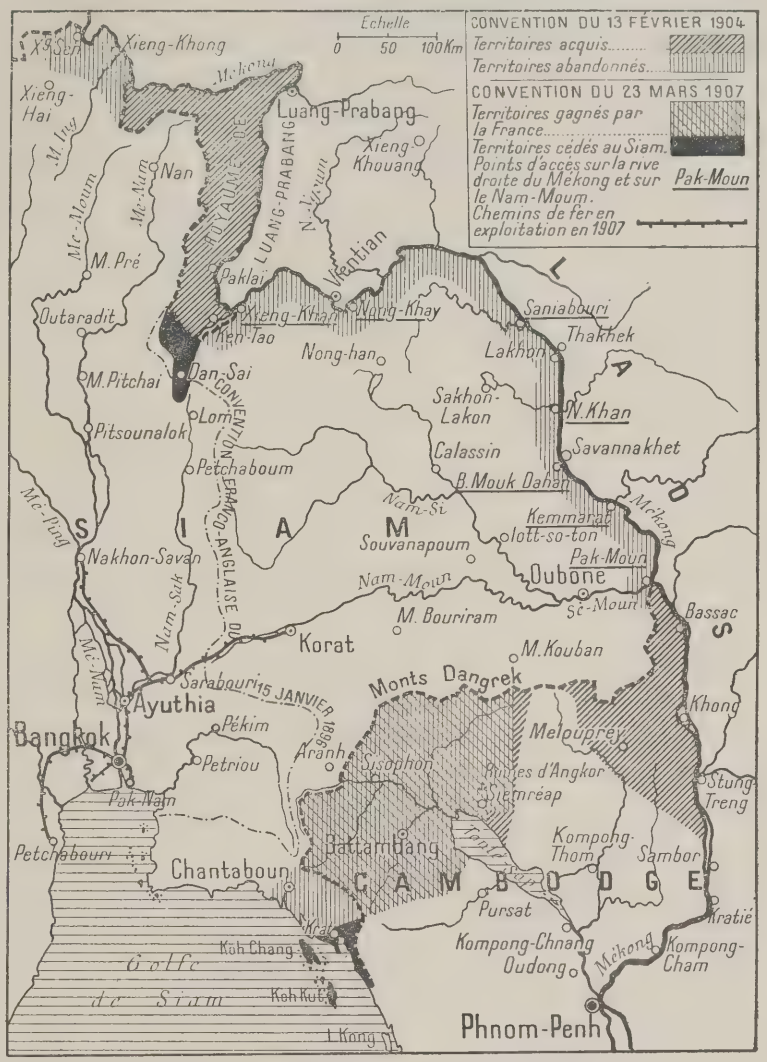

FRONTIÈRE FRANCO-SIAMOISE APRÈS LES CONVENTIONS DU 13 FÉVRIER 1904 ET 23 MARS 1907

siamois. Après le traité franco-siamois du 7 octobre 1902 (traité qui ne fut même pas soumis aux chambres françaises en raison des objections formulées par le gouverneur général et de l'énergique intervention de M. R. de Caix), il chargea le capitaine Billès de rechercher le meilleur passage à travers la chaîne annamitique, afin d'unir par le rail le Mékong à la mer (février 1903). Le col de Mu-gia (418 mètres) fut découvert, mais on crut devoir l'abandonner en raison des difficultés d'accès. Le lieutenant Barthélemy étudia alors le tracé d'une ligne de Kompong-cham à Savannakhet sur la rive droite du Mékong et M. Beau se rallia à ce projet. Mais une solution de ce genre ne pouvait qu'être très lente, et cette lenteur même favorisait le Siam, qui renforçait en toute hâte sa position dans notre zone en y introduiduisant son administration centralisée et en poussant dans cette région facile son réseau ferré.

Le gouvernement français crut donc devoir traiter avec le Siam d'égal à égal. Les négociations reprises après 1902 aboutirent au traité du 13 février 1904 : la France renonçait à la servitude de la zone de 25 kilomètres et consentait à rendre Chantaboun ; par contre le Siam abandonnait la suzeraineté sur le territoire de Luangprabang rive droite et cédait Melouprey et Bassac ainsi que le port de Krat. Il était stipulé que les provinces siamoises de Siemreap, Battambang et Sisophon auraient une milice locale commandée par des officiers français.

Or la délimitation de la nouvelle frontière, habilement menée du côté français par le lieutenant-colonel Bernard, eut la conséquence inattendue d'attribuer à l'Indochine une mince bande de territoire s'avançant en pointe vers le Sud entre les bassins du Mékong et du Menam. Le Siam pouvait difficilement renoncer à ce territoire de Dansai. L'idée fut suggérée d'échanger Krat et la région de Dansai contre les anciennes provinces cambodgiennes abandonnées en 1867. Dans l'atmosphère politique nouvelle créée par l'établissement de l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, le Siam accepta l'échange par le traité du 23 mars 1907 et la France put rétrocéder au Cambodge Battambang, Siemreap et Sisophon.

Ainsi les frontières de l'Indochine française, fixées au Nord à l'égard de la Chine en 1896, atteignaient leur tracé définitif à l'Ouest du côté du Siam. A la même date la colonie, dotée par M. Doumer de la puissante armature administrative et financière qui dure encore, avait reçu de M. Beau l'empreinte de la politique libérale et humaine qui allait être si largement développée dans la période contemporaine.

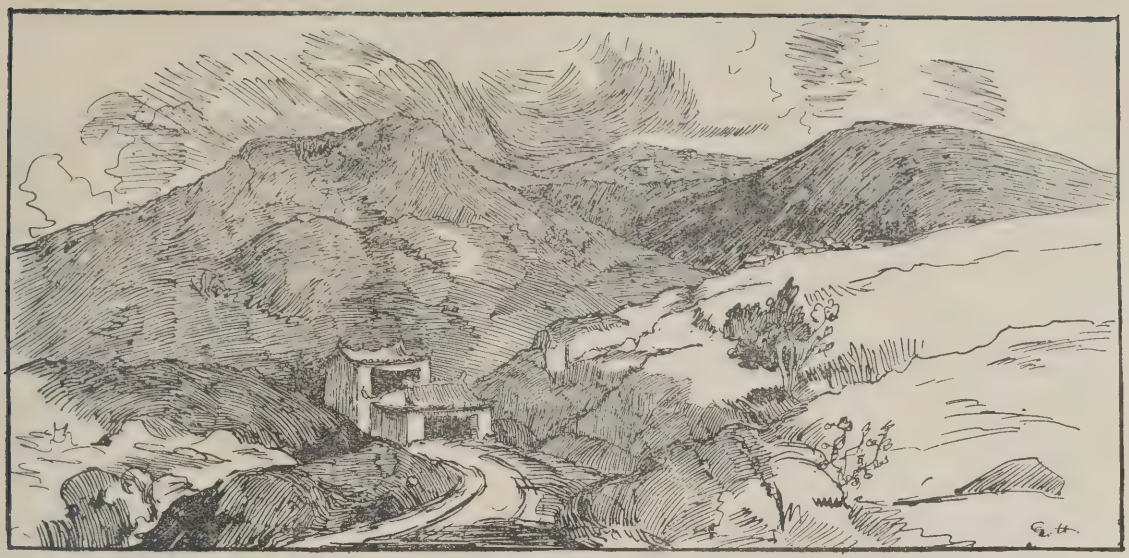

CHAPITRE VII

LA CRISE ET LE REDRESSEMENT

I. — L'Indochine de 1908 a 1914. — *Les troubles de* 1908. — *Les opérations contre le De-tham.* — *L'œuvre intérieure de M. Klobukowski.* — *L'Indochine en* 1911. *Les décrets du* 20 *octobre.* — *Les réformes administratives et financières de M. Albert Sarraut.* — *La politique indigène.* — *Les attentats d'avril* 1913. — *Le redressement de l'Indochine.*

II. — L'Indochine pendant la guerre. — *Incidents aux frontières et dans l'intérieur du pays.* — *Le recrutement d'ouvriers.* — *L'envoi de tirailleurs en France.* — *L'aide de l'Indochine à la France.* — *Les réformes pendant la guerre.* — *L'instruction publique, l'Université de Hanoi.* — *Le lendemain de la guerre.*

I. — L'Indochine de 1908 a 1914

La crise qui couvait durant les dernières années du gouvernement de M. Beau éclata en 1908 et l'intérim confié à M. Bouhoure avant l'arrivée du nouveau gouverneur général fut marqué par de graves incidents. De nombreux pamphlets venus du Japon étaient introduits clandestinement et certains contenaient des appels directs à la révolte : « Vous, interprètes et lettrés, écrivait Phan-boi-châu, voyez en secret les intentions

du gouvernement et venez-nous en aide ; vous, autorités cantonales, cherchez à entraîner le peuple en lui montrant où est son intérêt ; vous, soldats, cherchez le moyen de tromper vos chefs et de vous tourner contre eux... »

LES TROUBLES DE 1908

Dans les villages de l'Annam, au début de 1908, des conférences publiques furent organisées, où, sous le prétexte de développer le commerce et l'industrie et d'enseigner la morale civique, on critiquait la fiscalité du protectorat et la vénalité des mandarins. Des meneurs prêchaient la résistance à l'autorité. On incitait les représentants réguliers de la population à refuser tout concours à l'administration et à lui remettre les cachets, insignes du pouvoir. Le mouvement commença à Fai-fo le 11 mars, il se propagea à Quang-nam le 31 mars, à Thua-thien le 9 avril, à Binh-dinh le 16 avril. Très rares furent les scènes de désordre, mais l'on vit partout des milliers d'indigènes entourer la citadelle, siège de l'administration, demander la réduction ou même la suppression des impôts et refuser de se disperser avant d'avoir obtenu satisfaction. Les résidents surpris eurent d'abord recours à la milice armée de rotins, puis on fit venir des troupes du Tonkin et, dans quelques cas, le sang coula.

En Cochinchine, un Annamite naturalisé Français se fit le chef de la propagande antifrançaise : il excitait la population et recueillait des fonds pour l'envoi à l'étranger de jeunes indigènes destinés à former en Indochine l'état-major de la future rébellion.

Le Tonkin vit des événements plus graves. Le 27 juin, à Hanoi, 200 soldats français furent l'objet d'une tentative d'empoisonnement : les cuisiniers indigènes avaient mélangé du *datura* à leurs aliments. Au même moment, des rassemblements suspects étaient signalés dans les environs de la ville. C'était un véritable complot, que seules l'arrestation des coupables et les mesures de précaution immédiatement prises firent échouer. La commission criminelle de Ha-dong condamna les principaux coupables à mort et leurs complices aux travaux forcés.

Mais les déclarations des accusés révélèrent que les vrais chefs du complot étaient Phan-boi-châu, le prince Cuong-dê et le De-tham. Le vieux chef du Yen-thé vivait aux dépens des villages voisins, domptant toute résistance par le meurtre ou l'incendie. Volontiers il donnait asile aux pirates poursuivis et son domaine était une sorte de fief soustrait à l'autorité française. Il avait fini par faire figure de héros national aux yeux du peuple. Les lettrés, rendus plus hostiles par la propagande enflammée de Phan-boi-châu, virent en lui l'homme d'action capable de faire triompher une révolte, et le prince Cuong-dê devint le prétendant qui régnerait

après l'éviction des Français. On travailla alors les soldats indigènes de la capitale et l'on trouva des conjurés qui, avant d'agir, consultèrent les présages et burent le sang d'un poulet égorgé mélangé à de l'alcool. Cette affaire était « conçue dans la plus pure tradition annamite » ; on comptait sur un premier succès pour entraîner les hésitants en leur montrant de quel côté était l'appui du Ciel. Mais ni les chefs ni les acteurs de la conjuration ne sortaient de nos écoles ; une partie de l'opinion française en Indochine attribua cependant les troubles de 1908 à la politique libérale de M. Beau.

La lutte contre les bandes de réformistes chinois vint encore ajouter à ces difficultés intérieures. Devant les mouvements qui agitaient depuis plus d'un an la Chine du Sud contre la dynastie mandchoue, le gouvernement de Paris avait prescrit le désarmement et l'internement de toute bande réformiste pénétrant sur le territoire tonkinois, mais il eût fallu pour cela avoir tout le long de la frontière des effectifs considérables. Des réformistes pénétrèrent en 1908 au Tonkin et s'avancèrent jusque vers Yen-bay. Alors commença une longue et difficile campagne, dont le début fut marqué par le guet-apens de Ban-mang, où deux officiers furent massacrés. La lutte se poursuivit jusqu'en février 1909. La bande, qui s'efforçait de rejoindre le De-tham au Yen-thé, fut étroitement gardée dans le Tam-dao où elle finit par être détruite.

Si ces opérations avaient été lentes et meurtrières, on le devait surtout à certaines mesures inopportunes. Non seulement on avait précédemment réduit les postes de la haute région pour concentrer les troupes dans le delta, mais on avait installé des provinces civiles sur la frontière. Et, pour donner satisfaction au Parlement, on venait encore de supprimer dans le corps d'occupation 7 bataillons de tirailleurs et 4 bataillons français.

LES OPÉRATIONS CONTRE LE DE-THAM

Bien avant la fin des combats contre les réformistes, M. Klobukowski avait pris possession du gouvernement général, et, sur ses instructions, la lutte avait été menée avec énergie. Le nouveau gouverneur manifestait la volonté de faire régner la paix. Mais le De-tham près du delta était encore plus dangereux qu'une bande errante de réformistes. On avait la preuve que le rebelle soumis en 1897 n'avait pas respecté la parole donnée, qu'il violentait les populations. L'occupation du Yen-thé fut décidée.

Le De-tham était énergique et rusé, son ascendant sur ses partisans était prestigieux ; il avait avec lui 200 hommes dévoués, décidés à tout et bien armés. On tenta d'en finir rapidement par un coup de surprise, mais l'opération échoua. Si

le réduit, espèce de fortin en terre, fut occupé, la bande alertée réussit à gagner la campagne (29 janvier 1909). Pendant trois mois nos colonnes s'épuisèrent en reconnaissances et en combats incessants dans une région accidentée. Peu à peu cependant le pays fut tenu par un réseau de postes, mais en mai les bandes gagnèrent le Phuc-yen riche et peuplé, où la lutte continua pendant tout l'été. Le 24 juin, le De-tham fut signalé avec ses hommes à 15 kilomètres de Hanoi ; le 5 juillet, il enleva un colon français. Son prestige était rétabli ; il semblait vraiment invulnérable et insaisissable. Les bandits (les Annamites disaient « les insurgés ») avaient au Phuc-yen la complicité des habitants ; s'ils imposaient aux riches des contributions, ils payaient toujours les vivres dont ils avaient besoin ; au combat, ils épargnaient nos auxiliaires indigènes pour concentrer leur feu sur les Français. Nos colonnes, que le manque de renseignements rendait « presque constamment aveugles », souffraient encore du climat meurtrier : dans un combat où trois Européens furent tués par les balles, il y eut quatre morts d'insolation. Les pirates étaient d'une extrême mobilité. Quand une bande de quelques hommes était enfin investie dans un village, elle commençait par défendre la haie de bambous de l'enceinte, puis elle occupait un réduit préparé d'avance où était ménagé un champ de tir très court, et, après avoir tué le plus possible de Français, elle s'échappait à la faveur de la nuit en traversant des mares et en rampant dans les rizières.

Devant ces difficultés, qu'il fallait à tout prix surmonter à cause de la signification politique que les Annamites donnaient à la lutte, le gouvernement prit des mesures exceptionnelles. Le 30 juillet, un haut mandarin, le tông-doc Lê-hoan, fut intronisé *kham-sai*, « délégué spécial du roi d'Annam ». Accompagné de 400 partisans, pourvu de moyens spéciaux de répression empruntés à la législation annamite, il devait recueillir des renseignements, chercher le contact avec les pirates et le garder jusqu'à l'arrivée des troupes. Le 30 août, la direction des opérations fut confiée à un chef habile et énergique, ayant une longue expérience du pays, le commandant Bonifacy. Dès lors les événements se précipitèrent. Le 6 septembre, les pirates furent décimés au combat de Yen-lô. Le De-tham s'enfuit et nombre de pirates firent leur soumission au *kham-sai;* le Phuc-yen était pacifié. Traqué sans merci, le De-tham fut rejoint le 5 octobre dans la région du Nui-lang sur la rive droite de la rivière Claire. Sa petite troupe s'y était habilement fortifiée : quatre tranchées se flanquaient, dissimulées dans un fouillis d'arbres et de hautes herbes, chacune ayant un champ de tir de quelques mètres déblayé dans la brousse. L'attaque contre un ennemi invisible, que l'on sentait prêt à une résistance désespérée, présentait d'énormes difficultés ; le commandant Bonifacy n'hésita pas à l'ordonner. Cinq

heures d'un combat acharné, où l'on fit usage de bombes, où l'on plaça une pièce d'artillerie de montagne à 40 mètres d'une tranchée, nous donna enfin la victoire. Elle nous coûtait 19 tués dont 3 Européens et 34 blessés dont un officier, mais son effet moral fut considérable. Les soumissions se multiplièrent. Quant au De-tham, il avait encore une fois réussi à s'échapper. Poursuivi sans répit, il gagna le Yen-thé où il erra longtemps, presque seul, toujours introuvable. Mais son prestige s'était évanoui ; au mois de février 1913, les habitants du Yen-thé purent voir sa tête exposée au marché de Nha-nam ; deux Chinois, qui avaient capté la confiance du vieux chef, l'avaient assassiné pour toucher la prime promise depuis 1909.

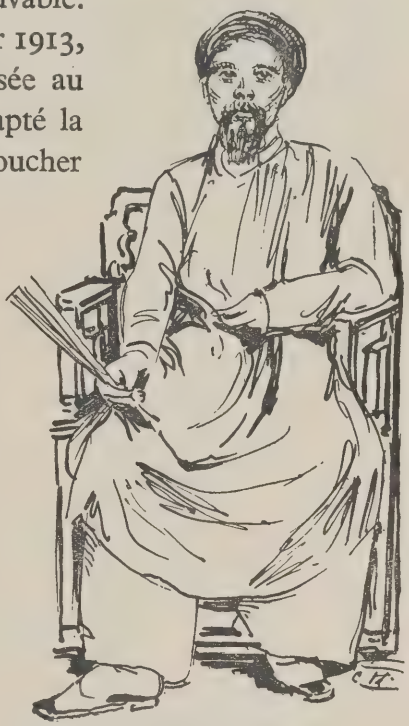

UN TONG-DOC

L'ŒUVRE INTÉRIEURE DE M. KLOBUKOWSKI Le gouverneur général était décidé à montrer une fermeté égale dans l'introduction des réformes intérieures. Il était déjà familiarisé avec les affaires de l'Indochine : associé naguère à l'œuvre de Paul Bert, plus récemment ministre de France à Bangkok, il n'avait pas cessé de suivre avec attention l'évolution de la colonie.

Jugeant indispensable de réagir contre le développement excessif pris par les services généraux, il annonça le lendemain même de son débarquement à Saigon une réforme radicale de ces services. La direction générale de l'agriculture, des forêts et du commerce et celle de l'Instruction publique devinrent en effet, à dater du 1er janvier 1909, des « inspections-conseils », modestes services techniques sans personnel nombreux et sans budget ; mais la réforme n'alla pas plus loin. Si grands que fussent les pouvoirs du gouverneur général, ils ne suffisaient pas pour briser toutes les résistances, d'autant que les arguments ne manquaient pas en faveur du maintien d'une administration des Douanes et Régies et d'un service des Travaux publics.

Une réorganisation des régies s'imposait également, mais l'administration devait respecter les contrats de fabrication et les contrats de vente signés en 1900 et 1902. Du moins M. Klobukowski notifia-t-il à tous les distillateurs français que les contrats ne seraient pas renouvelés à leur expiration en 1912. Il décida en outre que les contrats pour la vente de l'alcool et du sel dans le Tonkin et le Nord-Annam

prendraient fin le 31 décembre 1910, ce qui permit d'y organiser à cette date la vente en régie directe comme dans le reste de l'Indochine. Ces actes décisifs laissaient entrevoir dans peu d'années la suppression des régies de l'alcool et du sel. M. Klobukowski servait incontestablement l'intérêt général, mais il jetait le désarroi parmi les détenteurs de ces fructueux monopoles, dont il se fit d'implacables ennemis.

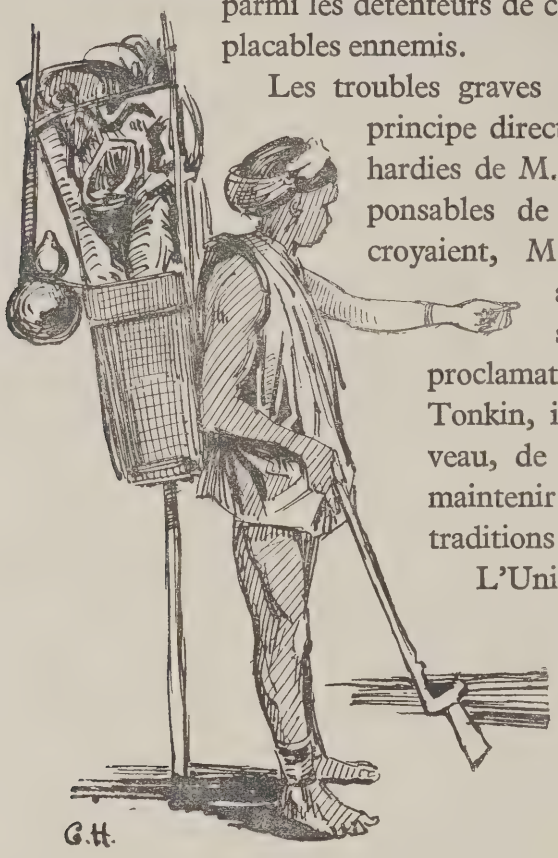

TYPE MOI

Les troubles graves de 1908 rendaient délicat le choix d'un principe directeur de la politique indigène. Les créations hardies de M. Beau devaient-elles être tenues pour responsables de ces mouvements violents? Beaucoup le croyaient, M. Klobukowski sembla se ranger à leur avis en décidant de fonder sa politique sur un retour à la tradition. Dans une proclamation aux habitants de l'Annam et du Tonkin, il promit de n'établir aucun impôt nouveau, de conserver le système du protectorat, de maintenir les rites, les mœurs, les coutumes et les traditions nationales.

L'Université disparut. C'était une simple ébauche destinée à être perfectionnée et pourtant elle avait une haute valeur aux yeux de l'élite indigène. Les livres furent étroitement surveillés par la police ; la douane eut l'ordre d'arrêter les imprimés en caractères provenant de la Chine et du Japon.

La chambre consultative indigène du Tonkin fut réformée : quelques Annamites occidentalisés et parlant français y étaient entrés et ainsi la minorité qui prétendait diriger la rénovation de l'Annam avait le moyen de faire connaître ses aspirations. Cette conséquence parut pleine de dangers. La chambre de 1907 fut remplacée en 1908 par une « commission consultative » composée de mandarins désignés par l'administration et de notables représentant l'oligarchie traditionaliste des villages tonkinois.

Par cet ensemble de mesures, la politique indigène de M. Klobukowski apparaît comme une précaution dans l'application des principes de son prédécesseur. Sur certains points cependant le gouverneur général sut se dégager d'un respect exclusif

de la tradition. Il prescrivit au Tonkin l'emploi officiel du quôc-ngu, concurremment avec les caractères chinois. Il supprima une vénérable institution annamite, la responsabilité collective des villages, parce qu'elle donnait lieu à d'intolérables abus dans la répression des fraudes. Il proclama enfin la nécessité de réorganiser la justice indigène au Tonkin ; il réunit une commission chargée d'étudier dans sa source la législation annamite et de codifier les coutumes ; il envisagea même l'institution de « magistrats au vrai sens du mot ». C'était préparer pour l'avenir le régime de la séparation des pouvoirs, conforme sans doute au « progrès de la civilisation et à l'idée moderne du droit », mais, il faut le reconnaître, contraire à toutes les traditions indigènes.

L'OPINION EN FRANCE ET AU PARLEMENT Les événements sanglants de 1908 et 1909 avaient déconcerté l'opinion française qui croyait l'Indochine définitivement pacifiée ; les changements d'orientation politique ne lui parurent pas tous heureux. Il en résulta un certain malaise, d'ailleurs entretenu à dessein par ceux que les réformes de M. Klobukowski menaçaient dans leurs intérêts. Mandé à Paris en 1910, le gouverneur défendit avec fermeté et succès sa politique devant le Sénat et il repartit pour l'Indochine avec la confiance du ministre. Mais la Chambre ne perdait pas le souvenir du Rapport du budget des colonies pour 1910, où M. Messimy avait montré la « renaissance de la piraterie », les bandes parcourant le Tonkin « comme au lendemain de la conquête », « l'hostilité sourde mais grandissante » de nos sujets et dénoncé la multiplication du personnel, les gaspillages des budgets provinciaux, l'absence d'une politique indigène définie. Le Parlement fut ému du scandale provoqué par le rapport de M. Violette sur les budgets locaux des colonies pour 1911, qu'émaillaient, suivant le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, « tous les racontars qui traînent dans les feuilles locales ou qui sont colportés dans les milieux hostiles à M. Klobukowski. »

C'est dans cette atmosphère d'inquiétude et d'hostilité que prit fin le gouvernement de M. Klobukowski. S'il n'avait pu réaliser tout son programme, s'il avait orienté sa politique indigène (la suite des événements l'a prouvé) vers un objet difficile à faire accepter, du moins avait-il par son énergie réprimé toute agitation au Tonkin et préparé la solution prochaine de la question des régies.

L'INDOCHINE EN 1911 ; LES DÉCRETS DU 20 OCTOBRE La situation économique et politique de la colonie semblait justifier les préoccupations du Parlement. L'activité agricole était limitée presque uniquement à la riziculture, et

celle-ci demeurait aléatoire par suite des caprices du climat : un seul réseau d'irrigation était en fonctionnement, celui de Kep au Tonkin. Les cultures tropicales d'exportation, qui faisaient la prospérité des autres colonies de l'Asie, étaient à peine commencées : la Cochinchine et le Cambodge avaient quelques plantations de poivriers, en partie aux mains des Chinois ; le Tonkin s'essayait à la culture du caféier ; l'hevea introduit en 1897 progressait péniblement en Cochinchine. « Lorsque après avoir quitté l'Indochine on visite les pays voisins, Java, Sumatra, Bornéo, la presqu'île malaise, Ceylan, on ne peut manquer de faire entre ces colonies et la nôtre d'attristantes comparaisons. » Ces constatations de M. Albert Métin, rapporteur des budgets locaux des colonies pour l'exercice 1912, montraient le double problème à résoudre : orienter l'activité des colons vers le développement des cultures riches et accroître la production indigène du riz par des travaux d'hydraulique agricole.

M. A. Métin insistait aussi sur le malaise politique et ses observations tiraient une force particulière de la connaissance qu'il avait des colonisations anglaise et hollandaise. Parmi les mécontents, « les uns, disait-il, espèrent la restauration du passé..., nous ne pouvons leur céder. Les autres sont au contraire des novateurs, des Jeunes-Annamites, pourrait-on dire, réclamant l'application des principes libéraux européens dans les possessions européennes. Que réclament-ils ? Un emploi de leurs facultés. Que pouvons-nous leur donner ? Deux satisfactions. » On pouvait d'abord, pensait le rapporteur, leur accorder un rôle plus grand dans l'administration. Comme ses prédécesseurs, il critiquait le nombre exagéré des fonctionnaires français et l'existence d'un prolétariat blanc, et, s'appuyant sur les exemples de Ceylan et du Siam, il montrait la possibilité d'admettre des indigènes dans les services européens. On pouvait en outre leur donner une part dans le gouvernement : « Il faut que leurs revendications s'exposent au grand jour. » Chaque pays de l'Union doit posséder une chambre indigène qui sera au début consultative ; l'institution réalisée au Tonkin devra donc être étendue aux autres pays de protectorat, sauf au Laos. Dans les institutions administratives et financières, M. A. Métin critiquait enfin les « abus d'en haut », les directions générales, dont il réclamait une réforme profonde, et les « abus d'en bas », les budgets provinciaux, échappant à tout contrôle, dont il proposait la suppression.

Ces idées clairvoyantes et généreuses, accueillies avec faveur par la Chambre, constituent en quelque sorte l'esquisse du programme de réformes que le Parlement désirait voir appliquer en Indochine.

Le gouverneur général qui eut la charge d'opérer le redressement jugé nécessaire fut un député, M. Albert Sarraut. Il reçut une autorité accrue. Le décret du

20 octobre 1911 fit du gouverneur général « le dépositaire des pouvoirs de la République dans l'Indochine française » et remplaça pour les administrations de la colonie le régime des décrets organiques par celui des arrêtés du gouverneur général approuvés par le ministre. Un second décret de la même date transforma le conseil supérieur en un conseil de gouvernement. Un troisième décret institua l'autonomie administrative de chaque pays de l'Union sous l'autorité du gouverneur général.

LES RÉFORMES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DE M. ALBERT SARRAUT

Des arrêtés en 1911 et 1912 désignèrent les « chefs de service relevant du gouvernement général », fixèrent leurs attributions, leur enlevèrent le pouvoir d'émettre des ordres de paiement sur les fonds du trésor. Chaque service ne fut plus qu'une partie d'un tout, le gouvernement général, et les vices résultant de l'action prépondérante et insuffisamment contrôlée des services généraux se trouvèrent corrigés. M. Sarraut s'attacha à réduire le nombre des fonctionnaires français, à refréner l'abus, si souvent dénoncé à la Chambre, des indemnités. Il appliqua aux fonctionnaires français le décret du 8 octobre 1911 imposant la connaissance d'une langue indochinoise. Mais ces mesures sévères heurtaient tant de situations particulières qu'un vif mécontentement grandit peu à peu parmi les Français d'Indochine et finit par éclater en attaques passionnées. A la Chambre, le ministre des Colonies, M. Lebrun, prit énergiquement la défense du gouverneur général (19 décembre 1912).

M. SARRAUT

Cependant le moment approchait où une solution définitive pourrait être donnée à la question de la régie de l'alcool. On s'attendait à la suppression pure et simple du monopole. Par la dénonciation des contrats, M. Klobukowski avait préparé cette mesure pour avril 1913 et le ministre des Colonies, M. Messimy, avait déclaré à la Chambre le 4 avril 1911 : « Je veux mettre fin à la ferme de l'alcool. » Il semblait impossible que les contrats fussent renouvelés ; ils le furent cependant. En réalité,

M. Sarraut avait, dès son arrivée, fait ouvrir une enquête auprès des autorités et des notables du Tonkin et du Nord-Annam ; il avait examiné la possibilité de rendre à l'indigène la liberté de fabrication moyennant l'institution d'une taxe de remplacement. Mais cette taxe eût pesé lourdement sur les provinces ; son montant annuel, fixé une fois pour toutes, eût été dépourvu d'élasticité, et surtout la liberté de fabrication n'eût été pour l'indigène qu'un droit théorique, car les petites distilleries ne pouvaient entrer en concurrence avec les grandes usines. On conserva donc le monopole, mais on améliora son fonctionnement : plusieurs qualités d'alcool d'un degré peu élevé furent créées, les prix de vente furent abaissés. Ce nouveau régime, mis en vigueur le 12 avril 1913, donna satisfaction à la masse des consommateurs en même temps qu'il découragea les fraudeurs. Ainsi une sage adaptation, rendue possible par l'expérience assurait sur une base solide la réforme fiscale de M. Doumer.

La nécessité de poursuivre l'exécution du programme des chemins de fer de 1898, la volonté aussi de donner une impulsion décisive à des travaux d'un autre ordre, firent aboutir en 1912 un projet d'emprunt de 90 millions. Les fonds d'emprunt devaient servir non seulement à l'établissement de voies ferrées et de routes, mais à la création de réseaux d'irrigation. Et plusieurs millions étaient réservés à la construction d'écoles et d'hôpitaux. Par là s'affirmait le désir du gouverneur général de reprendre les meilleures traditions du gouvernement de M. Beau.

LA POLITIQUE INDIGÈNE

Une bonne politique indigène, déclara M. Sarraut au conseil de gouvernement de 1912, doit être fondée sur « le principe de l'association et l'exercice loyal et sincère du protectorat ». Elle doit améliorer le sort des indigènes « par la protection de leurs personnes et de leurs biens, la diffusion de l'instruction publique, les secours de l'assistance médicale et l'attribution à nos protégés de la part légitime qui doit leur revenir dans l'accroissement de la richesse générale comme dans la gestion des affaires publiques. » Tous les points de ce programme furent touchés par l'activité réformatrice du gouverneur général.

Dans l'Instruction publique, le plan tracé en 1906 par M. Beau fut repris en partie et l'enseignement franco-indigène fut développé. Le succès de ces écoles fut considérable auprès de nos protégés, dont certains demandaient même pour leurs fils l'enseignement secondaire français. Le gouverneur général ne crut pas devoir s'opposer à cette tendance. Aussi bien, un revirement s'opérait dans les esprits à l'égard de la culture chinoise tant admirée naguère par les Français. Une enquête

confiée à deux membres de l'École française d'Extrême-Orient sur le concours de doctorat de Hué (1910) avait révélé dans les meilleures compositions « une pauvreté de fond et une faiblesse de pensée incroyables », dont les candidats étaient sans doute moins responsables que la rhétorique chinoise elle-même. Elle avait également montré le danger des livres chinois où les candidats avaient puisé leurs connaissances modernes. Mieux valait que les jeunes indigènes fussent instruits des choses modernes par nos professeurs, plutôt que par des livres chinois tendancieux ou hostiles. Le collège Paul Bert à Hanoi fut transformé en lycée et reçut quelques élèves annamites.

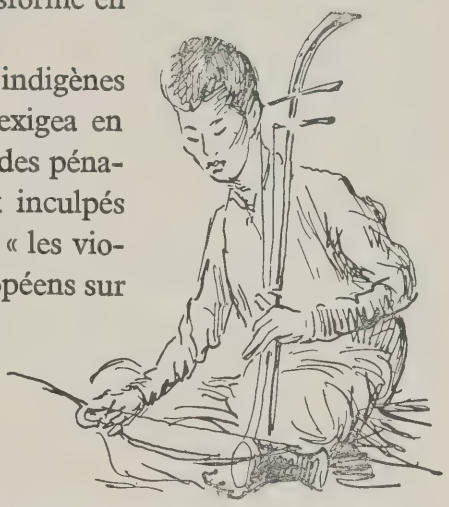

MUSICIEN JOUANT DU BICORDE A ARCHET

Il y avait beaucoup à faire pour garantir aux indigènes la « protection de leurs personnes ». M. Sarraut exigea en Annam et au Cambodge la suppression définitive des pénalités cruelles ainsi que des tortures infligées aux inculpés pour obtenir leurs aveux. Il s'efforça de réprimer « les violences heureusement rares commises par des Européens sur nos protégés » et prescrivit au procureur général de faire appel *a minima* dans toutes les affaires où des magistrats auraient fait preuve d'une indulgence excessive en faveur des Européens coupables de violences à l'égard des indigènes. La hardiesse de cette réaction contre de déplorables abus souleva une réelle émotion : si certains y virent une occasion de redoubler leurs attaques contre une politique prétendue dangereuse et attentatoire au prestige européen, le gouverneur général eut du moins l'approbation des meilleurs éléments de la colonie française, de l'opinion publique et de l'unanimité des indigènes, qui saluèrent en lui leur protecteur.

M. Sarraut s'attacha enfin à faire participer l'Indochine au « progrès des institutions libérales » qui se manifestait dans tout l'Extrême-Orient. Il développa les organes représentatifs, mais avec prudence et en spécifiant que les assemblées ne pourraient en aucun cas empêcher l'exercice de la souveraineté française. Le collège électoral de l'assemblée consultative du Tonkin fut élargi : le droit de vote, retiré aux mandarins en exercice, fut donné aux gradués universitaires et à un délégué par village. Dans l'Annam, où il eût été prématuré de créer une chambre consultative du royaume, on se contenta d'instituer des assemblées provinciales. En Cochinchine, le nombre des membres indigènes du conseil colonial fut porté de six à dix et ils furent élus par un collège élargi. Le Cambodge fut doté d'une assemblée consultative élue.

LES ATTENTATS D'AVRIL 1913

Pendant que se poursuivait cette œuvre de réforme, l'Indochine ne connut ni la piraterie ni les violations de frontière. On redoubla de précautions sur la frontière de la Chine : en 1912, la province de Moncay devint territoire militaire, celles de Lang-son et de Lao-kay reçurent une organisation spéciale, avec un officier supérieur adjoint au chef de la province et chargé du commandement des troupes et de la police-frontière.

Mais des incidents d'une extrême gravité éclatèrent à l'intérieur du pays. Il y eut d'abord, en mars 1913, un complot à Saigon, que l'arrestation inopinée du principal meneur fit échouer. Le 12 avril, au Tonkin, le *tuan-phu* de Thai-binh fut assassiné par une bombe, puis, le 26 avril, un engin lancé à la terrasse d'un café de Hanoi tua deux commandants et un Annamite, blessa une douzaine d'Européens et d'indigènes. Le terrorisme faisait son apparition ; c'était l'œuvre de Cuong-dê et de Phan-boi-châu.

Les révolutionnaires annamites, expulsés du Japon, s'étaient en effet installés en Chine, où ils avaient lié partie avec l'élément anarchiste de la révolution chinoise. Leur but était d'impressionner la population par des attentats, de faire pénétrer au Tonkin des bandes de révolutionnaires et de pirates, et de grouper par leurs premiers succès assez de partisans pour chasser les Français et établir un État monarchique ou peut-être républicain. C'était toujours la même illusion que les précédentes tentatives avaient révélée, seulement les moyens employés étaient plus odieux.

Pendant que la justice prononçait sept condamnations à mort et de nombreuses condamnations par contumace contre Cuong-dê, Phan-boi-châu et leurs complices en Chine, quelques Français pensèrent trouver dans ces attentats un argument contre la politique libérale et humaine du gouverneur général. Deux cents d'entre eux, réunis à Saigon le 30 avril, protestèrent « contre la continuation de cette politique néfaste ». M. Sarraut ne céda pas ; il se refusa à « se désavouer, à désavouer son ministre, le gouvernement et les Chambres ».

LE REDRESSEMENT DE L'INDOCHINE

Devant le conseil de gouvernement de novembre 1913, le gouverneur général résuma son œuvre : le budget de 1911 sauvé à temps « sur la pente du déficit » et les budgets suivants en excédent, l'impulsion donnée à l'établissement du réseau routier indochinois (aussi négligé jusqu'alors que les chemins de fer avant M. Doumer), les réformes dans la justice et l'enseignement, les progrès de l'assistance médicale. Il insista encore sur le sens de sa politique indigène, « une politique de développement humain et d'éducation. »

Combien fut clairvoyante cette politique, si amèrement décriée alors par nombre

LABOURAGE DES RIZIÈRES AU TONKIN

Aquarelle de Georges Ripart.

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF ILLINOIS

de Français, on le comprend aujourd'hui. Le mécontentement s'effaçait pour faire place à la confiance ; la masse annamite s'habituait à voir dans le chef de la colonie un protecteur et un ami. Que fût-il advenu si la guerre avait éclaté cinq ou six ans plus tôt ? Avec une rude franchise, Phan-tru-trinh avait écrit en 1907 : « Si, en cas de guerre de la France avec une puissance étrangère, la fortune ne se prononçait pas tout de suite en votre faveur, la masse du peuple en profiterait pour se livrer à des troubles. L'écume de la population monterait à la surface. » Or, après son redressement moral, l'Indochine allait apporter à la France en guerre le secours de ses bras et de ses richesses.

II. — L'Indochine pendant la guerre

La déclaration de guerre retentit comme un coup de foudre en Indochine. Le gouverneur général expulsa les ressortissants ennemis, dont plusieurs dirigeaient d'importantes maisons de commerce. En partant, ceux-ci déclarèrent sur un ton arrogant que bientôt ils reviendraient en maîtres. La mobilisation générale des Français fut ordonnée après quelques hésitations, car il fallait éviter de laisser aux seuls étrangers le soin d'assurer la vie économique du pays. Bientôt l'autorité militaire fut en mesure de rendre à la défense nationale d'importants effectifs et du matériel d'armement. Ainsi l'Indochine, malgré la certitude qu'elle ne pourrait en aucun cas être secourue par la métropole, se sentait assez sûre du loyalisme indigène pour se dégarnir d'une partie de ses troupes et de ses canons.

La guerre allait être pour l'Indochine une période d'instabilité gouvernementale. Les premières mesures qu'on vient de rappeler avaient été prises par M. van Vollenhoven. Mais, impatient de prouver sur les champs de bataille son ardent patriotisme, il demanda à être relevé de ses fonctions et partit sous l'uniforme de sergent ; on sait comment le capitaine van Vollenhoven tomba le 19 juillet 1918, glorieusement frappé à la tête de sa compagnie. Pour lui succéder, le gouvernement fit appel à M. Roume, qui apporta à l'Indochine le fruit d'une longue expérience coloniale. Mais l'état de santé du nouveau gouverneur ne devait pas lui permettre de garder longtemps un poste qu'il n'acceptait que par devoir. Au bout de quatorze mois, il rentra en France et M. Charles, résident supérieur en Annam, assura l'intérim jusqu'au jour où M. Sarraut quitta son rang de combattant pour continuer en Indochine l'œuvre commencée dans son premier gouvernement.

Au début de la guerre, la population indigène ne sembla pas comprendre la

gravité des événements. Pourtant une vague inquiétude se manifesta quand la nouvelle se répandit d'une ruée foudroyante des Allemands sur Paris ; les Chinois, prompts à exploiter la situation, alarmaient les villageois en les poussant à se défaire à tout prix de leurs récoltes et de leurs billets de banque. Cet état d'esprit ne dura pas : on apprit l'entrée du Japon dans la guerre et la victoire de la Marne. Cette victoire eut un profond retentissement. Le rapide accroissement du nombre des alliés, dont les drapeaux étaient en toute occasion arborés aux côtés du drapeau français, vint encore accroître la confiance.

L'attitude des souverains protégés fut irréprochable. Le roi d'Annam envoya au général Joffre sa plus haute décoration, le *kim-khanh* hors classe. Le roi Sisowath trouva les paroles que l'on pouvait attendre de son loyalisme : « Les membres de la famille royale, les ministres, les fonctionnaires de tout rang, tout le peuple cambodgien et moi-même, nous avons pour la grande France un amour et un dévouement sans bornes... Si jamais le protectorat a besoin d'un secours quelconque, mon gouvernement, mes sujets et moi, nous serons prêts à le lui apporter de toutes nos forces sans aucune hésitation ». Il ordonna des prières publiques, fit supprimer les réjouissances dans les fêtes solennelles et préleva sur sa cassette particulière des sommes importantes pour les œuvres de guerre.

L'idée d'une assistance militaire fournie par les populations indigènes se répandait peu à peu : on lisait avidement les lettres écrites par quelques Annamites vivant en France qui s'étaient engagés au moment de la déclaration de guerre ; on savait que les rois d'Annam et du Cambodge avaient proposé l'enrôlement de volontaires ; des mandarins du Tonkin offraient de recruter des partisans et d'aller se battre contre l'Allemagne ; des volontaires se présentaient pour partir avec nos soldats. Offres émouvantes, que l'on ne pouvait accepter, car le grand quartier général ne croyait pas possible à ce moment l'utilisation de contingents indochinois en Europe. Du moins les premiers recrutements d'ouvriers pour la France eurent-ils lieu en 1915 au milieu de l'enthousiasme ; un premier groupe s'embarqua le 7 août, un autre le 24 août.

Le gouverneur général, M. Roume, voulut rendre un hommage solennel à cet attachement des peuples indochinois à la France. Dans un discours prononcé à la revue du 14 juillet 1915 à Saigon, il les félicita de leur attitude et définit la politique indigène qui s'imposerait désormais : « Ce qui tient le plus au cœur des populations, dit-il, c'est la diffusion de l'enseignement, c'est leur accession à la science moderne... Ces aspirations ont déjà reçu un commencement de satisfaction. Je prends ici l'engagement au nom de la France de poursuivre inlassablement, sans discontinuité,

sans retour en arrière, une œuvre si haute et si belle, dont l'accomplissement scellera d'une manière définitive les liens qui l'unissent à ses sujets et protégés d'Indochine et dont les événements actuels viennent de montrer déjà la solidité ».

INCIDENTS AUX FRONTIÈRES ET DANS L'INTÉRIEUR DU PAYS

Plusieurs incidents se produisirent, dont quelques-uns furent assez graves. Pouvait-il en être autrement dans un pays travaillé à la fois par la propagande des révolutionnaires annamites et par celle des Allemands?

Si l'échec des complots de 1908 et 1913 n'avait pas découragé le parti révolutionnaire annamite, il avait du moins montré à ses chefs la nécessité d'obtenir un appui extérieur. Mais le Japon sur qui ils avaient compté tout d'abord les avait expulsés de son territoire; la Chine, où ils trouvaient asile, était trop faible et semblait d'ailleurs peu apte à jouer ce rôle, depuis la victoire de Yuan-che-kai. Ils portèrent donc leurs regards vers l'Allemagne : au début de 1914, Cuong-dê entreprit un voyage à Berlin ; à peine était-il revenu en Chine que la guerre éclata.

Quant aux Allemands, ils envisageaient en Asie, comme dans le reste du monde, l'éventualité d'une guerre et dans l'établissement de leurs plans ils n'avaient eu garde de négliger le parti révolutionnaire annamite qu'ils jugeaient avec raison capable de jouer un rôle conforme aux intérêts allemands. Un consul allemand, établi à Hong-kong, était entré en relation avec le petit groupe des révolutionnaires annamites fixés à Canton. Dès la déclaration de guerre, il lia partie avec eux, leur promettant l'appui de la puissance allemande. Il les encouragea à lancer des attaques sur la frontière tonkinoise. Les révolutionnaires ne seraient pas seuls : l'or allemand allait soudoyer ces bandes chinoises toujours prêtes à se battre pour qui les paie, les postes frontières seraient enlevés grâce à la complicité des légionnaires allemands ; en même temps, des soulèvements seraient fomentés par les révolutionnaires dans l'intérieur de l'Indochine. Il est certain enfin que les Allemands songeaient aussi à utiliser contre nous, le cas échéant, les forces militaires importantes qu'ils avaient à Tsing-tao. Quel appui moral et matériel eût apporté à la rébellion indigène un débarquement de troupes allemandes sur les côtes indochinoises !

Ce plan minutieusement préparé pouvait créer de graves difficultés au gouvernement français, sans entraîner pourtant la chute de notre domination. Quelle est la colonie française qui ne saurait, le cas échéant, se défendre victorieusement contre une expédition « coloniale »? Et les forces françaises fussent-elles insuffisantes, le bon sens des peuples et les intérêts rivaux des autres puissances seraient encore une protection invincible. Le gouvernement de Berlin, qui se croyait sûr

de la victoire en Europe, avait eu la même illusion pour les colonies. Parmi les grands commerçants allemands de Saigon et de Hanoi ayant une longue expérience du pays, il avait déjà désigné les premiers fonctionnaires impériaux de la nouvelle colonie allemande. Les révolutionnaires annamites n'étaient que des jouets entre ses mains car, bien entendu, il ne travaillait que pour les intérêts allemands.

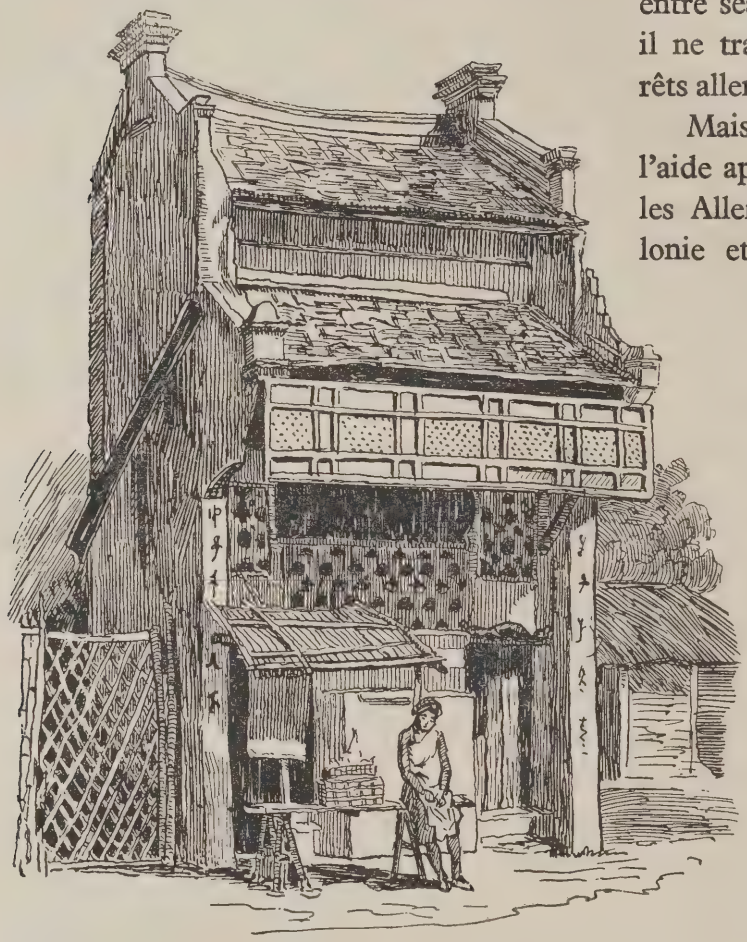

UNE MAISON A MONCAY (D'après un dessin de Burnand : *Tour du Monde*).

Mais ce plan échoua. Malgré l'aide apportée à sa réalisation par les Allemands expulsés de la colonie et réfugiés au Siam et au Yunnan, jamais la position de la France en Indochine ne fut sérieusement menacée. C'est que les Allemands commettaient une double erreur. D'abord ils ne prévoyaient pas l'intervention japonaise ; or la prise de Tsing-tao (6 novembre 1914) allait rendre caduque toute une partie de leur plan. En second lieu, ils se méprenaient sur les vrais sentiments des populations à l'égard de la France. Les mouvements anti-français n'allaient rencontrer dans les masses populaires aucune sympathie active et le gouvernement général devait réussir, par quelques mesures énergiques, à s'en rendre maître.

Les premiers incidents furent une tentative des légionnaires allemands de Nam-nang pour passer en Chine avec leurs armes (août 1914), une révolte vite apaisée de montagnards dans la province de Yen-bay, puis deux complots successivement découverts à Hanoi (octobre et décembre 1914). Cette agitation fut enrayée par la

condamnation et l'exécution immédiate des principaux coupables. En janvier 1915, un complot fut découvert à temps à Moncay et plusieurs meneurs furent arrêtés ; cette tentative était l'œuvre d'agitateurs chinois, dirigés et payés par les consuls allemands. Au même moment, dans l'intérieur du Tonkin, une petite bande échouait dans l'attaque du poste de Phu-tho (6 janvier). En mars, le poste frontière de Ta-lung (province de Cao-bang) fut attaqué sans succès par une centaine de Chinois et d'Annamites révolutionnaires.

Des incidents plus graves éclataient cependant dans la région montagneuse des confins du Tonkin et du Laos, où l'on assistait à un véritable réveil de la piraterie chinoise soutenue par l'or des Allemands du Yunnan. Le 10 novembre 1914, un parti de contrebandiers chinois avait enlevé le poste de Samneua, assassiné le commissaire du gouvernement et pillé le trésor. La bande grossit rapidement : de nombreux Chinois du bassin de la rivière Noire accouraient avec leurs fusils, les chefs laotiens terrorisés faisaient acte de soumission aux rebelles et leur fournissaient des armes et des approvisionnements. Nos troupes entrant en campagne réussirent avec peine à refouler les pirates vers le Nord, sans parvenir à les réduire. Quand les grandes pluies de l'été 1915 vinrent interrompre les opérations, nos ennemis, d'ailleurs courageux et bien armés, étaient fortement installés à Muong-hou, où d'autres bandes chinoises venaient les renforcer. La tactique des pirates et leur armement trahissaient une influence allemande.

Il fallait à tout prix obtenir pendant l'hiver 1915-1916 la victoire décisive que la première campagne n'avait pas donnée. L'extrême difficulté des opérations tenait non seulement à la force des bandes, mais à la nature du pays où il fallait combattre, pays difficile d'accès, très peu peuplé, mal connu de nos officiers, dépourvu de voies de communication et de moyens de transport. Une « colonne du haut Laos », forte de 2 500 hommes, fut constituée sous le commandement du colonel Friquegnon, l'un des anciens compagnons de Pavie. Dès le retour de la saison favorable, les opérations furent conduites avec vigueur. Malgré les positions fortifiées établies par les pirates sur les principales voies d'accès conduisant à Muong-hou, l'élan de nos troupes, divisées en trois colonnes manœuvrant suivant un plan méthodiquement conçu, fut tel que toutes les positions furent rapidement enlevées sans pertes trop sensibles. Dès les premiers jours de 1916, le Laos était débarrassé des pirates chinois.

Une accalmie marqua l'année 1916 au Tonkin. La proclamation de l'indépendance du Yunnan, du Kouang-si et du Kouang-tong, la lutte violente de ces provinces contre le gouvernement central détournaient l'attention des Chinois et

retenaient les plus turbulents sur d'autres champs de bataille. Par contre, l'agitation gagna le Sud et le centre de l'Indochine.

Au Cambodge, on vit en janvier et février 1916 de grandes masses populaires s'assembler pour protester contre le régime des prestations et des réquisitions. Les abus étaient réels et le protectorat s'efforça d'y porter remède, mais la forme insolite de cette protestation fit penser que des excitations extérieures n'y étaient pas étrangères. L'intervention personnelle du roi Sisowath, qui mit avec beaucoup de décision son prestige royal au service de la cause française, permit de calmer l'agitation avant qu'elle devînt dangereuse.

Des troubles éclatèrent aussi en Cochinchine, où l'on observait une recrudescence de l'activité des sociétés secrètes et où les perquisitions de la police faisaient découvrir des bombes. Dans la nuit du 14 au 15 février, 300 indigènes environ, armés de lances et de coupe-coupe, débarquèrent à Saigon et, formés en trois groupes, s'avancèrent à trois heures du matin dans la ville. Leur attaque de la prison repoussée, ils refluèrent en désordre vers leurs sampans. Une soixantaine d'hommes armés cependant se dirigèrent vers Cholon, mais les gendarmes leur barrèrent la route ; le complot avait échoué. La répression des conseils de guerre fut immédiate et énergique.

Les menées révolutionnaires s'étendirent jusqu'à la cour de Hué. Le jeune roi d'Annam, Duy-tân, à qui le protectorat faisait donner une instruction française et qui manifestait en toute occasion ses sentiments loyalistes, prépara avec une incroyable force de dissimulation sa participation à un complot destiné à chasser les Français. La révolte devait éclater dans la nuit du 3 au 4 mai dans les provinces de Quang-nam, Quang-ngai et Thua-thien. La découverte du complot le 3 mai le fit échouer. Quelques groupes d'hommes armés de lances et de coupe-coupe furent aperçus dans la campagne et, en un seul point, un engagement eut lieu entre eux et la milice. A Hué même, les conjurés n'étaient qu'une cinquantaine, mais ils comptaient débaucher les tirailleurs engagés volontaires et ils espéraient surtout que la présence du roi parmi eux entraînerait le peuple. Duy-tân en effet s'enfuit du palais à dix heures du soir pour se mettre à la tête des rebelles ; il avait signé des ordonnances destinées à être répandues dans tout l'Annam, où il prescrivait aux mandarins, étudiants et habitants de se soulever. Mais on arrêta avant minuit plus de la moitié des meneurs, la masse de la population ne bougea pas, et le 6 mai le jeune roi fugitif fut lui-même arrêté près de Hué. Le coup était manqué. Conformément à la tradition annamite, les chefs du complot avaient espéré qu'un premier succès partiel grossirait rapidement leurs troupes, mais ce premier succès ne s'était pas produit. La seule

S. M. SISOWATH

conséquence du complot de l'Annam fut un changement de règne : Duy-tân déposé et exilé fut remplacé par le fils de Dông-khanh, ce premier roi choisi par la France, qui avait toujours été à notre égard d'un irréprochable loyalisme. Le nouveau souverain, Khai-dinh, devait pendant tout son règne justifier ce choix tant par sa haute conception de ses devoirs de roi que par ses sentiments à l'égard de la France.

Durant les deux dernières années de la guerre, l'agitation se localisa de nouveau au Tonkin. A plusieurs reprises, nos postes frontières furent attaqués par des bandes de pirates et de révolutionnaires, en mars 1917, en février, juillet et septembre 1918 ; chaque fois, en moins de vingt-quatre heures, les assaillants furent rejetés en Chine. Des événements plus graves survinrent seulement à Thai-nguyen et dans le premier territoire militaire.

Le 30 août 1917, les miliciens de Thai-nguyen ouvraient les portes du pénitencier, libéraient les prisonniers, pillaient le magasin d'armes et le trésor et mettaient la ville à sac après avoir assassiné plusieurs Français ; ils se fortifiaient alors dans Thai-nguyen et creusaient des tranchées dans les environs de la ville. Nos troupes réussirent en peu de jours à les chasser de leur repaire et deux cent cinquante rebelles bien armés, abondamment pourvus de munitions et d'argent, prirent la brousse, commandés par un chef énergique, le *doi* (sergent) Cam, qui faisait décapiter sur l'heure les hésitants et les traîtres. Contre eux le colonel Maillard dut faire campagne pendant quatre mois, campagne difficile et meurtrière, rappelant celle que le commandant Bonifacy avait naguère menée contre les pirates.

A la différence de cette révolte, qui avait surpris tout le monde par sa soudaineté, celle qui éclata en novembre 1918 dans le 1er territoire militaire fut prévue et annoncée. Cette province de Moncay était un milieu favorable aux entreprises révolutionnaires. Sans communication avec le reste du Tonkin sauf par mer, peuplée surtout de Chinois, elle était gardée par un bataillon de tirailleurs chinois, dont certains, recrutés hâtivement pendant la guerre, n'étaient pas considérés comme très sûrs : habitants et soldats pouvaient être sensibles aux excitations des révolutionnaires condamnés par contumace en 1915, qui, installés en territoire chinois, narguaient les autorités françaises. Le service de renseignements du territoire signala en juillet 1918 la formation d'un complot dont il suivit les progrès de semaine en semaine. Toutes les précautions qu'il fut possible de prendre sur place le furent ; malheureusement, ni le gouvernement général ni l'état-major de Hanoi, rassurés peut-être par la déclaration de guerre de la Chine à l'Allemagne, ne voulurent voir la gravité de la situation : on eût pu renforcer la garnison du territoire, faire surveiller par une canonnière la côte menacée d'un débarquement de pirates

chinois. Rien ne fut fait et le complot finit par éclater. Le 15 novembre les tirailleurs du poste de Binh-lieu assassinèrent leurs chefs français et passèrent en Chine avec leurs armes, entraînant au passage la garnison d'un autre poste ; ils revinrent bientôt en force. Ce fut le début d'une lutte pénible qui ne dura pas moins de sept mois et s'étendit jusqu'à la province de Quang-yen. D'importants effectifs durent être mis en ligne sous le commandement du colonel Véron, puis du général Noguès ; enfin, en juin 1919, l'ordre fut rétabli. Cet épisode terminait la longue série des complots en Indochine pendant la guerre ; pas plus que les précédents, il n'avait réussi à compromettre la solidité de notre établissement.

Le recrutement des ouvriers Le loyalisme indigène s'affirma dans les opérations de recrutement d'ouvriers et de tirailleurs pour la France. Dès 1915, quelques centaines d'ouvriers spécialisés avaient été dirigés sur la métropole, mais il apparut bientôt qu'une très nombreuse main-d'œuvre serait nécessaire pour assurer le fonctionnement des usines de guerre. Le général Gallieni, ministre de la Guerre dans les derniers mois de 1915, vit dans un appel aux travailleurs coloniaux la solution de ce problème national. Mais autre chose était de recruter quelques spécialistes relativement instruits, habitués au contact des Européens, autre chose de trouver des dizaines de milliers de travailleurs volontaires dans une population rurale routinière et méfiante. Par des conférences et des affiches on fit connaître les avantages matériels et honorifiques consentis aux volontaires ; une vaste propagande fut organisée avec le concours des mandarins. Au début, les volontaires furent rares, la population hésitait. Puis, des lettres arrivèrent des premiers ouvriers partis ; ils décrivaient leur vie nouvelle, ils envoyaient de l'argent à leurs familles. Ces lettres circulèrent dans les villages et furent reproduites par les journaux annamites. Un large courant d'opinion se créa ainsi et les volontaires se présentèrent bientôt si nombreux que beaucoup ne purent être pris. En 1915, 4 631 ouvriers indochinois partirent pour la France ; en 1916, 26 098 ; en 1917, 11 719 ; en 1918, 5 806 ; en 1919, 727 ; soit au total 48 981. Cette armée de travailleurs fut encadrée de chefs et d'interprètes ; on forma des « bataillons de travailleurs » O. S. et O. N. S. (ouvriers spécialisés et ouvriers non spécialisés), où la discipline nécessaire fut maintenue et où un système d'avancement et de récompenses vint encourager les meilleurs ouvriers.

L'adaptation au travail industriel français de tous ces paysans déracinés n'alla pas sans quelque difficulté. Au début, on remplaça simplement un Français par un Annamite et les résultats furent médiocres. L'Indochinois est moins fort que le

Français, mais il est adroit, patient, il peut exécuter des travaux minutieux et délicats. Les chefs d'industrie finirent par s'en rendre compte et obtinrent alors des rendements très satisfaisants. Partout on observa que l'Annamite est très sensible aux récompenses et aux distinctions honorifiques ; partout aussi on constata sa docilité et son esprit de discipline. Lorsque des grèves criminelles menacèrent de désorganiser la défense nationale, la main-d'œuvre indochinoise ne se laissa pas détourner de son devoir.

LA MAIN-D'ŒUVRE INDOCHINOISE PENDANT LA GUERRE.

Cependant la rigueur du climat, l'éloignement, le changement brutal d'existence pouvaient engendrer le découragement et la nostalgie. Le gouvernement institua le 29 juin 1916 un *Service du contrôle de la main-d'œuvre indochinoise* avec des administrateurs et quelques mandarins, chargés de visiter fréquemment leurs compatriotes et de seconder l'action des directeurs de groupements « en ce qui concerne surtout la discipline et la tenue morale des travailleurs ». L'initiative privée fit mieux encore. Un *Comité d'assistance aux travailleurs indochinois* se constitua le 8 janvier 1916 pour accomplir une œuvre « de préservation morale et de philanthropie pratique » ; il veilla sur les ouvriers en dehors des heures de travail et leur fournit des distractions et des jeux ; il organisa aussi des hôpitaux et des maisons de convalescence.

L'ENVOI DE TIRAILLEURS EN FRANCE

La France demandait aussi des soldats. L'appel des réservistes indigènes fournit des hommes et des sous-officiers rompus au service, mais peu nombreux. On recourut aux volontaires, à qui l'on promit une haute paie et diverses primes et allocations, et, dès la première moitié de l'année 1916, les engagements militaires affluèrent comme les engagements de travailleurs.

Le Tonkin donna le plus grand nombre de soldats, mais les autres pays en envoyèrent aussi. Malgré la répugnance du Cambodgien à porter les armes et à s'expatrier, on put constituer à Phnom-penh plusieurs unités. Dans le royaume d'Annam, entre le 22 janvier et le 30 mars 1916, on n'incorpora pas moins de 5 000 tirailleurs et 13 000 ouvriers, choisis dans une masse de plus de 60 000 volontaires.

En trois ans, 43 430 tirailleurs s'embarquèrent pour l'Europe ; mais tous ne devaient pas être appelés à combattre. Beaucoup de grands chefs en effet ne croyaient pas à la valeur militaire des Indochinois sur les champs de bataille de l'Europe. Aussi deux bataillons seulement furent-ils « bataillons de guerre », les autres, constitués en unités d'étapes, furent chargés d'effectuer derrière le front les travaux et transports nécessaires à l'armée combattante. Les deux bataillons de guerre figurèrent avec honneur sur le front français à Verdun, dans les Vosges, au chemin des Dames. Deux bataillons annamites de l'armée d'Orient, désignés pour le service des étapes, devinrent également des unités de guerre et combattirent sur le front albanais. Le commandant du 21e bataillon a énuméré dans un rapport officiel les qualités militaires de ses soldats annamites : « Très belle tenue sous les bombardements quels qu'ils soient, obéissance absolue aux consignes..., aptitude particulière comme guetteurs, compréhension rapide et utilisation judicieuse des engins nouveaux. » Et il ajoute : « Ce sont, je crois, les seules troupes indigènes où l'on puisse dresser des observateurs sachant lire une carte et y situer les observations, des téléphonistes, etc... »

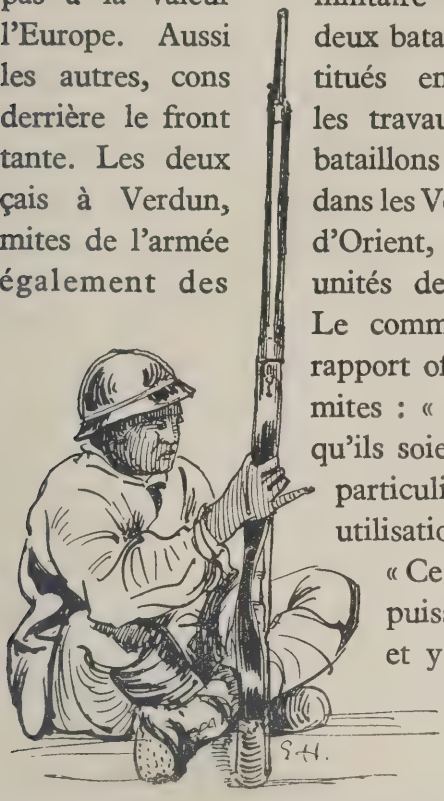

TIRAILLEUR ANNAMITE. GUERRE 1914-1918

La souplesse d'adaptation des Indochinois fut utilisée de bien des façons : le contingent amené en France fournit 9 019 infirmiers coloniaux et 5 339 ouvriers d'administration coloniaux ; par ailleurs on préleva 5 000 hommes sur les bataillons d'étapes pour en faire des automobilistes qui servirent dans la zone des armées. Si les tirailleurs indochinois jouèrent dans l'ensemble un rôle peut-être moins frappant que celui d'autres contingents coloniaux, ils s'acquittèrent avec dévouement et intelligence des services indispensables qui leur furent confiés.

L'AIDE DE L'INDOCHINE A LA FRANCE

L'effort militaire de l'Indochine ne se borna pas au recrutement d'une centaine de milliers d'indigènes. Des canons, des mortiers, des obus, les grosses pièces du cap Saint-Jacques furent transportés en France dans la première partie de la guerre. Près de 6 000 officiers et hommes de troupe, militaires de carrière, ainsi que 1 309 mobilisés, allèrent combattre en occident dans ces régiments coloniaux qui se couvrirent de gloire sur tous les points du front.

La colonie mit aussi au service de la France sa puissance économique. On vit le service du ravitaillement acheter, cultiver, usiner, expédier des milliers de tonnes de marchandises : 240 000 hectolitres d'alcool pour les poudreries, 1 750 tonnes de caoutchouc, 2 800 tonnes de ricin pour fabriquer l'huile de graissage des avions, 4 300 mètres cubes de bois de bang-lang pour faire des fusils, puis 500 000 tonnes de riz et de maïs, 6 300 tonnes de haricots, etc... Avec quel empressement furent fournies toutes ces denrées nécessaires à la subsistance ou à la défense de la métropole ! Et avec quel souci de ménager les finances françaises ! « Il nous a paru, dit M. Roume au conseil de gouvernement de 1915, qu'une situation financière prospère imposait à l'Indochine des devoirs particuliers envers la mère patrie, au milieu de la crise sans précédent qu'elle traverse, alors que son or s'écoule à flots pressés en même temps que son sang. C'est dans ce sentiment de piété filiale que nous vous proposons de prendre à la charge du budget général de l'Indochine, par imputation sur sa caisse de réserve, les dépenses en approvisionnements que nous avons effectuées ou engagées jusqu'à cette date pour le compte de la métropole et qui s'élèvent au chiffre approximatif de 4 245 000 piastres. » L'Indochine devint en quelque sorte le banquier de la France en Extrême-Orient : elle fit des avances pour l'acquisition de toutes sortes de denrées, elle en fit aussi pour l'achat de bateaux au Japon ; en 1916, elle paya 54 millions de francs pour le compte de la France et, en 1917, plus de 100 millions.

TIRAILLEUR ANNAMITE
GUERRE 1914-1918

Le service du ravitaillement, s'improvisant armateur, traita des opérations d'affrétement qui se montèrent à des millions de francs. L'Indochine finit même par avoir, sous le gouvernement de M. Sarraut, sa flotte d'État. Cette « flotte indochinoise », dans une période critique où les transports sur l'Europe devenaient presque impossibles, rendit d'inappréciables services.

La plus riche des colonies françaises se devait enfin de souscrire largement aux emprunts de guerre. Les caisses de réserve y consacrèrent leurs dernières disponibilités ; les Français donnèrent beaucoup et leur exemple fut suivi par les gros commerçants asiatiques. Les indigènes sollicités apportèrent eux aussi leurs souscriptions individuelles ou collectives : il n'est guère de village qui ne devînt pro-

priétaire d'un titre de rente. Le total des souscriptions indochinoises s'éleva à plus de 190 millions de francs.

LES RÉFORMES PENDANT LA GUERRE La durée de la guerre dépassant toutes les prévisions, il fallait, tout en comptant avec elle, assurer le progrès normal de la colonie, il fallait aussi veiller à l'avenir et préparer la solution des problèmes de l'après-guerre. A cette double tâche fut consacré le second gouvernement de M. A. Sarraut.

Les cadres européens des administrations indochinoises furent réorganisés. Une direction du service judiciaire fut créée pour être en quelque sorte un organe de liaison entre le gouvernement général et les parquets généraux de Saigon et de Hanoi.

L'outillage matériel et scientifique de la colonie fut complété par la création de services et d'établissements nouveaux : aviation indochinoise, *service radiotélégraphique*, *Institut scientifique* de Saigon, *service des archives*, musée de Phnom-penh.

Pour permettre un vigoureux essor économique dès la fin des hostilités, pour guider aussi l'effort de la colonisation française tout en protégeant la main-d'œuvre locale, on créa un *Contrôle général du travail et de la colonisation*. En Cochinchine, où la mise en culture des terres progressait rapidement, l'arrêté du 11 novembre 1918 fut une véritable charte du travail, réglant la situation des « engagés » sur les plantations. Enfin, on institua à Paris une *Agence économique de l'Indochine*, destinée à mettre en relation le producteur indochinois et le consommateur européen, à renseigner les futurs colons, à atteindre le public français par une propagande appropriée (1919).

Mais le second gouvernement de M. Sarraut fut, comme le premier, marqué surtout par la préoccupation d'améliorer le sort matériel et moral de l'indigène. Ce souci s'affirma dans tous les domaines : octroi de pensions aux veuves et aux orphelins des militaires indigènes, nouvelle réglementation des hôpitaux provinciaux, création d'un Institut ophtalmologique à Hanoi, organisation de la Poste rurale au Tonkin et au Cambodge, refonte des cadres des fonctionnaires indigènes, etc... La justice indigène fut réformée au Tonkin. Par suite du développement du pays, le droit civil tendait à se créer : il fallait séparer, différencier le droit pénal du droit civil, il fallait aussi organiser les tribunaux indigènes et déterminer la procédure à suivre devant eux. Une commission travaillait depuis 1911 à élaborer de nouveaux textes, que la cour d'Annam, sur la demande de M. Roume, avait examinés. Les codes furent promulgués (1917). En même temps une ordonnance royale institua

au Tonkin deux catégories de tribunaux, les uns du premier degré présidés par un mandarin, les autres du second degré présidés par le chef de province ou par un magistrat de l'ordre judiciaire.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE, L'UNIVERSITÉ DE HANOI

L'œuvre maîtresse de M. A. Sarraut fut la réforme de l'Instruction publique. Cette réforme était ardemment désirée par l'opinion indigène, surtout en pays annamites. Le dernier des concours triennaux avait eu lieu à Nam-dinh en 1915 et cette institution séculaire avait pris fin au milieu de l'indifférence générale, mais le goût traditionnel des Annamites pour l'instruction n'en était pas diminué. Ce peuple qui, pendant des siècles, avait eu pour ambition suprême la conquête des grades littéraires, se tournait maintenant avec passion vers l'enseignement occidental. L'opinion française en Indochine était, à vrai dire, peu favorable à une extension de l'enseignement indigène, qui lui paraissait contenir le germe d'un danger politique. M. Sarraut par contre eut foi dans les bienfaits d'une instruction moderne développée. L'instruction, dit-il au conseil de gouvernement de 1917, « sera non un danger mais une force pour nous si elle aide l'indigène à mieux apercevoir notre effort permanent de bien et de progrès. » Il considéra le développement de l'instruction comme le moyen le plus sûr de rapprocher les peuples indochinois de la France. Il vit la possibilité d'utiliser l'extraordinaire faculté d'assimilation des Annamites non seulement pour faire d'eux les associés de l'œuvre française dans l'ordre administratif, mais pour les amener à jouer un rôle dans la vie économique du pays. Conception à la fois généreuse et clairvoyante, car la colonie devait sans doute souffrir au lendemain de la guerre d'une diminution du personnel européen et il importait de préparer la substitution d'un personnel indigène sélectionné aux agents européens qui feraient défaut.

En 1917, dans l'instant même où de douloureux événements sur le front français faisaient presque douter de la victoire, on travailla en Indochine avec une foi absolue à construire pour l'avenir un ensemble complet d'institutions scolaires. Le 8 juillet, le gouverneur général institua une direction de l'Enseignement supérieur, chargée de préparer la création des Écoles supérieures qui formeraient l'Université. En même temps il réorganisait complètement l'Instruction publique, supprimant les institutions désuètes et les réglementations contradictoires, coordonnant les écoles, fixant les programmes et imprimant à l'ensemble une unité et une cohésion jusqu'alors inconnues. Le *Règlement général de l'Instruction publique*, promulgué le 21 décembre 1917, détermina le domaine des divers enseignements : primaire, complémentaire, secondaire et supérieur.

Le premier, ouvert à la masse du peuple, bénéficiait de programmes uniformes et d'une sanction identique dans toute l'Indochine ; en cinq années d'études, il conduisait l'enfant au certificat d'études primaires franco-indigènes. Le second, également doté de règlements et de programmes uniformes, était distribué dans les collèges des capitales et préparait les jeunes gens à l'obtention du diplôme de fin d'études complémentaires. L'institution au lycée de Hanoi d'un cycle spécial

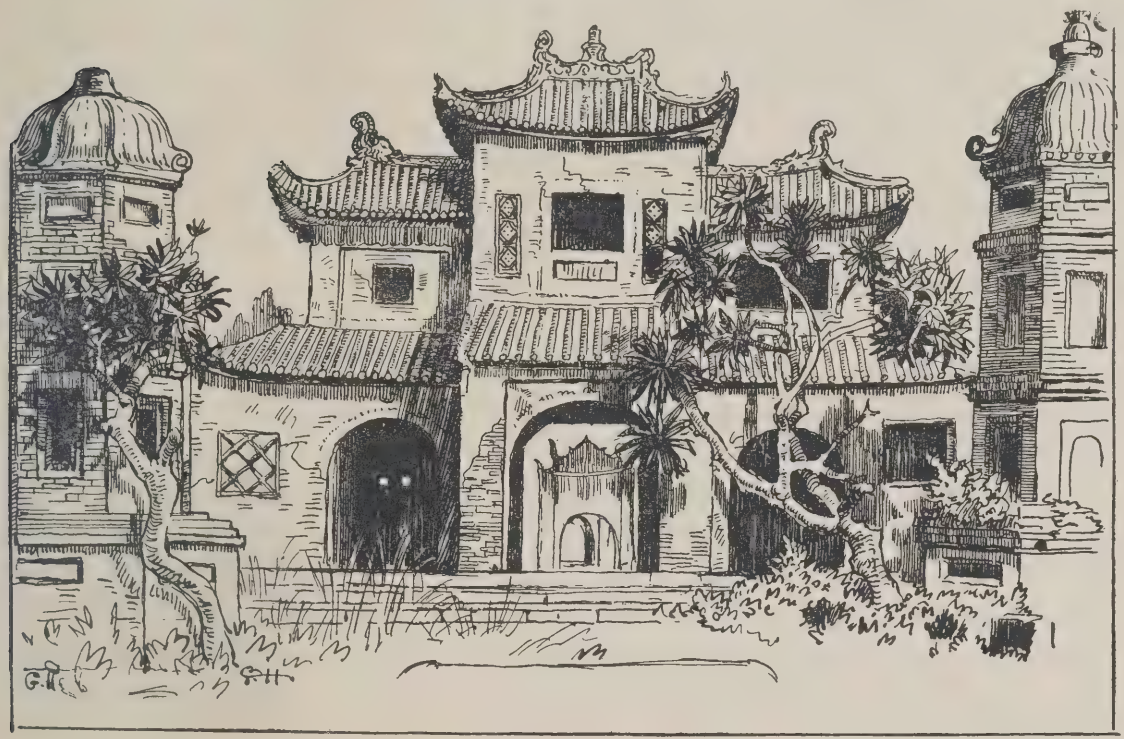

PAGODE A HANOI (D'après un document de la Société de Géographie).

d'études secondaires aboutissant à un baccalauréat local devait perfectionner en deux ans les meilleurs élèves des collèges complémentaires et leur ouvrir l'accès de l'Université. A tous les degrés, les programmes modernisés comprenaient le français, les sciences, la géographie et l'histoire. Si les langues indigènes y avaient une certaine place, la langue d'enseignement devait être partout la langue française, étant entendu toutefois que dans les écoles de villages l'enseignement serait donné longtemps encore en langue indigène. Ainsi le français prenait dans l'édifice scolaire indochinois la place éminente qu'avait tenue pendant tant de siècles une autre langue étrangère, le chinois.

L'Université, qui fut inaugurée solennellement à Hanoi le 28 avril 1918 par M. Sarraut en présence du roi d'Annam, fut le couronnement de cette organisation scolaire. Différente de la première université un peu hâtivement créée sans programmes ni sanctions par M. Beau, différente aussi de nos universités françaises, avec lesquelles quelques esprits chagrins affectèrent de la comparer, elle était en réalité un groupement d'Écoles supérieures, dont les unes existaient déjà et dont les autres venaient d'être créées : École de médecine et de pharmacie, École vétérinaire, École de droit et d'administration, École de pédagogie, École d'agriculture et de sylviculture, École des travaux publics. Conçue avec une grande prudence, cette Université montrait la volonté de la France de dispenser aux indigènes une haute culture intellectuelle, mais elle s'efforçait de ne pas faire de déclassés, car tous les diplômés des Écoles supérieures pouvaient, dans cette période de début, trouver leur place, pensait-on, dans les cadres élargis à leur intention des divers services publics.

LE LENDEMAIN DE LA GUERRE

Le 11 novembre 1918, les salves d'artillerie et les sonneries de cloches retentirent, et jusqu'au fond des campagnes les gongs des pagodes résonnèrent pour annoncer l'heureuse nouvelle de l'armistice. A l'allégresse de la victoire s'ajoutait le sentiment profond que l'Indochine s'était montrée digne de la France. L'opinion indigène unissait dans un même élan enthousiaste sa confiance dans les destinées de la France et sa reconnaissance envers un gouverneur qui avait su comprendre ses aspirations. Toutes les créations de M. Sarraut étaient entrées en fonctionnement malgré les difficultés causées par la guerre. L'Université avait ouvert ses portes. Dans toutes les villes on voyait sortir de terre des bâtiments scolaires.

Sur le point de partir pour la France, M. A. Sarraut, ayant accompli sa mission, parla aux notabilités françaises et indigènes de Hanoi réunies à la pagode de Confucius. Il montra les progrès de l'Indochine pendant la guerre : 9 000 kilomètres de routes en 1919 contre 3 500 en 1911, plus d'un milliard de francs de commerce extérieur en 1918 contre 678 millions en 1911, 78 millions de piastres de recettes budgétaires en 1918 contre 57 millions en 1911, près de 100 000 malades hospitalisés en 1918 contre 63 000 en 1911. Il réclama la liberté d'action nécessaire à la colonie pour poursuivre ses progrès. Il affirma de nouveau sa foi dans les résultats de la politique scolaire : « Par l'instruction, dit-il, je veux vous grandir, développer votre conscience, votre savoir, vos facultés, vous rendre capables de donner tout ce que vous pouvez donner... » Il esquissa enfin un plan politique pour l'avenir : « Le gouvernement

général et les pouvoirs locaux qui lui sont subordonnés agiront avec la collaboration et le contrôle des représentants dûment qualifiés des populations française et indigène... Ces représentants seront désignés ou élus par un choix et par un suffrage plus large et plus équitable que ceux qui existent aujourd'hui. » Ces promesses furent accueillies avec enthousiasme par la population indigène. La popularité de M. A. Sarraut fut immense.

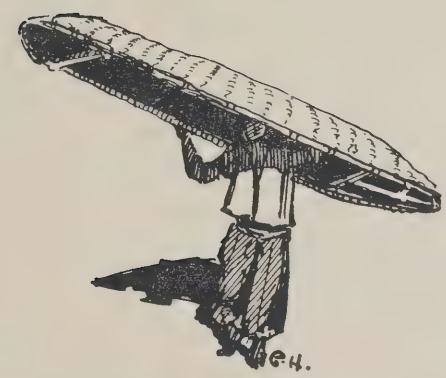

L'INDOCHINE POLITIQUE

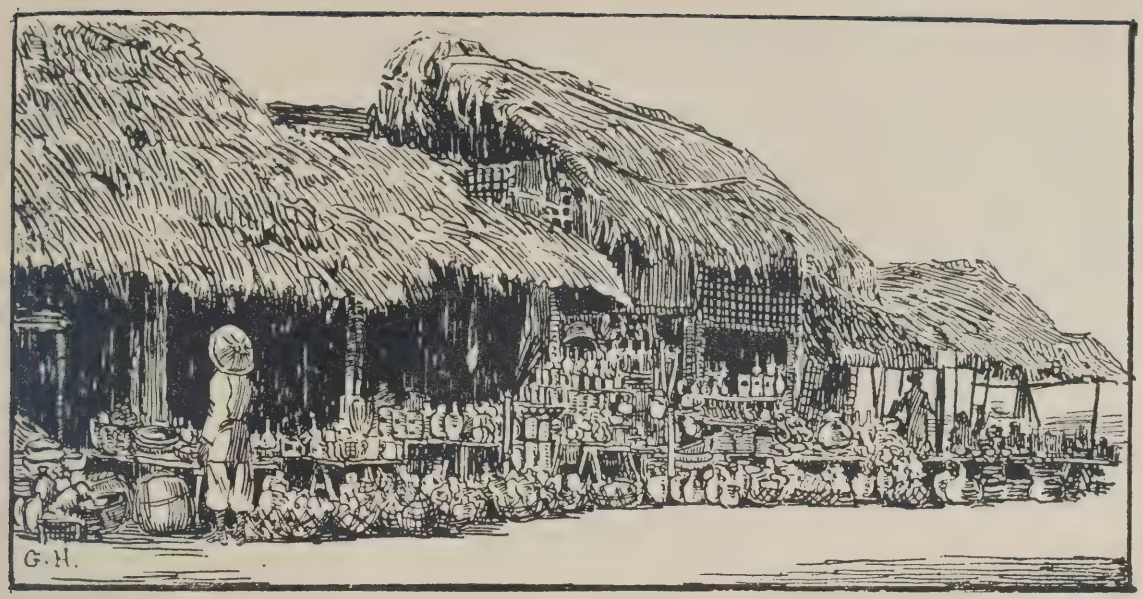

CHAPITRE VIII

L'INDOCHINE CONTEMPORAINE

I. — Les années récentes. — *Préoccupations financières depuis* 1920. — *L'essor économique et la crise. — Les mouvements de l'opinion indigène. — Les troubles révolutionnaires. — La politique indigène. — La réforme des assemblées indochinoises. — La question des frontières.*

II. — Le problème indochinois. — *Le bilan de l'œuvre française. — L'évolution indigène. — Les difficultés de l'œuvre française. — L'œuvre intellectuelle. — La mission de la France.*

En abordant les dernières années de cette histoire, il convient de remarquer d'abord que le recul indispensable manque pour juger les hommes et les choses. Si l'importance d'un fait historique se mesure à ses conséquences lointaines, comment mettrions-nous à leur vraie place les événements qui se déroulent sous nos yeux? Certains faits cependant s'imposent fortement à l'attention : un essor économique splendide jusqu'en 1929, suivi d'un recul brutal dû à la crise qui secoue le monde entier; d'autre part une évolution rapide de l'opinion annamite et des troubles révolution-

naires graves éclatant au début de 1930 pour s'apaiser peu à peu en 1931. S'il est prématuré d'écrire l'histoire de cette période d'instabilité gouvernementale, où les destinées de la colonie ont été confiées à quatre gouverneurs généraux, MM. Maurice Long (1920-1922), Martial Merlin (1922-1925), Alexandre Varenne (1925-1928) et Pierre Pasquier (1928), et à de nombreux intérimaires parmi lesquels on doit citer MM. M. Monguillot et R. Robin, du moins peut-on tenter de dresser un tableau sommaire des événements avant de présenter en conclusion le problème indochinois actuel.

I. — Les années récentes

Préoccupations financières depuis 1920

Dans les années qui suivirent immédiatement la guerre, l'Indochine connut une remarquable prospérité financière. La caisse de réserve du budget général, enrichie déjà des économies faites sur le chapitre des grands travaux suspendus faute de personnel et de matériel, se gonfla d'excédents inespérés dus à d'exceptionnelles récoltes. Une opération monétaire hardie, faite sous le gouvernement de M. Long, vint encore accroître par son heureuse liquidation cette large aisance. Le 27 mars 1920 le gouvernement de l'Indochine dut décréter le cours forcé : l'argent valait alors 84 pence l'once (au lieu de 25 à 30 en 1913), la piastre indochinoise atteignait 16 francs (au lieu de 2 fr. 50 à 3 francs) et les besoins que l'on avait de cette monnaie pour régler les achats du riz exporté augmentaient parallèlement avec sa hausse. Alors les billets furent émis au compte du gouvernement général et à ses risques et périls, mais celui-ci reçut en échange des livres sterling, dollars or, yen, remis en paiement par les acheteurs étrangers. Or, ce rôle de « banquier des banquiers », qui n'était pas sans risque et qui prit fin le 1er janvier 1922, se traduisit, à la suite des opérations de change effectuées, par un bénéfice évalué à 5 800 000 dollars or.

Les difficultés budgétaires ne tardèrent cependant pas à apparaître. Le budget général devait venir en aide chaque année aux budgets locaux en déficit ; la contribution de la colonie aux dépenses incombant à la métropole s'alourdissait jusqu'à atteindre en 1929, 16 millions de piastres, soit 19 pour 100 des recettes du budget général. Les dépenses ne cessaient de progresser, surtout celles de personnel, qui augmentaient de plus de 100 pour 100 de 1919 à 1925 et montaient encore dans les années suivantes.

On fit appel au crédit en 1922 et 1926 : deux emprunts libellés en piastres purent

être émis dans la colonie. On fit effort aussi pour augmenter les recettes budgétaires : cette œuvre de redressement financier, commencée par M. Long, continuée par M. Varenne, a été reprise récemment par M. Pasquier. Mais on fit surtout appel à la caisse de réserve, à laquelle on ne demanda pas moins de 26 millions de piastres de 1922 à 1926 pour équilibrer le budget. En 1927, il y eut un léger excédent de recettes et, dès 1929, l'équilibre fut de nouveau compromis.

Le budget général, qui s'élevait à 36 millions de piastres en 1914, à 50 en 1920 et à 87 en 1927, a atteint 102 millions de piastres en 1930 ; il a doublé en dix ans et triplé en seize ans, alors que le budget français ne représente en or que deux fois et demie le budget d'avant-guerre. « En Indochine, il semble qu'on ait vu parfois trop grand, qu'on ait cru le pays plus riche qu'il n'était. On s'est engagé un peu à la légère dans des dépenses et dans des initiatives au-dessus de la capacité financière du pays ; on s'est laissé gagner par la contagion de l'inflation budgétaire. » (Discours du gouverneur général au Grand Conseil, 1931.) La crise actuelle diminuant sensiblement les recettes, la colonie a dû entrer dans une ère de restrictions et d'économies.

L'essor économique et la crise

L'essor a été remarquable pendant les dix années qui ont suivi la guerre. Au moment où la France victorieuse et meurtrie entreprenait de se refaire par un travail acharné et une production accrue, les regards se portèrent vers nos possessions lointaines ; M. Sarraut, ministre des Colonies, déposa en avril 1921 son grand projet de loi sur la mise en valeur des colonies. Entre tous les pays soumis à la France, l'Indochine, avec ses immenses richesses naturelles, sa population laborieuse et relativement dense, sa monnaie saine, faisait figure de pays privilégié ; plus que toute autre colonie elle attira l'attention. On la considéra comme une sorte d'Eldorado méconnu, comme le pays français où il était possible de travailler dans les conditions les plus favorables et de créer de la richesse. Capitalistes et techniciens s'empressèrent à l'envi ; la grande colonisation se développa rapidement dans un pays qui n'avait guère eu jusqu'alors que de petits ou moyens colons. Des sociétés anciennes, comme la « Société des distilleries de l'Indochine », étendirent leur activité à de nouvelles affaires. Un organisme nouveau, la « Société financière et coloniale » (1920), créa en quelques années et finança plus de vingt sociétés agricoles, minières, industrielles ou bancaires. D'autres sociétés financières s'intéressèrent spécialement aux affaires de caoutchouc, aux plantations. Les capitaux investis en Indochine de 1924 à 1929 dépassèrent deux milliards de francs. Une fièvre de production s'empara de la colonie.

Certes, toutes les tentatives ne réussirent pas : un haut fourneau monté à Haiphong n'eut qu'une existence éphémère, mais la métallurgie du zinc s'implanta au Tonkin, en même temps que des entreprises plus anciennes, cimenterie, industries textiles, etc., prenaient un essor nouveau. Dans le Sud de l'Indochine, on s'attaqua à la forêt vierge qui recouvrait les plateaux de terre rouge et sur ces sols profonds, poreux, riches en acide phosphorique, on créa des plantations de caféier, de théier, surtout d'hévéa. Des fortunes s'édifièrent sur la production du caoutchouc, favorisée d'ailleurs par la restriction volontaire du plan Stevenson dans les colonies britanniques. Bientôt en France l'engouement gagna de proche en proche les couches profondes du public et les valeurs indochinoises furent parmi les plus recherchées à la bourse de Paris. Le commerce extérieur de la colonie, qui avait subi une dépression marquée de 1916 à 1919, progressa magnifiquement et dépassa dès 1920 les chiffres d'avant-guerre. En 1928, le commerce spécial atteignit 5 536 millions de francs ; la colonie exporta 1 797 000 tonnes de riz valant plus de 2 milliards de francs, un million de tonnes de charbon, 10 000 tonnes de caoutchouc. « L'Indochine, proclama M. Varenne devant le conseil de gouvernement, est en passe de devenir l'une des plus riches contrées du monde. » Durant ces années prospères, Hanoi, Haiphong et surtout Saigon devinrent de grands centres d'affaires. Le train de vie des Européens changea rapidement. Commerçants et industriels, « grisés par des profits aussi larges que faciles, imprimèrent à la vie générale du pays une allure de folle dissipation. Considérés avec jalousie par les fonctionnaires, ils suscitèrent chez ceux-ci d'âpres revendications... auxquelles on prit l'habitude de céder. » (Discours du gouverneur général au Grand Conseil, 1931.)

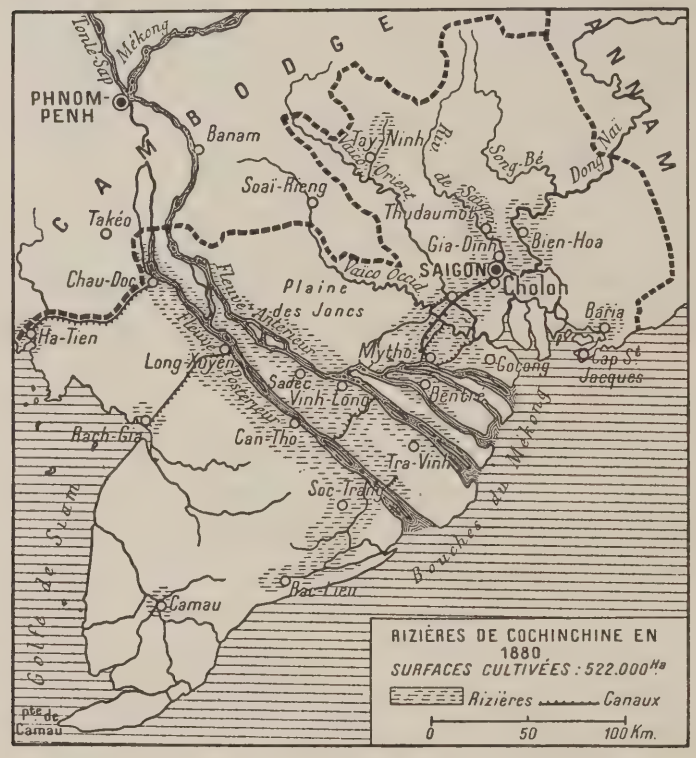

Ce prodigieux essor économique, cette vie large et facile ne sont plus aujourd'hui que des souvenirs : la crise qui a commencé aux États-Unis en 1929 et qui sévit aujourd'hui dans le monde entier frappe durement l'Indochine. Les cours moyens du riz à Saigon, qui étaient de 10 à 11 piastres sont de 5 à 7 piastres à la fin de 1930 et au début de 1931. L'exportation du riz est tombée en 1930 à 1 121 000 tonnes. Dans une atmosphère de panique, le syndicat des riziculteurs de Cochinchine a réclamé, sans succès, l'établissement d'un moratoire (juillet 1931). L'avilissement des produits de plantations aurait causé la ruine complète des planteurs sans l'octroi de primes. Les mines métalliques ont restreint leur extraction. De 1929 à 1930, les exportations indochinoises ont baissé en valeur de 24 pour 100 et les importations de 22 pour 100. Les grandes entreprises et les maisons de commerce de la colonie ont dû renvoyer en France une partie de leur personnel.

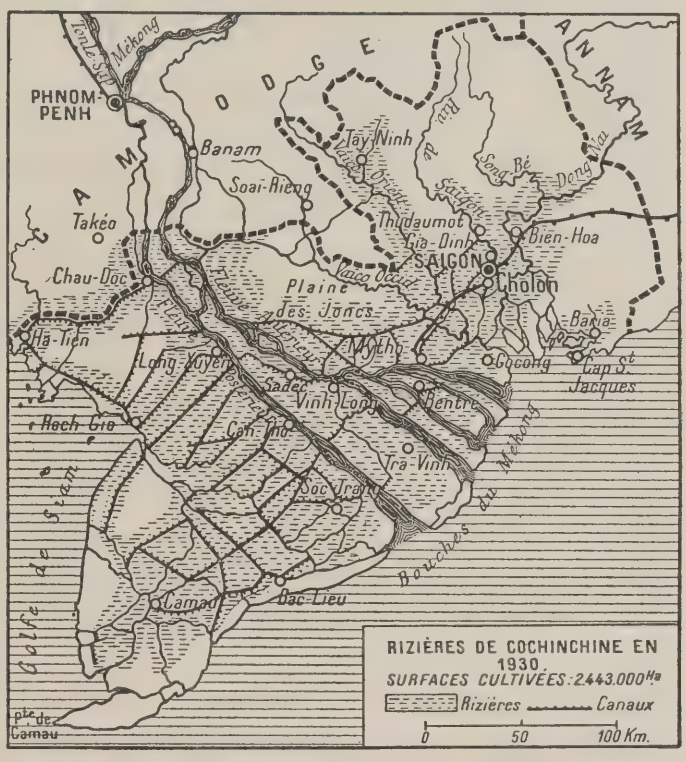

Deux grandes réformes ont cependant été réalisées pour donner au régime des échanges entre l'Indochine et l'extérieur une base plus ferme et plus rationnelle. La stabilisation de la piastre a été décrétée le 31 mai 1930 : la piastre est aujourd'hui l'équivalent de 655 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes, c'est-à-dire qu'elle vaut 10 francs. Ainsi prennent fin les oscillations de la monnaie indochinoise, qui ont été si longtemps une cause de difficulté budgétaire pour la colonie et de trouble pour le commerce (car la piastre haute facilitait l'importation des produits d'Europe et gênait l'exportation, tandis que la piastre basse agissait en sens inverse). D'autre part, la loi du 13 avril 1928 a modifié le régime douanier appliqué depuis 1892 aux colonies assimilées. Métropole et colonies sont placées désormais sur un pied d'égalité absolue : si toutes les marchandises françaises sont admises en fran-

chise dans l'Indochine, toutes les marchandises indochinoises le sont aussi sur le territoire français. Les colonies peuvent d'ailleurs obtenir par simple décret les tarifications spéciales qui leur sont nécessaires. Le nouveau tarif douanier indochinois, plus élevé dans de nombreux cas que le précédent, est entré en vigueur le 10 juillet 1929.

Les mouvements de l'opinion indigène L'orientation nouvelle de l'activité française après la guerre surprit et inquiéta les plus éclairés des indigènes : « Un revirement d'opinion s'opère sous nos yeux chez le peuple annamite vis-à-vis de la France... Les discours prononcés par les représentants de la France depuis la paix paraissent d'un matérialisme pénible à constater au regard du langage élevé et tout imprégné d'idéalisme tenu par les mêmes personnages pendant la guerre. Il n'y est question que de la mise en valeur des colonies, au moyen des populations autochtones considérées comme le capital, le *matériel humain* de la France. » (Lettre à l'*Asie française*, 1921.) Quatre ans plus tard, le 27 novembre 1925, un Cochinchinois, M. Nguyên-phan-long, exprimait avec force la même idée en présentant à M. Varenne le *Cahier des vœux annamites* : « Les Annamites ont soif d'aimer et d'être aimés. Un de vos prédécesseurs a conquis leur affection pour avoir bercé leurs rêves, magnifié leurs espoirs... Hélas ! lorsque le magicien du verbe se tut, la grande illusion se dissipa ; sans transition les préoccupations économiques devinrent le thème des discours officiels ; dans les sphères gouvernementales la politique fut reléguée avec ostentation à l'arrière-plan. »

L'élite indigène avait en effet conçu pendant la grande guerre de vastes espérances. Avec une attention passionnée, elle avait suivi les phases d'une lutte dont on lui avait montré à maintes reprises la signification : la France combattant pour le droit et pour la justice, la victoire alliée consacrant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cette élite avait eu le sentiment que la participation de l'Indochine au formidable effort de la guerre grandissait sa position par rapport à la France ; elle avait rêvé d'une transformation soudaine de l'ordre de choses établi. Ce rêve magnifique et vague n'ayant pas été comblé, une sourde déception avait envahi l'âme indigène.

Une autre cause plus grave allait bientôt accroître le trouble des esprits. De même que les autres pays de l'Asie orientale, l'Indochine a subi dans les années récentes (surtout à partir de 1924) la propagande bolcheviste. On a très justement observé que le caractère annamite populaire, profondément imbu des principes d'ordre social, répugne à la doctrine communiste : le moindre paysan est attaché

à l'idée de propriété, la commune dont il fait partie est « fondée sur l'union des intérêts privés, non sur leur fusion au profit d'une collectivité abstraite. » Mais Moscou ne s'est guère soucié de prêcher la pure doctrine communiste dans les colonies européennes de l'Asie, il a bien plutôt travaillé à exalter le nationalisme indigène et à semer l'esprit de révolte. Cette dangereuse propagande a trouvé en Indochine des oreilles complaisantes.

On a vu des Annamites participer à un congrès de la IIIe Internationale. Aux portes même de l'Indochine, Canton est devenu un centre de propagande communiste qui a entretenu des relations suspectes avec nos possessions : dans l'école militaire communiste de cette ville, créée sous les auspices de la « Ligue des peuples opprimés », il y a eu une section annamite, où des centaines de nos protégés sont allés recevoir un enseignement révolutionnaire pour servir ensuite dans les armées Kouomingtang et, le cas échéant, dans les « armées de l'indépendance de l'Annam ». A Paris, le parti communiste a accaparé nombre d'étudiants et d'ouvriers annamites perdus dans la grande ville. En Indochine même, la propagande s'est faite par la parole et par l'exemple, de proche en proche, et par des tracts clandestins, visant surtout à exciter l'esprit de révolte et la haine des Français : « Y a-t-il chose plus humiliante, déclare l'un de ces pamphlets en quôc-ngu, expédié de Paris en 1924, que d'être les serviteurs de ces Européens aussi féroces que des chiens?... On s'est emparé injustement de notre pays, on nous exploite. Il faut mettre un terme à ces iniquités ; c'est ce que veut l'Internationale communiste. » Les révolutionnaires ont organisé des cellules, travaillé les ouvriers et fomenté des grèves ; ils ont surtout agi — non sans succès — sur la jeunesse universitaire qui formera l'élite de demain. Dans cette œuvre néfaste, ils ont eu l'aide d'une partie de la presse indigène. Certains journalistes se sont donné pour tâche de bafouer l'ordre établi ; par eux nos actes ont été dénaturés, nos meilleures intentions travesties, M. Sarraut, naguère si vénéré, a été traité d' « empoisonneur ». Ils ont tourné en ridicule les habitants paisibles et les fonctionnaires loyaux. Ils ont exalté l'indiscipline, répétant sans cesse au peuple annamite qu'il est opprimé et exploité par les mandarins, par les notables, par les chefs d'entreprises et surtout par les maîtres étrangers, que ces « cœur-de-chien » s'engraissent de ses dépouilles, le méprisent, le traitent « comme des buffles et des bœufs » et qu'il en sera ainsi tant qu'il n'aura pas chassé tous ces parasites pour devenir le maître.

Au début de 1925, à Canton, un révolutionnaire annamite lança une bombe sur un banquet présidé par le gouverneur général ; M. Merlin échappa à l'attentat, mais il y eut plusieurs victimes parmi nos compatriotes. On vit, la même année,

des étudiants promener dans Hanoi des bannières avec l'inscription : « Vive le socialiste Varenne ! A bas le colonialisme à la trique ! » Puis ce furent de nombreux incidents significatifs, des grèves inexplicables dans diverses entreprises françaises ainsi qu'à la Banque de l'Indochine et à l'arsenal de Saigon, et plus fréquemment encore des manifestations d'écoliers, des grèves scolaires dans les villes de Haiphong, Hanoi, Saigon, My-tho, etc... Différents indices prouvaient un renouveau d'activité des groupements révolutionnaires et des sociétés secrètes. Pourtant la paix intérieure de l'Indochine ne fut pas sérieusement troublée. Les adversaires de notre autorité, mieux renseignés sur la force française que ceux qui les avaient précédés, hésitaient-ils à risquer un mouvement inconsidéré de rébellion ? Un journal indigène du Tonkin avouait en 1926 avec quelque ingénuité : « Le peuple a reconnu que toute agitation est œuvre vaine... Doit-il lever des hommes et se révolter ? Non, car les grands bateaux, les fusils et les canons, les soldats, les généraux nous feraient défaut. »

MANDARIN PROVINCIAL EN COSTUME DE CÉRÉMONIE

Durant ces années où le malaise indochinois alla croissant, il ne semble pas que le gouvernement français ait nettement conçu et formulé le programme politique à la fois libéral et ferme qui s'imposait en Indochine. Les gouverneurs généraux, qui n'étaient pas tous également familiarisés avec les problèmes indochinois, furent livrés à eux-mêmes ; chacun agit de son mieux, selon les circonstances et aussi selon ses sentiments personnels. Des mesures de bienveillance comme la grâce de Phan-boi-châu furent considérées par les indigènes comme des actes de faiblesse. On n'attacha pas toute l'importance qui convenait aux incidents qui se multipliaient. On oublia

parfois qu'un chef a moins la mission de parler que d'agir : des déclarations imprudentes vinrent à plusieurs reprises troubler l'opinion.

Impressionnée par l'apparente faiblesse du pouvoir, l'élite annamite formula ses revendications avec une hardiesse accrue. Dans le « Cahier des vœux annamites » et dans les journaux indigènes de langue française elle réclama l'établissement immédiat d'un régime moderne, dont voici quelques traits caractéristiques : liberté de réunion et d'association, libre circulation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Indochine, liberté de la presse, accession des indigènes aux fonctions publiques, représentation des indigènes dans les assemblées sur un pied d'égalité avec les Français. Ce programme hardi (dont quelques parties sont aujourd'hui réalisées) était l'œuvre de la fraction la plus prudente et la plus réfléchie de l'opinion annamite. Il évitait de combattre ouvertement la tutelle française, mais il n'en constituait pas moins, dans la pensée de certains de ses auteurs, le prélude de l'affranchissement du pays

Les troubles révolutionnaires D'autres Annamites ont entrepris de réaliser sans délai et par la violence le renversement de la domination française et le bouleversement de l'ordre social. En 1928 et 1929 les groupes révolutionnaires et les sociétés secrètes s'organisent pour l'action. Il y a le *Cong-sanh*, communiste, et le *Viêt-nam-quôc-dan-dang*, qui est conçu dans la forme traditionnelle annamite. Celui-ci connaît au Tonkin surtout un succès grandissant : il se donne comme un parti national. Dirigé par des hommes jeunes et actifs, le *Viêt-nam* promet honneurs et places à tous les mécontents et les aigris, qu'il groupe en sections (*chi-bo*). Par la menace il extorque des centaines ou des milliers de piastres aux riches villageois, qu'il retient ensuite par le serment du sang et par la crainte de représailles sanglantes. Dès le printemps de 1929, ces groupements passent à l'action ; ils entreprennent de dominer tout le pays par la terreur : leurs équipes de sicaires commettent à Saigon, à Hanoi, à Haiphong des assassinats qui plongent la population dans une douloureuse stupeur. Aussitôt, l'autorité alertée ordonne des arrestations, procède à des enquêtes et découvre l'organisation révolutionnaire. 300 condamnations sont prononcées et à partir du mois de septembre 1929 le calme semble renaître dans le pays.

Mais dans la nuit du 9 au 10 février 1930 éclate l'attentat de Yen-bay, accompagné de troubles violents au Tonkin ; ce sont ensuite les manifestations des provinces cochinchinoises, enfin les mouvements révolutionnaires du Nord de l'Annam, aujourd'hui calmés. Ces dramatiques événements, qui sont d'hier, ont provoqué au Parlement des débats passionnés et dans la France entière une pénible surprise.

A Yen-bay, dans la nuit tragique, des hommes du *Viêt-nam* tentent de s'emparer de la caserne et du fort avec la complicité d'une soixantaine de tirailleurs du bataillon qui y tient garnison. Un clairon complice sonne la générale et aussitôt les sous-officiers ouvrent les magasins d'armes ; les conjurés peuvent s'armer. Ils attaquent dans leurs logements les officiers et sous-officiers français, dont dix sont tués ou blessés. Enfin le jour paraît ; le commandant réussit à rallier les tirailleurs fidèles et à reprendre la situation en main, pendant que les rebelles s'enfuient.

Dans la soirée du 10 février, à Hanoi, des révolutionnaires lancent une vingtaine de bombes. Peu de jours après, des attaques à main armée ont lieu contre divers postes administratifs du delta ; un mandarin est assassiné. Une répression énergique et immédiate s'impose ; elle est ordonnée par le résident supérieur, M. Robin. Le repaire des révolutionnaires, qui est établi dans le village de Co-am, est bombardé par des avions et détruit le 16 février ; des colonnes de garde indigène parcourent les provinces, arrêtent de nombreux rebelles et punissent les villages complices en rasant les haies de bambous qui les entourent. Le Viêt-nam, dont la plupart des chefs sont prisonniers et vont être traduits devant la commission criminelle, est complètement désorganisé.

Le mouvement révolutionnaire tonkinois se disait avant tout nationaliste et antifrançais. Comment en effet le petit groupe d'ennemis irréductibles de notre domination, qui avait tenté naguère sans succès de s'appuyer sur le Japon et sur la Chine et qui avait lié partie pendant la guerre avec l'Allemagne, n'aurait-il pas accueilli avec empressement le secours inespéré que le communisme lui apportait ?

A partir du mois de mars, c'est le « parti communiste indochinois » qui assume la direction. Il a formé un peu partout des « unions paysannes », des « unions ouvrières », des « unions de jeunes communistes », il a discipliné ses meneurs. Les principaux militants, formés à l'école de Canton, choisissent comme foyers de leurs opérations les provinces dont ils sont originaires, Sadec en Cochinchine, le Nghê-an et le Ha-tinh dans le Nord de l'Annam. Le mouvement révolutionnaire change de caractère. De politique, il devient social. Ni les meneurs ni les manifestants fanatisés ne s'en prennent directement aux Français : aux heures les plus graves, on voit dans les campagnes cochinchinoises des paysans apeurés chercher protection auprès d'un colon français isolé, que nul ne songe à inquiéter ; dans les horribles jacqueries du Nord de l'Annam, aucun fonctionnaire ou colon français n'est molesté.

Dès le 1er mai 1930, quelques troubles éclatent en Annam. A la même date, de grosses colonnes de manifestants comprenant 1 000 à 1 500 hommes porteurs de

drapeaux rouges et d'insignes soviétiques commencent à se montrer sur les routes de Cochinchine. Ce sont de misérables *ta-dien* (métayers), vrai prolétariat rural, vivant dans un endettement perpétuel sur les terres des grands propriétaires annamites et sur qui l'impôt personnel pèse lourdement. On a affirmé à ces pauvres gens que leurs singulières démonstrations pacifiques forceraient l'autorité à faire une réforme sociale et à supprimer l'impôt. On leur a dit aussi, pour affermir leur courage, qu'ils étaient invulnérables aux balles des miliciens. Ils ont cru tout cela et ils sont partis, en longues colonnes, vers les chefs-lieux. Cependant l'ordre est gravement troublé et les gardes civils doivent à plusieurs reprises faire usage de leurs armes pour se dégager. Et chaque fois il reste sur le terrain des morts et des blessés.

OFFICIER ET SON PETIT CHEVAL TONKINOIS

L'agitation grandit en Annam, à Vinh et à Ha-tinh, d'où elle va gagner le Quang-ngai. Cette population paysanne, dense et pauvre, souffre de l'irrégularité des récoltes qui engendre trop souvent la famine ; elle souffre aussi de la cupidité des mandarins et des notables ; en elle fermentent encore les vieux levains de révolte qui ont provoqué tant de soulèvements autrefois contre le gouvernement de Hué et, après 1885, contre le protectorat français. L'agitation atteint son paroxysme au mois de septembre. C'est une véritable jacquerie, dont l'explosion soudaine surprend les autorités françaises, car les mandarins, qui ont suivi les préparatifs de l'émeute avec anxiété ou indifférence, n'ont rien dévoilé. Et l'on se trouve tout d'un coup devant une région entière de l'Annam soustraite à l'autorité et livrée à l'émeute. Sans mettre en avant la moindre revendication, des colonnes de 500 ou 1 000 individus, et parfois beaucoup plus, armés de bâtons et de piques de bambou, précédés de drapeaux rouges marqués du signe soviétique, attaquent les sièges des *phu* et des *huyen*, les postes de la garde indigène, les gares. Elles pillent et brûlent des écoles, des pagodes, des maisons de notables ; elles torturent et elles massacrent.

L'événement le plus grave survient le 12 septembre près de Vinh : on signale que des colonnes de rebelles ne comptant pas moins de 8 000 hommes marchent

sur le chef-lieu. L'ordre est donné d'enrayer coûte que coûte leur avance : il faut empêcher les révolutionnaires de prendre pied dans les centres habités, d'où l'on ne pourrait les déloger qu'en faisant d'innombrables victimes innocentes. La garde indigène intervient sans succès, car les manifestants fanatisés se croient invulnérables et sont convaincus qu'un débarquement étranger sur la côte de Vinh va assurer le succès de leur entreprise. Les avions, en manière d'avertissement, laissent tomber quelques bombes devant la tête de la colonne. Celle-ci continue d'avancer. Alors trois avions bombardent la colonne elle-même. Aussitôt les rebelles refluent en désordre en abandonnant plus de 100 morts et blessés. Quelques groupes qui tentent de se reformer sont pourchassés à la mitrailleuse.

La situation en Annam est d'autant plus grave que le gouvernement de Hué ne montre qu'un médiocre empressement à collaborer au rétablissement de l'ordre. Le gouverneur général fait envoyer du Tonkin des compagnies de légion étrangère qui vont soutenir la garde indigène ; il crée des délégations administratives nouvelles et de nombreux postes militaires ; le Nord de l'Annam est rattaché au service de la sûreté du Tonkin. Et peu à peu le calme revient, les autorités reçoivent des soumissions ; au commencement de 1931, les provinces rebelles sont à peu près complètement rentrées dans l'ordre.

Ainsi le communisme a réussi à organiser et à discipliner, d'une manière heureusement imparfaite, tous les mécontents et les aigris, tous les malheureux aussi. Dans la crise de 1930, nous avons eu affaire non à des actes isolés ou à des mouvements locaux comme naguère, mais à une tentative d'agitation générale. Cependant, le violent mouvement qui, sous des formes diverses, a secoué le Tonkin, la Cochinchine et l'Annam, a épargné le Cambodge et le Laos. C'est un mouvement purement annamite.

LA POLITIQUE INDIGÈNE Ni les difficultés politiques ni les préoccupations d'ordre économique et financier n'ont interrompu depuis 1920 le progrès des institutions libérales. Les réformes se sont succédé suivant un rythme plus ou moins rapide, surtout accéléré sous le gouvernement de M. Varenne ; mais à aucun moment une réaction n'est venue modifier le sens général de notre politique indigène, fixé par M. Beau et M. Sarraut.

L'œuvre scolaire a été poursuivie. Dans l'enseignement supérieur, l'École de médecine de Hanoi est devenue une École de plein exercice (1920), l'Université indochinoise a été dotée d'un cadre de professeurs spéciaux (1924), une École supérieure de droit a été fondée (1931). L'enseignement complémentaire s'est développé

en un enseignement primaire supérieur franco-indigène. Dans le cycle primaire, les écoles ont été multipliées et l'effort des maîtres a été guidé par la publication de nombreux manuels scolaires. Mais la langue française a été éliminée des écoles élémentaires des villages et si cette réforme, conforme aux vœux de l'élite, présente un incontestable avantage pédagogique, elle sépare complètement de nous la masse du peuple, dont la direction morale nous échappe. Cet enseignement élémentaire nouveau a déjà pu être déclaré obligatoire en Cochinchine (1927). Dans le même temps, un véritable exode de la jeunesse intellectuelle s'est produit vers la France, où des centaines de jeunes Annamites sont venus suivre les cours de nos lycées, de nos facultés et de nos écoles techniques, et cet exode n'est pas sans inconvénient.

Le Crédit mutuel agricole (1926) fonctionne aujourd'hui dans toutes les parties de la Cochinchine ; il prête assistance aux paysans laborieux qu'il soustrait à l'usurier. Les pays de protectorat, s'inspirant de cet exemple, ont fondé des banques provinciales de crédit agricole. En 1927, le gouvernement, s'attachant à l'œuvre indispensable de la réglementation du travail en Indochine, a créé une Inspection générale du travail. N'avons-nous pas le devoir d'assurer la protection de l'État aux engagés qui affluent sur nos grandes plantations, loin de la tutelle traditionnelle de leurs villages ?

Un large accès aux emplois publics a été accordé aux indigènes. Depuis notre installation, les Annamites, toujours convaincus que l'acquisition du savoir doit avoir sa meilleure récompense dans l'obtention d'une fonction officielle, souffraient de se voir refuser l'accès d'emplois importants. Certains d'entre eux, devenus docteurs, licenciés ou ingénieurs, demandaient avec insistance la naturalisation française, afin de poursuivre dans nos administrations une carrière honorée et avantageuse. M. Long jugea opportun de leur donner satisfaction sans les astreindre à sortir de la « cité indigène » ; il créa en 1921 des *cadres latéraux* dans toutes les administrations françaises autres que la Justice et les Services civils. M. Varenne, allant encore plus loin en 1926, ouvrit délibérément aux indigènes, à égalité de titres et de diplômes, l'accès des services publics de la colonie, en exceptant toujours les fonctions d'ordre politique et judiciaire.

Chacun des pays de l'Union a eu aussi ses réformes et a participé au progrès. Le Cambodge, dans les dernières années du règne de Sisowath (mort le 9 août 1927), a vu consolider l'organisation communale que l'ordonnance royale de 1908 avait tenté de créer. Le vieil impôt cambodgien sur les paddys, sorte d'impôt sur le revenu, ouvert à tous les abus, a été remplacé par l' « impôt sur les terres de culture » et les

ordonnances royales de 1921 et 1925 ont fait faire au Cambodge un pas décisif vers l'établissement d'un véritable impôt foncier. Au Laos, une assemblée consultative indigène a été instituée en 1923. En Cochinchine le conseil colonial a été réorganisé pour augmenter la représentation des indigènes. Le Tonkin a vu s'accomplir la réforme communale de 1921, qui a substitué aux notables de chaque village un *conseil administratif* élu, et la réorganisation de la justice indigène de 1923, qui a créé un cadre de mandarins judiciaires spécialisés.

Quant à l'Annam, il demeurait archaïque ; ses institutions, à l'abri de nos réformes par les stipulations des traités, n'étaient plus en harmonie avec l'évolution du pays ni avec le progrès des idées. Devant les abus qui se perpétuaient, les représentants de la France étaient à peu près impuissants. L'opinion indigène non moins que l'opinion française demandait des réformes, et certains Annamites allaient jusqu'à réclamer la suppression de la dynastie. Le roi Khai-dinh, qui montra toujours un loyalisme sincère, fit en 1922 un voyage à Paris pour apporter à la France victorieuse « ses plus chaleureuses félicitations en même temps que ses sentiments de gratitude » ; il confia son fils à la France pour lui assurer une instruction occidentale et le préparer à devenir un « roi moderne ». Le 6 novembre 1925, il mourut, et le même jour, entre un conseil de régence aussitôt constitué et le gouvernement français intervint une convention qui modernisa le régime du protectorat.

CORNICHE SCULPTÉE A WAT PHOU (D'après un croquis de M. Delaporte : F. Garnier, *Voyage d'exploration en Indochine*).

Le pouvoir royal a été conservé avec le caractère rituel et religieux qu'il tient de la tradition, mais toutes les dépenses civiles et militaires du gouvernement annamite sont rattachées au budget local ; les mandarins sont nommés par le protectorat français ; le conseil des ministres est présidé par le résident supérieur ; la population enfin est appelée à participer aux affaires publiques dans la *Chambre des représentants du peuple*. Ainsi la convention du 6 novembre renforce les pouvoirs de l'administration française et marque en même temps une tendance libérale.

LA RÉFORME DES ASSEMBLÉES INDOCHINOISES

La dernière grande réforme accomplie en Indochine date du début du gouvernement de M. Pasquier. Seule de toutes nos grandes possessions, l'Indochine ne possédait pas un système cohérent d'assemblées élues ; elle n'avait rien de comparable aux Délégations financières algériennes, au Grand Conseil de Tunisie, aux Délégations financières de Madagascar. L'opinion française et indigène demandait instamment la réforme du conseil de gouvernement, surtout composé de fonctionnaires. Les décrets du 4 novembre 1928 ont réorganisé sur de nouvelles bases les assemblées indochinoises.

TYPE MOI

En pays de protectorat, où aucune représentation française n'existait en face de l'assemblée consultative indigène, un *Conseil des intérêts français économiques et financiers*, consultatif lui aussi, assure à la population française un moyen de faire entendre sa voix. Cette assemblée est créée immédiatement au Tonkin, en Annam et au Cambodge. Le gouvernement général pourra la créer au Laos dès qu'il le jugera possible.

Plus important est le *Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine*, qui est appelé à représenter auprès du gouverneur général l'ensemble de la colonie. Comprenant des délégués des assemblées locales françaises et indigènes ainsi que quelques notabilités désignées par le gouverneur général, il est « la représentation de tous les intérêts des divers pays et des différentes races groupées dans l'Union indochinoise » ; ses membres délibèrent en commun. Le *Grand Conseil* siège régulièrement une fois l'an, en une session où il examine les grandes questions indochinoises : projet de budget général ordinaire et extraordinaire, dernier compte définitif, concessions de travaux. Il peut émettre des vœux sur des questions d'ordre économique et financier en dehors de celles sur lesquelles il est obligatoirement consulté. Quant au conseil de gouvernement, il a été conservé, mais avec une composition et un rôle légèrement modifiés : il assiste le gouverneur général dans l'examen des grandes questions politiques et administratives et éclaire ses décisions.

Cette réforme à la fois libérale et prudente a été accueillie avec faveur et fonc-

tionne bien. Il ne faut cependant pas se dissimuler que sans satisfaire complètement l'opinion française elle reste forcément très en deçà de ce que demandent les chefs de l'opinion indigène.

LA QUESTION DES FRONTIÈRES Depuis 1907, le développement territorial de l'Indochine est achevé. La préoccupation essentielle a donc été d'entretenir des relations de bon voisinage avec les États limitrophes. Tâche aisée sans doute du côté de la Birmanie, qu'une zone montagneuse d'accès difficile et presque déserte isole des centres vitaux de l'Indochine française, mais plus délicate en ce qui concerne la Chine en pleine anarchie et le Siam en plein progrès politique et économique.

Du côté chinois, les incidents n'ont pas manqué au cours des années récentes sur la ligne française du Yunnan et tout au long de la frontière tonkinoise : enlèvement d'ingénieurs français, assassinat du consul de France de Long-tcheou, sans compter quelques incursions de bandes armées en territoire français. Sur cette façade Nord de l'Indochine la plus grande vigilance s'imposait. La police frontière y a été exercée avec sévérité ; des renforts militaires sont venus, surtout depuis 1926, reconstituer nos moyens d'action diminués par la guerre et le Tonkin a reçu, pour garantir sa sécurité, quelques bataillons nouveaux et un armement moderne.

Tout autre est la situation sur les frontières occidentales. Avec un remarquable esprit de suite, les souverains du Siam, aidés de conseillers étrangers, ont poursuivi leur œuvre d'organisation politique, unifiant leurs territoires, créant une solide armature administrative et militaire ainsi qu'un réseau complet de voies ferrées. Le Siam s'est rangé du côté des alliés pendant la guerre et est entré ensuite dans la Société des Nations. Il a modernisé ses institutions et ses codes. Il a enfin entrepris de recouvrer tous ses droits d'État souverain en obtenant des puissances la reconnaissance de son autonomie douanière et la suppression des juridictions consulaires. La Grande-Bretagne, le Danemark, puis en 1920 les États-Unis avaient déjà accédé à ses demandes. La France, maîtresse de l'Indochine, ne pouvait agir autrement ; elle avait un intérêt majeur à se rapprocher du Siam pour pratiquer une politique d'entente et de collaboration avec un petit État stable et ordonné, en plein essor économique, comme l'Indochine elle-même.

Ainsi furent signés le traité franco-siamois du 14 février 1925 et la convention entre le Siam et l'Indochine du 25 août 1926. Par le traité, la France donna largement satisfaction aux demandes siamoises touchant l'autonomie douanière et juridic-

tionnelle. Par la convention, le Mékong, jusqu'alors fleuve français, devint fleuve international et la frontière fut fixée à son thalweg ; deux zones parallèles de 25 kilomètres de largeur furent démilitarisées sur ses rives ; une « haute commission franco-siamoise du Mékong » fut instituée pour veiller à l'application du régime nouveau et régler toutes les contestations.

MUSICIENNE ANNAMITE

Ces concessions françaises n'étaient pas sans importance, mais la convention établissait aussi la collaboration des administrations et des polices, elle amorçait un accord douanier et une active coopération pour le développement des moyens de communication et des échanges. A l'heure où une grande partie de l'Asie est troublée, non seulement dans la Chine mais même à certains moments aux Indes et à Java, il convenait de resserrer l'intimité franco-siamoise, qui apparaît comme une garantie du maintien de la paix et de la prospérité dans cette partie de l'Extrême-Orient.

II. — Le problème indochinois

Entre l'Indochine ancienne et l'Indochine française d'aujourd'hui le contraste est absolu. A un groupe de petits royaumes gouvernés despotiquement, cristallisés dans une civilisation archaïque, pauvres, fréquemment dévastés par la guerre, a succédé un État moderne riche et actif, doté de routes, de chemins de fer et de grands ports, où la paix règne, où des institutions représentatives commencent à fonctionner. Cet empire asiatique, la France le doit pour une large part à la clairvoyance et à la ténacité de quelques-uns de ses enfants. Les meilleurs pionniers de l'œuvre indochinoise n'ont pas toujours eu l'encouragement du gouvernement et encore moins celui de l'opinion publique, trop souvent indifférente.

En s'installant en Indochine, la France suivait l'exemple de toutes les grandes nations coloniales ; elle reprenait sa propre épopée asiatique tragiquement inter-

rompue dans l'Inde au dix-huitième siècle. Mais, du contact étroit qui se trouvait dès lors établi entre la civilisation française et les sociétés archaïques de l'Asie orientale allait résulter pour l'Indochine un ensemble de transformations profondes, les unes expressément voulues par les Français dans l'ordre politique et économique, d'autres d'un caractère social, moral, intellectuel et même politique, assez malaisément discernables dans leur progrès insensible d'année en année, mais graves par leurs conséquences.

LE BILAN DE L'ŒUVRE FRANÇAISE

Une singulière diversité de conceptions a marqué notre action politique l'Indochine actuelle en porte la trace. On voit à côté d'une colonie française, la Cochinchine, représentée au Parlement, plusieurs États protégés en vertu de traités fort différents. La forte armature qui unit aujourd'hui tous ces pays est la souveraineté française s'exprimant par le gouvernement général dont M. Doumer a fait une réalité puissante. Par là s'impose depuis plus de trente ans à toute l'Union une même impulsion politique et économique, une volonté unique de progrès.

L'organisation financière, que l'Indochine doit également à M. Doumer, correspond à son organisation politique. Chaque pays a un *budget local*, alimenté principalement par l'impôt direct (impôt personnel et impôt foncier) et subvenant aux dépenses d'intérêt local. A ces budgets locaux se superpose le *budget général*, groupant les dépenses d'intérêt commun à toute l'Indochine ; ses recettes sont principalement fournies par l'impôt indirect : taxes de consommation, douanes, régies de l'alcool, du sel et de l'opium.

Cette organisation simple et forte, remarquablement adaptée aux besoins de l'époque où elle a été conçue, a rendu pendant plus d'un quart de siècle les plus grands services à la colonie dont elle a favorisé l'essor. Mais, en raison même des progrès réalisés, on se demande si elle est encore à la mesure de l'Indochine d'aujourd'hui. La création du *Grand Conseil* en 1928 est une première tentative faite pour mettre les institutions d'accord avec les besoins et les aspirations d'une population qui évolue rapidement. D'autres réformes sont déjà envisagées tant dans le domaine politique que dans l'organisation financière et le régime fiscal.

La France a apporté à l'Indochine les multiples avantages matériels de la civilisation occidentale. Nous avons construit 2 400 kilomètres de chemins de fer, un réseau routier de 14 000 kilomètres, d'immenses ponts qui suppriment l'obstacle des fleuves et des estuaires. Par le train et par l'automobile il existe une circulation générale des hommes et des marchandises, qui faisait défaut autrefois. Dans

les grands ports modernes de Saigon et Haiphong, paquebots et cargos viennent réaliser la jonction de l'Indochine avec le reste du monde.

Nos ingénieurs ont modifié l'hydrographie des grandes plaines en vue d'étendre et de régulariser la production agricole. Le creusement des canaux de l'Ouest de la Cochinchine a permis le drainage et la mise en valeur de terres immenses recouvertes naguère par des joncs : de 1879 à 1929, plus de 2 millions d'hectares ont été gagnés à la culture. Alors qu'au début de notre occupation la Cochinchine ne produisait guère que le riz nécessaire à sa consommation, elle dispose aujourd'hui d'un excédent annuel d'environ un million et demi de tonnes. Sa population s'est à la fois enrichie et accrue en nombre ; l'exportation du riz est devenue l'une des bases fondamentales de la prospérité indochinoise. D'autre part, les réseaux d'irrigation créés au Tonkin à Kep et au Vinh-yen, dans le Nord de l'Annam à Thanh-hoa assurent à des régions fortement peuplées un bien-être qu'elles n'avaient jamais connu : la terre irriguée vaut trois à quatre cents piastres de plus par hectare, la plus-value de la récolte atteint environ 50 pour 100. De même que les canaux cochinchinois, les réseaux d'irrigation sont vraiment des « travaux à bénéfices directs ».

S. M. BAO DAI, EMPEREUR D'ANNAM

Cet outillage économique est activement poursuivi sous nos yeux : de nouveaux réseaux d'irrigation sont en cours d'établissement au Tonkin et en Annam ; un jour viendra où, grâce à l'électricité, le delta tonkinois tout entier portera deux récoltes par an, le pompage mécanique assurant l'irrigation des terrains hauts en hiver et l'asséchement des terrains bas en été. Et l'on entrevoit aussi le moment où

le chemin de fer transindochinois voulu par M. Doumer sera enfin achevé et où une communication par rail existera entre le Laos débloqué et la côte de l'Annam.

Des travaux d'un autre genre, tout aussi considérables, ont été exécutés pour mettre le delta tonkinois à l'abri des inondations dévastatrices du fleuve Rouge. On a donné au réseau des anciennes digues annamites un tracé plus rationnel et une plus grande force de résistance ; les digues sont aujourd'hui quatre fois plus volumineuses qu'au moment de notre arrivée au Tonkin. Si tout danger de rupture n'est pas écarté, du moins les catastrophes ne se produisent-elles plus que lors des crues exceptionnelles, tandis qu'autrefois la submersion d'une ou de plusieurs provinces était un événement à peu près normal dont on attendait avec anxiété le retour annuel.

L'œuvre accomplie par nos colons n'est pas moins importante : par leur science et par leurs capitaux ils ont vivifié toutes les branches de la production indochinoise. Ils ont créé des plantations de caféier et d'arbre à thé au Tonkin et en Annam, d'hévéa et de canne à sucre en Cochinchine, de poivre en Cochinchine et au Cambodge. Ils ont mis en exploitation au Tonkin les mines d'anthracite de Hongay, de Ke-bao, du Dong-trieu, les mines de charbon gras de Phan-mê, des mines de zinc ; au Laos et au Tonkin des mines d'étain. Ils ont enfin créé une grande industrie métallurgique, mécanique, chimique et textile, surtout localisée au Tonkin.

Ce progrès économique, dont l'empreinte s'observe partout, dans l'extension des rizières cochinchinoises, dans l'apparition des usines du Tonkin comme dans la splendeur des cités que nous avons assainies, agrandies et embellies, a largement profité à nos colons et à la France elle-même. Il n'a pas moins profité aux indigènes chez qui s'est développée rapidement une bourgeoisie aisée, classe sociale nouvelle, active et influente. Il est vrai que, par un contre-coup qui ne saurait surprendre, l'extension des grandes entreprises de toute sorte a créé aussi un prolétariat qui n'existait pas naguère : engagés sur les plantations, petits métayers des rizières de Cochinchine, ouvriers dans les mines et les usines.

Non moins saisissants sont les résultats de notre œuvre sociale.

Contre la maladie, la mortalité infantile et les épidémies qui faisaient naguère de si effroyables ravages, la vie humaine est aujourd'hui défendue. L'Assistance médicale ne compte pas moins de 160 docteurs en médecine français ou indigènes secondés par 270 médecins auxiliaires sortis de l'École de Hanoi ; elle possède 600 hôpitaux et formations sanitaires. De nombreuses sages-femmes ont été formées dans des écoles spéciales et presque tous les chefs-lieux de province ont leur mater-

nité. Partout l'empirisme chinois et les recettes bizarres des sorciers reculent devant notre science médicale.

Le développement de l'instruction publique à tous ses degrés est considérable ; nulle autre colonie française ne peut s'enorgueillir d'un pareil progrès : 450 000 enfants et adolescents se pressent dans 9 000 écoles. Et ce développement scolaire eût été encore plus rapide sans la difficulté de former un suffisant nombre de maîtres qualifiés.

Le crédit populaire agricole vient en aide au cultivateur et le soustrait à l'usure. L'Indochine possède enfin, grâce à M. Sarraut et à M. Varenne, une réglementation du travail : un service spécial veille au respect des règlements, assure la sécurité et l'hygiène des travailleurs, garantit la constitution de l'épargne ouvrière.

Dans l'accomplissement de cette œuvre sociale, l'État est aidé par l'initiative privée : ce sont des sociétés particulières qui recueillent les enfants métis abandonnés, les élèvent, les instruisent et les mettent à même de gagner honorablement leur vie en Indochine ou en France. D'autres sociétés dirigent, dans des « Instituts du radium », la lutte contre le cancer.

L'État est secondé aussi, et de la manière la plus efficace et la plus bienfaisante, par les missions catholiques. La Société des Missions étrangères de Paris est toujours au premier rang avec neuf vicariats apostoliques ; à côté d'elle, les Dominicains espagnols de la province de Manille occupent l'Est et le Nord du Tonkin. Malgré les persécutions du dix-neuvième siècle, l'Indochine compte aujourd'hui 1 300 000 chrétiens évangélisés par 410 missionnaires et 1 350 prêtres indigènes. Deux cent soixante-dix religieux et 3 600 religieuses prêtent leur concours à l'apostolat et aux œuvres sociales et charitables de la Mission. Celles-ci sont considérables : la Mission instruit dans un millier d'écoles plus de 66 000 élèves, elle recueille dans 140 orphelinats 10 000 orphelins indigènes ; elle a aussi ses hospices, ses ouvroirs, ses dispensaires et ses léproseries.

L'ÉVOLUTION INDIGÈNE Ces transformations si apparentes à l'époque contemporaine ont été précédées et accompagnées par une évolution sociale et morale qui s'impose à l'attention quand on l'examine avec un recul suffisant. A peine perceptible au Laos et chez les populations montagnardes encore peu touchées par notre action, peu sensible même au Cambodge, elle est par contre très nette dans les pays annamites, où notre installation est venue saper par la base le vieil édifice social tout imprégné d'influence chinoise.

A ces pays nous avons donné la sécurité et un outillage économique moderne.

L'individu, protégé sur l'ensemble du territoire, attiré par l'appât du gain, est sorti de son village. Nous avons nous-mêmes recruté de nombreux auxiliaires indigènes nécessaires à notre œuvre de colonisation et nous avons récompensé le dévouement de ces hommes qui, hors du cadre traditionnel de la commune, attachaient leur fortune à la nôtre. A l'époque contemporaine, l'évolution s'est encore accélérée ; on a vu des Annamites devenir planteurs en Cochinchine, armateurs ou industriels au Tonkin. Mais l'individu affranchi de la collectivité a rencontré une complexité de relations et s'est heurté à des difficultés que ni la loi ni la tradition n'avaient pu prévoir. Il a cherché à obtenir la reconnaissance de ses droits, et peu à peu l'individualisme est né. Par la suite, notre enseignement a contribué à formuler des idées nouvelles, parfois même peu adaptées, et à les répandre dans la masse.

TYPE DE MAISON MOI SUR PILOTIS

Une crise morale a accompagné cette évolution de la société, fait grave puisque certains ont voulu en tirer une condamnation de l'action européenne en Extrême-Orient. Pouvait-il en être autrement dans un milieu humain où la loi et la morale, l'autorité politique et religieuse étaient aussi intimement unies ? Tout le monde autrefois se pliait à l'obéissance non seulement parce que l'on avait appris à l'école les règles de la conduite et les formes du respect, mais parce que le devoir se présentait comme lié à la protection de l'individu privé de droits et que ce rapport simple était compris par tous. Mais dans une société devenue plus individualiste, la notion du devoir ne se dégage pas immédiatement de celle de l'intérêt personnel ; notre morale occidentale a des racines plus profondes, mais qui doivent être ménagées dans leur transplantation. Aussi la substitution de principes nouveaux à ceux

qui tendaient à décliner avec l'affaiblissement de la famille et la désagrégation de la commune n'a-t-elle pas pu se faire aussi vite que se produisait l'affranchissement de l'individu. De là un certain trouble moral que les Français d'Indochine ont dû constater et que les meilleurs éléments de la population indigène ont déploré avec amertume.

Une autre conséquence de l'individualisme a été plus longue à se dégager, mais elle apparaît aujourd'hui en pleine lumière, c'est le développement d'un patriotisme annamite. Il n'est plus question ici de l'amour de la petite patrie, du village, sentiment ancien et du reste encore vivace, mais de l'amour du pays tout entier. En 1907, le lettré Tran-tan-binh revenant de France exprimait son étonnement d'avoir constaté que « le Français est chez lui dans toute l'étendue de la France », puis il critiquait « l'esprit casanier des Annamites, leur patriotisme qui s'arrête à la porte du village, l'absence de tout sentiment de solidarité ». Et pourtant un certain patriotisme existait déjà ; depuis lors, il n'a cessé de s'élargir, car aussi longtemps que l'activité rudimentaire des Annamites restait confinée dans l'enceinte du village, elle demeurait pour ainsi dire hors de l'atteinte de l'étranger. Indigènes et colonisateurs agissaient dans des domaines différents, ce qui avait l'avantage d'exclure les oppositions d'intérêts et les animosités les plus graves ; seuls les lettrés, dépossédés du pouvoir administratif, nous témoignaient leur hostilité systématique. La situation est bien différente depuis qu'un grand nombre d'Annamites participent à la vie intellectuelle et économique occidentale. Ils ont oublié le temps où les grands ravageurs chinois ou indigènes rendaient tout bien-être impossible. Ils se sont heurtés aux situations acquises par les étrangers, les Chinois dans le commerce, les Français dans tous les domaines. Et ainsi est né le sentiment d'une solidarité annamite qui souffre de voir des étrangers exploiter les richesses du pays, le gouverner et l'administrer, et qui s'oriente vers une évolution autonomiste.

Cette évolution indigène a été précipitée depuis vingt-cinq ans par les contrecoups de toute une série d'événements extérieurs : la victoire du Japon sur la Russie en 1905, les mouvements qui ont précédé et accompagné la révolution chinoise, puis la grande guerre qui a fait pénétrer jusqu'au fond de l'Asie un souffle d'émancipation, enfin, dans les dernières années, l'excitation révolutionnaire à forme nationaliste que Moscou a prodiguée dans tout l'Extrême-Orient.

LES DIFFICULTÉS DE L'ŒUVRE FRANÇAISE

La société annamite, autrefois si homogène, apparaît divisée aujourd'hui. Une fraction numériquement peu importante, instruite, parlant français, active, s'est détachée de la

masse. Cette élite réclame de la France démocratique un ensemble de réformes immédiates destinées à fonder un ordre de choses entièrement nouveau. Mais à côté des constitutionnalistes de Cochinchine, des nationalistes et réformistes de toutes nuances, le peuple semble attendre de nous la paix et le bien-être, ainsi que le maintien des vieux usages et de ce qui subsiste des prérogatives communales ; les villages restent des foyers de conservation sociale. Cette dualité d'aspirations, qui n'apparaît en pleine clarté que depuis quelques années, constitue l'une des difficultés de l'œuvre française : telle mesure libérale réclamée par l'élite peut sembler tyrannique à la masse rurale ; par contre une politique de conservation sociale, que les indigènes les plus évolués jugent oppressive, peut avoir l'approbation du plus grand nombre. S'il est vrai que la législation d'un pays doive enregistrer les résultats déjà acquis dans les mœurs, comment devons-nous donc agir ?

En fait, sauf en Cochinchine, où les Français ont par un acte d'autorité brisé volontairement avec la tradition, ils ont le plus souvent suivi l'évolution avec prudence. Aujourd'hui, le vieux despotisme asiatique a vécu. Les populations indigènes ont le moyen de faire entendre leur voix, des assemblées consultatives existent dans tous les pays de protectorat : l'une d'elles, à Hué même, siège sous le nom d'« Assemblée du peuple » à côté de celui que l'on nomme encore le Fils du Ciel, « père et mère » de son peuple. Le principe occidental de la séparation des pouvoirs, qui n'est pas en contradiction moins flagrante avec les vieilles institutions, d'abord introduit en Cochinchine, a été progressivement étendu. La responsabilité collective des villages a été supprimée. Des codes nouveaux ont été rédigés par nos juristes, qui ont fait effort pour fondre ensemble les principes du droit français et ceux du droit indigène. Ont-ils réussi ? Dans le code pénal promulgué au Tonkin en 1917, l'adultère (autrefois réprimé par la strangulation avec ou sans sursis) est puni de trois mois à deux ans de prison et la peine peut être abaissée par l'admission de circonstances atténuantes ; la désobéissance filiale n'est plus sanctionnée que dans certains cas expressément indiqués et après vingt et un ans le fils n'est plus tenu, pénalement, d'obéir à son père. Si cette législation nouvelle a consacré un affaiblissement de l'autorité familiale déjà réalisé dans maintes familles indigènes, n'a-t-elle pas troublé bien des consciences ?

Une autre cause de difficulté, peut-être encore plus grave, réside dans l'attitude adoptée à notre égard par les diverses fractions de la population. La jeunesse instruite, qui a acquis dans nos grandes écoles et nos facultés une culture à forme européenne, a parfois affiché des sentiments d'hostilité envers la France. La

bourgeoisie annamite aisée et les fonctionnaires indigènes qui nous doivent tout, comprennent mieux la signification de notre œuvre indochinoise ; ils sont d'ailleurs trop renseignés sur la force française pour obéir aveuglément aux conseils de violence. Mais ils nous apportent rarement une franche collaboration et prennent volontiers à notre égard une attitude réservée et distante.

Quant à la masse paysanne, traditionnellement dressée à l'obéissance, bien qu'elle sente confusément que la tutelle française est pour elle un gage de paix et de bien-être et qu'elle apprécie les avantages matériels que nous lui apportons, elle est aujourd'hui, comme elle a toujours été, infiniment crédule et impressionnable. Les hommes qui la connaissent bien redoutent toujours cette instabilité dont elle a donné tant d'exemples au cours de l'histoire. Bien avant les tragiques événements de Yen-bay, M. Pasquier avait dit : La masse rurale « rêve d'un régime meilleur, oublie les services reçus, se laisse bercer par les mots et les chimères... Pour une heure d'ivresse, le peuple est prêt à suivre tous ceux qui parleront à sa chimère, quitte à payer ces heures d'égarement par de longues années d'oppression et de souffrance ». Des paysans se sont levés hier à l'appel des communistes, comme ils avaient obéi naguère à Phan-boi-châu et comme leurs ancêtres avaient aveuglément suivi en Cochinchine les Tay-son, au Tonkin les partisans du prétendant Lê. Dans tous ces cas de « psychose collective », l'élan initial, violent et fanatique, a été suivi par un dur retour à la réalité : une répression sévère (moins cruelle aujourd'hui que sous les souverains annamites) et le sentiment d'avoir été trompé par des meneurs sans scrupule.

Devant toutes ces difficultés, on ne peut s'empêcher de penser au mot prophétique de Paul Leroy-Beaulieu : « Le dix-neuvième siècle aura été l'âge héroïque de la nouvelle colonisation européenne, il se pourrait que le vingtième siècle en fût l'âge critique. »

L'ŒUVRE INTELLECTUELLE

Si pourtant la difficulté de notre tâche peut être atténuée, n'est-ce pas par le souci très vif des Français de mieux connaître les pays et les peuples dont ils entreprennent de guider la destinée ? Ce souci ils l'ont montré dès les débuts. A peine débarqués en Cochinchine, nos officiers s'appliquèrent à l'étude des textes officiels rédigés en caractères chinois. Bientôt de nombreuses missions parcoururent en tous sens l'Indochine : mission d'exploration du Mékong, mission Delaporte au Cambodge, mission du docteur Harmand au Cambodge et au Laos, mission Aymonnier au Cambodge, au Laos et en Annam, enfin mission Pavie. Aujourd'hui la recherche scientifique incombe à des services

spécialisés, dont les premiers furent créés par M. Doumer : Service géographique, Service géologique, Service météorologique, École française d'Extrême-Orient. Dans le domaine de la biologie, si la Mission scientifique permanente de M. Beau et l'Institut scientifique de M. Sarraut n'ont eu qu'une existence éphémère, du moins les Instituts Pasteur de l'Indochine, le Service océanographique des pêches, l'Institut des recherches agronomiques, dotés d'un remarquable outillage, poursuivent des recherches d'un haut intérêt scientifique.

Ainsi, sur les confins du Pacifique, a été créé un grand foyer de travail intellectuel

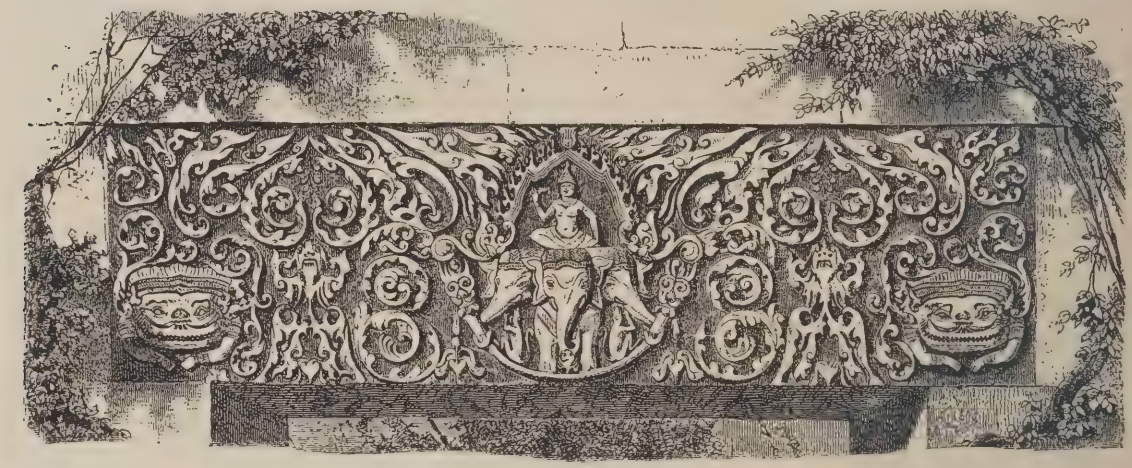

WAT PHOU : DESSUS DE PORTE SCULPTÉ
(D'après un croquis de M. Delaporte : F. Garnier, *Voyage d'exploration en Indochine*).

qui n'est certes pas le moindre titre de gloire de notre colonisation. Et ne faut-il pas mentionner encore l'œuvre de ces écrivains qui ont enrichi les lettres françaises en puisant à une nouvelles source d'inspiration, la nature indochinoise et l'âme indigène? Le plus grand est peut-être J. Boissière qui écrivit en 1898 *Fumeurs d'opium*. Mais à côté de lui combien d'œuvres il faudrait citer : *L'Annam sanglant* et *La greffe* d'A. de Pouvourville, *Sao-van-di* de J. Ajalbert, *De la rizière à la montagne* et *Du village à la cité* de J. Marquet, *Hiên le maboul* et *La barque annamite* d'Émile Nolly, d'autres encore... On ne doit pas méconnaître la signification profonde de cet effort d'une élite française pour pénétrer les secrets de la nature indochinoise, pour étudier scientifiquement les populations dans leur passé, leurs langages et leurs croyances, pour interpréter dans des œuvres littéraires des sentiments et des idées si étrangement différents des nôtres. Cet effort français est la contre-partie nécessaire du zèle par lequel tant de milliers d'indigènes fréquentent nos écoles, acquièrent l'usage de notre langue et font effort pour nous comprendre.

LA MISSION DE LA FRANCE

Après la perte de l'Inde au dix-huitième siècle, la France a trouvé dans son installation sur les rivages de la mer de Chine de solides avantages. Par l'Indochine elle est présente dans le monde de l'Extrême-

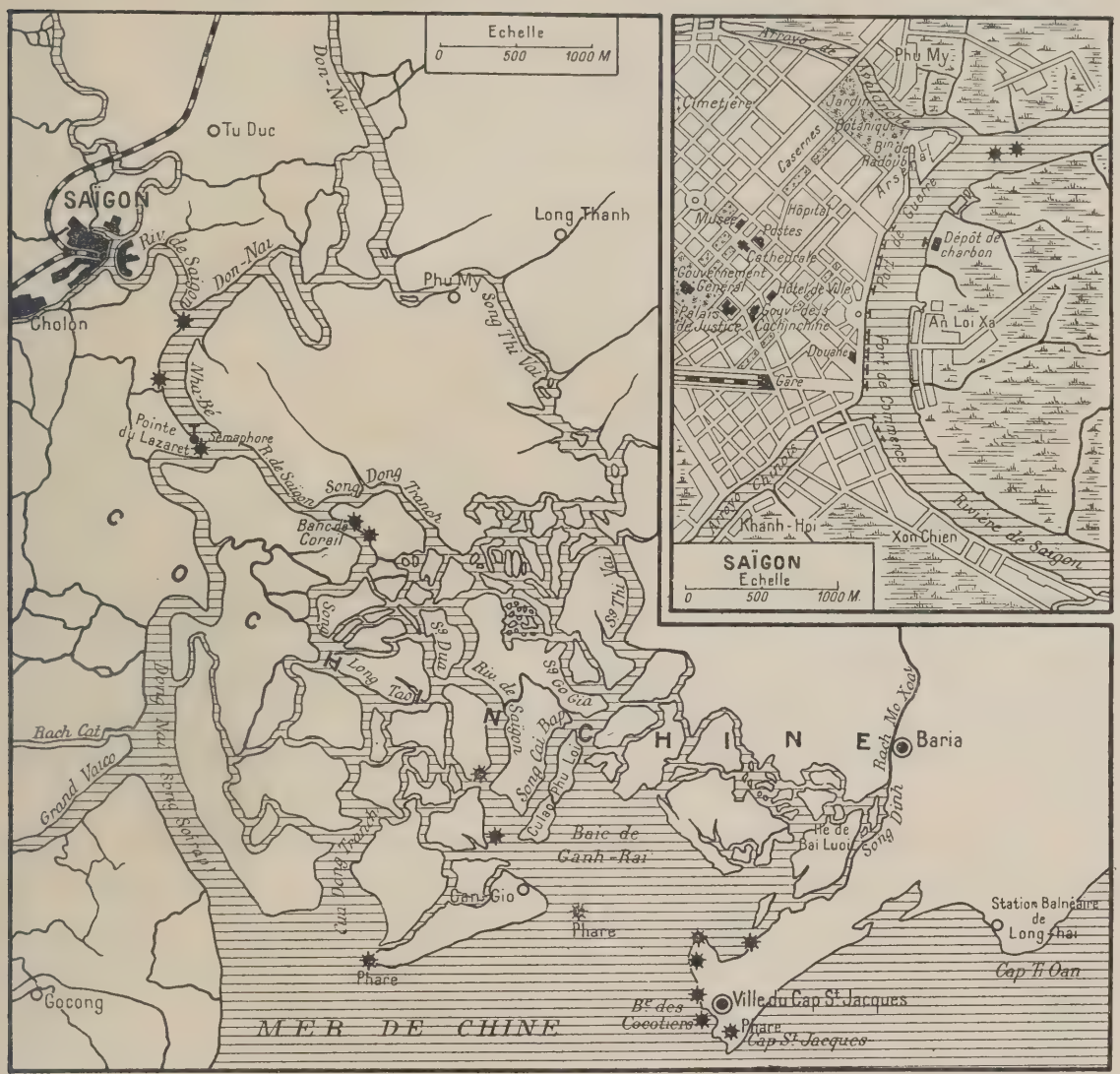

RADE ET PORT DE SAIGON

Orient. L'idée essentielle de Francis Garnier, de Jean Dupuis, de Jules Ferry lui-même n'était-elle pas d'assurer aux Français la pénétration commerciale de l'immense marché chinois? Dans les années récentes, l'Indochine, « métropole seconde », a apporté son aide à nos colonies de l'Océanie, riches en produits mais

pauvres en argent et en hommes. Néanmoins, c'est surtout par elle-même que vaut la colonie : le commerce actif qu'elle entretient avec la métropole, les bénéfices qui ont récompensé l'initiative de nos colons montrent assez quel appoint de richesse et d'activité économique elle apporte à la France. Mais la France n'est pas moins utile à l'Indochine. Elle lui assure le bien-être matériel et la paix ; bien plus, elle est la « clef de voûte » de cette union de pays hétérogènes et de peuples divers, et si par impossible elle disparaissait, l'Indochine serait vouée au pire destin.

Aussi, qui peut songer à abandonner notre œuvre de colonisation indochinoise ? Le livre d'O. Reclus publié avant la guerre *Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique* est resté sans écho ; la suggestion, timidement faite après la guerre d'assurer par la vente de certaines colonies notre restauration financière a soulevé l'indignation. C'est qu'une grande nation qui intervient en pays lointain pour y accomplir une œuvre de civilisation, si elle acquiert des droits historiques dont elle peut justement se prévaloir, contracte en même temps des devoirs. Nous avons derrière nous en Indochine une histoire qui n'a été exempte ni de tâtonnements ni d'erreurs, mais dont les résultats s'imposent aujourd'hui à l'admiration ; c'est de cette histoire que découle la mission qui nous incombe.

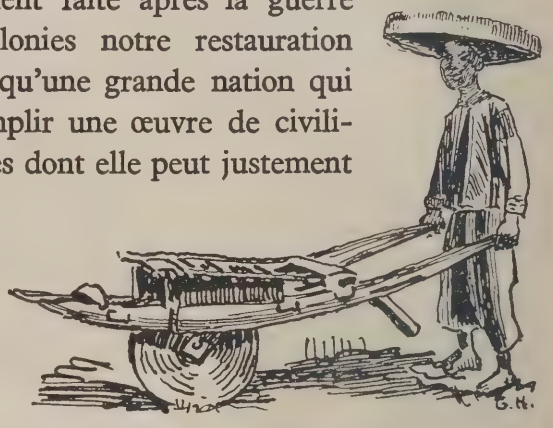

BROUETTE ANNAMITE

L'œuvre matérielle et économique doit être poursuivie, c'est la partie la plus aisée de notre tâche. Mais nous devons aussi associer largement l'élite indigène à notre autorité locale et mondiale : cette élite que nous avons formée doit trouver son emploi dans la gestion des grands intérêts publics et privés de la colonie. Il nous faut enfin nous rapprocher du peuple, veiller au sort des humbles, surtout de ce prolétariat que notre colonisation développe loin de la protection des autorités communales, diriger l'éducation économique, sociale et morale de la masse, de façon à la faire entrer dans le grand sillage de la France. Et en échange, par une collaboration étroite des indigènes avec les Français, l'Indochine sera en mesure de donner à la France l'appoint considérable de pouvoir économique et de force morale que l'histoire des années écoulées permet d'entrevoir.

La concession française de Changhai

A la suite de la guerre de l'opium, provoquée en 1842 par les Anglais, cinq nouveaux ports furent ouverts en Chine au commerce européen, qui depuis plus

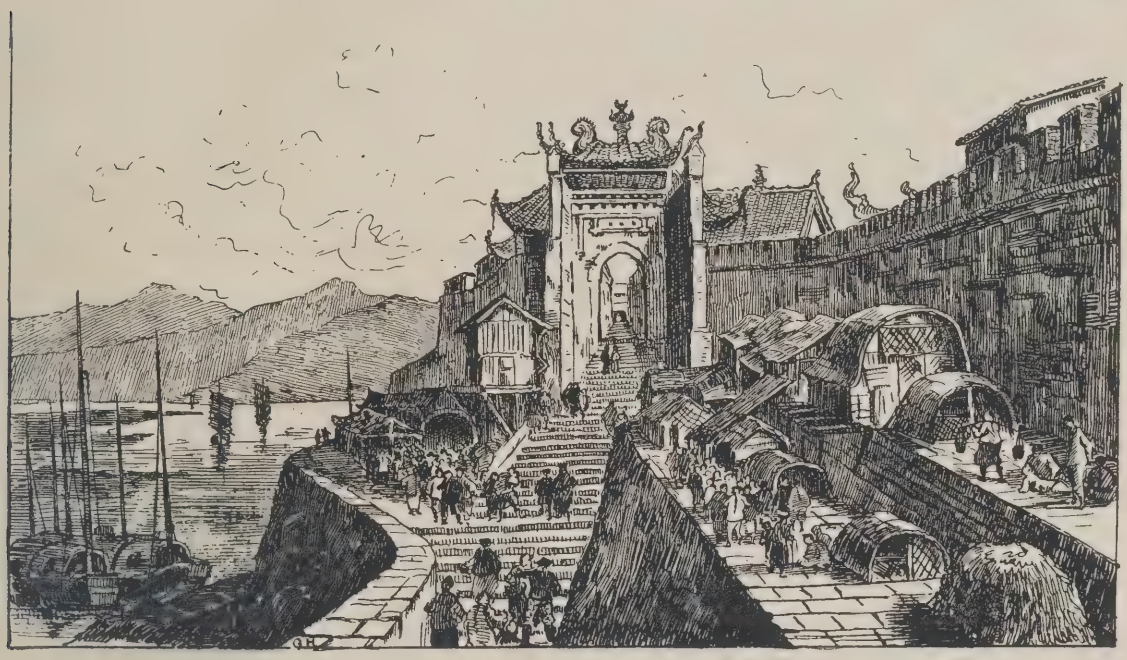

CHANGHAI. LE QUARTIER CHINOIS

de deux cents ans se faisait dans la seule ville de Canton. L'un de ces ports était Changhai, cité encore de médiocre importance, située sur le Hoang-Pou, un des bras ou affluents du Yang Tsé Kiang, à une distance de vingt kilomètres de la mer à vol d'oiseau, un peu plus par le cours de la rivière. Le gouvernement français décida aussitôt de profiter de ces avantages tels quels et envoya en Chine une mission diplomatique confiée à un ministre plénipotentiaire, Théodore de Lagrené. Celui-ci signa le 24 octobre 1844 avec les autorités du pays une convention en 36 articles, dite traité de Wampoa, en vertu de laquelle il nous était accordé les droits, déjà reconnus aux Anglais depuis deux ans, de louer dans la ville chinoise des magasins ou maisons pour nos marchandises, d'affermer des terrains, et même d'y bâtir des églises, des hôpitaux et des écoles. Ce résultat obtenu, nous sup-

primâmes les deux grands consulats que nous entretenions dans la région, l'un à Manille et l'autre à Canton, et nous créâmes une légation permanente à Pékin avec un vice-consulat à Changhai. Le premier consul désigné fut M. de Montigny.

Lorsqu'il arriva, en 1847, pour prendre possession de son poste, aucune maison française n'existait encore à Changhai. Tout était à créer, le terrain sur lequel il nous avait été permis de nous établir se trouvait au bord de la rivière, par conséquent d'un accès facile, mais il était marécageux, sans végétation et servait de dépotoir à tous les résidus de la ville chinoise, située vers le Sud-Ouest. M. de Montigny avait alors quarante-trois ans ; c'était un homme d'une activité féconde, encore qu'il manquât parfois de souplesse. Il resta à Changhai jusqu'en 1853 ; c'est donc lui qui présida à notre installation.

Elle ne paraissait pas devoir soulever des difficultés sérieuses ; les Anglais étaient établis dans un terrain contigu au nôtre, qui porte aujourd'hui le nom de *concession internationale*, où ils avaient déjà attiré une centaine de leurs compatriotes. S'ils n'avaient pas trouvé auprès des Chinois un accueil empressé, sans être toutefois accueillis avec trop de défiance, pourquoi serions-nous plus mal favorisés ?

Le premier Français qui vint s'établir dans notre concession fut un négociant déjà installé à Canton, un certain Rémy, dont le nom resta associé pendant de longues années au progrès de notre établissement. Il acheta, le 6 août 1848, un terrain dont l'acquisition souleva presque aussitôt des questions assez délicates. Il n'avait été rien prévu dans le traité pour les expropriations et, quoiqu'on eût pris soin de définir les limites de la concession, il y avait des points où les précisions n'étaient pas suffisantes. Montigny régla fort heureusement ces difficultés avec le *taotaï* ou gouverneur de Changhai par un accord en date du 26 avril 1849, qui peut être considéré comme la charte constitutive de notre concession. En voici les dispositions essentielles : « Nous sommes convenus que si le terrain désigné devenait un jour insuffisant, alors, après délibération commune, on en désignerait un autre et la désignation par délibération commune aurait ainsi lieu toutes les fois qu'il serait nécessaire de marquer un nouveau terrain. »

Ainsi le développement de la concession française n'était pas arrêté, dans son principe, par des dispositions qui l'eussent à jamais paralysé ; une extension indéfinie s'adaptant aux circonstances pouvait être envisagée et, de fait, notre concession qui ne comprenait à l'origine que 49 hectares, en comprend aujourd'hui 1 022 par des accroissements successifs qui se sont produits en 1861, en 1900 et en 1924. Les Messageries Impériales, qui se proposaient de faire un service

régulier de navigation entre la France et l'Extrême-Orient, furent la première grosse firme qui bénéficia, dès 1861, de ces dispositions libérales.

Montigny fut remplacé par Edan qui fut, lui aussi, un consul actif et intelligent. Ce fut au cours de sa gestion que se produisit le grand mouvement insurrectionnel des Taïpings, qui dura onze ans, de 1853 à 1864, et qui faillit un moment compromettre l'unité chinoise. Les insurgés occupèrent pendant deux ans la ville purement chinoise de Changhai, mais ne touchèrent pas aux concessions. L'appréhension d'un danger commun obligea cependant celles-ci à unir leurs efforts ; il en résulta, d'accord avec les Chinois eux-mêmes, une organisation douanière destinée à sauvegarder au moins les finances de l'Empire, et dont la direction fut longtemps confiée à un Anglais, sir Robert Hart, dont le nom est resté célèbre dans les fastes de l'histoire orientale. Ce mouvement eut encore un autre résultat : à côté des Français et des Anglais, les Américains étaient également venus s'établir ; il apparut, aux Britanniques tout au moins, qu'il y avait intérêt à être plus étroitement unis et, en 1863, la concession anglaise et la concession américaine fusionnèrent et devinrent la concession internationale qui existe encore aujourd'hui et dont la superficie est presque le double de celle de la concession française.

A partir de ce moment, l'histoire des deux concessions n'offre plus grand intérêt au point de vue épisodique. Les deux organismes fonctionnent régulièrement, sans incidents graves, au milieu d'une prospérité sans cesse croissante. Changhai, tout Changhai, aussi bien la ville purement chinoise que celle des concessions, devient une nouvelle Carthage, où le souci des affaires absorbe toutes les préoccupations et où le culte de l'argent est tenu en grand honneur. Minerve et Mercure y ont des temples d'importance très différente.

Si la concession internationale se développa avec une grande rapidité, la nôtre ne fit pas des progrès moins sensibles. A partir de 1854, les demandes d'acquisition de terrain commencent à affluer ; on défriche, on assainit, on bâtit. Les premiers travaux d'édilité sont accomplis avec l'aide fort opportune de plusieurs centaines de familles chinoises, fuyant devant les Taïpings : on trace alors des rues, et l'on construit un pont reliant ensemble deux quartiers.

Tous ces travaux et d'autres que l'on envisage nécessitant une mise de fonds, à défaut d'organisme régulièrement constitué, notre consul prend l'initiative d'imposer une taxe proportionelle à leur fortune apparente à tous les propriétaires fonciers. Aucun ne proteste ; tous comprennent que les travaux ne sont inspirés que par l'intérêt commun. A ce moment, il y avait sur notre concession treize immeubles appartenant à des Européens, dont un tiers au seul Rémy ; ils cons-

tituaient une valeur approximative de 160 000 taëls, qui représente aujourd'hui des millions.

La concession continuant à se développer, la nécessité d'une organisation financière apparut aussitôt dans les deux concessions et des mesures à peu près identiques furent prises presque en même temps aussi bien dans l'une que dans l'autre. En mars 1857, M. Edan convoqua les commerçants établis sur notre concession pour discuter avec eux les conditions dans lesquelles pourraient être établies et réparties des taxes devant servir pour l'avenir à des travaux d'édilité. Six propriétaires sur treize assistèrent à cette réunion, où les projets du consul furent adoptés.

A CHANGHAI. COOLIES CONDUCTEURS DE BROUETTES

Ce n'était pas encore un conseil municipal régulier, mais c'en était l'embryon. La municipalité ne fut instituée qu'en 1862. Edan, qui l'avait vue naître, ne la vit pas se développer ; cette même année, il fut désigné pour le poste de Tien Tsin, et après quatorze ans de séjour, il quitta la concession, dont il est juste de dire, qu'avec Montigny, il est le véritable créateur.

Le conseil municipal créé était composé de huit membres fixés dans la localité, dont quatre pouvaient ne pas être des Français. Ainsi nul intérêt fondamental ne risquait d'être sacrifié. Le consul avait la présidence. Le rôle de ce conseil n'était nullement politique et il ne l'est pas devenu par la suite ; la souveraineté territoriale du gouvernement chinois n'a jamais été mise en cause. L'organisation municipale propre aux concessions étrangères est née de la guerre des Taïpings ; elle s'est ensuite maintenue, moins par la force de la tradition que par l'absence en Chine d'un pouvoir central pouvant garantir aux Européens une administration régulière. Et les Européens eux-mêmes sont restés dans les concessions moins en vertu des droits qu'ils tiennent des traités de 1842 et de 1854 qu'en raison des avan-

tages fiscaux et de la prospérité que le commerce européen procurait aux Chinois, conditions que leur gouvernement lui-même ne leur procurait pas.

La ville de Changhai s'est bien transformée depuis ces temps déjà lointains ; la ville purement chinoise et qu'on nomme ordinairement le Grand Changhai s'est développée au nord des concessions étrangères pour se rapprocher de la mer, tandis qu'au sud-est elle encercle la vieille cité chinoise, restée à peu près intacte depuis cent ans avec ses vieilles rues et son aspect misérable, englobe Nantao et s'étend complaisamment vers l'ouest le long du cours du Hoang Pou, avec une population totale de plus d'un million et demi d'habitants. Les concessions étrangères se trouvent ainsi dans le centre de l'agglomération même de toute la ville de Changhai, dont elles ne sont séparées que par des rues ou des boulevards, que rien n'indique comme étant des barrières ou des limites.

CHANGHAI
LES CONCESSIONS ET LE PLUS GRAND CHANGHAI

Nous n'entrerons pas dans le détail des diverses organisations municipales qui se sont succédé dans la concession française depuis 1862 ; ce serait le récit un peu monotone de questions purement locales, que notre consul, président né de l'assemblée municipale, a pu généralement régler sans soulever de conflits durables avec les représentants de la communauté. Grâce à leur bonne entente, on est parvenu à sillonner la concession française d'un réseau de rues et de routes de 92 kilomètres, tandis que s'élevaient des constructions d'utilité générale, telles que la municipalité, l'école municipale, l'université Aurore, appartenant aux Jésuites, l'Institut commercial et industriel, qui sans être tous de très beaux monuments, répondent néanmoins à un besoin suffisant de l'esthétique.

Telle est dans ses grandes lignes l'œuvre française à Changhai, œuvre dont se sont inspirés les Chinois eux-mêmes tant pour l'agrandissement de leur ville que pour leur organisation municipale qui est, elle aussi, tout à fait autonome vis-à-vis du pouvoir central, à tel point qu'on la nomme quelquefois la concession chinoise. Aussi n'est-il pas étonnant que les étrangers à Changhai n'y soient pas considérés comme des ennemis, mais plutôt comme des alliés pour la défense commune de libertés locales, qui sont la condition même de leur prospérité.

Ajoutons, pour terminer, que la concession française, d'une superficie actuelle de 1 022 hectares, compte une population totale de 440 000 habitants, dont 425 000 Chinois, tandis que la concession internationale, d'une superficie de 2 234 hectares, compte 1 000 000 d'habitants, dont 920 000 Chinois : les 80 000 étrangers étant surtout des Japonais.

Le territoire de Kouang-Tchéou-Wan

Le territoire de Kouang-Tchéou-Wan que la Chine céda à bail à la France en 1898 pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans, a été annexé en 1900 à l'Union indochinoise.

Situé au nord-est de la presqu'île de Leitcheou qui, avec la grande île de Hainan, entoure le golfe du Tonkin, ce territoire, détaché de la province chinoise du Kouang-Tong, couvre une superficie de 84 244 hectares. Il comprend une bande de terre coupée par l'estuaire de la Matché et un groupe d'îles dont deux, les plus importantes, ferment l'entrée de la baie. Par de nombreuses découpures, les eaux marines pénètrent à l'intérieur des terres. A la marée basse, des plages se découvrent. On aperçoit parmi les champs ondulés de nombreux villages cachés derrière des abris de bambous. Au loin court une ligne de collines.

Les principales agglomérations : Matché et Tchckam, sont situés sur les deux rives opposées de l'estuaire.

On compte près de 210 000 indigènes. Cette population est composée de Cantonais et d'une race particulière connue sous le nom de Laï qui tire son origine d'une fusion des autochtones avec des éléments venus de divers points de la Chine méridionale.

La baie de Kouang-Tchéou-Wan fut longtemps un repaire de pirates et de contrebandiers.

En 1701, l'*Amphitrite*, bateau de la compagnie royale de Chine, avait pénétré, pour fuir la tempête, au milieu de ces îlots.

« Nous sommes présentement dans un bassin, mouillés par huit brasses, écrivait l'aumônier du bord. La terre nous environne de tous côtés, de sorte que les malades qui étaient au lit quand nous entrâmes n'ont pu reconnaître par où nous étions venus. Nous sommes aussi tranquillement ici que nous le serions dans une chambre. »

Mettant à profit leurs loisirs forcés, les officiers de l'*Amphitrite* explorèrent la côte. Une carte en fut dressée qui resta enfouie deux siècles dans les archives du ministère de la Marine. Elle fut utilement consultée quand, le lendemain de la guerre sino-japonaise de 1895-1896, à l'époque de la politique des points d'appui et des sphères d'influence, la France se préoccupait de la création d'une base navale en Chine méridionale.

La Russie avait occupé, en Mandchourie, Dalny et Port-Arthur ; l'Allemagne s'était installée à Kiaotchéou, dans le Chantoung ; l'Angleterre avait pris pied à Kowloon, territoire de la province du Kouangtong faisant vis-à-vis à Hongkong.

En tant que grande puissance et en raison des intérêts importants qu'elle possède en Extrême-Orient, la France était autorisée à réclamer la cession d'une terre sur le littoral chinois. Nous désirions cet établissement dans le voisinage de l'Indochine, base de notre expansion dans la Chine méridionale. Une autre raison dirigeait le choix d'un point d'appui favorable à nos desseins. Il importait de ne pas laisser l'Angleterre étendre sa zone d'influence de la Birmanie au Kouangtong. Nos yeux se portèrent sur la grande île de Hainan. Le gouvernement impérial de Pékin, sous l'influence de la diplomatie britannique, ne parut pas disposé à nous donner satisfaction. A défaut de Hainan, la politique de M. Hanotaux, en accord avec celle de M. Doumer, gouverneur général de l'Indochine, et avec les vues de la marine, nous fit obtenir le 10 avril 1898 la baie de Kouang-Tchéou-Wan.

Le 22 avril 1898, le *Jean-Bart* entre dans la baie. Sur un fortin abandonné, l'amiral Gigault de la Bédollière fait flotter le pavillon national. L'occupation était assurée par des compagnies de débarquement de l'escadre. Mais le 30 juin le fortin est attaqué ; il résiste à la poussée de nombreux assaillants. On le nomme Fort-Bayard et le chef-lieu de l'agglomération établie plus tard sur cet emplacement conservera ce nom. Cependant l'agitation persiste. Dans un but de défense, l'amiral de Beaumont s'efforce de délimiter le territoire. Le corps d'occupation est renforcé. De leur côté, les Chinois se fortifient. Les enseignes de vaisseau Gourlaouen

et Koum sont assassinés au moment où ils exécutaient des opérations topographiques. L'amiral Courejolles demande la tête des coupables. Il fait attaquer un réduit dangereux. Dès le lendemain, le 16 novembre 1898, une convention, signée par l'amiral Courejolles et par le maréchal Sou, cédait à bail à la France le territoire de Kouang-Tchéou-Wan « pour y établir une station navale avec dépôt de charbon ». Un an plus tard, la commission de délimitation termina ses travaux. Le 5 janvier 1900, le gouverneur général d'Indochine fut chargé de l'administration du territoire. Il prend un arrêté déterminant l'organisation administrative. Le pays cédé fut placé sous l'autorité d'un administrateur en chef de l'Indochine et divisé en trois sections ayant chacune à sa tête un fonctionnaire des services civils.

Notre installation à Kouang-Tchéou-Wan nous avait fait concevoir de grandes espérances. On avait rêvé de voir l'excellente rade, longue de 30 kilomètres et large de 10 à 12 kilomètres, rivaliser un jour avec le port de Hongkong. Nous avions projeté de créer des voies de pénétration dans l'arrière-pays. La France avait obtenu l'autorisation de construire un chemin de fer reliant le territoire à un point à désigner et d'exploiter les mines de la contrée. On envisageait le drainage vers Kouang-Tchéou-Wan du commerce de la rivière de l'Ouest et de la presqu'île de Leitchéou.

Tous ces espoirs ne se réalisèrent pas. Du moins l'administration française a poursuivi à Kouang-Tchéou-Wan l'œuvre de colonisation civilisatrice à laquelle elle s'est attachée en Indochine. Elle a construit 135 kilomètres de route qui atteignent les principaux marchés environnants ; elle a aménagé les deux ports de Fort-Bayard et de Tchekam. De grands travaux de voirie ont été exécutés. En matière d'assistance médicale, il faut citer la création d'un hôpital indigène à Fort-Bayard et à Tchekam. L'assainissement du pays se poursuit suivant les méthodes si heureusement appliquées en Indochine. Enfin l'administration s'est efforcée d'organiser l'instruction publique. Plusieurs écoles gratuites fonctionnent dans les principaux centres. Le collège Albert Sarraut à Fort-Bayard comprend un enseignement élémentaire franco-annamite, un enseignement franco-chinois, un enseignement chinois.

La justice est rendue par un tribunal de paix et par un tribunal mixte, composé d'un fonctionnaire et d'assesseurs indigènes. Un tribunal du premier degré fonctionne avec un juge unique chinois. Enfin une commission de révision est présidée par l'administrateur en chef.

Malgré l'effort de modernisation, la physionomie du pays s'est conservée, le colonisateur ayant respecté les mœurs, les coutumes, les sentiments de l'indigène.

L'administration chinoise se retrouve à peu près telle qu'elle était. Des conseils de notables règlent les affaires communales suivant les usages et les règlements locaux. En 1922, un conseil consultatif de dix membres a été constitué.

L'essor économique du territoire a été favorisé par le développement des communications et l'organisation de la sécurité côtière. Mais les relations avec le Tonkin sont à peu près inexistantes. Hongkong domine l'activité commerciale du territoire. Tout ce qui provient de Haiphong est destiné aux besoins de l'administration et des colons français ou annamites.

La faiblesse des échanges entre l'Indochine et le territoire que l'on se plaisait à nommer autrefois « le bastion économique du Tonkin », est attribuée à diverses causes : l'insuffisance des relations maritimes, l'identité des matières premières des deux pays, les difficultés douanières en Indochine qui n'existent pas à Hongkong, port franc.

Avant tout, Kouang-Tchéou-Wan est un centre de distribution. Les marchandises importées du grand port anglais voisin sont dirigées vers les vastes débouchés de l'intérieur. Il n'en reste pas beaucoup sur le territoire, la consommation locale étant restreinte. Quant à l'exportation des produits locaux, elle se compose de riz, d'arachides, de patates, de cannes à sucre, de bœufs, de porcs, de volailles, etc. L'industrie territoriale se développe, elle fournit à l'exportation des poissons salés, des nattes, des pétards, de l'huile d'arachide.

L'activité économique tend nettement à croître.

A Kouang-Tchéou-Wan nous nous trouvons en présence d'un cas très particulier de la politique coloniale. La France a su créer, dans un pays troublé, des conditions d'existence prospère et saine.

Depuis 1911, de nombreuses familles des deux Kouang se sont établies sur notre possession, y ont trouvé une honnête aisance et le bien le plus précieux, la sécurité. Leur installation à Tchekam a fait la fortune de cette ville.

Situé hors du cadre géographique de l'Union indochinoise, le territoire de Kouang-Tchéou-Wan apparaît comme un rejeton de notre grande colonie. C'est une pierre d'attente, dont l'avenir, si obscur dans ces mers, peut démontrer soudain le prix. D'ores et déjà un asile, ce port sera, peut-être demain, une ressource et un point d'appui.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

HORS-TEXTE EN COULEURS

Pages.

I. — Combat d'un vaisseau français contre quatre vaisseaux anglais (1655), d'après une peinture du musée de Versailles 64

II. — Dupleix, d'après un buste du musée de Versailles, dessin aux trois crayons de Mme G. Hanotaux fils 160

III. — Plan du comptoir de Mahé et de ses environs au XVIII^e siècle, d'après une carte conservée aux Archives du ministère de la Marine..... 224

IV. — Danseuse indoue, tableau original d'Albert Besnard de l'Académie des Beaux-Arts. 288

V. — Pierre Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, d'après le portrait de Maupérin. Société des missions étrangères 352

VI. — Prise de Saigon par le vice-amiral Rigault de Genouilly, d'après le tableau de Morel-Fatio, ministère de la Marine..... 384

VII. — Jules Ferry, d'après le portrait de Bonnat. Fondation Jules Ferry à la Sorbonne ... 432

VIII. — Labourage des rizières au Tonkin, aquarelle originale de G. Ripart..... 528

ILLUSTRATIONS EN NOIR

L'INDE

ILLUSTRATIONS DE A. REISS, E. COURTOT, MME ET M. G. HANOTAUX FILS

Pages.

LA VILLE DE DIU, d'après le cartouche d'une carte portugaise du XVII^e siècle. Bibliothèque nationale fonds d'Anville. (A. Reiss.) Frontispice..... 1
LA VILLE DE DIU, d'après la *Description véridique et détaillée des côtes fameuses de Malabar et Coromandel* par Philippe Baldœus, Amsterdam 1672. (A. Reiss.)..... 3
RÉCEPTION DE GEORGES DE VIRGILE PAR LE ROY DES INDES ORIENTALES, d'après la *Relation d'un voyage aux Indes orientales par un gentilhomme français*, Paris, 1695. (A. Reiss.)..... 4
J.-B. TAVERNIER, d'après le portrait gravé par Hainzelman en tête de ses œuvres. (Mme G. Hanotaux fils.)..... 6
VAISSEAUX HOLLANDAIS, d'après la *Véritable relation des trois nouveaux et extraordinaires voyages des Hollandais* (1594-95-96) par Sennius Hulsius. (A. Reiss.)..... 7
REMISE DES PRIVILÈGES DE LA COMPAGNIE DES INDES 1664 PAR LOUIS XIV, d'après la gravure de Vermeulen. (A. Reiss.)..... 9
FRÉGATE, d'après la gravure de C. Berey 1684, fragment..... 11
AURENG-ZEB, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale. (E. Courtot.)..... 13
ENTRÉE DE CARON ET DE FAYE A SURATE, d'après la gravure de Vermeulen. (A. Reiss.)..... 14
LE SULTAN DE SUMATRA, d'après le *Premier voyage des Hollandais aux Indes orientales* de Sennius Hulsius. (A. Reiss.)..... 15
SUMATRA, d'après le *Premier voyage des Hollandais aux Indes orientales* par Sennius Hulsius (A. Reiss.)..... 17
VUE DE GOA, d'après une carte portugaise du XVII^e siècle. (A. Reiss.) Frontispice..... 21
LA BOULLAYE LE GOUZ, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale. (A. Reiss.)..... 22
COLBERT, d'après Nanteuil. (E. Courtot.)..... 23
CARON, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale. (A. Reiss.)..... 25
RÉCEPTION DES OFFICIERS FRANÇAIS PAR LE ROI DE KANDI, d'après la *Relation du voyage aux Indes orientales par un gentilhomme français* (1695). (A. Reiss.)..... 27
TRINQUEMALE, d'après la *Description véridique et détaillée des côtes fameuses du Malabar et du Coromandel*. (A. Reiss.)..... 30
VIEILLE ÉGLISE DE SAO THOMÉ, d'après une estampe anglaise de 1674. (M. G. Hanotaux fils.)..... 33
PORTE-ÉTENDARD DU ROYAL-MARINE (XVII^e siècle), d'après les documents du ministère de la Marine. (G. Hanotaux fils.)..... 35
SOLDAT DE LA GARDE DU PRINCE DE PONDICHÉRY, d'après un dessin anonyme du Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang. (G. Hanotaux fils.)..... 37
CANONNIÈRE (XVII^e siècle). (G. Hanotaux fils.)..... 39
OFFICIER DU ROYAL-MARINE (XVII^e siècle). (G. Hanotaux fils.)..... 39
LA COUR D'ARAKAN, d'après le *Voyage extraordinaire de Walter Schultzen aux Indes orientales*. Amsterdam, 1676. (A. Reiss.)..... 41
MÉDAILLE DE LA COMPAGNIE DES INDES. (A. Reiss.) Cul-de-lampe..... 45
VUE DE GINGERAH, COMMUNÉMENT APPELÉE DANDA RAJAPORE, sur la côte Malabar (A. Reiss), frontispice..... 47

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

MASULIPATAM, d'après la *Description véridique et détaillée des côtes fameuses du Malabar et du Coromandel*, par Philippe Baldœus, Amsterdam, 1672. (A. Reiss.) 49

RADJAH PARÉ, SULTAN DE BIJAPOUR, d'après une eau-forte du Musée de l'Armée (Mme G. Hanotaux fils.) 51

MICHEL LETELLIER, MARQUIS DE LOUVOIS, d'après le tableau de F. Voët. (E. Courtot.) 55

J.-B. SEIGNELAY, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale. (E. Courtot.) 57

LOUIS PHÉLYPEAUX, COMTE DE PONTCHARTRAIN, d'après le portrait de Cavin. Bibliothèque nationale. (E. Courtot.) 61

CAVALIERS MAHRATTES. (Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang). (G. Hanotaux fils.) 63

LES HOLLANDAIS AUX INDES, d'après les *Voyages extraordinaires de Walter Schultzer aux Indes orientales*. (A. Reiss.) 65

AU BENGALE : BANDEL EN 1599, d'après une gravure hollandaise du XVI^e siècle. (G. Hanotaux fils.) 67

COMBAT NAVAL AU NORD DE GOA, d'après un cartouche de la carte des Indes orientales de Hugo Hallarat. Bibliothèque nationale, fonds d'Anville. (A. Reiss.) 68

COSTUME DE LA CLASSE NOBLE DE PONDICHÉRY, Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang. (G. Hanotaux fils.) 71

JÉRÔME PONTCHARTRAIN, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale (E. Courtot.) 74

SOLDAT D'ESCORTE DU BENGALE. (Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang.) (G. Hanotaux fils.) 77

CAVALIER DU ROI. (Musée de l'armée fonds Dubois de l'Étang.) (G. Hanotaux fils.) 78

LES TRÉSORS DE CEYLAN, d'après une carte portugaise du XVII^e siècle. Bibliothèque nationale. (A. Reiss.) Cul-de-lampe 80

NÉGAPATAM, d'après le *Voyage extraordinaire de Walter Schultzer aux Indes orientales*, Amsterdam, 1676. (A. Reiss.) Frontispice 81

FEMME D'UN RAJAH. (Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang.) (G. Hanotaux fils.) 83

FEMME DE CALICUT. (Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang.) (G. Hanotaux fils.) 83

FORT WILLIAM AU XVII^e SIÈCLE, d'après le tableau de Georges Lambert. (G. Hanotaux fils.) 85

LES BATIMENTS DE LA COMPAGNIE DES INDES EN 1796, d'après une estampe anglaise du dix-huitième siècle. (G. Hanotaux fils.) 89

VUE DE DABUL, cartouche d'une carte du fonds d'Anville. Bibliothèque nationale. (A. Reiss.) Frontispice 93

SOUDERBOUR, CAPITAINE DE MARINE MAHRATTE. Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang. (G. Hanotaux fils.) 96

VUE DE LA BAIE DE GOA, prise du pont du vaisseau l'*Alguardo*, d'après une carte de la Bibliothèque nationale, fonds d'Anville. (A. Reiss.) 97

MAISON NATALE DE DUPLEIX A LANDRECIES, d'après un dessin du *Monde illustré* 101

LA MAISON DE DUPLEIX A PENANRUE EN PLOUJEAN, d'après A. Martineau : *Dupleix* 102

MAHÉ AU XVIII^e SIÈCLE. (G. Hanotaux fils.) 106

PORTIQUE D'UNE PAGODE DE PONDICHÉRY, d'après un dessin du *Tour du Monde*. (A. Reiss.) 109

LEST D'UN VAISSEAU, d'après Sottas : *La Compagnie des Indes*. (A. Reiss.) 111

VUE DE SURATE, d'après le cartouche d'une carte de la Bibliothèque nationale, fonds d'Anville. (A. Reiss.) 113

UN FORT EUROPÉEN SUR LA CÔTE DU COROMANDEL, d'après la *Description des côtes fameuses du Malabar et du Coromandel* par Philippe Baldeus. (A. Reiss.) 115

MAHÉ DE LA BOURDONNAIS, par Graincourt. (E. Courtot.) 118

TYPES DE MONNAIES DE L'INDE, d'après Sonnerat, *Voyages aux Indes orientales* 1782 119

INDIENS ARROSANT UN CHAMP AVEC DES PANIERS, d'après un dessin de Sonnerat gravé par Poisson. Sonnerat, *Voyage aux Indes orientales* 1782. (A. Reiss.) 122

NADIR CHA, d'après un dessin de Bourdier : *Voyage de l'Indoustan du colonel Gentil* 1820. (E. Courtot.) 126

Pages

ALIVERDI KHAN. (E. Courtot.) 128
MAHÉ, CASES INDIGÈNES. (G. Hanotaux fils.) 130
SURATE AU XVIIIe SIÈCLE, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale. (A. Reiss.) 132-133
INDIENNE DE LA CÔTE DU COROMANDEL, d'après Sonnerat : *Voyage aux Indes orientales* 1782. (A. Reiss.) 136
INDIEN DE LA SECTE DE VICHENOU, d'après Sonnerat : *Voyage aux Indes orientales* 1782. (A. Reiss.) 137
GUERRIER DU PAYS D'ACHEM. (Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang. (G. Hanotaux fils.). 140
TOMBEAUX MILITAIRES A BHAGALPOUR. (G. Hanotaux fils.) Cul-de-lampe..... 144
MAHÉ DE LA BOURDONNAIS, d'après un tableau conservé à Port-Louis, île Maurice. (Mme G. Hanotaux fils.) 147
FORT SAINT-GEORGES 1736, d'après un tableau de G. Lambert. (G. Hanotaux fils.)..... 149
REDDITION DE MADRAS, d'après un dessin de Desfontaines gravé par Moret. (G. Hanotaux fils.).. 153
FORT SAINT-GEORGES d'après le *Récit des Indes de l'Est* par I. Frizer. (A. Reiss.)..... 158
HOMME DE MADRAS. (Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang. (G. Hanotaux fils.)..... 160
COMBAT DE MAINVILLE A SADRAS. (G. Hanotaux fils.)..... 161
VUE DE PONDICHÉRY AU XVIIIe SIÈCLE, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale. (A. Reiss.). 166
OFFICIER DU ROYAL-MARINE : DÉBUT DU XVIIIe SIÈCLE. (G. Hanotaux fils.) Cul-de-lampe..... 170
RADJAH EN PALANQUIN, d'après Sonnerat : *Voyage aux Indes orientales* 1782. (A. Reiss.) Frontispice. 171
SOLDAT DE LA COMPAGNIE DES INDES, d'après un dessin de Fouqueray. (A. Reiss.)..... 175
MAHAMET ALI, d'après un tableau de Ward. (Mme G. Hanotaux.)..... 179
CITADELLE DE TRICHINOPOLY. (M. G. Hanotaux.)..... 186
LAWRENCE, d'après le portrait de Reynolds. (E. Courtot..)..... 188
BUSSY CONTRE LES MAHRATTES, d'après un dessin du Musée de l'armée. (G Hanotaux fils.).... 199
UN PRINCE INDOU PARTANT EN GUERRE, d'après une gravure de Levenert. (Musée de l'armée.) (G. Hanotaux fils.) 201
NOBLE DE LA VILLE DE MASULIPATAM. Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang. (G. Hanotaux fils.) 203
HAÏDERABAD : TOMBEAUX DES ROIS DE GOLCONDE. (G. Hanotaux fils.)..... 206
CÔTE MALABAR : RIVIÈRE DE MAHÉ. (E. Courtot.)..... 210
STATUE DE DUPLEIX A PONDICHÉRY..... 212
AUTOGRAPHE DE DUPLEIX 213
VIEUX CANON INDOU. (G. Hanotaux fils.) Cul-de-lampe..... 214
FORT WILLIAM AU XVIIIe SIÈCLE. (G. Hanotaux fils.) Frontispice..... 215
PROCESSION RELIGIEUSE, d'après une gravure du dix-huitième siècle, cabinet des estampes. (A. Reiss.) 218
LORD PIGOTT, d'après le portrait de Powell. (Mme G. Hanotaux fils.)..... 220
LE COMTE DE LALLY, d'après une gravure de la Bibliothèque nationale. (E. Courtot.)..... 223
LES ANGLAIS AU BENGALE, gravure d'Eisen d'après : *État civil, politique et commerçant du Bengale* 1775. (G. Hanotaux fils.) 225
CHANDERNAGOR AU XVIIIe SIÈCLE. (G. Hanotaux fils.)..... 226
BUSSY, d'après le portrait appartenant au duc de Rohan. (E. Courtot.)..... 228
HAÏDERABAD : UNE RUE. (G. Hanotaux fils.)..... 230
VUE DE CANNANORE, d'après la *Description des côtes fameuses du Malabar et du Coromandel*. (A. Reiss.) 232
FORT SAINT-DAVID TEL QU'IL ÉTAIT EN 1754. (A. Reiss.)..... 234
VUE INTÉRIEURE DU FORT SAINT-GEORGES FACE OUEST, d'après Ward. (G. Hanotaux fils.)..... 237
LE COMBAT DANS LA HUNE (1750), d'après un lavis de Detaille. (G. Hanotaux fils.)..... 240
LA PAGODE DE CHILLAMBARAM, d'après un dessin du *Tour du Monde*. (A. Reiss.)..... 243
SIR EYRE COOTE, d'après le portrait de Thomas Hickey, Madras. (E. Courtot.)..... 244
PONDICHÉRY APRÈS LE SIÈGE DE 1769, d'après le *Voyage dans les mers de l'Inde* de Le Gentil. (G. Hanotaux fils.) 245
LALLY-TOLLENDAL, d'après un croquis pris lors de son exécution. (E. Courtot.)..... 247

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Tombeaux des rois de Golconde. (A. Reiss.) frontispice..... 249
La côte du Carnatic. (G. Hanotaux fils.)..... 255
Le colonel Gentil, d'après ses *Mémoires sur l'Indoustan.* (Mme G. Hanotaux fils.)..... 257
Warren Hastings, d'après le portrait d'Édouard Finden. (Mme C. Hanotaux fils.)..... 259
Soudja Daula, d'après les *Mémoires sur l'Indoustan* du colonel Gentil. (E. Courtot.)..... 261
L'abbé Morellet, d'après un portrait de la Bibliothèque nationale. (E. Courtot.)..... 262
Signatures de Tippou Saïb, Clive, Cornwallis, Eyre Coote et Lawrence..... 264
Ballet rituel des Indous de la côte Malabar, d'après une estampe du XVIIIe siècle. Cabinet des estampes. (A. Reiss.)..... 267
Assef Daula, d'après Gentil. *Mémoires sur l'Indoustan.* (E. Courtot.)..... 269
L'escadre de Suffren a Trinquemallé. (A. Reiss.)..... 272
Le Bailli de Suffren, d'après Raffet. (Mme C. Hanotaux fils.)..... 273
Tippou Saïb, d'après l'original appartenant au marquis de Wellesley. (Mme C. Hanotaux fils.). 274
Vue du nord-ouest de Seringapatam avec les approches, les batteries et la brèche, d'après *Histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore* 1801. (G. Hanotaux fils.)..... 275
Officier de marine de l'escadre de Suffren, d'après Raffet. (G. Hanotaux fils.)..... 276
Ambassadeur de Tippou Saïb, d'après un dessin du Musée de l'armée, fonds Dubois de l'Étang. (G. Hanotaux fils.)..... 280
L'hôtel de la Compagnie des Indes au XVIIIe siècle. (G. Hanotaux fils.) Frontispice..... 283
Batterie d'entrepont : canonniers de marine 1790, d'après Detaille. (G. Hanotaux fils.)... 284
Le colonel de Chermont. (Mme C. Hanotaux.)..... 286
Pont d'un navire de la Compagnie des Indes. (G. Hanotaux fils.)..... 288
Cornwallis et le fils de Tippou Saïb, d'après le tableau de Johan Zoffany, Calcutta. (E. Courtot.)..... 289
De Boigne. (Mlle N. Martineau.)..... 292
Le général Perron, d'après A. Martineau, *Le général Perron.* (Mme C. Hanotaux.)..... 294
Chapelle indoue. (G. Hanotaux fils), cul-de-lampe..... 295
La côte du Carnatic, d'après un dessin du *Tour du Monde.* (G. Hanotaux fils.) Frontispice.. 297
Le cortège impérial du Grand Mogol. (G. Hanotaux fils.)..... 299
Char indou, d'après le *Tour du Monde.* (A. Reiss.)..... 301
Pondichéry : marché indigène. (A. Reiss.)..... 303
Pondichéry : Brahmanes. (A. Reiss.)..... 307
Musicien indou. (A. Reiss) Cul-de-lampe..... 309

L'INDOCHINE

Illustrations de Mme et M. G. HANOTAUX fils

Pages.

Le cours du Ménan, d'après le cartouche d'une carte portugaise du dix-septième siècle, frontispice..... 313
La porte d'Annam sur le Hoanh-Son au sud de l'ancien royaume du Tonkin..... 314
Lettré annamite..... 317
Ruines d'Angkor, Cambodge..... 319
Mandarin en palanquin, d'après une ancienne peinture annamite..... 323
Le Balon du roi de Siam, cul-de-lampe..... 326
Alexandre de Rhodes..... 330
Pierre de la Motte-Lambert..... 332

Pages.

François Pallu 334
Débarquement au Siam de l'ambassade française 336
Forbin 339
Réception de l'ambassade française par Louis XIV 340
Poivre, d'après une gravure de L. Conquy 345
Autographe de l'évêque d'Adran 348
Le prince Canh 349
Jonque impériale, cul-de-lampe 360
Le premier café français a Saigon, d'après un dessin de l'*Illustration*, frontispice 361
Vannier, d'après un portrait de famille 362
Chaigneau en costume de mandarin 364
Vue de la citadelle de Hué, d'après un bois de Aug. Lepère 366
La maison de Chaigneau a Hué, d'après Michel-Duc Chaigneau, *Souvenirs de Hué* 1867 368
Réception des officiers de la « Thétis » a Tourane (1825), d'après un dessin de E.-B. de La Touanne, *Journal de la navigation de la frégate la* « Thétis » *et la corvette l'* « Espérance » par le baron de Bougainville, 1837 369
Martyre du P. Marchand, d'après une peinture annamite appartenant à la Société des Missions étrangères 373
De Montigny 378
Bronze annamite, cul-de-lampe 380
La première résidence du consulat français a Saigon, d'après un dessin de l'*Illustration*, frontispice 381
Le port de Tourane, d'après un dessin de Fisquet, *Voyage de la Bonite* 382
L'amiral Rigault de Genouilly 384
Phan-Thanh-Giang 387
L'amiral Jaurès 389
Le roi de Siam, d'après un dessin du naturaliste Mouhot, 1859 392
Doudart de Lagrée 393
Soldats annamites 395
Le roi du Cambodge, d'après un dessin du naturaliste Mouhot, 1859 396
Réception de Francis Garnier par le roi de Xien-Hong, dessin de Delaporte : F. Garnier, *Voyage d'exploration en Indo-Chine* 398
La mission Doudart de Lagrée 399
L'amiral de la Grandière 401
Le Myre de Vilers 405
Résidence française a Hanoi en 1888, frontispice 407
Jean Dupuis en costume de mandarin, d'après un dessin du *Tour du Monde* 409
L'amiral Dupré 411
Francis Garnier 413
L'enseigne Balny d'Avricourt 414
Évacuation de Hanoi : les compagnies du « Fleurus » et du « Decrès » quittent Hanoi 419
Le commandant Rivière 424
Le pont de papier 427
Le docteur Harmand 428
Un « Marsouin », d'après Roger de l'Isle : *Au Tonkin* 429
M. Patenôtre 433
L'amiral Courbet 435
Le général de Négrier 439
La route de Lang-son, d'après un croquis du *Tour du Monde* 440
Le général de Courcy 444
Dông-Khanh 447

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Sur une canonnière, d'après un dessin de Sergent 450
Marchand ambulant cambodgien, cul-de-lampe 451
Une rue de la ville marchande a Hué, frontispice 453
Le gouverneur Richaud 454
Paul Bert 456
Entrée de la citadelle de Hué, d'après un bois de A. Lepère 461
Phnom-Penh 464
Capture de Ham-nghi, par le capitaine Boulangier d'après un croquis du *Monde illustré* 467
Pirates tonkinois, d'après un dessin de Burnand, *Tour du Monde* 469
Canonnière, d'après le *Monde illustré* 471
Colonne passant un marigot 472
Soldat d'infanterie de marine retour de colonne d'après un document de la Société de géographie 476
Le colonel Galliéni 478
Aug. Gérard, ministre de France en Chine 479
Auguste Pavie, d'après le crayon de P. Renouard 482
Le Haut-Mékong, d'après un croquis de Delaporte : F. Garnier, *Voyage d'exploration en Indochine* 485
Jeune Laotienne, cul-de-lampe 486
Vue du Nam-Kan, Louang-Prabang, frontispice 487
Paul Doumer 489
Norodom 491
Sampan sur la rivière de Hué 494
Rue des cordiers a Hanoi 496
Le pont Doumer 499
Tirailleurs annamites 502
Chemin de fer du Yunnan, le pont du kilomètre 85 503
Poste-vigie : rivière de Hué, d'après un dessin de Th. Weber : *Tour du Monde* 504
Paul Beau 507
Cavalier tonkinois 509
Un lettré annamite 512
La frontière sino-tonkinoise a Lao Kay, d'après un dessin du *Monde illustré*, frontispice ... 517
Un Tong Doc 521
Type moi 522
M. Sarraut 525
Musicien jouant du bicorde a archet 527
Une maison a Moncay, d'après un dessin de Burnand, *Tour du Monde* 532
S. M. Sisowath 535
La main-d'œuvre indochinoise pendant la guerre 538
Tirailleur annamite, guerre 1914-1918 539
Tirailleur annamite, guerre 1914-1918 540
Pagode a Hanoi, d'après un document de la Société de géographie 543
Batelier tonkinois et sa barque en osier, cul-de-lampe 545
Rue des Potiers a Hanoi, frontispice 547
Mandarin provincial en costume de cérémonie 554
Officier et son petit cheval tonkinois 557
Corniche sculptée a Wat Phou, d'après un croquis de M. Delaporte : F. Garnier, *Voyage d'exploration en Indochine* 560
Type moi 561
Musicienne annamite 563
S. M. Bao Dai, empereur d'Annam 565

Pages.

TYPE DE MAISON MOI SUR PILOTIS 568
WAT PHOU : DESSUS DE PORTE SCULPTÉE, croquis de M. Delaporte : F. Garnier, *Voyage d'exploration en Indochine* 572
BROUETTE ANNAMITE 574
CHANGHAI : LE QUARTIER CHINOIS 575
CHANGHAI : COOLIES CONDUCTEURS DE BROUETTES 578
TABLE DES ILLUSTRATIONS : VUE DE PNOM-PENH, d'après un dessin de Weber. *Tour du Monde*, frontispice 585
BALLERINE, sculpture du temple d'Angkor, cul-de-lampe 592
TABLE DES CARTES : PASSERELLE EN BAMBOUS SUR LE FLEUVE ROUGE, frontispice 593
SIGNATURES DE L'AMIRAL DE LA GRANDIÈRE, DE CHASSELOUP-LAUBAT, A. PAVIE, AMIRAL CHARNER, cul-de-lampe 594
TABLE DES MATIÈRES : FORTIN, CITADELLE DE HUÉ, frontispice 595

CARTES ET PLANS

par EDMOND PAILLARD

Pages.

CARTE DES POSSESSIONS FRANÇAISES EN ASIE, en frontispice..... Face à la page 1
CARTE DE L'INDE DU SUD, d'après *le nouveau récit des Indes de l'Est et de la Perse* par John Frizer (1672-1681. — Londres, MDCXCVIII), cul-de-lampe du chapitre Ier..... 19
LA BAIE DE TRINQUEMALE, d'après une carte de 1672. Dépôt des cartes du ministère des Colonies. 29
PLAN DE LA VILLE ET DU FORT DE GINGERAH (Danda Rajapore), d'après une carte portugaise du XVIIe siècle. Bibliothèque nationale, fonds d'Anville..... 90
CARTE DE L'INDE DU SUD..... 95
PLAN DE MADRAS, PARTIE SUR LA MER (1746)..... 145
LA CÔTE DU CARNATIC ENTRE PONDICHÉRY ET GOUDELOUR..... 164
GUERRES DU CARNATIC..... 174
TRICHINOPOLY, d'après une carte du *Gazetteer de Trichinopoly*..... 180
LE TANJORE ET LE DELTA DU CAVERY..... 193
LA CÔTE D'ORISSA..... 239
CARTE DU COROMANDEL DE MADRAS A PONDICHÉRY..... 251
L'INDOCHINE PHYSIQUE..... 312
CARTE DE L'INDOCHINE, extraite de l'*Atlas Ortelius* (1595)..... 325
CARTE DE L'INDOCHINE, des frères Van Langren (1595), d'après Fournereau, le *Siam ancien*, frontispice du chapitre Ier..... 327

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pages.

Carte du Tonkin et de la Cochinchine du Père de Rhodes. Bibliothèque nationale..... 331
Carte de l'Indochine, *India Orientalis*, extraite de l'*Atlas Mercator* (1628)..... 335
Le cours du Ménam, carte de l'ingénieur François. Bibliothèque nationale..... 337
Carte de la péninsule indochinoise du Père du Val (1686)..... 343
Plan de Saigon en 1795, d'après un dessin de Dayot, service hydrographique de la marine... 353
Port de Qui-nhon, d'après la carte manuscrite de Dayot (1795), service hydrographique de la marine..... 357
Les lignes de Ky-Hoa, carte extraite de Pallu. *Histoire de l'expédition de Cochinchine* (1864)... 385
Les provinces de la basse Cochinchine, carte extraite de Pallu. *Histoire de l'expédition de Cochinchine* (1864.)..... 386
Hanoi en 1877..... 416
Sontay..... 430
Bac-Ninh..... 431
La rivière Min et Fou-Tchéou..... 436
Frontière sino-tonkinoise..... 441
La « route du Roi »..... 448
Carte des territoires militaires..... 474
Frontière franco-siamoise, après les conventions du 13 février 1904 et 23 mars 1907..... 515
Carte de l'Indochine politique..... 546
Rizières de Cochinchine en 1880..... 550
Rizières de Cochinchine en 1930..... 551
Rade et port de Saigon..... 573
Changhai : les concessions et le plus grand Changhai..... 579

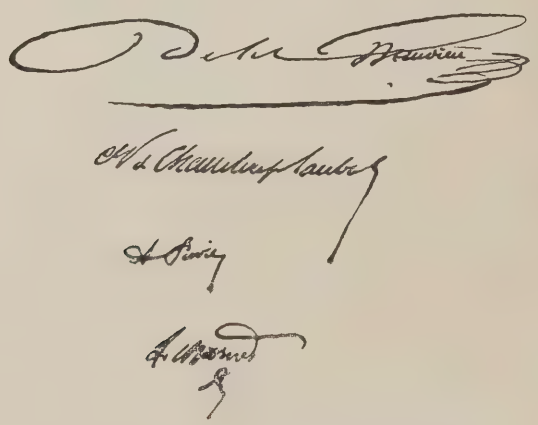

TABLE DES MATIÈRES

L'INDE DU XVIe SIÈCLE A 1720

par HENRI FROIDEVAUX

Pages.

Chapitre premier. — LA ROUTE DES INDES D'ASIE, PREMIERS ESSAIS DE COLONISATION..... 1

I. Sur les routes des Indes d'Asie : les Français dans l'Inde à l'époque de François Ier. Marins et voyageurs au temps de Henri IV et de Louis XIII. Les récits de La Boullaye Le Gouz et de Tavernier. — II. Les débuts de nos établissements dans l'Inde : Projets de Henri IV et de Richelieu. Colbert et la constitution de la Compagnie des Indes orientales (1664). Envoi d'une flotte à Madagascar et dans l'Inde. Le directeur Caron. Surate. Le firman d'Aureng-Zeb. La désunion au sein du Conseil de Surate. Caron à Bantam. Médiocre succès de notre comptoir de Surate.

Chap. II. — L' « ESCADRE DE PERSE » DANS LES MERS DE L'INDE..... 21

I. Les ambitions de Colbert. — II. Les difficultés rencontrées par « l'Escadre de Perse ». La flotte de La Haye à Trinquemali (Ceylan). Méliapour ou Sâo-Thomé. — III. Les Français dans Sâo-Thomé. Le premier siège de Sâo-Thomé par les Mores. La Haye à Masulipatam. Le second siège de Sâo-Thomé. Perte de cette place. — IV. La donation de Pondichéry à la France : Bellanger de l'Espinay et Chirkhan Lodi. Les suites d'un échec : L'Inde délaissée. La politique de redressement du directeur Baron.

Chap. III. — L'ŒUVRE DE FRANÇOIS MARTIN..... 47

I. Les débuts de François Martin. François Martin à Masulipatam. François Martin à Sâo-Thomé puis à Pondichéry. Une nouvelle politique commerciale dans l'Inde : limitation des impor-

Pages.

tations. Progrès de nos établissements à la côte Coromandel et création de ceux du Bengale. Situation précaire de Pondichéry au lendemain de la déclaration de guerre avec la Hollande (1688). *François Martin achète du raja de Gingi les douanes et autres revenus de Pondichéry* (7 juin 1690). *L'escadre Duquesne-Guitton. La diplomatie de François Martin. Le raja de Gingi vend Pondichéry aux Hollandais* (1693). *Captivité de François Martin. François Martin au Bengale* (1694-1699). *L'escadre de Serquigny à la côte Coromandel. Restitution de Pondichéry à la France. Retour de François Martin à Pondichéry. L'escadre de Des Augiers. Création du Conseil souverain de Pondichéry* (1701). *La reprise de la guerre en Europe paralyse à nouveau le commerce. Mort de François Martin.*

Chap. IV. — QUATORZE ANNÉES D'INCOHÉRENCE ET DE STAGNATION (1707-1720)..... 81

I. Épuisement des ressources de la Compagnie. Le gouvernement de Dulivier et d'Hébert. La Compagnie de Saint-Malo substituée à celle des Indes pour l'exploitation du commerce. Le second gouvernement d'Hébert. L'affaire Naniapa. Disgrâce d'Hébert. Fin de la Compagnies des Indes orientales.

L'INDE DE 1720 A NOS JOURS

par ALFRED MARTINEAU

Chapitre premier. — LA NOUVELLE COMPAGNIE. — LES GOUVERNEMENTS DE BEAUVOLLIER DE COURCHANT, LENOIR ET DUMAS (1721-1741)..... 93

I. État de l'Inde au moment de la constitution de la nouvelle Compagnie et gouvernement de Beauvollier de Courchant (1723-1726). *L'intérim de Lenoir* (1721-1723). *Arrivée de Dupleix dans l'Inde. Anarchie dans le Conseil supérieur. Le gouvernement de Beauvollier de Courchant* (1723-1726). *Le rôle de Dumas. Fondation du comptoir de Mahé; la guerre de* 1725-1726; *les traités de* 1726 *et* 1728. — *II. Le gouvernement de Lenoir* (1726-1735). *Les conditions générales du commerce d'Europe. Rapport de Lenoir avec les autres compagnies européennes : la compagnie d'Ostende, les Danois. — III. Le gouvernement de Dumas. Dumas et La Bourdonnais. Concession du privilège de la frappe des roupies. L'expédition de Moka : la Garde Jazier. Acquisition de Karikal. Projets non réalisés. La menace mahratte contre Pondichéry : belle attitude de Dumas. Dumas rentre en France* (*oct.* 1741). *Dupleix à Chandernagor; la situation au Bengale. Dupleix à Pondichéry* (*janvier* 1742). *La seconde guerre de Mahé. La guerre avec l'Angleterre* (1744). *Situation de nos établissements : Surate, Mahé et Calicut, Karikal et Masulipatam, Bengale. — Le commerce d'Inde en Inde. Nos comptoirs hors de l'Inde : Achem, Bassora, Chine, Manille, Moka, Pégou.*

Chap. II. — LA GUERRE AVEC L'ANGLETERRE ET LES SIÈGES DE MADRAS ET DE PONDICHÉRY (1744-1749)..... 145

I. La Bourdonnais et les préparatifs de l'expédition de Madras. La Bourdonnais à Pondichéry. Premières difficultés avec Dupleix. Le siège et la prise de Madras (21 *septembre* 1746. *Le conflit Dupleix-La Bourdonnais. Intervention du nabab d'Arcate. Bataille de l'Adyar. Madras pendant l'occupation française. Les tentatives avortées contre Goudelour. Arrivée de l'amiral Boscawen. Le siège de Pondichéry* (6 *septembre-15 octobre* 1748). *Le traité d'Aix-la-Chapelle et la restitution de Madras* (1er *septembre* 1749).

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Chap. III. — Dupleix : la guerre du Carnatic et les affaires du Décan..... 171

I. La guerre dans le Carnatic. La bataille d'Ambour et ses conséquences. Cession de Bahour et de Villenour. Le siège de Tanjore. La lutte autour de Pondichéry et la retraite de Nazer jing, soubab du Décan. L'entrée en scène des Anglais. Défaite et mort de Nazer jing. Négociations avec Mahamet Ali au sujet de Trichinopoly. Dupleix intervient dans les affaires du Décan. La campagne de Trichinopoly. Rôle d'Auteuil. La capitulation de Law (11 juin 1752). Les opérations militaires ramenées à la côte. Heureuses négociations de Dupleix. Reprise des hostilités. Siège de Trivady. Une série de revers sous les murs de Trichinopoly; Mainville rétablit la situation. Les négociations de Madras (janvier 1754). Suspension des hostilités. La guerre reprend autour de Pondichéry. Difficultés financières. Rupture des digues du Cavery. Rappel de Dupleix. — II. Les affaires du Décan. Pourquoi Dupleix s'engagea dans le Décan. Mort de Muzaffer jing; avènement de Salabet jing. La marche de Bussy sur Aurengabad. Bussy contre les Mahrattes. Révolutions intérieures dans le Décan. Bussy propose d'abandonner le pays. Intervention de Gaziuddin Khan; sa mort. Bussy arrêté dans sa marche contre le Maïssour. Sa maladie, sa retraite à Masulipatam. L'intérim de Bussy. Notre situation compromise dans le Décan. Retour de Bussy à Haïderabad puis à Aurengabad. La cession des Quatre Circars. Notre action à la côte Malabar. Acquisition du territoire de Nelisseram. — III. L'œuvre de Dupleix. Les idées impérialistes de Dupleix. Causes de leur échec.

Chap. IV. — Godeheu, Duval de Leyrit et Lally-Tollendal (1754-1761)..... 215

I. Première perte de nos établissements. La mission Godeheu. Le traité conditionnel du 11 janvier 1755. Le gouvernement de Duval de Leyrit. Les Anglais interprètent très librement le traité conditionnel. La guerre déclarée entre la France et l'Angleterre. Lally-Tollendal. Situation de l'Inde à son arrivée à Pondichéry. Dans le Carnatic. Au Bengale. Perte de Chandernagor. Dans le Décan. L'accord avec le Maïssour. Disgrâce de Bussy. Il se maintient à Haïderabad et s'empare des établissements anglais à la côte. A la côte Malabar, occupation du pays de Nelisseram. La prise de Fort Saint-David, la marche sur Tanjore. Bussy dissout au Décan une conjuration formée contre les Français. Lally le rappelle à la côte. Le siège de Madras. Perte de Masulipatam et de la côte d'Orissa. Difficultés financières. Rôle de d'Aché. Lally cherche à se rapprocher des princes indiens. Bataille de Vandischva et ses conséquences. Le blocus et la prise de Pondichéry. La condamnation de Lally et sa mort.

Chap. V. — Lauriston, Bellecombe, Bussy et leurs successeurs (1764-1789)..... 249

I. La fin de la Compagnie des Indes. Seconde perte de nos établissements. Le rôle suprême joué par Bussy. Le gouverneur Lauriston et la reprise de possession de nos établissements. La tâche du nouveau gouverneur. Les progrès des Anglais. Dans le Carnatic : Haïder Ali. Au Bengale; succès de Clive. Impuissance de Lauriston. Obstruction des Anglais au commerce français. Projets divers de relèvement hors de l'Inde. La suspension du monopole de la Compagnie des Indes. Le nouveau régime économique, le commerce particulier. La nouvelle administration. Situation trouble à la côte Malabar. Bellecombe succède à Lauriston. De quelques aventuriers. Reprise de la guerre avec l'Angleterre. Nouvelle perte de nos établissements. Envoi d'une flotte et d'une armée française dans l'Inde : Suffren. La dernière campagne de Bussy dans l'Inde : Tippou Sahïb. Le traité de Versailles. L'action diplomatique de Bussy. L'Inde rattachée à un gouvernement général dont le siège est l'Ile de France. La convention interprétative du 31 août 1787. Rétablissement d'une nouvelle compagnie privilégiée.

Chap. VI. — Pendant la Révolution. — Les aventuriers..... 283

I. Pendant la Révolution. La Révolution à Chandernagor. L'assemblée coloniale de Pondichéry. La suppression du privilège de la nouvelle Compagnie des Indes. Tippou Sahïb et les Anglais.

Pages.

La guerre avec l'Angleterre. Troisième perte de nos établissements. — II. Les aventuriers. Les aventuriers du Décan. Les aventuriers du Bengale et de l'Indoustan.

Chap. VII. — La période contemporaine..... 297

I. De 1815 *à* 1870. *Les gouvernements du comte Dupuy et de Richemont* (1816-1829). *Les premiers établissements industriels. Sous la seconde République et sous l'Empire. — II. De* 1730 *à nos jours. L'agitation politique. La renonciation. La vie économique.*

L'INDOCHINE

par Edmond CHASSIGNEUX

Introduction : L'Indochine avant les Français..... 313

I. Le pays et les peuples. Le peuple annamite. Les premières entreprises étrangères. Les Chinois et les Japonais. Les Portugais et les Espagnols. Les Hollandais et les Anglais.

Chapitre premier. — Les Français en Indochine au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles..... 327

I. Les premiers pionniers. Alexandre de Rhodes. La Société des Missions étrangères et la Compagnie de la Chine. François Pallu. L'établissement de relations officielles et commerciales avec l'Indochine. Louis XIV et l'affaire de Siam. Les voyages et les projets de commerce au XVIII^e^ *siècle. — II. L'évêque d'Adran. Révoltes et guerres en Cochinchine. Pigneau de Behaine. Les premières relations de Pigneau de Behaine avec le prince Anh. Le traité de Versailles. La « révolution de Cochinchine ». L'évêque d'Adran et les volontaires français. Mort de l'évêque d'Adran. La tradition indochinoise en France pendant la Révolution et l'Empire.*

Chap. II. — De la reprise des relations a la rupture..... 361

I. Les Français à Hué sous Gia-long. La reprise des relations sous la Restauration. Le consulat de France à Hué. L'hostilité de Minh-mang et la rupture des relations. La persécution des chrétiens. Interventions françaises en faveur des missionnaires. La politique de Napoléon III. La mission de M. de Montigny.

Chap. III. — La France en Cochinchine..... 381

I. La conquête. L'amiral Rigault de Genouilly à Tourane. La prise de Saigon. Les lignes de Ky-hoa. Le traité du 5 *juin* 1862. *Les hésitations du gouvernement de Napoléon III. Le protectorat du Cambodge. Révoltes au Cambodge et en Cochinchine. L'occupation des provinces de l'Ouest. — II. La recherche d'une voie de pénétration en Chine. La mission Doudart de Lagrée. — III. L'organisation de la Cochinchine. Le gouvernement des amiraux. Le gouvernement civil. L'œuvre de M. Le Myre de Vilers.*

Chap. IV. — La France au Tonkin..... 407

I. La première intervention française. Jean Dupuis. Le Tonkin en 1873. *La politique personnelle de l'amiral Dupré. Francis Garnier au Tonkin. L'évacuation du Tonkin. Le traité du* 15 *mars* 1874. *Les résultats de la première intervention. — II. La conquête du Tonkin. L'intervention de la Chine.*

Pages.

L'expédition Rivière. Jules Ferry président du Conseil. Les opérations du Tonkin. Son-tay. Bac-ninh et Hung-hoa. Les traités de Tien-tsin (11 *mai*) *et de Hué* (6 *juin* 1884). *L'incident de Bac-lé. Les opérations de l'amiral Courbet contre la Chine. La campagne du Tonkin. La chute de J. Ferry et la paix avec la Chine. Le guet-apens de Hué. Le soulèvement de l'Annam. La piraterie au Tonkin. La convention de* 1884 *et les troubles du Cambodge. Le choix d'une politique indochinoise.*

Chap. V. — L'INDOCHINE DE 1886 A 1896 453

I. L'effort d'organisation. La mission de Paul Bert. L'Indochine en 1886-1887. *La création du gouvernement général. L'administration et les finances de* 1891 *à* 1897. — *II. La pacification et l'organisation de la frontière chinoise. La pacification de l'Annam. La piraterie tonkinoise. La première phase de la pacification. La seconde phase de la pacification. La frontière de Chine en* 1895-1896. — *III. La question du Laos. La mission Pavie. Les empiétements siamois. Le conflit avec le Siam et le traité de* 1893. *Les difficultés avec l'Angleterre et la déclaration de* 1896.

Chap. VI. — LES FONDATEURS DE L'INDOCHINE MODERNE 487

I. Le gouvernement de M. Paul Doumer. La pacification. L'œuvre administrative. L'œuvre financière. Les grands travaux. L'outillage scientifique. La défense des frontières. La pénétration en Chine. L'Indochine en 1902. — *II. Le gouvernement de M. Paul Beau. La politique indigène. Les mouvements de l'opinion annamite. Les créations de M. P. Beau. Les traités franco-siamois de* 1904 *et* 1907.

Chap. VII. — LA CRISE ET LE REDRESSEMENT 517

I. L'Indochine de 1908 *à* 1914. *Les troubles de* 1908. *Les opérations contre le De-tham. L'œuvre intérieure de M. Klobukowski. L'Indochine en* 1911. *Les décrets du* 20 *octobre. Les réformes administratives et financières de M. Albert Sarraut. La politique indigène. Les attentats d'avril* 1913. *Le redressement de l'Indochine. — II. L'Indochine pendant la guerre. Incidents aux frontières et dans l'intérieur du pays. Le recrutement d'ouvriers. L'envoi de tirailleurs en France. L'aide de l'Indochine à la France. Les réformes pendant la guerre. L'instruction publique, l'Université de Hanoi. Le lendemain de la guerre.*

Chap. VIII. — L'INDOCHINE CONTEMPORAINE 547

I. Les années récentes. Préoccupations financières depuis 1920. *L'essor économique et la crise. Les mouvements de l'opinion indigène. Les troubles révolutionnaires. La politique indigène. La réforme des assemblées indochinoises. La question des frontières. — II. Le problème indochinois. Le bilan de l'œuvre française. L'évolution indigène. Les difficultés de l'œuvre française. L'œuvre intellectuelle. La mission de la France.*

LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI. TEXTE DE M. MAYBON 575
LE TERRITOIRE DE KOUANG-TCHEOU-WAN. TEXTE DE M. MAYBON 580
TABLE DES GRAVURES 585
CARTES ET PLANS 593
TABLE DES MATIÈRES 595

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1932. 41926.

EN SOUSCRIPTION :

GABRIEL HANOTAUX

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

OUVRAGE ENTIÈREMENT PUBLIÉ

HISTOIRE

DE LA

NATION FRANÇAISE

DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS

15 VOLUMES IN-4° (29×24) DE 550 A 650 PAGES
ILLUSTRÉS DANS LE TEXTE PAR LES MEILLEURS ARTISTES

190 hors-texte en couleurs

PRIX BROCHÉ : **1 200** fr. — RELIÉ CUIR : **1 950** fr. — RELIÉ AMATEUR : **2 650** fr.

HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES ET DE L'EXPANSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

6 VOLUMES IN-8° (29×24) ILLUSTRÉS DE DESSINS EN NOIR, CARTES, ETC.

et de 48 hors-texte en couleurs

Les cinq premiers volumes sont livrés dès réception de la souscription

PRIX BROCHÉ : **720** fr. — RELIÉ CUIR : **1 000** fr. — RELIÉ AMATEUR : **1 250** fr.

HISTOIRE

DE LA

NATION ÉGYPTIENNE

DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS (1926)

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES ET LE HAUT PATRONAGE DE S. M. FOUAD I^er^, ROI D'ÉGYPTE

7 VOLUMES IN-8° (29×24) ILLUSTRÉS DE DESSINS EN NOIR, CARTES ET PLANS, ETC.

84 hors-texte en couleurs

Les volumes parus sont livrés dès réception de la souscription

PRIX BROCHÉ : 950 fr. — RELIÉ CUIR : **1 390** fr. — RELIÉ AMATEUR : **1 650** fr.

PROSPECTUS ILLUSTRÉ SUR DEMANDE

FACILITÉS DE PAIEMENT

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 121577875